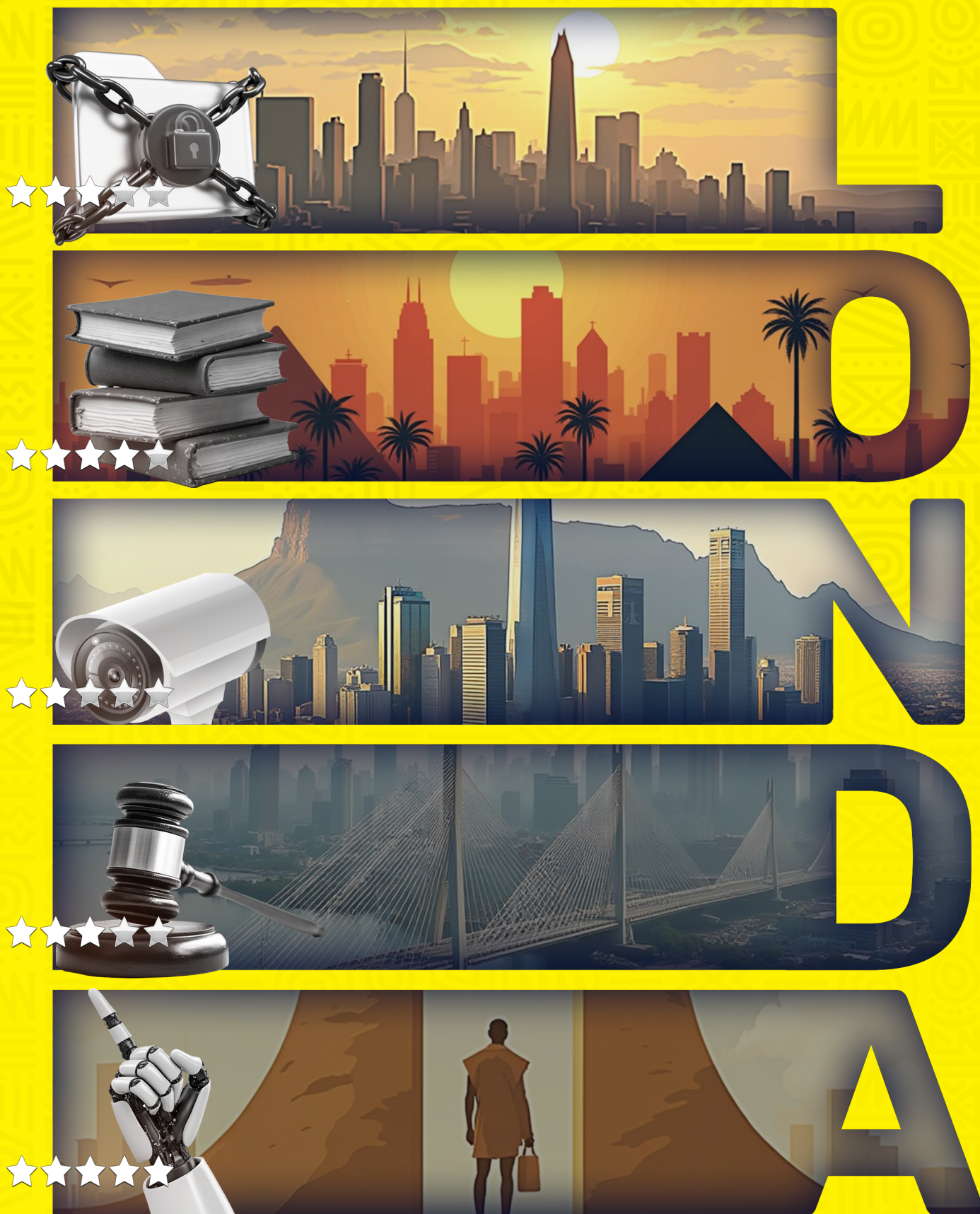




RAPPORT SUR LES DROITS NUMÉRIQUES ET L'INCLUSION EN AFRIQUE

Cette édition de Londa se concentre sur les questions transversales qui affectent les droits numériques et la liberté sur Internet en 2024.

Elle présente également l'indice Score, qui classe les pays africains en fonction de leur conformité avec les normes internationales en matière de droits humains.

2024

3

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

Publié en avril 2025.

Rapport produit par Paradigm Initiative.
Conception et mise en page par Kenneth Oyeniya.

Cette publication peut être reproduite à des fins non commerciales sous quelque forme que ce soit, à condition que les éditeurs soient dûment crédités et que l'œuvre soit présentée sans aucune déformation.

Copyright © 2024 Paradigm Initiative.

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria
Email: media@paradigmhq.org
www.paradigmhq.org



Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)

ISBN 978-978-776-336-0



Table des matières

01 Angola	02 Benin	03 Botswana
04 Cameroon	05 Central African Republic	06 Democratic Republic Of Congo
07 Egypt	08 Ethiopie	09 Gambie
10 Ghana	11 Kenya	12 Lesotho
13 Malawi	14 Mozambique	15 Namibia
16 Nigeria	17 Rwanda	18 Senegal
19 Somalie	20 Africa de Sud	21 Soudan
22 Tanzanie	23 Togo	24 Tunisie
25 Ouganda	26 Zambie	27 Zimbabwe

À propos de Londa

Paradigm Initiative (PIN) surveille chaque année l'environnement, documente les violations et rend compte de l'état des droits numériques et de l'inclusion en Afrique. Le titre « Londa » est d'origine zouloue et fait écho à un appel à l'action pour protéger et défendre les droits numériques et l'environnement d'inclusion en Afrique. Londa est un outil de plaidoyer qui permet de dialoguer avec les différentes parties prenantes dans les pays concernés, sert de référence pour mesurer leurs performances annuelles et fournit des recommandations essentielles pour améliorer l'espace numérique. Le rapport reconnaît également les évolutions positives pertinentes.

L'appel concerne la protection des droits numériques en Afrique.

Londa!

Londa

Crédits

Remerciements

Le rapport Londa 2024 présente 27 rapports nationaux africains rédigés par des chercheurs africains spécialisés dans les droits numériques. Paradigm Initiative apprécie leurs contributions visant à un changement positif et durable. Nous sommes profondément reconnaissants du soutien de l'équipe éditoriale, qui a investi temps et connaissances pour garantir la couverture des aspects clés de cette publication. Nous saluons la capacité de fournir un outil de mobilisation que diverses parties prenantes peuvent exploiter pour mobiliser les responsables et comprendre l'écosystème des droits numériques en Afrique.

Contributeurs Londa

Angola - Anonymous	Namibia - Nashilongo Gervasius
Benin - Dr. Qemal Affagnon	Nigeria - Khadijah El-USman
Botswana - Oarabile Mudongo	Rwanda - Louis Gitinywa
Cameroon - Rigobert Kenmogne	Senegal - Astou Diouf
Central African Republic - Arsène Tungali	Somalia - Ayaan Khalif and Abdifatah Ali
Democratic Republic of Congo - Noel Kabeya	South Africa - S'lindile Khumalo and Claire Dehosse
Egypt - Mohamed Farahat	Sudan - Anonymous
Ethiopia: Anonymous	Tanzania - Anonymous
Gambia: Muhammed B. Sowe	Togo - Emmanuel Elogo Agbenonwossi
Ghana: Selassie Tay	Tunisia - Anonymous
Kenya - Miriam Beatrice Wanjiru	Uganda - Sandra Aceng
Lesotho - Sibongile Mokapane	Zambia - Chiti Mbizule Mutati
Malawi - Charles Kajoloweka	Zimbabwe - Bridgette Ndlovu
Mozambique - Dércio Tsandzana	

Équipe éditoriale:

‘Gbenga Sesan
Thobekile Matimbe
Nnenna Paul-Ugochukwu
Judith Ogutu

Traducteurs:

Paper Bag Africa (Traduction anglais/français)

Rédacteurs de copie:

Rédacteur en français - Mouhamed Diop, Kamden Souop
Rédacteur en anglais - Sabine Matsheka

Designer:

Kenneth Oyeniya

Un aperçu du paysage africain des droits numériques en 2024

Par Thobekile Matimbe

Introduction

Cette édition consolidée du rapport Londa résume l'état des droits numériques et de l'inclusion numérique dans 27 pays d'Afrique centrale, de l'Est, du Nord, du Sud et de l'Ouest. L'importance de ce rapport annuel réside dans sa présentation succincte des principales préoccupations des pays concernés et dans la manière dont il guide les actions réformatrices des parties prenantes, menées par les garants d'obligations que sont les États africains et le secteur privé. Ce rapport consolidé est le fruit du travail conjoint des équipes de recherche et de rédaction internes de PIN, ainsi que de chercheurs externes, qui consacrent du temps à surveiller, documenter et signaler les événements qui rehaussent ou dégradent le profil des pays en matière de droits numériques. Ce rapport présente le nouvel indice de classement de PIN, l'Indice de Score, qui démontre l'application des normes relatives aux droits humains dans l'évaluation des performances de chaque pays. Le rapport Londa appelle à une approche multipartite pour promouvoir et défendre les droits numériques.

Méthodologie

Le rapport Londa aborde divers thèmes liés aux droits numériques et à l'inclusion numérique. Les rapports nationaux sont rédigés par des chercheurs en droits numériques dont les approches sont multidimensionnelles, combinant des méthodes empiriques et de recherche documentaire pour évaluer les aspects quantitatifs et qualitatifs des droits numériques et de l'inclusion dans des pays spécifiques. L'évaluation des performances des états est comparée aux normes des droits humains. L'indice TheScore est un indice Londa développé par Paradigm Initiative comme outil d'évaluation de la conformité des pays en ce qui concerne les éléments clés des droits de l'homme et s'inspire de la Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique (la Déclaration) de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.¹

¹ Déclaration de la CADHP <https://achpr.au.int/en/node/902#:~:text=The%20Declaration%20establishes%20or%20affirms,to%20express%20and%20disseminate%20information>. (consulté le 5

L'Indice TheScore examine les principes de la Déclaration et évalue si un pays à respecter les dispositions prescrites par le droit souple. Les acteurs de la société civile peuvent utiliser l'Indice TheScore pour informer la CADHP de la performance d'un pays en matière de respect de l'article 9 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, en la comparant à la Déclaration de la CADHP dans des rapports parallèles périodiques. L'Indice est utilisé pour garantir une évaluation objective de la performance d'un pays et présente les points forts et les points faibles de chaque pays évalué. Toute référence à l'Indice TheScore doit faire référence à l'outil comme étant l'Indice Paradigm Initiative.

Qu'est-ce qui vous semble génial dans cette édition Londa ?

« Au niveau de l'Union africaine, un engagement fort en faveur de la gouvernance numérique en Afrique à travers le Pacte numérique africain, la résolution 580 de la CADHP appelant à la fin des coupures d'Internet pendant les élections, l'utilisation des fonds du service universel pour combler la fracture numérique dans certains pays et des avancées vers le développement de stratégies d'IA dans d'autres. »

- Paradigm Initiative

Développements régionaux

La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) a adopté la résolution 580 sur les coupures d'Internet et les élections en Afrique², appelant les états africains à s'abstenir de couper Internet pendant les élections. La résolution est une victoire pour la liberté d'Internet et l'intégrité électorale. Elle appelle les gouvernements africains à s'abstenir de couper l'accès à Internet, à veiller à ce que les fournisseurs de services de télécommunications et d'accès à Internet informent les utilisateurs des perturbations potentielles et à faire preuve de diligence raisonnable pour résoudre rapidement toute perturbation. La résolution 580 rappelle aux états leur devoir de surveillance pour garantir la transparence du secteur privé, une mesure qui garantira que tout gouvernement qui ordonne une coupure d'Internet soit tenu responsable. Paradigm Initiative a salué l'adoption de cette résolution à la suite d'engagements avec le Rapporteur spécial sur la liberté d'expression et l'accès à l'information, démontrant l'engagement de l'organisation dans l'élaboration de politiques au niveau régional en faveur d'un environnement numérique favorable aux droits.

En novembre 2024, la CADHP a adopté la résolution 620 sur la promotion et l'exploitation de l'accès aux données comme outil de promotion des droits de l'homme et du développement durable à l'ère numérique.³ La résolution appelle progressivement les gouvernements africains à veiller à ce que les pratiques de collecte, de traitement, de stockage et d'accès aux données soient transparents, responsables et conformes aux normes régionales et internationales à l'ère de la numérisation et de l'utilisation croissante de l'IA. La résolution charge également le Rapporteur spécial de la CADHP sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique de mener des consultations en Afrique afin d'examiner et d'élaborer des normes appropriées pour guider les questions de collecte, de déploiement et d'accès aux données. Dans la promotion de l'accès aux données, les gouvernements sont exhortés à promouvoir et à protéger l'accès aux données. Cela nécessite une société civile et un monde universitaire engagés, ouverts à s'engager sur l'accès aux données pour soutenir les efforts de la CADHP et éclairer l'élaboration des politiques au niveau régional. En 2024, le ministère ghanéen des Communications et de la Numérisation a lancé la Politique et la Stratégie d'économie numérique du pays, marquant une étape charnière dans son parcours vers le progrès technologique.⁴

février 2025)

² Résolution 580 de la CADHP <https://achpr.au.int/en/adopted-resolutions/580-internet-shut-downs-elections-africa-achpres580-lxxvii> (consulté le 5 février 2025)

³ Résolution 620 de la CADHP <https://achpr.au.int/en/adopted-resolutions/620-data-access-tool-advancing-human-rights-and-sustainable-development> (consulté le 5 février 2025)

⁴ Le Ghana lance une politique d'économie numérique pour stimuler la transformation nationale (2024) <https://moi.gov.gh/newsroom/2024/11/ghana-launches-digital-economy-policy-to-drive-national-transformation/> (Consulté le 28 novembre 2024)

L'Union africaine (UA) a adopté le Pacte numérique africain en juillet 2024 en tant que contribution au processus du Pacte numérique mondial, établissant l'engagement de l'UA à combler la fracture numérique, à protéger les droits numériques et à créer un environnement numérique sûr et équitable pour tous les Africains.⁵ En juillet 2024, l'UA a également approuvé la Stratégie continentale en matière d'intelligence artificielle (Stratégie IA), qui constitue un engagement en faveur d'une « approche de l'IA centrée sur l'Afrique et axée sur le développement, promouvant des pratiques éthiques, responsables et équitables ».⁶ La stratégie d'IA est une étape positive pour inspirer le développement de politiques et de stratégies nationales d'IA en Afrique, étant donné qu'au moins 11 pays africains – dont le Bénin, le Ghana, l'Égypte, le Kenya, le Maroc, l'île Maurice, le Nigéria, le Rwanda, la Sierra Leone, le Sénégal et la Tunisie – ont élaboré des politiques ou des stratégies d'IA.⁷

Déballage des points forts de Londres

Accès Internet

Les perturbations d'Internet ont été fréquentes en 2024, provoquées par divers facteurs, notamment la faiblesse des infrastructures. La Gambie a connu au moins cinq perturbations d'Internet en 2024, suite à de multiples pannes de câbles sous-marins.⁸ Alors que les infrastructures étaient problématiques, des coupures d'Internet délibérément déclenchées par le gouvernement ont eu lieu dans des pays comme les Comores, le Kenya, l'île Maurice et le Mozambique. Le Kenya a régressé par rapport à son bon bilan antérieur en matière de non-coupeure d'Internet et a pris un tournant négatif, spécialement dans le contexte des manifestations de juin 2024⁹ et, en novembre, blocage de l'accès à Telegram. La coalition #KeepItOn a enregistré¹⁰ 21 coupures d'Internet dans 15 pays d'Afrique alors que ce rapport couvrant 27 pays africains a noté des coupures d'Internet dans 8 des pays présentés, une augmentation par rapport aux cinq coupures d'Internet signalées dans Londa 2023,¹¹ couvrant 26 pays. L'augmentation marquée des coupures d'Internet reflète la réticence de certains pays africains à se conformer au droit international des droits de l'homme et un manquement manifeste à leurs obligations nationales, régionales et internationales de promouvoir la liberté d'expression et l'accès à l'information.

⁵ Union africaine <https://au.int/en/documents/20240809/african-digital-compact-adc> <https://au.int/en/documents/20240809/african-digital-compact-adc> (consulté le 7 février 2025).

⁶ AU <https://au.int/en/documents/20240809/continental-artificial-intelligence-strategy> (consulté le 7 février 2025).

⁷ ECDPM <https://ecdpm.org/work/envisioning-africas-ai-governance-landscape-2024#:~:text=Increase%20in%20the%20number%20of,%2C%20Sierra%20Leone%2C%20and%20Senegal>.

⁸ Rapport de l'Internet Society sur les pannes de câbles sous-marins en Afrique de l'Ouest (2024) <https://www.internetsociety.org/resources/doc/2024/2024-west-africa-submarine-cable-outage-report/> (consulté le 20 novembre 2024) ; Cloudflare « Les pannes de câbles sous-marins provoquent des perturbations d'Internet dans plusieurs pays africains » CloudFare « Les pannes de câbles sous-marins provoquent des perturbations d'Internet dans toute l'Afrique » <https://blog.cloudflare.com/undersea-cable-failures-cause-internet-disruptions-across-africa-march-14-2024/> (consulté le 20 novembre 2024). Voir aussi Crisis 24 « Afrique de l'Ouest : Des interruptions de service Internet quasi-certaines dans certaines régions d'Afrique de l'Ouest, 00:01-10:00 le 31 mai » (2024). <https://crisis24.garda.com/alerts/2024/05/west-africa-internet-service-disruptions-almost-certain-in-parts-of-west-africa-0001-1000-may-31> (consulté le 20 novembre 2024).

⁹ Blocs réseau <https://x.com/netblocks/status/1805598808035774970?lang=en> et l'initiative Paradigm <https://paradigmhq.org/press-statement-net-rights-coalition-calls-on-kenya-to-stop-shutting-down-the-internet/> (consulté le 7 février 2025).

¹⁰ Accédez maintenant <https://www.accessnow.org/press-release/africa-keepiton-inter-net-shutdowns-2024#:~:text=The%20findings%20reveal%20that%2021,single%20year%20for%20tla%20région> consulté le 6 mars 2025.

¹¹ Initiative Paradigm. Londres 2023. <https://paradigmhq.org/londa-23/> consulté le 6 mars 2025.

Coupures d’Internet dans les pays - 2024

Pays	Type de perturbations Internet	Période	Raison
Kenya ¹²	Étranglement	25-26 juin 2024	Le gouvernement réprime les manifestations,
	Filtration	8 novembre 2024	Réponse aux examens, commandes de blocage de Telegram.
Kenya ¹³			
Mozambique ¹⁴	Étranglement	5 novembre 2024	Le gouvernement réprime les manifestations lors des élections.
Nigeria ¹⁵	Étranglement	1er août 2024	Réponse du gouvernement aux manifestations #EndBadGovernance
Éthiopie - région d’Amhara ¹⁶	Étranglement	Janvier - juillet 2024. Depuis août 2023	Réponse au conflit en cours
Sénégal ¹⁷	Étranglement	4 février 2024	Réponse au report des élections
Tanzanie ¹⁸	Filtration	30 août 2024	Réponse aux troubles politiques
Ouganda ¹⁹	Filtration	Tout au long de 2024 depuis 2021	En réponse aux élections
Soudan ²⁰	Étranglement	Depuis février 2024	Réponse au conflit

En ce qui concerne le coût de la connectivité, Airtel Malawi et Telekom Networks Malawi (TNM) proposent des forfaits de données moins chers avec un forfait de données mensuel de 30 gigaoctets (Go) coûtant près de 9 dollars américains (USD).²¹ La Somalie bénéficie également

¹² NetBlocks <https://x.com/netblocks/status/18055988080535774970?lang=en> (consulté le 9 mars 2025)

¹³ NetBlocks <https://x.com/netblocks/status/1854835085075267852> (consulté le 9 mars 2025).

¹⁴ NetBlocks <https://x.com/netblocks/status/1853677586942943524> (consulté le 9 mars 2025)

¹⁵ Paradigm Initiative. Communiqué de presse : La coalition condamne les perturbations d’Internet au Nigéria dans le contexte des manifestations contre la mauvaise gouvernance. <https://paradigmhq.org/press-release-coalition-condemns-internet-disruptions-in-nigeria-amidst-the-endbadgovernance-protests/> (consulté le 9 janvier 2025)

¹⁶ Addis Standard. Reprise des services Internet dans la région d’Amhara après une interruption de près d’un an. <https://addisstandard.com/internet-services-resume-across-amhara-region-after-near-year-long-shutdown/> (consulté le 3 mars 2025).

¹⁷ Paradigm Initiative. Communiqué de presse : Paradigm Initiative condamne la coupure d’Internet au Sénégal. <https://paradigmhq.org/press-release-paradigm-initiative-condemns-internet-shut-down-in-senegal/> (consulté le 20 mars 2025)

¹⁸ Paradigm Initiative. Communiqué de presse : La Net Rights Coalition appelle la Tanzanie à cesser de restreindre l’accès à X. <https://paradigmhq.org/press-release-net-rights-coalition-calls-on-tanzania-to-stop-restricting-access-to-x-former-twitter/> / (consulté le 3 mars 2025)

¹⁹ Toute l’Afrique. L’interdiction de Facebook se poursuit en Ouganda, le gouvernement invoquant des problèmes de sécurité. <https://allafrica.com/stories/202405270409.html>. (consulté le 12 mars 2025)

²⁰ Amnesty International. La coupure d’Internet au Soudan menace la fourniture des services humanitaires et d’urgence. <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2024/03/sudan-internet-shut-down-threatens-delivery-of-humanitarian-and-emergency-services/> . (consulté le 15 mars 2025)

²¹ TNM Malawi Limited « Forfaits mensuels », TNM - Toujours avec toi (consulté le 21 décembre 2024)

de faibles coûts de forfaits de données, avec 1 Go coûtant seulement 0,50 USD.²² Cependant, des pays comme le Togo ont continué à facturer des données élevées, à 1 Go, soit 1,45 USD. En Ouganda, la taxe de 12 % sur les données, instaurée par la loi de 2021 portant modification des droits d'accise, affecte de manière disproportionnée les femmes et contrecarre tout effort visant à combler le fossé numérique entre les sexes. Cela affecte la capacité des femmes à s'offrir des forfaits de données pour accéder à Internet.

Liberté d'expression

La répression de la liberté d'expression a été un élément préoccupant en 2024. Par exemple, au Togo, la loi sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité (Loi n°2018-026)²³ a été utilisée pour restreindre la liberté d'expression en ligne par le biais d'arrestations. L'article 17 de cette loi punit les insultes criminelles sur les plateformes numériques de peines effrayantes allant de 800 à 3 200 dollars américains. Le décret-loi 2022-54 a été utilisé au Togo pour museler la dissidence, affectant principalement les médias.^{24,25}

La criminalisation des fausses nouvelles est une pratique qui persiste en 2024, contrairement aux normes internationales recommandant aux gouvernements de privilégier les sanctions civiles pour lutter contre les fausses nouvelles. Au Botswana, les articles 59 (1) du Code pénal et 55 (a) et (b) de la loi sur l'Autorité de régulation des communications érigent en infraction la publication de nouvelles irréelles.²⁶ Le flou de ces lois est préoccupant, les dispositions utilisant généralement des termes vagues tels qu'offensant, indécent, obscène, lascif, menaçant, provoquant la peur, l'anxiété, les désagréments et l'agacement, entre autres. En Gambie, le 26 septembre 2024, deux journalistes du journal The Voice ont été arrêtés pour avoir publié de fausses nouvelles.²⁷ En République centrafricaine (RCA), l'article 132²⁸ du Code pénal²⁹ criminalise la diffamation et les propos séditieux, contrairement aux normes internationales, tandis qu'en Égypte, l'article 102 (Bis) du Code pénal criminalise la publication d'erreurs nouvelles.

La plupart des pays africains manquent de cadres juridiques pour lutter contre les violences sexistes en ligne. La législation nationale en vigueur en matière de violences conjugales est inadéquate, car elle ne traite pas des préjudices en ligne, comme c'est le cas au Zimbabwe. Les violences sexistes en ligne, également qualifiées de violences sexistes facilitées par la technologie, se sont manifestées sous diverses formes, notamment par la désinformation sexiste misogyne. Le lien entre la violence sexiste hors ligne et en ligne était clair au Botswana avec l'exemple de la secrétaire à l'éducation politique de la Ligue des femmes du BCP, Kagiso Daniel, qui a été agressée physiquement et ensuite confrontée à différents récits diffamatoires sur les plateformes de médias sociaux.³⁰

²² Tarifs abordables pour les données mobiles <https://www.statista.com/statistics/1272681/price-for-mobile-data-in-somalia/> (consulté le 7 février 2025).

²³ Assemblée Nationale Togolaise. (2022). Loi portant modification de la loi n°2018-026 du 7 décembre 2018 sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité. Récupéré de https://assemblee-nationale.tg/lois_adoptees/de-loi-portant-modification-de-la-loi-n2018-026-du-7-decembre-2018-sur-la-cybersecurite-et-la-lutte-contre-la-cybercriminalite/

²⁴ Hivos, « Liberté d'expression en Tunisie : cartographie juridique », <https://hivos.org/document/freedom-of-expression-in-tunisia-legal-mapping/>

²⁵ Décret-loi n° 2022-54 du 13 septembre 2022 relatif à la lutte contre les infractions relatives aux systèmes d'information et de communication <https://legislation-securite.tn/latest-laws/decret-loi-n-2022-54-du-13-septembre-2022-relatif-a-la-lutte-contre-les-infractions-se-rapportant-aux-systemes-dinformation-et-de-communication/>

²⁶ BOCRA <https://www.bocra.org.bw/sites/default/files/covid19-docs/BOCRA%20-%20False%20Information%20on%20Online%20Platforms.pdf> (consulté le 7 février 2025).

²⁷ Fédération des journalistes internationaux « Gambie - Deux journalistes arrêtés et accusés de « fausse publication » contre le président » (2024) <https://www.ifj.org/media-centre/news/detail/category/press-releases/article/the-gambia-two-journalists-arrested-and-charged-with-false-publication-against-the-president> (consulté le 10 novembre 2024)

²⁸ Art.132 : Toute expression dont le sens menaçant, diffamatoire ou insultant est de nature à diminuer le respect dû à un fonctionnaire public constitue un outrage.

²⁹ République Centrafricaine : Code pénal: <https://www.refworld.org/legal/legislation/natleg-bod/2010/fr/104201> (consulté le 12 janvier 2025)

³⁰ Voir la publication Facebook ici: <https://www.facebook.com/share/p/18wmnBiSet/>.

En septembre 2024, les dirigeants du syndicat des journalistes d’Afrique australe ont formé la Fédération des journalistes d’Afrique australe (FESAJ), pour lutter contre la désinformation par la formation et le plaidoyer.³¹ Il s’agit d’une avancée majeure, car la désinformation, surtout autour des élections, est une préoccupation majeure.

Des journalistes d’Angola, du Botswana, du Lesotho, du Malawi, du Mozambique, de Namibie, d’Afrique du Sud, de Zambie et du Zimbabwe sont membres de la FESAJ. Les médias jouent un rôle essentiel pour garantir l’accès à des contenus de qualité.

Protection des données et confidentialité

Alors qu’au 31 décembre 2024, au moins 40 pays disposaient de lois accessibles sur la protection des données,³² le processus législatif a été lent dans certains pays comme la Gambie et la Namibie, qui ne disposent pas de lois sur la protection des données. La Gambie a présenté le projet de loi de 2023 sur la cybercriminalité, qui a été déposé à l’Assemblée nationale le 18 mars 2024. Le Malawi a rejoint la liste des pays dotés de lois sur la protection des données le 1er février 2024, lorsque la Loi sur la protection des données de 2024³³ a été adoptée. Le projet de loi sur la protection des données du Botswana a été approuvé par l’Assemblée nationale le 29 octobre 2024 et attend son adoption. La République centrafricaine a également promulgué la loi n° 24-001 sur la protection des données personnelles en janvier 2024, une avancée majeure pour le pays.³⁴

Les initiatives de villes intelligentes se sont multipliées, des pays comme l’Ouganda ayant numérisé les services publics pour améliorer leur prestation. Parmi les initiatives, on compte un centre de contrôle de la circulation et des feux de signalisation. Au Zimbabwe, des caméras de vidéosurveillance ont été installées, visant à prévenir la criminalité et à améliorer la fluidité du trafic. L’efficacité des initiatives de villes intelligentes est indéniable. Cependant, des inquiétudes ont été soulevées quant au manque de transparence du gouvernement concernant les processus d’approvisionnement et l’utilisation de dispositifs de surveillance qui accompagnent généralement ces technologies.

Nouvelles lois sur la protection des données - 2024³⁵

Pays	Date de promulgation	Lien
Malawi	31 janvier 2024	https://www.malawi.gov.mw/index.php/resources/publications/acts?download=153:data-protection-act-2024
Ethiopie	24 juillet 2024	https://lawethiopiacomment.wordpress.com/wp-content/uploads/2024/08/personal-data-protection-proclamation-no.-1321-2024_signed-1.pdf
Cameroun	23 décembre 2024	https://www.prc.cm/en/multimedia/documents/10271-law-n-2024-017-of-23-12-2024-web

³¹ UNESCO <https://www.unesco.org/fr/articles/southern-african-journalists-form-body-combat-disinformation-and-misinformation#:~:text=Unions%20Journalists'%20leaders%20from%20Southern,to%20combat%20disinformation%20and%20misinformation>. (consulté le 9 février 2025)

³² <https://blog.africadataprotection.org/en/legislation/> (consulté le 7 février 2025).

³³ Projet Digital Malawi <https://digimap.pppc.mw/data-protection-bill-assented/>

³⁴ Loi n° 24-001 relative à la protection des données personnelles, 2024 https://arcep.cf/fr/images/documents/reglementation/lois/Loi_24_001_portant_protection_des_donnes_a_caractere_personnel.PDF

³⁵ Ces chiffres sont tirés des pays mentionnés dans ce rapport.

République centrafricaine	25 janvier 2024	https://arcep.cf/fr/images/documents/reglementation/lois/Loi_24_001_portant_protection_des_donnes_a_caractere_personnel.PDF
Botswana	29 octobre 2024	https://itlawco.com/wp-content/uploads/2025/01/1736836435941.pdf

Accès à l'information

Ce rapport Londa souligne l'urgence pour les gouvernements africains de divulguer proactivement les informations et d'utiliser les plateformes numériques pour améliorer l'accès à l'information. La plupart des agences gouvernementales sont à la traîne et la plupart des sites web manquent d'informations essentielles. Un exemple flagrant dans les rapports nationaux Londa 2024 est l'absence d'informations concernant le Fonds pour le service universel, les sites web gouvernementaux n'incluant pas ces rapports. Dans certains cas, comme en Gambie, le gouvernement ne répond pas aux demandes d'information dans le délai imparti de 21 jours. Le rapport national sur la Gambie analyse cette préoccupation, ce qui complique l'accès à l'information pour les chercheurs en droits numériques, conformément à leur mandat. L'accès à l'information doit être opérationnalisé pour concrétiser le droit d'accès à l'information. Au Soudan, la loi de 2015 sur le droit d'accès à l'information³⁶ n'est pas pleinement appliquée, ce qui est préoccupant, car l'information n'est pas facilement accessible. Le rapport Londa 2024 déplore l'incapacité des agences gouvernementales à fournir des informations actualisées sur leurs sites web et à exploiter sûrement les plateformes numériques.

Inclusion numérique

L'année sous revue a été marquée par plusieurs activités guidant le continent africain vers l'accès au numérique. Au Botswana, le Programme de connectivité des villages a progressé en mettant l'accent sur l'amélioration de l'accès au haut débit dans les zones rurales. Cela a été rendu possible grâce à une stratégie nationale délibérée pour le haut débit dans le pays. La Tunisie a fait des progrès notables en matière de connectivité des écoles grâce à son engagement à achever la connexion numérique des écoles tunisiennes aux réseaux de fibre optique d'ici novembre 2024, démontrant ainsi la priorité accordée par le gouvernement à l'inclusion numérique dans le secteur de l'éducation.³⁷ Le rapport Londa aborde également la sécurité en ligne des enfants et des groupes vulnérables. La plupart des pays africains ne disposent pas de politiques spécifiques de sécurité en ligne des enfants et s'accrochent encore à des lois de protection de l'enfance qui ne couvrent pas la protection à l'ère numérique. La Gambie a élaboré sa Politique nationale de protection en ligne des enfants et des groupes vulnérables³⁸ en octobre 2024, le Ghana a élaboré un cadre national de protection des enfants en ligne,³⁹ la Tanzanie a présenté le projet de loi sur la protection de l'enfance (amendements divers) de 2024⁴⁰ et le Malawi a élaboré une stratégie nationale de protection des enfants en ligne,⁴¹ des mesures progressistes qui peuvent inspirer d'autres pays africains. Ces politiques identifient divers groupes vulnérables en ligne, notamment les enfants, les femmes et les personnes handicapées, et favorisent leur inclusion numérique grâce à des espaces en ligne sécurisés.

Fonds de service universel

³⁶ Ministère de la Justice, «Loi sur le droit d'accès à l'information pour l'année 2015»,<https://moj.gov.sd/sudanlaws/#/reader/chapter/362>, (consulté le 6 novembre 2024)

³⁷ La Presse, « Tunisie : Le raccordement des écoles à la fibre optique achevé d'ici fin novembre », novembre 2024,<https://lapresse.tn/2024/11/07/tunisie-le-raccordement-des-ecoles-a-la-fibre-optique-acheve-dici-fin-novembre/>

³⁸ <https://mocde.gov.gm/wp-content/uploads/2024/11/Gambia-CVGOP-Policy.docx>

³⁹ <https://www.csa.gov.gh/resources/National%20COP%20Framework.pdf>

⁴⁰ https://media.tanzlii.org/media/legislation/326677/source_file/b73b511efbb91f9f/tz-act-2024-10-publication-document.pdf

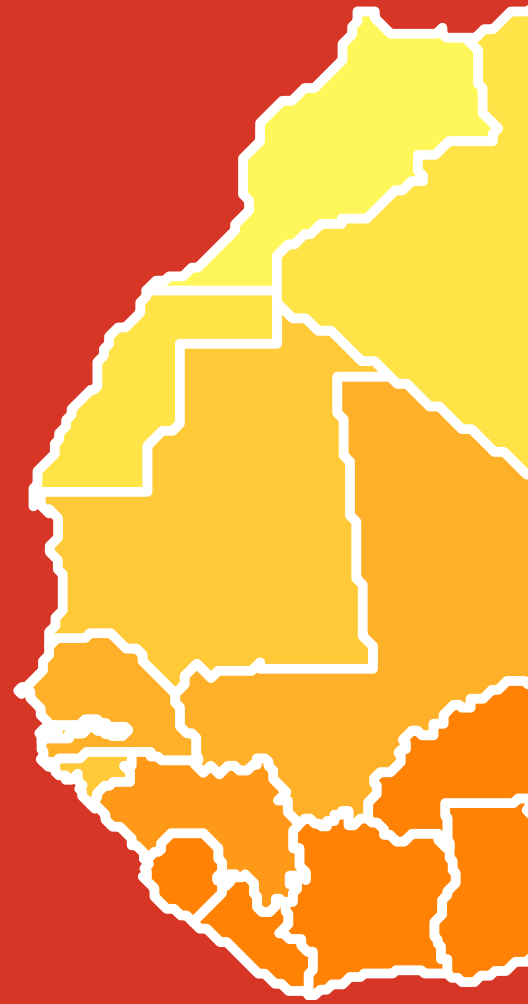
⁴¹ F. Phiri « Les parties prenantes de Macra intensifient leurs efforts de protection des enfants en ligne »

Pays	Fonds existant	Montant connu (Oui ou Non)	Rapports sur les fonds accessibles
Malawi	Oui	Oui	Non
Tanzanie	Oui	Non	Oui
Éthiopie	Non	Non	Non
Kenya	Oui	Non	Non
Zambie	Oui	Non	Non
Rwanda	Oui	Non	Non
Angola	Oui	Non	Non
Namibie	Oui	Non	Non
Afrique du Sud	Oui	Oui	Oui
Zimbabwe	Oui	Non	Non
Tunisie	Oui	Non	Non
Ouganda	Oui	Non	Oui
Cameroun	Oui	Non	Non
Nigeria	Oui	Oui	Oui
Sénégal	Oui	Non	Non
La Gambie	Non	Non	Non
Somalie	Non	Non	Non
Lesotho	Oui	Non	Non
Aller	Oui	Non	Non
Bénin	Oui	Non	Non
Botswana	Oui	Non	Non
Ghana	Oui	Non	Non
RDC	Oui	Non	Non
VOITURE	Oui	Non	Non
Soudan	Oui	Non	Non
Mozambique	Oui	Non	Non
Égypte	Oui	Non	Non

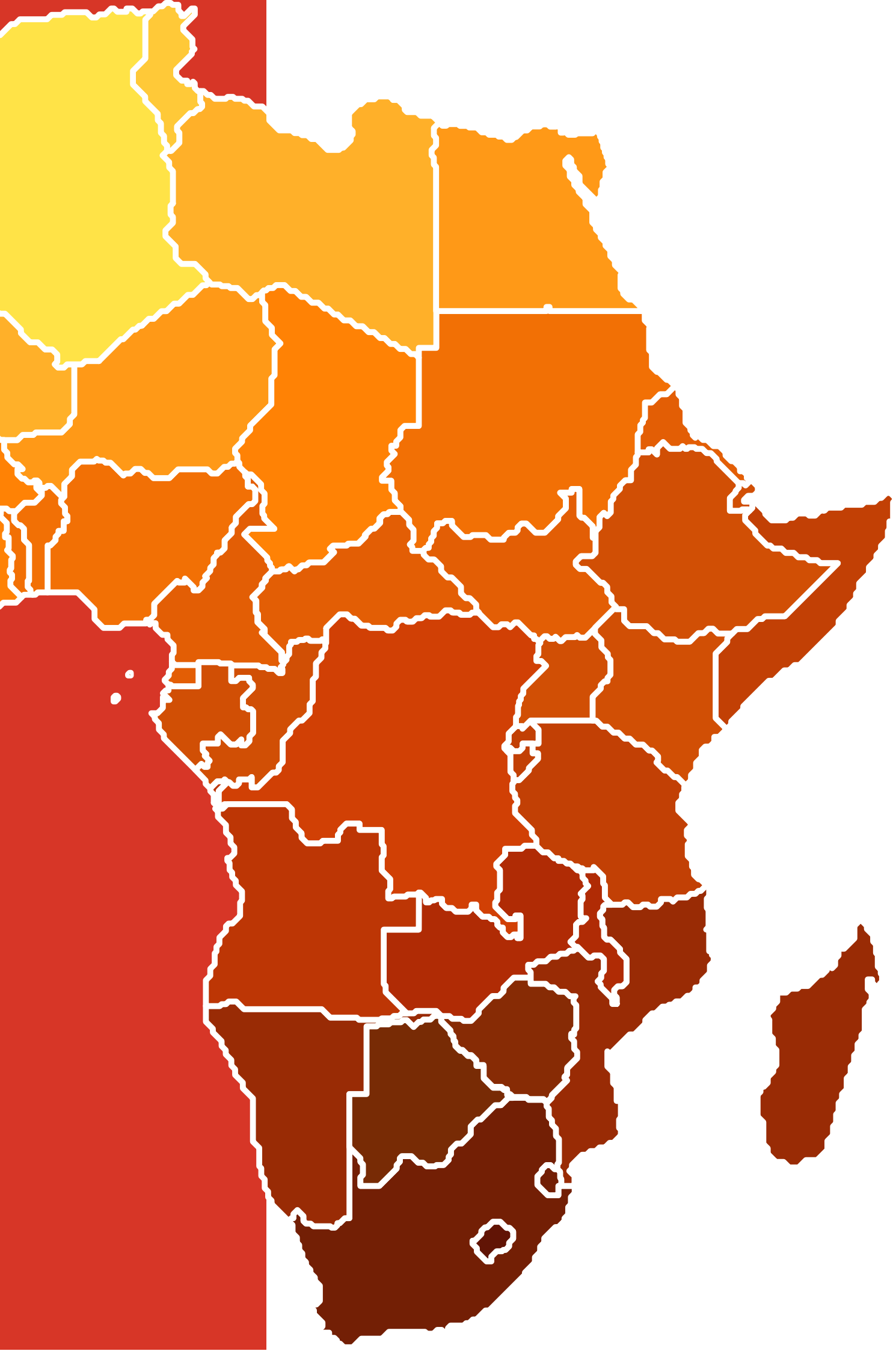
Conclusion

Le rapport Londa 2024 présente le niveau de conformité des pays africains à leurs obligations en matière de droits humains, démontrant que certains pays comme le Kenya ont régressé en matière de promotion de l'accès à Internet, tandis que des pays comme la Somalie progressent vers un accès Internet abordable. Des gouvernements comme le Malawi sont félicités pour leur transparence, leur utilisation du Fonds pour le service universel et la promulgation d'une loi sur la

protection des données. Parallèlement, des cadres régionaux ont progressé pour promouvoir l'IA et la gouvernance numérique. Dans une perspective multipartite, les acteurs gouvernementaux sont exhortés à prendre des mesures significatives pour, entre autres, promulguer des lois favorisant la liberté d'expression, le droit à la vie privée, l'accès à l'information et la sécurité des enfants en ligne. Les organisations de la société civile et les médias sont exhortés à plaider pour l'abrogation des lois répressives, l'adoption de lois protégeant les droits numériques et la sensibilisation aux droits numériques.



RAPPORTS PAR PAYS



Angola



Résumé

Le rapport national 2024 de l'Angola a été préparé grâce à une étude documentaire, des interviews avec des intervenants majeurs, des discussions avec divers acteurs du domaine des droits numériques et en se servant de l'indice TheScore. L'étude s'est focalisée sur sept thématiques clés: l'accès au web, la liberté d'expression, la sauvegarde des données et le secret professionnel, la censure et le contrôle du contenu, l'accès à l'information, l'intelligence artificielle et les technologies naissantes, sans oublier l'inclusion numérique. Les données indiquent que durant la période analysée, l'Angola a connu une progression notable en matière d'accès à Internet, affichant une hausse de 3,1 % de la couverture Internet, passant de 2023 à 39,3 % en 2024. Toutefois, le tarif élevé des données, la disparité dans l'offre de services et les difficultés liées aux infrastructures haut débit dans les régions rurales restreignent l'accès aux populations à revenu modeste.

Le paysage numérique est marqué par les inquiétudes relatives à la censure, à la surveillance et à la protection des données, des problématiques qui affectent de manière significative les groupes marginalisés comme les femmes et les personnes en situation de handicap. En dépit des progrès juridiques, il est crucial d'améliorer de manière urgente l'application des lois concernant la protection des données et la liberté d'expression. Parmi les recommandations prioritaires, on retrouve la prise en charge des frais de données, l'expansion du Wi-Fi public, l'incorporation de la culture numérique dans le cursus scolaire, le soutien à la liberté de presse, le perfectionnement de la coordination en cybersécurité, l'accroissement de la transparence des contenus ainsi que l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Il sera primordial de relever ces défis afin d'atteindre une meilleure inclusion numérique et de sauvegarder les droits des citoyens.

20

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024



Introduction

Durant l'année précédente, l'Angola a accompli des avancées typiques en matière d'accès à Internet, la couverture Internet nationale ayant atteint 39,3 % en janvier 2024, ce qui représente une hausse de 3,1 % par rapport à 2023.¹ La croissance est principalement stimulée par les investissements dans les réseaux mobiles et les infrastructures en fibre optique, ainsi que par la collaboration entre le gouvernement et le secteur privé pour élargir la couverture à l'échelle nationale. Bien que la connectivité se soit améliorée, les tarifs des services Internet demeurent onéreux, surtout pour les personnes à bas revenus, restreignant ainsi l'accès universel.

Par ailleurs, les infrastructures dans les zones urbaines sont supérieures à celles des régions rurales, où l'insuffisance d'investissements et les coupures de courant rendent encore plus délicate la fiabilité de l'accès à Internet. De plus, la scène numérique angolaise est caractérisée par des enjeux relatifs à la liberté d'expression, à la censure et à la protection des données. Ceci est d'autant plus vrai que le contrôle exercé par le gouvernement sur les plateformes en ligne se renforce et que les méthodes de surveillance provoquent des préoccupations quant à la confidentialité. Le pays fait également face à un fossé numérique, les communautés marginalisées, y compris les femmes et les personnes en situation de handicap, rencontrant des défis supplémentaires pour s'intégrer pleinement au monde numérique.

¹

Comme ci-dessus.

Accès Internet

Au cours de l'année passée, l'Angola a accompli des avancées notables en ce qui concerne l'accès à Internet. Au mois de janvier 2024, le taux d'accès à Internet s'élevait approximativement à 39,3 %, ce qui représente une hausse de 3,1 % comparé à janvier 2023.² L'expansion est essentiellement attribuée aux investissements réalisés dans les infrastructures mobiles et de fibre optique, et aux initiatives des organismes gouvernementaux et privés visant à élargir la portée au niveau national.³ Les réseaux mobiles sont le principal moyen d'accès à Internet, plus de 95 % des utilisateurs d'Internet s'appuyant sur les téléphones mobiles pour la connectivité en ligne.⁴ L'augmentation de l'accessibilité des smartphones a largement contribué à la diffusion grandissante de l'Internet mobile.⁵

Les tarifs des services Internet demeurent extrêmement onéreux. En 2024, le coût moyen mensuel des données était de \$47,52⁶ ainsi, en août 2023, le coût moyen d'un gigaoctet était de \$1,01.⁷ D'après un rapport de l'Union internationale des télécommunications (UIT) de 2024, en Angola, les dépenses liées aux données peuvent représenter jusqu'à 9,5% du revenu moyen.⁸ Ce système de tarification restreint l'accès des personnes à l'information sur le web, notamment dans les communautés à revenus modestes.⁹ En outre, l'accès à Internet n'est pas uniformément distribué, les infrastructures étant nettement meilleures dans les zones urbaines que dans les régions rurales. L'accroissement des investissements dans les infrastructures de communication rurales et la nécessité d'éduquer les compétences numériques des habitants exacerbent les inégalités.¹⁰

L'accès universel à internet est toujours entravé par l'instabilité de l'approvisionnement en électricité, un problème lié à des coûts élevés et des déficits d'infrastructures. De multiples zones subissent des interruptions d'électricité régulières, ce qui a un impact sur l'accessibilité du service internet et remet en question la fiabilité de la connexion, particulièrement dans les régions éloignées.¹¹

Liberté d'expression

En 2024, aucun cas de coupure d'Internet n'a été signalé, par rapport à 2023. Cependant, en août 2024, le président a promulgué le projet de loi sur la sécurité nationale qui, en vertu de l'article 36, autorise le gouvernement à interdire aux stations de radio publiques ou privées de diffuser et à perturber les services de télécommunications dans des circonstances exceptionnelles mal définies.¹² Ce projet de loi va sans aucun doute restreindre la liberté d'expression.

La crainte s'intensifie en raison de la capacité grandissante des agences gouvernementales, dont l'Agence nationale des services d'information (SINS), à exercer une surveillance de masse, grâce à leurs capacités étendues dans ce domaine. Même si aucune législation ne prescrit formellement la surveillance, des études locales et internationales signalent que les militants et les journalistes en ligne subissent de plus en plus de harcèlement et d'arrestations dues à leurs actions sur internet.¹³

Le risque d'arrestation, de harcèlement ou de surveillance numérique a découragé beaucoup d'individus de s'engager dans les débats politiques sur internet. Ainsi, l'autocensure est perçue

² Comme ci-dessus.

³ Union internationale des télécommunications (UIT). (2023). « Rapport annuel sur la connectivité mobile en Afrique subsaharienne ».

⁴ Banque mondiale. (2024). « Statistiques sur l'accès à l'internet mobile en Angola. »

⁵ Ministère des Télécommunications de l'Angola. (2023). « Accès à Internet via les réseaux mobiles en Angola. »

⁶ « Le prix du haut débit fixe dans 219 pays », Cable, consulté le 13 février 2024, <https://www.cable.co.uk/broadband/pricing/worldwide-comparison/>.

⁷ « Tableau de classement mondial des prix du haut débit 2024 », consulté le 27 mai 2024, <https://www.cable.co.uk/broadband/pricing/worldwide-comparison/>.

⁸ Union internationale des télécommunications (UIT). (2024). Le coût de l'accès à Internet en Afrique subsaharienne.

⁹ Union internationale des télécommunications (UIT). (2024). Le coût de l'accès à Internet en Afrique subsaharienne.

¹⁰ Banque africaine de développement. (2023). « Accès à l'énergie et connectivité Internet en Afrique ».

¹¹ Agence internationale de l'énergie (AIE). (2023). « Accès à l'électricité en Afrique rurale ».

¹² Human Rights Watch. « Angola : Le président signe des lois restreignant la liberté d'expression et d'association », consulté le 9 janvier 2025. <https://www.hrw.org/news/2024/09/10/angola-president-signs-laws-curtailling-speech-association>

¹³ Human Rights Watch (HRW). (2023). Angola : Les autorités intensifient la censure d'Internet pendant les troubles politiques. Consulté sur <https://www.hrw.org/report/2023/angola-internet-censorship>

comme une méthode de survie, les personnes choisissant de restreindre leur implication pour esquiver des répercussions potentielles.¹⁴

“Restez constamment vigilant au sujet de vos déclarations sur le web. Même en l’absence d’agression numérique, une attaque peut survenir en face à face. La violence sur internet peut rapidement se diffuser hors ligne, ce qui représente une importante menace pour la sécurité.”

- Informateur Clé A.

Les plateformes de médias sociaux sont pleines de commentaires négatifs et de harcèlement ciblé, sexualisant fréquemment l’engagement politique des femmes ou dévalorisant leurs points de vue en fonction de leur sexe. Selon un rapport de 2024 de l’Institut mondial pour l’égalité des sexes, l’Angola se distingue par des taux de cyberharcèlement sexiste très élevés. Près de 60 % des femmes politiques angolaises ont signalé avoir été victimes de harcèlement ou de menaces sur les réseaux sociaux, ce qui en fait l’un des pays d’Afrique australe où la situation est la plus préoccupante.¹⁵ Non seulement ces formes d’abus découragent les femmes de participer au discours politique, mais elles contribuent aussi à créer un environnement en ligne hostile qui impacte de manière disproportionnée la liberté numérique des femmes.

Le harcèlement en ligne s’attaque souvent aux femmes qui prennent la parole sur des problématiques liées à l’égalité de genre, aux droits de l’homme et à la justice sociale. Selon une enquête menée par Digital Rights Africa en 2024, plus de la moitié des femmes angolaises présentes sur les réseaux sociaux affirment être victimes de cyberharcèlement. Pour de nombreuses personnes, ce harcèlement représente un frein majeur à leur liberté d’expression sur internet, les incitant à repenser leur participation en ligne.¹⁶

Malgré des progrès législatifs pour défendre les femmes contre la violence sur internet, y compris la loi sur la violence domestique (loi n° 25/11) et les modifications du Code pénal (loi n° 38/20) qui reconnaissent le harcèlement en ligne, leur application est encore loin d’être satisfaisante. Les autorités compétentes manquent de moyens et de ressources nécessaires pour lutter de manière efficace contre les violences sexistes en ligne, exposant ainsi un grand nombre de femmes aux abus sans possibilité de recours.¹⁷

Protection des données et confidentialité

Le système angolais de protection des données et de la vie privée s’est adapté aux besoins de l’ère digitale, bien que sa réalisation et son déploiement continuent de présenter des défis significatifs. Le pays a mis en place la loi n° 22/21 concernant la protection des données personnelles, dont l’objectif est de sauvegarder les informations personnelles de ses citoyens. Toutefois, malgré ces avancées, la législation est encore à ses premiers pas et des préoccupations demeurent quant à son efficacité, en particulier en ce qui concerne sa mise en œuvre et son respect.¹⁸

De plus, l’Angola a mis en place des lois pénalisant la propagation de « fausses informations » ou de « sédition » sur internet. Ces lois sont perçues par les détracteurs comme des instruments de répression de la contestation et de limitation de la liberté d’expression. La loi n° 38/20, précisement l’article 224 du Code pénal, sanctionne la propagation de « irréelles nouvelles », en particulier par le biais des médias. L’objectif de cette mesure est d’atténuer la propagation de désinformations sur les réseaux sociaux et les sites internet.¹⁹ En conséquence, les journalistes et les médias sont de plus en plus prudents lorsqu’ils publient des contenus perçus comme politiquement sensibles, notamment en ce qui concerne les politiques gouvernementales, la corruption ou les violations des droits de l’homme.²⁰ D’après Reporters sans frontières (RSF, 2023), l’Angola occupe la 110^e position parmi 180 nations concernant la liberté de presse. Les journalistes sont souvent exposés

¹⁴ Mueller, M. (2022). La politique du discours en ligne : l’autocensure dans les régimes autoritaires. Cambridge University Press.

¹⁵ Institut mondial pour l’égalité des sexes. (2024). « Harcèlement en ligne genré en Afrique australe. » Rapport mondial sur l’égalité.

¹⁶ Digital Rights Africa. (2024). « Obstacles à la liberté numérique : harcèlement en ligne des femmes angolaises ». Digital Rights Report.

¹⁷ ONU Femmes. (2023). « Fracture numérique entre les sexes en Angola ». Rapport d’ONU Femmes pour l’Afrique australe.

¹⁸ Gagliardone, I., et Zeng, L. (2023). Gouvernance de l’Internet et contrôle politique en Afrique. Routledge.

¹⁹ Santos, A. (2020). La loi angolaise sur les fausses nouvelles : une menace pour la liberté d’expression ? Revue africaine de journalisme, 11(3), 151-165.

²⁰ Puddephatt, A. (2021). Le refroidissement mondial : l’autocensure à l’ère numérique. Fondations pour une société ouverte.

à des menaces, du harcèlement et des actions en justice en lien avec leur profession.

De plus, l'Angola s'intéresse de plus en plus à des initiatives de villes intelligentes afin de moderniser ses infrastructures urbaines et d'améliorer la qualité des services. Ces initiatives incorporent fréquemment des outils numériques comme des détecteurs, des caméras et des analyses de données pour améliorer la gestion du trafic et assurer la sécurité publique. En 2024, Luanda, la capitale, mettra en œuvre des projets pilotes intégrant des caméras de sécurité et la technologie de reconnaissance faciale.

“L’emploi de caméras de sécurité et de reconnaissance faciale pourrait améliorer la protection. Toutefois, la société civile redoute que cela n’entraîne de sérieux dangers pour la vie privée en l’absence d’une régulation et d’un contrôle appropriés”

- Informateur Clé B

D'après une étude effectuée en 2024 par Deloitte Angola, 48 % des participants ont affirmé que leurs comptes bancaires en ligne avaient été piratés à un moment donné.²¹ En 2024, on a recensé entre 200 et 5 000 cyberattaques quotidiennement, la Banque nationale (BNA) en rapportant 250 par jour²², ce qui représente une baisse de 100 par rapport à la moyenne de 2023.²³ Cette augmentation de la cybercriminalité souligne la faiblesse de l'infrastructure financière angolaise face aux menaces numériques avancées. La nation possède une politique nationale de cybersécurité (2021-2030) et un cadre légal contre la cybercriminalité, qui respecte plusieurs standards internationaux.²⁴ Toutefois, bien que ces démarches constituent des progrès, leur mise en œuvre efficace soulève des préoccupations, surtout compte tenu de l'évolution rapide des méthodes de cybercriminalité.

Censure et modération du contenu

À l'instar de plusieurs autres nations, l'Angola collabore avec des firmes technologiques internationales comme Meta (Facebook), Google (YouTube) et ByteDance (TikTok), qui subissent des contraintes pour respecter les législations locales et les requêtes gouvernementales pour le retrait de contenu. Comme indiqué dans le rapport de transparence de Meta, en 2023, l'administration angolaise a sollicité le retrait de diverses publications politiques sur Facebook et Instagram, arguant des infractions aux lois locales, comme l'incitation à la violence ou la diffamation. Meta a examiné certaines de ces requêtes, en accord avec ses normes internes de contrôle du contenu. Au cours du premier trimestre 2024, l'Angola a déposé 12 requêtes pour le retrait de contenu. En outre, le rapport sur la transparence 2024 de TikTok a indiqué qu'il avait reçu 25 requêtes venant d'Angola pour retirer des contenus associés aux discours haineux, au harcèlement et à la désinformation politique. Près de 40 % de ces requêtes portaient sur des discours politiques. Selon le rapport de transparence de YouTube (2024), l'Angola a émis 15 requêtes pour la suppression de contenu en 2023. Un grand nombre de ces requêtes portaient sur des vidéos contenant des commentaires politiques ou des accusations de corruption.²⁵

Il est nécessaire d'avoir des informations publiques plus détaillées concernant les requêtes de suppression de contenu envoyées à l'Institut national des communications (INACOM), l'entité régulatrice des communications en Angola. Ces données ne sont pas divulguées au public.

Accès à l'information

La Constitution de l'Angola assure aux citoyens le droit à l'information, même si son application nécessite une meilleure cohérence. Néanmoins, bien que ces garanties constitutionnelles soient cruciales, les structures juridiques et institutionnelles en Angola concernant l'accès à l'information

²¹ Deloitte Angola. (2024). Enquête sur la cybersécurité : Tendances en matière de fraude financière et bancaire.

²² « Cyberattaque BNA sans dégâts », Jornal de Angola, 18 janvier 2024, <https://www.jornaldeangola.ao/ao/noticias/ataque-ciber-netico-sem-danos-...>. Cyberattaques

²³ Victória Maviluka, « BNA enregistre une moyenne quotidienne de 250 tentatives de cyberattaques », Économie et Marché, 25 avril 2024, <https://www.economiaemercado.co.ao/artigo/bna-regista-media-diaria-de-2-...>; « La Banque nationale d'Angola connaît 100 cyberattaques de moins par jour en 2024 », 360 Mozambique, 25 avril 2024, <https://360mozambique.com/world/angola/national-bank-of-angola-sees-100-...>

²⁴ Conseil de l'Europe. (2020). Convention de Budapest sur la cybercriminalité.

²⁵ Rapport de transparence YouTube (2024). Demandes gouvernementales de retrait de contenu en Angola.

demeurent insuffisamment développées et confrontées à de multiples obstacles.

Les deux textes législatifs qui encadrent l'accès à l'information sont la loi relative à la protection des données (loi numéro 22/11) et la loi au sujet de l'accès aux documents administratifs (loi numéro 11/02). Bien que ces lois autorisent les citoyens à solliciter des informations auprès des autorités publiques, leur mise en œuvre nécessite une plus grande cohérence. Les pénalités en cas de non-conformité sont modérées, et les entraves administratives empêchent souvent un accès réel aux informations détenues par le gouvernement.²⁶ Le manque d'une législation robuste concernant l'accès à l'information exacerbe le problème, car la possibilité pour les citoyens d'obtenir des informations cruciales du gouvernement est entravée par un jargon juridique flou et des dispositifs de mise en œuvre insuffisants.

L'accès à l'information, particulièrement dans les régions rurales et mal desservies, est toujours un défi important en raison de la compétence numérique requise. Bien que l'accès à la téléphonie mobile ait progressé, un grand nombre d'Angolais nécessite encore des compétences additionnelles pour une utilisation efficace d'Internet. D'après l'UNESCO (2024), 27 % des gens sont dépourvus de compétences numériques, les générations plus âgées ainsi que les communautés rurales étant les plus affectées.²⁷ Cet écart en termes de culture digitale limite encore plus l'accès à l'information et aux services en ligne, freinant par conséquent la participation du public aux ressources gouvernementales.

IA et technologies émergentes

L'impact de l'intelligence artificielle (IA) et d'autres technologies en plein essor est déjà observable en Angola, notamment dans les domaines bancaire, agricole et sanitaire. Toutefois, l'implémentation de ces technologies en est encore à ses premiers pas. Près de 30 % des opérations financières nationales sont aujourd'hui aidées par l'intelligence artificielle, une tendance qui s'accroît depuis 2021. L'IA rend les services financiers plus accessibles et efficaces, en particulier pour les communautés sous-desservies (BNA, 2024).²⁸

Bien que l'Angola n'ait pas encore établi de règles précises pour l'IA, le gouvernement et le secteur privé sont en train de débattre de l'emploi éthique des technologies de l'IA. Une collaboration a été entamée en 2024 entre une coalition d'entreprises technologiques et d'universités en Angola pour établir des directives sur l'usage éthique de l'intelligence artificielle. Ces initiatives assurent que l'évolution de l'IA respecte les principes des droits de l'homme, évite de renforcer les biais et favorise un développement juste.²⁹

Inclusion numérique

Face aux enjeux de connectivité, le Fonds de Service Universel (FSU), également appelé Fonds d'Aide au Développement des Communications (FADCOM) en Angola, est mis en œuvre pour étendre l'accès universel à Internet. Le somme précisé de ce fonds demeure inconnue, soulignant l'incapacité du gouvernement à communiquer ces informations de manière proactive et à partager les détails avec une totale transparence. D'après l'Autorité de régulation des communications d'Angola (IRCA), le FSU a appuyé l'établissement d'antennes de relais pour les réseaux mobiles ainsi que l'élargissement des services Internet dans les régions peu desservies.³⁰ Toutefois, des inquiétudes subsistent quant à la transparence du fonds.

'Le financement a servi à optimiser l'accès au web sans frais. Nous avons déployé des initiatives de Wi-Fi public, en particulier dans des régions urbaines telles que Luanda, dans le but d'offrir un accès à internet sans frais dans des endroits stratégiques. Cependant, ces avancées sont surtout confinées aux régions urbaines.'

- Informateur Clé C

²⁶ Accès à l'information. (2023). Liberté d'information en Angola : état des lieux.

²⁷ UNESCO. (2024). Alphabétisation numérique en Angola: défis et opportunités.

²⁸ BNA (2024). Consulté le 9 janvier 2025 <https://www.bna.ao/#/pt/publicacoes-e-media/relatorios/relatorio-anual-contas/detalhe/601>

²⁹ Tech Hub Angola. (2024). Lignes directrices pour une IA éthique : efforts de collaboration dans le secteur technologique angolais.

³⁰ Autorité de régulation des communications d'Angola (IRCA). (2024). Le rôle du Fonds de service universel dans la transformation numérique de l'Angola.

De plus, l'Angola a mis en place un Plan national pour le haut débit (2016-2025), focalisé sur l'élargissement des réseaux de fibre optique, l'amélioration de la disponibilité de l'internet mobile et l'expansion de l'accès au haut débit dans les zones moins bien connectées.³¹ La Stratégie de transformation numérique (2020-2025) a aussi pour objectif de moderniser l'infrastructure digitale du pays, d'améliorer les services administratifs en ligne, de favoriser la culture numérique et d'élargir la mise en place des réseaux 5G.³² Il reste à constater la réalisation de ce plan et de cette stratégie.

Traditionnellement, les infrastructures nécessaires pour accéder aux services numériques font défaut aux groupes marginalisés, en particulier les personnes en situation de handicap (PH). La majorité des plateformes et services digitaux doivent être élaborés en prenant en compte les exigences des personnes handicapées, ce qui peut leur porter préjudice. Par exemple, beaucoup de sites web, d'applications mobiles et de services publics ne disposent pas de fonctionnalités d'accessibilité comme les lecteurs d'écran, l'interprétation en langue des signes ou les instructions audio destinées aux personnes sourdes ou aveugles.³³

L'indice de Score

Indicateurs clés de Londa 2025	Déclaration de la CADHP (P pour Principe)	Score	Justification
Coupures d'Internet	P38(2)	4	Aucune coupure d'Internet n'a été confirmée en 2024.
Lois, politiques et autres mesures inexistantes pour promouvoir un accès universel, équitable, abordable et significatif à Internet	P37	3	Des lois existent, mais il faudrait plus de clarté quant à leur mise en œuvre et leur efficacité.
Criminalisation des fausses nouvelles	P22(2)	2	La loi est en place, mais sa définition est floue, ce qui permet au gouvernement de s'en servir pour limiter la liberté d'expression.
Législation sur la sédition	P22(2)	2	La loi sur la sédition laisse place à des abus et à l'arrestation des créateurs de contenu
Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits humains et des citoyens	P20(1) et (2)	2	Neth Nahara (de son vrai nom Ana da Silva) reste en prison pour avoir critiqué le président sur TikTok en 2023.
Législation sur la protection des données.	P42	4	La loi existe, mais il y a des points à améliorer notamment dans sa mise en œuvre.
Les États interviennent et exigent la suppression du contenu en ligne par les intermédiaires d'Internet.	P38 et P39(4)	2	L'Angola a demandé la suppression de la plupart des contenus politiques en ligne des sites de médias sociaux, particulièrement TikTok et Facebook.

³¹ Ministère angolais de l'Éducation. (2022). « L'alphabétisation numérique en Angola ».
³² MINTTICS. (2020). « Stratégie de transformation numérique (2020-2025) ».
³³ Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH). (2024). Promouvoir l'inclusion numérique des personnes handicapées en Angola.

Atteinte à la vie privée des communications	P41	3	Le logiciel de reconnaissance faciale mis en place à Luanda pourrait conduire à une surveillance étatique des citoyens.
L'incapacité du gouvernement à divulguer et à diffuser de manière proactive les informations sur les technologies numériques.	P29(3)	3	Le gouvernement ne divulgue pas publiquement les ressources du Fonds de soutien universel ni leur affectation. Les suppressions de contenu ne sont pas non plus publiées.
Stratégies nationales en matière d'IA et de technologies émergentes	P39(6)	2	L'Angola n'a pas encore introduit de réglementation spécifique autour de l'IA.
Adoption de lois, de politiques et de mesures spécifiques à l'enfance favorisant la sécurité numérique et la confidentialité des enfants en ligne	P37(5)	2	L'Angola ne dispose pas de loi ou de politique spécifique axée sur la sécurité numérique des enfants. Les droits des enfants sont protégés par la loi relative à la protection et au développement intégral de l'enfant (loi 25/12).
Inclusion numérique	P37(3)	2	Le gouvernement offre un accès gratuit à Internet dans certains quartiers de la capitale, Luanda. Cela renforce l'inclusion, compte tenu du coût restreint des forfaits haut débit et de données. Cependant, la concurrence limitée sur le marché continue de rendre le prix de l'accès à Internet restrictif.
TOTAL (jusqu'à 60)		31	

Conclusion

Pour résumer, bien que l'Angola ait accompli des avancées significatives en matière d'élargissement de l'accès à Internet et des infrastructures numériques, plusieurs défis majeurs demeurent, notamment en termes d'accessibilité financière, de déficiences infrastructurelles et de disparité d'accès entre les régions urbaines et rurales. Le prix onéreux des données demeure un frein pour de nombreux Angolais, surtout ceux issus de communautés à bas revenus, pour profiter pleinement d'une connectivité en ligne. La censure, la surveillance et le harcèlement continuent de limiter la liberté d'expression, en posant des dangers spécifiques pour les femmes et les groupes marginalisés. Par ailleurs, les structures légales et institutionnelles du pays concernant la protection des données et l'accès à l'information sont encore rudimentaires. L'insuffisance de culture numérique et d'accessibilité freine les initiatives pour réduire le fossé numérique. Malgré des efforts comme le Fonds pour le service universel et le Plan national pour l'accès à internet haut débit qui aspirent à résoudre ces inégalités, l'application réussie de ces stratégies est essentielle pour assurer une inclusion numérique plus juste dans le futur.

Recommandations

Gouvernement

- **Subventionner les coûts des données:** Face au coût prohibitif de l'accès à Internet, en particulier dans les quartiers défavorisés, le gouvernement pourrait envisager d'attribuer des aides financières ou des allègements fiscaux aux opérateurs d'accès Internet pour abaisser les tarifs du haut débit et de la data mobile. Cela rendrait l'accès à Internet plus facile pour toute la population, surtout dans les régions rurales.
- **Promouvoir les projets de Wi-Fi public:** Continuer à développer les initiatives de Wi-Fi public gratuit dans des zones urbaines clés comme Luanda, tout en veillant à ce que ces projets soient étendus aux zones rurales mal desservies. La collaboration avec les communautés locales pourrait aider à identifier les emplacements stratégiques pour ces services.
- **Intégration des compétences numériques dans l'éducation:** Le gouvernement devrait intégrer la culture numérique au programme national, dès l'enseignement primaire, par l'intermédiaire du ministère compétent, afin de soutenir les efforts d'inclusion numérique à long terme.
- **Renforcer la liberté de la presse:** Pour améliorer le paysage médiatique, l'Angola doit renforcer la protection juridique des journalistes et des médias. Cela implique de veiller à ce que les lois contre la désinformation ne soient pas utilisées pour étouffer la liberté d'expression et le journalisme critique. Le gouvernement devrait procéder à des réformes juridiques pour protéger les journalistes du harcèlement et des menaces juridiques.
- **Améliorer l'application des lois:** Bien que l'Angola ait progressé en matière de lois protégeant les droits numériques, notamment la loi sur la protection des données personnelles, la loi sur la violence domestique et le Code pénal, leur application effective reste un défi. Le renforcement des capacités institutionnelles, par la formation et l'allocation de budgets, pour surveiller et faire respecter les lois sur la protection des données est nécessaire pour garantir la protection des droits des citoyens à l'ère numérique.
- **Renforcer la coordination entre les entités de cybersécurité:** Assurer la coopération entre les diverses agences de cybersécurité en Angola pour répondre à l'évolution constante des cybermenaces et échanger des informations et des méthodes exemplaires.
- **Accroître la transparence des demandes de retrait de contenu:** Il serait souhaitable que les requêtes de suppression de contenu soumises par l'État aux plateformes de réseaux sociaux et numériques soient davantage transparentes. L'Institut national des communications (INACOM) devrait régulièrement diffuser des rapports concernant les requêtes de suppression de contenu et leurs issues pour accroître la confiance dans le domaine numérique.
- **Garantir l'accessibilité des plateformes numériques aux personnes handicapées :** Les sites web gouvernementaux, les applications mobiles et autres plateformes et services numériques doivent être élaborés en tenant compte des exigences des personnes en situation de handicap. Cela nécessite de s'assurer que les services offrent des alternatives accessibles telles que des logiciels de lecture d'écran, la langue des signes et des directives audio pour garantir un accès équitable aux ressources numériques.
- **Développer un cadre réglementaire pour l'IA:** L'Angola devrait accélérer l'élaboration d'une réglementation spécifique sur l'IA afin de garantir l'utilisation éthique de ces technologies. De plus, le gouvernement devrait créer un organisme indépendant chargé de superviser les développements de l'IA, en veillant à ce qu'ils soient équitables, impartiaux et conformes aux droits de l'homme.
- **IA éthique dans les projets gouvernementaux et privés:** Veiller à ce que les applications d'IA, notamment dans les projets urbains innovants, soient utilisées de manière responsable et respectueuse de la vie privée. Le gouvernement devrait privilégier la consultation publique et la transparence afin d'éviter toute utilisation abusive lors du déploiement de ces technologies.

- **Transparence dans l'utilisation du Fonds de service universel:** Les informations sur le Fonds de service universel sont minimales. Le gouvernement devrait veiller à ce que les informations relatives à son utilisation soient rendues publiques afin de garantir une plus grande responsabilisation et une plus grande transparence.

Organisations de la société civile

- **Surveiller l'utilisation du Fonds de service universel:** les organisations de la société civile devraient surveiller l'utilisation du Fonds de service universel pour une plus grande responsabilité et transparence.
- **Tenir le gouvernement responsable:** L'Angola a instauré des lois et des politiques qui, si leur mise en œuvre est bien réalisée, pourraient renforcer les droits numériques de ses citoyens. La société civile doit constamment tenir le gouvernement responsable en surveillant et en plaidant pour l'application de ces lois et politiques.

Résumé

Par rapport au rapport 2023 de Londa, les violations alarmantes enregistrées à l'encontre des journalistes dans le secteur des droits numériques au Bénin ont été moins nombreuses. Cependant, le gouvernement a continué à utiliser les menaces de diffamation civile pour limiter la liberté d'expression. La législation reste répressive et comporte des restrictions à la liberté d'expression. Par exemple, les journalistes continuent d'être régulièrement victimes de violations des droits numériques. La République du Bénin est l'un des premiers États africains à avoir adopté un code numérique. Malgré les progrès réalisés, le pays est confronté à des difficultés qui se traduisent par un rétrécissement de l'espace civique. La nation ouest-africaine devrait également reconsidérer sa position et modifier les dispositions du code numérique qui restreignent inutilement la liberté d'expression et les droits numériques. Cette étude adopte huit indicateurs qualitatifs pour évaluer les questions affectant les droits et l'inclusion numériques au Bénin.

30

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024



Introduction

31

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

Depuis longtemps, le Bénin poursuit activement des initiatives de transformation numérique, visant à exploiter le pouvoir de la technologie pour le développement social et économique. Sous la direction du gouvernement, la numérisation des services publics souligne cette modernisation en cours dans le pays. La numérisation a introduit de nouvelles technologies dans les ministères, permettant aux fonctionnaires de traiter rapidement les demandes des citoyens et de leur fournir un service rapide et satisfaisant. L'introduction de ces technologies a contribué à réduire les files d'attente des citoyens souhaitant consulter ou demander des services publics. Pour simplifier et faciliter l'accès des citoyens aux services publics et améliorer la qualité de la gouvernance, le Bénin a également développé une plateforme nationale en ligne pour la fourniture de services publics.

Cette plateforme permet, d'une part, d'informer les usagers sur les conditions d'accès aux services publics en ligne. D'autre part, la plateforme donne la possibilité de faire des demandes en ligne pour des services numérisés fournis par l'administration publique.

Des progrès significatifs ont également été réalisés en ce qui concerne la croissance des réseaux mobiles. Entre 2022 et 2023, le nombre de cartes SIM connectées aux réseaux de MTN, Celtis et Moov Africa a augmenté de 12,3 %.¹ Cette connectivité mobile généralisée permet aux citoyens béninois d'accéder aux services essentiels, d'effectuer des transactions financières et de participer à l'économie numérique. Malgré les actions entreprises dans ce secteur, d'importants défis restent à relever

Le marché de la téléphonie mobile est actuellement caractérisé par un triopole, ce qui se traduit par une concurrence insuffisante et de faibles niveaux d'investissement.² Cela affecte la qualité et la couverture des services mobiles dans toutes les régions du pays. En outre, les politiques fiscales actuelles sont contre-productives, car elles imposent des charges fiscales élevées aux opérateurs sans encourager les investissements dans les infrastructures.

La conséquence involontaire d'une telle action est qu'elle pousse davantage de personnes hors ligne et augmente les obstacles à l'accès à l'internet. En outre, elle limite la liberté d'expression et l'accès à l'information. Un résultat similaire s'applique au Code numérique, car il y a des craintes croissantes au Bénin que cette législation soit utilisée pour étouffer la diffusion d'opinions dissidentes.

Adopté en 2018, le Code numérique est censé, entre autres, lutter contre la désinformation et les discours de haine³. Cependant, en raison de ses mesures coercitives, cette législation représente un danger pour la profession de journaliste, en particulier pour ceux qui travaillent en ligne.

¹ Voir Agence Ecofin „ Benin's Mobile Landscape „ (2023) <https://www.ecofinagency.com/telecom/2304-45434-benins-mobile-landscape-16-3m-sim-cards-8-5m-unique-subscribers-in-2023-arcep> (consulté le 25 novembre 2024).

² Voir Idem

³ Voir Lutte contre la désinformation en Afrique : pour une autre approche face à l'inefficacité des lois <https://africacheck.org/fr/fact-checks/medialiteracy/lutte-contre-la-desinformation-en-afrique-pour-une-autre-approche-face> (consulté le 23 novembre 2024).

Accès à l'internet

Selon la résolution sur le droit à la liberté d'information et d'expression de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, l'accès à l'Internet augmente rapidement sur le continent africain⁴. C'est également le cas au Bénin, où la connectivité continue de s'améliorer. Par exemple, le Bénin a déployé environ 2 500 km de câbles de fibre optique, ce qui a contribué à améliorer la qualité et la disponibilité du réseau.⁵ En ce qui concerne l'internet mobile, l'Autorité de régulation des postes et des communications du Bénin (ARCEP-Bénin) fait état de 6 987 millions d'abonnés à l'internet mobile, avec un taux de pénétration de la téléphonie mobile de 55,4 % en 2023, contre 42,1 % l'année précédente.⁶ Sur une population de 12 915 002 habitants, on estime que 10 955 778 personnes sont aujourd'hui potentiellement en mesure d'avoir accès à l'internet par le biais d'appareils mobiles⁷ et que 24 113 d'entre elles ont accès à l'internet par le biais de lignes fixes.⁸ Selon l'indice de connectivité de la GSMA, le Bénin a fait des progrès indéniables, passant d'un score de 29,91 à 40,06 au cours de la période allant de 2017 à 2024.⁹ Comparé au Sénégal (45,72), au Cap-Vert (53,99), à la Côte d'Ivoire (48,09), au Kenya et à Maurice (66,93), qui sont relativement plus avancés en termes de connectivité mobile, le Bénin doit investir davantage dans les infrastructures pour pouvoir se classer parmi les pays africains avancés en termes de connectivité internet.¹⁰

Au Bénin, où l'internet mobile a connu une croissance continue, les fournisseurs ont dû passer de la 2G à la 3G, puis à la 4G, et maintenant à la 5G. Cette mise à niveau constante nécessite des investissements, qui doivent être refinancés de temps à autre. Si elle est exécutée efficacement, cette combinaison d'investissements pourrait contribuer à faire baisser les prix dans un contexte où le prix des données mobiles reste un défi.

La Commission du haut débit pour le développement durable, un partenariat public-privé établi en 2010 par l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et les gouvernements du Rwanda et du Mexique, recommande qu'un Go de données ne coûte pas plus de 2 % du revenu national brut par habitant.¹¹

Pays	Colis mesuré	Devise	Taux de conversion (USD)	Coût moyen du forfait par mois (monnaie locale)	Coût moyen du haut débit par mois en USD	Forfait haut débit le moins cher mesuré (monnaie locale)	Forfait haut débit le moins cher mesuré (USD)	Forfait haut débit le plus cher mesuré (monnaie locale)	Forfait haut débit le plus cher mesuré (USD)	Coût par mégabit par mois (monnaie locale)	Coût moyen du haut débit par mégabit par mois en USD
BENIN	4	xof	0,001632973	33750	55,11283875	16250	26,53581125	71250	116,34932625	1085,71428571429	1,77294211428571

Source : Unité de recherche de CableUK (2024)

Liberté d'expression

La liberté d'expression est l'un des droits fondamentaux de l'homme énoncés dans la Constitution

⁴ Voir Déclaration africaine sur les droits et libertés de l'Internet (2024) <https://africaninternetrights.org/sites/default/files/African-Declaration-English-FINAL.pdf> (consulté le 25 novembre 2024) Crystal News ,Chiffre d'affaires MTN, Moov et Celtis en 2023' (2023). <https://www.crystal-news.net/benin-chiffre-daffaires-mt-nmoov-et-celtis-en-2023/#:~:text=Ce%20chiffre%20d'affaires%20est,334%2C894%20milliards%20de%20francs%20CFA> (consulté le 25 novembre 2024).

⁵ Voir Info du Moment „Rapport sur l'usage d'Internet au Bénin” (2024) https://infodumoment.info/wp-content/uploads/2024/10/01.Rapport_Usage_Internet_Au_Benin_ISOCBJ_SCG-2.pdf (consulté le 25 novembre 2024).

⁶ Voir ARCEP „Rapport d'activités 2023” <https://arcep.bj/larcep-benin-publie-son-rapport-dactivites-2023/> (consulté le 25 novembre 2024).

⁷ Voir <https://arcep.bj/telephonie-mobile/> (consulté le 25 novembre 2024).

⁸ Idem

⁹ Voir l'indice de connectivité (2023) de Global System for Mobile Communications (GSMA) <https://www.mobileconnectivityindex.com/index.html#year=2023&zonesocode=BEN> (consulté le 25 novembre 2024).

¹⁰ Voir l'indice de connectivité 11 (2023) de Global System for Mobile Communications (GSMA) <https://www.mobileconnectivityindex.com/index.html#year=2023&zonesocode=BEN> (consulté le 25 novembre 2024).

¹¹ Voir Rendre la large bande abordable [https://www.broadbandcommission.org/advocacy-targets/2-affordability/#:~:text=By%202025%2C%20ent-ry%2Dlivel%20broadband,National%20Income%20\(GNI\)%20per%20capita](https://www.broadbandcommission.org/advocacy-targets/2-affordability/#:~:text=By%202025%2C%20ent-ry%2Dlivel%20broadband,National%20Income%20(GNI)%20per%20capita) (consulté le 23 novembre 2024).

du Bénin¹². Le droit à la liberté d'expression est protégé par les articles 23 et 24. Au Bénin, pays longtemps considéré comme un modèle émergent de démocratie, les libertés publiques se sont considérablement détériorées ces dernières années, contrairement à la décennie 1990-2000. Cette situation est principalement due à des lois répressives. Selon la loi, la diffamation, la sédition, la calomnie ou le blasphème sont par exemple considérés comme des infractions pénales au Bénin. Les articles 454, 455 et 456 de la loi n° 2018-16 du code pénal béninois définissent les délits de provocation et de sédition commis par voie de presse et de communication audiovisuelle, dont les peines vont d'une amende de 200 000 CFA ou six mois d'emprisonnement à une amende de 10 000 000 CFA ou cinq ans d'emprisonnement¹³. En outre, l'article 553 du code numérique stipule que l'incitation directe à la rébellion par le biais ou sur un réseau de communication électronique ou un système informatique est punie d'un emprisonnement de six mois et d'une amende de 2.0000.000 à 10.0000.000 francs CFA. L'ancien directeur général de la police nationale, Louis Philippe Houndegnon, a été arrêté le 13 novembre 2024 et est poursuivi pour incitation à la rébellion et harcèlement par voie électronique¹⁴. Ce type de législation est inquiétant car la liberté d'expression et l'accès à l'information sont des droits fondamentaux protégés par la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (en particulier l'article 9)¹⁵. En tant qu'État partie à la Charte africaine, le Bénin devrait créer un environnement propice à l'exercice de la liberté d'expression et de l'accès à l'information en évitant les actes qui restreignent la jouissance de la liberté d'expression et de l'accès à l'information.

De nombreux journalistes et défenseurs des droits de l'homme continuent de faire l'objet d'intimidations en République du Bénin. Pesce Hounyo, journaliste à Reporter Médias Monde, a été convoqué par la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), l'instance de régulation des médias du pays.¹⁶ Cette convocation fait suite à la diffusion d'une émission dans laquelle le journaliste critiquait l'opération de fusion de la gendarmerie et de la police au Bénin.¹⁷ De même, au cours des deux dernières années, Elvio Zinzindohoué a reçu au moins une douzaine de convocations de la part de la police.¹⁸

Contre toute attente, certaines de ces convocations ont été émises par téléphone. Il a répondu à deux de ces convocations, mais a finalement décidé de s'installer en France. Il est important de souligner que ces actes sont en contradiction avec les principes de la Déclaration de la CADHP.

Les États parties à la Charte africaine sont tenus de créer un environnement médiatique indépendant et prospère, qui s'abstient d'interdire les pratiques médiatiques indépendantes. Malheureusement, les intimidations observées au Bénin soulèvent des inquiétudes quant à l'utilisation du Code numérique pour restreindre la liberté de la presse et la liberté d'expression. Des interprétations vagues de ce texte législatif ont déjà conduit à l'arrestation de plusieurs journalistes dans le pays.

Protection des données et de la vie privée

L'adoption de la loi n°2009-09 relative à la protection des données personnelles au Bénin fait du pays l'un des premiers en Afrique de l'Ouest à mettre en place un cadre législatif cohérent dans ce domaine.¹⁹ Ce cadre régit la collecte, le stockage, le traitement et l'utilisation des données personnelles, tout en établissant les responsabilités des acteurs impliqués dans leurs différentes

¹² Voir la Constitution du Bénin https://www.constituteproject.org/constitution/Benin_1990 (consulté le 23 novembre 2024).

¹³ Voir Loi n° 2018-16 portant code pénal <https://assemblee-nationale.bj/wp-content/uploads/2020/03/le-nouveau-code-penal-2018.pdf> (consulté le 23 novembre 2024).

¹⁴ Voir L'ancien chef de la police béninoise détenu pour rébellion <https://www.barrons.com/news/for-mer-benin-police-chief-detained-on-rbillion-charge-daeb5f30> consulté le 21 novembre 2024).

¹⁵ Voir la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples https://www3.weforum.org/docs/WEF_Accelerating_an_Equitable_Transition_A_data_driven_approach_2024.pdf (consulté le 25 novembre 2024).

¹⁶ Voir Olofoto, Médias au Bénin - La journaliste Pesce Hounyo convoquée à une instruction à la HAAC <https://olofoto.info/medias-au-benin-la-journaliste-pesce-hounyo-convoquee-a-une-instruction-a-la-haac/> (consulté le 25 novembre 2024).

¹⁷ Voir Fusion Police-gendarmerie au Bénin : l'ex-DGPN Philippe Houndegnon relève des limites de la réforme https://www.banouto.bj/societe/article/20240730-fusion-police-gendarmerie-au-benin-l-ex-dgpn-philippe-houndegnon-parle-d-un-echec-cuisant#-google_vignette (consulté le 25 novembre 2024).

¹⁸ Voir Afrique sur 7, Au Bénin, le journaliste Elvio Zinzindohoué est toujours menacé <https://www.afrique-sur7.fr/au-benin-le-journaliste-elvio-zinzindohoue-est-toujours-menace> (consulté le 25 novembre 2024).

¹⁹ Voir DLPiper Data Protection <https://www.dlapiperdataprotection.com/index.html?t=law&c=BJ> (consulté le 25 novembre 2024).

fonctions.²⁰ C'est dans ce cadre que la nation ouest-africaine développe diverses initiatives GovTech, comme la mise en place d'une plateforme numérique pour la gestion des centres d'accueil et de protection de l'enfance. Pour que cette initiative soit considérée comme louable, les autorités doivent s'assurer que leurs services numériques protègent les informations personnelles des enfants et respectent les lois sur la protection des données. Les mêmes préoccupations doivent être soulevées concernant la politique de vidéosurveillance, qui a été adoptée en 2017 par le gouvernement en réponse à l'insécurité croissante à Cotonou et dans d'autres villes.²¹

Ces systèmes sont conçus pour renforcer les mesures de sécurité publique, en particulier la lutte contre le crime organisé par la prévention, les enquêtes, l'enregistrement et la poursuite des infractions pénales, ainsi que l'exécution des peines pénales et des mesures de sécurité.

Pour assurer la sécurité des personnes et des biens au Bénin, les caméras installées dans la capitale économique, Cotonou, collectent des données auprès du public. Actuellement, ces caméras de surveillance sont installées sur des axes stratégiques de la capitale économique.²² Bien que ces caméras de surveillance ne soient actuellement testées qu'à Cotonou, le gouvernement prévoit également de les installer dans des lieux publics afin d'assurer la sécurité de tous les citoyens du pays. Il est important de souligner que si les caméras de surveillance sont utilisées pour leurs divers avantages, elles présentent également des inconvénients potentiels. Dans le contexte de la sécurité, le technocentrisme est la tendance à considérer la technologie comme un élément central pour traiter des questions complexes et conduire des changements transformateurs. Toutefois, l'une des principales faiblesses de ce concept est qu'il met excessivement l'accent sur l'utilisation de la technologie par l'adoption d'outils technologiques sans tenir compte de manière adéquate du contexte social plus large. Ainsi, le solutionnisme technologique considère que les problèmes économiques, politiques et autres peuvent être résolus par de nouvelles technologies ou de nouvelles applications technologiques. S'il convient d'apprécier l'action du gouvernement dans la mise en place de ces systèmes de vidéosurveillance, il faut veiller à éviter de nouvelles formes de confiscation du pouvoir. En effet, cela pourrait donner lieu à de nouvelles formes de pouvoir en contravention avec la Déclaration de principes de la CADHP sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique.²³ Selon cette déclaration de principes, les États parties doivent veiller à ce que toute loi autorisant la surveillance ciblée des communications offre des garanties adéquates pour le droit à la vie privée, y compris des garanties de procédure régulière et une transparence proactive sur la nature et la portée de son utilisation.

Censure et modération du contenu

Par rapport à 2023, le Bénin a fait des progrès remarquables cette année, en ce qui concerne le contrôle légal de ce qui peut être consulté, publié ou vu en ligne.²⁴ Par exemple, les autorités béninoises ont intensifié leurs efforts pour mettre fin aux activités frauduleuses en ligne. Dans le cadre d'un partenariat avec différents opérateurs de réseaux sociaux et le Centre national d'investigation numérique, environ 170 comptes Facebook et 400 comptes TikTok liés à des pratiques frauduleuses ont été désactivés en juin 2024.²⁵ Malgré ce bilan encourageant, le pays doit faire davantage d'efforts en ce qui concerne le contrôle légal de ce qui peut être vu en ligne. Récemment, un cybercriminel actuellement en prison était encore en mesure de gérer une entreprise de crime organisé massive ciblant de nombreuses victimes au-delà des frontières du pays.²⁶

²⁰ Voir Case Guard „Cadre législatif innovant pour la protection de la vie privée au Bénin” <https://caseguard.com/articles/an-innovative-legislative-framework-for-privacy-in-benin/> (consulté le 25 novembre 2024).

²¹ Voir Les équipements de vidéo surveillance en déploiement à Cotonou <https://24haubenin.info/?De-marrage-de-la-video-surveillance-dans-les-villes> (consulté le 25 novembre 2024)

²² Voir 24h au Bénin „ Démarrage de la vidéosurveillance dans les villes „ <https://24haubenin.info/?De-marrage-de-la-video-surveillance-dans-les-villes> (consulté le 25 novembre 2024).

²³ Voir Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) Déclaration sur la liberté d'expression et l'accès à l'information (La Déclaration) <https://achpr.au.int/en/node/902> (consulté le 25 novembre 2024).

²⁴ Voir Londa 2023- Bénin Rapport sur les droits numériques et l'inclusion en Afrique <https://paradigmhq.org/wp-content/uploads/2024/06/Benin-Londa-Report-FR.pdf>(consulté le 25 novembre 2024).

²⁵ Voir Bénin : 570 comptes TikTok et Facebook désactivés par le CNIN https://beninwebtv.com/benin-570-comptes-tiktok-et-facebook-desactives-par-le-cnin/#google_vignette (consulté le 20 novembre 2024).

²⁶ **Il continue ses arnaques depuis sa prison, je détruis tout son business**

https://www.youtube.com/watch?v=C2d_IqFensQ (consulté le 14 novembre 2024).

Intelligence artificielle (IA) et technologies émergentes

D'ici 2027, le Bénin mise sur l'IA pour prendre la tête de la région de l'Afrique de l'Ouest, en stimulant la croissance dans les secteurs stratégiques grâce à des applications innovantes et en favorisant une main-d'œuvre qualifiée.²⁷ À cette fin, le gouvernement a adopté une Stratégie nationale pour l'intelligence artificielle et le Big Data, valable de 2023 à 2027.²⁸ Cette décision stratégique s'inscrit dans le Programme d'action du gouvernement qui identifie le numérique comme un outil d'accélération de la transformation structurelle de l'économie béninoise. Pour atteindre les objectifs dans le secteur de l'IA, diverses initiatives sont mises en œuvre par les autorités. Un exemple est l'organisation du Salon de l'Entrepreneuriat Numérique et de l'Intelligence Artificielle. Cet événement vise à promouvoir l'entrepreneuriat numérique en mettant l'accent sur les enjeux stratégiques, socio-économiques, politiques et éthiques de l'Intelligence Artificielle au Bénin. Selon le „Global Index on Responsible AI”, le Bénin est en tête en Afrique de l'Ouest pour l'IA responsable.²⁹

Cependant, au regard des aspirations du Bénin dans le secteur de l'Intelligence Artificielle, les autorités devraient adopter un cadre éthique concernant l'utilisation de l'IA au sein de la société. Il est également important de procéder à une mise à jour du cadre institutionnel et réglementaire pour le déploiement de l'IA. Il est recommandé au Bénin d'équilibrer l'innovation de haute technologie avec une pensée centrée sur l'humain afin de produire une technologie d'IA responsable et de s'assurer que les développements futurs de l'IA restent sous contrôle. En outre, l'État devrait jouer un rôle décisif dans la sensibilisation des citoyens aux inconvénients potentiels liés à l'utilisation de l'IA et explorer les moyens de gérer ses risques.

Inclusion numérique

L'absence d'une large bande robuste et abordable a poussé le gouvernement à entamer des discussions avec le réseau de satellites Starlink. Le gouvernement béninois a donc fait appel à la technologie spatiale de Starlink pour améliorer l'accès à l'internet dans les zones mal couvertes et favoriser l'inclusion numérique.³⁰ Le réseau Starlink présente plusieurs avantages par rapport à ses concurrents. Il est plus facile à exploiter et les données arrivent régulièrement avec une faible latence et une vitesse impressionnante, même dans les zones reculées, vers des endroits qui étaient auparavant inaccessibles. En raison de ces avantages concurrentiels, Starlink n'a pas de tarifs fixes. Au contraire, la société augmente ses prix par intermittence et, sur son site web, il est indiqué que Starlink peut ajuster ses prix au fil du temps pour refléter les conditions du marché, ce qui entraîne parfois une augmentation du coût du plan de service mensuel. Par exemple, Starlink a annoncé de manière inattendue et unilatérale qu'elle doublerait les tarifs pour ses abonnés en Afrique. Sous la pression de l'opinion publique, l'entreprise est revenue temporairement sur sa décision. Par la suite, Starlink a indiqué dans un communiqué qu'elle appliquerait la hausse des prix une fois qu'elle aurait résolu les problèmes réglementaires auxquels elle doit faire face. Selon Starlink, le service coûtera 30 000 FCFA (48,66 \$) par mois, avec un coût de matériel unique de 400 000 FCFA (environ 650 \$) et des frais d'expédition et de manutention de 15 000 FCFA pour les particuliers.³¹ Cependant, pour les Nations Unies, l'internet est abordable lorsque le prix d'un Go de données mobiles à large bande est inférieur ou égal à 2 % du revenu mensuel moyen.

Fonds de service universel

²⁷ Voir Intelligence artificielle : Le Bénin se hisse en 5e place en Afrique subsaharienne <https://acci-cavie.org/intelligence-artificielle-le-benin-se-hisse-en-5e-place-en-afrique-subsaaharienne> (/consulté le 13 novembre 2024).

²⁸ Voir Développement de l'Intelligence artificielle au Bénin : Un fort engagement du gouvernement à tous les niveaux <https://lanation.bj/numerique/developpement-de-lintelligence-artificielle-au-benin-un-fort-engagement-du-gouvernement-a-tous-les-niveaux> (consulté le 13 novembre 2024)

²⁹ Voir Le Bénin : Leader en Afrique de l'Ouest pour l'IA Responsable <https://acedafrica.org/le-benin-leader-en-afrique-de-louest-pour-lia-responsable-selon-le-global-index-on-responsible-ai-2024/> (consulté le 14 novembre 2024).

³⁰ Voir Le Niger accorde une licence à Starlink et cherche à étendre la couverture et la qualité de l'internet <https://www.ecofinagency.com/telecom/3010-46088-niger-grants-starlink-license-seeks-to-expand-inter-net-coverage-and-quality> (consulté le 13 novembre 2024).

³¹ STARLINK de Elon MUSK autorisé au Bénin <https://www.youtube.com/watch?v=g9KLfiWM7pE> (consulté le 14 novembre 2024).

Afin de promouvoir l'investissement dans les territoires non couverts par l'Internet, le Bénin a adopté les principes de l'accès universel et utilise le Fonds de service universel dans les communautés marginalisées. Dans ce contexte, le Fonds pour le service universel sert d'outil pour combler le fossé de la connectivité, puisque les autorités prévoient de connecter dix-huit municipalités supplémentaires aux réseaux de fibre optique dans tout le pays. Cette ambition s'inscrit dans le cadre de l'objectif plus large du gouvernement d'étendre l'accès à l'internet à haut débit à l'ensemble des 77 municipalités du pays. Dans ces 18 nouvelles municipalités, le déploiement de la fibre optique vise à renforcer l'épine dorsale nationale, qui relie déjà 50 municipalités via environ 2 550 kilomètres de fibre. Le gouvernement souhaite étendre ce réseau à un total de 3 300 kilomètres. En outre, neuf municipalités seront connectées par le biais de technologies alternatives grâce au fonds de service universel. Ces efforts font partie d'un projet plus vaste visant à déployer l'internet à haut et très haut débit dans tout le Bénin. Cette initiative, dont le coût est estimé à 207 milliards de francs CFA (330,63 millions de dollars), est une pierre angulaire du plan d'action du gouvernement.³²

En utilisant le Fonds de service universel, le Bénin a la possibilité d'améliorer considérablement la couverture des télécommunications et l'accès à l'internet dans tout le pays. Malgré les progrès réalisés par le pays dans l'utilisation du Fonds de service universel pour construire l'infrastructure numérique publique, il y a toujours un défi concernant la responsabilité, la clarté et la transparence sur la façon dont ces fonds sont utilisés. Il y a un manque général de divulgation publique lorsqu'il s'agit de comptabiliser l'argent collecté et déboursé par le biais du Fonds de service universel au Bénin.

Accès à l'information par le biais de plateformes numériques

Au Bénin, l'accès à l'information est un droit fondamental pour tous les citoyens, garanti par la Constitution. Cependant, l'administration est restée assez opaque malgré l'adoption de la Constitution, et le premier pas vers une plus grande transparence n'a été fait qu'en 2015. Depuis 2015, la liberté d'information et l'accès aux documents administratifs sont régis par la loi n° 2015-07 relative à l'information et à la communication.³³ En réalité, la mise en œuvre et l'application de cette loi restent problématiques. Les articles 70 à 107 sont particulièrement significatifs à cet égard, car ils sont directement liés à l'accès à l'information tel que défini au chapitre IV. Cette loi précise que tous les citoyens ont le droit d'accéder aux documents administratifs. En outre, cette loi permet d'imposer des sanctions administratives ou judiciaires aux fonctionnaires ou organes publics qui ne justifient pas leur refus de divulguer les informations demandées. Toutefois, les délais de réponse aux demandes ne sont pas clairement définis dans la loi ; si les organismes publics ne disposent que de cinq jours pour statuer sur la demande, aucun délai n'est explicitement indiqué pour l'envoi des documents demandés. Le plan d'action du gouvernement souligne la nécessité de moderniser l'administration et de structurer les réformes de gouvernance du pays sur la base des principes de transparence, de responsabilité et d'efficacité. Si la modernisation de l'administration à l'aide des TIC peut être observée, des efforts supplémentaires doivent être faits en ce qui concerne la capacité administrative, car le Bénin est toujours confronté à une culture bureaucratique du secret, au manque de formation des fonctionnaires, à la méconnaissance de la nouvelle législation et à divers obstacles à l'ouverture de l'administration en ligne.

Pays	Population	Comptes	Spécifiés en Comptes pour 100K demande population	Région
Benin	13,174,363	11	0.1	Sub-Saharan Africa

Rapport sur les demandes du gouvernement béninois concernant les données des utilisateurs de Meta

Source: <https://surfshark.com/>

³² Voir Transformation numérique des collectivités locales <https://beninrevele.bj/projet/122/transformation-numerique-collectivites-locales/> (consulté le 12 novembre 2024).

³³ Loi n° 2015-07 du 22 janvier 2015 portant code de l'information et de la communication en République du Bénin

Voir <https://sgg.gouv.bj/doc/loi-2015-07/> (consulté le 14 novembre 2024).

Conclusion

Cette étude met en lumière l'état de l'écosystème numérique au Bénin. L'étude a également évalué les principaux développements dans le secteur numérique, le niveau de collaboration entre le secteur public et les grandes entreprises technologiques, ainsi que les compétences existantes dans le secteur numérique. Si la technologie numérique continue d'être perçue comme une opportunité de produire et de partager des connaissances, tout en stimulant l'émergence de nouvelles interactions sociales au Bénin, des efforts supplémentaires doivent être faits pour atteindre un meilleur niveau de maturité numérique. En général, le gouvernement béninois a continué à faire preuve d'efforts soutenus au cours de la période couverte par le rapport, mais il a à peine atteint les normes minimales mises en évidence par l'indice TheScore.

37

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

L'indice TheScore

Indicateurs clés de Londa 2025	Déclaration de la CADHP (P comme Principe)	Score	Justification
Fermeture d'Internet	P38(2)	4	Après 2019, le Bénin s'est abstenu de fermer l'internet sous la pression de la société civile.
Lois, politiques et autres mesures inexistantes pour promouvoir un accès universel, équitable, abordable et significatif à l'internet	P37	3	Le Bénin doit réviser le projet de loi sur la liberté d'association, la liberté d'expression et la liberté de réunion, présenté en 2012, qui était à l'époque en cours d'examen par la Cour suprême, en vue d'adopter une législation qui protégera les droits de la société civile. Par ailleurs, les appels antérieurs à la mise en conformité du droit national avec les normes internationales en matière de droits de l'homme se poursuivent. Le Bénin n'a pas encore entièrement réformé sa législation sur la diffamation et il en va de même pour le code du numérique.
Criminalisation des fausses nouvelles	P22(2)	1	L'article 550- alinéa 3 de ce code stipule que quiconque crée ou partage de fausses informations sur une personne sur les médias sociaux ou toute autre forme de communication électronique sera puni d'un à six mois d'emprisonnement, d'une amende de 500.000 FCFA (1803 USD) à 1.000000 (1606 USD) ou des deux à la fois.
Législation sur la sédition	P22(2)	1	Les articles 454, 455, 456 de la loi n° 2018-16 du code pénal béninois et l'article 553 du code du numérique créent un effet paralysant sur les médias et la société civile. Les 3 articles sont relatifs aux délits de provocation et de sédition commis par voie de presse et de communication audiovisuelle, dont les peines vont d'une amende de 200 000 CFA ou six mois d'emprisonnement à une amende de 10 000 000 CFA ou cinq ans d'emprisonnement.

Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits de l'homme et des citoyens	P20(1) & (2)	3	Bien que le Code du numérique soit probablement un développement positif au Bénin, cette législation a contribué à mettre le Bénin sur la voie d'une longue liste d'arrestations arbitraires et de harcèlements des médias, des défenseurs des droits de l'homme et des citoyens.
Législation sur la protection des données.	P42	4	Les règles du Code du numérique relatives à la protection des données et de la vie privée établissent une exception, selon laquelle le Conseil des ministres peut autoriser le transfert de données personnelles vers un État tiers ou une organisation internationale qui n'offre pas une protection adéquate et suffisante, ce qui peut compromettre les droits numériques au Bénin et les objectifs d'autres sections du Code.
Les États interviennent et exigent le retrait de contenus en ligne par les intermédiaires de l'internet	P38 et P39(4)	3	Le gouvernement a censuré le contenu en ligne et l'on s'inquiète du fait que le régulateur et la présidence disposent d'une grande marge de manœuvre pour supprimer unilatéralement le contenu en ligne par des intermédiaires, ce qui crée un sentiment d'incertitude réglementaire.
Atteinte à la confidentialité des communications	P41	3	Le Bénin a été pris en flagrant délit de surveillance et d'interception de communications privées grâce au logiciel espion Pegasus.
L'incapacité du gouvernement à divulguer et à diffuser de manière proactive l'information sur les technologies numériques.	P29(3)	3	L'administration publique est toujours confrontée à des problèmes centraux de mise en œuvre, tels que le manque de formation du personnel, le manque de ressources ou la diffusion et la compréhension de l'information au sein de la population.
Stratégies nationales en matière d'IA et de technologies émergentes	P39(6)	3	Le Bénin a adopté une stratégie nationale pour l'intelligence artificielle et les mégadonnées pour la période 2023-2027. Cependant, le pays a tardé à prendre en compte toutes les normes internationales en matière de droits de l'homme.
Adoption de lois, de politiques et de mesures spécifiques en faveur de la sécurité numérique et de la protection de la vie privée des enfants en ligne	P37(5)	2	Le Bénin a mis en place une plateforme numérique de gestion des centres d'accueil et de protection des enfants. Cependant, il est important que le pays introduise une disposition réglementaire régissant l'utilisation des données des enfants sur cette plateforme, en tenant compte des acquis en matière de droits de l'homme.

Inclusion numérique	P37(3)	3	Le Bénin a réalisé des avancées significatives en matière de digitalisation depuis 2016, avec la vision de se positionner comme la plateforme de services numériques de l'Afrique de l'Ouest. Le secteur numérique est identifié comme le principal domaine de croissance dans le Programme d'action du gouvernement. Plusieurs réformes ont été adoptées, notamment l'amélioration de l'infrastructure numérique, la mise en place d'institutions spécialisées et la création d'instruments réglementaires. La création d'un ministère dédié à la technologie et à la numérisation souligne l'engagement du gouvernement en faveur de l'inclusion numérique, mais la fracture numérique reste très marquée dans les zones urbaines et surtout dans les zones rurales.
SCORE (jusqu'à 60)	TOTAL	33	

Évaluation des performances

Le gouvernement a pris des mesures crédibles pour promouvoir la libre circulation des informations et des idées, pour aider les gens à prendre des décisions en connaissance de cause et pour faciliter et renforcer la démocratie, conformément à la Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Toutefois, le Bénin doit encore apporter des améliorations pour aligner ses politiques sur les principes de la déclaration de la CADHP

Recommandations

Le gouvernement devrait :

- Adopter une politique nationale pour améliorer l'accès aux technologies numériques ;
 - Demander aux entreprises de médias sociaux de divulguer davantage d'informations sur leur mode de fonctionnement et sur la manière dont elles amplifient, restreignent et suppriment les contenus sur leurs systèmes ;
 - Inscrire les normes relatives aux droits de l'homme dans toutes les lois pertinentes ;
 - Réviser le code numérique pour s'assurer qu'il promeut les droits numériques ;
 - Engager toutes les parties prenantes dans un programme national de formation et de sensibilisation des citoyens à l'utilisation de l'internet et des services numériques fournis par le gouvernement, afin de promouvoir une bonne utilisation de l'internet.
 - Divulguer de manière proactive les informations sur l'USF et toute autre information sur les sites web gouvernementaux.

Le secteur privé devrait :

- Renforcer les engagements en matière de gouvernance de la vie privée ;
- S'engager à résister aux demandes de fermeture ;
- Mettre en place une gouvernance solide en matière de droits de l'homme ;

Les organisations de la société civile devraient :

- Réaliser des enquêtes périodiques sur l'utilisation de l'internet au Bénin, afin de plaider en faveur d'une amélioration de l'utilisation et de la qualité de l'internet dans le pays ;
- Sensibiliser aux droits numériques et plaider en faveur de politiques et de lois qui font progresser les droits numériques ;
- Plaider pour la protection des droits numériques au Bénin ;

Les organisations de médias devraient :

- Intégrer pleinement les principes des droits de l'homme dans leurs programmes, en assurant la vérification des faits et en sensibilisant aux meilleures pratiques en ligne ;
- Favoriser un espace d'information résilient grâce à des initiatives plus larges d'éducation civique et de culture numérique ;
- Plaider en faveur de la liberté des médias.

Résumé

Ce rapport jette les bases de discussions et d'actions éclairées visant à garantir que la transformation numérique du Botswana soit inclusive, transparente et alignée sur les normes internationales en matière de droits de l'homme, positionnant le pays pour un avenir numérique davantage axé sur les droits et tourné vers l'avenir. Dans cet environnement en mutation, le paysage numérique du Botswana subit des bouleversements considérables. Le rapport s'appuie sur une analyse complète combinant des recherches empiriques, des études documentaires et une évaluation structurée basée sur TheScore, un indice des droits numériques développé par Paradigm Initiative. TheScore évalue l'adhésion du Botswana à la Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), en se concentrant sur des indicateurs clés tels que la protection de la vie privée, la surveillance, l'accès à l'information et l'utilisation des technologies émergentes au Botswana. Les résultats mettent en évidence des avancées notables dans le développement des TIC et l'accès au numérique, mais révèlent également des défis critiques liés au droit à la vie privée, aux pratiques de surveillance et à l'inégalité numérique.

Parmi les progrès notables, on peut citer l'introduction du projet de loi sur l'accès à l'information et la mise en place de nouvelles initiatives dans le cadre du Fonds pour l'accès et le service universels (UASF), qui constituent des étapes importantes vers l'amélioration de la transparence et la réduction de la fracture numérique. Toutefois, des inquiétudes persistent quant à la faible application des lois sur la cybercriminalité et la protection de la vie privée, au risque de violation de la vie privée par les plateformes numériques et aux risques pour la liberté d'expression découlant de l'imprécision des lois sur les «fake news» et la sédition. Les recommandations stratégiques formulées dans le rapport appellent à renforcer l'application des lois sur la cybercriminalité, la protection de la vie privée et la réglementation des technologies biométriques. Le rapport préconise également l'élaboration d'un cadre global de gouvernance de l'IA et de politiques visant à améliorer l'inclusion numérique des groupes marginalisés.



Introduction

Le Botswana entre dans une nouvelle ère, marquée par de profonds changements politiques et économiques. Alors que le pays s'adapte à une scène technologique mondiale en mutation, son paysage numérique évolue lui aussi rapidement. La combinaison de technologies telles que l'intelligence artificielle (IA), l'Internet des objets (IoT) et l'informatique en nuage présente un énorme potentiel de croissance économique et de progrès social. Toutefois, cela pose des problèmes de protection de la vie privée, de surveillance et de droits numériques en raison des avancées significatives en matière d'infrastructure numérique et d'accès à l'internet. L'adoption du projet de loi sur l'accès à l'information et l'expansion de nouveaux projets de l'USAF sont des avancées positives vers plus de transparence et d'inclusivité numérique. Cependant, des défis subsistent dans des domaines tels que la répression de la cybercriminalité, la protection des données et l'application éthique des technologies en développement. La dépendance du pays à l'égard des données biométriques, notamment pour son système d'identification national et d'autres services gouvernementaux, soulève des questions relatives à la protection de la vie privée et à la possibilité d'une utilisation abusive. Si ces technologies peuvent améliorer la prestation de services, il est essentiel d'équilibrer leurs avantages par des garanties solides en matière de sécurité des données.

Parmi les principaux développements de l'année, citons l'introduction du projet de loi sur l'accès à l'information (n° 15 de 2024),³⁴ qui marque un tournant dans l'amélioration de la transparence du gouvernement et de l'accès à l'information publique. Ce projet de loi, qui a suscité un important débat public, vise à codifier les droits des citoyens à demander et à recevoir des données détenues par l'État.³⁵ Le Botswana poursuit également ses projets ambitieux en matière de TIC, tels que le projet «Ville sûre», qui intègre des technologies de surveillance pour améliorer la sécurité publique. Toutefois, ces activités ont suscité des inquiétudes quant au respect de la vie privée et à l'absence de cadres législatifs appropriés pour sécuriser les données des citoyens. En outre, bien que le Botswana ait commencé à s'attaquer aux questions d'inclusion numérique par le biais de l'USAF, le gouvernement reste confronté à des défis importants pour garantir que les groupes marginalisés, tels que les femmes, les enfants et les personnes handicapées, bénéficient d'un accès égal à l'internet et aux technologies numériques. Ce problème n'est pas propre au Botswana ; comme le souligne un rapport de la Banque mondiale, d'importantes disparités en matière de connectivité et de culture numérique persistent à l'échelle mondiale. En particulier, les écarts les plus prononcés sont observés dans les zones rurales, dans les communautés à faible revenu et parmi les femmes, où l'accès à l'internet et les compétences numériques sont nettement inférieurs à ceux des groupes urbains ou à revenu plus élevé. Ces défis sont particulièrement évidents dans des régions comme l'Afrique subsaharienne, où le fossé numérique entre les hommes et les femmes est l'un des plus importants au monde.³⁶

Ce rapport offre une analyse complète des développements significatifs dans le paysage des droits numériques du Botswana en 2024, il évalue l'adhésion de la nation aux normes internationales via l'indice TheScore, et souligne à la fois les réalisations et les obstacles rencontrés dans sa quête d'un avenir numérique respectueux des droits. Les conclusions et les recommandations formulées dans cette étude visent à alimenter les discussions politiques et à orienter les efforts futurs pour améliorer la gouvernance numérique du Botswana tout en protégeant les droits de ses citoyens.

³⁴ Voir le nouveau projet de loi du Botswana sur l'accès à l'information déposé auprès de l'Assemblée nationale du Botswana https://www.parliament.gov.bw/documents/ORDER-PAPER-13-08-24-3RD-MEETING-OF-THE-5TH-SESSION-OF-THE-12TH-PARLIAMENT-WINTER-MEETING_01_21_23_13_08_2024.pdf (01 août 2024)

³⁵ Pour une analyse détaillée, voir Le bond en avant du Botswana en matière de transparence : un examen plus approfondi du projet de loi sur l'accès à l'information» <https://freexpression.org.za/wp-content/uploads/2024/08/FOI-Laws-in-Botswana-3.pdf> (août 2024)

³⁶ Banque mondiale « La transformation numérique, moteur du développement en Afrique » (2024) <https://www.worldbank.org/en/results/2024/01/18/digital-transformation-drives-development-in-afre-afw-africa> (consulté le 10 février 2025).

Accès à l'internet au Botswana : Disponibilité, accessibilité financière et accessibilité

L'accès à l'internet est essentiel pour le développement économique du Botswana, l'inclusion sociale et l'accès à l'information. Bien que le gouvernement ait fait d'énormes progrès en augmentant l'infrastructure Internet grâce à des investissements dans les réseaux et les technologies, il existe encore des obstacles pour garantir un accès équitable, abordable et universel à tous les segments de la société. Ces contraintes persistent malgré l'amélioration de la couverture et l'augmentation de la demande d'accès numérique, en particulier dans les zones urbaines.

L'un des principaux obstacles à l'accès universel à l'internet est le manque de culture numérique, spécialement dans les régions éloignées. De nombreux habitants des zones rurales n'ont pas les compétences essentielles pour utiliser efficacement les connexions internet accessibles. En réponse à ce défi, le gouvernement a mis en place des projets d'alphabétisation numérique afin d'améliorer ces compétences; néanmoins, ces efforts n'ont pas été aussi étendus ou complets qu'il le faudrait pour combler le fossé numérique. Ce problème est souligné par un rapport récent de l'Autorité de régulation des communications du Botswana (BOCRA) qui met en évidence la différence substantielle d'accès et d'infrastructure numériques entre les zones urbaines et rurales.³⁷

Le Botswana dispose d'une connectivité à large bande considérable dans les zones métropolitaines, avec des taux de couverture de 92 % à Gaborone, 87 % à Francistown et 85 % à Maun.³⁸ Toutefois, cette couverture impressionnante contraste fortement avec les zones rurales, telles que le désert du Kalahari, où la disponibilité de la large bande diminue considérablement, jusqu'à 35 %.³⁹ Malgré cet écart frappant, la couverture du réseau mobile s'est étendue à des endroits de plus en plus reculés, faisant de l'internet mobile la principale forme d'accès pour de nombreux habitants des zones rurales.⁴⁰ En outre, le déploiement récent de Starlink au Botswana devrait améliorer l'accès à l'internet, en particulier dans les zones sous-développées, améliorant ainsi la connexion à l'échelle nationale.⁴¹

Accessibilité financière et initiatives visant à améliorer l'accès

L'accès abordable à l'internet reste un obstacle important au Botswana, surtout pour les communautés marginalisées et à faibles revenus, en plus des problèmes de couverture. Pour mieux illustrer ce problème, les données les plus récentes de Research ICT Africa soulignent le coût exorbitant des données mobiles, le prix d'un Go variant de 4,52 à 5,20 dollars, selon l'opérateur de réseau mobile.⁴² Ces prix élevés sont particulièrement prohibitifs pour une grande partie de la population, notamment les personnes à faible revenu et les jeunes, étant donné le revenu moyen relativement bas du pays. En conséquence, les tarifs des données mobiles au Botswana sont parmi les plus chers d'Afrique australe, ce qui limite considérablement l'accès régulier et fiable à l'internet pour de nombreuses personnes.

En 2019, le Botswana a mis en œuvre l'initiative SmartBots pour résoudre le problème de l'accès abordable à l'internet, ce qui implique la mise à disposition de bornes Wi-Fi gratuites dans les espaces publics. En conséquence, à la fin de 2024, le programme desservait plus de 1,6 million d'utilisateurs, contribuant de manière significative au développement numérique du pays. Ce succès se reflète dans l'augmentation de la pénétration de l'internet, qui est passée de 42 % en

³⁷ Autorité de régulation des communications du Botswana (BOCRA) « Comblant la fracture numérique dans les écoles éloignées » (2024) https://www.bocra.org.bw/sites/default/files/documents/BOCRA_E-COMMUNICATOR_FILE_v2_compressed.pdf (consulté le 02 novembre 2024)

³⁸ I Selatlhwa « Un éducateur appelle à l'équité numérique dans les écoles » (2024) <https://www.mmegi.bw/news/educationist-calls-for-digital-equity-in-schools/news> (consulté le 11 novembre 2024).

³⁹ N Masendu « La fracture numérique au Botswana : révéler les disparités en matière d'accès à Internet » (2024). <https://www.mmegi.bw/opinion-amp-analysis/botswanas-digital-divide-unveiling-disparities-in-internet-access/news> (consulté le 15 novembre 2024).

⁴⁰ Xinhua « Le Botswana lance un projet numérique pour la connectivité des villages » (2023) <https://english.news.cn/20231018/fd436da7f9c44cd69ccea8395e91a5fa/c.html> (consulté le 10 février 2025)

⁴¹ A Ranjan « Lancement de Starlink au Botswana, élargissant l'accès à Internet par satellite à tout le pays » (2024) <https://techafricanews.com/2024/08/28/starlink-launches-in-botswana-expanding-satellite-internet-access-across-the-nation/> (consulté le 16 novembre 2024).

⁴² Voir l'indice RAMP (Tarifs mobiles en Afrique) de Research ICT Africa (RIA) ici : <https://researchictafrica.net/data/mobile-pricing-ramp/>.

2019 à 77 % en 2024.⁴³ L'initiative a joué un rôle crucial dans l'amélioration de l'accès abordable à l'internet pour les communautés à faible revenu, comme en témoigne l'installation de routeurs SmartBots offrant des vitesses allant jusqu'à 10 Mbps dans plus de 1 100 établissements publics. Avec plus de 130 000 utilisateurs quotidiens dans les cliniques, les écoles et les «dikgotla» (cours traditionnelles), l'impact du programme est déjà considérable. Fort de ce succès, le gouvernement prévoit d'étendre la connectivité à plus de 500 villages, afin de réduire encore la fracture numérique.⁴⁴ En outre, un rapport récent de Statistiques du Botswana indique une augmentation constante des abonnements mobiles, ce qui met en évidence la demande croissante de services internet. Notamment, les abonnements mobiles ont augmenté de 1,1 % entre le premier et le deuxième trimestre 2023, tandis que les abonnements internet ont connu une augmentation plus importante de 3,3 %.⁴⁵

Le gouvernement a également joué un rôle moteur dans l'avancement de l'infrastructure internet par le biais d'initiatives telles que la stratégie nationale en matière de large bande, qui vise à assurer un accès universel à la large bande d'ici à 2025.⁴⁶ Dans le cadre de cette stratégie, l'élaboration de cadres réglementaires qui favorisent l'innovation et la concurrence, ainsi que les partenariats avec les fournisseurs de télécommunications sont essentiels. Le partenariat du Botswana avec Liquid Intelligent Technologies, qui développe activement le réseau de fibre optique du pays, constitue une étape importante dans cette direction.⁴⁷ Cette collaboration est essentielle pour réduire la fracture numérique entre les zones urbaines et rurales. En outre, en intégrant la technologie IoT à la 4G LTE, le Botswana ouvre de nouvelles perspectives dans des secteurs tels que l'agriculture, les soins de santé et les transports. Grâce à ces efforts, le pays se positionne en tant que leader de la transformation axée sur la technologie en Afrique australe.⁴⁸

Dans le cadre de ses efforts continus, le Botswana a progressé avec le Programme de connectivité des villages, qui vise à étendre l'accès au haut débit dans les zones reculées. Les phases deux et trois du programme sont à différents stades d'achèvement, la phase quatre ciblant 301 villages et ayant débuté en avril 2024.⁴⁹ Cette initiative est un élément clé de la stratégie nationale en matière de large bande, qui devrait améliorer considérablement la connectivité à l'internet dans les communautés rurales.

Passant de l'infrastructure aux services numériques, le Botswana a également progressé dans le domaine de l'administration en ligne, intégrant plus de 170 services en ligne pour rationaliser l'administration publique et améliorer l'accès aux services gouvernementaux.⁵⁰ Ces services comprennent les demandes de licences et de permis, les services sociaux, les services à la jeunesse, les services de police, etc. D'ici à la fin de l'année 2025, le gouvernement prévoit d'ajouter 230 autres services en ligne, ce qui permettra aux citoyens et aux entreprises d'interagir plus facilement avec les institutions publiques.⁵¹

⁴³ E Modise « Alors que les coûts des données augmentent, le programme Wi-Fi gratuit du Botswana connaît une popularité croissante » (2024) <https://techcabal.com/2024/08/16/botswanas-wifi-smartbots-is-blowing-up-in-popularity/> (consulté le 14 novembre 2024).

⁴⁴ G Ashiru « Forte demande : le programme Wi-Fi gratuit du Botswana gagne en popularité face à la hausse des coûts des données » (2024) <https://www.techinafrica.com/surging-demand-botswanas-free-wifi-program-gains-massive-traction-amid-rising-data-costs/> (consulté le 20 novembre 2024).

⁴⁵ Statistiques Botswana « Botswana Information & Communication Technology Stats Brief T2, 2023 » (2023) <https://statsbots.org.bw/sites/default/files/publications/Botswana%20Information%20and%20Communication%20Technology%20Stats%20Brief%20Q2%2C%202023.pdf> (consulté le 22 novembre 2024).

⁴⁶ Autorité de régulation des communications du Botswana (BOCRA) « Stratégie nationale du Botswana pour le haut débit » (2018) <https://www.bocra.org.bw/sites/default/files/documents/National-Broadband-Strategy-FINAL%28June2018%29.pdf> (consulté le 25 novembre 2024).

⁴⁷ Liquid Intelligent Technologies « Liquid Intelligent Technologies collabore avec les FAI du Botswana pour étendre le réseau de fibres et combler la fracture numérique » (2024) <https://liquid.tech/liquid-intelligent-technologies-col-laborates-with-botswana-isps-to-expand-the-fibre-network/> (consulté le 25 novembre 2024).

⁴⁸ Telecom Review Africa « L'intégration des technologies 4G LTE et IoT au Botswana » (2024) <https://www.telecomreviewafrica.com/articles/features/4444-the-integration-of-4g-lte-and-iot-technologies-in-botswana/> (consulté le 28 novembre 2024).

⁴⁹ Commission nationale de planification, Bureau du Président « Deuxième Plan national de développement transitoire » (2023) <https://www.npc.gov.bw/sites/default/files/resources/Second%20Transitional%20National%20Development%20Plan%20-%20FINAL.pdf> (consulté le 28 novembre 2024).

⁵⁰ T Lewanika « Le Botswana prévoit d'achever le projet de numérisation du secteur public » (2024) <https://itweb.africa/content/RgeVDvPREKAMKJN3> (consulté le 28 novembre 2024).

⁵¹ Banque du Botswana « Budget 2024-2025 en bref » (2024) <https://www.bankofbotswana.bw/sites/default/files/publications/2024-2025%20Budget-In-Brief%20FINAL.pdf> (consulté le 26 novembre 2024).

Le rôle du Fonds de service universel (USF)

Si ces initiatives ont contribué de manière significative à l'amélioration de l'accès numérique, leur succès est étroitement lié au Fonds de service universel (USF), un mécanisme essentiel conçu pour promouvoir l'inclusion numérique, en particulier dans les zones mal desservies. L'USF a financé diverses initiatives visant à développer l'infrastructure des télécommunications et à améliorer l'accès à l'internet dans tout le pays. Spécialement, le Southern District Digital Empowerment Project, géré par Mascom Wireless en partenariat avec le Fonds d'accès et de service universels (UASF),⁵² a joué un rôle déterminant dans l'amélioration de la connexion dans les villes rurales, les villages et les agglomérations.

En garantissant une connectivité normalisée dans les écoles situées dans des zones reculées, l'initiative a directement bénéficié à plus de 1,6 million de citoyens du Botswana, avec plus de 120 000 utilisateurs quotidiens accédant à l'internet gratuit dans des installations publiques.⁵³ Ces efforts ont permis aux communautés de s'engager dans l'économie numérique et de créer de nouvelles opportunités d'emploi, en particulier pour les jeunes qui peuvent désormais être compétitifs dans le paysage numérique mondial.

Malgré ces développements prometteurs, des inquiétudes subsistent quant à la gestion et à la distribution des ressources de l'USF. Le manque de transparence dans l'allocation du fonds, notamment en ce qui concerne les partenariats privés, soulève des questions quant à sa durabilité, son efficacité et sa capacité à atteindre les objectifs d'inclusion numérique par rapport au retour sur investissement des entreprises. On peut même se demander si l'USF cible suffisamment les groupes marginalisés, en particulier les personnes handicapées.

Défis en matière d'inclusion et d'accessibilité

Malgré les progrès réalisés dans l'élargissement de l'accès à l'internet, des disparités importantes subsistent pour garantir un accès équitable aux groupes marginalisés, particulièrement aux personnes handicapées et aux femmes. Le manque de politiques traitant expressément de l'accessibilité à l'internet pour les personnes handicapées est une préoccupation majeure. Ce problème est mis en évidence par le rapport 2020 de la Collaboration sur la politique internationale des TIC pour l'Afrique orientale et australe (CIPESA), qui souligne l'inadéquation des services fournis par les opérateurs de télécommunications en Afrique, y compris au Botswana, qui ne répond pas aux besoins spécifiques des personnes handicapées, exacerbant ainsi la fracture numérique.⁵⁴ En outre, un rapport 2021 de l'Association du système mondial de communications mobiles (GSMA) souligne que même dans les zones où des réseaux mobiles à large bande sont disponibles, des obstacles tels que l'accès limité aux appareils, aux données, à l'électricité et à l'identification formelle subsistent. L'impact de ces obstacles est particulièrement grave pour les personnes handicapées, qui sont confrontées à l'inaccessibilité des infrastructures et des contenus numériques.⁵⁵ En outre, le rapport mondial sur la connectivité 2022 de l'Union internationale des télécommunications (UIT) renforce ces préoccupations, révélant qu'un milliard de personnes dans le monde vivent avec un handicap, mais que les données complètes sur leur statut en matière de connectivité restent rares.⁵⁶ En outre, les données de la GSMA concernant les pays à revenu intermédiaire révèlent des écarts importants en matière de possession de smartphones et d'utilisation de l'internet entre les personnes handicapées et la population générale, avec des disparités allant jusqu'à 63 % de possession de smartphones en Algérie.

Selon le rapport du CIPESA, les responsables du Conseil des handicapés du Botswana estiment que de nombreuses personnes handicapées ne savent pas qu'il existe des dispositifs d'assistance

⁵² K Ramono «Mettre Internet à la portée du public» (2024) <https://thevoicebw.com/taking-internet-to-the-people/> (consulté le 22 novembre 2024).

⁵³ S Madondo «Dossier : L'accès à Internet gratuit autonomise les jeunes au Botswana» (2024) <https://www.thes-tar.com.my/news/world/2024/04/25/feature-access-to-free-internet-empowers-youth-in-botswana> (consulté le 10 décembre 2024).

⁵⁴ CIPESA « Promouvoir l'inclusion numérique des personnes handicapées en Afrique » (2021) <https://cipesa.org/wp-content/files/briefs/Advancing-Digital-Inclusion-for-Persons-with-Disabilities-in-Africa.pdf> (consulté le 10 février 2025)

⁵⁵ GSMA « Technologies d'assistance : favoriser l'inclusion numérique des personnes handicapées » (2022) https://www.gsma.com/solutions-and-impact/connectivity-for-good/mobile-for-development/wp-content/uploads/2022/04/GSMA_Assistive-Tech_Driving-the-Digital-Inclusion-of-Persons-with-Disabilities-2022_ACCESSIBLE.pdf (consulté le 3 février 2025).

⁵⁶ UIT «Rapport sur la connectivité mondiale 2022» (2022) https://www.itu.int/dms_pub/itu-d/opb/ind/d-ind-global.01-2022-pdf-e.pdf (consulté le 10 janvier 2025).

numérique ou ne peuvent pas y accéder en raison du coût, du manque d'infrastructures ou d'autres obstacles, ce qui aggrave encore la fracture numérique.⁵⁷ Pour relever ces défis, il est urgent de disposer de données ventilées sur le handicap et la connectivité afin d'élaborer des politiques et des solutions plus inclusives. Si les innovations technologiques, telles que les fonctions d'accessibilité des smartphones, offrent des solutions prometteuses, la réduction de la fracture numérique pour les personnes handicapées nécessite un effort coordonné pour améliorer les infrastructures, renforcer l'accessibilité et mettre en œuvre des politiques et des réglementations inclusives.

Les disparités entre les sexes en matière d'accès à l'internet restent un problème important, les femmes, en particulier dans les régions rurales, ayant des taux d'utilisation de l'internet inférieurs à ceux des hommes. Par exemple, les données de la Banque mondiale indiquent qu'en 2022, 27,5 % des hommes au Botswana utilisaient des téléphones mobiles ou l'internet pour le paiement de factures, alors que seulement 15,5 % des femmes le faisaient.⁵⁸ Cette fracture numérique entre hommes et femmes est due à divers obstacles sociaux, économiques et culturels qui limitent l'accès des femmes à la technologie. Pour relever ces défis, des programmes tels que le Women Digital Centre, lancé par Orange Botswana,⁵⁹ et les programmes Africa RISE (Reform for Investment and Sustainable Economies) sont conçus pour améliorer l'accès des femmes à la technologie.⁶⁰ Toutefois, si ces programmes du secteur privé sont complémentaires et jouent un rôle crucial dans la promotion de l'égalité des sexes, ils restent embryonnaires et ne suffisent pas à eux seuls à provoquer le changement généralisé qui s'impose. Le gouvernement doit se montrer à la hauteur de la situation en mettant en œuvre des politiques globales et des cadres de soutien pour garantir des progrès significatifs et durables dans la réduction de la fracture numérique entre les sexes et la promotion de l'inclusion numérique des femmes.

Liberté d'expression et paysage numérique au Botswana

La liberté d'expression est fondamentale pour la démocratie, car elle permet aux individus d'accéder à l'information, d'exprimer leurs opinions et de participer au débat public sans crainte de représailles. La Constitution du Botswana consacre le droit à la liberté d'expression, en garantissant la liberté de parole et de la presse à l'article 12. Toutefois, dans la pratique, les plateformes numériques du Botswana ont connu une augmentation du harcèlement en ligne et de la désinformation sexiste. Par exemple, en 2019, un adolescent de 19 ans a été accusé d'avoir utilisé des communications électroniques offensantes après avoir comparé l'ancienne première dame à un comédien local de sexe masculin.⁶¹ Cette affaire, qui relève de l'article 18 de la loi n° 18 du Botswana sur la cybercriminalité et les délits informatiques, montre comment les plateformes numériques peuvent être utilisées pour diffuser de la désinformation et, dans certains cas, nuire à des personnes, souvent avec des implications sexistes.

À la lumière de ces développements, la police du Botswana ne publie pas de données sur les cas de violence sexiste en ligne (OGBV); au lieu de cela, elle ne fournit que des statistiques sur les crimes sexistes hors ligne tels que décrits dans la loi sur la violence domestique,⁶² tels que le viol et l'agression. Cette lacune est aggravée par le fait que les lois existantes et les rapports officiels ne catégorisent pas ou ne traitent pas spécifiquement des crimes liés à la violence sexiste en ligne. Il n'est donc pas surprenant que les statistiques de la police ne reflètent pas ces incidents. Au-delà de l'occultation de l'ampleur réelle du problème, cette lacune offre aux forces de l'ordre l'occasion de moderniser les rapports sur la criminalité en désagrégeant les statistiques, ce qui permet d'obtenir une image plus complète de la violence fondée sur le genre, qui inclut les formes hors ligne et en ligne.

Cette ambiguïté ne se limite pas à la collecte de données. Au moment de la réalisation de cette étude, le gouvernement n'avait pas encore émis de décisions ou de déclarations officielles

⁵⁷ CIPESA "Accès refusé : comment les opérateurs de télécommunications en Afrique négligent les personnes handicapées" (2022) <https://cipesa.org/wp-content/files/documents/Access-Denied-How-Telecom-Operators-in-Africa-Are-Failing-Persons-With-Disabilities.pdf> (consulté le 3 février 2025).

⁵⁸ Voir le portail de statistiques de la Banque mondiale : <https://data.worldbank.org/>

⁵⁹ Pour en savoir plus sur le programme : <https://www.orangebotswana.com/women-digital-centre/>

⁶⁰ EU-Africa RISE "Le Botswana adopte la transformation numérique : pas seulement la technologie" (n.d.) <https://www.eu-africa-rise.com/article/botswana-embracing-digital-transformation-not-just-technology> (consulté le 3 décembre 2025)

⁶¹ M Mokwape « Un adolescent de Kasane accusé d'avoir comparé la Première Dame à un comédien local » (2019) <https://www.mmegi.bw/news/kasane-teen-charged-for-likening-first-lady-to-local-comedian/news> (consulté le 10 février 2025)

⁶² Loi sur la violence domestique, n° 10 2008

traitant explicitement de la violence sexuelle et sexiste. Toutefois, des efforts plus larges (bien que limités) ont été déployés pour lutter contre la violence en ligne. Par exemple, les articles 16 à 20 de la loi sur la cybercriminalité et les crimes liés à l'informatique (modifiée en 2018) fournissent un cadre juridique permettant de poursuivre des infractions telles que la cyberintimidation, le cyberharcèlement, les abus sexuels fondés sur l'image et le matériel pédopornographique.⁶³ Bien que ces dispositions puissent théoriquement être mises à profit pour lutter contre les OGBV, elles ne font pas explicitement référence aux dimensions sexospécifiques des abus en ligne. Cette omission met en évidence un décalage critique entre l'évolution du paysage numérique du Botswana et ses garanties législatives pour les groupes marginalisés.

Paysage médiatique et liberté de la presse au Botswana

Malgré les garanties constitutionnelles, l'environnement médiatique du Botswana manque cruellement d'indépendance. Le gouvernement exerce un contrôle important sur le paysage médiatique du Botswana. Les médias publics et parapublics sont placés sous l'autorité directe du bureau du président. Ce contrôle est renforcé par la loi sur la radiodiffusion (Loi sur la radiodiffusion - 6, 1999), qui prévoit que le ministre nomme des membres au conseil d'administration de la télévision botswanaise (Botswana Television - BTV), dont un membre du bureau du président,⁶⁴ établissant ainsi un lien direct entre les plus hauts niveaux de l'État et la gouvernance des médias. En outre, la loi sur les professionnels des médias de 2022 (loi n° 36 de 2022) définit probablement les qualifications requises pour l'enregistrement des journalistes, ce qui pourrait conférer au gouvernement un pouvoir réglementaire sur les professionnels des médias, notamment en fixant des critères qui influent sur l'indépendance des médias.⁶⁵ Ces mesures législatives ont été critiquées parce qu'elles permettent au gouvernement de contrôler les médias et donc de limiter la liberté de la presse au Botswana.⁶⁶

Bien que le secteur des médias privés reste actif, il est confronté à des défis, spécifiquement des revenus publicitaires limités et une pression croissante de l'influence des entreprises. L'une des préoccupations majeures concerne Universal House, une entité ad hoc constituée précisément dans le but d'acquérir une participation dans le paysage médiatique du Botswana. Bien qu'elle se concentre sur l'acquisition de médias, la participation de la société a suscité des inquiétudes en raison de son potentiel de concentration de la propriété et de l'influence des médias entre les mains d'une seule entité. En 2017, l'Autorité de la concurrence du Botswana a bloqué la tentative d'Universal House d'acquérir une participation de 28,73 % dans Mmegi Investment Holdings (MIH), estimant que l'opération réduirait la concurrence dans le secteur. Malgré la décision de l'autorité, qui imposait la cession des actions, Universal House a procédé à la transaction sans préavis, mettant en évidence les problèmes de surveillance réglementaire et de contrôle des entreprises sur les médias.⁶⁷

Malgré les préoccupations concernant le contrôle des médias et l'influence des entreprises, la désinformation, en particulier en ligne, est devenue un problème important, et le Botswana ne fait pas exception. À l'approche des élections générales de 2024, les inquiétudes par rapport à la propagation de la désinformation, de la mésinformation et de la mal information se sont intensifiées.⁶⁸ Alors que les incidents majeurs de désinformation n'avaient pas été largement documentés ces dernières années, la période électorale amplifie souvent ces préoccupations. Bien que les cas d'OGBV restent relativement rares, il y a eu une augmentation notable du harcèlement, de l'intimidation et des menaces en ligne, en particulier à l'encontre des femmes qui font de la politique. Les plateformes de médias sociaux ont joué un rôle important dans l'exacerbation de ces problèmes, les campagnes de désinformation sexiste devenant plus fréquentes. Un exemple notable de violence sexiste dans la sphère politique s'est produit lorsqu'une journaliste a été agressée physiquement par un groupe de partisans du Parti démocratique du Botswana (BDP) alors qu'elle couvrait les élections internes du parti.⁶⁹ L'agression aurait été déclenchée lorsque

⁶³ Voir les articles 16 à 20 de la loi sur la cybercriminalité et les délits informatiques (modifiée en 2018).

⁶⁴ L'article 5 donne mandat au ministre

⁶⁵ Partie VIII - Enregistrement des journalistes, en particulier l'article 37 (conditions d'enregistrement)

⁶⁶ A Mpako et S Ndoma, « AD822 : Les Botswana insistent sur la liberté des médias, favorisent le droit des citoyens à l'information gouvernementale » (2024) <https://www.afrobarometer.org/publication/batswana-insist-on-media-freedom-favor-citizens-right-to-government-information/> (consulté le 11 novembre 2024)

⁶⁷ Voir la publication de l'Autorité de la concurrence et de la consommation (CCA) ici : <https://www.competition-authority.co.bw/competition-authority-rejects-acquisition-shares-mmegi-investment-holdings-universal-house>

⁶⁸ T Nkhoma « L'impact potentiel des troubles de l'information sur les élections de 2024 » (2024) <https://www.mmegi.bw/opinion-amp-analysis/the-potential-impact-of-information-disorders-on-the-2024-elections/news> (consulté le 10 décembre 2024).

⁶⁹ Women in Journalism Un journaliste botswanaise malmenée par des partisans d'un parti politique : le WPF

«des agents électoraux et des partisans du BDP ont tenté d'empêcher les journalistes de couvrir le décompte des voix». ⁷⁰ Les partisans du parti au pouvoir, visiblement irrités par les questions de la journaliste, ont commencé à la harceler et à la menacer, certains la poussant même physiquement.

De même, la secrétaire à l'éducation politique de la Ligue des femmes du Parti du Congrès du Botswana (BCPWL) a été agressée pour avoir exercé son droit à la liberté d'association. Les agresseurs, qui se sont identifiés comme des membres du Front national du Botswana (BNF), ont perturbé l'événement avec des intentions violentes, ce qui a conduit à l'agression de la secrétaire. Cette agression est profondément troublante, car elle s'est produite à un moment où le monde célébrait les femmes sous le thème «Embracing Equity» (embrasser l'équité). ⁷¹ Ces événements soulignent les difficultés que rencontrent les femmes dans les environnements publics et politiques et renforcent la nécessité de se concentrer davantage sur l'influence des médias sociaux dans la promotion de la misogynie. Si les attitudes misogynes et les normes régressives en matière de genre qui tournent en dérision la participation des femmes à la vie politique sont au cœur du problème, il ne faut pas sous-estimer le rôle critique des plateformes de médias sociaux dans l'exacerbation de cette culture. Des campagnes de désinformation sexiste ont été menées sur les médias sociaux et d'autres plateformes. Un cas notable concerne la secrétaire à l'éducation politique de la BCP Ligue féminine, Kagiso Daniel, dont l'agression physique était liée à ses activités politiques. Après l'agression, les plateformes de médias sociaux ont été inondées de récits trompeurs sur l'incident, certains utilisateurs partageant des contenus faux et malveillants visant à discréditer Kagiso Daniel. ⁷²

Le rôle des médias sociaux et les lacunes juridiques dans la lutte contre la désinformation sexiste

Malgré ces défis, le Botswana n'a pas encore adopté de réglementation spécifique pour prévenir la désinformation sexiste. Si les médias et les organisations de la société civile ont progressé dans la promotion de l'éducation aux médias et la sensibilisation à la désinformation, des cadres législatifs plus solides sont nécessaires. La Fédération des journalistes d'Afrique australe (FESAJ) est une nouvelle initiative visant à lutter contre la désinformation par la formation et le plaidoyer. Par exemple, une collaboration récente entre le gouvernement du Botswana, l'UNESCO et plusieurs organisations journalistiques a permis de doter les journalistes de compétences critiques en matière de maîtrise des médias et de l'information (MIL) pour les aider à relever les défis de la vérification des sources et de la lutte contre les «fake news» (fausses nouvelles). ⁷³

Si la lutte contre la désinformation est essentielle, la question de la criminalisation des nouvelles irréelles a suscité des débats dans le discours sur les droits numériques au Botswana. Les lois visant à lutter contre les fausses nouvelles sont souvent utilisées par le gouvernement comme des outils de sauvegarde de l'ordre public. Il existe un équilibre délicat entre la sauvegarde de la sécurité nationale et la protection de la liberté d'expression, un droit consacré par le droit international des droits de l'homme. Actuellement, l'article 59 du code pénal prévoit que la publication d'erreurs déclaratoires peut être sanctionnée, mais le Botswana ne dispose pas d'une loi spécifique sur les «fake news» ou la désinformation qui fasse la distinction entre les fausses informations préjudiciables et le discours public légitime. Cette ambiguïté juridique laisse le champ libre à une éventuelle utilisation abusive des lois existantes pour restreindre le droit à la liberté d'expression.

En ce qui concerne les changements législatifs proposés, tels que le projet de loi sur la procédure pénale et les preuves (enquêtes contrôlées), ⁷⁴ craint que ces lois ne soient utilisées pour cibler de manière disproportionnée les journalistes, les militants de la société civile et les détracteurs du

exige le respect de la presse couvrant les événements politiques. (2024) <https://www.womeninjournalism.org/threats-all/botswana-journalist-manhandled-by-political-party-supporters-wpf-demands-respect-for-press-covering-political-events> (consulté le 15 janvier 2025).

⁷⁰ Voir la déclaration de l'Institut des médias d'Afrique australe (MISA) https://misa.org/blog/media_violations/journalists-attacked-during-bdp-primary-elections-in-botswana/.

⁷¹ Voir le post Facebook du journal The Voice Newspaper Botswana https://www.facebook.com/story.php?story_fbid=101598616714086&id=202343559085&p=30&_rdr.

⁷² Voir le post Facebook ici : <https://www.facebook.com/share/p/18wmnBiSet/>.

⁷³ UNESCO « Des journalistes d'Afrique australe forment un organisme de lutte contre la désinformation et la mésinformation » (2022) <https://www.unesco.org/en/articles/southern-african-journalists-form-body-combat-disinformation-and-misinformation> (consulté le 02 janvier 2025).

⁷⁴ Loi n° 14 de 2022 sur la procédure pénale et les preuves (enquêtes contrôlées) <https://botswanalaws.com/consolidated-statutes/principle-legislation/criminal-procedure-and-evidence-controlled-investigations-act>

gouvernement, en particulier en l'absence de garanties adéquates.

Du point de vue des droits de l'homme, les normes internationales, surtout celles énoncées par le Comité des droits de l'homme des Nations unies (CDH) dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), soulignent que la liberté d'expression ne peut être limitée que dans des circonstances très spécifiques et que toute restriction doit être nécessaire, proportionnée et non discriminatoire. Le CDH a déclaré que les lois visant à lutter contre la désinformation ne doivent pas être si larges qu'elles conduisent à une ingérence du gouvernement ou à la répression d'opinions légitimes. Par conséquent, le Botswana doit veiller à ce que les lois relatives aux fausses nouvelles soient explicites, ciblées et conformes aux engagements pris par le pays en vertu du droit international pour préserver la liberté d'expression et le droit de participer au débat public.

Compte tenu de ces principes, il existe un consensus croissant, tant au niveau local que mondial, sur le fait que les lois visant à lutter contre la désinformation doivent être spécifiquement adaptées et se concentrer sur des cas précis de désinformation nuisible qui causent des dommages réels, tels que la diffamation ou l'incitation à la violence, tout en garantissant des sauvegardes adéquates pour éviter une autorité excessive. Sans ces garanties, ces lois risquent de mettre en péril la confiance du public, la liberté de la presse et le rôle essentiel de la société civile dans la promotion du débat démocratique.

Le Botswana a fait des efforts pour protéger la liberté de la presse, mais le manque de distinction claire entre la désinformation et la critique légitime du gouvernement crée un environnement peu sûr pour les journalistes et les militants des droits de l'homme.⁷⁵ Le Botswana, connu pour avoir l'un des paysages médiatiques les plus vivants d'Afrique, a obtenu un score global de 72 % de Freedom House en 2023, ce qui indique un environnement généralement favorable, mais prudent pour la liberté des médias.⁷⁶ À l'inverse, Reporters sans frontières (RSF) a signalé une réduction des violations de la liberté de la presse au Botswana en 2024, le pays obtenant un score de 59,78 % pour la liberté de la presse, soit une légère amélioration par rapport au score de 64,6 % obtenu sous l'administration précédente (le gouvernement dirigé par le président Mokgweetsi Masisi). Cette diminution des violations de la liberté de la presse sous la précédente administration Masisi suggère que, bien que des défis subsistent, il y a eu une évolution notable vers un environnement moins restrictif pour la presse par rapport à l'administration précédente.⁷⁷

Comblers les lacunes en matière de cybersécurité et lutter contre la violence sexiste en ligne

Le Botswana a mis en place des cadres juridiques, tels que la loi sur la violence domestique de 2008, pour lutter contre la violence fondée sur le genre (OGBV).⁷⁸ Néanmoins, le pays ne dispose toujours pas de lois et de protections complètes ciblant spécifiquement le harcèlement en ligne et la violence sexiste dans l'espace numérique. Le ministère des communications, de la connaissance et de la technologie travaille sur un projet de loi sur la cybersécurité visant à combler ces lacunes. Le projet de loi proposé vise à renforcer les protections contre les cybercrimes, y compris la cyber-extorsion et la création de faux profils de médias sociaux nuisibles, en élargissant la loi existante sur la cybercriminalité et les crimes liés à l'informatique (Cybercrime and computer related Crimes Act 2018) et en imposant des sanctions plus strictes aux contrevenants.⁷⁹ Toutefois, des réserves subsistent quant à sa capacité à aller trop loin ou à violer les libertés numériques.⁸⁰

⁷⁵ Boikanyo Mathonsi « Des défis pèsent sur les médias botswanais à l'approche des élections de 2024 » (2024) <https://www.mmegi.bw/news/challenges-plague-botswanas-media-ahead-of-2024-polls/news> (consulté le 22 décembre 2024).

⁷⁶ Voir le rapport de Freedom House sur le Botswana : Liberté dans le monde 2024» <https://freedomhouse.org/country/botswana/freedom-world/2024>

⁷⁷ Voir le rapport de Reporters sans frontières (RSF) «Botswana» ic: <https://rsf.org/en/country/botswana>

⁷⁸ Loi n° 10 de 2008 sur la violence domestique <https://botswanalaws.com/StatutesActpdf/2008Actpdf/DOMESTIC%20VIOLENCE%20ACT.%2010%20OF%202008.pdf>

⁷⁹ Loi n° 18 de 2018 sur la cybercriminalité et les délits informatiques <https://www.bocra.org.bw/cybercrime-and-computer-related-crimes-act-2018>

⁸⁰ O Kgweetsi et M Mguni « Le gouvernement peaufine une nouvelle loi stricte sur la cybersécurité » (2024) <https://www.mmegi.bw/news/govt-fine-tunes-tough-new-cybersecurity-law/news> (consulté le 18 janvier 2025).

Protection des données et de la vie privée: Cybercriminalité, lois sur la protection des données et surveillance

51

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

La protection des données et la vie privée sont des droits fondamentaux à l'ère numérique. Bien qu'il existe au Botswana des cadres juridiques et réglementaires pour lutter contre la confidentialité des données et la cybercriminalité, leur mise en œuvre et leur application effectives continuent de poser des problèmes.

La nouvelle loi 18 de 2024 sur la protection des données du Botswana (le «nouveau DPA») est entrée en vigueur après avoir été publiée dans le journal officiel,⁸¹ remplaçant la loi 32 de 2018 sur la protection des données (l'«ancien DPA»), qui était moins stricte.⁸² Le nouveau DPA a été promulgué pour remédier aux diverses lacunes et insuffisances de l'ancien DPA, marquant un changement significatif vers des normes plus strictes en matière de protection des données. L'une des dispositions notables de la nouvelle loi est l'obligation pour les responsables du traitement des données de notifier à la Commission toute violation de données à caractère personnel dans un délai de 72 heures,⁸³ une étape clé dans l'amélioration de la transparence et de la responsabilité. Bien que la loi impose de notifier les violations dans les délais impartis, des incertitudes subsistent quant à la cohérence et à l'efficacité des mécanismes d'application.

Toutefois, la nomination du commissaire par le président, sur avis d'un ministre, soulève des inquiétudes quant à la possibilité de conflits d'intérêts.⁸⁴ Ce système pourrait nuire à l'indépendance opérationnelle perçue de la Commission, qui est cruciale pour sa crédibilité et son efficacité dans l'application des lois sur la protection des données. Pour renforcer la confiance du public et garantir l'impartialité, il conviendrait d'introduire une procédure de nomination fondée sur le mérite, qui impliquerait un contrôle parlementaire et permettrait un examen public. Une telle procédure permettrait non seulement de promouvoir la transparence, mais aussi de renforcer la capacité de la Commission à agir de manière autonome, à l'abri de toute influence politique, alors qu'elle cherche à faire respecter les droits des citoyens en matière de protection des données personnelles.

Lois sur la cybercriminalité et défis en matière d'application de la loi

Si la loi sur la protection des données (DPA) aborde divers aspects de la confidentialité des données personnelles, le cadre juridique du Botswana pour la lutte contre la cybercriminalité est également essentiel pour assurer la sécurité des espaces numériques. Parallèlement au DPA, le Cybercrime and Loi sur les crimes liés à l'informatique, 2018, et loi sur les communications et les transactions électroniques (ECTA), 2014, visent à offrir une protection,⁸⁵ notamment en ce qui concerne la vie privée, en particulier pour les transactions en ligne et les données électroniques.⁸⁶

Cependant, ces réglementations ne sont pas suffisamment complètes pour répondre à des préoccupations telles que le droit à la vie privée, le consentement éclairé ou l'utilisation extensive des données personnelles par les entreprises privées. La législation s'attaque aux cybercrimes tels que l'usurpation d'identité, la fraude sur l'internet et la cyberintimidation, mais sa portée et son application sont limitées. L'Autorité de régulation des communications du Botswana (BOCRA) a récemment indiqué qu'elle n'avait pas atteint son objectif de lutte contre la cybercriminalité, avec seulement 0,63 % de l'objectif déclaré de 70 %.⁸⁷ Les récentes découvertes du groupe Predator, un logiciel espion mobile sophistiqué développé par Cytrox et désormais sous le contrôle de l'Alliance Intellexa.⁸⁸ C'est la première fois que le déploiement de Predator est retracé au Botswana, ce qui suscite de vives inquiétudes quant à la portée et aux implications de ces technologies de surveillance dans le pays. Ces révélations ont suscité une grande inquiétude

⁸¹ Loi sur la protection des données n° 32 de 2024 <https://www.dataguidance.com/news/botswana-data-protection-act-2024-published-official>

⁸² Loi sur la protection des données n° 32 de 2018 <https://www.bocra.org.bw/sites/default/files/documents/DataProtectionAct.pdf>

⁸³ Voir notification de violation de données : Article 64

⁸⁴ Voir l'autorité chargée de la protection des données : sections 6, 8, 12 et 13

⁸⁵ <https://www.bocra.org.bw/sites/default/files/documents/Electronic-Communications-and-Transactions-Act-2014.pdf>

⁸⁶ <https://www.bocra.org.bw/cybercrime-and-computer-related-crimes-act-2018>

⁸⁷ <https://www.mmegi.bw/business/bocra-misses-target-of-combating-cyber-crime/news>

⁸⁸ Groupe Insikt : « Les opérateurs de logiciels espions prédateurs reconstruisent une infrastructure à plusieurs niveaux pour cibler les appareils mobiles » (2024) <https://www.recordedfuture.com/research/predator-spyware-operators-rebuild-multi-tier-infrastructure-target-mobile-devices> (consulté le 21 janvier 2025)

quant à la surveillance numérique, d'autant plus que l'autorité de régulation des communications du Botswana (BOCRA) a réfuté ces affirmations.⁸⁹ Cela malgré le rôle de la BOCRA dans la gestion d'une équipe de réponse aux incidents de sécurité informatique (C-SIRT), chargée de superviser et de traiter les cybercrimes, ce qui ajoute encore à la complexité étant donné sa responsabilité en matière de surveillance de la cybercriminalité.

Menaces émergentes : Le vol d'identité et les escroqueries en ligne

La prolifération des escroqueries sur Internet a intensifié le problème de la sécurité des données au Botswana, l'usurpation d'identité devenant de plus en plus fréquente. En fait, les tentatives de fraude numérique en provenance du Botswana ont atteint des niveaux alarmants. Selon une analyse récente de TransUnion, 3,0 % de toutes les tentatives de transactions numériques au cours du premier semestre 2024, où le consommateur était situé au Botswana, ont été signalées comme suspectes de fraude numérique.⁹⁰ Malgré ces statistiques inquiétantes, l'application de la loi contre ces activités frauduleuses reste incohérente. Bien qu'il existe une législation ciblant la cybercriminalité, son application est entravée par l'évolution rapide des technologies et la nature dynamique de la fraude en ligne, ce qui rend les individus de plus en plus vulnérables.

Les avancées technologiques et l'initiative «Smart City» (ville intelligente)

S'appuyant sur son engagement en faveur de l'innovation technologique, le Botswana tire parti des nouvelles avancées pour stimuler la croissance économique et améliorer les services publics. Le secteur des TIC, qui a contribué à hauteur de 2,9 % au PIB du pays au quatrième trimestre 2023, joue un rôle central dans ce développement.⁹¹ Comme l'infrastructure numérique continue de croître, le marché des villes intelligentes au Botswana devrait se développer de manière significative dans les années à venir. Selon les projections, les revenus de ce secteur atteindront 10,33 millions de dollars d'ici 2025, ce qui indique la possibilité d'une croissance économique continue. En outre, le marché des villes intelligentes devrait croître à un taux annuel de 12,40 % entre 2025 et 2029, avec un revenu total de 16,49 millions de dollars US d'ici 2029.⁹²

L'intégration de technologies intelligentes, notamment de systèmes de sécurité publique avancés dotés de caméras de surveillance et de capteurs, révolutionne déjà les grandes villes du Botswana, comme Gaborone et Francistown, en créant des espaces urbains plus sûrs et plus efficaces. Le Safe City Project, un partenariat entre le gouvernement du Botswana et le géant chinois de la technologie Huawei, est un excellent exemple qui contribue à cette croissance. Plus précisément, les données collectées par ces systèmes de surveillance - depuis les séquences vidéo jusqu'aux analyses en temps réel - nécessitent un contrôle minutieux. Cependant, peu d'informations ont été fournies sur la manière dont ces données seront gérées, stockées et protégées, ce qui suscite des inquiétudes quant à une éventuelle utilisation abusive ou à un accès non autorisé.

Outre les risques pour la vie privée, ces préoccupations concernent également les droits de l'homme. Les principes 40 à 42 de la Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples soulignent l'importance de protéger les droits des citoyens à la vie privée et à la liberté d'expression,⁹³ en particulier à l'ère numérique. En l'absence de garanties appropriées, telles que des protocoles clairs de protection des données et un contrôle public, les initiatives de surveillance du pays pourraient porter atteinte aux droits numériques des citoyens et contribuer aux préoccupations croissantes en matière de protection de la vie privée.

En outre, la mise en œuvre d'un système de surveillance aussi important devrait idéalement

⁸⁹ The Patriot « BOCRA sur les allégations de présence de logiciels espions Predator au Botswana » (2024) <https://thepatriot.co.bw/bocra-on-allegations-of-presence-of-predator-spyware-in-botswana/> (consulté le 20 janvier 2025).

⁹⁰ N Badenhorst « Les tentatives de fraude numérique au Botswana sont les plus nombreuses dans le secteur des jeux vidéo » (2024) <https://newsroom.transunionafrica.com/digital-fraud-attempts-coming-from-botswana-the-highest-in-gaming/> (consulté le 25 janvier 2025).

⁹¹ Statistics Botswana « Brève statistique sur les technologies de l'information et de la communication au Botswana, 4e trimestre 2023 » (2025) <https://www.statsbots.org.bw/sites/default/files/Botswana%20Information%20%26%20Communication%20Technology%20Stats%20Brief%20Q4%20%2C2023.pdf> (consulté le 29 janvier 2025)

⁹² Statista « Villes intelligentes – Botswana » (2024) <https://www.statista.com/outlook/tmo/internet-of-things/smart-cities/botswana> (consulté le 20 janvier 2025)

⁹³ Voir la Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique (la Déclaration) <https://achpr.au.int/en/node/902>

impliquer des consultations avec les citoyens afin de garantir la transparence et d'obtenir le soutien du public. Il est difficile de savoir si le gouvernement du Botswana a demandé l'avis formel du public avant l'installation de ces caméras, ou si les citoyens ont été correctement informés des raisons de la surveillance et de l'utilisation qui serait faite de leurs données. La transparence de la procédure de passation des marchés est tout aussi importante. Compte tenu de l'implication d'une entreprise internationale comme Huawei, il convient de s'interroger sur l'équité, la responsabilité et la sécurité de la procédure d'appel d'offres, ainsi que sur le risque d'influence extérieure ou de violation des données. Un cadre clair et accessible au public sur la manière dont les données sont traitées, ainsi que des lignes directrices claires sur la participation du public et la passation des marchés, permettraient d'atténuer les inquiétudes et d'instaurer la confiance dans le projet.

Censure et modération du contenu: Intervention du gouvernement dans le contenu en ligne

Alors que le Botswana adopte les avancées technologiques, il est également confronté à des défis croissants pour équilibrer l'innovation avec la protection des droits fondamentaux, tels que la liberté d'expression, qui est inscrite à la fois dans la Constitution du Botswana et dans le droit international. Le droit à la liberté d'expression est codifié à l'article 12(1) de la Constitution du Botswana et est reconnu au niveau régional à l'article 9 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples⁹⁴ et au niveau international à l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP).⁹⁵ Bien que le Botswana soit généralement considéré comme un champion de la gouvernance démocratique et de la liberté d'expression, il y a eu des cas d'intervention du gouvernement dans le contenu en ligne.

Le Botswana, bien que principalement reconnu pour sa gouvernance démocratique et son adhésion à la liberté d'expression, a connu des cas d'intervention gouvernementale dans le contenu en ligne. Par exemple, l'Autorité de régulation des communications du Botswana (BOCRA) a, par le passé, émis des avertissements invitant les consommateurs à s'abstenir de publier, de transmettre ou de créer des informations fausses et alarmantes. Ce type d'intervention, qui s'aligne sur la section 59 du code pénal, souligne le rôle actif du gouvernement dans la régulation du contenu en ligne.⁹⁶ Dans le cadre de ses efforts de réglementation plus larges, l'intervention du gouvernement dans le contenu en ligne est également illustrée par la façon dont les plateformes de médias sociaux répondent aux demandes de données. Les preuves indiquent qu'entre janvier et juin 2024, Meta, anciennement connu sous le nom de Facebook, Inc, un conglomérat de médias sociaux qui possède et exploite certaines des plus grandes plateformes de réseaux sociaux et de messagerie au monde (Facebook, Instagram, WhatsApp et Facebook Messenger), a reçu trois demandes totales du gouvernement du Botswana, dont deux étaient des demandes de procédure légale et une était une demande de divulgation d'urgence. Au total, trois utilisateurs/comptes ont été demandés, et Meta s'est conformé à certaines ou à toutes les demandes du gouvernement, en fonction de la suffisance juridique des demandes.⁹⁷ Ces interventions mettent en évidence la tension entre la sauvegarde de la liberté d'expression et le respect des exigences gouvernementales, et soulèvent des questions importantes sur les limites de la réglementation des contenus dans une société démocratique. Contrairement à des pays comme le Mozambique⁹⁸ et le Zimbabwe⁹⁹, membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), qui appliquent des règles plus strictes en matière d'Internet, le Botswana n'a pas mis en place de filtrage extensif ni de fermeture de l'Internet.

⁹⁴ Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) Déclaration sur la liberté d'expression et l'accès à l'information (la Déclaration) <https://au.int/en/treaties/african-charter-human-and-peoples-rights> (consulté le 11 janvier 2025).

⁹⁵ Pacte international relatif aux droits civils et politiques <https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-civil-and-political-rights> (consulté le 11 janvier 2025).

⁹⁶ Lire la déclaration du BOCRA sur «La publication, la transmission ou la création de fausses informations par le biais de plateformes en ligne est une infraction».

⁹⁷ Voir le rapport de transparence de Meta sur les demandes de données d'utilisateurs du gouvernement du Botswana ici : [ici](#).

⁹⁸ Human Rights Watch "Mozambique : les restrictions d'accès à Internet post-électorales entravent les droits" (2024) <https://www.hrw.org/news/2024/11/06/mozambique-post-election-internet-restrictions-hinder-rights> (consulté le 10 décembre 2024).

⁹⁹ Columbus Mavhunga «L'armée zimbabwéenne accusée de forcer les médias d'investigation à s'autocensurer» (2024) <https://www.voanews.com/a/zimbabwe-army-accused-of-forcing-investigative-outlet-to-self-censor-/7500127.html> (consulté le 20 décembre 2024).

Alors que le gouvernement joue un rôle actif dans la modération du contenu en ligne, ses efforts pour lutter contre la désinformation s'inscrivent souvent dans des cadres juridiques tels que la section 59(1) du code pénal du Botswana, qui criminalise la diffusion d'informations fausses ou trompeuses sur l'internet. Bien qu'elle soit destinée à lutter contre les contenus préjudiciables, la formulation large et vague de cette disposition soulève des inquiétudes quant à son potentiel de restriction de la liberté d'expression.¹⁰⁰ L'absence de définition explicite des «fausses nouvelles» ouvre la voie à des interprétations subjectives, ce qui fait craindre que la loi ne viole les droits protégés par les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, tels que définis dans la Déclaration.¹⁰¹ Cette imprécision crée également des difficultés pour assurer une application cohérente de la loi, ce qui pourrait conduire à la suppression d'un discours légitime.

En outre, bien que la loi sur la cybercriminalité et les délits informatiques établisse un cadre juridique pour lutter contre les délits en ligne tels que la diffamation et l'incitation à la violence, elle n'impose pas explicitement le retrait des contenus. Par conséquent, les plateformes en ligne et les fournisseurs de services dépendent principalement de leurs propres normes communautaires et conditions de service pour la modération des contenus.¹⁰² Ces plateformes suppriment fréquemment les contenus qui contreviennent à leurs règlements ou à leurs politiques de modération. Si le gouvernement n'applique pas directement ces politiques de modération, il peut néanmoins exercer une influence sur les entreprises par le biais de demandes formelles, comme dans le cas de la demande du gouvernement du Botswana concernant les données des utilisateurs de Meta.¹⁰³

Ce scénario pourrait potentiellement établir un équilibre futur nuancé entre le respect du droit à la liberté d'expression et la prise en compte des préoccupations liées à l'ordre public et à la sécurité nationale. Un exemple pertinent est l'affaire Tshepo Junior Sethibe contre l'État, dans laquelle des personnes sont accusées en vertu du code pénal d'avoir publié des «déclarations alarmantes».¹⁰⁴ De telles affaires soulignent le risque de poursuites stratégiques contre la participation publique (SLAPP), qui peuvent inhiber la dissidence et étouffer le discours critique. Pour éviter l'utilisation abusive de l'action en justice pour supprimer la liberté d'expression, il est essentiel de se prémunir contre de telles pratiques et de veiller à ce que le cadre juridique favorise un équilibre entre la liberté d'expression et l'ordre public. Bien que les lois séditionnelles du Botswana couvrent théoriquement la critique du président ou du gouvernement, il n'y a pas eu de cas de ce type au cours des dernières années. Néanmoins, l'existence de ces lois crée un environnement juridique dans lequel les individus doivent rester prudents, en particulier lorsqu'ils s'engagent dans un discours politique qui remet en cause l'autorité du gouvernement, car même les critiques les plus légères peuvent parfois faire l'objet d'un examen minutieux.

Accès à l'information : Disponibilité des lois, transparence du gouvernement et divulgation proactive de l'information

Le débat sur la liberté d'expression et la modération des contenus s'étend naturellement à la question de l'accès à l'information. À cet égard, le gouvernement du Botswana a présenté le projet de loi sur l'accès à l'information (n° 15 de 2024), attendu depuis longtemps.¹⁰⁵ Ce projet de loi est fondé sur le principe de la présomption de divulgation, qui exige que les autorités publiques divulguent les informations à moins qu'elles ne tombent sous le coup d'exemptions légales spécifiques. Toutefois, des questions subsistent quant aux pratiques actuelles du gouvernement en matière de divulgation proactive. Par exemple, bien que le projet de loi puisse exiger de telles mesures, il est important d'évaluer si les informations gouvernementales sont constamment mises à jour et accessibles sur les sites web officiels. Le manque de transparence concernant l'allocation du Fonds de service universel (USF) et la divulgation des demandes du gouvernement

¹⁰⁰ Southern Africa Litigation Centre « Contestation du Code pénal concernant des publications alarmantes au Botswana » (2023) <https://www.southernafricalitigationcentre.org/challenging-criminal-code-on-alarming-publications-in-botswana> (consulté le 11 février 2024)

¹⁰¹ Voir les principes 40 et 42 de la Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique <https://achpr.au.int/en/node/902>

¹⁰² <https://www.isdglobal.org/wp-content/uploads/2024/08/Online-Gendered-Abuse-and-Disinformation-During-the-2024-South-African-Elections.pdf>

¹⁰³ ibis

¹⁰⁴ <https://cpj.org/2022/07/botswana-journalist-tshepo-sethibe-criminally-charged-over-alarming-publications/>

¹⁰⁵ Voir l'avis de motion déposé au Parlement du Botswana concernant le projet de loi sur l'accès à l'information, 2024 (projet de loi n° 15 de 2024) https://www.parliament.gov.bw/documents/ORDER-PAPER-08-08-24_05_54_24_08_08_2024.pdf

aux entreprises de télécommunications et au grand public en est un exemple. En l'absence de systèmes solides d'accès public à ce type d'informations, l'efficacité du projet de loi en matière de promotion de la transparence risque d'être compromise. Néanmoins, l'introduction de ce projet de loi marque une avancée significative pour garantir que les citoyens obtiennent des informations essentielles sur les activités gouvernementales.

Défis pour une mise en œuvre efficace des mesures de transparence

Le projet de loi sur l'accès à l'information représente une avancée considérable ; néanmoins, des appréhensions persistent quant à son exécution. La législation prévoit plusieurs exemptions importantes, notamment en ce qui concerne la sécurité nationale (article 30), les informations classifiées, la présidence et le cabinet (article 34), l'application de la loi (article 39), les documents juridiquement protégés (article 41) ou les informations qui portent atteinte à la vie privée d'un tiers. Ces exemptions sont largement précisées, ce qui laisse une grande latitude pour déterminer ce qui constitue une information «sensible». Cela peut entraîner le rejet de demandes d'information fondées sur des exceptions ambiguës, ce qui compromet l'efficacité du projet de loi.

En outre, la Commission de l'information et de la protection des données, chargée de contrôler la conformité et de superviser la mise en œuvre de la loi sur l'accès à l'information, est confrontée à des incertitudes quant à sa capacité à appliquer efficacement les lois sur la liberté de l'information. Bien que des responsabilités similaires soient assumées par des organismes établis tels que le Botswana Government Communication Information System (BGCIS), l'indépendance de la Commission est sujette à caution. Le commissaire et le commissaire adjoint sont tous deux nommés par le président, ce qui soulève des inquiétudes quant à d'éventuels conflits d'intérêts.

Outre le projet de loi sur l'accès à l'information, le Botswana a réalisé des avancées significatives dans l'amélioration de la transparence financière, en particulier grâce à la loi de 2018 sur les sociétés (amendement). Un aspect clé de cette législation est l'obligation pour les sociétés de divulguer des informations sur leur propriété effective en vertu de l'article 21 et de l'article 345.¹⁰⁶ Ce changement réglementaire, supervisé par l'Autorité des sociétés et de la propriété intellectuelle (CIPA), vise à diminuer les pratiques financières illégales, à renforcer la responsabilité et à consolider la position du Botswana dans les initiatives internationales de lutte contre la corruption.

L'IA et les technologies émergentes : Stratégies nationales et gouvernance de l'IA, préoccupations en matière de protection de la vie privée liées aux nouvelles technologies

Le Botswana se positionne activement pour la quatrième révolution industrielle (4IR) en explorant le potentiel de l'intelligence artificielle (IA) et des technologies émergentes. Un élément clé de cette stratégie est l'allocation de 1,83 milliard de pula r(133,59 millions USD) dans le budget 2024/2025 pour faire avancer la stratégie de transformation numérique, dans le cadre de l'initiative SmartBots, qui vise à favoriser l'innovation et à stimuler la transformation numérique.¹⁰⁷ Bien qu'il reconnaisse le potentiel de transformation de l'IA, le Botswana manque actuellement d'une politique nationale cohérente en matière d'IA et d'une structure de gouvernance, ce qui a conduit à une approche fragmentée dans le développement et l'application de l'IA.

Un exemple de l'ambition technologique du pays est son système automatisé d'identification des empreintes digitales (AFIS), l'un des systèmes d'identification nationaux les plus sophistiqués de la région.¹⁰⁸ Si ces systèmes sont susceptibles d'améliorer la prestation de services, ils suscitent également de vives inquiétudes quant à la confidentialité des données, à la sécurité et à l'éthique de la collecte et de l'utilisation des informations personnelles.

L'intégration croissante des technologies pilotées par l'IA et des données biométriques, en particulier avec le développement des villes intelligentes et des technologies de l'Internet des objets (IdO),¹⁰⁹ entraîne des risques accrus liés à la confidentialité des données et à la surveillance de masse. Le Botswana ne dispose actuellement pas d'un cadre national complet pour régir la

¹⁰⁶ <https://www.cipa.co.bw/wp-content/uploads/2019/06/22-Act-29-06-2018-COMPANIES.pdf>

¹⁰⁷ <https://www.bankofbotswana.bw/sites/default/files/publications/2024%20Budget%20Speech%20Final%20-%20February%205%202024.pdf>

¹⁰⁸ CNUCED « Examen de la politique nationale des TIC et de la stratégie de commerce électronique du Botswana » (2021) https://unctad.org/system/files/official-document/dtstict2021d4_en.pdf (consulté le 21 janvier 2025)

¹⁰⁹ Telecom Review « L'intégration des technologies 4G LTE et IoT au Botswana » (2024) <https://www.telecomreviewafrica.com/articles/features/4444-the-integration-of-4g-lte-and-iot-technologies-in-botswana/> (consulté le 15 janvier 2024).

convergence de l'IA, de la vie privée et de la protection des données. En l'absence d'un tel cadre, le pays est confronté à des défis considérables pour garantir une utilisation responsable de l'IA et protéger les données personnelles, en particulier à mesure que ces technologies s'intègrent davantage dans les services publics et les systèmes de gouvernance.

Conclusion

Le Botswana se trouve à un moment charnière de sa transition numérique, ayant réalisé des progrès considérables dans le développement des TIC et accordant de plus en plus d'importance à la réduction de la fracture numérique. Néanmoins, le pays est confronté à des problèmes importants qui doivent être résolus pour garantir un avenir numérique respectueux des droits. La note de conformité composite de l'indice TheScore souligne à la fois les progrès et les lacunes du Botswana en matière de conformité aux normes internationales relatives aux droits numériques.

Des avancées significatives, notamment le projet de loi sur l'accès à l'information et le Fonds pour l'accès et le service universels (UASF), témoignent d'une volonté d'ouverture et d'amélioration de l'accessibilité. Cependant, l'application inadéquate de la législation sur la cybercriminalité, les inquiétudes concernant les tactiques de surveillance et la violation possible des droits à la vie privée restent des préoccupations majeures. En outre, les lois nationales sur la sédition et les dispositions ambiguës du code pénal relatives aux «fausses nouvelles» mettent en péril la liberté d'expression et peuvent l'entraver.

Il existe une demande claire pour des cadres réglementaires plus solides afin de traiter ces questions, en particulier en ce qui concerne la lutte contre la cybercriminalité, la protection de la vie privée et la réglementation des technologies en développement telles que l'IA. La priorité doit être donnée à la mise en œuvre d'une législation complète sur la protection des données, à la création d'un cadre transparent de contrôle de la surveillance et à des initiatives proactives visant à garantir la participation numérique des populations exclues.

En résumé, le Botswana a la capacité d'utiliser les avantages de l'innovation numérique tout en protégeant les droits essentiels. En s'attaquant aux problèmes mis en évidence dans cette étude, le pays peut mettre en place un écosystème numérique plus inclusif, transparent et respectueux des droits, compatible à la fois avec les priorités nationales et les obligations internationales en matière de droits de l'homme.

Ce score total de 26/60 reflète la faible conformité du Botswana avec les droits et libertés numériques selon l'indice TheScore. Bien qu'il y ait des efforts notables dans des domaines tels que l'accès à l'internet et l'élaboration de lois sur la protection des données, des lacunes importantes subsistent pour assurer un alignement complet sur les normes internationales en matière de droits de l'homme. Parmi les principaux défis à relever figurent la persistance des lois sur la sédition, la faible application des mesures de protection de la vie privée et le manque de transparence dans la gestion des technologies numériques. À l'avenir, une approche plus globale des droits numériques, de la vie privée et de la liberté d'expression sera nécessaire pour garantir la pleine conformité avec la déclaration de la CADHP sur la liberté d'expression et l'accès à l'information.

L'indice de score

Indicateurs clés de Londa 2025	Déclaration de la CADHP (P comme Principe)	Score	Justification
Fermeture d'Internet	P38(2)	5	Le Botswana n'a pas connu de coupure d'internet.
Lois, politiques et autres mesures inexistantes pour promouvoir un accès universel, équitable, abordable et significatif à l'internet	P37	3	Si certaines politiques visent à améliorer l'accès à l'internet, notamment par le biais d'initiatives telles que le Fonds pour l'accès et le service universels (UASF), des problèmes subsistent au niveau de la mise en œuvre.
Criminalisation des fausses nouvelles	P22(2)	1	Le Botswana continue de criminaliser la diffusion de fausses nouvelles, avec des lois existantes qui limitent la liberté d'expression. Il s'agit là d'un non-respect total des normes internationales.
Législation sur la sédition	P22(2)	1	Les lois sur la sédition restent en vigueur, bien qu'elles soient parfois utilisées dans des affaires politiquement sensibles. Bien que la nécessité d'une réforme soit de plus en plus reconnue, un cadre juridique est toujours en place (articles 50 à 53 du code pénal).
Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits de l'homme et des citoyens	P20(1) & (2)	2	Bien qu'il n'y ait pas eu d'arrestations arbitraires généralisées en 2023, il y a eu des cas de harcèlement et d'intimidation de journalistes, de défenseurs des droits de l'homme et d'activistes, ce qui indique un respect modéré des règles.
Législation sur la protection des données.	P42	3	Le Botswana a mis à jour ses lois sur la protection des données avec la nouvelle loi 18 de 2024 sur la protection des données (la "nouvelle LPD"). Malgré ces améliorations, le Botswana n'est toujours considéré que comme "légèrement conforme" aux normes plus larges de protection des données. Cela suggère que, bien que la nouvelle loi soit une étape positive, il peut encore y avoir des lacunes ou des domaines nécessitant des développements supplémentaires pour parvenir à une conformité totale.

Les États interviennent et exigent le retrait de contenus en ligne par les intermédiaires de l'internet	P38 et P39(4)	2	La BOCRA a publié des avis mettant en garde contre la publication de fausses informations sur le COVID-19, citant la section 59 du code pénal, qui en fait un délit. Toutefois, l'absence de procédure régulière dans le cadre de ces interventions suscite des inquiétudes, ce qui témoigne d'un respect modéré des règles, avec des lacunes en matière de transparence et de responsabilité.
Atteinte à la confidentialité des communications	P41	2	Bien que le cadre juridique du Botswana comprenne des dispositions relatives au respect de la vie privée dans les communications, la récente découverte du logiciel espion Predator dans le pays suscite des inquiétudes quant aux pratiques de surveillance. Ces développements mettent en évidence des lacunes dans le respect des normes internationales en matière de protection de la vie privée, révélant que le cadre juridique du Botswana n'est pas entièrement aligné sur les normes mondiales en matière de protection de la vie privée.
L'incapacité du gouvernement à divulguer et à diffuser de manière proactive l'information sur les technologies numériques.	P29(3)	3	Le gouvernement a fait quelques progrès en matière de transparence numérique en augmentant l'utilisation des médias sociaux et des sites web pour la diffusion des informations, mais des améliorations sont nécessaires en termes d'accessibilité et de cohérence.
Stratégies nationales en matière d'IA et de technologies émergentes	P39(6)	2	Il n'existe pas de stratégie nationale globale en matière d'IA, bien qu'il y ait des tentatives isolées de réglementer les technologies émergentes. Cela suggère une conformité modérée.
Adoption de lois, de politiques et de mesures spécifiques en faveur de la sécurité numérique et de la protection de la vie privée des enfants en ligne	P37(5)	1	Le rapport indique qu'il n'existe pas de loi ou de politique spécifique de protection de l'enfance concernant la sécurité en ligne des enfants. L'absence d'une telle loi signifie que le Botswana n'a pas fait suffisamment d'efforts pour protéger les enfants dans l'espace numérique, ce qui justifie le score de 1.
Inclusion numérique	P37(3)	3	Des progrès ont été réalisés grâce à des initiatives telles que l'UASF, mais des lacunes subsistent en ce qui concerne l'accessibilité financière, l'accès des groupes marginalisés et l'inclusion numérique totale.
TOTAL (jusqu'à 60)		28	

Le gouvernement devrait :

- Il s'agit notamment d'étendre la connectivité à large bande aux zones rurales et de moderniser les réseaux existants pour prendre en charge les technologies émergentes.
- Collaborer avec le secteur privé pour accélérer le développement des infrastructures et réduire les coûts.
- Veiller à ce que les exemptions soient plus claires et étroitement définies afin d'éviter un recours excessif aux exceptions et de garantir l'accès du public à l'information.
- Donner la priorité à une législation solide en matière de protection des données, alignée sur les normes mondiales, comme le GDPR.
- Améliorer l'application de la loi sur la cybercriminalité et les délits informatiques, en garantissant des cadres juridiques et des ressources plus solides pour lutter contre la fraude sur Internet, le vol d'identité et les escroqueries en ligne. Il est essentiel de renforcer la coordination avec les services répressifs pour lutter efficacement contre la menace croissante de la cybercriminalité.

Les organisations de la société civile devraient :

- Faire pression pour que le projet de loi sur l'accès à l'information prévoie des exemptions bien définies afin de trouver un équilibre entre la transparence et la sécurité nationale.
- Faire campagne pour l'adoption rapide du projet de loi sur la protection des données et éduquer le public sur la protection des données.
- Tenir le gouvernement responsable de la mise en œuvre effective des lois sur la protection des données et la transparence.

Le secteur privé devrait :

- Aligner les pratiques commerciales sur les réglementations en matière de protection des données et garantir la transparence dans la collecte des données.
- Mettre en œuvre des politiques claires et accessibles sur la manière dont les données des consommateurs sont collectées et utilisées.

Les droits numériques et l'inclusion numérique font partie intégrante des droits humains. Ces droits méritent d'être respectés et surveillés au vu des violations récurrentes, entre coupures d'Internet, arrestations de journalistes et d'activistes, censures de sites web, blocages de sites web, blocages de réseaux sociaux, perturbations du réseau Internet, contrôles des communications, surveillances de masse ou vols de données personnelles. Le présent rapport évoque 5 principaux textes juridiques qui couvrent le paysage numérique du Cameroun : Il s'agit de la loi de 2010 sur la cybersécurité et la cybercriminalité,¹¹⁰ la loi de 2010 sur les communications électroniques,¹¹¹ la loi-cadre de 2011 portant protection du consommateur,¹¹² la loi de 2023 portant protection des enfants en ligne¹¹³ et le décret de 2012 fixant les modalités de gestion du Fonds Spécial des Télécommunications.¹¹⁴ En 2024, le Cameroun n'a pas enregistré de coupures d'Internet majeures émanant du gouvernement, mais l'ensemble des communications électroniques a été sérieusement perturbé. Environ 20 microcoupures d'Internet (30 minutes à 2 heures) ont été observées chez les opérateurs de télécommunications à cause des ruptures de la fibre optique, des incidents électriques et autres pannes sur le réseau. Le Cameroun dispose de deux fonds pour la souveraineté des télécommunications. Dans un contexte d'exercice limité des droits civiques, les libertés d'expression en ligne ont été menacées, surtout celles relatives à certains sujets clés, notamment la corruption, la gouvernance, l'économie ou la santé du Président de la République. Ce rapport 2024 présente quelques avancées par rapport au rapport Londa 2020 sur le Cameroun,¹¹⁵ dans lequel le pays avait enregistré de graves violations des droits humains en ligne après l'élection présidentielle d'octobre 2018 remportée par Biya.¹¹⁶ Les données présentées dans ce rapport ont été collectées grâce à des recherches documentaires qui ont consisté à explorer et à analyser les différents cadres juridiques, les rapports et documents similaires, ainsi que des témoignages sur les questions spécifiques couvertes par le présent rapport.

Le Cameroun est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et compte 27,9 millions d'habitants en 2023.¹¹⁷ Le taux de pénétration du téléphone mobile a atteint 87 %, pour un taux de pénétration d'Internet mobile de 45,6 %. Le taux de couverture 4G / 5G du territoire a atteint 64,72 % (4G). Le Cameroun enregistre plus de 25 millions d'appareils connectés avec 12,87 millions d'internautes.¹¹⁸

Au cours des 5 dernières années, le Cameroun a développé des stratégies pour le développement de son écosystème Internet. Depuis 2020, le pays a mis sur pied un plan stratégique, la Stratégie

¹¹⁰ Agence de régulation des télécommunications.

"Loi N°2010/012 du 21 décembre 2010 relative à la cybersécurité et la cybercriminalité au Cameroun" https://www.art.cm/sites/default/files/documents/loi_2010-012_cybersecurite_cybercriminalite.pdf (consulté le 28 novembre 2024).

¹¹¹ Agence de régulation des télécommunications. "Loi N° 2010/021 du 21 décembre 2010 régissant le commerce électronique au Cameroun" https://www.art.cm/sites/default/files/documents/Loi_2010-013_communiquions_electroniques.pdf (consulté le 28 novembre 2024).

¹¹² Ministère du Commerce. "Loi-cadre N° 2011/012 du 6 mai 2011 portant protection du consommateur au Cameroun" <https://www.mincommerce.gov.cm/sites/default/files/documents/loi-cadre-n-2011-012-du-06-mai-2011-portant-protection-du-consommateur-au-cameroun.pdf> (consulté le 28 novembre 2024).

¹¹³ Présidence de la République du Cameroun. "Loi N°2023/009 du 25 juillet 2023 portant charte de protection des enfants en ligne au Cameroun" <https://www.prc.cm/fr/multimedia/documents/9701-loi-n-2023-009-du-25-07-2023> (consulté le 28 novembre 2024).

¹¹⁴ Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication. "Décret N° 2012/308 du 26 juin 2012 fixant les modalités de gestion du Fonds Spécial des Télécommunications" https://www.antic.cm/images/stories/data/IMG/pdf/decrets/Modalites_de%20gestion_FST-26-06-2012.pdf (consulté le 28 novembre 2024).

¹¹⁵ Paradigm Initiative 'Londa Cameroon Digital Rights and Inclusion' (2020) <https://paradigmhq.org/report/londa-cameroon-digital-rights-inclusion-2020-report/> (consulté le 28 novembre 2024).

¹¹⁶ Présidence de la République du Cameroun 'Le président – Biographie' <https://www.prc.cm/fr/le-president/biographie> (consulté le 28 novembre 2024).

¹¹⁷ Banque Mondiale 'Country Overview – Cameroon' <https://www.banquemondiale.org/fr/country/cameroon/overview> (consulté le 28 novembre 2024).

¹¹⁸ Team France 'Fiche de marché – Télécoms, Internet et Broadcast' <https://www.teamfrance-export.fr/fiche-marche/tech/telecom-internet-et-broadcast/CM> (consulté le 28 novembre 2024).

Résumé

Nationale de Développement 2020 - 2030 (SND30)¹¹⁹ qui définit les grands axes de la croissance technologique des secteurs importants. En 2021, le Cameroun a entamé la réforme de ses lois sur les technologies de l'information et de la communication (TIC). À travers le ministère des Postes et Télécommunications (Minpostel), plusieurs projets de lois sont en cours de relecture, notamment un projet de loi sur la gestion des données personnelles.¹²⁰

¹¹⁹ Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire 'SND30' <https://minepat.gov.cm/fr/snd30/>

¹²⁰ Ministère des Postes et Télécommunications 'Décret APD' [230518 Décret APD FIN_CLEAN.pdf](https://www.mpt.gov.cm/IMG/pdf/230518_Dcret_APD_FIN_CLEAN.pdf) (consulté le 28 novembre 2024).



Accès à Internet

En 2024, le Cameroun a enregistré une vingtaine de perturbations d'Internet et des réseaux de télécommunications.¹²¹ La qualité du réseau et les prix exorbitants de communications ont poussé plusieurs millions d'utilisateurs à lancer en 2023 le Mouvement « Mode Avion ».¹²² Le mouvement consistait à dénoncer et à boycotter les services de télécommunications de l'ensemble des opérateurs du pays. Après plusieurs semaines de boycott, le Minpostel a engagé des concertations avec les opérateurs mis en cause. Le boycott s'est arrêté après quelques mois et des recommandations¹²³ ont été formulées dans le cadre des concertations, mais elles peinent à être appliquées par les opérateurs de télécommunications.

Le taux de pénétration d'Internet est en augmentation de 2 % depuis bientôt 5 ans pour atteindre 45,6 % en 2024 avec environ 50 fournisseurs d'accès à Internet sur l'ensemble du territoire national.

Les perturbations de réseaux entre 2023 et 2024, ont fait perdre plusieurs millions de francs CFA aux utilisateurs. Les opérateurs ne sont pas encore engagés à rembourser les pertes, or la loi-cadre n° 2011/012 exige de fournir « un service qui satisfait les exigences minimales de durabilité, d'utilisation et de fiabilité et qui assure sa satisfaction légitime ».¹²⁴ Ces perturbations sont en violation du principe 38 de la Charte Africaine des Droits de la Personne et des Peuples.¹²⁵

Liberté d'expression

La liberté d'expression au Cameroun est souvent très menacée en raison du contexte sociopolitique régulièrement tendu. Des journalistes, des activistes et des blogueurs ont été intimidés directement ou indirectement pour leur opinion en ligne au cours des dernières années. La crise politique¹²⁶ dans les deux régions anglophones continue d'impacter la vie sociale, ainsi que le niveau de liberté d'expression au Cameroun.

Les discours de haine opposent généralement les militants du parti au pouvoir,¹²⁷ et ceux du principal parti de l'opposition d'une part et les ressortissants de certaines tribus (Bulu, Bété, Bamiléké) et les « anglophones » d'autre part. La loi n° 2019/020 sanctionne les discours de haine.¹²⁸ Depuis 2019, aucune condamnation spécifique pour des discours de haine n'a été

¹²¹ Investir au Cameroun 'Internet perturbé au Cameroun à cause d'une panne sur des câbles sous-marins' <https://www.investiraucameroun.com/telecom/1503-20447-internet-perturbe-au-cameroun-a-cause-d-une-panne-sur-des-cables-sous-marins> (consulté le 28 novembre 2024).

¹²² Radio France International. 'Cameroun: des téléphones de consommateurs en «mode avion» pour dénoncer les tarifs des opérateurs' <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230428-cameroun-des-t%C3%A9l%C3%A9phones-de-consommateurs-en-mode-avion-pour-d%C3%A9noncer-les-tarifs-des-op%C3%A9rateurs> (consulté le 28 novembre 2024).

¹²³ Digital Business Africa 'Cameroun / Mode avion – Sur les cinq recommandations formulées par le Minpostel, Orange a déjà exaucé trois et MTN quatre' <https://www.digitalbusiness.africa/cameroun-sur-les-cinq-recommandations-formulees-par-le-minpostel-orange-a-deja-execute-trois-et-mtn-quatre/> (consulté le 28 novembre 2024).

¹²⁴ Article 10(1), loi-cadre n° 2011/012 du 6 mai 2011 Portant protection du consommateur au Cameroun

¹²⁵ ACHPR. Principe 38 (3), Déclaration de Principes sur la Liberté d'Expression et l'Accès à l'Information en Afrique

¹²⁶ Amnesty International 'Cameroon rampant atrocities amid anglophone regions must be stopped' <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2023/07/cameroon-rampant-atrocities-amid-anglophone-regions-must-be-stopped/> (consulté le 28 novembre 2024).

¹²⁷ Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais <https://www.rdpdpdm.cm/> (consulté le 28 novembre 2024).

¹²⁸ Article 241(2), loi n° 2019/020 du 24 décembre 2019, complétant certaines dispositions de la loi

enregistrée au Cameroun. En octobre 2024, le Ministre de l'Administration Territoriale a publié un communiqué interdisant tout débat relatif à la santé du Chef de l'Etat sur les réseaux sociaux et dans les médias classiques. Ces actes contribuent aux menaces sur les libertés d'expression.¹²⁹

Certaines dispositions de la loi du 12 décembre 2010 relative à la cybersécurité et la cybercriminalité étouffent les libertés d'expression,¹³⁰ ainsi que des communications des communautés LGBTQ+.¹³¹

Accès à l'Information

Les entraves à la liberté d'expression sont souvent accentuées par une absence de cadre légal favorisant l'accès à l'information. Le Cameroun ne dispose pas d'une loi sur l'accès à l'information. Le Cameroun a aussi été accusé de se servir de la loi n° 2014/028 du 23 décembre 2014 contre le terrorisme pour restreindre la liberté d'expression. Certains journalistes camerounais ont été contraints de quitter le pays lorsque leur sécurité était hautement menacée.¹³²

Protection des données et confidentialité

Le cyberspace camerounais a été victime de plusieurs types d'attaques en 2024, notamment des piratages de comptes, l'hameçonnage, l'usurpation des identités, la perte de données dont le plus important est le vol de 10 gigas de données lors d'un piratage informatique à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), lequel a été démenti par la suite¹³³ avant d'être confirmé. Néanmoins, les autorités camerounaises à travers le Minpostel et l'ANTIC ont entamé depuis 2023 une vaste campagne sur la cybersécurité en milieux jeunes.

La cybersécurité bénéficie d'un encadrement juridique, à travers la loi de 2010 sur la cybersécurité et la cybercriminalité qui condamne « quiconque procède ou fait procéder, même par négligence au traitement des données à caractère personnel en violation des préalables à leur mise en œuvre »,¹³⁴ En 2024, la Loi n° 2024/017 du 23 décembre 2024 relative à la protection des données à caractère personnel au Cameroun a été promulguée.¹³⁵

Censure et modération de contenu

Entre 2023 et 2024, le gouvernement du Cameroun a effectué 7 demandes d'accès aux données auprès de Meta.¹³⁶ L'ensemble des données demandées concernent les cas de procédure judiciaire. Au total 38 restrictions de contenus¹³⁷ ont été effectuées par Meta sur la base de la législation camerounaise durant la même période. Meta répond aux demandes d'accès aux données du gouvernement conformément à la loi applicable et aux conditions de service. Le gouvernement n'a fait aucune demande de retrait de données des utilisateurs sur Tiktok ces deux

n° 2016/007 du 12 juillet 2016 portant Code pénal

¹²⁹ Radio France International 'Cameroun – Le ministre de l'Administration territoriale interdit tout débat sur la santé de Paul Biya'. <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20241011-cameroun-le-minist%C3%A8re-de-l-administration-territoriale-interdit-tout-d%C3%A9bat-sur-la-sant%C3%A9-de-paul-biya> (consulté le 28 novembre 2024).

¹³⁰ Article 78(1), Loi N°2010/012 du 21 décembre 2010 relative à la cybersécurité et à la cybercriminalité au Cameroun.

¹³¹ Article 83(1), Loi N°2010/012 du 21 décembre 2010 relative à la cybersécurité et à la cybercriminalité au Cameroun.

¹³² Jeune Afrique 'Paul Biya a orchestré la faillite des médias indépendants au Cameroun', explique Haman Mana'. <https://www.jeuneafrique.com/1564338/politique/paul-biya-a-orchestre-la-faillite-des-medias-independants-au-cameroun-explique-haman-mana/> (consulté le 28 novembre 2024).

¹³³ Cybersecurity Mag. <https://cybersecuritymag.africa/tag/cnps> (consulté le 28 novembre 2024).

¹³⁴ Article 74, Loi N°2010/012 du 21 décembre 2010 relative à la cybersécurité et à la cybercriminalité au Cameroun.

¹³⁵ Présidence de la République du Cameroun 'Loi n° 2024/017 du 23 décembre 2024 relative à la protection des données à caractère personnel au Cameroun' <https://www.prc.cm/fr/multimedia/documents/10258-loi-n-2024-017-du-23-12-2024-web> (consulté le 30 décembre 2024).

¹³⁶ Meta 'Reports – Government data requests – Cameroon' <https://transparency.meta.com/reports/government-data-requests/country/CM/> (consulté le 28 novembre 2024).

¹³⁷ Meta 'Reports – Content restrictions – Cameroon' <https://transparency.meta.com/reports/content-res-trictions/country/CM/> (consulté le 28 novembre 2024).

dernières années.¹³⁸ Le 31 décembre 2023, Google a reçu une demande de retrait de contenu du gouvernement¹³⁹ pour raison de diffamation. Le contenu n’a pas été retiré. Certains contrôles de communication sont en violation du principe 41 de la Charte.¹⁴⁰

1. L’IA et les technologies émergentes

Le Cameroun s’est engagé dans le développement de l’Intelligence Artificielle et de l’innovation technologique. En juin 2024, les institutions ont engagé des concertations visant à mettre sur pied un plan stratégique de l’Intelligence Artificielle.¹⁴¹ Cependant, une absence de loi sur la gestion des données à caractère personnel ne favorise pas l’encadrement des technologies émergentes et l’innovation. Toutefois, la Charte encourage les États dans « le développement, l’utilisation et l’application de l’intelligence artificielle ».¹⁴²

2. Inclusion numérique

Dans le cadre du développement des installations technologiques du pays, le Fonds Spécial des Télécommunications prévoit que les opérateurs de télécommunications y contribuent à hauteur de 3 % de leur chiffre d’affaires annuel. Le secteur des TIC dispose d’une deuxième source de financement des télécommunications. « Les opérateurs de réseaux et les fournisseurs de services sont assujettis au paiement d’une redevance annuelle de 1,5 % de leur chiffre d’affaires hors taxes ».¹⁴³ La gestion des fonds de télécommunications ne semble pas être transparente, car aucun rapport de gestion publique n’est disponible depuis plusieurs années.

Le Cameroun a accentué le développement de son infrastructure numérique au cours des 5 dernières années, à travers la construction de centres de bases de données, des centres de données, l’amélioration de la connexion Internet par fibre optique entre le Cameroun et le Brésil par câbles sous-marins, le déploiement de deux points d’échange Internet (IXP)¹⁴⁴ à Douala et à Yaoundé.

L’indice Score

Indicateurs clés de Londa 2025	Déclaration de la CADHP (P signifie Principe)	Score	Justification
1.Coupures d’Internet	P38(2)	3	En 2024, les coupures d’Internet émanent des opérateurs de télécommunications. Une communication sur les incidents est régulièrement faite sur l’état du réseau par les opérateurs.

¹³⁸ Tiktok Reports – Government removal requests – Cameroon’ (2023) <https://www.tiktok.com/transparency/fr-fr/government-removal-requests-2023-2> (consulté le 28 novembre 2024).

¹³⁹ Google ‘Transparency Report – Government requests to remove content – Cameroon’ [Government requests to remove content – Google Transparency Report](https://www.google.com/transparencyreport/government/removal-requests-to-remove-content/cameroon/) (consulté le 28 novembre 2024).

¹⁴⁰ ACHPR. Principe 41, Déclaration de Principes sur la Liberté d’Expression et l’Accès à l’Information en Afrique

¹⁴¹ Ministère des Postes et Télécommunications <https://www.minpostel.gov.cm/index.php/en/actualites/485-conia> (consulté le 28 novembre 2024).

¹⁴² ACHPR. Principe 39 (6), Déclaration de Principes sur la Liberté d’Expression et l’Accès à l’Information en Afrique

¹⁴³ Article 34 (3), loi n° 2010/013 du 21 décembre 2010 Régissant les communications électroniques au Cameroun

¹⁴⁴ Internet Society. https://pulse.internetsociety.org/fr/ixp-tracker/details/?country_code=CM&ixp_id=2541#members-list (consulté le 28 novembre 2024).

2.Lois, politiques et autres mesures inexistantes visant à promouvoir un accès universel, équitable, abordable et significatif à Internet	P37	3	La loi de 2010 sur la cybersécurité et la cybercriminalité offre des dispositions pour un accès à Internet universel et équitable.
3.Criminalisation des fausses nouvelles	P22(2)	3	Certaines dispositions du Code pénal sanctionnent les fausses nouvelles. ¹⁴⁵
4.Législation sur la sédition	P22(2)	3	Le Code Pénal sanctionne les cris ou chants séditieux. ¹⁴⁶
5.Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits de l'homme et des citoyens	P20(1) & (2)	2	Les hommes de médias sont souvent harcelés et arrêtés en rapport avec leurs opinions.
Législation sur la protection des données.	P42	2	Il existe une loi. La Loi n° 2024/017 du 23 décembre 2024 relative à la protection des données à caractère personnel au Cameroun.
Les États interviennent et exigent le retrait de contenus en ligne par les intermédiaires de l'internet	P38 & P39(4)	3	Les demandes de suppression de contenus se font dans le cadre des procédures judiciaires.
Atteinte à la confidentialité des communications	P41	3	Les invasions sur la confidentialité se font à faible échelle.
L'incapacité du gouvernement à divulguer et à diffuser de manière proactive l'information sur les technologies numériques.	P29(3)	2	Les efforts de divulgation sont limités.
Stratégies nationales en matière d'IA et de technologies émergentes	P39(6)	2	En cours d'adoption.

145 Article 113, Code Pénal Camerounais.

146 Article 235, Code Pénal Camerounais.

Adoption de lois, politiques et mesures spécifiques aux enfants favorisant la sécurité numérique et la vie privée des enfants en ligne.	P8 P40(1)	4	Le Cameroun dispose d'une loi sur la sécurité numérique des enfants. ¹⁴⁷
Inclusion numérique	P37(3)	2	Le gouvernement a mis sur pied un programme national sur les technologies numériques.
TOTAL (jusqu'à 60)		32	

Conclusion

Le Cameroun a enregistré de multiples perturbations de son réseau Internet n'émanant pas directement du gouvernement. Les principes sur la liberté d'expression, l'accès à l'information ou la protection des données personnelles ont été violés, laissant un impact négatif sur les droits humains en ligne. Certes, le gouvernement présente une volonté d'améliorer les droits numériques et l'inclusion à travers les réformes entamées, mais plusieurs dysfonctionnements sont visibles : le respect des droits numériques et des libertés sur Internet.

En 2025, le Cameroun organisera une élection présidentielle dans un contexte complexe de violations des libertés sur Internet. Les acteurs de l'écosystème numérique craignent une recrudescence de ces violations à la veille de cette échéance électorale. En 2017, le Cameroun avait déjà enregistré 93 jours¹⁴⁸ de coupures d'Internet visant à étouffer des revendications politiques et à limiter les discours de haine dans les deux régions du nord-ouest et du sud-ouest.

Recommandations

Gouvernement

- Dresser un rapport de gestion du Fonds Spécial des télécommunications sur les 10 dernières années ;
- L'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) et l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC) doivent appliquer les lois favorisant les droits des utilisateurs d'Internet ;
- Accélérer la mise en application de la Stratégie nationale d'intelligence artificielle ;
- Le gouvernement doit mettre en œuvre des lois équitables, conformément aux normes internationales des droits de l'homme.

Parlement

- Doter le pays de nouvelles lois et réglementations appropriées qui prennent en compte l'évolution des TIC.

¹⁴⁷ Présidence de la République du Cameroun 'Loi N°2023/009 du 25 juillet 2023 portant charte de protection des enfants en ligne au Cameroun' <https://www.prc.cm/fr/multimedia/documents/9701-loi-n-2023-009-du-25-07-2023> (consulté le 28 novembre 2024).

¹⁴⁸ British Broadcasting Corporation (BBC) <https://www.bbc.com/afrique/region-41449099> (consulté le 28 novembre 2024).

Organisations de la société civile et des individus

- Développer des actions de plaidoyer, multiplier les activités de sensibilisation et s'impliquer dans les fora et réunions multipartites sur la gouvernance d'Internet ;
- Les utilisateurs des TIC doivent limiter les cyberattaques, les discours de haine et la désinformation en ligne.

Entreprises de télécommunications

- Se conformer aux lois et aux normes internationales régissant leurs activités sur l'ensemble du territoire national ;
- Limiter l'accès des données dans les demandes illégales des institutions gouvernementales.

Évolution des recommandations entre 2020 et 2024

Sur la base des recommandations du Rapport Londa sur le Cameroun 2020¹⁴⁹, le pays a fait quelques avancées dans l'amélioration des infrastructures technologiques :

- Le gouvernement du Cameroun est en concertation pour la mise sur pied d'une Stratégie nationale d'intelligence artificielle.
- Le gouvernement a entamé la rédaction de plusieurs projets de loi, notamment la loi sur la gestion des données à caractère personnel.

¹⁴⁹ PIN. <https://paradigmhq.org/report/londa-cameroon-digital-rights-inclusion-2020-report/> (consulté le 28 novembre 2024).

Ce rapport évalue les domaines thématiques comprenant l'accès et l'inclusion à l'internet, la liberté d'expression, la protection de la vie privée et des données, l'IA et les autres technologies émergentes ainsi que l'accès à l'information en République centrafricaine (RCA) pour 2024. Sur le plan législatif, l'État a adopté deux lois, l'une sur la protection des données personnelles et l'autre sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité. Cette même année, l'État a achevé le projet qui a connecté le pays à la fibre optique, ce qui constitue une étape importante pour aider le pays à améliorer la connectivité internet. En plus des recherches documentaires et des entretiens menés, ce rapport évalue la conformité du pays avec la *Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information* de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (*la Déclaration*) dans les domaines couverts, en utilisant le taux de l'indice *TheScore* de 31 sur 60. Le rapport se termine par une série de recommandations sur les moyens d'améliorer la situation des droits et de l'inclusion numériques dans le pays, en s'inspirant de certaines recommandations du rapport de l'année dernière qui n'avaient pas été mises en œuvre.

République centrafricaine



Résumé

La République centrafricaine (RCA) est un pays francophone de la région centrale de l'Afrique, dont la capitale est Bangui. Sa superficie est de 622 980 km² et sa population est estimée par la Banque mondiale à 5,74 millions d'habitants en 2023. Indépendant depuis 1960, le pays est actuellement dirigé par Faustin Archange Touadéra, réélu président fin 2020. Le pays a connu plusieurs régimes autoritaires et une guerre civile. Depuis 2013, malgré divers accords, le pays est en proie aux violences de nombreux groupes armés.¹⁵⁰

La RCA est partie à plusieurs conventions internationales et régionales qui promeuvent les droits de l'homme en général ainsi que les droits à la vie privée, au secret de la correspondance et au libre accès à l'information. Les plus importantes sont le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. En général, sur le terrain et sur la base des rapports internationaux, la liberté d'expression et des médias est garantie, mais les journalistes indiquent qu'ils ne sont pas suffisamment libres d'exercer leur métier en raison de certaines formes de harcèlement et d'intimidation de la part des milices pro-gouvernementales opérant dans tout le pays et principalement dans la capitale, comme nous le verrons plus en détail dans ce rapport.

La législation nationale sur les communications électroniques et la gouvernance de l'internet n'est pas suffisamment étendue, mais des progrès ont été constatés en 2024, année sur laquelle porte le présent rapport. Elles sont liées à l'adoption et à la promulgation de deux textes législatifs importants, le premier sur la protection des données personnelles et le second sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité. Ceux-ci sont venus compléter la loi n° 18.002 du 17 janvier 2018 régissant les communications électroniques en République centrafricaine¹⁵¹. Le secteur des communications électroniques et de l'internet est contrôlé, avec le

¹⁵⁰ Centrafrique, les dernières actus : <https://www.la-croix.com/Actualite/Monde/Centrafrique> (consulté le 14 novembre 2024)

¹⁵¹ Loi sur les communications électroniques de 2018, https://arcep.cf/images/textes/lois/Loi_18_002_regissant_les_communications_electroniques_en_RCA.pdf (consulté le 14 novembre 2024)

70

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024



Introduction

71

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

pouvoir de faire appliquer la réglementation en vigueur, par l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et de la Poste (ARCEP Centrafrique). Cet organisme a été créé par la loi 17.020 du 17 mai 2017 portant création de l'ARCEP.¹⁵²

En termes de méthodologie, une approche à multiples facettes sera envisagée, consistant à combiner des méthodes empiriques et de recherche documentaire pour évaluer les aspects quantitatifs et qualitatifs des droits et de l'inclusion numériques en République centrafricaine. Ce rapport fournit une analyse du pays avec une évaluation des domaines thématiques spécifiques, y compris l'accès à l'internet et l'inclusion numérique, la vie privée et la protection des données, l'exercice de la liberté d'expression, l'IA et d'autres technologies émergentes, ainsi que les législations sur l'accès à l'information. La conformité avec la *Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information* de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples¹⁵³ a été évaluée pour chaque question présentée, en utilisant tous les indicateurs clés de l'*indice TheScore*¹⁵⁴, qui ont déterminé le champ d'application du rapport.

Accès à l'internet et inclusion numérique

En termes de connectivité, Data Reportal¹⁵⁵ partage qu'au début de 2024, il y avait 616 600 utilisateurs d'Internet en RCA, lorsque la pénétration d'Internet était de 10,6% et qu'un total de 1,86 million de connexions mobiles cellulaires étaient actives, ce chiffre équivalant à 32% de la population totale. Ces chiffres datent de février 2024, juste au moment de l'inauguration de la fibre optique, trop tôt pour apprécier son impact sur la croissance ultérieure du nombre d'utilisateurs d'internet. Malheureusement, il n'existe pas de données actualisées provenant des plateformes en ligne de l'Agence de régulation.

L'année 2024 a été «l'année de la connectivité» pour les citoyens centrafricains qui ont assisté au déploiement et au début de l'opérationnalisation du câble de fibre optique, reliant le pays à ses voisins, la République du Congo et le Cameroun, et à l'océan Atlantique, fournissant ainsi une connectivité abordable et à haut débit pour la région. Cela fait partie d'un projet financé conjointement par la Banque africaine de développement et l'Union européenne, dont l'objectif est de «mettre un terme définitif à l'isolement numérique de la RCA en la reliant aux câbles sous-marins internationaux qui ont des points d'atterrissage dans les pays côtiers voisins», comme l'a souligné le représentant de la Banque en RCA.¹⁵⁶

Cependant, à la fin du mois d'octobre 2024, les citoyens n'étaient pas encore satisfaits des services fournis en termes de coût et de qualité de service, ce qui a aggravé la fracture numérique. Cette situation a conduit le régulateur à lancer un appel à consultant. Le consultant sélectionné aurait pour mission «d'auditer les coûts des réseaux de téléphonie fixe et mobile, ainsi que ceux de l'opérateur d'infrastructure de fibre optique (MTN Bahobab) et de proposer un modèle de régulation des marchés de gros, tout en tenant compte du pouvoir

¹⁵² Loi 17.020 du 17 mai 2017 portant création de l'ARCEP, https://arcep.cf/images/textes/lois/Loi_17_020_portant_creation_ARCEP.PDF (consulté le 14 novembre 2024)

¹⁵³ Déclaration de la CADHP : <https://achpr.au.int/en/node/902> (consulté le 14 novembre 2024)

¹⁵⁴ L'indice TheScore : TheScore est un indice des droits numériques développé par Paradigm Initiative qui évalue la conformité du pays avec les éléments clés des droits de l'homme et s'inspire de la Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

¹⁵⁵ Digital 2024 : La République centrafricaine : <https://datareportal.com/reports/digital-2024-central-african-republic> (consulté le 9 janvier 2025)

¹⁵⁶ Centrafrique : installer la fibre optique pour un réseau internet fiable et rapide : https://international-partnerships.ec.europa.eu/news-and-events/stories/centrafrique-installer-la-fibre-optique-pour-un-reseau-internet-fiable-et-rapide_en (consulté le 14 novembre 2024)

d'achat des consommateurs et des intérêts des opérateurs»¹⁵⁷. D'après divers commentaires sur les médias sociaux dans le pays, il s'agissait d'une réponse à la «passivité» dont les citoyens pensaient que le régulateur faisait preuve en restant impuissant face aux opérateurs, au détriment des consommateurs. Au moment de la rédaction de ce rapport, il n'y avait pas de données publiques sur les résultats de cet audit, qui pourrait au moins être considéré comme un signe positif vers la promotion d'un accès universel, équitable, abordable et significatif à l'internet pour tous.

Le modèle de gestion de la fibre adopté¹⁵⁸ est que Baobab, une filiale de MTN, achète en gros et distribue au détail aux entreprises de télécommunications pour une distribution plus large, qui ont mené toutes les phases d'essais techniques ouvrant la voie à une ère révolutionnaire de connectivité. Ce modèle a entraîné de nouvelles exigences, notamment que tous les opérateurs devaient acquérir de nouvelles licences (4G et 5G), ce qui est un autre signe que le gouvernement centrafricain s'efforce de s'assurer que le pays entre dans une nouvelle phase d'innovation technologique au profit des citoyens.¹⁵⁹

Le pays compte trois opérateurs principaux (offrant à la fois l'internet et la voix), à savoir Telecel Centrafrique, Orange Centrafrique et Moov Africa Centrafrique. Il n'existe pas de données actualisées sur la part de marché de la plateforme publique de l'autorité de régulation (son site web). Cependant, Moov Africa revendique 8% du marché¹⁶⁰ tandis qu'Orange, l'opérateur français en RCA, affirme avoir «la meilleure couverture réseau 3G+ en République centrafricaine, avec 109 villes couvertes»¹⁶¹. D'après leurs publications sur Facebook, tous les opérateurs de télécommunications en RCA continuent à faire de la publicité et à revendiquer leur leadership en déployant un minimum de 3G et un maximum de 3G+ pour leurs clients de l'internet mobile.

En ce qui concerne les perturbations du réseau, aucune perturbation imposée par l'État n'a été signalée en 2024. Cependant, de nombreux organes de presse ont signalé la faible qualité de la connectivité internet ou certaines perturbations du réseau causées par des défaillances techniques, telles que celles liées aux coupures de câble largement signalées¹⁶² affectant plus de 10 pays d'Afrique de l'Ouest, en mars 2024. Le câble à fibre optique de la RCA passe par le Cameroun, l'un des pays touchés. D'autres perturbations ont été signalées en septembre 2024, affectant les appels ainsi que la connectivité internet. Telecel¹⁶³ a envoyé des excuses à ses clients en expliquant que cela était dû à un problème avec le câble du Cameroun, ce qui est un exemple positif de responsabilité technologique.

Le rapport national 2023 de CAR Londa¹⁶⁴ décrit le Fonds de service universel (USF) comme une initiative dans le cadre de la loi sur les communications électroniques de 2018 (articles 77 à 81). Il est défini comme «un ensemble minimal de services définis de qualité spécifiée qui est accessible à l'ensemble de la population à des conditions tarifaires abordables sur l'ensemble du territoire» (article 77). Il est établi avec des contributions de chaque opérateur à un taux de «2% du chiffre d'affaires de l'année précédente de chaque opérateur» (article 79). Comme pour 2023, des sources de haut niveau du bureau du régulateur interrogées dans le cadre de cette étude ont confirmé que ce comité n'a pas été formé, mais que le processus est toujours en cours. Ceci démontre le manque de volonté du gouvernement centrafricain d'assurer que cette disposition de la loi soit mise en pratique afin de répondre aux besoins de milliers de citoyens qui n'ont pas accès à l'Internet simplement parce qu'ils vivent dans des régions qui ne sont pas desservies par les opérateurs traditionnels.

157 Centrafrique : le gouvernement va auditer les coûts des services de télécommunications : <https://ecomatin.net/centrafrique-le-gouvernement-va-auditer-les-couts-des-services-de-telecommunications> (consulté le 9 janvier 2025)

158 Londa 2023 sur CAR : <https://paradigmhq.org/wp-content/uploads/2024/06/CAR-Londa-Report.pdf> (consulté le 14 novembre 2024)

159 L'ère de la Fibre Optique en Centrafrique est arrivée : bientôt, un pas vers la connectivité totale : <https://corbeaunews-centrafrique.org/lere-de-la-fibre-optique-en-centrafrique-est-arrivee-bientot-un-pas-vers-la-connectivite-totale/> (consulté le 14 novembre 2024)

160 Centrafrique : <https://www.iam.ma/groupe-maroc-telecom/nous-connaître/gouvernance-et-dates-cles/filiales-participations/Centrafrique.aspx> (consulté le 14 novembre 2024)

161 L'internet haut débit 3G+ d'Orange : <https://www.orangerca.com/fr/3g-orange.html> (consulté le 14 novembre 2024)

162 Plusieurs pays africains privés d'Internet en raison de câbles sous-marins défectueux : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/03/15/plusieurs-pays-africains-prives-d-internet-en-raison-de-cables-sous-marins-defectueux_6222161_3212.html (consulté le 14 novembre 2024).

163 Centrafrique : des usagers déplorent une mauvaise qualité de connexion internet : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/03/15/plusieurs-pays-africains-prives-d-internet-en-raison-de-cables-sous-marins-defectueux_6222161_3212.html (consulté le 14 novembre 2024).

164 Londa 2023 sur la République centrafricaine : <https://paradigmhq.org/wp-content/uploads/2024/06/CAR-Londa-Report.pdf> (consulté le 10 janvier 2024)

Liberté d'expression

La liberté d'expression est reconnue et garantie par la Constitution de la République centrafricaine de 2023¹⁶⁵ en vertu de l'article 23¹⁶⁶ et l'accès à l'information ainsi que la liberté de la presse sont garantis par l'article 24¹⁶⁷. Le pays dispose également de la loi n° 20-027 du 21 décembre 2020 relative à la liberté de communication en République centrafricaine¹⁶⁸ qui est progressiste en ce sens qu'elle dépénalise les délits de presse, garantissant que les journalistes ne sont techniquement pas poursuivis pour ce qu'ils disent dans l'exercice de leur métier.

Le score de Freedom House pour 2024¹⁶⁹ est de 5/100, le pays étant considéré comme «non libre» en raison de l'insécurité généralisée justifiée par le fait que l'autorité de l'État n'est pas ressentie dans une grande partie du pays. Le pays est en outre présenté comme un État présentant un risque aigu dans de nombreuses régions en raison d'attaques violentes contre des civils, y compris des violences sexuelles.

Il est également dit que les journalistes ne sont pas suffisamment soutenus par le gouvernement dans l'exercice de leur travail, en particulier dans les régions contrôlées par les groupes rebelles où ils ne se sentent pas en sécurité. Toutefois, si l'on compare les données de Freedom House, bien que le pays soit toujours qualifié de «non libre», il convient de noter que la RCA a considérablement amélioré son score, passant de 10/100 en 2020 à 5/100 en 2024.

Pour 2024, Reporters Sans Frontières (RSF) classe¹⁷⁰ le pays à 76/180 en matière de liberté d'expression, ce qui constitue une amélioration par rapport à 2023 qui était à 98/180. Les autorités centrafricaines s'en félicitent, à l'instar du président du Conseil supérieur de la communication, qui a déclaré avec fierté : «Les titres divers et critiques des médias centrafricains témoignent de cette liberté». ¹⁷¹ Il insiste sur le fait qu'aucun journaliste n'est détenu pour ses activités journalistiques. Cependant, les journalistes interrogés dans le cadre de cette étude avouent qu'ils sont toujours confrontés à des difficultés dans l'exercice de leur métier dans le pays.

«Nous travaillons la peur au ventre», déclare le président de l'Union des journalistes centrafricains, lors d'une interview accordée au média américain VOA. ¹⁷²

Les conversations avec les journalistes locaux dans le cadre de cette étude ont révélé que les médias indépendants sont peu soutenus à Bangui. Pour leur survie, certains d'entre eux sont obligés d'entretenir de bonnes relations avec des politiciens qui leur donnent un peu d'argent en échange de commentaires positifs dans leurs productions et qui peuvent également les protéger au cas où ils seraient confrontés à des problèmes liés aux opinions qu'ils ont exprimées dans leurs productions.

Depuis le 1er janvier 2024, le baromètre de RSF¹⁷³ a enregistré qu'aucun journaliste ou collaborateur de média n'a été tué ou détenu en République centrafricaine. Pourtant, des journalistes et des leaders de l'opposition sont harcelés, comme le journaliste¹⁷⁴ Jefferson Cyrille Yapendé et son caméraman Jospin Bissi brièvement détenus et harcelés alors qu'ils faisaient leur travail ou Crépin Mboli Goumba, un opposant politique de premier plan¹⁷⁵ qui a été brièvement arrêté et emprisonné à la suite d'une conférence de presse.

165 La Constitution de la 7^e République (promulguée le 30 août 2023) : <https://mjp.univ-perp.fr/constit/cf2023.htm> (consulté le 12 novembre 2024)

166 Article 23 de la Constitution de 2023 : «Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit implique la liberté d'exprimer ses opinions ou ses croyances, notamment par la parole, l'écrit et l'image, dans le respect de la loi, de l'ordre public et des bonnes mœurs.»

167 Article 24 de la Constitution de 2023 : «Toute personne a droit à l'information. La liberté de la presse, de l'information et de la diffusion par la radio et la télévision, la presse écrite ou tout autre moyen de communication est garantie, sous réserve du respect de la loi, de l'ordre public et des bonnes mœurs...»

168 Loi sur la liberté de communication : https://drive.google.com/file/d/19UeGtAbU00TQ9UWN_rs-hsypa-6xRLzq/view (consulté le 10 janvier 2025)

169 République centrafricaine : <https://freedomhouse.org/country/central-african-republic/freedom-world/2024> (consulté le 13 novembre 2024)

170 République centrafricaine : <https://rsf.org/fr/pays-r%C3%A9publique-centrafricaine> (consulté le 13 novembre 2024)

171 Liberté de la presse en Centrafrique, selon José Richard Pouambi, vision ou illusion ? : <https://corbeaunews-centrafrique.org/liberte-de-la-presse-en-centrafrique-selon-jose-richard-pouambi-vision-ou-illusion/> (consulté le 14 novembre 2024)

172 Liberté de la presse en RCA : <https://www.voafrique.com/a/libert%C3%A9-de-la-presse-nous-travaillons-avec-la-peur-au-ventre-t%C3%A9moigne-le-pr%C3%A9sident-de-l-union-des-journalistes-centrafricains-7605010.html> (consulté le 14 novembre 2024)

173 Baromètre RSF : https://rsf.org/fr/barometre?exaction_pays_pays=83&exaction_pays_annee=2024&exaction_pays_statut=prison#exaction-pays (consulté le 13 novembre 2024)

174 Bangui : consternation de la presse après l'agression de deux journalistes par le ministre de la Sécurité publique : <https://www.radiondekeluka.org/71900-bangui-consternation-de-la-presse-apres-agression-de-deux-journalistes-par-le-ministre-de-la-securite-publique> (consulté le 10 mars 2025)

175 Un leader de l'opposition devant un tribunal en République centrafricaine : <https://www.hrw.org/news/2024/03/18/opposition-leader-court-central-african-republic> (consulté le 10 mars 2025)

Le pays a récemment été témoin d'une augmentation des campagnes de désinformation, avec des milliers de faux profils diffusant des informations erronées. Les victimes subissent une atteinte à leur vie privée, une atteinte à leur réputation et même un préjudice émotionnel, selon un groupe de vérificateurs de faits¹⁷⁶ qui s'efforce de sensibiliser à ce phénomène et de travailler avec les parties prenantes pour atténuer les diverses campagnes de désinformation. Ces fact-checkers sont composés de leaders de la société civile, de journalistes et de chercheurs «qui vérifient les informations, identifient les faux comptes et les fausses informations».

La loi sur la liberté de communication contient des dispositions sur les «fake news» mais, à l'instar de lois similaires dans d'autres États africains, il n'y a pas de définition claire de ce qu'est une information «fake» ou du type de contenu qui pourrait être considéré comme troublant la paix publique ou «susceptible de saper la discipline ou le moral des forces armées ou d'entraver l'effort de guerre de la nation», considéré comme une infraction en vertu de cette loi (article 123). La loi prévoit une amende de 50.000 à 250.000 FCFA pour toute personne reconnue coupable d'être l'auteur d'une fake news, selon l'article 144.

L'article 132¹⁷⁷ du Code pénal de la République centrafricaine¹⁷⁸ contient des dispositions sur la diffamation ou tout discours injurieux à l'égard d'une autorité publique qui constitue une action outrageante et donc punissable par la loi. Selon l'article 133, cette action est punie «d'un emprisonnement de trois à dix ans et d'une amende de 100.002 à 500.000 francs ou de l'une de ces deux peines seulement». À cet égard, en 2021, un leader de l'opposition, Jean Serge Wafio, a été condamné à quatre ans d'emprisonnement pour des allégations de diffamation, d'injure et d'outrage public à l'encontre du Premier ministre de l'époque, Firmin Ngrébada.¹⁷⁹

Le dictionnaire de Cambridge définit la sédition¹⁸⁰ comme «un langage ou un comportement destiné à persuader d'autres personnes de s'opposer à leur gouvernement». Les pratiques de sédition et leur criminalisation dans le contexte africain sont le plus souvent liées à celles de la diffamation, qui est l'un des moyens par lesquels les citoyens expriment leur désaffection à l'égard d'une autorité de service public. Lorsque cela est exprimé publiquement par un discours, l'autorité se sent menacée et le qualifie alors de forme de rébellion contre l'autorité de l'État, ce qui constitue une violation évidente de la liberté d'expression garantie par la loi. Le Code pénal de la République centrafricaine, dans son article 289, contient des dispositions sur cette pratique et punit les auteurs d'une peine d'emprisonnement de cinq à dix ans ou de travaux forcés, selon que la personne adhère ou participe à une telle action ou qu'elle a pris part à la préparation de tels mouvements conduisant à une rébellion contre l'autorité de l'État. La sédition est donc criminalisée en RCA.

Protection des données et de la vie privée

La loi suprême de la République centrafricaine, la Constitution de 2023, mentionne la nécessité de protéger les données des citoyens, en vertu de l'article 31¹⁸¹. Le 27 décembre 2023, les membres du Parlement centrafricain ont adopté par acclamation la loi sur la protection des données personnelles, une initiative du gouvernement par le biais du ministère des Affaires numériques, avec l'objectif, «d'une part, de protéger les données personnelles des personnes dans l'utilisation de nouveaux produits liés au développement des nouvelles technologies et, d'autre part, de fournir aux organes de l'État un instrument juridique essentiel pour empêcher l'utilisation des données personnelles d'autrui à des fins illicites».¹⁸² La loi n° 24-001 sur la protection des données personnelles a été promulguée par le Président de la République le 25 janvier 2024.¹⁸³

¹⁷⁶ Centrafrique : l'essor des fake news et la riposte des fact-checkers : <https://www.rfi.fr/podcasts/la-fabrique-des-fake-news/20240808-centra-frique-l-essor-des-fake-news-et-la-riposte-des-fact-checkers> (consulté le 14 novembre 2024)

¹⁷⁷ Art.132 : Constitue un outrage toute expression dont le sens menaçant, diffamatoire ou injurieux est de nature à diminuer le respect dû à un agent public.

¹⁷⁸ République centrafricaine : Code pénal : <https://www.refworld.org/legal/legislation/natlegbod/2010/fr/104201> (consulté le 12 janvier 2025)

¹⁷⁹ Rapport 2021 sur les droits de la personne - RCA (Ambassade des États-Unis, Page 20) : https://cf.usembassy.gov/wp-content/uploads/sites/255/2021-HRR-CAR_French.pdf (consulté le 12 janvier 2025)

¹⁸⁰ Dictionnaire Cambridge: <https://dictionary.cambridge.org/fr/dictionnaire/anglais/sedition> (consulté le 6 février 2025)

¹⁸¹ Article 31 de la Constitution de 2023: «Toute personne a droit au respect de sa vie privée et au secret de sa correspondance ou de toute autre forme de communication. Il ne peut être porté atteinte à ce droit que dans les cas prévus par la loi. »

¹⁸² La RCA dotée désormais d'une Loi portant protection des données à caractère personnel : <https://mondeafricain24.com/tpost/p6puf2th1-la-rca-dote-dsormais-dune-loi-portant-pr> (consulté le 14 novembre 2024)

¹⁸³ Loi n° 24-001 portant protection des données personnelles : https://arcep.cf/fr/images/documents/reglementation/lois/Loi_24_001_portant_protection_des_donnees_a_caractere_personnel.PDF (consulté le 14 novembre 2024)

Quelques semaines plus tard, le 25 janvier 2024, le Parlement centrafricain a adopté, par acclamation, la loi sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité, afin de répondre au vide existant depuis longtemps. Une initiative du gouvernement à travers le ministère du numérique, dont le ministre a souligné, à l'issue d'un entretien avec le média français RFI, que « Cette loi est d'une importance capitale. Il faut savoir que le taux de diffamation et d'extorsion est très élevé ! Il est facile de pirater toute l'économie d'une personne morale ou physique... de déstabiliser même un pays par l'information... »¹⁸⁴ La loi n° 24-002 relative à la cybersécurité et à la lutte contre la cybercriminalité a été promulguée par le Président de la République le 21 février 2024.¹⁸⁵

La loi sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité ouvre la voie à la création de l'Agence nationale de la cybersécurité (ANCy), une entité qui sera placée sous la tutelle du ministère de la Sécurité publique ainsi que de celui du Numérique, avec pour mission « d'assurer la sécurité des systèmes d'information, de traiter les alertes et de réguler le secteur, entre autres ». Au moment de la rédaction de ce rapport, aucune donnée publique n'indique que cette agence a été créée.

L'article 14 de la loi institue un audit de sécurité obligatoire, mené par l'ANCy, sur tous les réseaux de communication électronique ainsi que sur les systèmes d'information de tous les opérateurs, des autorités de certification et de tous les fournisseurs de communication électronique. À notre avis, il s'agit d'une mesure positive visant à garantir qu'ils opèrent conformément aux meilleures pratiques en matière de sécurité, mais cet audit de sécurité devra être bien conçu et bien organisé conformément aux meilleures pratiques et normes internationales de l'industrie, car cette pratique peut potentiellement conduire à des violations de la sécurité ainsi qu'à des violations du droit à la vie privée et à l'abus des données personnelles des utilisateurs dont ces agences auditées ont la charge. La loi sur la protection des données personnelles devrait être utilisée le moment venu.

Il convient de mentionner que bien que le pays ait adopté ces deux lois, il n'a pas adopté la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles, connue sous le nom de Convention de Malabo, qui aurait probablement été l'étape suivante après l'adoption de ces lois. Au moment de la rédaction de ce rapport, il n'existe aucun rapport facilement accessible indiquant si l'État a utilisé les articles de ces deux lois pour porter atteinte à la vie privée des citoyens. Toutefois, il est clair, à la lecture des deux lois, qu'il faut faire très attention aux données personnelles des utilisateurs ou à leur manipulation, par exemple par le pouvoir judiciaire.

La loi sur la cybersécurité, par exemple, accorde le droit de divulguer les « données de connexion et de trafic » lors des « enquêtes judiciaires » (article 17) ou que l'autorité judiciaire peut demander à communiquer des données personnelles telles que celles « permettant l'identification de toute personne ayant contribué à la création du contenu » auprès des fournisseurs de communications électroniques (article 28, d). La loi ne précise pas clairement comment cela doit être effectué ni quelles mesures de sécurité et garanties sont mises en place pour protéger le pouvoir judiciaire contre l'utilisation abusive des données à caractère personnel des utilisateurs auxquelles il peut avoir accès, conformément à la loi.

En ce qui concerne les demandes de retrait de contenu adressées par le gouvernement à des intermédiaires, nos recherches montrent que la RCA n'a adressé aucune demande de ce type à Meta ou à Google. Le centre de transparence de Meta¹⁸⁶ indique qu'il répond aux demandes de données du gouvernement conformément à la loi applicable et à ses conditions de service. C'est un bon signe que l'État semble se conformer pleinement à cette exigence de la Déclaration dans un sens où, contrairement à des pays comme le Cameroun ou le Kenya voisins qui ont respectivement demandé deux et 23 utilisateurs / comptes d'information à Meta pour le premier semestre de 2024.

Accès à l'information

La République centrafricaine n'a pas de loi sur l'accès à l'information qui oblige le gouvernement à être ouvert et transparent dans ses processus, ni à répondre aux demandes d'information des journalistes. Le rapport 2024 de Freedom House indique que « les opérations du gouvernement sont largement non transparentes, et les groupes de la société civile et autres ont peu de possibilités

¹⁸⁴ Face à l'explosion des crimes, la Centrafrique approuve une loi sur la cybersécurité : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20240126-face-%C3%A0-l-explosion-des-crimes-la-centrafrique-approuve-une-loi-sur-la-cybers%C3%A9curit%C3%A9> (consulté le 14 novembre 2024)

¹⁸⁵ Loi No 24-002 sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité : https://arcep.cf/fr/images/documents/reglementation/lois/Loi_24_002_relative_a_la_cyber_securite.pdf (consulté le 14 novembre 2024)

¹⁸⁶ République centrafricaine : <https://transparency.meta.com/reports/government-data-requests/country/CF/> (consulté le 13 janvier 2025)

d'influencer les décisions politiques imminentes. Les citoyens en dehors de Bangui n'ont qu'un accès limité à leurs législateurs. Le président Touadéra et son cercle rapproché ont poursuivi la réforme constitutionnelle sans consulter les législateurs ou le grand public».

Cette pratique garantit que les citoyens ne peuvent pas suivre les actions du gouvernement et ne peuvent donc pas lui demander des comptes, ce qui suggère un gouvernement autoritaire. La possibilité d'accéder publiquement aux informations gouvernementales, garantie par l'existence d'une telle loi, est une pratique essentielle de bonne gouvernance qui montre l'ouverture du gouvernement à la participation des citoyens.

C'est encore pire si les citoyens d'autres régions (en dehors de Bangui) n'ont pas facilement accès à leurs législateurs et que le gouvernement ne se soucie pas d'impliquer les législateurs dans certaines de ses réformes constitutionnelles, sans parler du grand public.

Ceci décrit la situation du pays en termes d'ouverture. Lors d'une rencontre avec la presse¹⁸⁷ organisée par le président centrafricain Faustin-Archange Touadéra à Bangui, certains journalistes ont été déçus qu'il n'ait pas répondu à de nombreuses questions relatives à leurs activités, notamment l'accès aux sources d'information officielles dans les entités du service public, ce qui ne facilite manifestement pas leur travail.

Au moment de la rédaction du présent rapport, les sites web officiels tels que celui du gouvernement contenaient des données obsolètes, particulièrement sur les projets en cours, et fournissaient des liens vers les portails en ligne de divers ministères, mais nombre d'entre eux affichaient «site web en construction», tandis que d'autres avaient des noms de domaine expirés. Il en va de même pour le site web de l'organisme de régulation, qui contient des données obsolètes, ne permettant pas aux lecteurs ou aux chercheurs d'avoir accès à des réelles données précises sur le développement du secteur.

Il convient toutefois de noter que le ministère de l'information et de la communication a pour habitude d'organiser un point presse chaque semaine afin d'informer les citoyens des principales mises à jour concernant les politiques et les activités du gouvernement. Ce point de presse est diffusé sur la télévision nationale et les images sont publiées sur la page Facebook du ministère¹⁸⁸, avec un résumé sous forme de points. Cette pratique est conforme au principe 29 de la Déclaration sur la divulgation proactive, en particulier à la section 3.¹⁸⁹ Le pays devrait utiliser des canaux durables tels que des sites web plutôt que des plateformes de médias sociaux pour divulguer des informations.

Stratégies nationales en matière d'IA et de technologies émergentes

Malgré l'absence de législation spécifique sur l'intelligence artificielle (IA) et de stratégie nationale en la matière, Franck (son nom a été modifié) a déclaré : «Nous, les jeunes du pays, avons commencé à reconnaître l'importance de cette technologie : «Nous, les jeunes du pays, avons commencé à reconnaître l'importance de cette technologie et nous avons donc commencé à apprendre et à nous former à ses applications, comme la robotique». Nous nous sommes entretenus avec Franck, 26 ans, dans le cadre de conversations avec des experts locaux pour cette recherche.

La République centrafricaine a adopté la loi n° 22.004 du 22 avril 2022 sur les crypto-monnaies¹⁹⁰ destinée à «régir toutes les transactions en crypto-monnaies et fait du bitcoin une monnaie de référence à côté du franc CFA»¹⁹¹, à la surprise générale, étant le premier pays d'Afrique à prendre une telle mesure. Bien que cela puisse être considéré comme un signe positif, le pays doit encore tirer parti de cet acte législatif pour apporter un développement positif dans le pays.

Franck, 25 ans, étudiant dans une université de Bangui, a déclaré qu'il ne comprenait pas le projet de son président, qui consiste à discuter et à légiférer sur des technologies telles que le bitcoin,

187 RCA : le président Touadéra fait face à la presse : <https://www.dw.com/fr/rca-pr%C3%A9sident-faustin-archange-touad%C3%A9r-face-presse/a-69843533> (consulté le 13 janvier 2025)

188 Conférence hebdomadaire du 11 novembre 2024 (Ministère de la Communication et des Médias - RCA) : <https://web.facebook.com/mincomrca/videos/1068003828248149/> (consulté le 14 novembre 2024)

189 Déclaration de la CADHP, P29(3) : «Les informations devant être divulguées de manière proactive sont diffusées par tous les moyens disponibles, y compris les technologies numériques. En particulier, les États publient proactivement des informations conformément aux principes internationalement acceptés en matière de données ouvertes.»

190 Loi sur la Cryptomonnaie en Centrafrique : <http://www.droit-afrique.com/uploads/RCA-Loi-2022-04-cryptomonnaie.pdf> (consulté le 13 janvier 2025)

191 Londa 2022 sur CAR : <https://paradigmhq.org/wp-content/uploads/2023/06/CAR-Londa-2022.pdf> (consulté le 13 janvier 2025)

plutôt que d’investir dans des technologies émergentes plus positives et progressistes, telles que l’intelligence artificielle, qui ont de nombreuses applications dans leur vie quotidienne et qui pourraient les aider à participer à des concours internationaux, en tant que développeurs.

Adoption de lois, de politiques et de mesures spécifiques en faveur de la sécurité numérique et de la protection de la vie privée des enfants en ligne

Il existe un certain nombre d’initiatives traitant de la protection des enfants en RCA contre divers problèmes tels que les conséquences liées au conflit ou tout autre abus et violence, mais il n’y a pas de données facilement disponibles qui parlent de la protection en ligne des enfants. En fait, le pays a adopté un Code de l’enfant¹⁹² en 2020 ainsi que la stratégie nationale pour mettre fin au mariage des enfants (2024-2027)¹⁹³ mais ceux-ci parlent plus d’autres droits mais rien sur leur présence en ligne comme s’assurer que leur présence en ligne est protégée et réglementée.

Note de performance globale du pays

Système de notation :

- 1.Totalement non conforme (0)
- 2. Légèrement conforme : il s’agit d’une légère tentative de conformité avec des lacunes critiques (moins de 30).
- 3. Modérément conforme : domaines dans lesquels des améliorations sont possibles (30 et moins de 45).
- 4. Considérablement conforme : lorsque les domaines de réforme sont minimes (45 et plus)
- 5. Entièrement conforme : aucune préoccupation (score de 60)

Indicateurs clés de Londa 2025	Déclaration de la CADHP	Score	Justification
Fermeture d’Internet	P38 (2)	5	L’État ne tolère aucune perturbation du réseau (comme des coupures d’Internet).
Lois, politiques et autres mesures inexistantes pour promouvoir un accès universel, équitable, abordable et significatif à l’internet	P37	2	L’État a fait preuve d’efforts et de bonnes pratiques pour garantir la disponibilité d’un accès significatif à l’internet pour les groupes marginalisés (comme l’opérationnalisation de la fibre et le fait que le régulateur ait demandé un audit pour comprendre pourquoi l’accès est élevé malgré la présence de la fibre). Mais des efforts restent à faire, notamment en s’assurant qu’il existe des lois pour soutenir les efforts du gouvernement en faveur d’une connectivité notable

¹⁹² Déclaration (MINUSCA) : https://minusca.unmissions.org/sites/default/files/declaration_de_la_representante_de_lunicef_en_rca_et_du_representant_special_du_secretaire_general_pour_la_rca_et_chef_de_la_minusca_-15_juin_2.pdf (consulté le 10 mars 2025)

¹⁹³ La RCA adopte une stratégie nationale pour mettre fin au mariage des enfants (2024-2027) :

Criminalisation des fausses nouvelles	P22 (2)	2	En ce qui concerne les sanctions, la loi sur la liberté de communication renvoie au code pénal et prévoit une amende et une peine de prison pour toute personne reconnue coupable d'être l'auteur ou le diffuseur de "fake news" et de diffamation. Mais rien n'indique que ces dispositions seront appliquées en 2024. L'État doit se pencher sur cette question et mettre fin à la criminalisation des fausses nouvelles afin de se conformer pleinement à la loi.
Législation sur la sédition	P22 (2)	2	La sédition (ou des actions similaires telles que la diffamation ou la rébellion) est mentionnée d'une manière ou d'une autre dans la législation de la RCA, en particulier, les auteurs sont condamnés en vertu du Code pénal. Mais il n'y a aucun rapport sur l'application de cette disposition en 2024. Cependant, de telles dispositions de la loi devraient être abrogées pour s'assurer qu'elle ne soit pas perçue comme une menace pour la liberté d'expression.
Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits de l'homme et des citoyens	P20 (1) & (2)	3	Le baromètre de RSF n'a enregistré aucun journaliste emprisonné ou tué pour 2024. Il y a au moins quelques cas signalés de harcèlement et de brèves détentions. L'État peut donc faire mieux pour s'assurer que les défenseurs des droits humains et les citoyens à travers le pays sont à l'abri des harcèlements d'autres parties telles que les rebelles et les mercenaires. Le pays devrait également s'efforcer de lutter contre l'insécurité qui fait craindre aux défenseurs des droits de l'homme et aux citoyens des exactions de la part des militaires et des mercenaires.
Législation sur la protection des données.	P42	4	L'État a adopté et promulgué une loi sur la protection des données personnelles au début de l'année. Cependant, l'État devrait prendre des mesures pour adopter des réglementations pertinentes telles que la nomination et l'installation de l'Autorité de protection des données afin de faire preuve d'indépendance dans la gestion des affaires.
Les États interviennent et exigent le retrait de contenus en ligne par les intermédiaires de l'internet	P38 et P39 (4)	3	Les données relatives à cet indicateur ne sont pas facilement accessibles du côté du gouvernement, mais selon le Meta Transparency Centre, la RCA n'a fait aucune demande en ce sens au cours des dernières années. Il est toutefois important que le gouvernement soit proactif dans la divulgation du respect de la procédure régulière afin d'être pleinement conforme.
Atteinte à la confidentialité des communications	P41	4	La loi de 2018 sur les communications électroniques prévoit un contrôle judiciaire et des dispositions sur la manière dont les meilleures pratiques doivent être appliquées. Aucune donnée facilement disponible ne fait état d'actes d'intrusion dans la vie privée des citoyens en matière de communication.

Stratégies nationales en matière d'IA et de technologies émergentes	P39 (6)	2	Il n'existe pas de stratégie nationale en matière d'IA, mais une loi régissant les crypto-monnaies a été adoptée en 2022, la première en Afrique.
Absence de divulgation ou de divulgation proactive et de diffusion d'informations par le biais des technologies numériques par le gouvernement.	P29 (3)	1	Il n'y a pas de loi sur l'accès à l'information en RCA, il n'y a pas de données à jour sur les plateformes de sites web liés au gouvernement qui divulguent des informations, autre que la page Facebook mentionnée du ministère de la communication et des médias pour laquelle ce score est donné comme point de départ. Mais il y a beaucoup à faire pour que la RCA soit pleinement conforme.
Inclusion numérique	P37 (3)	2	L'USF figure dans la loi de 2018, mais elle doit encore être mise en œuvre pour atteindre son objectif. Le gouvernement a également introduit la fibre optique au début de cette année afin d'accroître la connectivité. Mais il n'y a pas d'efforts directs de la part du gouvernement, tels que des programmes ou des mesures ayant un impact sur la réduction de la fracture numérique parmi les différents groupes, y compris les groupes vulnérables.
Adoption de lois, de politiques et de mesures spécifiques en faveur de la sécurité numérique et de la protection de la vie privée des enfants en ligne	P37(5)	1	Il n'existe pas de politique ou de loi claire sur les enfants en ligne en RCA, à l'exception des dispositions générales relatives aux autres droits de l'enfant.
TOTAL (jusqu'à 60)		31	

Conclusion et recommandations

La République centrafricaine s'est améliorée par rapport à l'année dernière, en particulier sur le plan législatif et en ce qui concerne la liberté d'expression, mais il reste encore beaucoup à faire pour mieux protéger les droits numériques des citoyens centrafricains. Les recommandations suivantes sont donc présentées aux différentes parties prenantes pour action :

Le gouvernement et le régulateur :

- Le gouvernement devrait tirer parti de la disponibilité de la fibre optique et collaborer avec les opérateurs de télécommunications pour proposer des offres de connectivité compétitives aux clients ;
- Le régulateur (Arcep Centrafrique) devrait veiller à ce que les intérêts des utilisateurs finaux prévalent sur les intérêts commerciaux des opérateurs lors du déploiement de leurs services ;
- Le gouvernement devrait s'efforcer de mettre en place les entités nécessaires pour rendre opérationnel le Fonds de service universel, un mécanisme important selon les lois nationales, pour soutenir le déploiement d'infrastructures technologiques et la connectivité dans les zones reculées ;
- L'autorité de régulation devrait envisager de mettre à jour ses sources d'information publiques (telles que son site web) afin de permettre aux chercheurs d'accéder aux données sur l'évolution du marché des télécommunications tel qu'il était pratiqué auparavant. Les données disponibles sont obsolètes,
- Les lois sur la protection des données et la cybersécurité étant en place, le gouvernement devrait envisager d'adopter des mesures de mise en œuvre et d'adhérer à la convention de Malabo ;

La société civile:

- Les groupes de la société civile devraient jouer le rôle de chien de garde, en veillant à ce que les divers projets menés ou annoncés par les gouvernements dans le domaine numérique soient mis en œuvre, en particulier ceux qui sont régis par les lois et réglementations nationales existantes ;
- Les entités de la société civile devraient envisager des possibilités de financement, par exemple par l'intermédiaire de donateurs internationaux, et de partenariat avec le gouvernement pour développer des programmes d'alphabétisation numérique qui augmentent l'adoption des technologies dans le pays et, par conséquent, l'inclusion numérique.

Le secteur privé :

- Les entreprises de télécommunications devraient soutenir le gouvernement dans ses efforts pour développer et rendre opérationnel le Fonds de service universel afin d'aider à déployer la connectivité dans les zones mal desservies et non desservies ;
- Les entités privées opérant dans l'espace technologique doivent se conformer à la loi et aux normes internationales pour protéger les communications privées et les données personnelles de leurs utilisateurs ;
- Les opérateurs de télécommunications devraient tirer parti de la fibre optique déployée pour augmenter la capacité et fournir une connectivité à large bande aux citoyens en envisageant des tarifs abordables pour les utilisateurs à faible revenu.

République démocratique du Congo



Résumé

Le présent rapport, basé sur les recherches quantitatives et qualitatives, a permis de faire un état des lieux de la mise en œuvre des droits numériques et de l'inclusion en République démocratique du Congo.

L'évaluation de la législation et des politiques publiques a concerné l'accès à Internet, la liberté d'expression en ligne, la protection des données personnelles, l'accès à l'information, l'intelligence artificielle et les technologies émergentes, Inclusion numérique, ainsi que le Fonds de service universel.

Les cadres normatif et institutionnel numériques ont été analysés sur l'harmonisation de la législation et concernant la mise en place de structures administratives de régulation, prévues par le Code du numérique.

Certaines initiatives gouvernementales, à l'exemple du Plan National du Numérique « Horizon 2025 », connaissent un taux d'exécution assez faible.

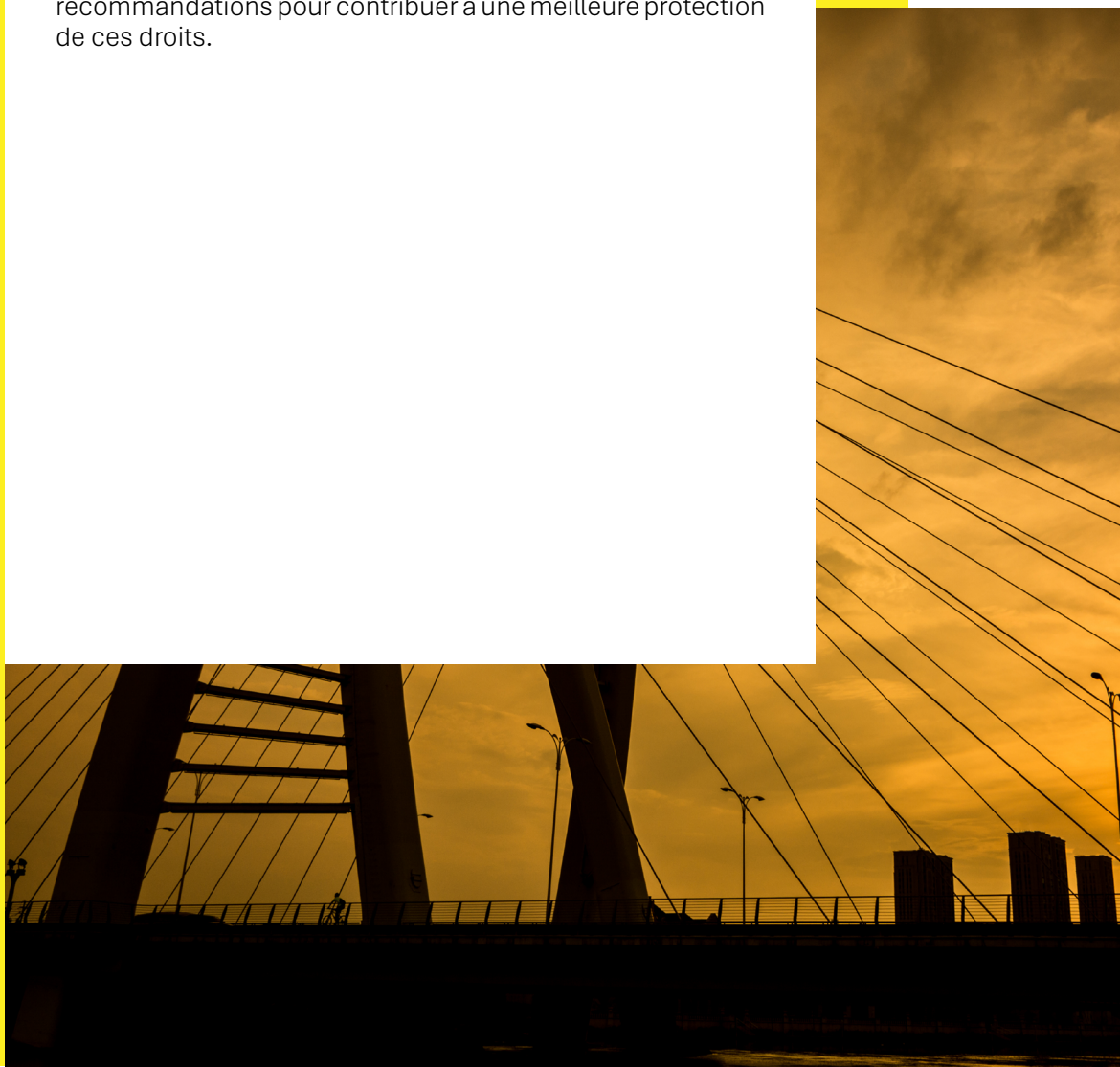
Les quelques avancées contrastent avec des violations inquiétantes des droits numériques, s'agissant notamment de la liberté d'expression en ligne, l'accès à l'internet et la protection de la vie privée.

Face au constat d'une protection des droits numériques et de l'inclusion globalement déficitaire, le rapport formule des recommandations pour contribuer à une meilleure protection de ces droits.

82

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024



Introduction

En République démocratique du Congo, le premier gouvernement du second mandat de Felix Tshisekedi, dirigé par une femme pour la première fois dans l'histoire politique du pays, a été investi par l'Assemblée nationale, le 11 juin 2024, sur la base d'un programme comprenant des Plans, Projets et actions destinés à promouvoir les droits numériques et l'inclusion.¹⁹⁴

83

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

¹⁹⁴ Dans le Programme d'Action du gouvernement congolais 2024-2028, présenté à l'Assemblée nationale en vue de l'investiture du gouvernement de la Première Ministre Judith Suminwa, le 11 juin 2024, le Pilier III.2 est intitulé : **la Numérisation de la société congolaise**. Dans ce pilier, l'Axe stratégique III.2.1 est consacré au **développement des réseaux de communications et d'accès à Internet**. [Programme-du-gouvernement-congolais-.pdf](#) (consulté le 02 novembre 2024).

1. Accès à Internet

La RDC enregistre un faible abonnement de téléphonie mobile : 44,8 % contre la moyenne de 92 % en Afrique subsaharienne. Le taux de pénétration d'Internet mobile est de 22 % contre une moyenne de 43 %.¹⁹⁵

En effet, le nombre d'abonnements mobiles a augmenté, atteignant près de 56,26 millions d'abonnés, avec un taux de pénétration de 60 %. Cependant, le chiffre d'affaires du secteur a connu une légère baisse de 3,73 % par rapport au trimestre précédent.¹⁹⁶

- *La RDC fait partie des pays ciblés par la nouvelle Coalition mondiale œuvrant pour l'accessibilité des téléphones portables.*

Lancée en juillet par l'Association mondiale des opérateurs de téléphonie (GSMA), cette initiative vise à faciliter l'acquisition de mobiles par les populations des pays à revenu faible ou intermédiaire (PRFI), situés en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, afin de favoriser la consommation d'Internet.

En Afrique, le mobile est actuellement le principal moyen d'accéder à Internet, selon GSMA. En RDC, 29,98 millions de personnes accèdent à Internet mobile contre 16 000 pour l'Internet fixe, soit un taux de pénétration respectif de 31,5 % et 0,017 %, selon l'ARPTIC. Dans un tel pays, favoriser l'accès au mobile peut augmenter la consommation d'Internet et générer une croissance des revenus pour les fournisseurs d'accès.¹⁹⁷

- *La numérisation du système judiciaire*

Le Conseil Supérieur de la Magistrature de la RDC a rendu publique une décision du 24 août 2024 portant l'utilisation des outils numériques et des matériels informatiques au sein des juridictions et offices civils et militaires.¹⁹⁸ Deux logiciels, développés avec l'appui technique du PNUD, seront déployés dans 14 villes, couvrant un total de 86 tribunaux et parquets.¹⁹⁹ Il convient, cependant, d'attendre leur utilisation effective pour évaluer l'impact de ces deux logiciels sur l'amélioration du fonctionnement du système judiciaire.

2. Liberté d'expression

La liberté d'expression est encadrée par plusieurs textes, y compris la Constitution. Mais, c'est la loi sur la presse de 2023 régit les questions de contenu et de liberté d'expression en ligne.²⁰⁰ Le Code du numérique les renforce en y ajoutant des sanctions contre la désinformation et les propos à caractère sexiste en ligne.²⁰¹

Malgré cette garantie, la liberté d'expression, d'information et d'opinion fait l'objet de quelques violations.

- *Entrave à la liberté de la presse de communiquer sur le conflit armé en RDC*

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et Communication (CSAC) a publié une directive²⁰² exigeant aux médias de ne pas diffuser des débats sur les opérations de l'armée congolaise sans la

¹⁹⁵ [RDC: les zones défavorisées dans l'attente d'investissement de l'État dans les télécoms \(consulté le 02 novembre 2024\)](#)

¹⁹⁶ ARPTC, Observatoire du marché de la téléphonie mobile, Rapport du 1er trimestre 2024 (consulté le 02 novembre 2024)

¹⁹⁷ Muriel EDJO, [Internet mobile en RDC : une coalition mondiale pour changer la donne](#) in <https://www.agenceecofin.com/internet/1307-120283> (consulté le 02 novembre 2024)

¹⁹⁸ csm-rdc.cd <https://csm-rdc.cd> (consulté le 03 novembre 2024)

¹⁹⁹ Il s'agit du Système d'Information de Gestion des Activités Judiciaires (SIGAJ) et du Système d'Information de Gestion des Magistrats (SIGM).

²⁰⁰ Articles 4 et 5 de l'Ordonnance-Loi n°23/009 du 13 mars 2023 fixant les modalités d'exercice de la liberté de presse, la liberté d'information et d'émission par la radio et la télévision, la presse écrite ou tout autre moyen de communication en République Démocratique du Congo, Voir aussi Scott MAYEMBA, Nouvelle loi sur la presse en RDC : Les avancées et le statu quo de la réforme de la loi sur l'exercice de la liberté de la presse [Policy-brief-1.pdf](#) (consulté le 16 novembre 2024)

²⁰¹ Articles 368 et 369 de l'Ordonnance -loi n° 23/010 du 13 mars 2023 portant Code du numérique [ISIG-Library: ORDONNANCE LOI 23-010 DU 13 MARS PORTANT CODE DU NUMERIQUE](#) (consulté le 28 novembre 2024)

²⁰² Communiqué N°CSAC/002/B/02/2024 du 23 février 2024 [Crise sécuritaire dans l'est, RDC : le CSAC invite les médias congolais à faire preuve de patriotisme](#) (consulté le 03 novembre 2024)

présence d'au moins un « expert en la matière ». Il a également demandé aux journalistes d'éviter « les émissions à téléphone ouvert sur les opérations militaires » et de s'abstenir d'interviewer les « forces négatives », un terme vague et imprécis qui peut justifier des interdictions arbitraires.²⁰³ Cette directive du CSAC constitue une violation grave de la liberté de la presse.²⁰⁴

De même, le CSAC a recommandé aux médias de ne plus « diffuser les informations en rapport avec la rébellion à l'Est du pays sans se référer aux sources officielles gouvernementales ».²⁰⁵ Cette recommandation est une manifestation de la volonté de l'État de restreindre la liberté de la presse.

- Suspension d'un journaliste d'un média public

Un journaliste de la Radio-télévision nationale congolaise (Rtnc) a été suspendu, ainsi que son émission au motif qu'il n'avait pas recadré les propos de son invité, un musicien, sur le conflit armé en RDC.²⁰⁶

- Suspension des émissions

Une émission à caractère politique Bosolo na Politik et son animateur aussi ont été suspendus de diffusion et d'antenne pour une durée de 30 jours.²⁰⁷

- Un plan de régulation des médias traditionnels et sociaux

Au regard des effets pervers de l'utilisation des réseaux sociaux, le CSAC a présenté au Chef de l'État un plan de régulation des médias traditionnels et sociaux.²⁰⁸

3. L'identité numérique et le Guichet numérique

La loi dispose que l'État procède, au moyen d'identification électronique, à l'identification générale de la population et délivre une carte d'identité nationale à identifiant unique aux nationaux.²⁰⁹

L'opérationnalisation de cette identification exige un décret du Premier ministre censé déterminer les éléments, les spécifications techniques, les moyens et schémas d'identification électronique et leurs niveaux de garantie certifiant l'identification, ainsi que le cadre d'interopérabilité.²¹⁰

Pour le Guichet Numérique de la RDC (GN-RDC), le décret du Premier ministre sur l'opérationnalisation de l'identification électronique, ainsi que celui portant organisation du Guichet numérique, conformément à la loi²¹¹ tardent à être signés. Cette situation regrettable entrave l'évolution réglementaire vers un système efficace d'identité numérique.

4. La mise en œuvre du Plan National du Numérique « Horizon 2025 »

Le Plan National du Numérique « Horizon 2025 » est un document de planification stratégique qui porte sur la stratégie de développement numérique du pays à l'horizon 2025.²¹² Il est censé arriver à terme le 31 décembre 2025, alors que son niveau d'exécution n'est pas satisfaisant.²¹³

En l'absence des rapports actualisés d'évaluation, on peut supposer que les projets « restants » sont en cours d'exécution de sorte qu'à l'horizon 2025, l'ensemble des objectifs assignés soient

²⁰³ Idem

²⁰⁴ [La liberté des médias ne devrait pas être prise pour cible en RD Congo | Human Rights Watch](#) (consulté le 18 novembre 2024)

²⁰⁵ Recommandation de la Plénière du CSAC du 04 avril 2024

²⁰⁶ [Un journaliste d'un média public suspendu après une émission avec un musicien - ACP](#) (consulté le 04 novembre 2024)

²⁰⁷ [Médias : la célèbre émission «Bosolo na politik officielle» suspendue pour 30 jours](#) (consulté le 04 novembre 2024)

²⁰⁸ [RDC : un plan de régulation des médias traditionnels et sociaux présenté à Tshisekedi - ACP](#) (consulté le 04 novembre 2024)

²⁰⁹ Article 172, alinéa 1^{er}, Ordonnance-loi n°23/010 du 13 mars 2023 portant code du numérique

²¹⁰ Articles 173, Ordonnance-loi n°23/010 du 13 mars 2023 portant code du numérique, [Code du numérique congolais | Droit-Numérique.cd](#)

²¹¹ Article 41 de Articles 173, Ordonnance-loi n°23/010 du 13 mars 2023 portant code du numérique, [Code du numérique congolais | Droit-Numérique.cd](#)

²¹² PRÉSIDENTIE DE LA RÉPUBLIQUE, Plan national du numérique, Horizon 2025, pour une RD Congo connectée et performante, Kinshasa, septembre 2019, pp. 1-126. [Présidence RDC](#) (consulté le 28 novembre 2024)

²¹³ Le seul rapport officiel d'évaluation de la mise en œuvre de ce plan qui est disponible indique que sur les 69 projets inscrits dans le PNN, 33 sont amorcés dont 15 complètement terminés et 18 en phase d'opérationnalisation. Voir Agence pour le Développement du Numérique, [RAPPORT-EVALUATION-DE-LA-MISE-EN-OEUVRE-DU-PNN-HORIZON-2025- VF03.pdf](#), (consulté le 06 novembre 2024)

atteints.

5. La protection des données

Le Code du numérique consacre son titre III à la protection des données personnelles et celles liées à la vie privée.

L'idéal aurait été de prévoir une loi spéciale consacrée exclusivement à la protection des données, comme ailleurs,²¹⁴ au lieu d'insérer les dispositions y relatives dans un « Code du numérique ».

Même alors, l'Autorité de Protection des Données prévue par le Code du numérique²¹⁵ n'est pas encore mise en place. Curieusement, la compétence d'exercer toutes les missions qui lui sont dévolues a été attribuée à l'ARPTIC.²¹⁶

Il s'en suit un désordre normatif susceptible d'entraver la mise en place d'un système efficace de protection des données.

6. Autorité de régulation

Alors que le Code du numérique prévoit la création de plusieurs autorités administratives indépendantes chargées de réguler le secteur du numérique,²¹⁷ par décret du Premier ministre.²¹⁸ Le ministre de tutelle a transféré les missions dévolues à trois de ces entités à l'ARPTIC.²¹⁹ Il s'agit de l'Autorité de Régulation du Numérique, de l'Autorité Nationale de Certification Électronique et de l'Autorité de Protection des Données.²²⁰

Cette décision peut occasionner un conflit des compétences. On peut se demander aussi si l'ARPTIC dispose des ressources et de l'expertise nécessaires pour assumer pleinement toutes ces responsabilités.²²¹

Face à cette cacophonie réglementaire, il faut plaider pour l'annulation de cet arrêté et la mise en place des autorités de régulation prévues par la loi.

S'agissant, enfin, de l'indépendance même de ces autorités administratives de régulation, rien n'indique, à l'heure actuelle, qu'elle sera effective. Il faut attendre leur mise en place effective pour évaluer leur degré d'indépendance dans la régulation du secteur du numérique dans le pays.

7. Accès à l'information

Une proposition de loi visant à garantir « l'accès à l'information et la transparence de la vie publique » en RDC a été déposée à l'Assemblée nationale le 30 octobre 2024.²²² Cette proposition, qui contient 75 articles, est une matérialisation de l'article 24 de la Constitution, qui consacre le droit à l'information et les libertés de presse et d'expression, tout en veillant au respect de l'ordre

²¹⁴ L'exemple de l'Afrique du Sud, [Protection of Personal Information Act \(POPI Act\) - POPIA](#), du Cameroun [Loi n° 2024/017 du 23 décembre 2024 relative à la protection des données à caractère personnel au Cameroun](#) de la Côte d'Ivoire, [Loi N° 2013-450 relative à la protection des données à caractère personnel](#), du Sénégal [Loi n° 2008 – 12 sur la Protection des données à caractère personnel](#), et du Zimbabwe [Cyber and Data Protection Act, 2021 - ZimLII](#) (consultés le 09 février 2025)

²¹⁵ A partir des dispositions de l'article 186 Articles 173, Ordonnance-loi n°23/010 du 13 mars 2023 portant code du numérique, [Code du numérique congolais | Droit-Numérique.cd](#)

²¹⁶ Article 1^{er} de L'arrêté ministériel N°CAB/MIN/PT&N/AKIM/KL/KBS/051/ 2024 du 17 août 2024 portant harmonisation des modalités de mise en œuvre des régimes de l'ordonnance-loi n° 023/010 du 13 mars 2023 Journal Officiel – Numéro spécial – 18 septembre 2024,

²¹⁷ Le Conseil National du Numérique, l'Autorité de Régulation du Numérique, l'Autorité Nationale de Certification Électronique, l'Autorité de Protection des Données, l'Agence Nationale de Cybersécurité, et le Guichet Numérique de la RDC

²¹⁸ Art 7 et 9 du Code du numérique congolais

²¹⁹ Brozeck KANDOLO, Régulation du numérique en RDC : l'ARPTIC investie autorité unique pour la régulation du numérique, la certification électronique et la protection des données [Droit-numérique.cd - dossier n° 4 – octobre 2024, Regulation-du-numérique-en-RDC-IARPTIC-Brozeck-Kandolo-3 \(3\).pdf \(consulté le 04 novembre 2024\)](#)

²²⁰ Article 1^{er} de L'arrêté ministériel N°CAB/MIN/PT&N/AKIM/KL/KBS/051/ 2024 du 17 août 2024 portant harmonisation des modalités de mise en œuvre des régimes de l'ordonnance-loi n° 023/010 du 13 mars 2023 portant code du numérique et de la loi n°20/017 du 25 novembre 2020 relative aux télécommunications et aux technologies de l'information et de la communication en République démocratique du Congo, Journal Officiel – Numéro spécial – 18 septembre 2024, *Op.cit.*

²²¹ Idem

²²² Proposition de loi transmise au Président de l'Assemblée Nationale par le député Jacques NDJOLI ENSEG'EKELI par sa correspondance référencée N°081/AN/RAPP/DEJ/SECAB/ELG/2024 le 30 octobre 2024

public et des droits d'autrui.

Après l'adoption et la promulgation, qui pourraient intervenir en 2025, cette loi devrait combler le vide juridique en matière d'accès à l'information en République démocratique du Congo.

8. Intelligence Artificielle

Face au caractère peu développé de la législation et tenant compte des avantages, il est temps pour les autorités congolaises de légiférer sur l'intelligence artificielle. Sur le plan régional, toutefois, la stratégie continentale et le Pacte numérique africain²²³ posent les bases pour l'avenir.

9. L'inclusion numérique

La mise en œuvre du Fonds de service universel (FSU) n'est pas effective en RDC. Le Fonds de développement du service universel (FDSU), chargé de le gérer, ne fonctionne pas de manière optimale. En effet, d'une part, les sociétés de télécommunications n'ont pas versé la totalité de leurs contributions légales, en 2024²²⁴. Il n'existe aucun rapport du gouvernement congolais ni du FDSU sur le montant réel versé par les sociétés de télécommunications. Il s'agit d'un manque de transparence d'autant plus inquiétant que le Décret portant création, organisation et fonctionnement du FDSU ne précise pas les sanctions auxquelles s'exposent ces entreprises en cas de non versement de leurs contributions. D'autre part, le coût d'accès aux forfaits Internet mobile le plus consommé dans le pays (Giga-octets) est encore perçu comme élevé.

²²³ [44005-doc-FR_Le_Pacte_numerique_africain.pdf | African Union \(consulté le 16 novembre 2024\)](#)

²²⁴ Article 33. 2 Décret n° 22/51 du 30 décembre 2022 portant création, organisation et fonctionnement d'un Établissement public dénommé Fonds de Développement du Service Universel, FDSU en sigle stipule que Les ressources financières du FDSU sont constituées notamment de prélèvement de 3% du chiffre d'affaires des opérateurs du secteur des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication [Décret n° 22/51 du 30 décembre 2022 portant création, organisation et fonctionnement d'un Établissement public dénommé Fonds de Développement du Service Universel, FDSU en sigle](#)

L'indice Score

Indicateurs clés de Londa 2025	A C H P R Déclaration (P signifie Principe)	Score	Justification
Coupures d’Internet	P38(2)	3	Depuis 2019, il n’y a pas eu coupure d’internet lors des élections ou des manifestations
Lois, politiques et autres mesures inexistantes visant à promouvoir un accès universel, équitable, abordable et significatif à Internet	P37	3	Il existe quelques politiques et initiatives, mais il faut plusieurs mesures d’application et la volonté politique
Criminalisation des fausses nouvelles	P22(2)	1	Le code pénal (art 199) et le code du numérique (art 360) criminalisent les fausses nouvelles et les faux bruits, y compris ceux commis par le biais des réseaux sociaux, des systèmes informatiques, des réseaux de communication électronique ou toute forme de support électronique.
Législation sur la sédition	P22(2)	1	Législation confuse et non conforme. Le code pénal parle de la détention des personnes pour les vendre comme esclaves (art 68) et le code pénal militaire parle du mouvement insurrectionnel et de la rébellion.
Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits humains et des citoyens	P20(1) & (2)	1	En 2024, plusieurs arrestations et détentions arbitraires des DDH, des journalistes, des activistes pro démocratie rapportées par les Nations Unies et les ONG des droits humains.
Législation sur la protection des données.	P42	3	La législation existe. Pas ses mesures d’exécution
Les États interviennent et exigent la suppression des contenus en ligne par les intermédiaires Internet	P38 and P39(4)	3	Absence de politique claire et des cas illustratifs
Invasion de la confidentialité des communications	P41	2	Les services de renseignements et la Police ont violé la confidentialité des communications pour justifier les poursuites judiciaires contre les journalistes, les DDH et les opposants

Échec du gouvernement à divulguer et à diffuser de manière proactive des informations sur les technologies numériques.	P29(3)	2	Absence d'une politique nationale de sensibilisation au numérique
Stratégies nationales relatives à l'intelligence artificielle et aux technologies émergentes	P39(6)	2	Absence d'une législation nationale spécifique.
Adoption de lois, politiques et mesures spécifiques aux enfants favorisant la sécurité numérique et la vie privée des enfants en ligne	P37 (5)	3	La législation existe. Absence des mesures spécifiques favorisant la sécurité numérique et la vie privée des enfants en ligne
Inclusion numérique	P37(3)	2	Quelques initiatives et politiques mais déficientes
TOTAL (jusqu'à 60)		26	

Conclusion : un cadre normatif perfectible et un cadre institutionnel inachevé

La garantie des droits numériques en RDC est globalement déficiente à cause notamment des lacunes d'ordre normatif, d'un cadre institutionnel incomplet, ainsi que des dysfonctionnements qui fragilisent le cadre protecteur.

Il convient, donc, d'harmoniser la législation et d'élaborer les mesures d'exécution du code du numérique. Ainsi, les différentes autorités de régulation seront instituées pour parachever la réforme en matière d'identité numérique, de certification électronique, de protection des données et de Cybersécurité.

Face à la méconnaissance généralisée et les violations récurrentes, la sensibilisation au droit et la formation au numérique sont fortement encouragées.

Au demeurant, il est de la responsabilité du gouvernement de promouvoir l'inclusion en prenant les mesures nécessaires, pour faciliter l'accès à Internet aux populations vivant en milieu rural.

Recommandations

Gouvernement

- Accélérer la mise en œuvre des mesures d'application du Code du numérique
- Publier le rapport de mise en œuvre du Plan National du Numérique « Horizon 2025 »
- Promouvoir la formation au numérique.
- Investir dans l'expansion des infrastructures de télécommunications pour améliorer l'accès à Internet
- Adhérer à la Convention de l'Union Africaine (UA) sur la Cybersécurité et la protection des données à caractère personnel

Parlement

- Accélérer l'adoption de la loi sur l'accès à l'information.
- Légiférer sur l'intelligence artificielle

Organisations de la Société civile

- Plaider pour que chaque société de télécommunications mette à la disposition du FDSU 3 % de son chiffre d'affaires
- Avec les médias, sensibiliser contre les discours de haine dans l'espace public numérique
- Enquêter sur des violations des droits numériques

Médias

- Renforcer les capacités en matière du numérique
- Respecter l'éthique de la profession
- Éviter de diffuser des informations erronées et de propager des discours de haine



Résumé

Ce rapport est une évaluation de l'état des droits numériques en Égypte en 2024 et sert de complément au rapport Londa Egypt publié en 2023.²²⁵ Bien qu'il n'y ait pas de changement significatif ou de progrès dans l'état des droits numériques en Égypte au cours de la période couverte, ce rapport reflète les pratiques continues qui présentent la fermeture de l'espace civique numérique en Égypte. Le rapport Londa 2024 souligne l'utilisation de différents outils juridiques comme justification pour abuser des droits numériques et affirme l'inefficacité des garanties adoptées. Les points centraux de cette évaluation englobent des thèmes tels que l'accessibilité et les interruptions de l'internet, la liberté d'expression dans les espaces en ligne, les questions de vie privée et de surveillance, la protection des données, la cybersécurité, le Fonds de service universel et les progrès des technologies de l'information et de la communication (TIC), ainsi que les technologies émergentes. Les conclusions de ce rapport soulignent que si certains des cadres juridiques actuels protègent les droits numériques des internautes, paradoxalement, certaines dispositions permettent des violations des droits numériques et sont un moyen de restreindre l'espace civique numérique.

Le rapport a fait appel à des méthodologies de recherche analytiques et qualitatives. Des données secondaires ont été recueillies grâce à un examen approfondi de la littérature, qui a permis d'approfondir les principaux thèmes abordés dans le rapport. Les recommandations proposées préconisent la mise en œuvre d'une législation spécifique régissant la création et l'utilisation de systèmes d'intelligence artificielle (IA), en se concentrant sur l'adoption d'approches qui donnent la priorité aux droits de l'homme à l'ère numérique. Il est également impératif de formuler des règlements exécutifs (bylaws) pour rationaliser l'application des lois sur la protection des données. En outre, l'introduction d'une loi sur l'accès à l'information est essentielle pour favoriser une gouvernance à la fois transparente et responsable. Le rapport utilise un indice des droits numériques pour évaluer la conformité de l'Égypte avec les principaux éléments des droits de l'homme et s'inspire de la *Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information* de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.²²⁶

²²⁵ Mohamed Farahat, Rapport 2023 sur les droits et l'inclusion numériques en Égypte, Londa, Paradigm Initiative

<https://paradigmhq.org/wp-content/uploads/2024/06/Egypt-Londa-Report.pdf>

²²⁶ <https://achpr.au.int/en/node/902>



Introduction

93

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

L'Égypte est un pays d'Afrique du Nord dont la population est estimée à 117 406 765 habitants en décembre 2024.²²⁷ En 2024, 41 % de la population totale vivra dans des zones urbaines et 59 % dans des zones rurales.²²⁸ Le pays est partie à plusieurs traités internationaux contraignants en matière de droits de l'homme qui soulignent et garantissent les libertés sur internet et les droits numériques, tels que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et la Convention arabe sur la lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information (cybercriminalité). L'Égypte doit encore ratifier la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (Convention de Malabo). Il est donc envisagé d'aligner les lois nationales égyptiennes sur les lois et normes internationales existantes en matière de droits de l'homme.

Depuis 2018, l'Égypte adopte des lois qui façonnent considérablement le paysage des droits numériques. Les lois qui régissent les libertés sur internet comprennent la loi n° 151 de 2020 sur la protection des données personnelles et la loi n° 175 de 2018 luttant contre les crimes liés aux technologies de l'information.²²⁹ L'Égypte a également adopté des lois sur la sécurité nationale et la lutte contre le terrorisme. Cependant, plutôt que de sauvegarder principalement les droits numériques, ces cadres législatifs s'étaient souvent utilisés pour restreindre l'espace civique. Malheureusement, la mise en œuvre de ces mesures a aussi eu des conséquences négatives sur la liberté des médias.²³⁰

En outre, au lendemain de la pandémie de COVID-19, l'Égypte reste confrontée à la diffusion de fausses informations dans ses diverses manifestations, telles que la désinformation et la mésinformation.²³¹ Il est donc impératif d'adopter une législation sur l'accès à l'information afin de garantir la diffusion proactive d'informations crédibles au public par les parties prenantes concernées et d'empêcher la diffusion de fausses informations. D'une manière générale, la situation des droits numériques en Égypte n'a pas connu d'amélioration significative en 2024, par rapport à l'évolution observée au cours des cinq années précédentes. Selon Freedom House, le score de l'Égypte en matière de liberté d'internet était de 26 sur 100 en 2019, de 27 sur 100 en 2020 et de 28 sur 100 en 2023 et 2024.²³² Tout au long de la période de cinq ans, l'Égypte a été classée comme «non libre» dans la catégorie de la liberté d'internet. Les sections suivantes de ce rapport explorent les raisons qui expliquent le faible taux de liberté d'internet, en examinant si la cause profonde réside dans la législation ou dans son exécution.

Ce rapport examine l'état des droits numériques et de l'inclusion numérique en Égypte en 2024. Il couvre la dynamique de la liberté de l'internet, le droit à la vie privée, la surveillance, l'expression en ligne, la protection des données, le fonds de service universel et la régulation de l'IA.

227 Worldometers, Égypte, <https://www.worldometers.info/world-population/egypt-population/>

228 . Worldometers, Égypte, <https://www.worldometers.info/demographics/egypt-demographics/#urb>

229 Mohamed Farahat, (2021). Égypte, Droits numériques et inclusion, LONDA, Paradigm Initiative. <https://paradigmhq.org/wp-content/uploads/2021/05/Lr-Egypt-Digital-Rights-Inclusion-2020-Report.pdf>, Mohamed Farahat (2021) ,Rapport sur le paysage des droits numériques en Égypte, dans T. Roberts (éd.), Digital Rights in Closing Civic Space : Lessons from Ten African Countries, Brighton : Institute of Development Studies, DOI : [10.19088/IDS.2021.014](https://doi.org/10.19088/IDS.2021.014). AND, Miral Sabry AlAshry, op,cit,

230 Miral Sabry AlAshry (2022) Une évaluation critique de l'impact des lois égyptiennes sur l'accès à l'information et sa diffusion par les journalistes, Cogent Arts & Humanities. P. 1. DOI: [10.1080/23311983.2022.2115](https://doi.org/10.1080/23311983.2022.2115)

231 Mohamed Farahat, [Coronavirus Trials in Egypt : Brouiller les frontières entre les fausses nouvelles et la liberté d'expression](#), SMEX.

232 Freedom House, « Liberté sur le Net 2024, Égypte », <https://freedomhouse.org/country/egypt/freedom-net/2024#B> Consulté le 20/12/2024.

Accès à l'internet

Selon le ministère égyptien de la communication et des technologies de l'information (MCIT), entre avril et juin 2024, le nombre d'abonnements à la téléphonie mobile s'élevait à 110,41 millions²³³, soit 94 % de la population totale. Selon l'Union internationale des télécommunications (UIT), en 2022, les abonnements à la téléphonie mobile ont atteint 93 %.²³⁴ En novembre 2023, ce pourcentage a grimpé à 96,73 %.²³⁵ Les abonnés étaient 102,77 millions en mars 2023²³⁶, et ce chiffre est passé à 103,74 millions en novembre 2024.²³⁷ D'avril à juin 2024, le nombre d'abonnements à la téléphonie fixe s'élevait à 12,84 millions, dont 10 millions dans les zones urbaines et 2,84 millions dans les zones rurales.²³⁸

Au début de l'année 2024, il y avait 82,01 millions d'utilisateurs d'internet en Égypte, alors que le taux de pénétration de l'internet était de 72,2%.²³⁹ Selon le Speedtest Global Index, la vitesse du haut débit fixe en Égypte en novembre 2024 était de 76,67 Mbps, se classant au 81e rang mondial sur 154 pays²⁴⁰, alors qu'en octobre 2023, elle était de 61,22 Mbps, se classant au 83e rang mondial.²⁴¹ En ce qui concerne la vitesse de la téléphonie mobile, elle était de 24,7 Mbps, se classant au 92e rang mondial sur 110 pays.²⁴² En ce qui concerne la connectivité à l'internet, l'année 2024 a été marquée par une augmentation du pourcentage de pénétration de l'internet, puisque 83,02 % de la population était connectée²⁴³, contre 71,9 % en 2022.²⁴⁴ Au début de l'année 2023, seulement 72,2 % de la population était connectée²⁴⁵, ce pourcentage était le même en janvier 2024.²⁴⁶ Il convient de mentionner que certaines analyses indiquent une augmentation du nombre d'utilisateurs de l'internet en Égypte. Selon «l'analyse de Kepios indique que les utilisateurs d'internet en Égypte ont augmenté de 1,3 million (+1,6 %) entre janvier 2023 et janvier 2024.²⁴⁷ En ce qui concerne la couverture du réseau mobile, en 2024²⁴⁸ 99,89 de la population était couverte par le réseau mobile 3G, tandis que 99,62 % était couverte par le réseau mobile 4G.²⁴⁹ L'Égypte est l'un des 14 pays d'Afrique où les réseaux 5G sont testés ou largement déployés.²⁵⁰ D'autres pays africains, notamment les pays d'Afrique du Nord, investissent encore dans les réseaux 4G.²⁵¹ L'Égypte a réalisé des progrès remarquables en matière de connectivité et figure parmi les pays leaders du continent à cet égard.

Dans le contexte des utilisateurs de médias sociaux, il y avait 45,40 millions d'utilisateurs de

94

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

233 Ministère des communications et des technologies de l'information, Indicateurs des TIC en bref - Juin 2024 | Édition trimestrielle. P.2. https://mcit.gov.eg/Upcont/Documents/Publications_992024000 ICT_Indicators_Quarterly_Bulletin_Q2_2024.pdf

234 Union internationale des télécommunications (UIT), (2022), Tableau de bord du développement numérique, Égypte. P1. https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/DDD/ddd_EGY.pdf

235 Ministère des communications et des technologies de l'information, Indicateurs des TIC en bref - Décembre 2023 | Édition mensuelle. P.2. https://mcit.gov.eg/Upcont/Documents/Publications_1512024000 ICT_Indicators_in_Brief_December_2023_15012024.pdf

236 Ministère des communications et des technologies de l'information. (2021-2022). Enquête sur l'utilisation des TIC dans les ménages et chez les particuliers. Extrait de https://mcit.gov.eg/Upcont/Documents/Publications_1272023000 ICT_Indicators_Quarterly_Bulletin_Q1_2023.pdf

237 Ministère des communications et des technologies de l'information, Indicateurs des TIC en bref décembre 2023 | Numéro mensuel. P.2 https://mcit.gov.eg/Upcont/Documents/Publications_1512024000 ICT_Indicators_in_Brief_December_2023_15012024.pdf

238 Ministère des communications et des technologies de l'information, ICT Indicators in Brief June 2024 | Quarterly Issue. P.2. https://mcit.gov.eg/Upcont/Documents/Publications_992024000 ICT_Indicators_Quarterly_Bulletin_Q2_2024.pdf

239 Data Reportal, Egypte 2024, <https://datareportal.com/reports/digital-2024-egypt?rq=egypt>

240 . Speedtest Global Index. [Vitesse de l'Internet mobile et haut débit en Egypte - Speedtest Global Index](https://www.speedtest.net/global-index/egypt#mobile)

241 Speedtest Global Index. <https://www.speedtest.net/global-index/egypt#mobile>

242 Speedtest Global Index. [Vitesse de l'Internet mobile et haut débit en Egypte - Speedtest Global Index](https://www.speedtest.net/global-index/egypt#mobile)

243 Statista, Digital & Connectivity Indicators - Egypt. <https://www.statista.com/outlook/co/digital-connectivity-indicators/egypt#:~:text=The%204G%20network%20coverage%20in,to%20amount%2099.89%25%20in%202024>

244 Data Reportal, Egypte 2022, <https://datareportal.com/reports/digital-2022-egypt>

245 Data Reportal , Egypte 2023, <https://datareportal.com/reports/digital-2023-egypt>

246 . Data Reportal , Egypte 2024, <https://datareportal.com/reports/digital-2024-egypt>

247 Data Reportal, Egypte 2024, <https://datareportal.com/reports/digital-2024-egypt>

248 Les chiffres de 2023 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction de ce rapport.

249 Statista, Indicateurs numériques et de connectivité - Égypte. <https://www.statista.com/outlook/co/digital-connectivity-indicators/egypt#:~:text=The%204G%20network%20coverage%20in,to%20amount%2099.89%25%20in%202024>

250 Fondation Diplo, État de l'accès à l'internet et de la connectivité en Afrique, <https://www.diplomacy.edu/resource/report-stronger-digital-voices-from-africa/internet-access-connectivity-africa/>

251 Diplo Foundation , Status of internet access and connectivity in Africa (État de l'accès à l'internet et de la connectivité en Afrique), <https://www.diplomacy.edu/resource/report-stronger-digital-voices-from-africa/internet-access-connectivity-africa/>

médias sociaux en Égypte en janvier 2024, ce qui équivaut à 40 % de la population totale.²⁵² Selon statcounter, au cours de la période allant de novembre 2023 à novembre 2024, 63,96 % de la population utilisait Facebook, 18,57 % Instagram, 9,7 % YouTube, 4,17 % Twitter et 0,68 % LinkedIn.²⁵³

Vie privée et surveillance

Comme indiqué précédemment, l'Égypte est partie à la plupart des traités internationaux contraignants en matière de droits de l'homme qui soulignent et garantissent le droit à la vie privée et interdisent les pratiques de surveillance illégales. Le principe 40 de la Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique de 2019 de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (la Déclaration) stipule que «toute personne a droit au respect de sa vie privée, y compris à la confidentialité de ses communications et à la protection de ses données personnelles, et toute personne a le droit de communiquer anonymement ou d'utiliser des pseudonymes sur l'internet et de protéger la confidentialité de ses communications et de ses données personnelles contre l'accès de tiers à l'aide des technologies numériques».²⁵⁴

L'article 57 de la Constitution protège le droit à la vie privée et cette disposition est conforme au principe 40 de la déclaration de 2019 de la CADHP et à d'autres normes et traités internationaux relatifs aux droits de l'homme. L'article 57 stipule que «le droit à la vie privée ne peut être violé, doit être protégé et ne peut être enfreint. La correspondance postale, télégraphique et électronique, les conversations téléphoniques et les autres moyens de communication sont inviolables, leur confidentialité est garantie et ils ne peuvent être confisqués, consultés ou surveillés qu'en vertu d'une décision judiciaire motivée, pour une période déterminée et dans les circonstances spécifiées par la loi».²⁵⁵ L'État s'engage également à protéger le droit des citoyens à utiliser les moyens de communication publics sous toutes leurs formes. Il n'est pas permis de perturber, d'arrêter ou de priver arbitrairement les citoyens de ces moyens. Bien que cela soit réglementé par la loi, d'autres lois contiennent des dispositions qui portent atteinte au droit à la vie privée, comme nous le verrons plus loin dans ce rapport. En termes de promotion de la sécurité numérique et de la vie privée des enfants en ligne, l'Égypte a adopté différentes lois visant à protéger les enfants en général, y compris dans la sphère numérique, telles que la loi n° 12 de 1996 sur les enfants, le code pénal, la loi sur la cybercriminalité, la loi sur la protection des données et la loi n° 64 de 2010 relative à la lutte contre la traite des êtres humains.

En outre, l'article 99 de la Constitution établit le droit à des voies de recours et à une indemnisation pour les dommages résultant d'un abus de la vie privée. L'article 99 stipule que «toute violation de la liberté personnelle, du caractère sacré de la vie privée des citoyens ou de tout autre droit et liberté publics garantis par la Constitution et la loi est un délit. Les poursuites pénales et civiles découlant de ce délit ne sont pas prescrites. La partie affectée a le droit d'intenter une action pénale directe».²⁵⁶ Le droit de recours et d'indemnisation est garanti par la Constitution et également par l'article 163 du droit civil; en particulier, de nombreuses demandes d'indemnisation ont été soumises aux tribunaux égyptiens pour atteinte à la vie privée et ont fait l'objet de jugements définitifs en faveur des personnes concernées.

L'article 25 de la loi n° 175 de 2018 sur la lutte contre les crimes liés aux technologies de l'information criminalise la violation des principes familiaux et des valeurs de la société égyptienne et la violation de l'inviolabilité de la vie privée. Il est puni d'une peine d'emprisonnement d'au moins six mois et d'une amende d'au moins 50 000 livres égyptiennes (1600 USD) et n'excédant pas 100 000 livres (3200 USD). Le même article inclut certaines actions qui constituent une violation de la vie privée, telles que l'envoi d'un grand nombre de messages électroniques à une personne spécifique sans son consentement, l'octroi de données à un système ou à un site web pour promouvoir des biens ou des services sans son consentement, ou la publication, via le réseau d'information ou par tout moyen de technologie de l'information, d'informations, de nouvelles, d'images et autres, qui violent la vie privée d'une personne sans son consentement, que les informations publiées soient correctes ou incorrectes. L'article 26 de la même loi ajoute que «quiconque utilise

²⁵² Portail de données <https://datareportal.com/reports/digital-2024-egypt?rq=egypt>

²⁵³ StateCounter, Global State, Statistiques des médias sociaux en Égypte, Nov 2023 - Nov 2024 <https://gs.statcounter.com/social-media-stats/all/egypt>

²⁵⁴ Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique, 2019.

²⁵⁵ Égypte, Constitution 2014, article 57.

²⁵⁶ Article 99 de la Constitution.

intentionnellement un programme d'information ou une technologie de l'information pour traiter des données personnelles d'autrui afin de les lier à un contenu contraire aux bonnes mœurs ou de les présenter d'une manière qui porterait atteinte à sa moralité ou à son honneur». Dans le même contexte, l'article 20 de la loi n° 180 de 2018 relative à la régulation de la presse, des médias et du Conseil suprême de régulation des médias stipule qu'«il est interdit, par quelques moyens de publication ou de diffusion que ce soit, de porter atteinte à la vie privée des citoyens».

En ce qui concerne les pratiques de surveillance en Égypte²⁵⁷ selon le principe 41 de la Déclaration de la CADHP 2019, les États doivent y avoir recours si elle est «autorisée par la loi, conforme au droit et aux normes internationales en matière de droits de l'homme, et fondée sur des soupçons spécifiques et raisonnables qu'un crime grave a été ou est en train d'être commis, ou pour tout autre but légitime».²⁵⁸ Dans le contexte égyptien, les normes communautaires et la garantie de la sécurité nationale sont toujours utilisées pour justifier la surveillance.²⁵⁹ Sous le régime de Hosni Moubarak, les pratiques de surveillance étaient principalement axées sur le contrôle des activités terroristes. Toutefois, la dynamique s'est considérablement transformée à la suite de la révolution de 2011 et des événements politiques qui ont suivi, en raison du rôle central joué par les médias sociaux. Les mesures de surveillance se sont étendues au-delà du suivi des activités terroristes. Des mesures rigoureuses ont été mises en œuvre pour réglementer l'accès à l'internet et examiner le contenu en ligne. La législation est utilisée pour interdire les sites web, obtenir des données personnelles, violer le droit à la vie privée des citoyens et criminaliser le droit à la liberté d'expression par des allégations de diffusion de fausses nouvelles.²⁶⁰

Comme indiqué précédemment, l'article 57 de la Constitution interdit la surveillance, sauf si elle est autorisée par une décision judiciaire, pour une durée strictement définie et dans les cas spécifiés par la loi. L'article 71 de la Constitution stipule qu'«il est interdit de censurer, confisquer, suspendre ou fermer les journaux et médias égyptiens de quelque manière que ce soit. Dans des circonstances exceptionnelles, ils peuvent être soumis à une censure limitée en temps de guerre ou de mobilisation générale».²⁶¹ Toutefois, ces mêmes lois contiennent des dispositions spécifiques qui confèrent aux autorités le pouvoir de bloquer les sites web considérés comme une menace pour la sécurité nationale. L'article 1 de la loi n° 175 de 2018 sur la cybercriminalité définit la sécurité nationale comme tout ce qui est lié à l'indépendance, à la stabilité et à la sécurité de la patrie, ainsi que tout ce qui est lié aux affaires de la présidence, du ministère de la défense et des renseignements généraux. Le terme «sécurité nationale» est vague et ambigu. Le manque de clarté dans la définition de la sécurité nationale confère des pouvoirs discrétionnaires illimités aux autorités, leur permettant de décider quelles actions peuvent constituer une menace pour la sécurité nationale. Bien que la Constitution interdise les pratiques de surveillance sans ordonnance judiciaire, les différentes lois fournissent la base juridique de la surveillance, comme la loi n° 10 de 2003 sur la réglementation des télécommunications, la loi n° 151 de 2020 sur la protection des données personnelles, la loi n° 94 de 2015 sur la lutte contre le terrorisme, la loi n° 175 de 2018 sur la lutte contre la cybercriminalité et les délits liés aux technologies de l'information, et la loi d'urgence n° 175 de 2018 sur la protection de la vie privée, qui est une loi d'exception. 175 de 2018, et la loi d'urgence n° 162 de 1958.²⁶² Sur la base des informations déjà fournies, on peut affirmer que les lois existantes présentent un alignement partiel sur les normes internationales en matière de droits de l'homme à un niveau superficiel. Toutefois, ces mêmes lois contiennent des dispositions qui portent atteinte aux droits numériques.

Indépendamment du cadre juridique égyptien qui, dans une certaine mesure, protège le droit à la vie privée, la pratique réelle observée constitue une violation de ce droit fondamental et démontre que le cadre juridique existant a été utilisé pour justifier la surveillance numérique. Par exemple, selon la Fondation Thomson Reuters, la nouvelle capitale administrative a été déployée par 6000

²⁵⁷ Pour des informations détaillées sur les pratiques de surveillance et le cadre correspondant, voir Mohamed Farahat (2021), Rapport national sur l'Égypte, dans *Surveillance Law in Africa : a Review of Six Countries*, Brighton : Institute of Development Studies, pp.48-70. DOI : 10.19088/IDS.2021.059

²⁵⁸ Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique 2019.

²⁵⁹ OpenNet Initiative (septembre 2004). Un point de départ : Implications juridiques du filtrage d'Internet.

²⁶⁰ Mohamed Farahat (2021), Egypt country report, in *Surveillance Law in Africa: a Review of Six Countries*, Brighton : Institute of Development Studies, p.48. DOI : 10.19088/IDS.2021.059

²⁶¹ Article 71 de la Constitution

²⁶² Mohamed Farahat (2021), Rapport national sur l'Égypte, dans le cadre de la loi sur la surveillance en Afrique : une revue de six pays, Brighton : Institute of Development Studies, pp.53-56. DOI : 10.19088/IDS.2021.059

Et , Mohamed Farahat ,Mohamed Farahat, Rapport 2020 sur les droits et l'inclusion numériques en Égypte, LONDA, Paradigm Initiative

<https://paradigmhq.org/wp-content/uploads/2021/05/Lr-Egypt-Digital-Rights-Inclusion-2020-Report.pdf>

caméras de surveillance.²⁶³ Selon People in Need, « la censure numérique était évidente, entre mai 2023 et le 1er mai 2024, il y a eu cinq cas où des plateformes numériques ont été bloquées, restreignant encore plus l'accès à l'information et limitant la liberté journalistique²⁶⁴».

Dans le même contexte et selon Freedom House, « les gouvernements égyptiens utilisent des dispositifs Sandvine pour bloquer les sites web et surveiller, empêcher ou altérer les connexions²⁶⁵ ». Le produit phare de Sandvine «est l'inspection approfondie des paquets (DPI) qui est un outil commun utilisé par les FAI et les entreprises de télécommunications pour surveiller le trafic et donner la priorité à certains types de contenu, mais il est également utilisé pour détourner le trafic des sites ou des plateformes de médias sociaux vers des culs-de-sac, ce qui les censure effectivement.²⁶⁶ «Selon le site web WIRED, «En février 2024, le ministère américain du commerce a ajouté Sandvine à sa liste d'entités, l'empêchant ainsi de faire des affaires avec des partenaires américains en raison du fait que la technologie de l'entreprise a été utilisée pour la surveillance et la censure de masse du web en Égypte, ce qui est contraire à la sécurité nationale et aux intérêts de la politique étrangère des États-Unis²⁶⁷».

Liberté d'expression en ligne

La déclaration 2019 de la CADHP souligne l'importance de ces deux droits et affirme que «le respect, la protection et la réalisation de ces droits sont cruciaux et indispensables au libre développement de la personne humaine, à la création et au développement de sociétés démocratiques et à l'exercice d'autres droits²⁶⁸». Cette partie du rapport souligne la corrélation entre la liberté d'expression et le droit d'accès à l'information. Lorsque ces deux droits sont garantis sans restriction excessive, ils contribuent à lutter contre la diffusion de fausses nouvelles tout en promouvant la liberté d'expression, y compris le droit de formuler des critiques constructives à l'égard des politiques gouvernementales.

Malgré les pratiques de surveillance décrites précédemment, il est essentiel de souligner la garantie constitutionnelle de la liberté d'expression. L'article 65 garantit la liberté de pensée et d'opinion et tous les individus ont le droit d'exprimer leurs opinions par le biais de divers moyens d'expression et de publication, y compris les plateformes numériques. Cependant, l'article 102 (Bis) du code pénal criminalise la diffusion de fausses nouvelles, de déclarations ou de rumeurs, en particulier si ces actions sont considérées comme pouvant perturber la sécurité publique, répandre la terreur parmi les gens ou mettre en péril l'intérêt public. Si la légitimité de l'incrimination de la publication de fausses nouvelles est reconnue, le cadre juridique existant ne définit pas les paramètres de ce qui constitue une atteinte à la sécurité et à l'intérêt publics. En outre, l'article 19 de la loi n° 180 de 2018 régissant la presse, les médias et le Conseil suprême de régulation des médias interdisent la publication d'erronées nouvelles, l'incitation à la violation de la loi, la promotion de la violence ou de la haine, et la discrimination entre les citoyens. Elle interdit également la publication de contenus faisant l'apologie du racisme ou portant atteinte à l'honneur de personnes, les maudissant ou les calomniant, ou insultant les religions. L'article 4 de cette loi restreint ainsi la publication de contenus contraires à la Constitution. À cet égard, il interdit explicitement la promotion d'activités qui encouragent les violations de la loi, contreviennent au code d'honneur professionnel, perturbent l'ordre public ou portent atteinte à la morale publique. L'article interdit de plus la propagation de contenus qui encouragent la discrimination, la violence, le racisme ou la haine.

²⁶³ . Fondation Thomson Reuters, Des caméras de vidéosurveillance surveilleront les Égyptiens dans la nouvelle capitale high-tech, 4 janvier 2023.

²⁶⁴ People in Need, Rapport : Violations des droits des journalistes et des médias en Égypte (mai 2023 - mai 2024), Publié : 20 septembre 2024. <https://www.peopleinneed.net/report-violations-of-journalist-and-media-rights-in-egypt-may-2023-may-2024-11862gp>

²⁶⁵ Freedom House, Key Developments, 1er juin 2023 - 31 mai 2024. https://freedomhouse.org/country/egypt/freedomnet/2024#footnoteref15_SkY8W4xsgQfWO6slCXHW5-YXwAktv-CYGYMgBYfXwANI_nhebWdJe4puP

²⁶⁶ WIRED, Les dictateurs ont utilisé la technologie Sandvine pour censurer Internet. Les États-Unis ont enfin réagi, février 2024.. <https://www.wired.com/story/sandvine-us-sanctions-egypt-internet-censorship/>

²⁶⁷ WIRED, Les dictateurs ont utilisé la technologie Sandvine pour censurer Internet. Les États-Unis ont enfin réagi, février 2024. <https://www.wired.com/story/sandvine-us-sanctions-egypt-internet-censorship/>

²⁶⁸ Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique 2019 Principe 1

De toute évidence, la disposition susmentionnée présente des lacunes juridiques caractérisées par l'utilisation de termes ambigus tels que «ordre public» et «moralité publique». Elle ne précise pas non plus les actions considérées comme portant atteinte à l'honneur des personnes. Ce manque de précision soulève des inquiétudes quant à la clarté et à l'applicabilité de la disposition, ce qui justifie une réévaluation minutieuse afin d'en renforcer la solidité et l'efficacité sur le plan juridique. De même, l'absence d'un cadre juridique bien défini faisant la distinction entre la désinformation et la diffusion légale et la circulation sans restriction de l'information constitue un défi important pour la préservation de la liberté d'expression qui est garantie par la Constitution. La stratégie nationale des droits de l'homme 2021 élaborée par le gouvernement reconnaît «l'absence d'un cadre juridique réglementant l'accès et la circulation des informations officielles, des données et des statistiques, bien qu'il s'agisse d'un droit constitutionnel».²⁶⁹

L'Égypte n'a pas encore promulgué de loi sur l'accès à l'information, ce qui est contraire à l'aspiration inscrite dans le principe 26 de la déclaration de 2019 de la CADHP, qui stipule que la loi doit garantir le droit d'accès à l'information. Par conséquent, la diffusion d'informations qui s'écartent des publications officielles du gouvernement est systématiquement considérée comme une violation, constituant le délit de diffusion de fausses informations.

Les lois susmentionnées servent de mécanismes pour restreindre la liberté d'expression. Selon l'Association pour la liberté de pensée et d'expression (AFTE), «les autorités égyptiennes continuent au cours du premier trimestre 2024 à cibler les créateurs de contenu et les éditeurs sur diverses plateformes numériques, en particulier Facebook et TikTok».²⁷⁰ . Au cours de la période couverte par le premier trimestre 2024, «l'AFTE a enregistré six cas, dont l'arrestation de citoyens pour avoir publié sur Facebook des contenus critiquant les autorités politiques, exprimant leur solidarité avec la cause palestinienne ou critiquant les institutions religieuses. En outre, des créateurs de contenu TikTok ont été arrêtés pour avoir prétendument menacé les valeurs familiales égyptiennes».²⁷¹

Au cours du premier trimestre 2024, plusieurs arrestations et procès ont eu lieu sur la base des lois susmentionnées, qui visent les créateurs de contenu et les «Online Opinion Expressers - OOE». Par exemple, «le 18 janvier 2024, le deuxième tribunal correctionnel de Nasr City a condamné l'ingénieur Yahya Hussein Abdel Hadi, ancien porte-parole et cofondateur du Mouvement démocratique civil, à un an de prison avec sursis pour «diffusion de fausses nouvelles en raison de plusieurs articles d'opinion publiés sur son compte Facebook».²⁷² En outre, «le 13 Février 2024, Mohamed Ali Ahmed a été arrêté à son domicile à Kafr Saqr, dans le gouvernorat de Sharqia, pour avoir publié sur Facebook des messages se moquant du président El-Sisi, et le 16 Février 2024, Mohamed Atef Eid Farhat a été arrêté pour avoir publié sur les médias sociaux des messages soutenant la Palestine et appelant au départ du régime ; dans les deux cas, l'accusation a retenu les chefs d'accusation suivants : adhésion à un groupe terroriste, diffusion de fausses nouvelles et utilisation abusive des médias sociaux».²⁷³

Ces pratiques se sont poursuivies au cours du deuxième trimestre 2024, puisque «le 26 mai 2024, le tribunal correctionnel d'Ismaïlia a condamné Sherif Gaber Abdel-Azim par contumace à cinq ans de prison dans l'affaire n° 3391 de 2024 (délits d'Ismaïlia), pour des vidéos et des messages en ligne incitant à l'athéisme et méprisant l'islam.»²⁷⁴ Les affaires TikTok, connues dans les médias sous le nom d'affaires de filles TikTok, sont réapparues au cours du deuxième trimestre 2024. Ces procès et poursuites se fondent principalement sur l'article 25 de la loi sur la cybercriminalité.

²⁶⁹ Égypte, Comité suprême des droits de l'homme, Stratégie nationale des droits de l'homme (2021) p. 31 <https://sschr.gov.eg/media/gapb5bq4/national-human-rights-strategy.pdf>

²⁷⁰ . AFTE, Premier rapport trimestriel sur l'état de la liberté d'expression en Égypte (du 1er janvier au 30 mars 2024). https://afteegypt.org/en/research-en/2024/06/04/37481-afteegypt.html#_heading=h.35nkun2

²⁷¹ AFTE, Premier rapport trimestriel sur l'état de la liberté d'expression en Égypte (du 1er janvier au 30 mars 2024). https://afteegypt.org/en/research-en/2024/06/04/37481-afteegypt.html#_heading=h.35nkun2

²⁷² . AFTE, Premier rapport trimestriel sur l'état de la liberté d'expression en Égypte (du 1er janvier au 30 mars 2024). https://afteegypt.org/en/research-en/2024/06/04/37481-afteegypt.html#_heading=h.35nkun2

²⁷³ . AFTE, Premier rapport trimestriel sur l'état de la liberté d'expression en Égypte (du 1er janvier au 30 mars 2024). https://afteegypt.org/en/research-en/2024/06/04/37481-afteegypt.html#_heading=h.35nkun2

²⁷⁴ . AFTE, Deuxième rapport trimestriel sur l'état de la liberté d'expression en Égypte (1er avril - 30 juin 2024) <https://afteegypt.org/en/research-en/monitoring-reports-en/2024/07/24/37845-afteegypt.html>

Le 26 mai 2024, le blogueur Hadeer Abdel-Razek a été arrêté pour avoir publié des vidéos indécentes incitant à la débauche et à l'immoralité. Le 1er juin 2024, la blogueuse Somaya Neston a été arrêtée pour avoir partagé des vidéos indécentes sur les médias sociaux et pour avoir publié des vidéos indécentes et incité à la débauche et à l'immoralité. Le 23 avril 2024, la blogueuse Nadine Tarek a été arrêtée pour avoir partagé une vidéo d'elle-même qui, selon les services de sécurité, était suggestive et incitait à la débauche et à l'immoralité. Le ministère public l'a accusée d'avoir violé les valeurs familiales de la société égyptienne, d'avoir publié des vidéos indécentes, d'avoir encouragé la prostitution et d'avoir utilisé les médias sociaux à mauvais escient.²⁷⁵ Les cas présentés ci-dessus illustrent la manière dont le cadre juridique existant est utilisé pour fermer l'espace civique numérique.

Protection des données

La loi sur la protection des données (DPL) n° 151 de 2020 a été promulguée en 2020. Malgré sa promulgation, le règlement d'application de la loi sur la protection des données n'a pas encore été adopté. Le retard excessif dans la promulgation du règlement constitue un obstacle important à l'application de la loi, empêchant notamment l'établissement de lignes directrices essentielles nécessaires à la bonne exécution et au respect des dispositions énoncées dans la législation. Selon les articles 2 et 6, paragraphe 1, de la DPL, le consentement de la personne concernée pour le traitement et la collecte de données à caractère personnel est requis pour le traitement des données. En outre, l'article 2 donne aux personnes concernées le contrôle de leurs données et leur permet de les supprimer. La personne concernée a les droits suivants:

1. Connaître, accéder ou obtenir des données à caractère personnel détenues par tout détenteur, responsable du traitement ou sous-traitant.
2. Modifier le consentement préalable à la conservation ou au traitement de ses données à caractère personnel.
3. Correction, modification, effacement, ajout ou mise à jour de données à caractère personnel.
4. Attribuer un traitement dans le cadre d'un champ d'application spécifique.
5. Avoir connaissance d'une violation ou d'une atteinte à ses données personnelles.
6. S'opposer au traitement des données à caractère personnel ou à ses résultats s'ils sont contraires aux droits et libertés fondamentaux de la personne concernée par les données.

En termes de transparence, le DPL est aligné sur les normes internationales à cet égard, en particulier l'article 13 de la Convention de Malabo comprend des dispositions concernant les exigences de transparence sur l'utilisation des données.²⁷⁶ Selon l'article 2 de la loi, toute personne a le droit de connaître, d'accéder ou d'obtenir ses données personnelles. En outre, la personne concernée a le droit d'être informée de toute violation ou atteinte à ses données personnelles. Selon l'article 7 de la loi sur la protection des données personnelles, l'incident de violation de données doit être signalé au centre de protection des données dans les 72 heures et, dans le cas où les données sont liées à la sécurité nationale, elles doivent être signalées immédiatement. La personne concernée doit être informée de la violation de données dans les trois jours suivant la notification de la violation au centre. En outre, l'article 3 met l'accent sur le principe de légitimité dans la collecte et le traitement des données à caractère personnel. L'article 3 stipule les conditions qui doivent être remplies lors de la collecte, du traitement et de la conservation des données à caractère personnel. Ces conditions sont les suivantes

1. Les données à caractère personnel sont collectées à des fins légitimes, spécifiques et déclarées pour la personne concernée.
2. Elle doit être correcte, solide et sûre.
3. être traitées de manière licite et appropriée aux fins pour lesquelles elles ont été collectées.

La minimisation des données est l'un des principes de protection des données garantis par l'article 3 de la loi sur la protection des données. L'article 3 souligne que les données collectées ne doivent pas être conservées plus longtemps que nécessaire pour atteindre

²⁷⁵ AFTE, Deuxième rapport trimestriel sur l'état de la liberté d'expression en Égypte (1er avril - 30 juin 2024) <https://afteegypt.org/en/research-en/monitoring-reports-en/2024/07/24/37845-afteegypt.html>

²⁷⁶ Union africaine, Convention africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles 2104.

l'objectif spécifié. Les règlements d'application de cette loi précisent les politiques, les procédures, les contrôles et les normes de collecte, de traitement, de conservation et de sécurisation de ces données. Le règlement sur la minimisation des données de la loi garantit que les organisations ne collectent, ne traitent et ne conservent que les données à caractère personnel strictement nécessaires aux fins pour lesquelles elles ont été collectées. Cette disposition est alignée sur l'article 22 de la Convention africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles de 2014 (Convention de Malabo) de l'Union africaine, qui autorise la conservation des données à caractère personnel jusqu'à la réalisation de la finalité pour laquelle les données ont été collectées et traitées à l'origine.²⁷⁷ Toutefois, l'article 2 de la loi n° 175 de 2018 sur la cybercriminalité autorise les fournisseurs de services à conserver et à stocker les données des utilisateurs pendant 180 jours. Cette disposition relative à la conservation des données est en contradiction avec la loi sur la protection des données. La loi sur la cybercriminalité ne comprend pas de disposition justifiant la conservation des données personnelles durant cette durée. La loi devrait être modifiée afin d'améliorer la transparence et d'incorporer une justification claire de la conservation des données.

La loi sur la protection des données contient des dispositions qui régissent le traitement des données personnelles sensibles. L'article 12 interdit la collecte, le transfert, le stockage, la conservation, le traitement ou la divulgation de données personnelles sensibles, sauf autorisation du «centre de protection des données personnelles».²⁷⁸ Sauf dans les cas autorisés par la loi, le consentement écrit et explicite de la personne concernée est requis. En outre, lors du traitement de données personnelles d'enfants, le consentement du tuteur doit être obtenu pour les opérations susmentionnées. La participation d'un enfant à des activités telles que des jeux, des compétitions ou tout autre engagement ne doivent pas être subordonnée à la fourniture de données personnelles au-delà de ce qui est strictement essentiel à sa participation à ladite activité. L'article 1 de la loi définit les données sensibles comme des données qui révèlent la santé psychologique, mentale, physique ou génétique, les données biométriques, les données financières, les croyances religieuses, les opinions politiques ou la situation en matière de sécurité. Dans tous les cas, les données relatives aux enfants sont considérées comme des données personnelles sensibles. L'article 41 de la loi stipule que «tout détenteur, responsable du traitement ou sous-traitant qui collecte, met à disposition, diffuse, traite, divulgue, stocke, transmet ou enregistre des données personnelles sensibles est passible d'une peine d'emprisonnement d'au moins trois mois et d'une amende d'au moins 500 000 livres et d'au plus cinq millions de livres, ou de l'une de ces deux peines, sans le consentement de la personne concernée ou dans des cas autres que ceux autorisés par la loi».

Fonds de service universel (USF)

Selon GSMA Intelligence,²⁷⁹ Universal Service Fund (USF) est basé sur trois principes: disponibilité, abordabilité et accessibilité.²⁸⁰ L'Égypte a alloué un fonds spécifique pour l'accès aux services universels, régi par la loi n° 10 de 200 sur la réglementation des télécommunications. L'article 2 de cette loi stipule que les services de télécommunications doivent respecter les règles suivantes :

1. Publicité de l'information ;
2. Protection de la libre concurrence ;
3. Fourniture d'un service universel ; et
4. Protection des droits des utilisateurs».

L'article 9 stipule que l'Autorité nationale de régulation des télécommunications (ANRT) a le droit de maintenir un budget autonome, en adhérant aux lignes directrices énoncées dans son règlement intérieur et en conformité avec le système comptable unifié. Cette

²⁷⁷ Union africaine, Convention africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles 2014.

²⁷⁸ Conformément à l'article 1 de la loi n° 151 de 2020 sur la protection des données personnelles, le centre fait référence au centre de protection des données personnelles.

²⁷⁹ GSMA Intelligence est le centre mondial d'informations sur le marché mobile, dirigé par notre équipe d'analystes experts et est la source définitive d'informations, de prévisions et de recherches sur l'industrie du mobile, utilisées dans le monde entier. <https://www.gsmainelligence.com>.

²⁸⁰ GSMA, (2023). Fonds de service universel en Afrique Réformes politiques pour améliorer l'efficacité, p.14. <https://www.gsma.com/subsahara-nafrica/wp-content/uploads/2023/10/USF-Africa.pdf>.

autonomie s'étend sans aucune restriction imposée par des règles ou des réglementations gouvernementales. En 2005, l'Autorité nationale de régulation des télécommunications (NTRA) a créé l'USF.²⁸¹ L'USF s'efforce de fournir des services de télécommunication essentiels à chaque citoyen à des tarifs raisonnables.²⁸² Selon certains médias, l'USF a démarré avec un budget initial de 50 millions de livres égyptiennes.²⁸³ En outre, l'Autorité nationale de régulation des télécommunications (NTRA) a proposé et financé des projets visant à établir, exploiter et fournir des services de téléphonie mobile dans 54 zones urbaines et 22 routes stratégiques dans toute la République, sur une longueur totale de 3 100 km, pour un coût total d'un milliard et 668 millions de livres égyptiennes (54 millions d'USD).²⁸⁴ En outre, l'autorité nationale de régulation des télécommunications (NTRA) a pris des mesures pour améliorer l'efficacité des services de communication fondamentaux dans la péninsule du Sinaï. L'initiative comprend le financement, la construction et l'exploitation de stations de téléphonie mobile dans 30 zones urbaines et le long de quatre routes importantes d'une distance totale de 112 kilomètres. L'investissement dans cette initiative s'élève à 513 millions de livres égyptiennes (16 000 000 USD), reflétant l'engagement de la NTRA à faire progresser la connectivité et l'infrastructure.²⁸⁵

Les médias disponibles indiquent que lors d'une réunion tenue en janvier 2023 avec la commission parlementaire chargée des télécommunications et des technologies de l'information, le président de la NTRA a déclaré que « [l]e Fonds de service universel prend en charge trois milliards de livres pour fournir des services de télécommunications dans les zones défavorisées et de nouvelles routes pour un coût de 1.8 milliards de livres, en plus de 1,2 milliard pour établir 592 stations dans la première phase pour un projet de vie décente (????? ????/ Decent life).²⁸⁶ Les initiatives susmentionnées et les fonds alloués, visant à relever les défis en matière de télécommunications et de connectivité, illustrent le fait que l'USF en Égypte est utilisé pour réduire la fracture numérique entre les zones urbaines et rurales. Parallèlement, ces initiatives sont axées sur l'amélioration du caractère abordable, de l'accessibilité, de l'universalité et de la disponibilité de l'internet et des services de télécommunications. C'est ce qu'envisage le principe 41 de la déclaration 2019 de la CADHP, qui demande aux États, en collaboration avec d'autres parties prenantes, d'adopter des mesures pour assurer un accès universel, équitable, abordable et significatif à l'internet, sans discrimination.²⁸⁷

Initiatives de l'USF

Projet national d'infrastructure routière: Il est lié à la fourniture de services de télécommunications. Ce projet vise à améliorer les réseaux routiers existants. En outre, dans le cadre de ce projet, les services de télécommunications de base doivent être disponibles sur ces routes, et le Fonds de service universel sera responsable du financement de ce projet au profit de l'économie nationale et du citoyen égyptien.²⁸⁸

Projet El Million Fadan: Ce projet vise à développer le secteur agricole. Selon la politique égyptienne de service universel, «la disponibilité des services de télécommunication dans ces zones est l'un des facteurs attractifs pour le succès de ce projet et le service universel est responsable du financement de la couverture mobile de ces zones.»²⁸⁹

Projets du plan national de télécommunications et d'information: Ces projets comprennent

- a) **Les établissements d'enseignement public et les bibliothèques** disposant d'un budget annuel de 50 millions de livres égyptiennes pour financer le service universel pour les établissements d'enseignement et les bibliothèques éligibles ;

281 Autorité nationale de régulation des télécommunications (NTRA), Universal Service Policy, P.3. <https://www.tra.gov.eg/wp-content/uploads/2020/11/Universal-Service-Policy.pdf>

282 Autorité nationale de régulation des télécommunications (NTRA), Universal Service Policy, P.8. <https://www.tra.gov.eg/wp-content/uploads/2020/11/Universal-Service-Policy.pdf>

283 <https://muhtwaplus.com/49705/2020/07/25/الاصالات-التي-مؤقتة-الزاهج>

284 El Youm El Sabaa, consulté le 13 /2/2024. <https://www.tra.gov.eg/wp-content/uploads/2020/11/Universal-Service-Policy.pdf>

285 El Youm El Sabaa, consulté le 13 /2/2024. <https://www.tra.gov.eg/wp-content/uploads/2020/11/Universal-Service-Policy.pdf>

286 Sada El-Balad news ,

287 Déclaration de la CADHP 2019 principe 41

288 Autorité nationale de régulation des télécommunications (NTRA), Universal Service Policy, P.17. <https://www.tra.gov.eg/wp-content/uploads/2020/11/Universal-Service-Policy.pdf>

289 Autorité nationale de régulation des télécommunications (NTRA), Universal Service Policy, P.17. <https://www.tra.gov.eg/wp-content/uploads/2020/11/Universal-Service-Policy.pdf>

- b) **Financement des centres de soins de santé** agréés par le ministère de la santé et situés dans les zones rurales ;
- c) **Services fournis aux personnes handicapées**, selon la politique de l'USF Le service universel s'adresse aux personnes handicapées (en Égypte, tous les citoyens ont le droit d'accéder aux services de télécommunications de base, quel que soit le type de handicap) ;
- d) **Infrastructure de la société numérique et de l'architecture numérique**, pour construire une infrastructure de télécommunications robuste de la société numérique et de l'architecture numérique avec des vitesses élevées et des capacités similaires à celles des pays développés ;
- e) **Projet de large bande**: ce projet vise à accroître le déploiement de l'internet à haut débit en Égypte et à soutenir le développement de la communauté numérique dans le but de créer des emplois, d'encourager l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans divers secteurs gouvernementaux, d'améliorer ainsi la qualité de vie des citoyens et de réduire la fracture numérique entre les communautés urbaines et rurales». ²⁹⁰

Tout en reconnaissant que les règlements de l'USF se concentrent sur la transformation numérique dans une large mesure, il est impératif de proposer des recommandations pour modifier le cadre existant afin qu'il prévoie explicitement la réglementation des fonds pour l'alphabétisation numérique et la sensibilisation. Les initiatives susmentionnées contribuent à combler le fossé numérique en Égypte, à promouvoir le développement économique et à assurer la connectivité dans les zones urbaines et rurales. Les TIC étant l'un des services essentiels du gouvernement, celui-ci est toujours désireux d'allouer des sources de financement pour les améliorer.

Évolution des TIC et des technologies émergentes

En novembre 2019, le Cabinet égyptien a approuvé la création du Conseil national pour l'intelligence artificielle (NCAI). ²⁹¹ Lors de sa création, la tâche principale du NCAI était l'adoption d'une stratégie nationale en matière d'IA. Par la suite, en juillet 2021, le NCAI a adopté la stratégie égyptienne en matière d'IA. ²⁹² Au moment de l'adoption, il était prévu que la stratégie serait mise en œuvre par étapes jusqu'à la fin de l'année 2022. En 2024, l'exécution de la stratégie est restée dans sa phase initiale, principalement en raison du report du lancement. L'objectif de la phase initiale est de «prouver la valeur de l'IA dans les différents domaines et de construire les fondations sur lesquelles construire l'IA à l'échelle». ²⁹³ Bien que le gouvernement égyptien ait adopté la stratégie nationale en matière d'IA ²⁹⁴ et créé le NCAI, aucune législation contraignante sur l'IA n'a encore été promulguée.

En ce qui concerne l'influence de l'IA sur la vie privée, l'Égypte a promulgué les lois sur la cybercriminalité et la protection des données susmentionnées en 2018 et 2022 respectivement, fournissant un cadre qui pourrait être utilisé, dans une certaine mesure, pour la réglementation de l'IA, en particulier en termes de vie privée et de lutte contre la surveillance arbitraire et illégale et de protection des données à caractère personnel. Toutefois, ces deux lois sont inadéquates pour réglementer complètement l'IA en Égypte, car elles s'attaquent aux actes humains et n'exposent pas les actions commises par les systèmes d'IA.

En 2023, le NCAI a adopté la Charte égyptienne pour une IA responsable (la Charte). ²⁹⁵ L'objectif principal de la charte est de garantir l'utilisation, le déploiement et la gestion éthiques des systèmes d'IA en Égypte. ²⁹⁶ La charte intègre également des principes généraux tels que l'équité, la transparence, l'accent mis sur l'humain, la responsabilité et l'assurance de la sécurité et de la sûreté. ²⁹⁷ En outre, la stratégie reconnaît que «l'existence de politiques, de réglementations et

²⁹⁰ Autorité nationale de régulation des télécommunications (NTRA), politique de service universel, pp. 17-19. <https://www.tra.gov.eg/wp-content/uploads/2020/11/Universal-Service-Policy.pdf>, pp. 17-19

²⁹¹ <https://ai.gov.eg>

²⁹² Égypte, stratégie en matière d'IA, [https://ai.gov.eg/Egypt National AI Strategy \(6-4-2021\).pdf](https://ai.gov.eg/Egypt%20National%20AI%20Strategy%20(6-4-2021).pdf)

²⁹³ Stratégie de l'Égypte en matière d'IA, p. 60.

²⁹⁴ Égypte, Stratégie d'intelligence artificielle de l'Égypte. [https://ai.gov.eg/Egypt National AI Strategy \(6-4-2021\).pdf](https://ai.gov.eg/Egypt%20National%20AI%20Strategy%20(6-4-2021).pdf)

²⁹⁵ Égypte, Charte égyptienne pour une IA responsable <https://aicm.ai.gov.eg/en/Resources/EgyptianCharterForResponsibleAIEnglish-v1.0.pdf>

²⁹⁶ Égypte, Charte égyptienne pour une IA responsable. p.1. <https://aicm.ai.gov.eg/en/Resources/EgyptianCharterForResponsibleAIEnglish-v1.0.pdf>

²⁹⁷ Égypte, Charte égyptienne pour une IA responsable. pp.2-3. <https://aicm.ai.gov.eg/en/Resources/EgyptianCharterForResponsibleAIEnglish-v1.0.pdf>

de législations visant à atténuer les abus potentiels, qu'ils soient éthiques, juridiques ou socio-économiques, peut promouvoir et permettre l'adoption généralisée de solutions d'IA». ²⁹⁸ Ce n'est pas encore le cas. L'utilisation et le déploiement éthiques des systèmes d'IA en Égypte sont compromis par l'absence d'un cadre juridique national sur l'IA.

L'une des recommandations proposées dans la stratégie est de «communiquer et de se coordonner avec les organes gouvernementaux appropriés afin de publier des lois et des règlements lorsque cela s'avère nécessaire». ²⁹⁹ Cette recommandation peut être considérée comme un appel à l'adoption d'une réglementation lorsque le besoin s'en fait sentir. La question de l'adoption de lois et de réglementations indépendantes et spécifiques à l'IA pourrait nécessiter plus de temps, car l'Égypte a récemment commencé à réglementer l'IA en adoptant une stratégie nationale et une charte pour une IA responsable. À ce stade, l'IA peut être réglementée en ajoutant des dispositions spécifiques aux lois existantes. Dans le même ordre d'idées, selon les médias, la commission parlementaire sur la communication et la technologie a entamé des délibérations sur l'adoption de réglementations relatives à l'IA. Le président de la commission a indiqué que la réglementation proposée ne serait pas une loi distincte. Il s'agit plutôt d'introduire des dispositions spécifiques à l'IA dans la loi sur la cybercriminalité n° 175 de 2018. Cette approche est la première étape vers l'établissement de réglementations précises régissant les différentes facettes de l'IA dans le cadre de la loi sur la cybercriminalité. Il est impératif de réglementer l'utilisation des systèmes d'IA, que ce soit par l'adoption d'une loi indépendante ou par l'intégration de dispositions ciblées dans les cadres juridiques existants.

Indicateurs clés de Londa 2025	Déclaration de la CADHP (P comme Principe)	Score	Justification
Fermeture d'Internet	P38(2)	4	Bien que les autorités égyptiennes aient recours au blocage de certains sites web de médias, le gouvernement égyptien n'a pas perturbé l'accès à l'internet et à d'autres technologies numériques pour des segments du public ou pour une population entière.
Lois, politiques et autres mesures inexistantes pour promouvoir un accès universel, équitable, abordable et significatif à l'internet	P37	4	Toutes les lois, mesures et politiques n'excluent pas certains groupes.
Criminalisation des fausses nouvelles	P22(2)	1	Les fausses nouvelles sont criminalisées par différentes lois sans qu'il y ait de critères clairs sur ce qu'il faut considérer comme des fausses nouvelles.
Législation sur la sédition	P22(2)	1	La sédition est criminalisée par différentes lois, sans qu'il y ait de critères pour déterminer ce qu'il faut considérer comme de la sédition. N.B. : la criminalisation de la sédition n'est pas une question mal aimée dans les lois tant qu'elle est associée à des critères spécifiques et à une définition claire. Aucune déclaration ni aucun autre instrument international ne contient de critères clairs.
Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits de l'homme et des citoyens	P20(1) & (2)	1	Le rapport fait état de plusieurs cas d'arrestations arbitraires.
Législation sur la protection des données.	P42	3	Il existe une loi sur la protection des données, mais le règlement d'application de la loi n'existe pas encore. En outre, l'autorité chargée de la protection des données n'a pas encore été créée.

Les États interviennent et exigent le retrait de contenus en ligne par les intermédiaires de l'internet	P38 et P39(4)	2	Différentes législations donnent au gouvernement le droit de demander à l'autorité de régulation de supprimer le contenu en ligne ou de bloquer entièrement ou définitivement le site web.
Atteinte à la confidentialité des communications	P41	1	Bien que la surveillance soit interdite par la Constitution et d'autres lois, il existe des lois autorisant la surveillance des communications et, dans la pratique, il existe des preuves de l'utilisation de la surveillance pour fermer l'espace civique, comme l'explique le rapport.
L'incapacité du gouvernement à divulguer et à diffuser de manière proactive l'information sur les technologies numériques.	P29(3)	3	Le gouvernement égyptien a mis en place plusieurs plateformes pour divulguer des informations, mais ces plateformes ne contiennent pas toutes les données et devraient être ouvertes et mises à jour.
Stratégies nationales en matière d'IA et de technologies émergentes	P39(6)	5	L'Égypte dispose d'une stratégie nationale en matière d'IA depuis 2021 et a publié la charte égyptienne pour une IA responsable en 2023. La loi sur la protection des données, la loi sur la cybercriminalité et d'autres lois prévoient des garanties en cas d'utilisation abusive de l'IA.
Adoption de lois, de politiques et de mesures spécifiques en faveur de la sécurité numérique et de la protection de la vie privée des enfants en ligne	P37(5)	3	L'Égypte a adopté différentes lois pour protéger les enfants en général, y compris dans la sphère numérique, telles que la loi n° 12 de 1996 sur les enfants, le code pénal, la loi sur la cybercriminalité, la loi sur la protection des données et la loi n° 64 de 2010 relative à la lutte contre la traite des êtres humains.
Inclusion numérique	P37(3)	4	Les fonds de service universel s'attaquent à la fracture numérique et il existe différentes initiatives gouvernementales pour combler ce fossé.
TOTAL (jusqu'à 60)		32	

Conclusion et recommandations

Bien que les cadres juridiques actuels de l'Égypte contiennent des dispositions visant à sauvegarder les droits numériques, leur efficacité à faire respecter le droit à la vie privée des citoyens est discutable. L'absence d'une définition précise des objectifs légitimes et des motifs raisonnables de surveillance constitue une menace importante pour les droits numériques. En outre, l'absence de critères clairs pour identifier les fausses nouvelles ne porte pas seulement atteinte à la liberté

d'expression, mais ouvre également la porte à des abus potentiels. Il est essentiel de combler ces lacunes pour renforcer la protection des droits numériques et de la vie privée des citoyens égyptiens. Par conséquent, à la lumière des lacunes identifiées, les parties prenantes doivent prendre en considération les recommandations proposées dans le présent rapport.

Recommandations pour le Parlement :

- Promulguer une loi sur l'accès à l'information et adopter des approches fondées sur les droits de l'homme pour lutter contre la publication de fausses informations.
- Modifier la loi sur la réglementation des télécommunications et garantir la légitimité des pratiques de surveillance.
- Modifier l'article 2 de la loi n° 175 de 2018 sur la cybercriminalité, qui exige que les fournisseurs de services conservent et stockent les données pendant 180 jours, en incluant des justifications pour la période de conservation des données de six mois.
- Adopter des lois réglementant l'utilisation des systèmes d'IA et leur déploiement conformément à la stratégie en matière d'IA.
- Introduire des réglementations explicites par le biais d'une loi autonome ou en tant que partie intégrante de la législation existante afin de renforcer le cadre juridique relatif aux droits à la vie privée et à leur protection. Une proposition d'ajustement consiste à modifier le titre de la loi sur la protection des données à caractère personnel en: «Vie privée et protection des données personnelles». En outre, il conviendrait de mettre l'accent sur l'inclusion d'un chapitre spécifique et complet consacré exclusivement à la définition des droits à la vie privée et des garanties correspondantes dans le cadre juridique. Cette approche nuancée garantit une couverture plus solide et distincte des préoccupations en matière de protection de la vie privée, améliorant ainsi l'efficacité globale des mesures réglementaires.

Recommandations pour le gouvernement :

- Intégrer explicitement les droits numériques dans la stratégie nationale des droits de l'homme.
- S'abstenir de porter atteinte aux droits numériques tels que la vie privée et cesser de se livrer à une surveillance non autorisée.
- Adopter une législation qui favorise l'utilisation éthique de l'intelligence artificielle.
- Ratifier la convention de Malabo.
- Faciliter l'accès aux informations sur le Fonds de service universel par le biais des sites web officiels du gouvernement.
- Renforcer la transparence et la responsabilité en publiant chaque année des rapports complets sur les activités du Fonds universel et les projets financés.
- Rédiger les rapports de l'USF de manière à mettre en évidence les progrès significatifs réalisés par l'USF dans la réduction du fossé numérique et dans la lutte contre la fracture numérique. Illustrer les avancées notables réalisées pour favoriser l'inclusion numérique et réduire les disparités.

Recommandations pour le Conseil national des droits de l'homme :

- Assurer un suivi permanent des violations des droits numériques, documenter et proposer des politiques et des pratiques qui respectent les droits de l'homme.
- Conformément à leur mandat, ils enquêtent sur toutes les violations des droits numériques et, le cas échéant, renvoient les violations à une enquête plus approfondie et à un contrôle

judiciaire.

Recommandations pour les organisations de la société civile :

- Améliorer les compétences des différentes parties prenantes grâce à des programmes de formation complets.
- Renforcer les capacités des professionnels du droit, en mettant l'accent sur les litiges stratégiques et l'utilisation des normes internationales en matière de droits de l'homme dans les procédures judiciaires nationales.
- Signaler toute atteinte à la vie privée au Conseil national des droits de l'homme et aux autres entités judiciaires concernées.

Éthiopie



Résumé

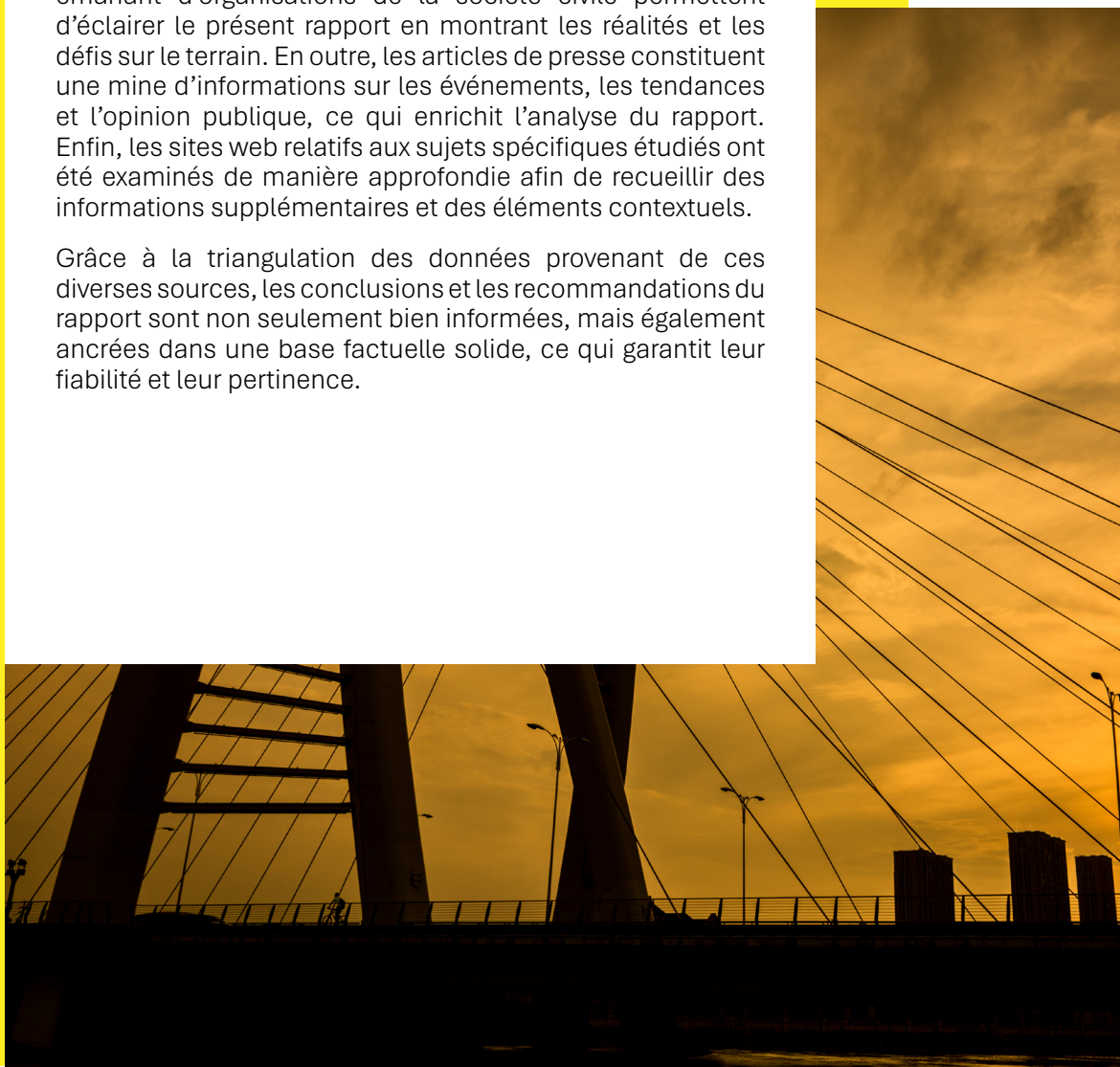
Ce rapport met en évidence les fermetures récurrentes de l'internet qui provoquent des perturbations économiques et sociales, ainsi que la promulgation de la loi éthiopienne sur la protection des données personnelles, qui suscite des inquiétudes quant à sa mise en œuvre. Les recommandations soulignent la nécessité d'une application rigoureuse des lois sur les droits numériques, d'interventions ciblées pour combler le fossé numérique entre les hommes et les femmes, et d'un alignement sur les normes internationales en matière de droits de l'homme afin de favoriser un paysage numérique plus inclusif et plus équitable. Les domaines thématiques comprennent l'accès à l'internet et son accessibilité, la liberté d'expression, la violence numérique fondée sur le genre, la protection des données et les cadres réglementaires. Le rapport utilise une méthodologie de recherche documentaire, synthétisant des données provenant du gouvernement, de la société civile, des médias et de sources spécifiques, afin de fournir une analyse complète du paysage des droits numériques en Éthiopie en 2024. En outre, ce rapport utilise l'indice TheScore de PIN pour évaluer les droits numériques en Éthiopie. Les principales sources d'information comprennent les sites web du gouvernement, qui fournissent des données officielles et des documents politiques essentiels pour comprendre le cadre réglementaire et institutionnel. Différents rapports émanant d'organisations de la société civile permettent d'éclairer le présent rapport en montrant les réalités et les défis sur le terrain. En outre, les articles de presse constituent une mine d'informations sur les événements, les tendances et l'opinion publique, ce qui enrichit l'analyse du rapport. Enfin, les sites web relatifs aux sujets spécifiques étudiés ont été examinés de manière approfondie afin de recueillir des informations supplémentaires et des éléments contextuels.

Grâce à la triangulation des données provenant de ces diverses sources, les conclusions et les recommandations du rapport sont non seulement bien informées, mais également ancrées dans une base factuelle solide, ce qui garantit leur fiabilité et leur pertinence.

108

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024



Introduction

109

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

L'Éthiopie est située dans la Corne de l'Afrique. En 2024, la population du pays est estimée à environ 129,7 millions d'habitants.³⁰⁰ Ces dernières années, l'Éthiopie a été confrontée à un paysage politique et social turbulent, marqué par des conflits dans différentes régions du pays. Ces difficultés ont eu un impact sur les droits numériques, notamment les fermetures d'Internet, les problèmes de liberté d'expression, l'accès à l'information et la censure en ligne. Le 25 décembre 2024, l'Autorité pour les organisations de la société civile (ACSO), l'agence gouvernementale responsable de la réglementation des organisations de la société civile (OSC) en Éthiopie, a suspendu deux organisations de défense des droits de l'homme : Le Conseil éthiopien des droits de l'homme (EHRCo) et le Centre éthiopien des défenseurs des droits de l'homme (EHRDC), les accusant de s'engager dans des activités jugées «non politiquement neutres» et «allant à l'encontre des intérêts nationaux».³⁰¹ En novembre de la même année, l'ACSO a suspendu le Center for Advancement of Rights and Democracy (CARD), l'Association for Human Rights in Ethiopia (AHRE) et Lawyers for Human Rights (LHR).³⁰² Bien que ces organisations aient reçu des lettres le 12 décembre 2024, indiquant que leurs interdictions avaient été levées, CARD et LHR ont été notifiées le 18 décembre 2024, que leurs suspensions étaient rétablies en raison d'une prétendue non-conformité avec les règlements de l'ACSO.^{303,304} Cette décision de l'ACSO peut être légalement contestée, car aucune preuve n'a été présentée par l'Autorité dans la lettre qu'elle a envoyée aux OSC suspendus et les OSC ont été suspendus sans avertissement. La CARD a officiellement demandé une explication écrite à l'ACSO et est prête à faire appel de la décision auprès du conseil de gouvernance de l'Autorité, conformément à la loi.³⁰⁵ Cette situation a suscité des inquiétudes quant au rétrécissement de l'espace civique et à ses implications pour la défense des droits de l'homme.

En 2024, l'environnement des droits numériques en Éthiopie se caractérise à la fois par des avancées et des défis. Malgré l'augmentation de la pénétration de l'internet et de la couverture mobile, des obstacles systémiques tels que l'accessibilité financière, la disparité entre les sexes et les fermetures récurrentes de l'internet persistent. Dans le même temps, une législation telle que la Proclamation sur la protection des données personnelles³⁰⁶ 2024 marque un progrès, bien que les lacunes dans l'application de la loi et les excès du gouvernement restent préoccupants. Selon l'indice TheScore, l'Éthiopie présente un statut «légèrement conforme», soulignant les domaines critiques à améliorer pour faire respecter les droits numériques de manière efficace.

300 Tableau de bord de la population mondiale de l'UNFPA, 2024 : <https://www.unfpa.org/data/world-population/ET> ; consulté le 9 janvier 2025.

301 Addis Standard ; EHRCo, EHRDC derniers groupes de défense des droits suspendus par l'Autorité de la société civile, citant des «déviances» et un prétendu «manque d'indépendance» ; <https://addisstandard.com/ehrc-co-ehrdc-latest-rights-groups-suspended-by-civil-society-authority-citing-deviation-and-alleged-lack-of-independence/> ; consulté le 9 janvier 2025.

302 Capital ; L'Autorité des OSC répond à l'interdiction de trois organisations <https://capitalethiopia.com/2024/12/02/cso-authority-res-ponds-to-ban-on-three-organizations/> ; Date de consultation: 9 janvier 2025

303 Communiqué de presse du Centre pour l'avancement des droits et de la démocratie (CARD) : <https://www.cardeth.org/CARD-Reim-position-Suspension> ; consulté le 9 janvier 2025

304 Communiqué de presse des avocats pour les droits de l'homme : <https://lhrethiopia.org/press-release-amharic/> ; consulté le 9 janvier 2025

305 Une brève déclaration sur la réimposition de la suspension du Center for Advancement of Rights and Democracy (CARD) : <https://www.cardeth.org/CARD-Reimposition-Suspension> ; consulté le 7 février 2025

306 Proclamation sur la protection des données personnelles ; Proclamation No. 1321 /2024 https://eca.et/wp-content/uploads/2024/10/personal_data_protection_proclamation_No_1321_2024.pdf ; Date de consultation : 3 janvier 2025

Accès à l'internet

En 2023, l'opérateur de télécommunications public Ethio-Telecom a fait état d'un nombre important d'utilisateurs de données et d'Internet, atteignant 33,9 millions. En outre, le nombre d'abonnés aux services fixes s'élève à 853 600, tandis que le nombre d'abonnés au haut débit fixe s'élève à 618 300.³⁰⁷ Au cours de la dernière décennie, l'accès à l'internet mobile s'est considérablement amélioré, les réseaux 3G couvrant 98 % de la population et la couverture 4G 33 %³⁰⁸. Toutefois, ces données de l'opérateur public de télécommunications sont plus élevées que le rapport de DataReportal, qui indique qu'il y aura 24,83 millions d'utilisateurs d'internet en Éthiopie en janvier 2024, le taux de pénétration de l'internet s'élevant à 19,4 % de la population totale au début de l'année.³⁰⁹

En ce qui concerne l'accessibilité à l'internet, le nombre total de villes 4G accessibles est passé de 300 à 424, et le nombre de stations 5G à 189.³¹⁰ De tous les mécanismes d'utilisation de l'internet, les réseaux cellulaires/mobiles sont le type de connexion à l'internet le plus préféré, suivi par les points d'accès Wi-Fi et l'internet fixe à large bande.³¹¹ Le nombre d'utilisateurs de l'internet, définis comme des cartes SIM (Subscriber Identity Module) connectées à l'internet mobile, a augmenté pour atteindre plus de 40 millions d'utilisateurs disposant au moins d'une connexion 3G+. Toutefois, l'élimination des obstacles et la stimulation de la demande supplémentaire pourraient se traduire par 7,9 millions de nouveaux utilisateurs de l'internet mobile d'ici à 2028.³¹²

L'écart entre les sexes en matière d'utilisation des smartphones a également été évalué, révélant que 20 % des hommes et 15 % des femmes utilisent des smartphones en Éthiopie.³¹³ Cette disparité indique la nécessité d'interventions ciblées pour combler le fossé entre les hommes et les femmes en matière d'accès numérique. Malgré cela, une partie des hommes (30 %) et des femmes (26 %) qui utilisent l'internet mobile considèrent que le prix des appareils est un obstacle important, selon le rapport de l'Association mondiale pour les communications mobiles (GSMA) sur l'écart entre les hommes et les femmes dans le domaine de la téléphonie mobile.³¹⁴ En outre, une étude locale a suggéré que l'utilisation plus élevée chez les hommes que chez les femmes pourrait être attribuée à des facteurs tels que les normes socioculturelles, où les restrictions d'accès des femmes aux espaces publics sont un facteur ou les disparités en matière de culture numérique.³¹⁵ Bien qu'il y ait un problème d'accessibilité, Ethio-Telecom a ajusté ses prix pour les forfaits de données, qui ont augmenté en moyenne de 18% à la suite des ajustements macroéconomiques.³¹⁶

L'accessibilité de l'internet est également importante pour le respect des principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)³¹⁷, en particulier l'article 19, qui garantit la liberté d'opinion et d'expression, et l'article 27, qui garantit les droits culturels. L'internet constitue une plateforme essentielle pour l'exercice de ces droits en permettant le libre échange d'informations et la participation à des activités culturelles. En outre, les objectifs de développement durable (ODD)³¹⁸ soulignent l'importance de l'accès à l'internet, en particulier

110

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

307 Ethio telecom 2022/23 Performance commerciale annuelle, juillet 2023 : <https://www.ethiotelecom.et/ethio-telecom-2022-23-annual-business-performance/> ; Date d'accès 28 octobre

308 Ethio telecom 2023/2024 Rapport annuel sur la performance de l'entreprise, juillet 2024 : <https://www.ethiotelecom.et/ethio-telecom-2023-2024-annual-business-performance-report/> ; Date d'accès 27 octobre 2024

309 «Numérique 2024 : Éthiopie», DataReportal, 23 février 2024, <https://datareportal.com/reports/digital-2024-ethiopia> ; Date d'accès 2 octobre 2024

310 Ethio telecom 2023/2024 Rapport annuel sur les performances commerciales, juillet 2024 : <https://www.ethiotelecom.et/ethio-telecom-2023-2024-annual-business-performance-report/> ; Date d'accès 28 octobre

311 Asrat Seyoum, Asmerate Hailesilasse, Menychle Meseret. (2024). Équité de l'accès à Internet en Éthiopie. Rapport de recherche, The Center for the Advancement of Rights and Democracy/ CARD : <https://www.cardeth.org/equitable-access-to-the-internet-in-ethiopia> ; Date d'accès : 28 octobre

312 GSMA ; Piloter la transformation numérique de l'économie en Éthiopie, octobre 2024, https://www.gsma.com/about-us/regions/sub-saharan-africa/gsma_resources/digital-economy-ethiopia-report ; date de consultation le 5 novembre 2024.

313 GSMA ; Rapport sur l'écart entre les sexes dans le secteur mobile 2024, mai 2024, <https://www.gsma.com/r/wp-content/uploads/2024/05/The-Mobile-Gender-Gap-Report-2024.pdf> ; consulté le 5 novembre 2024.

314 GSMA ; Rapport sur l'écart entre les sexes dans le secteur mobile 2024, mai 2024, <https://www.gsma.com/r/wp-content/uploads/2024/05/The-Mobile-Gender-Gap-Report-2024.pdf> ; consulté le 5 novembre 2024.

315 Asrat Seyoum, Asmerate Hailesilasse, Menychle Meseret. (2024). Équité de l'accès à Internet en Éthiopie. Rapport de recherche, Centre pour l'avancement des droits et de la démocratie/CARD : <https://www.cardeth.org/equitable-access-to-the-internet-in-ethiopia> ; Date d'accès 28 octobre

316 Shega News, octobre 2024, shega.co ; consulté le 10 novembre 2024

317 Déclaration universelle des droits de l'homme : https://www.ohchr.org/en/UDHR/Documents/UDHR_Translations/eng.pdf ; Date de consultation : 20 octobre

318 Objectifs de développement durable : <https://sdgs.un.org/goals>

l'ODD 5 sur l'égalité des sexes, l'ODD 9 sur l'industrie, l'innovation et l'infrastructure, et l'ODD 10 sur la réduction des inégalités, mettant en évidence le rôle d'ouverture de l'internet dans la réalisation de ces objectifs mondiaux.

Aucun pays d'Afrique subsaharienne n'a connu d'interruptions d'accès à Internet aussi importantes que l'Éthiopie au fil des ans.³¹⁹ Depuis 2016, il y a eu au moins 26 incidents de coupures en réponse à des conflits, des violences communautaires et des troubles politiques.³²⁰ Ces fermetures ont entraîné des pertes économiques considérables, d'un montant total de 1,59 milliard de dollars, et ont touché 29 millions d'utilisateurs d'internet. La plus récente fermeture d'Internet a été décrétée dans l'État régional d'Amhara le 3 août 2023, en raison d'affrontements entre les forces militaires fédérales et les combattants Fano, qui ont conduit à la déclaration de l'état d'urgence. Les services Internet ont repris dans la région Amhara près d'un an plus tard, le 14 juillet 2024.³²¹ Cette interruption a entraîné une perte de 130 millions USD.³²²

Les fermetures d'Internet en Éthiopie violent la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (Charte africaine). L'article 9 garantit le droit de recevoir des informations et la liberté d'expression, qui sont directement violés par ces fermetures. En outre, l'article 24 souligne le droit à un environnement satisfaisant et propice au développement, qui est entravé par les perturbations économiques et sociales causées par les coupures d'Internet prolongées et les conflits. Ces droits sont fondamentaux pour garantir que les citoyens puissent accéder à l'information et participer aux activités de la société.

De même, ces fermetures sont contraires au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP).³²³ L'article 19 du PIDCP garantit le droit à la liberté d'expression et à l'accès à l'information, qui comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations par quelque moyen que ce soit. Les fermetures empêchent les individus d'exercer ce droit, en limitant leur capacité à communiquer et à accéder à l'information. En outre, l'article 21 du PIDCP garantit le droit de réunion pacifique, qui est gravement affecté par l'état d'urgence qui a été promulgué en août 2023 et a expiré le 3 juin 2024.³²⁴

Liberté d'expression

La Constitution éthiopienne³²⁵, dans son article 29, affirme le droit de pensée, d'opinion et d'expression, et l'article 30 garantit le droit d'assemblée, de manifestation et de pétition en tant que droits démocratiques. Ces droits sont conformes à l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)³²⁶ et de la Charte africaine³²⁷, qui mettent l'accent sur la liberté d'expression.

Au-delà du rapport Londa 2023 sur l'Éthiopie³²⁸, la détention de journalistes et de militants s'est poursuivie en 2024. Depuis la déclaration de l'état d'urgence en Amhara en août 2023, au moins neuf journalistes ont été détenus, dont cinq sont toujours en détention.³²⁹ Outre les journalistes,

319 Addis Standard news : <https://addisstandard.com/ethiopia-tops-sub-saharan-africa-in-economic-losses-from-internet-shutdowns-new-study/> ;

Date d'accès : 6 février 2025

320 Access Now : Démocratie en déclin, violence croissante, mai 2024, [2023-KIO-Report.pdf](#) ; consulté le 26 octobre 2024

321 Addis Standard News : Les services Internet reprennent dans toute la région d'Amhara après une interruption de près d'un an, juillet 2024, <https://addisstandard.com/internet-services-resume-across-amhara-region-after-near-year-long-shutdown/> ; Date accessed October 26, 2024

322 Top10VPN, Les coupures d'Internet par le gouvernement ont coûté 53 milliards de dollars depuis 2019, mai 2024, <https://www.top10vpn.com/research/cost-of-internet-shutdowns/> ; date consultée le 28 octobre 2024.

323 Pacte international relatif aux droits civils et politiques, adopté en décembre 1966 ; consulté le 6 janvier 2025 ;

324 Éthiopie : Le chef des droits de l'homme de l'ONU appelle à des efforts soutenus pour mettre fin aux violations et aux abus, Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme,

<https://www.ohchr.org/en/press-releases/2024/06/ethiopia-un-human-rights-chief-calls-sustained-efforts-halt-violations-and> ; Date d'accès : 8 janvier 2025

325 Constitution de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, 1995, <https://www.fsc.gov.et/Digital-Law-Library/Federal-Laws/ArtMID/1179/ArticleID/152/Constitution-of-the-Federal-Democratic-Republic-of-Ethiopia-Proclamation-no-11995-%E1%8B%A8%E1%8A%A2%E1%89%B5%E1%8B%AE%E1%8C%B5%E1%8B%AB-%E1%8D%8C%E1%8B%B4%E1%88%AB%E1%88%8B%E1%8B%8A-%E1%8B%B2%E1%88%9E%E1%8A%AD%E1%88%AB%E1%88%B2%E1%8B%AB%E1%8B%8A-%E1%88%AA%E1%8D%90%E1%89%A5%E1%88%8A%E1%8A%AD-%E1%88%95%E1%8C%88-%E1%88%98%E1%8A%95%E1%8C%8D%E1%88%A5%E1%89%B5-%E1%8A%A0%E1%8B%8B%E1%8C%85-%E1%89%81-11987> ; Date accessed October 28, 2024

326 Pacte international relatif aux droits civils et politiques, 1966, <https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-civil-and-political-rights> ; date d'accès : 28 octobre

327 Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, 1981, <https://achpr.au.int/en/charter/african-charter-human-and-peoples-rights/> ; Date d'accès 28 octobre

328 Rapport Londa, 2023 : <https://paradigmhq.org/wp-content/uploads/2024/04/Londa-2023-1-1.pdf> ; consulté le 6 janvier 2025

329 Human Rights Watch, Éthiopie : Halte à la répression contre les groupes de défense des droits humains, juin 2024, <https://www.hrw.org/>

d'anciens responsables gouvernementaux et des membres du parlement ont également été détenus dans le cadre de l'état d'urgence. Plusieurs acteurs de la société civile, défenseurs des droits de l'homme et journalistes ont été contraints à l'exil en raison des intimidations et des menaces. Par exemple, le 17 septembre, Belay Manaye, journaliste et fondateur du média en ligne Ethionews, et Beqalu Alamirew, journaliste et fondateur d'Alpha média auraient fui le pays illégalement, mais en toute sécurité après avoir été libérés de détention en juin 2024 parce qu'ils étaient menacés de mort par les forces de sécurité³³⁰. En outre, les forces de sécurité ont multiplié les actes d'intimidation, de harcèlement et les menaces à l'encontre d'importantes organisations éthiopiennes de défense des droits de l'homme, étouffant encore davantage les libertés civiles.³³¹

332

L'Éthiopie a promulgué la proclamation sur la prévention et la suppression des discours haineux et de la désinformation en mars 2020. Depuis le rapport de Londa 2023, deux personnes ont été inculpées en vertu de cette proclamation. Muhiyadin Mohamed Abdullahi a été placé en détention le 13 février et condamné à deux ans d'emprisonnement le 2 mai 2024 pour diffusion de fausses nouvelles et discours de haine.³³³ L'association des journalistes de la région somalienne a annoncé par la suite que Muhiyadin avait été libéré le 10 juin 2024.³³⁴ Un autre individu, Tadios Tantu, a été condamné à six ans de prison en vertu de la même loi, avec des accusations spécifiques de «diffusion de discours de haine», «incitation à la violence» et «obstruction aux mouvements des forces de défense» en octobre 2024.³³⁵

La violence sexiste facilitée par la technologie (TFGBV) reste un problème important en Éthiopie, obligeant les femmes à se retirer des espaces publics et limitant leur participation à la vie publique, à la fois en ligne et hors ligne. De nombreuses femmes ont raconté avoir subi des agressions physiques, avoir été détenues et avoir dû fuir le pays à la suite de menaces de violence sexiste.³³⁶
³³⁷ Les femmes et les filles font l'objet de plus de discours haineux, y compris de stéréotypes sexistes et de moqueries, que les hommes et les garçons.³³⁸ Les féminicides sont en augmentation en Éthiopie, et plusieurs cas ont été recensés dans tout le pays. Le cas de Heaven Awot, une fillette de sept ans qui a été violée et assassinée à plusieurs reprises par son propriétaire, a attiré l'attention de tous et plus de 325 000 personnes ont signé une pétition publiée par [Article 35](#). Les organisations de défense des droits des femmes ont organisé un communiqué de presse et une veillée aux chandelles le 23 août 2024, à l'hôtel Elilly, qui a été interrompue par les forces de sécurité et a dû s'arrêter sur le site.³³⁹ En Éthiopie, la communauté LGBTQIA+ est confrontée à d'importants défis, notamment la persécution institutionnalisée et la violence sociétale. Même des écarts mineurs, comme le fait de porter des jeans moulants ou d'avoir les cheveux colorés, peuvent conduire à de fausses perceptions de l'homosexualité, entraînant une ostracisation sociale et des violences physiques. De nombreuses personnes sont victimes de doxxing, c'est-à-dire que leur identité est révélée en ligne par des rumeurs de désinformation, ce qui entraîne des invasions de domicile et des agressions, obligeant certains à fuir pour leur sécurité.^{340, 341}

[news/2024/06/18/ethiopia-halt-crackdown-against-human-rights-groups](#) ; consulté le 28 octobre 2024.

330 Comité de protection des journalistes (CPJ), Fuyant la répression prolongée des médias, les journalistes éthiopiens luttent en exil, 18 juin 2024, <https://cpj.org/2024/06/fleeing-prolonged-media-crackdown-ethiopian-journalists-struggle-in-exile/> ; Date consultée le 28 octobre 2024.

331 Human Rights Watch, Ethiopia : Halte à la répression contre les groupes de défense des droits humains, juin 2024, <https://www.hrw.org/news/2024/06/18/ethiopia-halt-crackdown-against-human-rights-groups> ; consulté le 28 octobre .

332 Conseil éthiopien des droits de l'homme, Communiqué de presse urgent, 25 mai 2024

333 Comité de protection des journalistes (CPJ), Le journaliste éthiopien Muhiyadin Mohamed Abdullahi risque jusqu'à 5 ans de prison sur des accusations de fausses nouvelles, 12 mars 2024, <https://cpj.org/2024/03/ethiopian-journalist-muhiyadin-mohamed-abdullahi-faces-up-to-5-years-in-prison-on-false-news-charges/> ; Date consultée le 30 octobre .

334 Somali Region Journalists Association (SRJA) : <https://web.facebook.com/SRJAEthiopia/posts/pfbid0vFNBXZ9PXa5zmGVpWx-DukuR8qznNxxkECYfPqRA7uyicTbfvNqLiMPQANxxaHVaxl> ; date d'accès : 30 octobre 2024

335 Borkena, Le tribunal a condamné Tadios Tantu à plus de six ans de prison sans possibilité de libération conditionnelle, 25 octobre 2024, <https://borkena.com/2024/10/25/court-sentenced-tadios-tantu-to-over-six-years-in-jail-without-parole/> ; Date de consultation : 30 octobre,

336 France 24, « Normalisé et invisible » : les abus en ligne ciblent les femmes éthiopiennes : <https://www.france24.com/en/live-news/20240529-normalised-and-invisible-online-abuse-targets-ethiopian-women> ; Date de consultation : 19 janvier 2025

337 GenderIT, La technologie facilite la violence : le quatrième champ de bataille au milieu de l'escalade en Éthiopie, <https://genderit.org/feminist-talk/technology-facilitate-violence-fourth-battlefield-amid-escalation-ethiopia> ? ; consulté le 9 janvier 2025.

338 Centre pour la résilience de l'information (CIR), Recherche sur la violence sexiste facilitée par la technologie en Éthiopie Résumé Document, mai 2024, https://www.info-res.org/_files/ugd/587f01_849a90c2a17d4526b0fc69b049b8946a.pdf ; Date d'accès : 30 octobre 2024.

339 Ethiopia Insider, , 23 août 2024, <https://ethiopiainsider.com/2024/14112/> ? Date d'accès : 30 octobre 2024

340 Sifter Newsletter : <https://sifter.substack.com/p/how-many-salaries-can-you-afford?r=38rapq&triedRedirect=true> 12 novembre 2024 ; Date de consultation : 14 novembre 2024

341 Féminisme africain : <https://africanfeminism.com/ethiopian-lgbtqia-activists-remain-bold-amidst-heightened-violence/> février 2024 ; date d'accès

En avril 2024, un rapport du service en langue amharique de la Société de radiodiffusion britannique (BBC) a révélé que le Parti de la prospérité (PP) au pouvoir utilisait une vaste «armée médiatique» pour manipuler l'opinion publique en ligne. Le réseau de l'armée des médias a été dirigé par les dirigeants du PP via des groupes WhatsApp et Telegram, employant souvent de faux comptes pour aimer et commenter positivement les posts Facebook du gouvernement et attaquer les critiques du gouvernement et les médias, dans le but de renforcer l'image publique en ligne du gouvernement et du parti au pouvoir. Bien que le PP ait nié avoir utilisé de faux comptes et des comptes payants, Meta a indiqué avoir supprimé un réseau de comptes et de pages qui violaient la politique de comportement frauduleux de l'entreprise en produisant des commentaires en masse pour augmenter artificiellement la portée des messages du gouvernement éthiopien.³⁴²

Protection des données et de la vie privée

En avril 2024, la Chambre des représentants des peuples (HoPR) de la République fédérale démocratique d'Éthiopie a ratifié la Proclamation sur la protection des données personnelles, 2024.³⁴³ Malgré ce jalon législatif, plusieurs institutions de défense des droits de l'homme et des médias ont exprimé leur inquiétude quant à la désignation de l'Autorité éthiopienne des communications en tant qu'organisme de régulation chargé de superviser la protection des données, car elle pourrait ne pas disposer de l'indépendance et de l'expertise nécessaires pour appliquer efficacement les nouvelles réglementations.³⁴⁴ Cette préoccupation a été mise en évidence lors de l'incident de dénonciation de la Banque Commerciale d'Éthiopie (CBE), qui a affiché les photos et les noms des personnes qui avaient refusé de restituer l'argent transféré ou retiré lors d'un dysfonctionnement du système en mars 2024.

Le même mois, la CBE, la plus grande institution financière d'État, a affiché dans ses succursales et sur son site web les photos et les noms des personnes qui avaient retiré ou transféré d'importantes sommes d'argent lors du problème de mise à jour du système. Cette action, qui se voulait une forme de «dénonciation», contrevenait directement à la proclamation sur la protection des données personnelles récemment ratifiée.³⁴⁵ Cependant, la BCE n'a subi aucune répercussion pour ses actions, ce qui soulève des questions quant à l'application des lois sur la protection des données.

En réponse à cet incident, les groupes de défense des droits Access Now et le Center for Rights and Democracy ont adressé une lettre officielle en mai 2024 au président de la CBE, au gouverneur de la Banque nationale d'Éthiopie, l'organisme de réglementation des banques commerciales et au directeur général de l'Autorité éthiopienne des communications. La lettre soulignait que la divulgation publique de données personnelles violait le droit à la vie privée inscrit dans la constitution de la République fédérale démocratique d'Éthiopie (RFDE), l'article 17 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles de 2014 et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.³⁴⁶ Malgré la gravité de la situation, l'ECB n'a pas répondu à la lettre des groupes de défense des droits. Toutefois, en juin 2024, la banque a supprimé les photos et les noms des personnes impliquées, arguant que 99,13 % de l'argent avait été restitué.³⁴⁷ Bien que cette action ait été corrective, elle n'a pas abordé les questions sous-jacentes de responsabilité et d'application des lois sur la protection des données.

Le projet de développement de corridors dans les grandes villes d'Éthiopie, comme Addis-Abeba, fait partie de l'initiative «ville intelligente» du pays. Ce projet vise à moderniser les services urbains, à améliorer le niveau de vie et à faire progresser le développement urbain. Dans le cadre de cette

: 10 novembre 2024

342 BBC News Amharic, , mai 2024, <https://www.bbc.com/amharic/articles/cp6gnd20675o> ; date de consultation le 30 octobre 2024.

343 Fana Broadcasting Corporate, la Chambre approuve le projet de loi sur la protection des données personnelles, 4 avril 2024, <https://www.fanabc.com/english/amp/house-endorses-personal-data-protection-bill/> ; consulté le 27 octobre 2024.

344 The Reporter, Les critiques craignent la domination et l'impartialité de l'Autorité des communications en matière de données personnelles dans le conflit législatif, 13 janvier 2024, <https://thereporterethiopia.com/38279/> ; Date de consultation : 3 novembre 2024

345 BBC, Commercial Bank of Ethiopia nomme et fait honte à ses clients suite à un problème bancaire money, 5 avril 2024, <https://www.bbc.com/news/world-africa-68740796> ; consulté le 3 novembre 2024.

346 Lettre d'Access Now, Access Now et CARD à la Commercial Bank of Ethiopia concernant la publication des données personnelles des clients, juin 2024, <https://www.accessnow.org/press-release/open-letter-cbe-ethiopia/> ; Date de consultation : 3 novembre 2024

347 Page Facebook de la Banque commerciale d'Éthiopie, https://web.facebook.com/combanketh/posts/pfbid02NedmCQxdK8CUrzDA7LoaFWH-miqqhe4Z77CpRU3rdWwxQ1JfPcMdY9jiZ4KuvhAl?rdid=dRrI8Gu5CF6czqKC&_rdc=1&_rdr ; consulté le 3 novembre 2024.

initiative, le gouvernement installe des caméras pour renforcer la sécurité. Selon le maire d'Addis-Abeba, ces caméras permettront de surveiller les espaces publics, de réduire la criminalité et d'assurer la sécurité des résidents.³⁴⁸ Bien que la sécurité soit importante, il est crucial de garantir la transparence dans l'acquisition des technologies en divulguant publiquement les contrats et en établissant un contrôle indépendant. L'engagement des citoyens par le biais de consultations inclusives et de prises de décision participatives afin d'instaurer la confiance garantit que les initiatives de villes intelligentes s'alignent sur une approche fondée sur les droits de l'homme.

Inclusion numérique

Ethiotelecom a annoncé une stratégie globale pour l'année fiscale 2024/25, axée sur l'amélioration significative de la couverture et de la capacité des télécommunications. Le plan prévoit la construction de 1 298 nouveaux sites mobiles, l'extension du service 4G à 500 villes supplémentaires et l'introduction du service 5G dans 15 villes supplémentaires. Pour combler la fracture numérique, 331 solutions de connectivité rurale et 165 sites de réseau mobile seront établis, soit un total de 496 sites, afin d'améliorer la couverture réseau dans 1 000 kebeles ruraux. Ethio Telecom a pour objectif d'augmenter sa base d'abonnés de six pour cent, visant 83 millions de clients, et d'augmenter ses revenus de 74,7% à 163,7 milliards de birr d'ici la fin de l'année fiscale.³⁴⁹

En 2023, l'Éthiopie a promulgué la Proclamation sur l'identification numérique éthiopienne n° 1284/2023.³⁵⁰ Le Programme d'identité nationale (NIDP) est responsable de la mise en œuvre de cette identification légale fondamentale. Le programme délivre un identifiant unique à 12 chiffres, connu sous le nom de Fayda ID, à tous les résidents de l'Éthiopie. Cet identifiant sert d'outil pour la prestation de services et les processus de connaissance du client (KYC) dans les secteurs public et privé. Le NIDP garantit la qualité de ses inscriptions grâce à des services de biométrie et d'authentification, avec pour objectif d'enregistrer 90 millions de résidents d'ici 2028.³⁵¹ L'exclusion des services pour les personnes sans carte d'identité nationale est annoncée par différents fournisseurs de services. Par exemple, Ethio Djibouti Railway SC a annoncé le lancement de sa plateforme de réservation en ligne pour les services de transport public de passagers, à partir de février 2025, où toutes les réservations de voyage nécessiteront désormais Fayda, la carte d'identité nationale.³⁵² En outre, à partir du 1er janvier, les Éthiopiens devront présenter une carte d'identité numérique nationale Fayda pour ouvrir un compte bancaire dans les succursales de la capitale et les banques du pays devront se conformer aux normes Fayda d'ici à janvier 2026, tandis que celles des grandes villes devront respecter une date limite plus précoce, à savoir le 1er juillet 2025.³⁵³

Le fonds de service universel (USF) est en cours d'établissement,³⁵⁴ mais l'autorité éthiopienne des communications a promulgué le cadre de l'accès et du service universels en 2022.

Conclusion

Ce rapport fournit une évaluation complète du paysage des droits et de l'inclusion numériques dans le pays. Il met en évidence à la fois les progrès et les défis persistants. Les principales conclusions indiquent des améliorations dans la couverture de l'internet et la promulgation d'une législation essentielle telle que la Proclamation sur la protection des données personnelles, 2024. Toutefois, des problèmes systémiques tels que les fermetures d'internet, les violations fondées sur le sexe

³⁴⁸ Ethiopian News Agency [Les générations seraient fières du développement du corridor de la ville, dit le maire - ENA Anglais, 2024](#) ; Date de consultation le 01 novembre 2024

³⁴⁹ Communiqué de presse d'Ethiotelecom : <https://www.ethiotelecom.et/%E1%8B%A8%E1%8A%A2%E1%89%B5%E1%8B%AE-%E1%89%B4%E1%88%8C%E1%8A%AE%E1%88%9D-%E1%8B%A82017-%E1%89%A0%E1%8C%80%E1%89%B5-%E1%8B%93%E1%88%98%E1%89%B5-%E1%8A%A0%E1%88%98%E1%89%B3%E1%8B%8A-%E1%8B%A8%E1%89%A2/?lang=am> ; Date de consultation le 6 février 2025

³⁵⁰ Proclamation éthiopienne sur l'identification numérique (2023) <https://ethiodata.et/wp-content/uploads/2023/09/Ethiopian-Digital-Identification-Proclamation-No.-1284-2023-1.pdf>, consulté le 3 novembre 2024

³⁵¹ <https://id.gov.et/worldbank>

³⁵² Nouvelles de Birrmetrics :

³⁵³ Marché des capitaux d'Éthiopie, la Banque nationale d'Éthiopie exige une carte d'identité nationale pour les opérations bancaires, <https://www.capitalmarketethiopia.com/national-id-must-for-banking-ethiopia/> ; Date d'accès : 10 janvier 2025

³⁵⁴ Fonds de service universel en Afrique, GSMA, octobre 2023 <https://www.gsma.com/about-us/regions/sub-saharan-africa/wp-content/uploads/2023/10/USF-Africa.pdf> ; consulté le 8 janvier 2025

facilitées par la technologie et l’application limitée des cadres réglementaires compromettent ces progrès. La classification de l’Éthiopie comme «légèrement conforme» dans l’indice de score Londa souligne la nécessité de réformes ciblées pour aligner les pratiques nationales sur les normes internationales en matière de droits de l’homme et favoriser un environnement numérique plus inclusif.

Indicateurs clés de Londa 2025	Déclaration de la CADHP (P comme Principe)	Score	Justification
Fermeture d’Internet	P38(2)	1	Des coupures d’Internet ont été utilisées dans la région d’Amhara au cours de l’année 2024
Lois, politiques et autres mesures inexistantes pour promouvoir un accès universel, équitable, abordable et significatif à l’internet	P37	2	Le pays n’a toujours pas adopté la loi relative à l’USF, bien qu’il existe un cadre stratégique.
Criminalisation des fausses nouvelles	P22(2)	1	Le journaliste Muhiyadin Mohamed Abdullahi a été arrêté le 24 février et inculpé en vertu de la loi éthiopienne sur l’incitation à la haine et la désinformation. Les autorités l’accusent d’avoir diffusé de fausses nouvelles et des discours de haine sur sa page Facebook
Législation sur la sédition	P22(2)	2	Le code pénal érige en infraction les fausses accusations portées contre des fonctionnaires.
Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits de l’homme et des citoyens	P20(1) & (2)	1	En raison de l’imposition de l’état d’urgence, différents professionnels des médias, défenseurs des droits de l’homme et citoyens s’identifiant à un groupe ethnique spécifique ont été emprisonnés.
Législation sur la protection des données.	P42	3	La proclamation a été promulguée en 2024, bien qu’elle comporte des limitations

Les États interviennent et exigent le retrait de contenus en ligne par les intermédiaires de l'internet	P38 et P39(4)	2	Bien que le gouvernement n'ait pas récemment demandé le retrait de contenus de nombreuses plateformes de médias sociaux, TikTok a reçu 86 demandes entre janvier et juin 2024 et YouTube a également été invité à retirer des contenus en 2021.
Atteinte à la confidentialité des communications	P41	1	Le personnel des défenseurs des droits de l'homme et des organisations de défense des droits de l'homme a été pris pour cible et leurs bureaux et appareils ont été confisqués .
L'incapacité du gouvernement à divulguer et à diffuser de manière proactive l'information sur les technologies numériques.	P29(3)	1	Les citoyens n'étaient pas au courant des fermetures d'Internet dans l'État régional d'Amhara et ne savaient pas qui les avait imposées.
Stratégies nationales en matière d'IA et de technologies émergentes	P39(6)	2	L'État utilise peu les technologies émergentes et n'est pas encore inclus dans les stratégies nationales.
Adoption de lois, de politiques et de mesures spécifiques en faveur de la sécurité numérique et de la protection de la vie privée des enfants en ligne	P37(5)	3	Bien qu'il n'y ait pas de loi spécifique pour promouvoir la sécurité numérique des enfants, la proclamation sur la protection des données met davantage l'accent sur la confidentialité des données des enfants.
Inclusion numérique	P37(3)	2	L'entreprise publique de télécommunications Ethio telecom tente de s'étendre aux régions non connectées afin de promouvoir l'inclusion numérique.
SCORE TOTAL (jusqu'à 60)		21	

Recommandations

Le gouvernement :

- Donner la priorité à la protection des droits numériques en cessant de recourir aux fermetures de l'internet pendant les conflits, qui portent atteinte à la liberté d'expression et à l'accès à l'information. Elle devrait adopter des politiques transparentes en matière de gouvernance de l'internet.
- Bien qu'Ethio-Telecom mette en œuvre différentes initiatives pour réduire l'accès à l'internet des communautés rurales et des femmes, les autorités devraient mettre en œuvre des programmes de subvention pour les téléphones intelligents et l'accès à l'internet ciblant les femmes et les groupes marginalisés. Ces programmes devraient être associés à des campagnes d'alphabétisation numérique afin d'autonomiser les femmes et d'éliminer les barrières socioculturelles.
- Examiner et modifier des lois telles que la proclamation de 2020 sur la prévention des discours haineux et de la désinformation afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme.
- Mettre fin aux détentions arbitraires de journalistes et de militants et assurer une protection solide de la liberté d'expression.
- Mettre en place une autorité de protection des données indépendante et dotée de ressources suffisantes pour superviser le respect de la proclamation de 2024 sur la protection des données personnelles, enquêter sur les violations et demander des comptes à leurs auteurs.
- Accélérer l'opérationnalisation de l'USF par le biais d'une politique visant à étendre la connectivité dans les zones mal desservies, en garantissant un accès équitable aux services numériques pour tous.
- divulguer de manière proactive des informations sur les politiques ayant une incidence sur les droits et les technologies numériques, afin de favoriser la compréhension et la participation du public à la gouvernance numérique.

Les organisations de la société civile devraient :

- Les organisations de la société civile devraient se concentrer sur les litiges et les actions de plaidoyer pour contester les fermetures d'Internet, les violations de la liberté d'expression et les faibles mesures de protection des données.
- Produire des recherches fondées sur des données probantes pour soutenir leurs campagnes.
- Former des coalitions au niveau local et rejoindre des coalitions régionales et internationales afin d'amplifier les efforts de plaidoyer, d'accéder aux ressources et de promouvoir la responsabilité pour les violations des droits numériques.
- La société civile devrait faire pression pour la création d'une commission indépendante de protection des données personnelles afin de garantir une application impartiale de la loi sur la protection des données.

Le secteur privé devrait :

- Les entreprises de télécommunications et de médias sociaux devraient s'associer aux parties prenantes pour améliorer la culture numérique, en particulier dans les régions mal desservies, tout en garantissant des espaces en ligne sûrs grâce à une modération efficace des contenus dans les langues locales.
- Les opérateurs de télécommunications devraient contribuer activement à l'USF et

s'efforcer d'étendre la couverture aux régions non connectées.

- Les entreprises de télécommunications devraient informer les demandeurs de services de la raison des coupures d'internet.

119

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

Gambie

Résumé

Ce rapport a rassemblé des preuves provenant de diverses sources, notamment des articles de journaux, des décisions de justice, des déclarations de presse et des rapports d'organisations de défense des droits des médias. Le rapport national est évalué sur la base de l'indice TheScore de Paradigm Initiative, qui évalue le respect de la Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Il couvre des domaines thématiques tels que l'accès à l'internet et l'inclusion numérique, la liberté d'expression et la liberté de la presse, la vie privée, la surveillance, la protection des données et la cybersécurité, la divulgation proactive d'informations, la censure et la modération du contenu, ainsi que l'intelligence artificielle et les technologies émergentes. Parmi les faits marquants, on peut citer l'introduction du projet de loi sur la protection et la confidentialité des données (Data Privacy and Protection Bill 2024) et du projet de loi sur la cybercriminalité (Cyber-Crime Bill 2023), qui prévoient la protection des droits numériques, ainsi que la mise en place de la Commission d'accès à l'information. Il est recommandé que la Gambie investisse et développe l'infrastructure des TIC pour remédier à la mauvaise connectivité à l'internet, aux perturbations de l'internet et au coût exorbitant des données internet. Elle doit mettre en place le Fonds de service universel (USF) pour garantir l'accessibilité et le caractère abordable des services internet. Il doit également abroger toutes les lois régressives qui menacent les droits numériques et la liberté de l'internet.

120

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024



Introduction

121

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

Le rapport Londa 2023 souligne que la Gambie a fait des progrès considérables dans les domaines des droits numériques et de la liberté d'internet depuis 2017, même si elle a été confrontée à des défis persistants.³⁵⁵ Ce rapport 2024 montre que le paysage des droits numériques continue de refléter à la fois des progrès et des défis persistants. Bien qu'il y ait eu une augmentation du nombre d'utilisateurs d'internet et l'introduction de projets de loi visant à protéger les droits numériques, la Gambie continue d'être confrontée à une connexion internet lente et médiocre, à des perturbations de l'internet et à un coût élevé des données internet en raison d'une infrastructure TIC médiocre. La Gambie maintient également des lois qui menacent les droits numériques et la liberté de l'internet. Ces problèmes, qui n'ont toujours pas été résolus, ont conduit le pays à obtenir un score modérément conforme pour l'année 2024 dans le cadre de l'indice TheScore.

³⁵⁵ Initiative Paradigm « Rapport Londa 2023 sur les droits numériques et l'inclusion en Afrique - Gambie » (2024) <https://paradigmhq.org/wp-content/uploads/2024/06/The-Gambia-Country-Report.pdf> (consulté le 5 novembre 2024).

Accès à l'internet et perturbations

Le rapport Digital 2024 de *DataReportal* montre que le taux de pénétration d'internet en Gambie s'élevait à 54,2% de la population (1,52 million de personnes) au début de l'année 2024.³⁵⁶ Cela représente une augmentation de 2,5 % entre janvier 2023 et janvier 2024. Le rapport montre également qu'il y a 3,02 millions de connexions internet mobiles cellulaires représentant 107,5% de la population totale, avec une augmentation de 4,3% par rapport à 2023. En outre, le nombre d'utilisateurs de médias sociaux en Gambie au début de 2024 s'élevait à 404 000 utilisateurs actifs.³⁵⁷ Cela reflète une augmentation de 32% par rapport à l'année 2023. Malgré l'augmentation du nombre d'utilisateurs d'internet en 2024, les vitesses de connexion à internet en Gambie sont fixées à 6,06 Mbps, en baisse de 0,38 Mbps (-5,9%) par rapport à l'année 2023.³⁵⁸ La Gambie a été classée parmi les 10 pays du monde où la connexion à large bande et la qualité du réseau sont les plus lentes pour les citoyens.³⁵⁹ Cette situation est liée au manque d'investissement du pays dans les infrastructures et les technologies TIC qui garantissent une vitesse d'accès à l'internet plus élevée.

Une étude locale montre que de nombreuses régions de Gambie souffrent d'une connexion Internet instable et lente, couplée à un coût exorbitant des données mobiles, ce qui rend l'Internet inabordable pour de nombreux Gambiens.³⁶⁰ Pour relever ces défis, le gouvernement a commencé à engager Starlink Services pour la fourniture de services Internet par satellite afin de diversifier les options d'accès à Internet dans le pays.³⁶¹ Au 31 décembre 2024, il n'y a pas eu de nouveaux développements concernant la station opérationnelle de Starlink Services en Gambie. Les services Starlink ne sont toujours pas disponibles.

La Gambie a connu cinq interruptions de l'internet en 2024. Les données de Netblocks et de Cloudflare montrent que les interruptions se sont produites le 14 mars³⁶² et le 31 mai 2024.³⁶³ Ces perturbations étaient dues à de multiples pannes de câbles sous-marins dans la région, notamment le câble sous-marin Africa Coast to Europe (ACE) dont dépend la Gambie. Les perturbations survenues au cours de cette période ont provoqué une panne d'internet en Gambie. De janvier à septembre 2024, l'opérateur national de télécommunications de la Gambie, Gamtel, a également signalé trois interruptions d'internet sur ses réseaux de fibre optique en raison de coupures de câbles de fibre.³⁶⁴ La coupure du câble de fibre optique de Gamtel reste une source majeure de perturbations de l'internet en Gambie. Malgré ces difficultés, il semble que l'État n'ait pas procédé à des coupures d'Internet délibérées au cours de la période considérée, ce qui est un signe de conformité avec les normes internationales.

Inclusion numérique des personnes handicapées, des femmes et des enfants

³⁵⁶ DataReportal 'Numérique 2024 : la Gambie' (2024) <https://datareportal.com/reports/digital-2024-gambia> (consulté le 20 novembre 2024).

³⁵⁷ DataReportal 'Numérique 2024 : la Gambie' (2024) <https://datareportal.com/reports/digital-2024-gambia> (consulté le 20 novembre 2024).

³⁵⁸ DataReportal 'Numérique 2024 : la Gambie' (2024) <https://datareportal.com/reports/digital-2024-gambia> (consulté le 20 novembre 2024).

³⁵⁹ The Point Newspaper « La Gambie parmi les moins bien classées au monde en matière d'accès à Internet » (2024) https://thepoint.gm/africa/gambia/headlines/gambia-among-lowest-internet-ranking-globally-survey#google_vignette (consulté le 20 novembre 2024).

³⁶⁰ Gambia Journal « La Gambie se classe parmi les pays les moins performants en termes de vitesse et de qualité d'Internet au monde » (2024) <https://gambiaj.com/the-gambia-ranks-among-lowest-for-internet-speed-and-quality-globally/> (consulté le 20 novembre 2024).

³⁶¹ Foroyaa Newspaper « La Gambie étudie la possibilité de lancer les services Starlink » (2024) <https://foroyaa.net/gambia-explores-possible-launch-of-starlink-services/> (consulté le 20 novembre 2024).

³⁶² Rapport de l'Internet Society sur la panne du câble sous-marin en Afrique de l'Ouest (2024) <https://www.internetsociety.org/resources/doc/2024/2024-west-africa-submarine-cable-outage-report/> (consulté le 20 novembre 2024) ; Cloudflare « Les pannes de câbles sous-marins provoquent des perturbations Internet dans plusieurs pays africains » (2024) <https://blog.cloudflare.com/undersea-cable-failures-cause-internet-disruptions-across-africa-march-14-2024/> (consulté le 20 novembre 2024).

³⁶³ Crisis 24 « Afrique de l'Ouest : des interruptions de service Internet presque certaines dans certaines régions d'Afrique de l'Ouest 00:01-10:00 31 mai » (2024) <https://crisis24.garda.com/alerts/2024/05/west-africa-internet-service-disruptions-almost-certain-in-parts-of-west-africa-0001-1000-may-31> (consulté le 20 novembre 2024).

³⁶⁴ Agence Ecofin « Gambie : une nouvelle coupure de fibre perturbe le service Internet de Gamtel » (2024) <https://www.ecofinagency.com/telecom/1309-45887-gambia-new-fiber-cut-disrupts-gamtel-s-internet-service> (consulté le 20 novembre 2024).

Comme indiqué dans le rapport 2023, les personnes handicapées continuent d'être marginalisées dans le processus de prise de décision, y compris dans l'utilisation des TIC pour le développement.³⁶⁵ Malgré l'adoption de plusieurs politiques et stratégies en matière de TIC, aucun progrès n'a été enregistré en 2024 en ce qui concerne l'inclusion des personnes handicapées, des femmes et des enfants dans le développement du secteur des TIC. Cette situation souligne une fois de plus la nécessité d'inclure les groupes vulnérables dans le développement des TIC en Gambie.

En octobre 2024, le ministère des communications et de l'économie numérique (MoCDE) a élaboré la politique nationale de protection en ligne des enfants et des groupes vulnérables de la Gambie.³⁶⁶ Le 4 décembre 2024, les parties prenantes, dont le ministère du Genre, de l'Enfance et de la Protection sociale, et les organisations de la société civile ont validé la politique.³⁶⁷ Cette politique a été élaborée dans le cadre du programme régional d'intégration numérique de l'Afrique de l'Ouest. L'objectif de la politique est de garantir un environnement numérique sûr, sécurisé et favorable à tous les enfants et groupes vulnérables, y compris les femmes, les personnes handicapées et les personnes âgées en Gambie. En conséquence, la politique vise à créer un environnement numérique pour les enfants, les femmes, les personnes handicapées et les personnes âgées dans lequel leurs droits sont protégés, leur bien-être est une priorité et ils sont habilités à tirer parti de tout le potentiel de la technologie numérique pour une croissance et un développement durables. Il vise également à inclure les enfants, les femmes, les personnes handicapées et les personnes âgées dans le paysage numérique de la Gambie.

L'un des principaux piliers de la politique nationale de protection en ligne des enfants et des groupes vulnérables de la Gambie est l'examen des cadres juridiques et réglementaires. L'objectif de cette révision est de promulguer une législation sur la protection des enfants en ligne conforme aux normes régionales et mondiales. La législation portera sur les points suivants (1) l'interdiction de toutes les formes de violence, d'exploitation et d'abus à l'encontre des enfants et des groupes vulnérables dans l'environnement numérique; (2) des niveaux de protection plus élevés pour la collecte et le traitement des données des enfants et des groupes vulnérables; (3) les obligations des fournisseurs de services numériques pour assurer la sécurité en ligne des enfants et des groupes vulnérables; (4) la facilitation des enquêtes et des poursuites en cas d'abus; (4) la facilitation des enquêtes, des poursuites et de la condamnation des infractions en ligne qui violent les droits de l'enfant et les droits de l'homme; (5) des mesures préventives pour protéger les enfants et les groupes vulnérables en ligne; et (6) la fourniture d'une réponse, d'une récupération et d'une réhabilitation efficaces dans l'intérêt supérieur des enfants et des groupes vulnérables. En outre, la politique cherche à engager les fournisseurs de services numériques, y compris les fournisseurs d'accès à Internet, les opérateurs GSM et les développeurs de contenu, à élaborer des mesures efficaces pour prévenir, détecter, supprimer et signaler les risques et les préjudices en ligne qui affectent les enfants et les groupes vulnérables. Ainsi, le gouvernement élaborera des codes de conduite, des protocoles et/ou des lignes directrices pour les fournisseurs de services internet, les opérateurs GSM et les développeurs de contenu sur la protection des enfants et des groupes vulnérables en ligne.

Le budget du gouvernement gambien pour 2024 montre que le MoCDE n'a reçu que 0,31 % de l'ensemble du budget national.³⁶⁸ Le budget national pour 2024 montre également que rien n'a été alloué à la recherche et au développement des technologies de l'information et de la communication (TIC), alors qu'en 2023, la somme de 5 000 000 GMD (74 272 USD) avait été allouée à la recherche et au développement des TIC.³⁶⁹ Cela prouve que le développement des TIC n'est pas considéré comme une priorité pour améliorer l'accès et l'inclusion de toutes les personnes, y compris les

³⁶⁵ Paradigm Initiative Rapport Londa 2023 sur les droits numériques et l'inclusion en Afrique - Gambie (2024) <https://paradigmhq.org/wp-content/uploads/2024/06/The-Gambia-Country-Report.pdf> (consulté le 5 novembre 2024).

³⁶⁶ Ministère des communications et de l'économie numérique; Politique nationale de protection en ligne des enfants et des groupes vulnérables de la Gambie (2024) <https://mocde.gov.gm/wp-content/uploads/2024/11/Gambia-CVGOP-Policy.docx#:~:text=Introduction%20and%20Background-,The%20Gambia's%20National%20Child%20and%20Vulnerable%20Groups%20Online%20Protection%20Policy,vulnerable%20groups%20as%20a%20strategic> (consulté le 27 décembre 2024).

³⁶⁷ Le journal The Point « Le gouvernement valide la politique visant à protéger les enfants et les groupes vulnérables en ligne » (2024) <https://thepoint.gm/africa/gambia/headlines/govt-validates-policy-to-protect-child-and-vulnerable-groups-online> (consulté le 27 décembre 2024).

³⁶⁸ Ministère des finances et des affaires économiques, « Citizen's Budget : Budget du gouvernement de la Gambie » (2024) <https://mofea.gov.gm/wp-content/uploads/2024/05/Citizens-Budget-2024.pdf> (consulté le 27 décembre 2024).

³⁶⁹ Voir la page 33 de l'estimation approuvée des recettes et des dépenses. Disponible à l'adresse suivante : <https://mofea.gov.gm/wp-content/uploads/2024/06/ESTIMATES-OF-REVENUE-AND-EXPENDITURE-2024-1.pdf> (consulté le 27 décembre 2024).

enfants et les groupes vulnérables. Le budget ne mentionne pas d'allocation spécifique pour les groupes vulnérables. Cela montre le manque d'engagement du gouvernement de la Gambie à développer le secteur des TIC en vue d'assurer l'accessibilité et l'abordabilité pour la population, y compris les groupes vulnérables. L'allocation de moins de 1% du budget national total au secteur des TIC explique la raison de la médiocrité de l'infrastructure des télécommunications en Gambie.

Fonds de service universel

Au 1^{er} novembre 2024, la Gambie n'aura pas mis en place le Fonds de service universel (USF). Alors que la loi sur l'information et les communications de 2009 (ICA) et la politique d'accès et de service universel pour 2020³⁷⁰ prévoient la création d'un fonds de service universel, celui-ci n'a pas été mis en place 15 ans après son introduction dans la loi sur l'information et les communications. L'absence d'USF continue d'accroître le déficit de connectivité mobile à large bande en Gambie, comme dans de nombreux autres pays africains.³⁷¹ Pour combler le fossé de la connectivité en Gambie, il est important de donner la priorité à la mise en place de l'USF.

Le système d'identification numérique de la Gambie

La Gambie fait partie du système national de cartes d'identité biométriques de la CEDEAO pour une utilisation transfrontalière destinée à promouvoir le commerce et l'intégration interrégionale.³⁷² Le système biométrique en Gambie s'étend aux passeports, aux cartes d'étrangers, aux cartes d'identité non gambiennes, aux permis de séjour et aux permis de conduire. En octobre 2018, la Gambie a commencé à délivrer des cartes d'identité biométriques.³⁷³ En conséquence, le gouvernement a adopté une politique visant à cesser de produire et de délivrer des cartes d'identité non biométriques et d'autres documents. Le 15 juillet 2024, Semlex Group, l'entreprise chargée par la Gambie de délivrer des cartes d'identité et d'autres documents nationaux, a annoncé qu'elle avait cessé de produire les documents nationaux à l'expiration de l'accord conclu avec le gouvernement.³⁷⁴ Depuis le 15 juillet 2024, le gouvernement n'a pas produit de cartes d'identité nationales ni de permis de conduire, malgré les assurances données à plusieurs reprises par le ministre de l'intérieur que la production reprendrait en août 2024.³⁷⁵ En septembre 2024, le ministre a informé l'Assemblée nationale que son ministère était en train d'acquérir une société pour produire des cartes d'identité nationales.³⁷⁶ Le 26 décembre 2024, le Département de l'immigration de Gambie (GID) a publié un communiqué de presse sur sa page Facebook indiquant que la délivrance des cartes d'identité et des permis de séjour avait repris. Le communiqué de presse indique également que les demandes qui ont été faites depuis mars 2024 ont été imprimées et sont prêtes à être retirées par les demandeurs le 30 décembre 2024.

En ce qui concerne les passeports internationaux, le 13 décembre 2024, la GID a annoncé que la production de passeports lisibles à la machine (PRM) était affectée par des problèmes techniques non divulgués. À partir de cette période, les MRP n'ont plus été délivrés jusqu'au 30 janvier 2025, date à laquelle la GID a annoncé la reprise de leur production et de leur délivrance. Les MRP sont

³⁷⁰ Ministère des communications et de l'économie numérique «Universal Access and Service Policy 2020» <https://mocde.gov.gm/wp-content/uploads/2023/10/Universal-Access-Service-Policy-2020.pdf> (consulté le 20 novembre 2024).

³⁷¹ GSMA Intelligence « Fonds de service universel en Afrique Réformes politiques pour améliorer l'efficacité »(2023) <https://www.gsma.com/about-us/regions/sub-saharan-africa/wp-content/uploads/2023/10/USF-Africa.pdf> (consulté le 20 novembre 2024).

³⁷² Paradigm Initiative Rapport Londa 2023 sur les droits numériques et l'inclusion en Afrique : La Gambie (2023) <https://paradigmhq.org/wp-content/uploads/2024/06/The-Gambia-Country-Report.pdf> (consulté le 12 novembre 2024)

³⁷³ Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, Gambia National Digital Identity Strategy : Strategy Report' (2023) https://www.uneca.org/sites/default/files/TCND/Digital%20ID%20Transformation%20Strategy%20Gambia%20V_9.pdf (consulté le 27 décembre 2024).

³⁷⁴ The Standard Newspaper « Communiqué de presse » (2024) <https://standard.gm/press-release-2/> (consulté le 12 novembre 2024).

³⁷⁵ The Standard Newspaper « La délivrance des cartes d'identité reprendra le mois prochain - Ministre de l'Intérieur » (2024) <https://standard.gm/id-card-issuance-to-resume-next-month-interior-minister/> (consulté le 12 novembre 2024) ;

³⁷⁶ Le journal The Point : « Le ministre de l'Intérieur fait le point sur l'état de la production des cartes d'identité nationales » (2024) <https://thepoint.gm/africa/gambia/headlines/interior-minister-gives-update-on-state-of-nation-id-card-production> (consulté le 12 novembre 2024)

délivrés aux Gambiens vivant à l'étranger qui n'ont pas accès aux passeports biométriques.

L'incapacité du gouvernement à produire des cartes d'identité et des PRM pendant plus de huit mois et un mois, respectivement, a causé des difficultés à des milliers de Gambiens et de non-Gambiens qui n'ont pas de carte d'identité, de permis de conduire ou de permis de séjour.³⁷⁷ L'absence de cartes d'identité et d'autres documents constitue une violation des droits numériques. En effet, elle a un impact négatif sur l'accès des personnes aux services numériques et non numériques et sur la réalisation de leurs droits, les privant ainsi d'inclusion.

125

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

Compte tenu de la situation, le gouvernement aurait pu recourir à la délivrance de cartes d'identité non biométriques comme mesure temporaire ou alternative. Bien que la politique du gouvernement soit de ne délivrer que des cartes d'identité biométriques, la protection et la délivrance de cartes d'identité non biométriques seront conformes à la loi. Les dispositions du règlement de 1993 sur les cartes d'identité nationales prévoient la production et la délivrance de cartes d'identité non biométriques. En outre, ledit règlement n'a pas été modifié pour prévoir la délivrance de cartes d'identité uniquement biométriques par le département de l'immigration de la Gambie.

Liberté d'expression et liberté de la presse

L'article 25(1) de la Constitution de la Gambie de 1997 garantit le droit à la liberté de parole et d'expression, ce qui inclut la liberté des médias. Depuis janvier 2017, la Gambie a enregistré des progrès significatifs en matière de liberté d'expression et de liberté des médias.³⁷⁸ Entre 2017 et 2023, les attaques contre les journalistes ont diminué, la criminalisation de la diffamation a été déclarée inconstitutionnelle et le nombre de maisons de presse a augmenté.³⁷⁹ Dans la récente étude 2024 de Reporters sans frontières, la Gambie a perdu 12 places, passant de la 46^e position en 2023 à la 58^e position sur 180 pays dans le classement mondial de la liberté de la presse.³⁸⁰ De même, la position de la Gambie en Afrique est passée de 5^e en 2023 à 10^e sur 54 pays dans le classement régional de la liberté de la presse.³⁸¹ Le classement de l'étude de Reporters sans frontières prend en compte les notes cumulées de cinq indicateurs clés: le paysage médiatique, le contexte politique, le cadre juridique, le contexte économique et la sécurité des journalistes. Le recul de la Gambie dans le classement pour l'année 2024 est lié aux attaques persistantes contre les journalistes, aux lois répressives sur les médias, au manque de protection des journalistes et à l'absence de mise en œuvre de la loi sur l'accès à l'information.

La Gambie conserve des lois qui criminalisent la sédition et les fausses publications. Les sections 51 et 52 du Code pénal de 1993 (le CC) traitent du crime de sédition tandis que la section 181A du CC criminalise la fausse publication et la radiodiffusion. Alors que le projet de loi sur les infractions pénales de 2020 (Criminal Offences Bill 2020 - COB), qui est toujours devant l'Assemblée nationale, cherche à abroger le délit de sédition, il a maintenu la fausse publication et la radiodiffusion.³⁸² Et

³⁷⁷ Journal The Voice « L'impression des cartes d'identité nationales et des permis de conduire reste incertaine » (2024) <https://www.voicegambia.com/2024/09/18/national-id-and-drivers-license-printing-remain-uncertain/> (consulté le 12 novembre)

³⁷⁸ **Déclaration de l'Union de la presse gambienne (GPU) prononcée lors de la 81^e session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), tenue à Banjul du 17 octobre au 6 novembre 2024** (2024) <https://gpu.gm/statement-by-the-gambia-press-union-gpu-delivered-at-the-81st-ordinary-session-of-the-african-commission-on-human-and-peoples-rights-achpr-held-in-banjul-from-17-october-6-november-20/> (consulté le 7 novembre 2024).

³⁷⁹ Reporters sans frontières « Gambie » (2024) <https://rsf.org/en/country/gambia> (consulté le 10 novembre 2024).

³⁸⁰ Reporters sans frontières « Gambie » (2024) <https://rsf.org/en/country/gambia> (consulté le 10 novembre 2024).

³⁸¹ **Déclaration de l'Union de la presse gambienne (GPU) prononcée lors de la 81^e session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), tenue à Banjul du 17 octobre au 6 novembre 2024** (2024) <https://gpu.gm/statement-by-the-gambia-press-union-gpu-delivered-at-the-81st-ordinary-session-of-the-african-commission-on-human-and-peoples-rights-achpr-held-in-banjul-from-17-october-6-november-20/> (consulté le 7 novembre 2024).

³⁸² **Déclaration de l'Union de la presse gambienne (GPU) prononcée lors de la 81^e session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), tenue à Banjul du 17 octobre au 6 novembre 2024** (2024) <https://gpu.gm/statement-by-the-gambia-press-union-gpu-delivered-at-the-81st-ordinary-session-of-the-african-commission-on-human-and-peoples-rights-achpr-held-in-banjul-from-17-october-6-november-20/>

ce, malgré la décision de la Cour de justice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en 2018, selon laquelle la criminalisation par la Gambie de la sédition et de la fausse publication et diffusion n'est pas conforme aux droits de l'homme internationaux.³⁸³

En juin 2024, Ebrima Dibba, secrétaire national adjoint à l'organisation du Parti démocratique uni (UDP), a été arrêté et inculpé de sédition par la police gambienne.³⁸⁴ Cette accusation fait suite à un message audio WhatsApp que M. Dibba aurait enregistré en réponse au président Adama Barrow, qu'il a qualifié de «personne qui ne sait rien», l'exhortant à respecter M. Ousainou Darboe, le chef de l'UDP.

Le 26 septembre 2024, deux journalistes du journal The Voice, Musa Sherriff et Momodou Justice Darboe, ont été arrêtés et inculpés par la police pour fausse publication et diffusion d'un article selon lequel le président Adama Barrow avait choisi un homme d'affaires local pour lui succéder.³⁸⁵ En octobre 2024, le président Adama Barrow a déposé une plainte civile pour diffamation contre le journal The Voice et les deux journalistes.³⁸⁶ Bien que le président ait promis de retirer la plainte civile et d'ordonner à la police d'abandonner les poursuites pénales à la suite d'une réunion avec les acteurs des médias,³⁸⁷ Aucune des deux affaires n'a été officiellement retirée des tribunaux. Par ailleurs, en octobre 2024, le ministre de l'environnement a poursuivi Kebba Ansu Manneh, un journaliste du Alkamba Times, pour diffamation.³⁸⁸ Cette action fait suite à un rapport d'enquête publié dans The Alkamba Times, selon lequel le ministre de l'environnement, en tant qu'ancien gouverneur de la région du Bas-Fleuve, était impliqué dans des transactions illégales de grumes saisies.

La Constitution de la République de Gambie (Promulgation) Bill 2024 (le projet de Constitution) reconnaît la liberté des médias. Contrairement à la Constitution de 1997, le projet de Constitution cherche à limiter le droit de propriété et d'exploitation des médias aux seuls Gambiens.³⁸⁹ Selon la note explicative rédigée par le ministère de la Justice, la restriction de la propriété des médias aux Gambiens a pour but de contribuer à «promouvoir la sécurité nationale, préserver l'intégrité culturelle, garantir des gains économiques pour les habitants, renforcer la confiance du public et améliorer l'efficacité de la réglementation».³⁹⁰

Ces incidents témoignent du manque d'engagement et de bonne foi de la Gambie à abroger les lois répressives sur les médias. Malgré les directives de la Cour communautaire de la CEDEAO, il y a six ans, la Gambie n'a pas réussi à abroger les lois sur la sédition et les fausses nouvelles. Bien que la COB cherche à abroger la sédition, la police continue d'inculper des personnes pour sédition. C'est une indication claire du manque de bonne foi de la part du gouvernement pour

[vember-20/](#) (consulté le 7 novembre 2024).

³⁸³ Federation of African Journalist & 4 Ords v The Gambia ECW/CCJ/JUD/04/18 http://www.courtecw-as.org/wp-content/uploads/2019/02/ECW_CCJ_JUD_04_18.pdf (consulté le 10 novembre 2024).

³⁸⁴ Le réseau Fatu « Dibba comparaît devant le tribunal pour intention séditeuse, accordée » <https://fatunetwork.net/dibba-appears-in-court-on-charges-of-seditious-intention-granted-bail/> (consulté le 7 novembre 2024).

³⁸⁵ **Fédération internationale des journalistes:** Gambie - Deux journalistes arrêtés et accusés de « fausse publication » contre le président (2024) <https://www.ifj.org/media-centre/news/detail/category/press-releases/article/the-gambia-two-journalists-arrested-and-charged-with-false-publication-against-the-president> (consulté le 10 novembre 2024)

³⁸⁶ Le journal The Point « Le président Barrowes poursuit le journal Voice et son rédacteur en chef Musa Sheriff » (2024) <https://thepoint.gm/africa/gambia/headlines/president-barrow-sues-the-voice-newspaper-editor-musa-sheriff> (consulté le 10 novembre 2024).

³⁸⁷ Français Kerr Fatou « Breaking News- President Barrow To Withdraw Lawsuit Against Voice Newspaper » (2024) <https://www.kerrfatou.com/breaking-news-president-barrow-to-withdraw-lawsuit-against-voice-newspaper/> (consulté le 10 novembre 2024) ; Gambia Press Union « Media Stakeholders Meet President Barrow on Press Freedom Concerns » (2024) <https://gpu.gm/media-stakeholders-meet-president-barrow-on-press-freedom-concerns/> (consulté le 7 novembre 2024) ; Comité pour la protection des journalistes « Le président gambien retire son procès en diffamation contre The Voice et son rédacteur en chef » (2024) <https://cpj.org/2024/11/gambian-president-withdraws-defamation-lawsuit-against-the-voice-editor/> (consulté le 10 novembre 2024).

³⁸⁸ The Alkamba Times 'LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT A DÉPOSÉ UNE POURSUITE DE 50 MILLIONS DE DA CONTRE LE JOURNALISTE KEBBA ANSU MANNEH DE L'ALKAMBA TIMES' (2024) <https://alkambatimes.com/environment-minister-filed-d50-million-suit-against-journalist-kebba-ansu-manneh-of-the-alkamba-times/> (consulté le 10 novembre 2024).

³⁸⁹ Constitution de la République de Gambie (Promulgation) Bill 2024 <https://moin.gov.gm/wp-content/uploads/2024/08/LATEST-AND-FINAL-Draft-Constitution-2024-FOR-FIRST-GAZETTING-14-AUGUST-2024.pdf> (consulté le 10 novembre 2024)

³⁹⁰ Notes explicatives sur certaines des principales clauses du projet de constitution Gazatted 2024 <https://moin.gov.gm/wp-content/uploads/2024/08/EXPLANATORY-NOTE-TO-THE-DRAFT-CONSTITUTION-FINAL.pdf> (consulté le 10 novembre 2024).

mettre fin à la criminalisation de la sédition. Comme l'a noté l'Union de la presse de Gambie (GPU)³⁹¹, les poursuites pénales et civiles contre The Voice Newspaper et The Alkamba Times portent atteinte à la liberté d'expression et des médias en Gambie. En outre, la proposition du gouvernement dans le projet de constitution de limiter la propriété des médias aux Gambiens est en contradiction avec les meilleures pratiques et les normes internationales. En ce qui concerne la modération du contenu, aucun blocage ou filtrage de sites web ou d'applications n'a été signalé par le gouvernement de la Gambie entre 2017 et 2024.³⁹²

Vie privée, surveillance, protection des données et cybersécurité

L'article 23 de la Constitution garantit le droit à la vie privée. Cette disposition stipule qu'il ne peut être porté atteinte au droit à la vie privée qu'en conformité avec la loi. Dans le projet de constitution de 2024, la même disposition est maintenue à l'article 35. En outre, aucun incident de surveillance des communications privées par le gouvernement n'a été signalé.

Bien que la Gambie n'ait pas encore adopté de cadre législatif sur la protection des données et la cybersécurité, elle a pris des mesures considérables en 2024 pour présenter des projets de loi à l'Assemblée nationale dans ces domaines. Le 18 mars 2024, le projet de loi 2023 sur la cybercriminalité a été déposé à l'Assemblée nationale.³⁹³ Le projet de loi a été renvoyé à la Commission des affaires de l'Assemblée pour être examiné par les commissions compétentes. Le 14 mai 2024, le ministère des communications et de l'économie numérique a organisé une retraite de deux jours sur le projet de loi sur la cybercriminalité pour les membres de la commission spéciale de l'Assemblée nationale sur les TIC et l'éducation.³⁹⁴ Cependant, les groupes de défense des droits des médias, dont le GPU et Article 19, ont exprimé leurs inquiétudes quant à certaines dispositions du projet de loi qui entravent la liberté d'expression et des médias ainsi que les droits numériques.³⁹⁵ Le GPU défend la même position que celle énoncée dans son document de synthèse sur le projet de loi 2023 sur la cybercriminalité.³⁹⁶

Comme le note l'article 19 et GPU, le projet de loi sur la cybercriminalité 2023 contient des dispositions qui violent la liberté d'expression et les droits numériques. Par exemple, la section 5(1)(a) criminalise l'utilisation d'un système informatique pour «diffuser de fausses nouvelles ou informations». La protection des personnes contre les fausses nouvelles et informations n'est pas une base légitime pour limiter la liberté d'expression en vertu des normes internationales des droits de l'homme. En 2018, la Cour de justice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a estimé que l'incrimination des fausses nouvelles dans le Code pénal de la Gambie était contraire aux normes internationales et a exhorté la Gambie à abroger la loi.³⁹⁷ La répétition des infractions liées aux fausses nouvelles et aux informations dans le projet de loi sur la cybercriminalité 2023 témoigne du refus flagrant de la Gambie de se conformer audit arrêt. En outre, l'article 5(1)(b) et (c) criminalise l'utilisation d'un ordinateur pour inciter à la violence, intimider, abuser ou faire des remarques désobligeantes à l'encontre d'une personne. Non

³⁹¹ Le GPU de l'Union de la presse gambienne exprime ses inquiétudes concernant les poursuites en diffamation contre The Voice et The Alkamba Times (2024) <https://gpu.gm/gpu-raises-concerns-over-defamation-suits-against-the-voice-the-alkamba-times/> (consulté le 7 novembre 2024).

³⁹² Freedom House «Gambie – Liberté sur le Net 2024» (2024) <https://freedomhouse.org/country/gambia/freedom-net/2024#B> (consulté le 7 novembre 2024).

³⁹³ Journal Foroyaa «L'Assemblée nationale adopte un projet de loi visant à sanctionner la cybercriminalité» (2024) <https://foroyaa.net/national-assembly-commits-bill-that-seeks-to-punish-cyber-crime/> (consulté le 10 novembre 2024).

³⁹⁴ Ministère des communications et de l'économie numérique 'Le ministère des Communications et de l'Économie numérique a entamé une retraite de deux jours pour discuter du projet de loi sur la cybercriminalité 2023' (2024) <https://mocde.gov.gm/ministry-of-communications-and-digital-economy-of-the-gambia-embarked-on-a-two-day-retreat-to-discuss-the-cybercrime-bill-2023/> (consulté le 10 novembre 2024).

³⁹⁵ Article 19 - Gambie : Projet de loi sur la cybercriminalité 2023 (2024) <https://www.article19.org/wp-content/uploads/2024/03/Analysis-the-Gambia-Cybercrime-Bill-2023-26-March-2024.pdf> (consulté le 10 novembre 2024).

³⁹⁶ Kerr Fatu «Document de position du syndicat de la presse gambienne sur le projet de loi sur la cybercriminalité de 2023» (2024) <https://www.kerrfatou.com/gambia-press-union-position-paper-on-the-cyber-crime-bill-2023/> (consulté le 10 novembre 2024).

³⁹⁷ Fédération des journalistes africains et 4 Ords c. Gambie ECW/CCJ/JUD/04/18 http://www.courte-cowas.org/wp-content/uploads/2019/02/ECW_CCJ_JUD_04_18.pdf (consulté le 10 novembre 2024).

seulement ces termes sont vagues et ne sont pas définis dans le projet de loi, mais ils pourraient être utilisés contre les journalistes d'investigation dont les rapports sur un fonctionnaire peuvent être considérés comme des remarques abusives ou désobligeantes. En outre, l'article 19 du projet de loi permet aux forces de l'ordre d'adresser une notification écrite à une personne ou à une entité pour lui demander de conserver des données spécifiques stockées dans un ordinateur à des fins d'enquête. Cette disposition ne prévoit pas de mécanisme de contrôle indépendant, tel qu'un contrôle judiciaire, pour garantir la conformité et le respect des droits à la vie privée de la personne concernée. Les forces de l'ordre risquent ainsi de s'immiscer arbitrairement dans la vie privée des personnes, y compris en ce qui concerne les droits numériques.

La Gambie n'a pas de loi sur la protection des données et actuellement, le projet de loi sur la protection des données personnelles et de la vie privée 2024 a été publié dans la Gazette No. 48 du 7 octobre 2024 Vol 141. Après la première et la deuxième lecture du projet de loi, le 6 décembre 2024, l'Assemblée nationale a renvoyé le projet de loi pour examen par le Comité spécial de l'Assemblée nationale sur l'éducation, la formation et les technologies de l'information et de la communication (TIC).³⁹⁸

Accès à l'information et divulgation proactive d'informations

Depuis la promulgation de la loi sur l'accès à l'information de 2021 (l'AI), celle-ci n'a pas encore été pleinement mise en œuvre.³⁹⁹ Les éléments clés suivants de la loi sur l'accès à l'information n'ont pas encore été pleinement mis en œuvre :

(a) La loi sur l'accès à l'information exige que le responsable de chaque organisme public, en consultation avec le ministre de l'information, désigne un fonctionnaire compétent en tant qu'agent d'information pour recevoir les demandes d'information, mais cette disposition n'a pas été respectée. Bien que la plupart des ministères disposent de «responsables de l'information», ceux-ci n'ont pas été désignés pour recevoir et traiter les demandes d'information. Leurs tâches principales se limitent à répondre aux demandes des médias et à gérer les comptes des ministères sur les réseaux sociaux. Ainsi, les demandes d'information continuent d'être soumises par l'intermédiaire des services d'archives normaux des organismes publics sans qu'aucun agent ne soit désigné aux fins de l'accès à l'information.

(b) L'article 12 de la loi sur l'accès à l'information prévoit qu'une demande d'information doit être accompagnée des frais de reproduction prescrits dans un règlement établi par le ministre de l'information. Aucun règlement n'a été pris par le ministre pour fixer les frais de reproduction. En outre, alors que l'AI laissé entendre qu'une demande d'information doit être présentée sous une forme déterminée, il n'existe aucun règlement prescrivant la forme à utiliser pour demander des informations. L'absence de règlement entrave la mise en œuvre effective et complète de la loi.

(c) Les organismes publics ne répondent pas aux demandes d'information dans le délai prescrit de 21 jours. Par exemple, le 12 novembre 2024, l'auteur du présent rapport a adressé une demande d'information à l'Autorité de régulation des services publics (PURA) concernant des données sur l'état de l'accès à Internet en Gambie en 2024 ; le nombre de perturbations d'Internet signalées de janvier 2024 à ce jour (et éventuellement les causes); l'état de la mise en œuvre du Fonds de service universel en Gambie en 2024; et l'état de l'inclusion numérique des personnes handicapées en 2024. Bien que la PURA ait accusé réception de la demande, elle n'y a pas répondu pendant 46 jours au 28 décembre 2024.

(d) La majorité des organismes publics ne divulguent pas de manière proactive les informations requises par l'article 7 de la loi sur l'accès à l'information. Le type d'informations à divulguer de manière proactive comprend les manuels, les politiques, les procédures, les règles utilisées par l'organisme public; les noms, les désignations et les coordonnées du personnel; les contrats, les licences, les permis, les autorisations et les partenariats public-privé accordés aux bénéficiaires. De nombreux organismes publics ne disposent pas de sites web fonctionnels. Même ceux qui disposent d'un site fonctionnel ne divulguent pas ces informations de manière proactive.

(e) L'article 61 de la loi sur l'accès à l'information exige que les organismes publics et les

³⁹⁸ The Point Newspaper « L'Assemblée nationale soumet le projet de loi sur la protection des données et la vie privée à une commission » (2024) <https://thepoint.gm/africa/gambia/national-news/na-commits-data-protection-privacy-bill-to-committee> (consulté le 27 décembre 2024).

³⁹⁹ Reporters sans frontières « Gambie » (2024) <https://rsf.org/en/country/gambia> (consulté le 10 novembre 2024).

organismes privés concernés soumettent des plans de mise en œuvre à la Commission de l'accès à l'information dans les six mois suivant la création de cette dernière. Le plan de mise en œuvre doit décrire le plan opérationnel de l'institution pour mettre en œuvre ses obligations en vertu de l'AI et le plan de publication des informations en ce qui concerne ses responsabilités en matière de divulgation proactive en vertu de la loi. Cinq mois se sont écoulés depuis la création de la Commission de l'accès à l'information et aucun des organismes publics et des organismes privés concernés n'a soumis son plan de mise en œuvre à la Commission de l'accès à l'information.

Selon le GPU, l'absence de mise en œuvre de l'ATI est la raison pour laquelle la Gambie a perdu 12 points dans le classement mondial de la liberté de la presse, comme l'indique le rapport 2024 de Reporters sans frontières.⁴⁰⁰ Nonobstant ce qui précède, la Gambie a pris des mesures louables en 2024 dans la mise en œuvre de l'AI.

Le 8 juillet 2024, l'Assemblée nationale a confirmé la nomination des cinq commissaires de la Commission ATI.⁴⁰¹ La Commission d'accès à l'information a été officiellement inaugurée par le vice-président après la prestation de serment des commissaires le 5 septembre 2024.⁴⁰² La création de la Commission d'accès à l'information est une étape fondamentale car la Commission est l'organe de contrôle de la mise en œuvre de l'accès à l'information.

En janvier 2024, le ministère de l'information a annoncé qu'il avait élaboré un plan de mise en œuvre de l'AI.⁴⁰³ En mai 2024, le ministère de l'information a lancé une réunion ministérielle appelée «Mansa Kunda». Ce programme permet aux ministres de rencontrer les citoyens pour discuter des projets et des étapes du gouvernement.⁴⁰⁴ En juillet 2024, le GPU et le département des services d'information ont organisé des formations pour les responsables de l'information,⁴⁰⁵ Ministères, départements et agences du gouvernement sur la mise en œuvre de l'ATI et les processus de gestion des documents.⁴⁰⁶ Le 31 juillet 2024, le GPU a également organisé un dialogue politique avec les parties prenantes, notamment la Commission de l'accès à l'information, la société civile et le gouvernement, sur la mise en œuvre de l'accès à l'information.⁴⁰⁷ En outre, le gouvernement a proposé de reconnaître le droit d'accès à l'information comme un droit constitutionnel dans la section 40 du projet de constitution, étant donné qu'il n'est pas prévu dans la constitution actuelle de 1997.⁴⁰⁸

Malgré les développements enregistrés en 2024, le gouvernement ne parvient pas à divulguer et à diffuser de manière proactive l'information sur les technologies numériques. Au cours de la recherche, il a été noté que la plupart des institutions gouvernementales n'ont pas de sites web fonctionnels. C'est particulièrement le cas de l'imprimerie gouvernementale, Gambia Printing Publishing Corporation. Même les institutions qui ont des sites web fonctionnels ne divulguent

⁴⁰⁰ Déclaration de l'Union de la presse gambienne (GPU) prononcée lors de la 81e session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), tenue à Banjul du 17 octobre au 6 novembre 2024 (2024) <https://gpu.gm/statement-by-the-gambia-press-union-gpu-delivered-at-the-81st-ordinary-session-of-the-african-commission-on-human-and-peoples-rights-achpr-held-in-banjul-from-17-october-6-november-20/> (consulté le 7 novembre 2024).

⁴⁰¹ Le journal The Point : « L'Assemblée confirme la nomination de cinq commissaires à l'ATI » (2024) <https://thepoint.gm/afrika/gambia/headlines/assembly-confirm-appointment-of-5-ati-commissioners> (consulté le 11 novembre 2024).

⁴⁰² Gambia Journal « La Commission d'accès à l'information officiellement inaugurée, Neneh Macdouall et son équipe ont prêté serment » (2024) <https://gambijournal.com/gambias-access-to-information-commission-officially-inaugurated-members-sworn-in/> (consulté le 11 novembre 2024).

⁴⁰³ Agence de presse gambienne : « Mise en œuvre de la loi sur l'accès à l'information, un pas vers la transparence et la responsabilité » (2024) <https://www.gamna.gov.gm/implementation-access-information-law-step-towards-transparency-accountability> (consulté le 11 novembre 2024).

⁴⁰⁴ Ministère de l'information X compte https://x.com/Info_Ministry_/status/1793201449431625937 (2024) (consulté le 11 novembre 2024).

⁴⁰⁵ L'Union de la presse gambienne « GPU engage les responsables de l'information du gouvernement sur les pratiques d'accès à l'information et de gestion des documents » (2024) <https://gpu.gm/gpu-engages-government-information-officers-on-ati-document-management-practices/> (consulté le 11 novembre 2024).

⁴⁰⁶ L'Union de la presse gambienne « GPU engage les ministères et agences sur la mise en œuvre de la loi sur l'accès à l'information et les bonnes pratiques de gestion des documents » (2024) <https://gpu.gm/gpu-engages-ministerial-departments-agencies-on-ati-law-implementation-good-document-management-practices/> consulté le 11 novembre 2024).

⁴⁰⁷ L'Union de la presse gambienne (GPU) organise un dialogue politique avec les parties prenantes sur la mise en œuvre de la loi sur l'accès à l'information (ATI). (2024) <https://gpu.gm/gpu-holds-policy-dialogue-with-stakeholders-on-ati-law-implementation/> (consulté le 11 novembre 2024).

⁴⁰⁸ Constitution de la République de Gambie (Promulgation) Bill 2024 <https://moin.gov.gm/wp-content/uploads/2024/08/LATEST-AND-FINAL-Draft-Constitution-2024-FOR-FIRST-GAZETTING-14-AUGUST-2024.pdf> (consulté le 10 novembre 2024).

et ne diffusent pas de manière proactive les informations qui doivent être publiées en vertu de l'article 7 de la loi sur l'accès à l'information. Cette lacune souligne la nécessité d'une mise en œuvre complète de la loi sur l'accès à l'information. Il faut également que le gouvernement mette en place la structure et l'infrastructure nécessaires pour faciliter la divulgation et la diffusion en temps utile des informations au public.

Intelligence artificielle (IA) et technologies émergentes

La Gambie ne dispose d'aucune législation sur l'IA et les technologies émergentes telles que la blockchain et l'informatique quantique. Cependant, pour la première fois, le Plan directeur national de l'économie numérique 2023-2033 reconnaît la nécessité d'élaborer une politique et une stratégie pour promouvoir la recherche, le développement, l'adoption et l'application de l'IA.⁴⁰⁹ Il n'y a pas eu de développements dans le domaine de l'IA pour 2024. Il n'existe pas non plus de loi sur la protection des données prévoyant une quelconque utilisation des données collectées par des systèmes automatisés.

Conclusion

En 2024, la Gambie a fait quelques efforts dans son paysage numérique. La période a été marquée par une augmentation considérable du nombre d'utilisateurs d'internet par rapport à 2023. Le gouvernement a également pris des mesures pour introduire des projets de loi afin de fournir un cadre juridique pour la protection des données et la cybersécurité. Malgré ces efforts, le rapport souligne les défis qui subsistent. La Gambie continue de souffrir de perturbations de l'internet dues au vandalisme, d'une connectivité à faible vitesse et d'un coût exorbitant des données mobiles en raison d'une infrastructure et d'une technologie de télécommunication médiocres. De plus, la Gambie maintient des lois sur la sédition et la criminalisation des fausses publications malgré les instructions de la Cour communautaire de la CEDEAO pour que ces lois soient abrogées sur la base qu'elles constituent une violation de la liberté d'expression, de la liberté des médias et des droits numériques.

130

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

⁴⁰⁹ Ministère des communications et de l'économie numérique « Plan directeur national de l'économie numérique 2023-2033 » (2023) <https://mocde.gov.gm/wp-content/uploads/2023/10/Final-The-Gambia-Digital-Economy-Master-Plan-2023-20233.pdf> (consulté le 11 novembre 2024).

Tableau de l'indice TheScore

Indicateurs clés de Londa 2025	Déclaration de la CADHP (P comme Principe)	Score	Justification
Fermeture d'Internet	P38(2)	5	Depuis janvier 2017, le gouvernement de la Gambie n'a fermé aucune plateforme de médias sociaux.
Lois, politiques et autres mesures inexistantes pour promouvoir un accès universel, équitable, abordable et significatif à l'internet	P37	4	La Gambie dispose de lois telles que la loi de 2021 sur les personnes handicapées, qui promeut l'inclusion des groupes vulnérables tels que les personnes handicapées dans les initiatives de développement national, y compris le développement des TIC. De même, la Gambie a adopté plusieurs politiques, notamment la Digital Transformation Strategy for The Gambie 2023-2028 et le National Digital Economy Master Plan 2023-2032, qui visent à promouvoir le caractère abordable et l'accessibilité de l'internet pour les groupes marginalisés et vulnérables. Malgré la loi et les politiques, la période examinée n'a montré aucun progrès dans la promotion et l'inclusion des groupes marginalisés dans l'accès à l'internet à un prix abordable.
Criminalisation des fausses nouvelles	P22(2)	1	La section 181A du code pénal de la Gambie criminalise les fausses publications et la radiodiffusion. Cette disposition a été utilisée pour inculper des journalistes pour publication d'irréelles nouvelles. En septembre 2024, deux journalistes, Musa Sheriff et Muhammed Justice Darboe, du journal The Voice, ont été inculpés en vertu de cette disposition.
Législation sur la sédition	P22(2)	1	Les articles 51 et 52 du code pénal gambien prévoient le délit de sédition. En juin 2024, Ebrima Dibba, du Parti démocratique uni (opposition), a été accusé de sédition à la suite d'un message audio WhatsApp adressé au président Adama Barrow.

Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits de l'homme et des citoyens	P20(1) & (2)	1	En septembre 2024, deux journalistes, Musa Sheriff et Muhammed Justice Darboe, du journal The Voice, ont été arrêtés et accusés de fausse publication et de diffusion à la suite d'un reportage sur le mandat du président Barrow. Le président Barrow a ensuite déposé une plainte civile pour diffamation devant la Haute Cour. En octobre 2024, le ministre de l'environnement a déposé une plainte civile pour diffamation contre le journaliste Kebba Ansu Manneh de l'Alkamba Times, à la suite d'informations faisant état de l'implication du ministre en tant que gouverneur dans des transactions illégales de grumes saisies.
Législation sur la protection des données.	P42	2	La Gambie a élaboré le projet de loi sur la protection des données et de la vie privée (Data Protection and Privacy Bill 2024). Ce projet de loi a été publié dans la Gazette le 7 octobre 2024 en vue de sa présentation à l'Assemblée nationale, comme l'exige la Constitution.
Les États interviennent et exigent le retrait de contenus en ligne par les intermédiaires de l'internet	P38 et P39(4)	5	Aucun incident n'a été signalé en 2024 où le gouvernement gambien est intervenu et a obligé le retrait de contenus en ligne par des intermédiaires Internet.
Atteinte à la confidentialité des communications	P41	4	Aucun incident n'a été signalé en 2024 concernant une atteinte à la confidentialité des communications.
L'incapacité du gouvernement à divulguer et à diffuser de manière proactive l'information sur les technologies numériques.	P29(3)	2	Les sites web de la plupart des institutions gouvernementales ne respectent pas la loi de 2021 sur l'accès à l'information en divulguant et en diffusant des informations de manière proactive.
Stratégies nationales en matière d'IA et de technologies émergentes	P39(6)	1	Le plan directeur national pour l'économie numérique 2023-2033 reconnaît la nécessité d'élaborer une politique et une stratégie visant à promouvoir la recherche, le développement, l'adoption et l'application de l'IA.

Adoption de lois, de politiques et de mesures spécifiques en faveur de la sécurité numérique et de la protection de la vie privée des enfants en ligne	P37(5)	4	En octobre 2024, la Gambie a élaboré une politique nationale de protection en ligne des enfants et des groupes vulnérables. L'objectif de cette politique est de promouvoir et de garantir un environnement numérique sûr, sécurisé et favorable pour tous les enfants et les groupes vulnérables, y compris les femmes, les personnes handicapées et les personnes âgées en Gambie.
Inclusion numérique	P37(3)	1	La Gambie n'a pas mis en place le fonds de service universel. Cependant, elle a développé la politique d'accès et de service universel 2020 pour guider le processus de mise en place du fonds de service universel. Malgré cette politique, la Gambie n'a réalisé aucun progrès tangible ni pris aucune mesure en 2024 pour créer ledit fonds.
TOTAL (jusqu'à 60)		31	

Recommandations

Le gouvernement devrait :

- Investir et développer les infrastructures de télécommunication afin de permettre l'accès à l'internet et de limiter les causes de perturbations et de lenteur de la connexion à l'internet.
- Augmenter l'allocation du budget national à la recherche et au développement des TIC afin de répondre à la nécessité d'améliorer et de développer l'infrastructure des télécommunications.
- S'attaquer au coût élevé des données mobiles en établissant le Fonds de service universel pour garantir l'accessibilité et le caractère abordable.
- Donner la priorité à l'abrogation de toutes les lois qui entravent la liberté d'expression et des médias, comme l'a demandé la Cour de justice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans l'affaire *Federation of African Journalist & 4 Ords v The Gambia ECW/CCJ/JUD/04/18*.
- Mettre pleinement en œuvre la loi de 2021 sur l'accès à l'information afin de garantir une divulgation et une diffusion proactives des informations au public.
- Promouvoir et assurer l'inclusion et la participation des groupes vulnérables dans la formulation des politiques et le développement des TIC.
- Recourir à la délivrance de cartes d'identité non biométriques comme mesure temporaire ou alternative en cas d'échec de la délivrance des cartes d'identité biométriques.

Les médias devraient :

- Travailler avec les organisations de la société civile (OSC) pour sensibiliser le public aux droits numériques en Gambie.
- Engager le gouvernement et l'Assemblée nationale à abroger toutes les lois qui portent atteinte à la liberté d'expression et des médias.

L'Assemblée nationale devrait :

- Engager et prendre en compte les points de vue des membres des médias et des OSC sur le projet de loi 2023 sur la cybercriminalité et le projet de loi 2024 sur la confidentialité et la protection des données, afin de supprimer les dispositions qui menacent les droits numériques et la liberté d'expression.
- Adopter en priorité le projet de loi sur la cybercriminalité (2023) et le projet de loi sur la protection des données (2024).

Les organisations de la société civile devraient :

- Engager et soutenir les membres de la commission de l'Assemblée nationale sur l'éducation, la formation et les TIC lors de l'examen du projet de loi 2024 sur la protection des données personnelles et de la vie privée et du projet de loi 2023 sur la cybercriminalité, afin d'y intégrer des dispositions conformes aux normes internationales.
- Entreprendre des programmes de sensibilisation du public à la liberté d'expression et des médias ainsi qu'aux droits numériques.
- Continuer à défendre l'indépendance des médias, la liberté d'expression et les droits numériques.
- Engager les membres de l'Assemblée nationale et du ministère de la Justice à abroger les lois sur la sédition et toutes les autres lois qui entravent la liberté d'expression et les droits numériques en Gambie.

135

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

Ghana



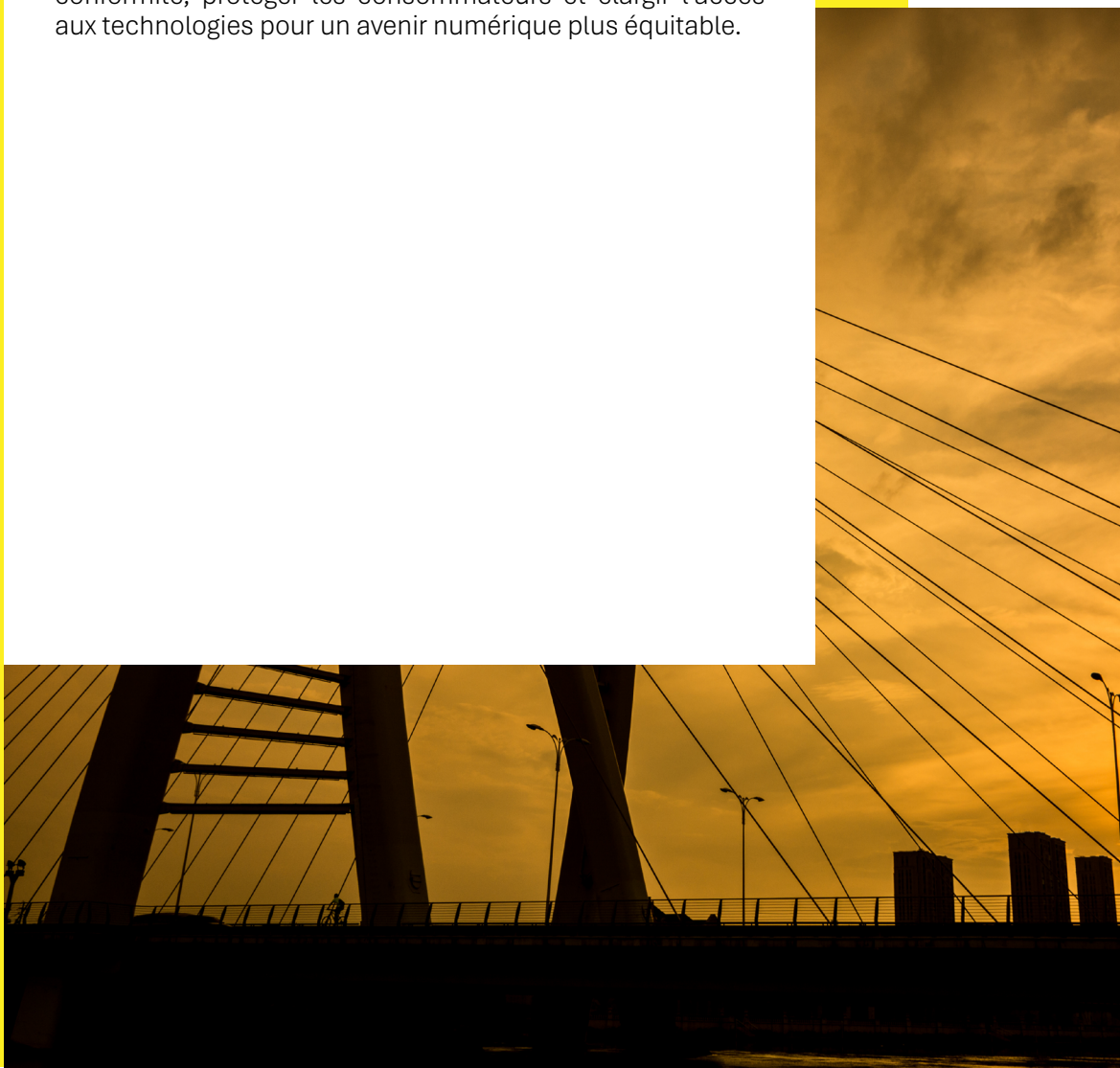
Résumé

Ce rapport examine les développements dans le sous-secteur de la communication et des médias de masse au Ghana, en se concentrant sur des thèmes qui peuvent être largement classés dans les droits numériques, les droits de l'homme et la liberté de la presse. Utilisant une approche multidimensionnelle, le rapport évalue les performances du Ghana en matière d'inclusion numérique, d'accès à l'internet, de liberté d'expression, de protection des données et de la vie privée, d'accès à l'information, de censure et de modération des contenus, ainsi que d'intelligence artificielle et de technologies émergentes. Il vise à évaluer la conformité du Ghana avec les normes internationales en utilisant TheScore Index, un indice des droits numériques créé par Paradigm Initiative, qui évalue l'adhésion de l'État aux principes clés des droits de l'homme tels que décrits dans la Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Des lois efficaces et des projets ciblés soutiennent les progrès du Ghana en matière de TIC, mais des problèmes subsistent en ce qui concerne la liberté de la presse, la fracture numérique, la protection des données et la cybersécurité. Des cadres réglementaires solides et une collaboration entre le gouvernement, les organisations de la société civile et le secteur privé sont essentiels pour protéger les investissements, encourager l'innovation, garantir la conformité, protéger les consommateurs et élargir l'accès aux technologies pour un avenir numérique plus équitable.

136

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024



Introduction

137

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

Bénéficiant d'une paix perçue et d'un statut démocratique élevé⁴¹⁰, le Ghana attire des investissements considérables dans des secteurs cruciaux, notamment celui des TIC. En 2023, le secteur était évalué à environ 1,5 milliard de cédés ghanéens par an, avec des prévisions de croissance régulière.⁴¹¹ Le ministère de la communication et de la numérisation est le ministère de tutelle du régulateur indépendant du sous-secteur de la communication, la National Communications Authority. Par l'intermédiaire du Fonds d'investissement du Ghana pour les communications électroniques, le ministère finance des projets qui garantissent l'accès universel à la téléphonie de base, à l'internet, au multimédia à large bande et aux services de radiodiffusion pour les communautés.

Le gouvernement a libéralisé le secteur des TIC en 1994 pour attirer les investissements étrangers. Depuis lors, le secteur a connu une croissance régulière grâce à des cadres réglementaires et des lignes directrices progressifs qui ont renforcé la concurrence, encouragé l'innovation et établi des paramètres clairs pour une participation responsable au marché. Des projets tels que le [Projet de téléphonie rurale et d'inclusion numérique au Ghana](#), le [Réseau national d'infrastructures de communication à fibre optique](#) et le [Projet d'accélération numérique au Ghana](#) ont également contribué à cette croissance. Le Ghana a obtenu un score de 66,2 sur 100 dans l'indice de développement des TIC pour 2024, dépassant ses homologues sous-régionaux, le Nigéria et la Côte d'Ivoire, qui ont obtenu respectivement 46,9 et 65,3.⁴¹² Le pays est relié à cinq câbles sous-marins internationaux. Sa capacité de bande passante cumulée est d'environ 7,16 téraoctets, ce qui le positionne comme un centre potentiel de services basés sur les TIC en Afrique de l'Ouest.⁴¹³

Les progrès du secteur des TIC ont considérablement influencé la croissance du paysage des médias. En 2022, 707 stations FM et 156 stations TV détenaient une licence d'exploitation. Toutefois, le nombre de stations FM et de chaînes de télévision émettant actuellement est respectivement de 513 et 117.⁴¹⁴ L'article 12 de la Constitution garantit la liberté de la presse et fournit des lignes directrices pour un journalisme responsable en stipulant un droit de réplique et en établissant la Commission nationale des médias.⁴¹⁵ La Commission est chargée d'établir et de faire respecter les normes journalistiques dans les médias. Une étape importante pour la liberté a été franchie en 2001 avec l'abrogation de la loi sur la diffamation criminelle, qui avait restreint la liberté de la presse et criminalisé la liberté d'expression pendant plus d'un siècle.⁴¹⁶ Depuis lors, le paysage médiatique a connu une plus grande participation, ce qui a permis à un plus grand nombre de médias de tirer parti de la forte pénétration des smartphones et de l'accès à l'internet pour atteindre et distribuer des contenus à un public plus large. Toutefois, deux lois entravent la liberté de la presse: La section 208 de la loi sur les infractions pénales (loi 29) et la loi sur les communications électroniques (loi 775).

410 Promouvoir une culture de la paix au Ghana (2024) <https://www.undp.org/ghana/blog/promoting-culture-peace-ghana> (consulté le 12 novembre 2024)

411 Ghana – Technologies de l'information et de la communication (2023) <https://www.trade.gov/country-commercial-guides/ghana-information-and-communications-technology-ict> (consulté le 12 novembre 2024).

412 Mesurer le développement numérique - L'indice de développement des TIC (2024) https://www.itu.int/dms_pub/itu-d/opb/ind/d-ind-ict_mdd-2024-3-pdf-e.pdf (consulté le 12 novembre 2024)

413 Le secteur des technologies de l'information et de la communication au Ghana (2019) <https://www.ecexportsymposium.co.za/wp-content/uploads/2020/06/ICT-SEC-TOR-PROFILE-2019.pdf> (consulté le 13 novembre 2024)

414 Rapport sur l'industrie des communications (2022) https://nca.org.gh/wp-content/uploads/2023/12/CIR-2022-for-Publication_12.pdf (consulté le 13 novembre 2024)

415 Cadre réglementaire des médias au Ghana (2017) <https://philipatawura.wordpress.com/2017/05/02/regulatory-framework-of-the-media-in-ghana/> (consulté le 14 novembre 2024)

416 Le paysage médiatique ghanéen : comment les pratiques contraires à l'éthique des journalistes compromettent les progrès (2012) https://ghana.mom-gmr.org/uploads/tx_lflogmom/documents/18-476_import.pdf (consulté le 14 novembre 2024).

Accès à l'internet

À la fin de l'année 2024, le taux de pénétration de la téléphonie mobile était de 113 % et celui de l'internet de 69,8 %. Le pays compte 7,40 millions d'utilisateurs de médias sociaux, soit 21,5 % de la population totale.⁴¹⁷ Ce groupe passe en moyenne trois heures et 23 minutes par jour sur les médias sociaux, ce qui fait du Ghana le sixième pays au monde où l'utilisation des médias sociaux est la plus élevée et le troisième en Afrique.⁴¹⁸ Il existe trois opérateurs de réseaux mobiles, trois opérateurs de réseaux fixes et un fournisseur d'accès sans fil à large bande.

Les réalisations du Ghana dans le domaine des TIC sont le fruit de politiques qui ont créé des conditions de marché propices à l'augmentation des investissements et à la réduction des coûts. En 2014, par exemple, le gouvernement a supprimé 20 % des droits d'importation sur les téléphones portables. Traditionnellement, les taxes représentent 35 % du coût des téléphones portables.⁴¹⁹ Toutefois, en 2015, le gouvernement a réintroduit les droits d'importation.⁴²⁰ Le gouvernement a réduit les droits de douane sur les combinés importés de 20 % à 10 % et a supprimé la TVA sur les combinés importés.⁴²¹ La taxe à l'importation sur les smartphones restera en vigueur à partir de 2024. C'est devenu un sujet de campagne, le candidat du parti au pouvoir à l'élection présidentielle s'étant engagé à l'abolir.⁴²²

Les smartphones sont essentiels pour fournir une connectivité significative, c'est pourquoi le gouvernement doit s'efforcer de les rendre plus abordables. Selon l'Alliance pour un Internet abordable, le coût d'un smartphone représente 39 % du revenu mensuel moyen en Afrique subsaharienne.⁴²³ Au Ghana, un smartphone bas de gamme coûte 766 GH¢ (49,90 USD), tandis que les téléphones haut de gamme peuvent coûter plus de 5 000 GH¢ (325,73 USD). WIEGO estime que le salaire mensuel moyen au Ghana en 2023 sera de 2 922 GH¢, les travailleurs du secteur informel gagnant moins. Au sein de ce groupe, les porteuses de tête gagnent 500 GHS, les vendeurs de rue 1 250 GH¢, les ramasseurs de déchets 1 300 GH¢ et les commerçants du marché 2 200 GH¢.⁴²⁴ Ainsi, au Ghana, un smartphone bas de gamme coûte 27 % du salaire mensuel moyen. En outre, le coût moyen d'un gigaoctet de données par mois est de 6,30 GH¢,⁴²⁵ ce qui fait du Ghana le deuxième et le troisième pays le moins cher pour les données Internet mobiles en Afrique de l'Ouest et en Afrique.⁴²⁶

Les coupures et les pannes d'Internet sont rares au Ghana. Il n'y a actuellement aucune restriction gouvernementale sur l'accès à l'internet et aucun cas signalé de censure gouvernementale et de surveillance des courriels ou des forums de discussion sur l'internet sans contrôle judiciaire. Cela peut être attribué à plusieurs facteurs, y compris les lois disponibles, la volonté politique et les efforts des organisations de la société civile. La coalition #KeepItOn d'Access Now est l'un de ces efforts des organisations de la société civile. Dans la lettre qu'elle a adressée au gouvernement cette année, elle lui a demandé de garantir aux Ghanéens qu'il ne fermerait pas Internet pendant toute la période électorale de 2024.⁴²⁷

Selon l'indice 2024 Liberté sur le Net publié par Freedom House, la liberté d'Internet au Ghana est classée comme «partiellement libre», recevant un score de 65 sur 100.⁴²⁸ Cela indique un niveau modéré de droits numériques et d'accessibilité en ligne, reflétant les aspects positifs et les défis du paysage numérique du pays. En 2024, le pays a été confronté à une panne d'internet majeure due à des dommages causés à des câbles sous-marins.

138

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

417 Digital 2024 : Ghana (2024a) <https://datareportal.com/reports/digital-2024-ghana> (consulté le 17 novembre 2024)

418 Utilisation de l'internet au Ghana (2024) <https://genderanddigital.org/internet-social-media-usage/> (consulté le 17 novembre 2024)

419 Le Ghana abandonne les taxes à l'importation sur les smartphones suite au plaidoyer de A4AI-Ghana Coalition (2014) <https://a4ai.org/news/ghana-drops-import-tax-on-smartphones-following-advocacy-by-a4ai-ghana-coalition/> (consulté le 17 novembre 2024)

420 Le Ghana rétablit les droits d'importation sur les smartphones (2016) <https://www.telecompaper.com/news/ghana-brings-back-smartphone-import-duty--1126716> (consulté le 17 novembre 2024)

421 Le Ghana réduit les droits de douane et la TVA sur les téléphones portables de 10 % (2016) <https://www.telecompaper.com/news/ghana-cuts-tariff-vat-on-handsets-by-10--1166840> (consulté le 17 novembre 2024)

422 J'abolirai les droits d'importation sur les téléphones portables, j'abolirai E-Levy - Bawumia (2024) <https://citinewsroom.com/2024/11/ill-abolish-import-duties-on-mobile-phones-abolish-e-levy-bawumia/> (Accès 27 novembre 2024)

423 Le coût des smartphones diminue, mais ils restent inabordable pour des milliards de personnes dans le monde (2022) <https://a4ai.org/news/the-cost-of-smartphones-falls-but-they-remain-unaffordable-for-billions-around-the-world> (consulté le 17 novembre 2024)

424 Gérer l'inflation : impacts de la crise du coût de la vie sur les travailleurs du secteur informel à Accra, au Ghana (2024) <https://www.wiego.org/resources/navigating-inflation-impacts-cost-living-crisis-workers-informal-employment-accra-ghana> (consulté le 17 novembre 2024)

425 Le coût de 1GB de données mobiles au Ghana (2024) <https://nca.org.gh/wp-content/uploads/2024/07/The-Cost-of-1GB-of-Data-in-Ghana.pdf> (consulté le 17 novembre 2024)

426 Le prix des données mobiles au Ghana est le troisième moins cher en Afrique, le deuxième en Afrique de l'Ouest (2024) <https://www.modernghana.com/news/1328926/mobile-data-price-in-ghana-third-cheapest-in-africa.html> (consulté le 17 novembre 2024)

427 Élections 2024 : Assurez aux Ghanéens que vous ne couperez pas l'internet pendant toute la période électorale (2024) <https://www.modernghana.com/news/1360638/election-2024-assure-ghanaians-you-wont-shutdown.html> (Consulté le 23 novembre 2024)

428 Liberté sur le Net (2024) <https://freedomhouse.org/country/ghana/freedom-net/2024> (consulté le 17 novembre 2024)

La qualité du service est une préoccupation pour le segment de la population ayant accès à l'internet. La vitesse médiane de l'internet mobile est d'environ 13,17 Mbps, alors que les connexions fixes offrent une vitesse comparativement meilleure de 33,60 Mbps.⁴²⁹ En 2023, les données sur les parts de marché indiquent que MTN est un acteur important du marché des opérateurs de réseaux mobiles au Ghana, avec une part de marché de 75 %. Telecel est un acteur important du marché des opérateurs de réseaux fixes, avec une part de marché de 73 %.⁴³⁰ Cette situation a suscité des inquiétudes quant à la préservation d'une concurrence loyale, à l'encouragement de l'innovation et à la protection des droits des consommateurs. Par conséquent, en introduisant une politique de neutralité technologique, l'autorité nationale des communications a pris des mesures cruciales pour remédier aux déséquilibres du marché et élargir le choix des consommateurs dans le secteur des télécommunications.⁴³¹ Cette mesure consiste à accorder à Vodafone et à AT l'autorisation de réaffecter leur spectre dans les bandes de 900 MHz, 1800 MHz et 2100 MHz pour fournir des services 4G. L'annexe 2 Règlement sur les communications nationales (qualité de service), 2016, établit les paramètres de référence que chaque fournisseur de services mobiles cellulaires doit respecter.⁴³² L'Autorité nationale des communications contrôle régulièrement la qualité du service pour s'assurer que les opérateurs de réseaux mobiles respectent les conditions de licence et fournissent aux consommateurs le service de qualité pour lequel ils ont payé.⁴³³ Les opérateurs de réseaux de télécommunications sont également tenus de présenter à l'autorité nationale des communications un rapport sur la qualité de leurs services, mesurée à l'aune des indicateurs de performance de la qualité des services définis par l'autorité, et de publier d'autres rapports que l'autorité peut autoriser.⁴³⁴ En cas de non-respect des indicateurs de qualité de service, le régulateur sanctionne l'acteur du secteur en infraction. Par exemple, en 2018, quatre opérateurs de réseaux mobiles ont été condamnés à une amende de 34 065 000 GHC pour ne pas avoir respecté diverses exigences en matière de qualité de service. Au moment de la rédaction de ce rapport, aucun cas de sanction n'a été signalé pour 2024.

Liberté d'expression

La constitution ghanéenne garantit la liberté d'expression ainsi que la liberté et l'indépendance des médias, comme indiqué aux chapitres 5 et 12. Néanmoins, certaines lois sont encore utilisées pour harceler, arrêter et incarcérer les journalistes au Ghana. Il s'agit de la section 208 de la loi amendée [sur les infractions pénales \(Criminal And Offences Act, Act 29\)](#) et de la [loi sur les communications électroniques \(Electronic Communications Act, Act 775\)](#).⁴³⁵ Ces deux lois couvrent respectivement la diffusion de fausses informations et la désinformation. Elles sont vagues et peuvent être utilisées pour criminaliser presque tout discours pouvant être interprété comme induisant la peur ou l'alarme.⁴³⁶ Des arguments ont également été avancés concernant la nature draconienne et le caractère obsolète de ces lois, car elles violent les lois nationales et internationales sur les droits de l'homme au sujet de la liberté d'expression.⁴³⁷ En réponse à une critique sur la manière dont la police ghanéenne applique ces lois, l'inspecteur général de la police, le Dr George Akuffo Dampare, a déclaré que la police n'arrêtait pas « simplement » quelqu'un pour « fake news », et qu'elle n'intervenait que lorsque ce qui était colporté avait des implications en matière de sécurité nationale.⁴³⁸ La police ghanéenne a déjà détenu des journalistes pour avoir diffusé d'erronées informations susceptibles d'affecter la sécurité nationale. En 2024, la police de la capitale régionale Ashanti a arrêté Oheneba Nana Asiedu, un présentateur de Wontumi FM, une station de radio appartenant à Bernard Antwi Boasiako, le président régional Ashanti du New Patriotic Party (NPP), au sujet d'une vidéo qui circulait sur les médias sociaux. Selon un communiqué de la police, la vidéo montre le présentateur dans les studios de Wontumi FM à Kumasi, où il encourage les électeurs à voter pour des candidats à la présidence à des jours

429 Numérique 2024 : Ghana (2024c) <https://datareportal.com/reports/digital-2024-ghana> (consulté le 17 novembre 2024)

430 Statistiques du marché de l'industrie (2023) <https://nca.org.gh/wp-content/uploads/2023/04/Mobile-Data-Year-ended-2022-Jan-2023.pdf> (consulté le 20 novembre 2024)

431 La NCA introduit la neutralité technologique au Ghana (2023) <https://nca.org.gh/2023/07/18/nca-introduces-technology-neutrality-in-ghana/> (consulté le 20 novembre 2024)

432 Règlement sur les communications nationales (qualité de service), (2016) <https://nca.org.gh/wp-content/uploads/2021/11/Draft-QoS-Regulations-April-2016.pdf> (consulté le 17 novembre 2024)

433 Les opérateurs de télécommunications sanctionnés à hauteur de 34 millions de GHC pour avoir échoué aux tests de qualité de service (2018) <https://nca.org.gh/2018/08/21/telcos-sanctioned-ghc34m-for-failing-quality-of-service-tests/> (Consulté le 17 novembre 2024)

434 Loi sur les communications électroniques (2008) <https://nita.gov.gh/thevooc/2017/12/Electronic-Communications-Act-775.pdf> (consulté le 20 novembre 2024)

435 Les deux lois qui survivent à la loi abrogée sur la diffamation criminelle au Ghana (2022) <https://mfwa.org/issues-in-focus/the-two-laws-surviving-the-repealed-criminal-libel-law-in-ghana> (consulté le 19 novembre 2024)

436 La loi ghanéenne sur la publication de fausses nouvelles est vague et facilement abusive (2022) <https://blogs.lse.ac.uk/africaatlse/2022/02/25/ghana-law-publication-of-fake-news-vague-easily-abused-free-speech/> (consulté le 19 novembre 2024)

437 La loi ghanéenne sur la publication de fausses nouvelles est vague et facilement abusive - elle devrait disparaître (2022) <https://theconversation.com/ghanas-law-on-publication-of-false-news-is-vague-and-easily-abused-it-should-go-177470> (Consulté le 19 novembre 2024)

438 La police n'arrête pas n'importe qui pour des fausses nouvelles - IGP (2024) <https://www.myjoyonline.com/police-do-not-just-arrest-anyone-for-fake-news-igp/> (Consulté le 19 novembre 2024)

différents.⁴³⁹ Il est essentiel de reconnaître que la désinformation est un défi majeur dans le paysage médiatique actuel. Il est donc essentiel de mettre en place des mécanismes visant à promouvoir des reportages éthiques et une communication responsable. Cela permet de garantir que les médias conservent leur intégrité et protègent le public des effets néfastes d'informations trompeuses ou intentionnellement mensongères.

De 2019 à 2024, au moins 30 journalistes et professionnels des médias ghanéens ont été victimes d'abus, d'arrestations et de menaces dans le cadre de leur travail. 14 de ces cas, soit 47%, ont été perpétrés par la police et l'armée.⁴⁴⁰ Afin d'améliorer les relations entre la police et les médias et de renforcer la sécurité des journalistes, la police et la communauté des médias ont créé un cadre visant à mettre fin à l'impunité pour les crimes commis contre les journalistes et, en fin de compte, à promouvoir leur sécurité.⁴⁴¹ La police doit trouver un équilibre délicat entre le maintien de l'ordre social et la sauvegarde du droit à la liberté d'expression, tout en respectant les limites établies par la loi. Cela nécessite une approche nuancée qui tienne compte des implications de l'expression individuelle et du bien-être collectif de la communauté, en veillant à ce que tout discours reste dans les limites de ce qui est légalement acceptable. Lors d'une récente visite au haut commandement de la police, le ministre de l'Intérieur a encouragé l'inspecteur général de la police à agir contre les individus qui font des commentaires négatifs sur les médias sociaux, alors que le pays approche des élections générales de 2024.⁴⁴² La Constitution donne au président le pouvoir de nommer et de révoquer l'inspecteur général de la police, ce qui rend très plausible l'argument de l'ingérence politique et du manque d'indépendance de la police. À l'approche des élections générales de 2024, la Commission nationale des médias a lancé un outil de surveillance visant à lutter contre la désinformation, à suivre les performances des médias, à assurer la sécurité des journalistes et à promouvoir une couverture transparente des élections.⁴⁴³

Le harcèlement et les agressions de journalistes par des citoyens sont également fréquents. L'Association des journalistes du Ghana signale qu'entre janvier et octobre 2024, 13 journalistes, travailleurs des médias et maisons de presse ont été attaqués au Ghana.⁴⁴⁴ Les rapports indiquent que des sympathisants du Nouveau Parti Patriotique (NPP) ont été impliqués dans trois des neuf attaques signalées, ce qui en fait les auteurs les plus fréquents.⁴⁴⁵ Un incident impliquant des partisans du NPP s'est produit au cours de l'année sous revue à Tamale lorsque Dakurugu Abubakar Ndeeya, un journaliste de Zaa Multimedia, a filmé une confrontation entre des partisans du NPP et un officier de police. Il a été attaqué et brutalement agressé par quatre individus soupçonnés d'être des partisans du NPP.⁴⁴⁶ C'est sous le régime du Nouveau Parti Patriotique (NPP) et d'Akufo-Addo que le Ghana a enregistré les attaques les plus éhontées contre la liberté de la presse.⁴⁴⁷ Le cas d'Erastus Asare Donkor, de Majid Alidu et de Nicholas Suantah est un autre incident notable impliquant des attaques contre des journalistes. Ces journalistes, qui travaillent pour Multimedia Group Limited, ont été violemment agressés par un groupe d'hommes armés alors qu'ils effectuaient un reportage sur un site minier dans la région sud du pays.⁴⁴⁸ À la suite de cet incident, le Comité de protection des journalistes a demandé aux autorités ghanéennes d'enquêter sur les agents de sécurité qui ont attaqué ces quatre journalistes et de leur demander des comptes.⁴⁴⁹ Au moment de la rédaction du présent rapport, aucun résultat n'a été signalé concernant les poursuites judiciaires engagées contre les auteurs de l'agression. En l'absence de mesures de sécurité adéquates, la neutralité de l'information est compromise, en particulier dans les régimes où l'appareil de sécurité et les journalistes pro-gouvernementaux collaborent pour

439 La police interpellé le présentateur de Wontumi FM/TV pour publication de fausses nouvelles (2024) <https://www.myjoyonline.com/police-invite-wontumi-fm-tv-presenter-over-publication-of-false-news/>

440 Quatre ans après l'assassinat d'Ahmed Hussein-Suale Divela, les journalistes ghanéens sont toujours attaqués en toute impunité (2023) <https://cpj.org/2023/01/four-years-since-murder-of-ahmed-hussein-suale-divela-ghanas-journalists-still-attacked-with-impunity/> (consulté le 19 novembre 2024)

441 Cadre sur les relations entre la police et les médias et la sécurité des journalistes au Ghana (2019) <https://www.mfwa.org/wp-content/uploads/2020/11/Framework-on-Police-Media-Relations-and-Safety-of-Journalists-in-Ghana-July-1.pdf> (consulté le 19 novembre 2024)

442 La sécurité nationale, une priorité absolue du gouvernement - Le ministre de l'Intérieur l'assure (2024) <https://www.mint.gov.gh/national-security-a-top-priority-of-the-government-interior-minister-assures/> (Consulté le 22 novembre 2024)

443 La Commission nationale des médias lance une application de veille médiatique (2024) <https://gna.org.gh/2024/11/national-media-commission-launches-ghana-media-watch-app/> (consulté le 22 novembre 2024)

444 GJA Reports Surge in Attacks on Ghanaian Journalists (2024) <https://thevaultnews.com/news/general-news/gja-reports-surge-in-attacks-on-ghanaian-journalists/> (consulté le 20 novembre 2024)

445 Un plus grand engagement est nécessaire pour mettre fin à l'impunité des crimes contre les journalistes (2024) <https://www.ghanaweb.com/GhanaHomePage/NewsArchive/Greater-commitment-needed-to-end-impunity-for-crimes-against-journalists-195834> (consulté le 11 novembre 2024)

446 Ghana : Un journaliste agressé par des militants politiques (2024) <https://shorturl.at/irv9j> (consulté le 23 novembre 2024)

447 L'affirmation du président Akufo-Addo sur la situation de la liberté d'expression au Ghana n'est pas tout à fait vraie (2023) <https://mfwa.org/president-akufo-addos-claim-about-freedom-of-expression-condition-in-ghana-not-entirely-true> (Consulté le 20 novembre 2024)

448 RSF condamne l'agression de trois journalistes environnementalistes en reportage sur un site minier (2024) <https://rsf.org/en/ghana-rsf-condemns-assault-three-environmental-journalists-reporting-mining-site> (Consulté le 20 novembre 2024)

449 Des gardes de sécurité d'une mine attaquent une équipe de journalistes couvrant la dégradation de l'environnement au Ghana (2024) <https://cpj.org/2024/10/mine-security-guards-attack-media-crew-covering-environmental-degradation-in-ghana/> (consulté le 22 novembre 2024)

surveiller et intimider les journalistes impartiaux.⁴⁵⁰ Le classement du Ghana en matière de liberté de la presse s'est dégradé depuis 2018, année où le pays occupait la première place en Afrique et la 23e dans le monde. En 2023, le Ghana se classera 9e et 62e en Afrique et dans le monde, respectivement.⁴⁵¹

Protection des données et de la vie privée

Alors que l'internet et la technologie deviennent de plus en plus accessibles aux Ghanéens, l'importance de la protection des données et de la vie privée ne peut être surestimée. Chaque action effectuée en ligne - de la navigation sur des sites web et des achats au partage d'informations personnelles sur les médias sociaux - laisse des empreintes numériques qui peuvent être suivies et analysées. Cette accumulation de données suscite de vives inquiétudes quant à la manière dont les informations sont collectées, utilisées et potentiellement exploitées par diverses entités, y compris les entreprises et les cybercriminels. La [loi sur la protection des données et de la vie privée de 2012](#) (loi 843) fournit les garde-fous nécessaires en tant que législation principale du Ghana régissant la vie privée et la protection des données. D'autres instruments juridiques contiennent des dispositions relatives à la protection de la vie privée et des données.⁴⁵² Par exemple, la Constitution, la loi sur les communications électroniques de 2008 (loi 775) et la loi sur la cybersécurité (2020) (loi 1038). L'article 18(2) de la Constitution de 1992 consacre les droits fondamentaux des citoyens en matière de protection de la vie privée. Les articles 8 (1) et 8 (2) de la loi de 2008 sur les communications électroniques (loi 775) préservent la confidentialité des données des utilisateurs du service. Toute violation de cette disposition est considérée comme un délit. Le contrevenant peut faire l'objet d'une condamnation sommaire, entraînant une amende pouvant aller jusqu'à mille cinq cents unités de pénalité, une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à quatre ans, ou les deux. Les articles 69 (1) et 69 (2) de la loi sur la cybersécurité de 2020 (loi 1038) décrivent les procédures et les conditions dans lesquelles les informations sur les abonnés peuvent être obtenues. La récupération non autorisée d'informations sur les abonnés ou l'interception de données relatives au trafic ou au contenu est passible d'une amende de 2 500 à 15 000 unités de pénalité, d'une peine d'emprisonnement de deux à cinq ans, ou des deux.

Ces lois protègent les données et la vie privée des citoyens, mais il existe des exceptions. Le droit à la vie privée peut être restreint par la loi lorsque cela est nécessaire pour la sécurité et le bien-être économique du pays, la protection de la santé ou de la morale, la prévention du désordre ou du crime, ou la protection des droits et des libertés d'autrui. En 2016, la commission de la défense et de l'intérieur du Parlement ghanéen a présenté le projet de loi sur l'interception des paquets postaux et des messages de télécommunication, qui confère au gouvernement ghanéen le pouvoir absolu d'espionner sa population.⁴⁵³ À la suite d'agitations et de pétitions émanant d'organisations de la société civile, le gouvernement a retiré le projet de loi et l'a remplacé par une version actualisée.⁴⁵⁴ Ce projet de loi actualisé est toujours en cours d'examen. En 2020, le gouvernement a publié l'[instrument exécutif 63](#), autorisé par le président en vertu de la section 100 de la loi de 2008 sur les communications électroniques. Cette mesure visait à atteindre les mêmes objectifs que ceux visés par le projet de loi sur l'interception des paquets postaux et des messages de télécommunication (2015).⁴⁵⁵ La légalité de l'instrument exécutif 63 a été contestée devant les tribunaux.⁴⁵⁶ Le tribunal a annulé l'instrument parce qu'il violait le droit à la vie privée des personnes. Le gouvernement a été chargé de supprimer toutes les données collectées dans les quatorze jours suivant le jugement du tribunal.⁴⁵⁷ En 2024, aucun rapport n'indique que l'instrument exécutif est toujours en vigueur, ni qu'il existe de nouveaux instruments ayant un objectif similaire.

450 Repenser la sécurité des journalistes au Bangladesh (2020) <https://www.cogitatiopress.com/mediaandcommunication/article/view/2494> (consulté le 22 novembre 2024)

451 Le Ghana recule à nouveau dans le classement de la liberté de la presse, le pire résultat depuis 18 ans (2023) <https://thefourthstategh.com/2023/05/ghana-drops-on-press-freedom-index-again-worst-record-in-18-years/> (Consulté le 20 novembre 2024)

452 Lois sur la protection des données dans le monde : Ghana (2024) <https://www.dlapiperdataprotection.com/index.html?law&c=GH> (consulté le novembre 2024)

453 Nouveau projet de loi sur l'espionnage national au Ghana (2016) <https://medium.com/@ShaunRaviv/ghana-s-new-domestic-spying-bill-938b2c2b8e08> (consulté le 21 novembre 2024)

454 Le gouvernement retire le projet de loi sur l'espionnage du Parlement (2016) <https://www.graphic.com.gh/news/general-news/govt-withdraws-spy-bill-from-parliament.html> (consulté le 21 novembre 2024)

455 Projet de loi sur l'espionnage de Mahama, El 63 (2020) de Nana Addo <https://www.ghanaweb.com/GhanaHomePage/features/Sammy-Darko-writes-Mahama-s-Spy-Bill-Nana-Addo-s-El-63-918916> (consulté le 21 novembre 2024)

456 Un avocat conteste la tentative d'Akufo-Addo de sécuriser les « informations privées des abonnés au téléphone portable » (2020) <https://www.ghanaweb.com/GhanaHomePage/NewsArchive/Lawyer-challenges-Akufo-Addo-s-attempt-to-secure-private-information-of-mobile-subscribers-917080> (Consulté le 21 novembre 2024)

457 Ghana : MFWA se félicite de la décision de la Haute Cour ordonnant au gouvernement de cesser de collecter des données personnelles (2021) <https://mfwa.org/ghana-mfwawel-come-high-court-ruling-ordering-government-to-stop-collecting-personal-data/> (Consulté le 22 novembre 2024)

Il n'y a pas de nouveaux accords pour l'installation de technologies de surveillance des rues en dehors de ceux signés en 2012 et 2019 entre le gouvernement du Ghana et Huawei Technologies. Ces initiatives prévoient l'installation de 10 000 caméras de vidéosurveillance dans les capitales régionales et de district, la mise en œuvre de la reconnaissance faciale pour une meilleure analyse vidéo, et la surveillance en temps réel de la criminalité dans les centres de commandement et de contrôle.⁴⁵⁸ Le dernier rapport d'étape publié en 2021 indique que l'installation d'environ 6 500 caméras a été achevée, avec un peu plus de 4 000 caméras alimentées et en ligne, principalement à Accra, Kumasi et dans d'autres capitales régionales.⁴⁵⁹ Ce projet a coûté 411 millions USD et est toujours en cours en 2024.

Le Ghana, le Nigeria, le Maroc, le Malawi et la Zambie dépensent collectivement au moins un milliard de dollars par an en contrats de technologie de surveillance numérique avec des entreprises américaines, britanniques, chinoises, européennes et israéliennes.⁴⁶⁰ Il semblerait que le gouvernement ghanéen ait acquis auprès d'entreprises étrangères cinq types de logiciels espions aux capacités diverses, et que ces technologies soient utilisées dans le pays pour surveiller les citoyens.⁴⁶¹ L'un des logiciels espions, Pegasus, a été vendu au gouvernement par la société israélienne NSO Group en 2016.⁴⁶² L'acquisition de cet outil a suscité de nombreuses inquiétudes, notamment au sein de la communauté journalistique. Des rapports indiquent que le fournisseur a réclamé le logiciel de la machine Pegasus pour cause de non-paiement.⁴⁶³ On ne sait pas encore si la machine est toujours utilisée dans le pays.⁴⁶⁴ La chaîne d'approvisionnement du Ghana en technologies de surveillance comprend six intercepteurs mobiles fournis par NSO Group (Israël), Cellebrite (Israël), Quaddream (Israël), Decision Group (Taïwan), Tactical Device (Suisse) et Intellexa (Grèce).⁴⁶⁵ Le budget total alloué au ministère de la Sécurité nationale en 2024 est de 1 636 239 088 GH¢. Ce montant comprend la rémunération des employés (1.280.208.961 GH¢), les biens et services (264.030.127 GH¢) et les dépenses en capital (92.000.000 GH¢).⁴⁶⁶ Les dépenses du gouvernement en matière de sécurité nationale représentent 0,71% des dépenses budgétaires totales pour cette année.

Le contrôle et la surveillance des journalistes sont omniprésents en Afrique de l'Ouest.⁴⁶⁷ Le Ghana n'est pas une exception. Des journalistes, des activistes et des citoyens ordinaires ont été suivis, arrêtés et détenus simplement pour avoir publié des messages critiques sur les médias sociaux. Sous couvert de sécurité nationale, les gouvernements ont outrepassé leurs pouvoirs légaux de surveillance.⁴⁶⁸

Les violations de données sont également un problème important au Ghana. Au troisième trimestre 2024, le pays a enregistré une moyenne de 12 violations de données pour 100 Ghanéens, ce qui place le Ghana au neuvième rang des pays d'Afrique ayant le plus grand nombre de violations de données.⁴⁶⁹ Une violation de données a été signalée à la Ghana Reinsurance Company le 28 août 2024, ce qui aurait entraîné l'infiltration du système de l'entreprise et l'accès à des données sensibles.⁴⁷⁰ En juin 2024, l'Autorité de la cybersécurité avait signalé 226 cas de chantage, entraînant la perte de 112 209 GH¢.⁴⁷¹ En août 2024, le nombre total de cas d'escroquerie à l'investissement signalés avait atteint 146, pour une valeur totale de 1 986 057 GH¢, contre 63 cas

458 Réseau de vidéosurveillance Huawei déployé par le ministère ghanéen de la sécurité nationale (2024) https://www.securityvision.io/wiki/index.php/Huawei_video_surveillance_network_deployed_by_Ghana_Ministry_of_National_Security (consulté le 21 novembre 2024)

459 10 000 caméras de vidéosurveillance seront installées dans les chefs-lieux de région et de district - Ministre (2021) <https://www.graphic.com.gh/news/general-news/10-000-cv-tv-cameras-to-be-installed-in-regional-district-capitals-minister.html> (Consulté le 21 novembre 2024)

460 Les nations africaines dépensent 1 milliard de dollars par an pour la surveillance préventive (2023) <https://www.ids.ac.uk/news/african-nations-spending-1bn-a-year-on-harmful-surveillance-of-citizens/> (consulté le 23 novembre 2024)

461 Comment le Ghana a acquis cinq types de logiciels espions sous le couvert du secret (2024) https://www.ghanabusinessnews.com/2024/05/07/how-ghana-acquired-five-kinds-of-spyware-under-cloak-of-secrecy/#google_vignette (consulté le 22 novembre 2024)

462 Ciblage des dissidents et des candidats politiques de l'opposition au Ghana (2022) <https://www.cfr.org/cyber-operations/targeting-dissidents-and-opposition-political-candidates-ghana> (consulté le 22 novembre 2024)

463 Le logiciel de la machine Pegasus a été retiré pour non-paiement (2019) <https://www.ghanaweb.com/GhanaHomePage/NewsArchive/Software-of-Pegasus-machine-was-taken-away-for-non-payment-Investigator-739729> (consulté le 22 novembre 2024)

464 Le gouvernement ghanéen utilise-t-il un kit israélien pour espionner les militants et les dissidents ? (2022) <https://www.theafricareport.com/224982/is-ghanas-government-using-israeli-kit-to-spy-on-activists-and-dissidents/> (consulté le 27 novembre 2023)

465 Cartographie de l'offre de technologies de surveillance en Afrique : Ghana country report (2023) https://opendocs.ids.ac.uk/articles/online_resource/Mapping_the_Supply_of_Surveillance_Technologies_to_Africa_Case_Studies_from_Nigeria_Ghana_Morocco_Malawi_and_Zambia/26431414?file=48182845 (consulté le 22 novembre 2024)

466 Budget prévisionnel par programme (2024) https://mofep.gov.gh/sites/default/files/pbb-estimates/2024/2024-PBB-MNS_.pdf (consulté le 23 novembre 2024)

467 Comment la surveillance numérique menace la liberté de la presse en Afrique de l'Ouest (2023) <https://humanglemedia.com/how-digital-surveillance-threatens-press-freedom-in-west-africa/> (consulté le 22 novembre 2024)

468 Les gouvernements africains dépensent trop en technologie de surveillance pour les mauvaises raisons (2023) <https://www.africanliberty.org/2023/11/07/african-governments-spend-so-much-on-surveillance-tech-for-the-wrong-reasons/> (consulté le 22 novembre 2024)

469 Statistiques mondiales sur les violations de données - Ghana (2024) <https://surfishark.com/research/data-breach-monitoring> (consulté le 23 novembre 2024)

470 Attaque du rançongiciel BrainCipher contre Ghana Reinsurance PLC (2024) <https://www.halcyon.ai/attacks/braincipher-ransomware-hits-ghana-reinsurance-plc-a-cybersecurity-wake-up-call> (consulté le 23 novembre 2024)

471 Augmentation des cas de chantage/extorsion en ligne (2024) <https://www.csa.gov.gh/cert-gh-alert32.php#:~:text=Background,loss%20of%20GH%C2%A2%2011%2C209.> (consulté le 23 novembre 2024)

pour un total de 421 620 GH¢ en 2023.⁴⁷² Les incidents de cyberfraude dans le pays ont entraîné des pertes financières considérables de 4,33 millions de dollars. Ces pertes ne concernent que les cas signalés aux autorités entre janvier et juin 2023, des montants plus élevés pouvant provenir de cas non signalés.⁴⁷³ Cela souligne la nécessité de mettre en place des mesures de cybersécurité et des mécanismes de signalement robustes au niveau national.

La cyberintimidation est devenue de plus en plus courante, en particulier sur les plateformes de médias sociaux. L'anonymat des interactions en ligne contribue largement à cette tendance. Cette absence de visage permet aux individus d'adopter un comportement préjudiciable sans faire face à des conséquences immédiates, ce qui leur donne souvent le courage de dire des choses qu'ils n'exprimeraient jamais en personne. En intégrant la loi sur la cybersécurité de 2020 (Acte 1038) à la loi sur la protection des données de 2012 (Acte 843), l'Autorité de la cybersécurité établit un cadre qui comprend des campagnes de sensibilisation, des programmes éducatifs et des lignes directrices pour un comportement en ligne responsable.⁴⁷⁴

Censure et modération du contenu

Les utilisateurs d'Internet au Ghana bénéficient d'un espace d'information libre de toute censure technique. Néanmoins, des personnes risquent d'être arrêtées pour des messages liés au président ou à d'autres personnes puissantes, et les journalistes en ligne sont de plus en plus menacés de harcèlement et d'agression pour leurs reportages critiques. Cette situation a créé une culture du silence dans l'espace public.⁴⁷⁵ Bien que la Constitution garantisse la liberté d'expression et l'indépendance de la presse, elle prévoit également une base de dérogation à ces droits, qui permet la modération du contenu. L'article 164 autorise les restrictions à la liberté d'expression dans l'intérêt de l'ordre public, de la moralité ou de la sécurité nationale.⁴⁷⁶ La loi de 2008 sur les communications électroniques (loi 775) est un texte clé qui régit la modération de contenu au Ghana. Elle établit le cadre juridique des communications électroniques et des plateformes en ligne.

La prévalence croissante des fausses nouvelles est devenue une préoccupation majeure pour le gouvernement, en particulier dans ses efforts pour maintenir la cohésion sociale entre les citoyens. Certains acteurs politiques diffusent des informations erronées à l'aide d'outils automatisés et de commentateurs rémunérés sur les médias sociaux. Les erronées informations, la manipulation de contenu et les mensonges purs et simples deviennent plus fréquents à l'approche des élections de 2024 au Ghana, afin d'influencer les électeurs et de déformer la vérité.⁴⁷⁷

Ce problème mine la confiance du public et l'intégrité de l'information, ce qui peut conduire à des divisions sociales et à la diffusion d'irrélles informations. Une étude a révélé qu'environ 64,4 % des Ghanéens « ignorent » et ne font rien pour protester ou mettre en garde les autres lorsqu'ils voient des inexacts nouvelles ou d'erronées informations dans les médias.⁴⁷⁸ La Commission électorale du Ghana a soutenu les appels en faveur d'un cadre pour guider l'utilisation des médias sociaux pendant les élections, afin de réduire la désinformation et de préserver l'intégrité du processus électoral et la sécurité nationale.⁴⁷⁹ Aucun cas de censure ou de modération de contenu en ligne n'a été officiellement signalé en 2024. Cependant, TikTok rapporte que le gouvernement a fait trois demandes de suppression de contenu, mais qu'aucune n'a été retirée.⁴⁸⁰ Certaines personnes ont suggéré que le gouvernement crée des lois permettant aux autorités compétentes de déterminer, dans des conditions spécifiques, quand la censure d'internet peut être justifiée et le moment

472 Les escroqueries à l'investissement se multiplient (2024) <https://www.csa.gov.gh/cert-gh-alert33.php#:~:text=Background,421%2C621%20for%20the%20year%202023.> (consulté le 23 novembre 2024)

473 51 acteurs de la cybersécurité obtiennent des licences au Ghana face à la multiplication des violations de données (2024) <https://techpoint.africa/2024/07/15/51-cybersecurity-players-licensed-ghana/> (consulté le 28 novembre 2024)

474 Ghana : L'autorité de cybersécurité développe un cadre pour lutter contre la cyberintimidation parmi les étudiants (2024) <https://publicsectormag.net/2024/06/10/ghana-cybersecurity-authority-develops-framework-to-combat-cyberbullying-among-students/> (Consulté le 23 novembre 2024)

475 Sam Jonah décrit la culture du silence sous la présidence d'Akufo-Addo (2021) <https://www.modernghana.com/news/1076873/sam-jonah-decries-culture-of-silence-under-akufo.html> (Consulté le 23 novembre 2024)

476 Constitution du Ghana (1992) <https://www.ghanalegal.com> (consulté le 23 novembre 2024)

477 Tendances de la désinformation électorale au Ghana : conseils pour les combattre (2024) <https://en.hive-mind.community/blog/1013/election-disinformation-trends-in-ghana-tips-for-combating-them> (consulté le 23 novembre 2024)

478 Environ 64,4 % des Ghanéens encouragent la diffusion de fake news - Étude (2024) <https://www.myjoyonline.com/about-64-4-of-ghanaians-encourage-spreading-of-fake-news-study/> (Consulté le 23 novembre 2024)

479 La Commission européenne appelle à un cadre pour réglementer l'utilisation des médias sociaux pendant les élections (2023) <https://gna.org.gh/2023/10/ec-calls-for-framework-to-regulate-social-media-use-during-election/> (Consulté le 23 novembre 2024)

480 Rapport sur les demandes d'éloignement du gouvernement (2024) <https://www.tiktok.com/transparency/en-us/government-removal-requests-2024-1> (consulté le 28 novembre 2024)

approprié pour ces mesures.⁴⁸¹ Toute censure ne doit pas violer les droits de l'homme ou cibler les groupes vulnérables, tels que les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme.

À l'approche des élections de 2024, des inquiétudes ont été exprimées quant au projet de la Commission électorale de n'autoriser que trois stations de radio et cinq chaînes de télévision à accéder aux centres de collationnement dans les régions. Cette limitation équivaut à une censure des médias.⁴⁸² Des organisations comme Paradigm Initiative ont également exhorté la Commission électorale à publier rapidement des informations afin de lutter contre la désinformation et de renforcer la confiance du public dans le processus électoral.⁴⁸³

Des rapports suggèrent que le parti au pouvoir censure les stations de radio critiques à l'égard du gouvernement par l'intermédiaire de l'Autorité nationale de la communication.⁴⁸⁴ En 2024, Salt FM a été fermée dans des circonstances supposées être motivées par des considérations politiques.⁴⁸⁵ Quatre autres stations de radio de Bawku ont également été fermées à la suite de recommandations du Conseil de sécurité régional de l'Upper East et des directives du ministère de la Sécurité nationale concernant des remarques incendiaires qui ont aggravé un conflit en cours.⁴⁸⁶ De nombreuses organisations, dont la Fondation des médias pour l'Afrique de l'Ouest, ont salué la fermeture de ces quatre stations de radio à Bawku, considérant qu'il s'agissait d'une mesure positive car les propriétaires avaient négligé leurs responsabilités en matière de contrôle. Cependant, la Fondation des médias pour l'Afrique de l'Ouest a noté que cette action aurait dû être exécutée par la Commission nationale des médias plutôt que par l'Autorité nationale de la communication.⁴⁸⁷

Le Ghana s'est classé 38e sur 180 pays pour la composante «contexte juridique» de l'indice de liberté de la presse 2024 de Word Press, qui mesure «la mesure dans laquelle les journalistes et les médias sont libres de travailler sans censure ou sanctions judiciaires, ou restrictions excessives de leur liberté d'expression; la capacité d'accéder à l'information sans discrimination entre les journalistes, et la capacité de protéger les sources; la présence ou l'absence d'impunité pour les responsables d'actes de violence à l'encontre des journalistes». Elle était auparavant classée 31e sur 180 en 2023.⁴⁸⁸ Cela met en évidence une limitation majeure des pratiques journalistiques, qui restreint la possibilité des journalistes à fournir une couverture précise et complète des événements importants, ce qui a finalement un impact sur la qualité de l'information disponible pour le public.

La censure et la modération du contenu au Ghana constituent un défi complexe et permanent. Il s'agit de trouver un équilibre entre la protection de la liberté d'expression et la prévention des dommages potentiels. Alors que les plateformes numériques continuent de se développer, le gouvernement ghanéen et les différentes parties prenantes sont confrontés à la tâche difficile de créer des réglementations qui protègent les individus contre les contenus nuisibles - tels que les discours haineux, la désinformation et le harcèlement en ligne - tout en respectant le droit fondamental à la liberté d'expression. Cette tension délicate reflète des discussions mondiales plus larges sur le rôle du gouvernement dans la régulation des espaces numériques, les conséquences des expressions non contrôlées et la nécessité d'un cadre qui favorise un dialogue ouvert et assure la sécurité et le bien-être de tous les citoyens.

Accès à l'information

En 2019, la [loi sur le droit à l'information](#) (RTI) a été promulguée pour renforcer le droit des citoyens à accéder à l'information et faciliter un environnement ouvert et inclusif qui promeut une plus grande responsabilité et un débat public. La loi sur le droit à l'information permet aux citoyens de demander et d'obtenir des informations auprès des institutions publiques et de certaines

481 Censure d'Internet (2024) <https://iipgh.org/internet-censorship/> (consulté le 28 novembre 2024)

482 Résistons à la tentative de la Commission européenne de censurer la couverture médiatique de l'élection 2024 (2024) <https://www.modernghana.com/news/1360496/lets-resist-ecs-attempt-to-censor-media-coverage.html> (consulté le 28 novembre 2024)

483 Assurer la diffusion en temps utile des informations pour lutter contre la désinformation - Paradigm Initiative tells EC (2024) <https://www.gbghanaonline.com/news/politics/paradigm-initiative-tells-ec/2024/> (consulté le 23 novembre 2024)

484 Élections de 2024 au Ghana : A Risk Assessment of the Online Information Space (2024) <https://www.iri.org/resources/ghana-2024-elections-a-risk-assessment-of-the-online-information-space/> (consulté le 23 novembre 2024)

485 L'arrêt de Salt FM soulève des questions de transparence (2024) <https://mfwa.org/country-highlights/shutdown-of-salt-fm-raises-transparency-issues/> (consulté le 23 novembre 2024)

486 La NCA ferme quatre (4) stations de radio FM à Bawku pour des raisons de sécurité nationale (2024) <https://nca.org.gh/2024/02/24/nca-shuts-down-four-4-fm-radio-stations-in-bawku-on-grounds-of-national-security/> (Accessed on 23 November 2024)

487 Fermeture de 4 stations de radio à Bawku : La mauvaise approche pour faire la bonne chose (2024) <https://mfwa.org/closure-of-4-radio-stations-in-bawku-the-wrong-approach-to-doing-the-right-thing/> (consulté le 23 novembre 2024)

488 Classement mondial de la liberté de la presse 2024 - Performance du Ghana (2024) <https://cddgh.org/2024/05/the-2024-world-press-freedom-index-ghanas-performance/> (consulté le 23 novembre 2024)

institutions privées. À ce jour, 1 000 demandes ont été faites au titre de la loi RTI. Parmi ces demandes, 838 ont été acceptées, 47 ont été rejetées et 45 ont été transférées.⁴⁸⁹ Les cas rejetés en 2024 comprenaient la demande de JoyNews pour que SSNIT fournisse des informations sur la vente des hôtels⁴⁹⁰ et la demande de Fourth Estates pour que KPMG fournisse des informations sur son contrat avec le gouvernement.⁴⁹¹ En 2023, quatorze institutions publiques avaient été condamnées à une amende de 1 310 000 GH¢ pour n'avoir pas respecté les injonctions de la Commission du droit à l'information de fournir aux demandeurs les informations demandées.⁴⁹²

Les journalistes jouent un rôle essentiel dans l'information de la société et la responsabilisation des gouvernements. C'est pourquoi ce sont eux qui présentent le plus grand nombre de demandes au titre de la loi sur le droit à l'information. Pour renforcer la transparence et la responsabilité, le ministère de l'information gère le programme de renforcement des capacités des médias avec la commission du droit à l'information, afin de doter les journalistes des connaissances et des outils nécessaires pour s'acquitter efficacement de leurs responsabilités journalistiques dans le cadre de la loi sur le droit à l'information.⁴⁹³ Les organisations de la société civile jouent un rôle important dans l'éducation du public à cette loi. Par exemple, la Fondation des médias pour l'Afrique de l'Ouest a organisé des ateliers pour informer les citoyens sur la loi sur le droit à l'information afin de leur permettre de demander des informations de manière indépendante.⁴⁹⁴

Malgré les garanties constitutionnelles et légales et les mesures numériques mises en œuvre par le gouvernement et les acteurs de la société civile, il existe encore des obstacles importants à l'accès à l'information. Ces obstacles comprennent une fracture numérique inégale, l'inégalité entre les sexes, des lacunes infrastructurelles et le coût de l'accès à l'information. Un travail important est nécessaire pour améliorer la divulgation proactive d'informations sur les sites web du gouvernement. Il s'agit de mettre à disposition les documents, les ensembles de données et les rapports pertinents et de veiller à ce que le public puisse y accéder facilement et les comprendre. En outre, les informations devraient être mises à jour régulièrement et organisées de manière conviviale afin de promouvoir la transparence et d'encourager l'engagement des citoyens dans les activités du gouvernement.

IA et technologies émergentes

La révolution numérique est le témoin de l'application de l'intelligence artificielle (IA) et d'autres technologies émergentes pour améliorer la prestation de services sociaux et économiques. En 2024, le ministère des communications et de la numérisation a lancé la politique et la stratégie du Ghana en matière d'économie numérique, marquant une étape charnière dans le parcours du pays vers le progrès technologique.⁴⁹⁵ L'Autorité nationale des communications a également lancé un [plan stratégique quinquennal](#) (2024 - 2028) qui permettra au régulateur de rester à la pointe des demandes du secteur, en créant un écosystème numérique favorable et bien protégé. Les technologies de pointe étant de plus en plus répandues dans la gestion des données, il est essentiel de donner la priorité à la gouvernance des données pour que les efforts de numérisation du Ghana soient couronnés de succès.⁴⁹⁶ Une stratégie nationale en matière de données est en cours d'élaboration à cet égard. L'écosystème de startups du Ghana favorise l'adoption de l'IA et des technologies émergentes. Sur l'indice mondial de l'innovation 2023, le Ghana se classe 99e sur 123 pays étudiés au niveau mondial et 7e en Afrique subsaharienne.⁴⁹⁷ Dans sa [stratégie nationale d'intelligence artificielle](#), le pays vise à transformer sa société en utilisant l'IA pour faire progresser le potentiel des personnes, du gouvernement, des entreprises et des systèmes afin de parvenir à une transformation sociale et économique inclusive et à une meilleure qualité de vie d'ici à

489 Plus de 1000 demandes ont été faites depuis l'adoption de la loi sur le RTI - Oppong Nkrumah (2023) <https://moi.gov.gh/newsroom/2023/05/over-1000-requests-made-since-passage-of-rti-law-oppong-nkrumah/> (consulté le 28 novembre 2024)

490 JoyNews traîne le SSNIT devant la Commission RTI pour refus de fournir des informations sur la vente d'hôtels (2024) <https://www.myjoyonline.com/joynews-draws-ssnit-to-rti-commission-over-refusal-to-provide-information-on-hotels-sale/> (Consulté le 28 novembre 2024)

491 Le Quatrième Pouvoir dépose une pétition auprès de la Commission RTI concernant le refus de KPMG de fournir des informations sur les contrats avec le gouvernement (2024) <https://thefourthstategh.com/2024/03/the-fourth-estate-petitions-rti-commission-over-kpmgs-refusal-to-provide-information-on-contracts-with-govt/> (Accessed on 28 November 2024)

492 14 institutions condamnées à une amende de 1,3 million de GH¢ pour non-respect de la loi sur le RTI (2023) <https://www.graphic.com.gh/news/general-news/14-institutions-fined-gh-1-3m-for-non-compliance-with-rti-law.html> (consulté le 28 novembre 2024)

493 Renforcer la capacité des médias : Empowering Journalists with The Right To Information Act (2023) <https://rtic.gov.gh/2023/12/> (consulté le 28 novembre 2024)

494 MFWA renforce les capacités de plus de 600 citoyens sur la loi ghanéenne sur le droit à l'information (2023) <https://mfwa.org/issues-in-focus/mfwa-enhance-capacities-of-more-than-400-citizens-on-ghanas-right-to-information-law/> (consulté le 28 novembre 2024)

495 Le Ghana lance une politique d'économie numérique pour stimuler la transformation nationale (2024) <https://moi.gov.gh/newsroom/2024/11/ghana-launches-digital-economy-policy-to-drive-national-transformation/> (consulté le 28 novembre 2024)

496 Le Ghana développe sa stratégie nationale en matière de données en collaboration avec Smart Africa et Team Europe (2024) <https://smartafrica.org/ghana-develops-its-national-data-strategy-in-collaboration-with-smart-africa-and-team-europe/> (consulté le 8 décembre 2024).

497 Indice mondial de l'innovation (2023) <https://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo-pub-2000-2023-en-main-report-global-innovation-index-2023-16th-edition.pdf> (consulté le 28 novembre 2024)

2023. Suite à l'adoption croissante de l'intelligence artificielle (IA), l'UNESCO a lancé un outil pour évaluer son utilisation éthique en 2024.⁴⁹⁸ Certains législateurs se sont inquiétés de l'utilisation potentiellement abusive de l'intelligence artificielle et ont appelé à l'adoption d'une législation pour la réglementer dans le pays.⁴⁹⁹ Les jeunes n'ont pas été oubliés dans le débat, puisqu'ils ont exhorté les législateurs à se concentrer sur l'exploitation du potentiel de l'intelligence artificielle plutôt que de s'inquiéter de ses lacunes et d'essayer d'élaborer des réglementations.⁵⁰⁰ D'autres ont également demandé que la réglementation de l'IA soit équilibrée, car elle est essentielle pour encourager l'innovation et la créativité.⁵⁰¹

À partir de 2024, le ministère des communications et de la numérisation a élaboré un document d'orientation complet pour réglementer l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le pays. Un projet de ce document est actuellement soumis au Cabinet pour examen et suggestions.⁵⁰² Le Ghana a besoin d'investissements pour développer des infrastructures qui soutiennent l'intelligence artificielle et les technologies émergentes. Le gouvernement a été invité à envisager de réserver un pourcentage du budget national au développement de l'intelligence artificielle.⁵⁰³ En 2023, la Société de financement du développement a affecté 300 millions USD à la mise en place d'un centre de données au Ghana pour l'Afrique, ce qui profitera au développement de l'IA.⁵⁰⁴ En 2024, le gouvernement a lancé la Next-Gen InfraCo (NGIC) pour fournir des services mobiles haut débit 5G abordables. D'ici à 2028, le NGIC vise à déployer 4 400 sites, pour atteindre 37 millions de clients finaux. L'objectif est d'atteindre une couverture numérique de 100 % d'ici à 2030. La réussite du projet dépendra de l'augmentation de la pénétration de la 4G, qui passera de 15 % actuellement à plus de 80 %, tout en déployant des services 5G.⁵⁰⁵ Le Ghana a fait des progrès significatifs dans l'adoption de l'IA et des technologies émergentes, mais le secteur n'en est qu'à ses débuts. Pour exploiter pleinement le potentiel de l'IA et des technologies émergentes, le gouvernement doit donner la priorité aux investissements dans la recherche et le développement, établir des cadres de gouvernance clairs et garantir leur application inclusive et équitable.

Inclusion numérique

Il existe des disparités entre les hommes et les femmes en ce qui concerne la possession d'appareils numériques au Ghana. La possession de smartphones et de téléphones mobiles en général est plus faible chez les femmes, ce qui limite leur accès aux services et aux possibilités offertes par l'internet. En novembre 2024, les femmes possédaient 46 % des smartphones, contre 63 % pour les hommes.⁵⁰⁶ Ce phénomène est principalement influencé par deux facteurs: le coût élevé de l'acquisition de ces appareils et le manque de compétences adéquates pour utiliser ces technologies de manière efficace. Ces facteurs découlent de structures sociales sous-jacentes qui contribuent aux disparités entre les sexes. En conséquence, les femmes ont souvent un accès limité à l'éducation par rapport aux hommes, ce qui affecte leur potentiel de gain. Si les femmes possèdent moins d'appareils mobiles, 75 % d'entre elles accèdent à l'internet exclusivement par ce biais, contre 58 % des hommes.⁵⁰⁷

L'accès aux smartphones et à Internet reste hors de portée d'une partie de la population, notamment dans le secteur informel. Un rapport de 2024 sur la pauvreté multidimensionnelle au Ghana a révélé que 7 317 555 personnes, représentant 24 % de la population, sont considérées comme multidimensionnellement pauvres.⁵⁰⁸ En janvier 2024, environ 30,2 % de la population ghanéenne,

498 Lancement de l'outil éthique de l'IA de l'UNESCO (2024) <https://unesco-ai-ethics-tool-launched/> (consulté le 9 décembre 2024)

499 Les députés proposent une loi pour réglementer l'intelligence artificielle (2023) <https://citinewsroom.com/2023/06/mps-propose-legislation-to-regulate-artificial-intelligence/> (consulté le 9 décembre 2024)

500 Le Ghana débat de la réglementation de l'intelligence artificielle (2023) <https://www.dw.com/en/ghana-debates-regulating-artificial-intelligence/a-66025595> (consulté le 9 décembre 2024)

501 Une réglementation équilibrée de l'IA est essentielle pour favoriser l'innovation et la créativité (2024) <https://www.ghanaweb.com/GhanaHomePage/business/Balanced-AI-regulation-essential-to-foster-innovation-and-creativity-Valentine-Obi-1930934> (consulté le 9 décembre 2024).

502 Le gouvernement élabore une politique pour réglementer l'intelligence artificielle (2024) <https://www.graphic.com.gh/news/general-news/ghana-news-govt-develops-policy-to-regulate-artificial-intelligence.html> (consulté le 9 décembre 2024)

503 Le gouvernement est invité à investir dans l'IA pour améliorer les soins de santé (2024) <https://gna.org.gh/2024/06/government-urged-to-invest-in-ai-to-enhance-healthcare/> (consulté le 9 décembre 2024).

504 L'impact du nouveau centre de données de 300 millions de dollars du Ghana sur le développement de l'IA dans la région (2023) <https://www.ghanaweb.com/GhanaHomePage/features/The-impact-of-Ghana-rsquo-s-new-300-million-data-center-on-AI-development-in-the-region-1771544> (consulté le 9 décembre 2024).

505 Le gouvernement lance Next-Gen Infracore pour le déploiement de la 5G au Ghana (2024) <https://moc.gov.gh/2024/06/03/government-launches-next-gen-infracore-for-5g-deployment-in-ghana/> (consulté le 10 décembre 2024)

506 Après l'accès 2022-2023 Mesurer l'inégalité numérique (2024) <https://www.afrisig.org/sites/default/files/pdf/Access-After-Access-AfriSIG-2024.pdf> (consulté le 29 novembre 2024)

507 Services de gouvernement électronique inclusifs au Ghana : améliorer l'accès et l'utilisation des femmes (2023) https://www.gsma.com/solutions-and-impact/connectivity-for-good/mobile-for-development/wp-content/uploads/2023/07/FINAL_GSMA_Inclusive-E-Government-Services-in-Ghana-Enhancing-Womens-Access_56pp_v5.pdf (consulté le 29 novembre 2024)

508 Élection 2024 : Réimaginer la lutte contre la pauvreté multidimensionnelle (2024) <https://cddgh.org/2024/06/election-2024-reimagining-the-fight-against-multidimensional-poverty/>

soit 10,39 millions de personnes, n'avaient pas accès à l'internet.⁵⁰⁹ Avec un écosystème de paiement numérique et un système d'identification robustes, il existe une opportunité de marché pour les programmes d'achat immédiat et de paiement différé. En réponse, les détaillants de téléphonie mobile, les institutions financières et les entreprises de FinTech se sont associés pour fournir des solutions au marché. Bien qu'il existe plusieurs systèmes sur le marché, le partenariat entre M-KOPA et MTN mérite d'être mentionné. M-KOPA a tiré parti de ses partenariats stratégiques avec Samsung et Nokia pour financer plus de 100 000 personnes et a débloqué plus de 10 millions USD de crédit numérique pour les clients au Ghana.⁵¹⁰ La question de l'accès aux smartphones est également devenue un sujet politique, comme le montre la promesse de campagne du gouvernement NPP au pouvoir lors des élections de 2024.⁵¹¹

Par le biais du Fonds d'investissement du Ghana pour les communications électroniques, le gouvernement met en œuvre plusieurs projets, notamment le projet de téléphonie rurale et d'inclusion numérique du Ghana, qui vise à fournir des services de téléphonie mobile aux communautés mal desservies et à réduire ainsi la fracture numérique.⁵¹² Les données du budget prévisionnel basé sur les programmes du ministère de la communication et du numérique pour 2024 indiquent que 1 421 sites d'itinérance ont été construits pour desservir 2,5 millions de Ghanéens dans le cadre de l'agenda de la numérisation. Ces sites permettent aux citoyens de se connecter à leurs réseaux mobiles préférés dans le cadre de la politique nationale d'itinérance. Ils devraient également permettre de réduire d'environ 60 % le coût des services de réseau des entreprises de télécommunications.⁵¹³ Le ministère prévoit de déployer 1 008 sites supplémentaires d'ici à la fin de 2024, afin de couvrir 95 % du territoire ghanéen. Le Fonds a également créé 281 centres communautaires d'information sur les TIC dynamiques et soutient en permanence les centres existants.⁵¹⁴ D'ici à 2024 le Fonds a organisé et parrainé 1 546 sessions de formation sur la transformation numérique et le codage et a formé 12 113 filles à l'informatique de base.⁵¹⁵ Avec le soutien de partenaires, le Fonds a également offert une formation informatique de base à 450 personnes malvoyantes.⁵¹⁶ Le GIFEC est financé par une taxe réglementaire de 1 % prélevée sur le revenu annuel net des fournisseurs et opérateurs de services de communication, par des contributions du gouvernement et par des subventions des partenaires de développement. Au moment de la rédaction de ce rapport, aucun rapport financier annuel complet n'était disponible en ligne pour déterminer le total des fonds accessibles au GIFEC pour les projets et les opérations en 2024.

Il est crucial d'assurer la sécurité des enfants sur internet pour une inclusion numérique, surtout avec la hausse de l'utilisation des smartphones. Des informations actuelles montrent que 90,5 % des enfants entre 8 et 17 ans ont eu recours à Internet à un certain point. Sur les personnes qui se servent d'Internet, 45,7 % le font à travers un smartphone. En outre, 56,7 % des enfants qui y ont accès par le biais d'un smartphone sont faiblement ou pas du tout surveillés. Cette absence de contrôle peut conduire à une participation à des actes frauduleux, une exposition à des contenus violents et sexuels sur internet, ainsi qu'à d'autres dangers tels que la dépendance.⁵¹⁷ Même si aucune donnée récente n'est disponible, un rapport de 2020 du Centre national pour les enfants disparus et exploités a indiqué que plus de 13 000 images et vidéos d'exploitation sexuelle des mineurs ont été visionnées ou téléchargées sur Internet en provenance du Ghana.⁵¹⁸ La loi sur la cybersécurité (loi 1038) pénalise les abus envers les enfants sur Internet, y compris la création, la vision et le partage de contenus pédopornographiques, le piégeage en ligne, le harcèlement en ligne et l'extorsion sexuelle, conformément aux articles 62 à 67. La loi sur l'enfance de 1998 ne couvre pas suffisamment les subtilités des avancées technologiques actuelles et l'exposition des enfants aux dangers qui en découlent. Le gouvernement vise à remédier à ces déficits par le

(consulté le 17 novembre 2024)

509 Digital 2024 : Ghana (2024b) <https://datareportal.com/reports/digital-2024-ghana> (consulté le 17 novembre 2024)

510 M-Kopa s'étend au Ghana, débloquant 10 millions de dollars de crédit pour les clients (2023) <https://www.myjoyonline.com/m-kopa-expands-to-ghana-unlocking-10m-in-credit-for-customers/> (consulté le 18 novembre 2024)

511 Un nouveau gouvernement NPP lancera le programme «Achetez maintenant, payez plus tard». Les Ghanéens achèteront des téléphones et paieront par tranches de 1 ou 2 GHC (2023) <https://rainbowradioonline.com/2024/07/22/127027/> (consulté le 18 novembre 2024)

512 Le gouvernement est déterminé à combler la fracture numérique (2024) <https://moi.gov.gh/newsroom/2024/02/govt-is-determined-to-bridge-digital-divide-ursula-owusu/> (consulté le 11 décembre 2024)

513 Le GIFEC réduit le coût de la connexion au réseau dans les zones rurales (2024) <https://www.telecomschamber.org/industry-news/gifec-reduces-cost-of-providing-network-connection-to-rural-areas/> (consulté le 11 décembre 2024)

514 Ministère des communications et de la numérisation Budget prévisionnel (2023) https://mofep.gov.gh/sites/default/files/pbb-estimates/2024/2024-PBB-MOCD_.pdf (consulté le 11 décembre 2024).

515 Inclusion numérique (2024) <https://performancetracker.gov.gh/category/160> (consulté le 11 décembre 2024)

516 Le GIFEC vise à redynamiser les opérations pour étendre la connectivité internet aux zones rurales dépourvues d'accès aux données (2024) <https://www.myjoyonline.com/gifec-aims-to-revitalise-operations-to-extend-internet-connectivity-to-rural-areas-without-data-access/> (Consulté le 11 décembre 2024).

517 Utilisation, accès et supervision d'Internet chez les enfants ghanéens : une étude transversale (2024) <https://doi.org/10.1057/s41599-024-03482-8> (consulté le 27 mars 2025)

518 Le président de la FIDA-Ghana dirige la protection des enfants en ligne au Ghana (2022) https://www.csa.gov.gh/president_of_fida_leads_cop.php (consulté le 27 mars 2025)

biais du Cadre national de protection des enfants sur internet.⁵¹⁹ Le Ghana a précédemment ratifié plusieurs accords, conventions et protocoles internationaux concernant l’exploitation et les abus sexuels sur les enfants, en ligne comme hors ligne. Ces cadres comprennent la Convention du Conseil de l’Europe relative à la cybercriminalité, la Convention de l’Union africaine concernant la cybersécurité et la protection des données personnelles, ainsi que le Protocole facultatif à la Convention sur les droits de l’enfant se rapportant à la vente d’enfants, à la prostitution des enfants et à la pornographie impliquant des enfants.

L'indice TheScore

Indicateurs clés de Londa 2025	Déclaration de la CADHP (P comme Principe)	Score	Justification
Fermeture d’Inter-net	P38(2)	5	Aucun cas de coupure de l’internet n’a été signalé. Le gouvernement collabore avec les parties prenantes pour maintenir l’in-ternet en service.
Lois, politiques et autres mesures inexistantes pour promouvoir un accès universel, équitable, abor-dable et significatif à l’internet	P37	4	Le gouvernement a mis en place plusieurs politiques et initiatives pour atteindre le résultat souhaité pour cet indicateur. La majorité des initiatives sont menées par le GIFEC.
Criminalisation des fausses nouvelles	P22(2)	1	Il existe une loi interdisant la publication de fausses nouvelles. La police et les jour-nalistes disposent également d’un cadre structuré pour leurs relations. Le code pénal et la loi sur les communications électroniques sont les lois applicables.
Législation sur la sédition	P22(2)	3	Il existe des lois qui interdisent l’incitation au désordre public ou à l’insurrection. Le code pénal et la loi sur les communi-cations électroniques sont les lois appli-cables.
Arrestations arbi-traires et harcèle-ment des médias, des défenseurs des droits de l’homme et des citoyens	P20(1) & (2)	2	Les lois sont utilisées abusivement pour arrêter et harceler les journalistes. Le gouvernement ne semble pas protéger les journalistes. Le code pénal et la loi sur les communications électroniques sont les lois applicables.
Législation sur la protection des données.	P42	5	Une loi existe pour protéger les informa-tions et les données personnelles des citoyens et garantir le respect de la vie pri-vée. La loi sur la protection des données, la cybersécurité, la loi sur les communi-cations électroniques et les constitutions sont des lois applicables.

148

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

Les États interviennent et exigent le retrait de contenus en ligne par les intermédiaires de l'internet	P38 et P39(4)	4	Il existe une loi qui autorise la modération du contenu, mais les dispositions ont rarement été utilisées. La loi sur les communications électroniques est la loi applicable.
Atteinte à la confidentialité des communications	P41	5	Il existe des lois qui protègent la vie privée, mais ces lois contiennent également des dispositions qui permettent de déroger à cette protection. Les lois applicables sont la Constitution, la loi sur la protection des données, la loi sur les communications électroniques et la loi sur la cybersécurité.
L'incapacité du gouvernement à divulguer et à diffuser de manière proactive l'information sur les technologies numériques.	P29(3)	3	Il existe une loi relative au droit à l'information, mais sa mise en œuvre est semée d'embûches. La loi sur le droit à l'information est la loi applicable.
Stratégies nationales en matière d'IA et de technologies émergentes	P39(6)	3	Il existe une stratégie nationale, des outils pour une utilisation éthique et des politiques pour mettre en place l'infrastructure nécessaire. Il n'existe actuellement aucune loi applicable.
Adoption de lois, de politiques et de mesures spécifiques en faveur de la sécurité numérique et de la protection de la vie privée des enfants en ligne	P37(5)	3	Il existe une politique et une législation visant à protéger les enfants en ligne. Néanmoins, certaines lacunes subsistent, comme l'absence de cadre réglementaire, de lignes directrices et de normes pour les opérateurs de téléphonie mobile et les autres entreprises de télécommunications. La loi sur la cybersécurité est la loi applicable. La loi sur l'enfance de 1998 ne tient pas compte des avancées technologiques actuelles et de l'exposition des enfants aux dangers qui en découlent.
Inclusion numérique	P37(3)	4	Des institutions, des politiques, des initiatives et des stratégies existent pour garantir un accès inclusif à la technologie numérique. La majorité des initiatives sont menées par le GIFEC.
TOTAL (jusqu'à 60)		42	L'évaluation globale des performances du pays indique que le Ghana est modérément conforme.

3.0 Conclusion

La libéralisation du secteur des TIC a joué un rôle essentiel dans le développement des infrastructures et le renforcement de la compétitivité du pays par rapport à ses pairs de la région. Un ensemble clair de lois, de politiques et de projets ciblés sur des objectifs spécifiques a contribué à ces progrès. Malgré de bons classements dans les indices mondiaux connexes, le Ghana est toujours confronté à certains défis. Le recul de la liberté de la presse et de l'expression en ligne constitue un problème majeur. Il existe également une fracture numérique, qui se traduit par des

différences dans la qualité des services, l'accès aux technologies numériques et les compétences numériques au sein des différents groupes de population. Les questions de protection des données, de respect de la vie privée et de cybersécurité doivent faire l'objet d'un examen attentif et de solutions proactives pour suivre l'évolution du paysage technologique. L'élaboration de cadres réglementaires solides et la promotion de la collaboration entre les secteurs public et privé sont des étapes essentielles pour relever ces défis. Pour garantir un avenir numérique plus équitable et plus sûr à tous les citoyens, le gouvernement peut mettre en œuvre des politiques axées sur la protection et la promotion

des investissements dans le secteur numérique, l'encouragement de l'innovation et l'élargissement de l'accès à la technologie.

En outre, la promotion d'une culture de respect strict des réglementations contribuera à maintenir l'intégrité de l'écosystème numérique, en veillant à ce que toutes les parties prenantes adhèrent à des normes de pratique élevées. Enfin, les politiques de protection des consommateurs doivent être renforcées pour protéger les individus contre l'exploitation et les violations de données, créant ainsi un environnement en ligne plus sûr pour tous. Le Ghana peut parvenir à un paysage numérique plus inclusif qui profite à tous les citoyens grâce à ces mesures.

Recommandations

Les recommandations visant à améliorer l'inclusion numérique et à protéger les droits numériques sont basées sur une analyse des événements rapportés et sur le score global du pays sur l'indice TheScore. Ces recommandations sont présentées en relation avec les interactions entre les parties prenantes de l'espace numérique.

Le gouvernement devrait :

- Élever la Commission nationale des médias au rang d'autorité afin de renforcer son pouvoir de supervision et de régulation des activités des médias. Cela permettrait d'établir des lignes directrices en matière de journalisme éthique et de comportement responsable, favorisant un environnement médiatique plus transparent et digne de confiance pour les journalistes et le public.
- Mettre en place un tribunal spécialisé pour traiter rapidement les agressions contre les journalistes, afin de garantir une justice rapide et de renforcer les protections de la liberté de la presse. En donnant la priorité à ces affaires, le pays peut dissuader la violence contre les professionnels des médias et sauvegarder leurs droits. En outre, il conviendrait de fournir des ressources et un soutien aux journalistes victimes de telles agressions au cours des procédures judiciaires.
- Développer les ressources du GIFEC pour soutenir l'IA et les technologies émergentes en augmentant le financement, en améliorant l'infrastructure et en privilégiant les collaborations avec les innovateurs technologiques. Cela permettra de stimuler la croissance économique et d'améliorer les services à l'échelle nationale.
- Mise en œuvre d'une politique temporaire de discrimination fiscale visant les smartphones. Cette politique éliminerait les taxes sur les smartphones bas de gamme, les rendant ainsi plus accessibles à une population plus large. Tout en taxant les smartphones haut de gamme, généralement achetés par des consommateurs disposant de moyens financiers plus importants.
- Mettre en œuvre des politiques globales pour garantir une concurrence loyale entre tous les acteurs de l'écosystème numérique. Ces politiques devraient supprimer les obstacles qui désavantagent certains acteurs du marché, promouvoir la transparence des opérations, encourager l'innovation et protéger les intérêts des consommateurs. En se concentrant sur des pratiques équitables, le pays peut créer un environnement dans lequel les grandes et les petites entités peuvent prospérer. Cela profitera à l'économie dans son ensemble et favorisera un marché numérique diversifié et dynamique.
- Mettre en place un cadre réglementaire, des lignes directrices et des normes pour les opérateurs de téléphonie mobile et les autres entreprises de télécommunications afin de protéger les enfants en ligne.

150

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

- Élaborer un cadre réglementaire assorti de lignes directrices à l'intention des opérateurs de téléphonie mobile et des entreprises de télécommunications pour protéger les enfants en ligne. Ce cadre devrait comprendre des mesures de protection des informations personnelles, la mise en œuvre de protocoles de vérification de l'âge, la promotion de la culture numérique et l'amélioration des mécanismes de signalement des menaces en ligne.
- Collaborer avec les organisations de la société civile pour élaborer des politiques fondées sur des données afin de créer des écosystèmes numériques sûrs et équitables.

La société civile devrait :

- Lancer une campagne d'engagement civique pour informer les citoyens de leurs droits et responsabilités en matière de liberté d'expression, de protection des données et de confidentialité des données. La campagne devrait fournir des informations claires sur ces droits, en mettant l'accent sur une expression respectueuse et sur l'importance de reconnaître les limites pour éviter les préjudices et la désinformation.
- Collaborer avec les parties prenantes gouvernementales pour élaborer des politiques fondées sur la recherche et les données qui favorisent l'inclusion numérique des communautés sous-représentées tout en protégeant les droits des citoyens.
-
- Développer une initiative d'aide juridique pour soutenir les journalistes confrontés à des procès et à des problèmes juridiques en raison de leurs reportages. Cette initiative devrait fournir une représentation juridique, un soutien financier pour les frais d'avocat et des ressources pour naviguer dans le système juridique. Elle devrait également comprendre une formation sur les droits des journalistes et promouvoir les partenariats avec des professionnels du droit qui se consacrent à la liberté de la presse, afin que les journalistes puissent exercer leurs fonctions sans craindre de répercussions juridiques.

Le secteur privé devrait :

- Respecter les lignes directrices réglementaires de l'industrie, notamment en procédant à des audits et à des évaluations régulières pour déterminer le degré de conformité.
- Fournir des formations et des ressources pour améliorer la compréhension des règlements et promouvoir une culture de la responsabilité et de l'amélioration continue.
- Travailler avec les organisations de la société civile pour créer et mettre en œuvre des initiatives visant à éduquer les citoyens sur leurs responsabilités lorsqu'ils utilisent des solutions numériques et consomment de l'information.

Kenya



Résumé

Ce rapport examine le paysage des droits et de l'inclusion numériques au Kenya, en soulignant les réalisations et les défis dans des domaines clés tels que l'accès à l'internet, la liberté d'expression, la protection des données et l'accès à l'information. Il aborde des questions importantes telles que les fermetures d'Internet, les violations de la vie privée et la censure, tout en reconnaissant la croissance technologique rapide du pays et l'augmentation de la connectivité numérique. La recherche adopte une approche d'analyse qualitative, comprenant des études de cas, des examens des politiques et une analyse approfondie des revues et des publications. L'auteur de ce rapport analyse les performances du Kenya à l'aide de l'indice TheScore, qui mesure la conformité des pays à la Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), le Kenya obtenant un score de 34 sur 60 en 2024, ce qui indique une faible conformité.

Le rapport recommande des actions urgentes pour faire respecter les libertés constitutionnelles, améliorer l'inclusion numérique et renforcer les cadres de gouvernance. Les propositions clés comprennent l'exploitation de l'infrastructure numérique pour étendre l'accès abordable à l'internet, la révision des lois restrictives et la promotion de l'élaboration de politiques inclusives pour soutenir les groupes marginalisés. En comblant ces lacunes et en exploitant son potentiel technologique, le Kenya peut devenir un leader mondial en matière de droits numériques et d'innovation, à la hauteur de l'image de marque de la «Silicon Savannah».

152

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024



Introduction

153

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

Situé en Afrique de l'Est, avec une population estimée à 55,1 millions d'habitants en décembre 2024, le Kenya possède un immense potentiel économique et social. Compte tenu de sa situation stratégique et de ses prouesses technologiques, avec des inventions comme M-pesa, le Kenya a été surnommé la «Silicon Savannah» de l'Afrique.⁵²⁰ Ces dernières années, le pays a connu un changement démographique, avec un nombre croissant de jeunes gens éduqués, férus de technologie et connectés.⁵²¹ Les Kényans se classent au premier rang mondial⁵²² pour le temps moyen passé en ligne, les plateformes de médias sociaux comme Facebook, TikTok et WhatsApp servant d'outils essentiels pour la communication, le commerce et l'activisme.

Cette évolution est en partie due au développement de l'internet au cours des dernières années. Les abonnements à l'internet fixe et sans fil ont augmenté de 7,3 % pour atteindre 52 millions en 2023, tandis que le nombre de fournisseurs de services d'application (ASP) agréés a augmenté de 13,2 % pour atteindre 533.⁵²³ Dans le même temps, l'expansion et l'amélioration continue de l'infrastructure à large bande ont facilité un flux de données important par personne, comme le montre l'augmentation du nombre de bits par seconde (bps) par habitant de 144 400 en 2022 à 241 000 en 2023.³

En 2024, plusieurs violations des droits de l'homme ont été enregistrées au Kenya, portant atteinte à l'intégrité démocratique et aux progrès du pays. En tête de liste figure la perturbation de l'Internet qui a eu lieu le 25 juin 2024 malgré les assurances préalables de l'Autorité des communications du Kenya (CA) selon lesquelles il n'y avait aucun projet d'interférence avec la connectivité de l'Internet.⁵²⁴ La perturbation de l'internet est la restriction intentionnelle de la connectivité qui limite la capacité des gens à accéder à l'internet ou à des sites web et applications spécifiques. Il peut s'agir de différentes tactiques, telles que l'étranglement de la bande passante ou le blocage de l'accès à certains services, qui peuvent ne pas couper complètement l'accès à l'internet, mais en compromettre considérablement l'utilisation.⁵²⁵

Au Kenya, la perturbation a été enregistrée par des plateformes telles que OONI et NetBlocks, indiquant une chute brutale de la connectivité internet de 100 % à 42 %.⁵²⁶ En outre, des préoccupations relatives à la protection de la vie privée et à la surveillance ont également été soulevées par différentes entités locales et internationales telles que la Commission internationale des juristes (CIJ)⁵²⁷ et Amnesty International⁵²⁸, qui ont documenté l'utilisation de technologies de surveillance pour retrouver et enlever des activistes et des manifestants numériques qui ont participé aux manifestations organisées par GenZ en 2024. En outre, le gouvernement kényan a menacé de fermer des médias de premier plan, tels que KTN News, pour avoir diffusé des manifestations antigouvernementales.⁵²⁹

520 CBS News «Comment le Kenya est devenu «Silicon Savannah»» (2024) <https://www.cbsnews.com/news/how-kenya-became-the-silicon-savannah-60-minutes/> (consulté le 29 novembre 2024).

521 Emissaire «Le Kenya est à un point d'inflexion. Elle a besoin d'une nouvelle voie pour progresser» (2024) <https://carnegieendowment.org/emissary/2024/08/kenya-genz-protests-progress-tech-corruption?lang=en> (consulté le 29 novembre 2024).

522 The Star «Les pays qui passent le plus de temps sur les réseaux sociaux» (2024) <https://www.the-star.co.ke/news/infographics/2024-11-06-countries-that-spend-most-time-on-social-networks> (consulté le 10 février 2025).

523 Bureau national des statistiques du Kenya «Enquête économique 2024» (2024) <https://www.knbs.or.ke/wp-content/uploads/2024/05/2024-Economic-Survey.pdf> (consulté le 29 novembre 2024).

524 Citoyen numérique «Pas de coupure d'internet, l'autorité Kenyane des communications déclare que, dans le cadre de la contestation du projet de loi de finances» (2024) <https://www.citizen.digital/news/no-internet-shutdown-communication-authority-of-kenya-says-amid-finance-bill-demos-n344620> (consulté le 14 janvier 2024)

525 AccessNow Website (2024) <https://www.accessnow.org/no-internet-shutdowns-lets-keepit-on/> (consulté le 15 janvier 2025)

526 Le quotidien des affaires «Les services internet sont perturbés alors que les Kenyans organisent des manifestations contre les taxes» (2024) <https://www.businessdailyafrica.com/bd/corporate/technology/internet-services-disrupted-as-kenyans-stage-anti-tax-protests-4669422> (consulté le 06 novembre 2024).

527 ICJ «Déclaration commune de la communauté des droits de l'homme au Kenya sur l'état de la nation à la suite des manifestations sur le financement de 2024» (2022) <https://icj-kenya.org/news/a-call-for-accountability-return-to-constitutionalism-and-cessation-of-violations/> (consulté le 14 janvier 2025).

528 Amnesty International «Déclaration commune sur la manifestation nationale» (2024) <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2024/06/joint-statement-on-nationwide-demonstrations/> (consulté le 14 novembre 2025)

529 KTN News «Rejeter le projet de loi sur les finances: Le gouvernement menace de fermer KTN» (2024) <https://www.youtube.com/watch?v=iHVOPL>

L'inclusion numérique semble être à la traîne avec une infrastructure limitée pour fournir des services internet abordables dans les zones marginalisées. À la lumière de ces développements, la conformité globale du Kenya sur la base de ce rapport de recherche est de 28 sur 60 selon l'indice TheScore de Paradigm Initiative. Cette note signifie que le Kenya est légèrement en conformité avec la Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.⁵³⁰

Accès à l'internet

L'accès à l'internet facilite l'interaction par le biais de plateformes en ligne à des fins d'information, de communication, de divertissement et de commerce. En 2024, le Kenya a été confronté à des perturbations sans précédent de l'internet, contraires à la législation kenyane. Lors des manifestations de masse contre le projet de loi de finances (2024/2025), qui ont abouti à la prise d'assaut des bâtiments du parlement à Nairobi par les jeunes, plusieurs régions du pays ont signalé des lenteurs et des interruptions de l'internet sur les principaux réseaux kényans.⁵³¹ Les données de NetBlocks ont révélé que le mardi 25 juin 2024 au soir, la puissance de la connectivité internet a fortement chuté, passant de 100 % à 42 %, ce qui a gravement compromis l'accès à l'internet dans le pays⁽⁴⁾.

Toute forme de perturbation de l'internet viole directement les articles 33, 35 et 37 de la Constitution kényane de 2010 sur l'accès à l'information et la liberté d'expression. Cette interruption a également érodé la confiance dans l'engagement du gouvernement à défendre les droits fondamentaux et à respecter les droits numériques.⁵³² Internet est un outil indispensable à l'engagement civique numérique au Kenya et a été utilisé à maintes reprises pour organiser des mouvements sociaux et exiger que le gouvernement rende des comptes. En interrompant l'accès à Internet, le gouvernement empêche les manifestants de s'organiser et d'exprimer leurs opinions en ligne et hors ligne. L'internet est ainsi un canal essentiel pour le commerce électronique et l'économie numérique du Kenya. Ainsi, pour chaque heure de coupure totale de l'internet, le pays a perdu environ 1,8 milliard de shillings (Shs) de son PIB (équivalent à 10 % du PIB)⁴.

Dans une lettre datée du 31 octobre 2024, le gouvernement, par l'intermédiaire de la Communication Authority of Kenya (CA), a demandé aux fournisseurs d'accès à Internet (FAI) de suspendre l'utilisation de Telegram dans le pays pendant les heures d'examen du Kenya Certificate of Secondary Education (KCSE), et ce jusqu'au 22 novembre 2024.⁵³³ La raison invoquée pour cette suspension est la lutte contre la tricherie présumée à l'examen par le biais de l'application. Telegram est utilisé par au moins 13 % de la population kenyane et est devenu un outil essentiel.⁵³⁴ Les particuliers, les entreprises, la société civile, les journalistes et le grand public comptent sur cette plateforme pour leurs affaires et leurs communications, car elle permet d'atteindre facilement un large public et d'accéder librement à l'information. En limitant l'accès à Telegram, le gouvernement a directement violé les dispositions de la Constitution de 2010.

En outre, il existe des lacunes notables dans les lois, les politiques et les cadres relatifs à l'accès abordable à l'internet, en particulier pour les groupes marginalisés. À l'heure actuelle, le Kenya ne dispose pas de réglementations spécifiques obligeant les fournisseurs d'accès à Internet à proposer des structures tarifaires abordables pour les groupes marginalisés. Alors que le Fonds de service universel vise à promouvoir l'accès, il n'existe pas de politique applicable qui garantisse des tarifs réduits pour les utilisateurs à faibles revenus.⁵³⁵ Le pays manque également de politiques encourageant le développement et la distribution de technologies d'assistance abordables permettant aux personnes handicapées d'accéder efficacement à l'internet⁽⁹⁾.

GTty0 (consulté le 07 novembre 2024).

530 Commission africaine des droits de l'homme et des peuples 'Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique' (2019)

https://www.chr.up.ac.za/images/researchunits/dgdr/documents/ati/Declaration_of_Principles_on_Freedom_of_Expression_ENG_2019.pdf (consulté le 14 janvier 2025)

531 Nation Afrique 'les Kenyans subissent des interruptions et des lenteurs dans leur connexion à l'internet' (2024) <https://nation.africa/kenya/news/kenyans-experience-interrupted-and-slow-internet-connections-4669366> (consulté le 12 novembre 2024).

532 Commission internationale des juristes, «Digital rights : Internet access crucial to a vibrant democracy» (2024) <https://icj-kenya.org/news/digital-rights-internet-access-crucial-to-vibrant-democracy/> (consulté le 06 novembre 2024).

533 KICTANet 'L'accès à Telegram est bloqué au Kenya' (2024) <https://www.kictanet.or.ke/telegram-access-blocked-in-kenya/> (consulté le 11 novembre 2024).

534 Nation «Les manifestations de la génération Z portent l'utilisation des médias sociaux à un niveau record» (2024) <https://nation.africa/kenya/business/technology/gen-z-protests-raise-social-media-use-to-record-levels-4706970> (consulté le 10 février 2025).

535 A. Wang'ang'a 'Obstacles socio-économiques à l'accès des personnes handicapées aux technologies de l'information et de la communication (TIC) en Afrique : Literature Review» (2024) <https://doi.org/10.37284/eaajt.7.1.2235> (consulté le 06 novembre 2024).

Liberté d'expression

La liberté d'expression est un droit constitutionnel fondamental au Kenya, consacré par l'article 33.⁵³⁶ Toutefois, les articles 22, 23 et 27 de la loi kényane de 2018 sur l'utilisation abusive des ordinateurs et la cybercriminalité criminalisent la publication d'informations fausses ou trompeuses. Cette loi reste une régression significative pour le discours en ligne car ces dispositions ravivent effectivement la diffamation criminelle en pénalisant l'atteinte à la réputation en raison de termes vagues tels que «l'appréhension ou la crainte de la violence» qui laisse place à une interprétation subjective par les autorités.⁵³⁷ Quoi qu'il en soit, la diffamation devrait être traitée par le biais du droit civil, comme le prévoit la loi sur la diffamation,⁵³⁸ plutôt que par des sanctions pénales.

Par la suite, le code pénal du Kenya aborde la sédition principalement dans les sections 47 et 77, qui stipulent que tout acte, discours, publication ou expression qui incite à la désaffection à l'égard du gouvernement, encourage l'hostilité entre les communautés ou sape l'ordre public et l'autorité est considéré comme séditieux.⁵³⁹ Les lois sur la sédition sont controversées car elles peuvent être utilisées pour supprimer la liberté d'expression, faire taire l'opposition politique ou étouffer les critiques légitimes du gouvernement. Dans sa décision du 18 mars 2024, le juge Muhochi a noté que la section 77(1) et (3) du code pénal est héritage colonial qui limite la liberté d'expression par la disposition vague du délit de subversion.⁵⁴⁰ Les dispositions de la section 77 sont trop larges et trop vagues, ce qui limite le droit à la liberté d'expression. En outre, le gouvernement kényan utilise souvent ces lois pour faciliter l'interception des communications et la surveillance de personnes ciblées. Parmi les autres lois problématiques et vagues figurent la loi de 2012 sur le service national de renseignement et la loi de 2012 sur la prévention du terrorisme.⁵⁴¹

La loi sur la cybercriminalité positionne également l'État comme l'arbitre de la vérité en criminalisant ce qu'elle définit comme des «fausses nouvelles», ce qui soulève des inquiétudes quant aux abus potentiels en matière de restriction de la liberté d'expression. La diffusion nouvelles irréelles, en particulier pendant les manifestations contre le projet de loi de finances 2024, a impliqué la diffusion d'erronés rapports de violence ou d'activité criminelle attribués aux manifestants.⁵⁴² Cette tendance est préoccupante et les parties prenantes, y compris le gouvernement, devraient divulguer des informations de manière proactive durant les périodes de troubles en utilisant les plateformes de médias sociaux pour contrer les erronés récits et investir dans le renforcement des capacités sur la vérification des faits en tant que stratégies pour remédier aux désordres de l'information. Les sanctions pénales pour la diffusion de fausses nouvelles sont actuellement excessives et ne semblent pas avoir d'impact positif.

En termes d'arrestations arbitraires, d'agressions, d'intimidations, de harcèlements et d'enlèvements, les données cumulées au Kenya tout au long de l'année 2024 révèlent une situation inquiétante. Il a été confirmé qu'au moins 65 personnes sont mortes à la suite de violences policières lors de manifestations⁵⁴³, et que plus de 361 personnes ont été blessées⁵⁴⁴. En outre, environ 1 574 personnes ont été arrêtées illégalement, y compris des manifestants et des défenseurs des droits de l'homme. Au moins 60 cas de disparitions forcées ou involontaires ont été signalés, et de nombreuses personnes n'ont toujours pas été retrouvées.⁵⁴⁵ Ces cas sont le résultat d'une forte réaction des forces de sécurité visant à réprimer la dissidence. De même, plusieurs médias ont été menacés par le gouvernement. Par exemple, le 25 juin 2024, KTN News a été menacée de fermeture pour avoir diffusé des manifestations anti-gouvernementales⁶ et ce en

536 Réforme du droit Kenyan (Commission de réforme du droit du Kenya) «Constitution of Kenya : Article 33 Freedom of expression» (2024) <https://www.klrc.go.ke/index.php/constitution-of-kenya/112-chapter-four-the-bill-of-rights/part-2-rights-and-fundamental-freedoms/199-33-freedom-of-expression> (consulté le 07 novembre 2024).

537 Commission internationale de juristes «Le paysage numérique croissant du Kenya et les limites de la liberté d'expression» (2024) <https://icj-kenya.org/news/kenyas-growing-digital-landscape-and-the-boundaries-of-free-expression/> (consulté le 07 novembre 2024).

538 Kenya Law 'Loi sur la diffamation' (2012) http://kenyalaw.org/kl/fileadmin/pdfdownloads/Acts/DefamationAct_Cap36.pdf (consulté le 07 novembre 2024).

539 Kenya Law 'Code pénal' (2012) https://www.kenyalaw.org/kl/fileadmin/pdfdownloads/Acts/PenalCode_Cap63.pdf (consulté le 07 novembre 2024).

540 Loi kényane «Pétition E016 de 2023» (2024) <https://kenyalaw.org/caselaw/cases/view/284070/> (consulté le 07 novembre 2024).

541 KICTANet «Lois et technologies de surveillance utilisées dans la lutte contre le terrorisme et leur impact potentiel sur l'espace civique» (2024) <https://www.kictanet.or.ke/?mdocs-file=49126> (consulté le 07 novembre 2024).

542 L'éléphant «Journal d'une révolution» (2024) <https://www.theelephant.info/opinion/2024/07/07/elephant-series-journaling-a-revolution/> (consulté le 07 novembre 2024).

543 Lethal in Disguise 'Kenya : répression meurtrière lors des manifestations contre le projet de loi sur la finance' (2024) <https://lethalindisguise.org/case-studies/kenya-anti-finance-bill/> (consulté le 15 janvier 2025)

544 Aljazeera 'Les manifestations contre la hausse des taxes au Kenya ont fait au moins 39 morts, selon une organisation de défense des droits de l'homme' (2024) <https://www.aljazeera.com/news/2024/7/1/tax-hike-protests-in-kenya-killed-at-least-39-people-says-rights-watchdog> (Consulté le 15 janvier 2025)

545 Lethal in Disguise 'Kenya : répression meurtrière lors des manifestations contre le projet de loi sur la finance' (2024) <https://lethalindisguise.org/case-studies/kenya-anti-finance-bill/> (consulté le 15 janvier 2025)

dépit de l'article 34 de la Constitution kenyane, qui garantit la liberté des médias.

Protection des données et de la vie privée

Au Kenya, la protection des données est régie par la loi de 2019 sur la protection des données (Data Protection Act, DPA).⁵⁴⁶ Les sections 25, 26 et 32 du DPA prévoient les principes de la protection des données, les droits d'une personne concernée et les conditions du consentement au traitement des données. Dans le projet de loi de finances 2024/2025, aujourd'hui disparu, la clause 63 visait à exempter le Kenya Autorité fiscale (KRA) des dispositions de la loi sur la protection des données.⁵⁴⁷ Bien que le projet de loi ait été retiré, la KRA a publié de nouvelles directives qui permettent à l'autorité publique de contrôler tous les téléphones portables fabriqués localement et importés vendus au Kenya afin de garantir le respect des obligations fiscales à partir du 1er janvier 2025, ce qui permet à l'État d'accéder aux activités d'un utilisateur de téléphone, y compris les schémas de localisation, les transactions et l'historique des communications.⁵⁴⁸ La KRA a également annoncé un plan ambitieux d'intégration de son système avec les banques, les sociétés de transfert de fonds et les fournisseurs de services de paiement, dans le but de stimuler la collecte de recettes et de favoriser le respect des obligations fiscales d'ici à janvier 2025. Une partie de la stratégie de la KRA comprend l'utilisation de l'IA pour détecter l'évasion fiscale, ce qui est problématique car cela donne au fisc un accès illimité aux données personnelles, y compris les comptes bancaires, les transferts d'argent et les propriétés détenues.⁵⁴⁹ Une telle approche, au détriment du DPA 2019, érode la confiance du public et peut conduire à l'évasion fiscale ou à la réticence à se conformer.

La KRA ne serait pas la première agence gouvernementale à avoir accès aux données personnelles des citoyens. En octobre 2024, l'un des principaux journaux kenyans, le Daily Nation, a rapporté que les agences de sécurité du pays avaient eu pendant des années un accès pratiquement illimité aux enregistrements de données d'appel sensibles des clients de la téléphonie mobile, ainsi qu'aux données de localisation, ce qui les avait aidées à traquer et à capturer des criminels présumés.⁵⁵⁰ Cette situation suscite des inquiétudes quant à l'utilisation potentiellement abusive des enregistrements de données d'appel par le gouvernement, ce qui pourrait faciliter les enlèvements et les exécutions extrajudiciaires, deux phénomènes qui sont devenu monnaie courante au Kenya. Malgré cela, et en dépit de la mise en place du DPA 2019, plusieurs membres du Parlement se sont plaints d'avoir été spammés par des messages et des appels de leurs électeurs leur demandant de s'opposer au projet de loi de finances 2024.⁵⁵¹

En ce qui concerne les lois et les normes visant à protéger les travailleurs de l'économie numérique, le Kenya ne dispose pas actuellement d'un cadre clair et complet pour protéger les droits des travailleurs du numérique et des plateformes. Bien que les plateformes numériques, telles que TikTok, Facebook et X, soient une source de revenus pour un grand nombre de jeunes kenyans, le pays ne dispose pas d'un cadre clair et complet pour garantir une rémunération équitable et un traitement humain.⁵⁵² En 2023, plus de 180 modérateurs de contenu en ligne travaillant pour Facebook et Sama, son sous-traitant au Kenya, ont poursuivi les deux entreprises pour licenciement illégal et abusif. Le 20 septembre 2024, la cour d'appel du Kenya a décidé que l'affaire Meta pouvait être jugée au Kenya, les anciens modérateurs réclamant 1,6 milliard d'USD à titre de dédommagement. Cet arrêt a créé un précédent sur la manière dont les conflits du travail internationaux impliquant des entreprises technologiques peuvent être traités dans les juridictions locales.⁵⁵³

546 Loi kenyane « Data Protection Act of 2019 » (loi sur la protection des données de 2019) (2019) http://kenyalaw.org/kl/fileadmin/pdfdownloads/Acts/2019/TheDataProtectionAct_No24of2019.pdf (consulté en novembre 2024).

547 Amnesty International « L'amendement à la loi sur la protection des données contenu dans le projet de loi de finances est un "big brother" classique, illégal, et doit être rejeté par l'Assemblée nationale et les Kenyans. » (2024) <https://www.amnestykenya.org/data-protection-act-amendment-in-the-finance-bill-is-classic-big-brother-illgal-and-must-be-rejected-by-the-national-assembly-and-kenyans/> (consulté le 07 novembre 2024).

548 Site web de l'administration fiscale kenyane (2024) <https://kra.go.ke/helping-tax-payers/facts-about-kra/category/8> (consulté le 07 novembre 2024)

549 Le Quotidien-Agences « L'ARK commence à intégrer le système fiscal avec les banques et les sociétés de télécommunications » (2024) <https://www.business-dailyafrica.com/bd/economy/kra-starts-integrating-tax-system-with-banks-telcos-4804430> (consulté le 14 janvier 2025)

550 Nation 'Exclusif : Comment la police kenyane utilise les téléphones portables pour traquer et capturer les suspects ' (2024) <https://nation.africa/kenya/news/exclusive-how-kenyan-police-use-mobile-phones-to-track-capture-suspects-4804416#story> (consulté le 07 novembre 2024).

551 Business Daily 'Activisme numérique : équilibre délicat dans le droit à la vie privée des fonctionnaires » (2024) <https://www.businessdailyafrica.com/bd/corporate/technology/digital-activism-delicate-balance-in-public-officials-privacy-4667266> (consulté le 07 novembre 2024).

552 Commission kenyane des droits de l'homme « Taptengelei : Pourquoi le gouvernement doit faire plus pour protéger la dignité et les droits de l'homme des travailleurs des plateformes numériques » (2024) <https://khrc.or.ke/press-release/taptengelei-why-government-must-do-more-to-protect-dignity-and-human-rights-of-digital-platform-workers/> (consulté le 07 novembre 2024).

553 Reuters 'Kenya court finds Meta can be sued over moderator layoffs' (Un tribunal kenyan estime que Meta peut être poursuivi pour le licenciement d'un modérateur) (2024) <https://www.reuters.com/world/africa/kenya-court-rules-meta-can-be-sued-over-layoffs-by-contractor-2024-09-20/#:~:text=Last%20year%20the%20>

Censure et modération du contenu

Les Kényans sont ceux qui passent le plus de temps sur les médias sociaux, en moyenne 3 heures et 43 minutes par jour.⁵⁵⁴ Au cours du troisième trimestre, l'utilisation des plateformes de médias sociaux au Kenya a connu une croissance exponentielle. Facebook, par exemple, a atteint 52 % de la population, tandis que TikTok, WhatsApp et X ont respectivement atteint 28,1 %, 48,5 % et 12,8 %.⁵⁵⁵ L'utilisation de l'internet par les Kényans âgés de 18 à 24 ans a également augmenté d'un point de pourcentage pour atteindre 78 %, tandis que ceux âgés de 25 à 34 ans sont passés de 76 % au trimestre précédent à 77 %. L'accès à l'internet par les smartphones est passé de 87,2 % au deuxième trimestre à 98,6 %.

La scène en ligne du Kenya est régie par plusieurs principes et lois de la Constitution du Kenya (CoK) de 2010, en particulier les articles 33 et 35. Ces articles soulignent l'importance de la liberté d'expression et de l'accès à l'information, qui sont cruciaux pour une société démocratique. Toutefois, des tentatives ont été faites pour limiter l'utilisation de ces plateformes dans le pays, en invoquant la promotion de la violence, le langage vulgaire, le contenu explicite et les comportements offensants. En août 2024, un citoyen kényan a présenté un appel au Parlement demandant l'interdiction de TikTok au Kenya.⁵⁵⁶ Les hauts responsables de TikTok en charge de ses opérations en Afrique subsaharienne ont alors représenté la plateforme devant le Parlement kényan pour la défendre contre l'interdiction en cours et la commission parlementaire a finalement rejeté la pétition le 28 septembre 2024³². D'autre part, une sénatrice kényane a contesté les opérations de X (anciennement Twitter) d'Elon Musk dans le pays le mois d'octobre 2024. Dans ses observations, la sénatrice Gloria Orwoba a fait référence à la suspension de X au Brésil, le comparant indirectement au Kenya.⁵⁵⁷ Cette mesure porterait toutefois atteinte aux droits des citoyens d'utiliser la plateforme, comme le prévoit le CoK, 2010.

Accès à l'information

L'article 35 de la Constitution du Kenya garantit à chaque citoyen le droit d'accéder aux informations détenues par l'État et oblige le gouvernement à publier et à faire connaître toute information critique concernant la nation. La loi kényane sur l'accès à l'information fournit un cadre juridique pour la mise en œuvre de ce droit constitutionnel.⁵⁵⁸ Toutefois, dans la pratique, le gouvernement ne respecte pas toujours les normes énoncées dans la loi, notamment en ce qui concerne la divulgation proactive d'informations relatives aux marchés publics.

Des cas de divulgation inadéquate, tels que le projet du gouvernement de louer l'aéroport international Jomo Kenyatta (JKIA) et d'accorder le contrôle des lignes de transmission de la Kenya Electricity Transmission Company (KETRACO) à l'entreprise indienne Adani Group pour une durée de 30 ans, ont suscité de vives inquiétudes quant à la transparence et au respect des exigences légales en matière de participation du public.⁵⁵⁹ Si la loi sur l'accès à l'information établit une base solide pour la transparence, son efficacité est compromise par une mise en œuvre incohérente et une divulgation proactive limitée des accords gouvernementaux essentiels.

Dans les deux cas, le secrétaire du cabinet de l'époque, M. David Chirchir, a admis que le gouvernement n'avait pas divulgué au public les détails du contrat de bail.⁵⁶⁰

Intelligence artificielle (IA) et technologies émergentes

[content%20moderators,trying%20to%20organise%20a%20union](#) . (consulté le 07 novembre 2024).

554 We Are Social «Digital 2024 : 5 milliards d'utilisateurs de médias sociaux» (2024)

<https://wearesocial.com/uk/blog/2024/01/digital-2024/> (consulté le 7 novembre 2024).

555 Nation «Les manifestations de la génération Z font grimper l'utilisation des médias sociaux à des niveaux records» (2024)

<https://nation.africa/kenya/business/technology/gen-z-protests-raise-social-media-use-to-record-levels-4706970> (consulté le 7 novembre 2024).

556 The Standard «Tiktok porte la lutte contre l'interdiction du Kenya devant le Parlement» (2024)

<https://www.standardmedia.co.ke/business/business/article/2001492965/tiktok-takes-fight-to-block-kenya-ban-to-parliament> (consulté le 7 novembre 2024).

557 Citizen Digital « La sénatrice Gloria Orwoba s'interroge sur les opérations X d'Elon Musk au Kenya ». (2024)

<https://www.citizen.digital/news/senator-gloria-orwoba-questions-elon-musks-x-operations-in-kenya-n350689> (consulté le 7 novembre 2024).

558 Commission de réforme du droit du Kenya (KLRC) ' 35. Accès à l'information - Commission de réforme du droit du Kenya (KLRC)» (2024)

559 Nelson Ameyia (2024)

https://x.com/amenya_nelson/status/1811458518861644006 (consulté le 11 novembre 2024).

560 Citizen Digital 'Adani-JKIA Deal : CS Chirchir Admits Gov't Failure, Insists No Agreement Signed' (L'accord Adani-JKIA : CS Chirchir admet l'échec du gouvernement et insiste sur l'absence d'accord signé) ' (2024) <https://www.citizen.digital/news/adani-jkia-deal-cs-chirchir-admits-govt-failure-insists-no-agreement-signed-n349348> (accessed on 11 November 2024).

L'intelligence artificielle (IA) utilise des systèmes informatiques et des machines pour effectuer des tâches humaines et émuler leur intelligence par la simulation, l'auto-apprentissage et la correction. L'utilisation de l'IA a régulièrement augmenté au Kenya, notamment dans les domaines des soins de santé, de l'éducation, des transports et d'autres services publics. Bien que relativement nouvelle, l'IA est progressivement comprise et acceptée dans le pays malgré les lacunes des lois régissant son utilisation. Par l'intermédiaire de son organe législatif, le gouvernement du Kenya a présenté en août 2024 un projet de loi visant à contrôler l'utilisation de l'IA et de la robotique dans le pays. Toutefois, de nombreux experts du secteur de l'IA et de la robotique n'ont pas soutenu le projet de loi, invoquant le manque d'implication des parties prenantes dans la rédaction du projet de loi et, par conséquent, l'ignorance des besoins et des exigences des consommateurs de cette technologie en développement.⁵⁶¹ En raison de ces réactions négatives, le projet de loi a finalement été rejeté par le Parlement.

Le Kenya a toujours figuré parmi les premiers pays d'Afrique en termes d'infrastructures et de développement technologique.⁵⁶² Cependant, six pays africains, dont l'Afrique du Sud, la Tunisie, le Rwanda, le Maroc, le Sénégal et le Bénin, sont mieux préparés que le Kenya en matière d'IA.⁵⁶³ En outre, un rapport de Huawei intitulé Global Digitalization Index (GDI) 2024 classe le Kenya au 65e rang sur 77 pays en matière de croissance des infrastructures TIC. L'étude, qui a utilisé plus de 42 indicateurs, a placé le pays dans la troisième catégorie sur trois.⁵⁶⁴ Les catégories comprennent respectivement les précurseurs, les adoptants et les débutants.

Ce classement montre que le pays en est encore au stade de la compréhension et de l'apprentissage de la coexistence avec l'IA. Les experts en technologie de l'IA ont fait valoir que le pays n'en est encore qu'aux premiers stades de l'IA et qu'un projet de loi comme celui qui est proposé porterait un coup dur au secteur, risquant de saborder la croissance de l'IA.

Une préoccupation majeure concernant le projet de loi sur l'IA et la robotique est l'excès de réglementation qui pourrait étouffer l'innovation et entraver le progrès technologique au lieu de le promouvoir, car il aurait imposé des exigences trop strictes qui pourraient créer des obstacles pour les startups et autres entités impliquées dans l'IA et la robotique, limitant potentiellement la compétitivité du Kenya dans le paysage technologique mondial. Il convient également de noter que l'inclusion limitée dans les processus d'élaboration des politiques, comme le manque de clarté de l'espace et de la position des femmes et des personnes handicapées dans les cadres de l'IA dans le pays, doit être examinée⁽⁴¹⁾.

En ce qui concerne l'adoption des nouvelles technologies, les Kényans ont accueilli favorablement le nouveau fournisseur d'accès à Internet par satellite, Starlink, qui détiendrait une part de marché de 0,5 % en novembre 2024.⁵⁶⁵ Safaricom conserve la plus grande part de marché avec 36,4 %.⁵⁶⁶ D'autres technologies comme la blockchain suivent une courbe ascendante, car de plus en plus de Kényans, en particulier les jeunes, s'aventurent sur les marchés numériques émergents et essaient de nouvelles technologies. La Banque centrale du Kenya (CBK) a annoncé en février 2024 qu'elle travaillerait sur de nouvelles réglementations pour protéger les crypto-monnaies telles que le bitcoin en raison des risques de blanchiment d'argent et du financement potentiel du terrorisme.⁵⁶⁷ Le nombre de Kényans qui utilisent des bourses de crypto-monnaies telles que Binance, Paxful et BingX, entre autres, ne cesse d'augmenter.

561 Business Daily « Pourquoi les experts en informatique veulent que l'État rejette le nouveau projet de loi sur la robotique » (2024)

<https://www.businessdailyafrica.com/bd/economy/why-it-experts-want-state-to-reject-the-new-robotics-bill-4516274> (consulté le 6 novembre 2024).

562 Administration du commerce international « Kenya - Technologies de l'information et de la communication » (2024) <https://www.trade.gov/country-commercial-guides/kenya-information-communications-and-technology-ict> (consulté le 10 février 2025).

563 Citizen Digital : « La stratégie nationale du Kenya en matière d'IA est en cours d'élaboration ». (2024) <https://www.citizen.digital/tech/kenyas-national-ai-strategy-in-the-pipeline-n341385> (consulté le 6 novembre 2024).

564 Huawei 'Global Digitalization Index (GDI) 2024' (2024) <https://www.huawei.com/en/gdi#:~:text=The%20GDI%20measures%20the%20maturity,%2C%20cloud%2C%20and%20green%20energy> (consulté le 6 novembre 2024).

565 Business Daily « Starlink gagne 0,5 % du marché de l'internet au Kenya au cours de la première année » (2024) https://www.businessdailyafrica.com/bd/corporate/technology/starlink-gains-0-5pc-of-kenya-s-internet-market-in-first-year-4793878#google_vignette (consulté le 15 janvier 2025).

566 Business Daily « Starlink gagne 0,5 % du marché de l'internet au Kenya au cours de la première année » (2024) <https://www.businessdailyafrica.com/bd/corporate/technology/starlink-gains-0-5pc-of-kenya-s-internet-market-in-first-year-4793878> (consulté le 12 novembre 2024).

567 Business Daily « Le Kenya s'apprête à réglementer le commerce du bitcoin en raison du risque de liste grise » (2024) <https://www.businessdailyafrica.com/bd/economy/kenya-moves-to-regulate-bitcoin-trade-on-grey-listing-risk-4529684> (consulté le 12 novembre 2024).

Protection des enfants en ligne

La sécurité des enfants en ligne est une préoccupation croissante à l'échelle mondiale, en particulier dans le sillage des technologies émergentes. Le Kenya s'appuie actuellement sur des cadres existants tels que la loi sur la protection des données de 2019, qui joue un rôle crucial en exigeant le consentement des parents pour le traitement des données personnelles des enfants et en imposant des mécanismes de vérification de l'âge. En outre, la loi de 2018 sur l'utilisation abusive des ordinateurs et les cybercrimes criminalise des activités telles que la pornographie enfantine et la sollicitation d'enfants en ligne, offrant un recours juridique contre les contrevenants.⁵⁶⁸

Le Kenya fait également partie d'initiatives régionales plus larges, telles que la politique de l'Union africaine sur la sécurité et l'autonomisation des enfants en ligne, adoptée en février 2024. Cette politique vise à fournir un cadre pour la protection des droits des enfants dans l'environnement numérique à travers l'Afrique, en soulignant la nécessité de cadres juridiques solides, d'une sensibilisation du public et d'une coopération internationale.⁵⁶⁹ En outre, la stratégie nationale kényane sur la justice pour les enfants 2023-2028 met l'accent sur la sauvegarde des droits des enfants, y compris ceux liés à la sécurité numérique, en s'appuyant sur des lois telles que la loi sur les enfants 2024.⁵⁷⁰

Inclusion numérique

L'inclusion numérique implique une utilisation équitable, accessible et significative des services et technologies numériques et des opportunités qui en découlent. Une fracture numérique isole une composante clé de la société des opportunités offertes par l'économie mondiale, telles que l'information, l'éducation et les services.⁵⁷¹ Au Kenya, l'analphabétisme numérique constitue un obstacle important à la réduction de la fracture numérique, l'accessibilité limitée des outils numériques dans différents contextes contribuant à cette fracture.⁵⁷² Si les zones urbaines ont connu une adoption plus rapide, le comté de Nairobi affichant un taux de pénétration de l'internet de plus de 80 %, certains comtés ruraux sont encore à la traîne, avec un taux inférieur à 20 %.⁵⁷³ Ainsi, les citoyens kényans ont profité de la connectivité accrue pour travailler, socialiser et accéder à l'information, alors que de nombreuses zones rurales ne disposent que d'une infrastructure internet limitée ou inexistante.

Le gouvernement kényan a adopté un programme de numérisation visant à améliorer la prestation des services publics en établissant une infrastructure numérique solide qui facilite la connectivité internet à haut débit et l'accès numérique pour ses citoyens.⁵⁷⁴ Malgré cela, l'absence de données accessibles au public sur le Fonds de service universel consacré à l'inclusion numérique pose un problème important pour le suivi de l'utilisation des fonds. À la lumière de ces éléments, plusieurs lacunes apparaissent dans la promotion de l'inclusion numérique au Kenya.

Sur une note positive, le secteur de l'espace numérique et des télécommunications du Kenya a fait de grands progrès en matière d'innovation et de contribution globale à l'économie du pays.⁵⁷⁵ Toutefois, les femmes sont encore sous-représentées sur le marché de l'emploi numérique, en particulier dans les postes de direction.⁵⁷⁶ En outre, les obstacles qui empêchent les personnes handicapées d'accéder au monde numérique au Kenya comprennent des fausses idées

568 Geria & Ngugi plaide en faveur d'une « réglementation et d'une protection des données des enfants sur les plateformes de médias sociaux » <https://www.attorneysafrica.com/2023/09/01/regulation-and-protection-of-childrens-data-on-social-mediaplatforms/> (consulté le 26 janvier 2025)

569 Union africaine « The African Union Child Online Safety and Empowerment Policy » (Politique de l'Union africaine en matière de sécurité et d'autonomisation des enfants en ligne) (2024) https://au.int/sites/default/files/documents/43798-doc-African_Union_Child_Online_Safety_and_Empowerment_Policy_Feb_2024.pdf (consulté le 26 janvier 2025)

570 Conseil national de l'administration de la justice 'Stratégie nationale sur la justice pour les enfants 2023-2028' <https://ncj.go.ke/wp-content/uploads/download-manager-files/FINAL-NATIONAL-STRATEGY-ON-JUSTICE-FOR-CHILDREN-21st-feb-2024.pdf> (consulté le 26 janvier 2025)

571 Association for Progressive Communications « Mon voyage au Kenya pour le comité consultatif sur la réduction de la fracture numérique en Afrique » (2024) <https://www.apc.org/en/blog/my-journey-kenya-advisory-committee-bridging-africas-digital-divide> (consulté le 08 novembre 2024).

572 F. Okello 'Bridging Kenya's Digital Divide : Context, Barriers and Strategies' (Comblant le fossé numérique au Kenya : : contexte, obstacles et stratégies) « (2024) <https://www.cigionline.org/static/documents/DPH-Paper-Okello.pdf> (consulté le 08 novembre 2024).

573 The Standard « La fracture numérique : Qui est laissé pour compte au Kenya ? » (2024) <https://www.standardmedia.co.ke/business/opinion/article/2001501022/the-digital-divide-who-is-being-left-behind-in-kenya> (consulté le 08 novembre 2024).

574 KIPPRA 'Leveraging on Digitalization to Promote Public Service Delivery in Kenya' (2024) <https://kippra.or.ke/leveraging-on-digitalization-to-promote-public-service-delivery-in-kenya/> (consulté le 08 novembre 2024).

575 Communications Authority of Kenya « L'économie numérique du Kenya contribuera au PIB à hauteur de plus de 600 milliards de shillings kényans d'ici à 2028, selon un rapport de la GSMA » (2024)

576 Business Daily « Comblant le fossé entre les hommes et les femmes dans l'espace technologique » (2024) <https://www.businessdailyafrica.com/bd/opinion-analysis/columnists/bridging-the-gender-gap-in-tech-space-4552884> (consulté le 08 novembre 2024).

sur les besoins des personnes handicapées, des traditions dépassées, des stéréotypes et l'analphabétisme numérique.⁵⁷⁷

Conclusion

Les progrès du Kenya en matière de connectivité et d'innovation numériques contrastent fortement avec ses difficultés à sauvegarder les droits numériques et l'inclusion. Les perturbations documentées de l'internet, les cadres politiques inadéquats et les fractures numériques persistantes entravent le potentiel démocratique et socio-économique du pays. Le gouvernement, les médias et la société civile doivent donc collaborer pour protéger les libertés constitutionnelles, promouvoir l'inclusion numérique et combler les lacunes de la législation régissant les espaces numériques. Les politiques donnant la priorité à l'abordabilité, à l'accessibilité et à la transparence permettront non seulement de réduire la fracture numérique, mais aussi de favoriser un écosystème numérique résilient et respectueux des droits.

Avec une intervention appropriée et le respect des normes mondiales et régionales en matière de droits de l'homme, le Kenya peut exploiter son identité de «Silicon Savannah» pour devenir un modèle de développement numérique, équitable et inclusif.

Tableau de l'indice TheScore

Indicateurs clés de Londa 2025	Déclaration de la CADHP (P comme Principe)	Score	Justification
Fermeture d'Internet	P38(2)	2	Plusieurs régions du pays ont signalé des lenteurs et des interruptions de l'internet le 25 juin 2024, à la suite de manifestations massives de jeunes contre le projet de loi de finances (2024/2025). Les données ont montré une chute brutale de la connectivité internet de 100 % à 42 %. En outre, Telegram a été restreint pendant les examens nationaux sur ordre de l'autorité kényane des communications.

577 KICTANET 'Rapport d'étude : L'inclusion numérique des personnes handicapées dans les réseaux communautaires kenyans' (2024) <https://www.kictanet.or.ke/study-report-digital-inclusion-of-persons-with-disabilities-in-kenyan-community-networks> / (consulté le 08 novembre 2024).

L'inexistence de lois, de politiques et d'autres mesures visant à promouvoir un accès abordable à l'internet pour les groupes marginalisés tels que les enfants, les femmes et les personnes handicapées.	P37	4	Au Kenya, le Fonds de service universel (USF) a été créé pour financer la connectivité dans les zones mal desservies et pour les groupes vulnérables.
Criminalisation des fausses nouvelles	P22(2)	1	Le Computer Misuse and Cybercrimes Act 2018 criminalise la publication d'informations fausses ou trompeuses. Cette loi constitue une régression significative de la liberté d'expression.
Législation sur la sédition	P22(2)	3	La Haute Cour du Kenya a déclaré illégale la section 77(1) et (3) du code pénal au motif qu'elle limitait la liberté d'expression par le biais de l'infraction de subversion, formulée de manière large et vague.
Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits de l'homme et des citoyens	P6 et P20	1	Plusieurs activistes numériques, journalistes, défenseurs des droits de l'homme, blogueurs et citoyens ont été arrêtés arbitrairement au plus fort des manifestations antigouvernementales. Des centaines de militants et de citoyens sont toujours portés disparus.
Législation sur la protection des données.	P42	5	Le Kenya dispose d'une loi complète sur la protection des données (Data Protection Act 2019), qui énonce les principes de protection des données, les droits des personnes concernées et les conditions de consentement pour le traitement des données.

Les États interviennent et exigent le retrait de contenus en ligne par les intermédiaires de l'internet.	P38 et P39(4)	3	Lors des manifestations contre le projet de loi sur la finance, le contenu des comptes de certains utilisateurs, en particulier sur X, a été supprimé sous prétexte de protéger la sécurité nationale.
Atteinte à la confidentialité des communications	P41	2	Les efforts déployés par le gouvernement pour assurer le respect des obligations fiscales ont conduit à une violation de la vie privée et à une surveillance par le biais du numéro IMEI (International Mobile Equipment Identity) et du contrôle des services financiers.
L'incapacité du gouvernement à divulguer et à diffuser de manière proactive l'information sur les technologies numériques.	P29(3)	4	Le Kenya dispose d'une loi sur l'accès à l'information qui permet aux parties prenantes de rechercher des informations auprès de différentes entités publiques et privées, y compris celles de l'écosystème numérique.
Stratégies nationales en matière d'IA et de technologies émergentes	P39(6)	3	Le Parlement a rejeté l'adoption du projet de loi 2023 sur la société, de la robotique et de l'intelligence artificielle. La Banque centrale du Kenya travaille à l'élaboration d'une réglementation visant à protéger les crypto-monnaies des activités criminelles.
Adoption de lois, de politiques et de mesures spécifiques en faveur de la sécurité numérique et de la protection de la vie privée des enfants en ligne		3	Le cadre juridique kényan pour la protection de l'enfance est fondé sur la Constitution du Kenya (2010). Bien qu'il n'y ait pas de politique autonome sur la sécurité en ligne des enfants, la loi sur les enfants est la principale loi qui concrétise les droits de l'enfant. D'autres cadres, tels que la loi sur la protection des données de 2019 et la stratégie nationale kenyane sur la justice pour les enfants 2023-2028, mentionnent la sécurité des enfants en ligne, mais pas de manière distincte.

Inclusion numérique	P37(3)	3	Alors que la pénétration de l'internet et l'utilisation des appareils mobiles continuent d'augmenter, les efforts pour suivre l'inclusion numérique restent inefficaces, en particulier par le biais du Fonds de service universel (USF). En particulier, aucune donnée n'est disponible sur la manière dont les fonds ont été utilisés en 2024, ce qui soulève des inquiétudes quant à la transparence et à la responsabilité dans la promotion d'un accès équitable.
TOTAL (jusqu'à 60)		34	

Recommandations

Le gouvernement devrait :

- Soutenir, respecter et protéger les dispositions constitutionnelles relatives à l'accès à l'information et à la liberté d'expression qui font progresser les valeurs démocratiques.
- Tirer parti de l'initiative sur l'infrastructure numérique et de la stratégie nationale en matière de large bande pour fournir un accès abordable à l'internet, y compris aux populations marginalisées.
- L'autorité kényane des communications devrait publier des rapports annuels sur l'utilisation des fonds du service universel.
- Offrir des incitations et des subventions aux entreprises de télécommunications pour qu'elles fournissent un internet abordable dans les zones mal desservies.
- Réviser les articles 22, 23 et 27 de la loi sur la cybercriminalité (Computer Misuse and Cybercrimes Act 2018) en dépénalisant la diffamation et en traitant les atteintes à la réputation par le biais du droit civil.
- L'Autorité indépendante de surveillance de la police (IPOA), la Commission sur l'administration de la justice, le Comité national sur l'administration de la justice et la Commission des services de la police nationale (NPSC) devraient consacrer de manière impartiale et objective la surveillance et la responsabilité en matière de police, comme l'exigent leurs dispositions constitutionnelles respectives.
- Établir un fonds de numérisation pour favoriser la réalisation de la numérisation conformément au plan directeur numérique 2022-2032 du gouvernement.
- Développer et étendre l'infrastructure internet dans les zones rurales mal desservies afin d'améliorer la connectivité et l'accès à l'information.
- Mettre en œuvre des politiques qui comblent le fossé numérique, rendent les technologies numériques abordables et offrent une formation à la culture numérique aux communautés mal desservies ou non desservies.
- Rechercher et mettre en œuvre d'autres méthodes de conformité fiscale qui ne portent pas atteinte à la vie privée des utilisateurs et ne donnent pas lieu à une surveillance, comme le contrôle de l'IMEI et des services financiers.
- Formuler un cadre politique clair et complet pour les travailleurs numériques qui travaillent pour des plateformes de médias sociaux afin de garantir un traitement équitable et humain par les plateformes numériques.
- Promouvoir la participation des parties prenantes et des experts à l'élaboration de

politiques régissant l'utilisation de l'IA et des technologies émergentes, ainsi que de cadres sur les risques et les délits associés.

- Collaborer avec les sociétés de plateformes de médias sociaux pour s'assurer que le contenu publié n'est pas préjudiciable sans bafouer la liberté fondamentale d'expression.
- Donner la priorité à la participation du public, mettre à jour et publier régulièrement des informations sur les questions d'intérêt national et veiller à ce que les restrictions d'accès à l'information respectent les limitations prévues à l'article 24 de la Constitution.

T Média devrait :

- Définir l'ordre du jour du débat public et de l'action des décideurs politiques sur des questions telles que l'accès à l'internet, les fermetures d'internet, l'IA et les technologies émergentes.
- Plaider en faveur de la liberté de la presse et sensibiliser aux violations des droits et libertés impératifs des citoyens.
- Éliminez les stéréotypes et utilisez des canaux inclusifs, en particulier pour les personnes souffrant de différents handicaps.
- Rester inébranlable en tant qu'organisme de surveillance de l'intérêt public digne de confiance qui dévoile les vérités qui ont un impact sur la société, en promouvant la responsabilité et la transparence.

Les organisations de la société civile devraient :

- Favoriser l'essence d'un paysage numérique et démocratique plus inclusif qui enrichit le développement socio-économique et politique.
- Sensibiliser le public aux dangers des lois répressives pour la démocratisation et la bonne gouvernance.
- Encourager les citoyens à exiger du gouvernement qu'il rende des comptes, qu'il fasse preuve de transparence et qu'il respecte l'État de droit.
- Faire pression et plaider activement en faveur de l'inclusion numérique par le biais de politiques et de technologies ciblées pour les groupes marginalisés.
- Élaborer et mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités qui favorisent une utilisation équitable, accessible et significative des services et technologies numériques.
- Fournir une assistance juridique aux personnes dont les droits numériques ont été violés, notamment par la censure et la surveillance illégale.

T Le secteur privé devrait :

- Mettre en place un cadre de transparence interne obligeant les fournisseurs de services Internet à divulguer toute demande d'arrêt des activités du gouvernement.
- Développer et financer des programmes visant à améliorer les compétences numériques des jeunes et des groupes marginalisés, en leur donnant les moyens d'accéder à l'économie numérique.
- Mettre en œuvre des politiques et des pratiques rigoureuses en matière de confidentialité des données qui privilégient la confiance des clients et respectent les droits des utilisateurs.

- Allouer des ressources pour réduire la fracture numérique et promouvoir l'inclusion en développant la connectivité à l'internet dans les zones mal desservies.
- Créer des produits et des services abordables et accessibles, en particulier pour les groupes marginalisés.

165

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

Lesotho



Résumé

Ce rapport analyse le paysage des droits numériques au Lesotho en combinant plusieurs méthodes de recherche. Une étude documentaire a permis d'explorer les données qualitatives existantes, tandis que des questionnaires ont également été utilisés pour collecter des données primaires. Un indice adapté, TheScore, développé par Paradigm Initiative, est utilisé pour évaluer la conformité du Lesotho avec la Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information, 2019. La recherche examine l'état de l'accès à Internet et la couverture du réseau, les cadres juridiques et institutionnels sur la protection des données, la cybersécurité, l'accès à l'information, la censure et la modération du contenu, et la conformité du Lesotho avec ses obligations de respecter et de promouvoir le droit à la liberté d'expression. Ce rapport souligne qu'il n'y a pas eu beaucoup de progrès dans ce domaine depuis le rapport Londa Lesotho 2023 et que des lacunes critiques doivent être comblées dans tous les cadres par l'abrogation des lois punitives, la modification du projet de loi sur la cybersécurité et les crimes informatiques, 2023, l'adoption du projet de loi sur la réception et l'accès à l'information, 2021, et l'opérationnalisation de l'Autorité de protection des données.

166

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024



Introduction

Le paysage des droits numériques n'a pas beaucoup progressé depuis le rapport Londa 2023. L'accès à l'internet et la couverture du réseau semblent être les seuls domaines thématiques où il y a eu beaucoup de progrès, bien que le coût de l'accès à la large bande soit un sujet de préoccupation. L'absence d'une autorité de protection des données a contribué à cette stagnation. En outre, les agences de sécurité ont régressé en ce qui concerne la liberté des médias. L'absence d'un cadre législatif pour l'accès à l'information publique a constitué un défi et les projets de loi constituent une menace supplémentaire pour l'étouffement de ces droits et libertés fondamentaux. En conséquence, le Lesotho a obtenu la note de 31.

Trois sur l'indice TheScore car il respecte légèrement les normes internationales en matière de droits de l'homme, en particulier la Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique (la Déclaration) de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), 2019. Il n'y a pas eu beaucoup de développements pour garantir ces droits en ligne, à l'exception du projet de politique numérique nationale, 2024, qui n'a pas encore été adopté.

Accès à l'internet

Le principe 37 de la déclaration affirme que l'internet fait partie intégrante de l'exercice du droit à la liberté d'expression et à l'accès à l'information et que cet accès doit être équitable, universel et abordable.⁵⁷⁸ Les États africains sont donc tenus d'adopter diverses mesures pour parvenir à une connectivité significative en établissant des mécanismes de surveillance, en améliorant l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication (TIC), en favorisant l'accès local à l'internet pour les communautés mal desservies et en encourageant l'acquisition de compétences numériques de base, tout en s'abstenant d'entraver intentionnellement l'accès à l'internet.⁵⁷⁹

En août 2024, la pénétration de l'internet au Lesotho est estimée à 49,84% de la population.⁵⁸⁰ Le Lesotho compte deux grands opérateurs de réseaux mobiles, Vodacom Lesotho et Econet Telecom Lesotho, qui proposent également des services internet. En outre, Leo et Comnet sont d'autres fournisseurs d'accès à Internet (FAI) locaux au Lesotho.⁵⁸¹ Ces sociétés sont réglementées par le Lesotho Autorité des communications (LCA), une autorité indépendante qui octroie des licences à toutes les sociétés de télécommunications et élabore des principes de gouvernance pour le secteur, notamment pour les fournisseurs d'accès à l'internet.⁵⁸²

En 2024, la LCA a adopté le Lesotho Règle de qualité de service de l'Autorité des communications, 2023. L'objectif de ces règles est de fixer des normes minimales pour la qualité des services fournis par les entités de télécommunications telles que les fournisseurs d'accès à Internet (FAI), en particulier les normes relatives à la couverture du réseau et aux paramètres de navigation sur le web. Elles prévoient que l'établissement d'une connexion IP (Protocole Internet) à un serveur web doit durer moins de 8 secondes, tandis que le transfert moyen de données pour le téléchargement doit être au minimum de 5 Mb par seconde et de 25 Mb par seconde pour les connexions 3G et 4G, respectivement. Les règles prévoient également des dispositions pour contrôler le respect des règles par les titulaires de licences et permettent d'imposer des sanctions d'un montant maximal de 2 millions de LSL.⁵⁸³

Liberté d'expression

Le droit à la liberté d'expression est lié et interconnecté avec l'accès à l'information. Ce principe est affirmé par le principe 10 de la Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information de la Commission africaine, 2019, qui stipule que la liberté d'expression comprend la recherche, la réception et la diffusion d'informations par le biais de divers supports et plateformes.⁵⁸⁴ Ce droit facilite les principes de la liberté des médias tels que la protection des journalistes et des maisons d'édition, leur diversité, leur indépendance et une gouvernance équilibrée par l'État ou une autorité indépendante.⁵⁸⁵ Les limites et les menaces qui pèsent sur le droit à la liberté sont souvent mises en lumière dans les discours sur les troubles de l'information, la sédition et la subversion.

Bien que le droit à la liberté d'expression soit prévu à l'article 14 de la Constitution de 1993, l'article 14(2) limite ce droit pour des raisons de santé publique, d'ordre, de sécurité, de moralité et de réputation d'autrui, et restreint la liberté des fonctionnaires.⁵⁸⁶ D'autres lois en vigueur, promulguées avant l'indépendance et pendant le régime militaire, ont limité et/ou menacé la liberté d'expression des individus et la liberté de la presse. La Proclamation sur la sédition n° 44 de 1938 n'a pas été abrogée à ce jour et fait de l'intention séditeuse et de la possession d'une publication séditeuse un délit en vertu de l'article 4. L'essence de la proclamation est de

⁵⁷⁸ Principe 37(2) de la Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information, 2019.

⁵⁷⁹ Principe 37(3) (n1).

⁵⁸⁰ Statista, 2024. «Indicateurs numériques et de connectivité - Lesotho» <https://www.statista.com/outlook/co/digital-connectivity-indicators/lesotho>.

⁵⁸¹ Initiative Paradigm, 2024. «Londa 2023 : Lesotho», p. 6.

⁵⁸² Établi par l'article 3 de la loi sur les communications de 2012.

⁵⁸³ Rule 7 and of the Lesotho Communications Authority Quality of Service Rules, 2023 (Règles de qualité de service de l'autorité des communications du Lesotho, 2023).

⁵⁸⁴ Partie II Principe 10 (n1).

⁵⁸⁵ Partie II Principe 11 à 16 (n1).

⁵⁸⁶ Section 14(2) de la Constitution du Lesotho 1993. https://www.constituteproject.org/constitution/Lesotho_2018 [consulté le 14/11/2024].

criminaliser tout comportement ayant pour effet d'inciter à la haine ou au mécontentement à l'égard des dirigeants du gouvernement et de l'administration de la justice. Cela a pour effet de censurer à la fois le public et les médias lorsqu'ils demandent au gouvernement de rendre compte de ses politiques et de ses décisions ou lorsqu'ils demandent de la transparence à ce sujet. L'article 10, paragraphe 1, de la loi de 1967 sur l'impression et les publications érige en infraction la production et la diffusion d'informations susceptibles de troubler l'ordre public ou la sécurité. La loi sur la sécurité intérieure de 1984 érige la subversion en infraction, que ces déclarations aient été communiquées à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières du Lesotho.⁵⁸⁷ L'article 8 de cette même loi érige en infraction le fait d'encourager la subversion en apportant une contribution financière et/ou matérielle. De même, l'article 34 érige en infraction le fait de proférer ou de publier des déclarations susceptibles d'inciter à la violence publique.

Ces lois ont un effet dissuasif sur la liberté d'expression et ne poursuivent pas d'objectifs légitimes dans certains cas. S'appuyant sur les dispositions de la loi de 1984 sur la sécurité intérieure, le 10 mai 2024, le ministre de l'administration locale, des chefferies, des affaires intérieures et de la police a adopté une gazette criminalisant 12 groupes de famo (genre musical sesotho), leur musique et leurs vêtements.⁵⁸⁸ Ce décret a suscité de nombreuses critiques de la part de la société civile et des médias, car il portait gravement atteinte à la liberté d'expression des artistes et des auditeurs. Cette décision a été prise à la suite du nombre impressionnant d'homicides au Lesotho, qui se sont étendus au pays voisin, l'Afrique du Sud, et qui seraient liés à la guerre des armes et à la violence des gangs entre les groupes musicaux.⁵⁸⁹ Il est intéressant de noter que le 21 mai 2024, le service de police montée du Lesotho (LMPS) a tenu une conférence de presse au cours de laquelle le commissaire de police par intérim a annoncé qu'il était interdit aux médias de diffuser ou de publier des articles sur les groupes, les artistes et/ou la musique, sous peine d'être inculpés au pénal.⁵⁹⁰ Non seulement l'adoption de cette gazette n'a pas respecté les normes des droits de l'homme en limitant la liberté d'expression des artistes, à la fois hors ligne et en ligne, mais elle s'est étendue à la liberté des médias en imposant des mesures juridiques punitives généralisées.

Le Cybersecurity and Computer Crimes Bill, 2023, bien qu'il soit encore en cours d'élaboration, est un autre cadre critiqué pour les menaces potentielles qu'il fait peser sur le droit à la liberté d'expression s'il est adopté.⁵⁹¹ Cette question a été soulevée dans le rapport Londa Lesotho 2023, notamment en ce qui concerne certaines infractions de la partie IV du projet de loi, jugées larges et vagues. Par exemple, l'article 24 (2) (a) et (c) érige en infraction le fait d'accéder, de recevoir et de diffuser des informations numériques sans «autorisation». Les infractions telles que l'espionnage de données, les messages non sollicités et la désinformation sont assorties de sanctions sévères, telles qu'une amende minimale d'un million de LSL et/ou une condamnation.⁵⁹² Depuis 2021, le projet de loi n'a pas été modifié pour répondre à ces préoccupations. L'adoption de ce projet de loi dans sa forme actuelle constituera un pas en avant et deux pas en arrière pour la démocratie au Lesotho. Toutefois, il comporte des aspects positifs tels que la pénalisation d'autres comportements répréhensibles en ligne, encourageant la xénophobie, le racisme, l'abus d'images, la fraude en ligne et le piratage informatique. D'autres infractions prescrites constituent un danger pour le système démocratique en limitant indûment la liberté des médias et l'accès à des informations vitales.

Protection des données et de la vie privée

⁵⁸⁷ Section 7 de la loi sur la sécurité intérieure, 1984. https://www.vertic.org/media/National%20Legislation/Lesotho/LS_Internal_Security_General_Act.pdf [consulté le 10/10/2024].

⁵⁸⁸ Avis juridique n° 40 de 2024 de la sécurité intérieure (déclaration des organisations illégales).

⁵⁸⁹ News24, « The Accordion Wars : Famo music and gang violence in Lesotho » (21st March 2023) [WATCH | The Accordion Wars : Famo music and gang violence in Lesotho | News24](https://www.news24.com/ZA/News2/Watch/Watch-The-Accordion-Wars-Famo-music-and-gang-violence-in-Lesotho-News24) [consulté le 24/10/2024].

⁵⁹⁰ AllAfrica, «Lesotho : Media Barred From Reporting On Famo Issues» (21st mai 2024) <https://allafrica.com/stories/202406180367.html#:~:text=MEDIA%20practitioners%20will%20now%20be%20charged%20criminally%20should.Police%20Services%20%28LMPS%29%27s%20weekly%20press%20briefing%20on%20Tuesday> . [consulté le 01/11/2024]

⁵⁹¹ Centre de journalisme d'investigation MNN, 2023. «Unpacking Potential Threats to Investigative Journalism in the era of Cybersecurity Laws (Analyse des menaces potentielles pour le journalisme d'investigation à l'ère des lois sur la cybersécurité) : Les journalistes du Lesotho demandent la suppression de six clauses spécifiques de la loi sur la cybersécurité. Crime and Cybersecurity Bill, 2023» https://drive.google.com/file/d/1gR_zL6vhyBYriKtqVcBkN8T_OME9jHSj/view [consulté le 14/11/2024].

⁵⁹² Partie IV du projet de loi sur la cybersécurité et la criminalité informatique, 2023.

La Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles de 2014 (Convention de Malabo) est le principal traité régional qui établit des lignes directrices sur la protection des données et le Lesotho n'a déposé sa signature à cette Convention qu'en novembre 2023. Au niveau local, la loi de 2011 sur la protection des données régit et régit le traitement des informations personnelles. La loi est conforme aux principes prescrits tels que le consentement des personnes concernées, la transparence des informations détenues par les sous-traitants et le droit de mettre à jour et d'effacer les informations personnelles.⁵⁹³ La loi établit une autorité de protection des données, la Commission de protection des données, chargée de réglementer le traitement des données personnelles au Lesotho et d'élaborer des principes directeurs pour la collecte, le traitement, le stockage et l'élimination de ces données.⁵⁹⁴ La loi prévoit également des dispositions pour les violations de données et les mesures à prendre par les responsables du traitement des données dans de tels cas.⁵⁹⁵ À ce jour, il s'agit de la seule législation sur la protection des données et de la vie privée.

Cependant, 14 ans après l'adoption de la loi, l'autorité n'est toujours pas opérationnelle et l'absence d'une autorité de contrôle a rendu la loi inefficace pour la protection de la vie privée des individus. Au cours des années précédentes, la Haute Cour du Lesotho a été saisie d'affaires civiles concernant l'utilisation d'images personnelles d'individus à des fins publicitaires par des entreprises. L'affaire Bokang Mohajane contre FNB - Lesotho & Another est l'une des affaires récentes dans lesquelles un tribunal a dû se prononcer, entre autres, sur l'utilisation d'images personnelles à des fins publicitaires, et a réaffirmé que le consentement est un élément essentiel.⁵⁹⁶ Toutefois, le tribunal n'a pas abordé d'autres aspects spécifiques tels que la durée d'utilisation ou la réutilisation de ces images après compensation et conclusion du contrat. Par conséquent, les questions relatives aux droits d'auteur sur les images personnelles dans le contexte de la vie privée et de la protection doivent être réexaminées, en particulier lorsque la loi sur la protection des données exempte l'utilisation de ces images à des fins journalistiques ou littéraires de son champ d'application.⁵⁹⁷ En outre, certaines dispositions de la loi doivent être mises à jour pour répondre aux normes internationales en matière de protection des données et de la vie privée. Il s'agit notamment de l'article 23 qui prévoit qu'une violation doit être signalée dans un délai raisonnable et non dans un délai précis compris entre 24 et 72 heures.⁵⁹⁸

Il n'existe aucune loi sur la cybercriminalité au Lesotho. Le Cybersecurity and Computer Crimes Bill (projet de loi sur la cybersécurité et les délits informatiques), 2023, initialement rédigé en 2021, classe et sanctionne des comportements spécifiques en tant que délits informatiques au titre de la partie IV du projet de loi. Il s'agit particulièrement de l'accès illégal, de l'interception et de l'interférence des données, de la cyber-extorsion et du terrorisme, de l'abus sexuel d'enfants par l'image, du discours haineux, de la cyberintimidation et du harcèlement. Le projet de loi n'ayant pas encore été adopté, le risque est grand que des violations en ligne soient perpétrées et que les victimes n'aient que peu ou pas de recours.

Censure et modération du contenu

Le principe 38 de la Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information stipule que les États doivent s'abstenir de bloquer, de supprimer ou de filtrer le contenu en ligne, car cela entrave l'accès à l'information en tant que droit fondamental. Le Lesotho ne dispose d'aucune loi sur la modération des contenus et la censure en ligne. En décembre 2023, il n'y avait eu que deux demandes de procédures légales pour des comptes d'utilisateurs de la part de Meta et aucune demande de la part de Tiktok ou de Google.⁵⁹⁹ Toutefois, ces demandes n'étaient pas légitimes, car elles n'étaient sanctionnées par aucune loi locale existante et aucune donnée n'a été soumise par Meta. En outre, il n'y a pas eu de rapports sur des sites web fermés ou des contenus

⁵⁹³ Principe 42 (1), (2), (3), (4) et (5) de la loi sur la protection des données de 2011.

⁵⁹⁴ Préambule de la loi sur la protection des données, 2011. https://www.centralbank.org.ls/images/Legislation/Principal/Data_Protection_Act_2011.pdf [04/11/2024].

⁵⁹⁵ Section 23 de la loi sur la protection des données, 2011. (n19).

⁵⁹⁶ Bokang Mohajane v FNB - Lesotho & Another [2022] LSHC 137 CIV(18 August 2022) <https://lesotholii.org/akn/ls/judgment/lshc/2022/61/eng@2022-08-18> [consulté le 25/10/2024].

⁵⁹⁷ Section 4 (d) de la loi sur la protection des données, 2011.

⁵⁹⁸ GDPR Advisor, (2023) <https://www.gdpr-advisor.com/gdpr-data-breach-reporting-obligations-and-time-lines/> [consulté le 10/11/2024]

⁵⁹⁹ Meta, 2023. <https://transparency.meta.com/reports/government-data-requests/country/LS/>, <https://www.tiktok.com/transparency/en-us/government-removal-requests-2023-2>, et <https://transparencyreport.google.com/government-removals/government-requests?hl=en> [consulté le 05/11/2024].

retirés de plateformes de médias sociaux.

Accès à l'information

La Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information de 2019, dans sa partie III, affirme que l'accès à l'information est un droit de rechercher des informations auprès d'entités publiques et parapubliques en temps voulu et à un prix abordable, en particulier lorsque ces informations sont essentielles à la protection d'autres droits.⁶⁰⁰ La Déclaration prescrit que toute loi promulguée sur l'accès à l'information doit avoir la préférence sur d'autres lois visant à interdire cet accès, et que toute tentative de limiter ce droit doit être fondée sur des exemptions exhaustives.⁶⁰¹ En outre, les entités publiques doivent créer, gérer et mettre à disposition des informations complètes d'intérêt public.⁶⁰² Dans la pratique, il n'existe aucune loi facilitant l'accès à l'information publique au Lesotho. Il existe cependant des lois restrictives à cet égard. Il s'agit notamment de la loi sur les secrets officiels de 1967 et de la loi sur la fonction publique de 2005. Ces dispositions restreignent et érigent en infraction le fait pour les fonctionnaires d'accorder l'accès à des informations «confidentielles» de l'État sans autorisation.⁶⁰³ En conséquence, les demandes d'information émanant des entités gouvernementales ont constitué un défi pour les particuliers et les professionnels, car il n'existe pas de lignes directrices établies pour les demandes d'information ni de justification pour le refus d'une telle demande.⁶⁰⁴

En 2000, le corps législatif du Lesotho a élaboré le projet de loi sur la réception et l'accès à l'information, qui a été mis en veilleuse jusqu'en 2021, date à laquelle l'Autorité nationale des réformes l'a relancé.⁶⁰⁵ La promulgation de ce projet de loi constituera une étape progressive vers l'accès aux informations du gouvernement, de ses agences et de ses départements qui sont d'intérêt public. Le projet de loi est salué pour son intention de mettre en place des responsables de l'information dans les ministères et de rendre publiques les coordonnées de ces responsables afin d'accélérer les demandes d'information au sein des ministères.⁶⁰⁶ L'article 20 du projet de loi prévoit un délai de 30 jours pour qu'un responsable de l'information prenne une décision sur une demande et la notifie au demandeur. L'absence de notification est considérée comme un rejet de la demande et donne au demandeur le droit de faire appel.⁶⁰⁷ Il est intéressant de noter que le juriste a le pouvoir discrétionnaire de refuser une demande s'il considère que l'information est frivole ou vexatoire. Ces pouvoirs discrétionnaires étendus constituent une menace pour l'accès en temps utile et soumettent le demandeur à des procédures rigoureuses de recours en cas de refus. D'autres motifs de refus incluent la protection de la vie privée des personnes, si le demandeur est mineur, la protection des secrets commerciaux de tiers, les informations confidentielles de l'État, la sécurité publique et/ou la sécurité nationale.⁶⁰⁸ L'absence de cadres ou de systèmes existants permettant d'accéder aux informations des organismes gouvernementaux reste un problème omniprésent qui nécessite une intervention immédiate.

IA et technologies émergentes

La déclaration stipule que les États doivent veiller à ce que le développement, l'innovation et l'utilisation des technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle (IA) soient conformes aux normes établies en matière de droits de l'homme et ne violent pas d'autres droits, en particulier la liberté d'expression et l'accès à l'information. Il n'existe aucune loi régissant les technologies émergentes et leur utilisation au Lesotho. Le gouvernement n'a élaboré que récemment un projet de politique numérique nationale pour 2024, qui sera impératif et fondamental pour fixer les priorités

⁶⁰⁰ Principe 26 (1) (a) et (b) de la Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information, 2019.

⁶⁰¹ Principes 27 et 28 de la Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information, 2019

⁶⁰² Principes 29 et 30 de la Déclaration

⁶⁰³ Section 3 (a)(i) de la loi sur le service public de 2005 et de la loi sur les secrets officiels de 1967.

⁶⁰⁴ MISA, «Access to Information» (2024) <https://lesotho.misa.org/issues-we-address/access-to-information/> [consulté le 11/11/2024].

⁶⁰⁵ MISA, «Déclaration des médias sur la commémoration de la Journée internationale de l'accès universel à l'information (IDUAL) au Lesotho».

⁶⁰⁶ Section 4 et 7 du projet de loi sur la réception et l'accès à l'information, 2021 <https://www.osall.org.za/docs/2011/03/Lesotho-Access-and-Receipt-of-Information-Bill-2000.pdf> [consulté le 11/11/2024].

⁶⁰⁷ Section 23 du projet de loi sur la réception et l'accès à l'information, 2000 (n32).

⁶⁰⁸ Section 34, 35(a), 36, 37 et 38 du projet de loi sur la réception et l'accès à l'information, 2021 (n32).

de la transformation numérique. Les priorités de cette politique comprennent l'amélioration des cadres juridiques et institutionnels de la transformation numérique nécessaires pour réglementer l'utilisation de l'IA, et l'investissement dans des projets de recherche et de développement axés sur l'IA, la blockchain, la biotechnologie et l'Internet des objets (IoT).⁶⁰⁹ La politique fixe sa mise en œuvre à 2035 et fixe des aspirations pour les cadres institutionnels et une approche collaborative pour les différentes parties prenantes.

Son aspiration à établir des organismes de régulation tels que le Chief Digital Office, le National Digital Council et la National Digital Agency est saluée, car ces institutions assureront la mise en œuvre de la politique et des stratégies numériques. La politique mentionne également d'autres entités qui seront créées par le Cybersecurity and Computer Crimes Bill, 2023, comme le National Cybersecurity Advisory Council et le National Cybersecurity Incident Response Team (CSIRT) qui seront chargés de coordonner les mesures de cybersécurité et de sauvegarder toute infrastructure numérique et d'améliorer leur résilience.

Sécurité en ligne et protection de la vie privée des enfants

La confiance et la sécurité sont des piliers essentiels pour un engagement significatif en ligne. La sécurité et la vie privée des enfants en ligne sont tout aussi impératives, et les États ont l'obligation d'élaborer des mesures politiques et juridiques qui prennent en compte les enfants dans l'espace numérique, en particulier l'accès à l'internet et les compétences numériques pour leur éducation, ainsi que la protection contre les préjudices en ligne.⁶¹⁰ La cyberintimidation et le harcèlement, l'exposition à des contenus inappropriés, ainsi que l'utilisation non autorisée de leurs données personnelles sont quelques-unes des préoccupations majeures concernant les activités en ligne des enfants.⁶¹¹

La loi de 2011 sur la protection et le bien-être des enfants est la principale législation sur les droits de l'enfant au Lesotho et la loi de 2003 sur les infractions sexuelles contient des dispositions spécifiques sur les préjudices sexuels subis par les enfants. Toutefois, ces deux lois ne contiennent pas de dispositions expresses sur la sécurité des enfants en ligne. Le Cybersecurity and Computer Crime Bill (projet de loi sur la cybersécurité et la criminalité informatique), 2023, dans sa partie IV, criminalise les contenus d'abus sexuels sur des enfants sous forme d'images ou de vidéos. L'article 29 de la loi de 2011 sur la protection des données prévoit que les informations personnelles d'un enfant ne peuvent être traitées qu'avec le consentement des parents.

Inclusion numérique

La couverture des réseaux 3G et 4G étant respectivement de 90 % et 96 %, la vitesse moyenne de connexion au haut débit est de 13,08 milliers de kilobits par seconde (Mbps).⁶¹² Les forfaits haut débit fixes sont proposés par les FAI sur la base d'un contrat et sont plus abordables que les forfaits de données prépayés. Vodacom Lesotho propose 200 Go de données à 15 Mbps pour 999 LSL (environ 50 USD), avec une option de données non plafonnées à une vitesse plus rapide de 45 Mbps pour le même prix. En comparaison, Econet Telecom Lesotho propose également 200GB à 15Mbps pour 999 LSL, mais ne facture que 649 LSL (environ 35 USD) pour des données illimitées à la même vitesse de 15 Mégabits par seconde (Mbps).⁶¹³ Vodacom propose une vitesse plus élevée pour les données illimitées à un prix élevé, tandis qu'Econet Telecom Lesotho offre une option illimitée plus abordable à une vitesse inférieure. Il est intéressant de noter qu'en termes de données mobiles prépayées à utiliser au cours de la même période de 30 jours, Econet Telecom Lesotho propose 18 Go pour 600 LSL (environ 33 USD), tandis que Vodacom Lesotho propose 20 Go pour 660 LSL (environ 37 USD).⁶¹⁴ Malgré cela, le haut débit mobile fixe ne représente que 0,58 % de l'ensemble des abonnements. Le rapport précédent a mis en évidence la question de l'accessibilité du haut débit comme l'un des défis à relever pour permettre aux Basotho de se

⁶⁰⁹ Priorité 8 et 11 de la politique nationale du numérique, projet 2024 [non publié].

⁶¹⁰ Principe 37 (5) de la Déclaration de principe sur la liberté d'expression et l'accès à l'information, 2019. (n1).

⁶¹¹ Nations unies Lesotho. (2021). Protéger les enfants de l'exploitation sur Internet. <https://lesotho.un.org/en/114094-protecting-children-exploitation-internet> [consulté le 03/01/2025].

⁶¹² Statistica, 2024. (n3).

⁶¹³ <https://www.vodacom.co.ls/business/fixed-solutions/>, <https://www.etl.co.ls/personal-data-packages/?package=ADSL&plan=Unlimited>, [consulté le 10/10/2024].

⁶¹⁴ <https://www.etl.co.ls/mobile-data/>, <https://www.vodacom.co.ls/personal/offers/prepaid/data-bundles/>. [10/10/2024].

connecter de manière significative.⁶¹⁵

Le Fonds de service universel s’associe à des entreprises locales dans le cadre d’initiatives de connectivité. Grâce à une contribution financière de Vodacom Telecom Lesotho, la bibliothèque d’État du Lesotho dispose d’un centre Insight nouvellement ouvert pour les personnes malvoyantes.⁶¹⁶ Le centre dispose d’un traducteur et d’une imprimante en braille, ainsi que d’appareils d’aide à la lecture. Le Fonds des Nations Unies pour l’enfance (UNICEF) s’est également associé à Vodacom Lesotho dans le cadre de l’initiative #Codelikeagirl visant à inciter les adolescentes à poursuivre des carrières dans les STEM et les TIC, ainsi qu’à développer des compétences en matière de codage. Cependant, l’ACL n’a pas voulu divulguer le financement de l’USF ou les activités du projet, et ne dispose d’aucun rapport public à ce sujet. Le financement USF 2024 n’est donc pas connu.

Conclusion

Le paysage des droits numériques au Lesotho a le potentiel de garantir une participation en ligne significative et sûre. L’accessibilité à l’internet est l’une des catégories pour lesquelles le pays a fait des progrès caractéristiques avec une couverture d’environ 65 % dans l’ensemble du pays. Avec l’USF, l’inclusion numérique est un autre fruit à portée de main que les secteurs public et privé pourraient exploiter pour s’assurer que personne n’est laissé pour compte, à la fois dans le développement des TIC et dans le discours en tant que parties prenantes. Le gouvernement a pris des mesures pour se préparer aux technologies émergentes en élaborant un projet de politique numérique nationale qui jettera les bases de cadres primaires pour la gouvernance de ces innovations.

Toutefois, l’absence et l’insuffisance des cadres juridiques et institutionnels existants pour garantir les droits numériques sont très préoccupants en particulier en ce qui concerne la protection des données personnelles et de la vie privée et la mise en place d’une autorité de protection des données chargée de la réglementation. Le respect de la liberté d’expression des citoyens et de la liberté des médias est très préoccupant, car il est sapé par la police. Ce droit est non seulement limité de manière injustifiée par les lois existantes, mais il est également menacé et étouffé par le projet de loi qui doit être adopté. La mise en veilleuse de projets de loi tels que le projet de loi sur la réception et l’accès à l’information est un autre problème auquel il est urgent de s’attaquer, car il est fondamental pour l’exercice du droit à l’information dans l’intérêt public. L’absence de cadres politiques et législatifs appropriés concernant la sécurité en ligne et la protection de la vie privée des enfants est aussi un problème qui doit être traité de toute urgence. Le score global du Lesotho est de 27, car son niveau de conformité est faible et il présente des lacunes critiques à combler en termes de systèmes, d’institutions et de mesures juridiques.

Tableau de l’indice TheScore

Indicateurs clés de Londa 2025	Déclaration de la CADHP (P comme Principe)	Score	Justification

⁶¹⁵ Initiative Paradigme, 2023. «Londa 2023 : Lesotho», pp. 6-7 <https://paradigmhq.org/wp-content/uploads/2024/06/Lesotho-Country-Report.pdf>.
⁶¹⁶ Vodacom Lesotho Impact Booklet. (octobre 2024) https://www.vodacom.co.ls/assets/uploads/docs/Vodacom_Lesotho_Impact_Booklet_Oct_2024.pdf
[consulté le 14/11/2024].

Fermeture d'Internet	P38(2)	4	Bien qu'aucune fermeture d'Internet n'ait été signalée au Lesotho, l'absence de cadres juridiques alignés sur les normes des droits de l'homme pour limiter le droit à la liberté d'expression en ligne fait craindre des fermetures potentielles à l'avenir.
Lois, politiques et autres mesures inexistantes pour promouvoir un accès universel, équitable, abordable et significatif à l'internet	P37	4	Il existe des politiques visant à promouvoir l'accès à l'internet. Cependant, le coût de la large bande est l'un des obstacles actuels à une connectivité significative au Lesotho.
Criminalisation des fausses nouvelles	P22(2)	3	Bien qu'il n'existe pas de législation spécifique criminalisant les fausses nouvelles. La sanction proposée pour la désinformation par le projet de loi sur la cybersécurité et les crimes informatiques (Cybersecurity and Computer crimes Bill, 2023) pourrait ne pas être proportionnelle à la menace ou au préjudice causé par ce type d'inconduite.
Législation sur la sédition	P22(2)	1	Il existe une loi sur la sédition qui n'a pas été abrogée. Bien qu'elle n'ait pas été appliquée depuis un certain temps, son existence constitue toujours une menace et limite le droit à la liberté d'expression.
Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits de l'homme et des citoyens	P20(1) & (2)	1	L'incident du mois de mai, au cours duquel les médias ont été menacés de poursuites pénales par le commissaire de police par intérim pour ne pas publier d'articles ou de déclarations sur les groupes musicaux qui ont été déclarés organisations terroristes, constitue une violation de la liberté des médias et du droit à l'information des citoyens sur cette question.

Législation sur la protection des données.	P42	4	Une loi est en place depuis 2011, mais il n'y a pas d'autorité de protection des données pour la faire appliquer. Il est également nécessaire de réviser quelques dispositions pour les aligner sur les normes internationales actuelles en matière de protection des données et de la vie privée.
Les États interviennent et exigent le retrait de contenus en ligne par les intermédiaires de l'internet	P38 et P39(4)	3	En juin 2024, seules deux demandes avaient été adressées à Meta par le gouvernement à des fins juridiques, mais aucune autre information n'est disponible.
Atteinte à la confidentialité des communications	P41	3	Il n'existe pas de loi sur la réglementation de la surveillance, en particulier pour les communications privées. Les ORM ont adopté des politiques internes visant à ne fournir les informations demandées que sur ordre d'un tribunal.
L'incapacité du gouvernement à divulguer et à diffuser de manière proactive l'information sur les technologies numériques.	P29(3)	2	Il existe plusieurs sites web et comptes de médias sociaux pour certains ministères. Cependant, le plus grand défi est le manque d'informations actualisées et d'informations pertinentes d'intérêt public sur ces plateformes.
Stratégies nationales en matière d'IA et de technologies émergentes	P39(6)	2	Le projet de politique numérique nationale, 2024, est le seul cadre primaire existant sur le développement des TIC, en particulier les technologies émergentes telles que l'IA.
Adoption de lois, de politiques et de mesures spécifiques en faveur de la sécurité numérique et de la protection de la vie privée des enfants en ligne	P37(5)	1	Pas de politiques ou de cadres juridiques sur la sécurité et la vie privée des enfants en ligne.

Inclusion numérique	P37(3)	3	L'USF, au sein de l'ACL, a joué un rôle essentiel dans l'amélioration de la couverture réseau au Lesotho et soutient et encourage les collaborations avec les initiatives du secteur privé en matière d'inclusion numérique.
TOTAL (jusqu'à 60)		31	

Recommandations

Une approche holistique et multisectorielle est nécessaire pour assurer à la fois la protection et la promotion du droit à la liberté d'expression et à l'accès à l'information afin de sauvegarder les droits et l'inclusion numériques. Voici les recommandations à l'intention des différentes parties prenantes.

Le gouvernement devrait :

- Adopter le projet de loi sur la réception et l'accès à l'information (Receipt and Access of Information Bill 2021) ;
- Modifier le libellé des infractions de la partie IV et leurs sanctions dans le projet de loi sur la cybersécurité et les crimes informatiques, 2023.
- Assurer le fonctionnement de la Commission de protection des données en allouant un budget pour financer le Secrétariat à la protection des données.
- Abroger entièrement la Proclamation sur la sédition n° 44 de 1938; article 10(1) de la Loi sur l'impression et les publications de 1967.
- Adopter la politique numérique nationale.
- Élaborer des lois et des politiques sur la modération du contenu, la sécurité en ligne des enfants et une connectivité significative pour l'éducation.

Les partenaires de développement devraient :

- Fournir un soutien financier et technique aux initiatives et aux projets qui cherchent à faire progresser les droits et l'inclusion numériques au Lesotho.

Les régulateurs devraient: (Autorité des communications du Lesotho et Commission de protection des données)

- Élaborer des principes réglementaires et des lignes directrices sur l'approche équitable de l'accessibilité à la large bande, et veiller à ce que les politiques et les normes des intermédiaires, des ORM et des responsables du traitement des données s'alignent sur les normes internationales en matière de droits de l'homme.

Le secteur privé devrait :

- Travailler en partenariat avec d'autres parties prenantes et apporter des compétences techniques, une contribution fiscale et/ou une plateforme de discussion sur le développement des technologies émergentes.
- Élaborer des politiques/codes de conduite internes conformes aux normes internationales

en matière de droits de l'homme et rendre compte de la modération du contenu et des demandes de données des utilisateurs.

Le monde universitaire devrait le faire :

- Mener des recherches pertinentes afin d'éclairer les politiques et stratégies gouvernementales sur l'IA et les technologies émergentes, leur gouvernance et leur impact social potentiel.

La société civile et les médias devraient :

- Sensibiliser aux questions émergentes sur les développements technologiques et la gouvernance, et faciliter les plates-formes publiques de discussion.

177

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024



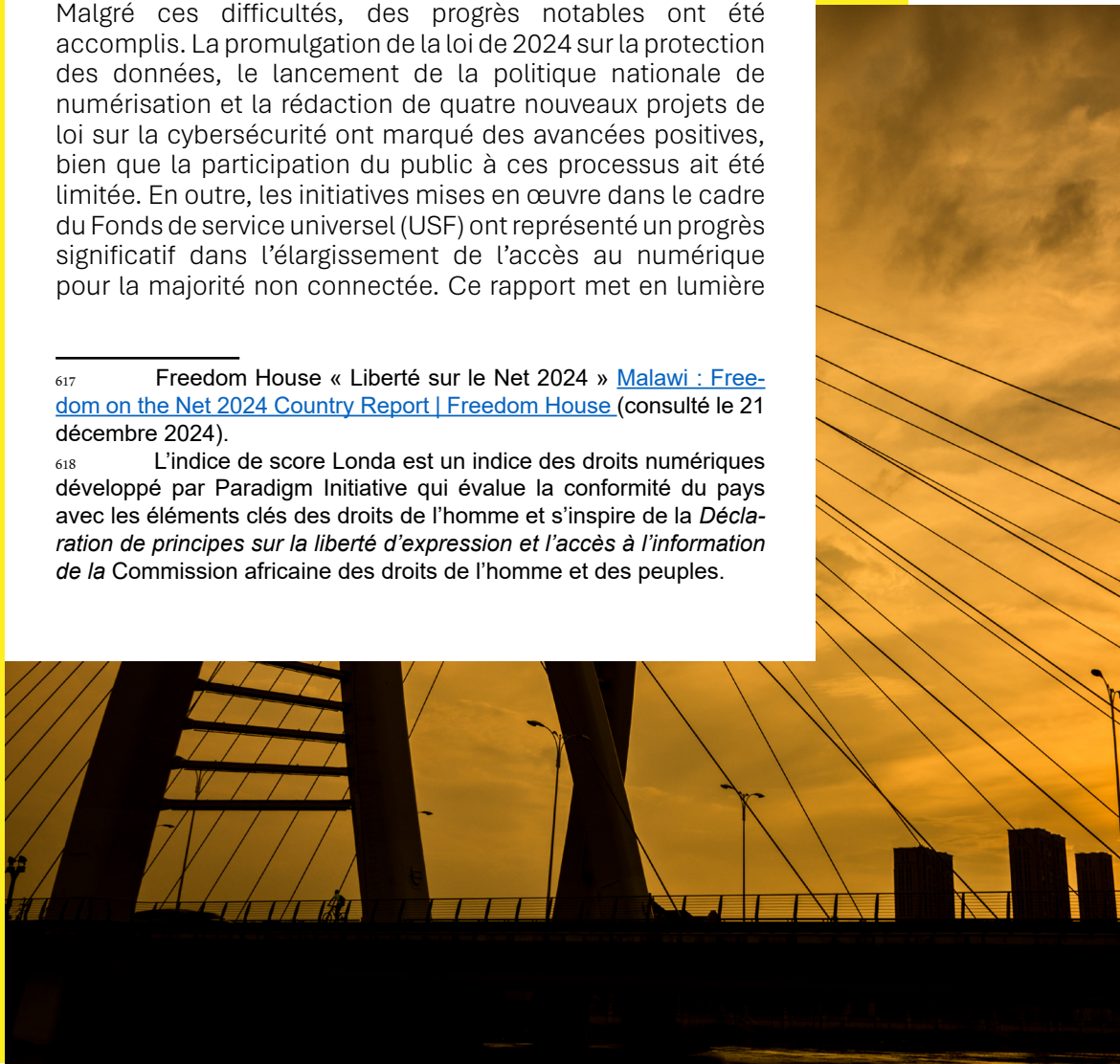
Résumé

Ce rapport examine l'état des droits numériques au Malawi, en se concentrant sur les principales réalisations et sur les régressions observées en 2024. Il fournit des recommandations exploitables pour les acteurs gouvernementaux et non étatiques, fondées sur des preuves empiriques et des recherches documentaires. L'analyse évalue les aspects quantitatifs et qualitatifs des droits numériques et de la gouvernance, offrant une vue d'ensemble du paysage numérique du pays. L'indice TheScore, développé par Paradigm Initiative, a été déployé pour évaluer la conformité du Malawi avec la déclaration de la CADHP. La période considérée a été marquée par un recul de la liberté de l'internet, les autorités ayant intensifié les mesures de répression à l'encontre des journalistes en ligne et des utilisateurs de l'internet qui s'expriment de manière critique. Les forts soupçons de surveillance des activités TIC par le gouvernement ont encore érodé la confiance dans les plateformes numériques.⁶¹⁷ La criminalisation de l'expression reste une préoccupation majeure. La performance du Malawi sur l'indice TheScore, qui évalue la conformité des pays avec la Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique (la Déclaration) de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), a été jugée «modérément conforme», avec un score de 35 sur 60.⁶¹⁸

Malgré ces difficultés, des progrès notables ont été accomplis. La promulgation de la loi de 2024 sur la protection des données, le lancement de la politique nationale de numérisation et la rédaction de quatre nouveaux projets de loi sur la cybersécurité ont marqué des avancées positives, bien que la participation du public à ces processus ait été limitée. En outre, les initiatives mises en œuvre dans le cadre du Fonds de service universel (USF) ont représenté un progrès significatif dans l'élargissement de l'accès au numérique pour la majorité non connectée. Ce rapport met en lumière

⁶¹⁷ Freedom House « Liberté sur le Net 2024 » [Malawi : Freedom on the Net 2024 Country Report | Freedom House](#) (consulté le 21 décembre 2024).

⁶¹⁸ L'indice de score Londa est un indice des droits numériques développé par Paradigm Initiative qui évalue la conformité du pays avec les éléments clés des droits de l'homme et s'inspire de la *Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information* de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.



les principales évolutions de l'espace numérique du Malawi en 2024. Plus précisément, le rapport dissèque sept sphères numériques clés: l'accès à Internet, la liberté d'expression, la protection des données et de la vie privée, la censure et la modération du contenu, l'accès à l'information, l'IA et les technologies émergentes, et le Fonds de service universel. Il présente une analyse contextuelle de ces domaines thématiques et fournit des recommandations exploitables pour les acteurs étatiques et non étatiques.

Introduction

Avec une population estimée à 21,2 millions d'habitants en 2024,⁶¹⁹ le Malawi partage ses frontières avec le Mozambique, la Zambie et la Tanzanie. Classé parmi les pays les plus pauvres du monde, 81,8 % de la population vit dans des zones rurales. En 2021, le gouvernement a lancé la Vision Malawi 2063 (MW2063) qui vise à transformer le Malawi en un pays riche, autosuffisant et industrialisé à revenu moyen supérieur, en mettant l'accent sur la commercialisation de l'agriculture, l'industrialisation et l'urbanisation. Pour accélérer les résultats à court et à moyen terme, le premier plan décennal de mise en œuvre (MIP-1)⁶²⁰ a été mis en place pour piloter la mise en œuvre et la réalisation de la MW2063.

Malgré des avancées notables dans le domaine des TIC, le Malawi est confronté à des défis multiples, notamment la faiblesse de l'infrastructure des TIC, l'exclusion numérique⁶²¹ et un régime législatif restrictif en matière d'internet. En novembre 2024, le gouvernement du Malawi a promulgué la politique nationale de numérisation⁶²² afin de fournir une feuille de route pour la transformation numérique du Malawi. En outre, en 2021, le gouvernement a lancé une ambitieuse stratégie quinquennale pour l'économie numérique (2021-2026) qui fixe de nouveaux objectifs pour différents aspects de l'économie numérique. Parmi d'autres domaines, tels que l'accès au réseau, le gouvernement a l'intention d'étendre l'accès à Internet de 14,6 % à 80 % de la population et la couverture du haut débit à 95 % d'ici à 2026. Il cherche également à revoir les taxes sur l'internet, notamment en supprimant le droit d'accise de 10 % sur l'achat de données et les tarifs des SMS, et en supprimant l'impôt sur les recettes de 3,5 % pour les fournisseurs de télécommunications, qui sont des facteurs importants des coûts élevés des services internet et mobiles au Malawi. Diverses lois ont aussi été promulguées pour réglementer l'espace numérique, particulièrement la loi de 2024 sur la protection des données, la loi de 2021 sur les transactions électroniques et la cybersécurité, et la loi de 2016 sur les communications.

⁶¹⁹ DataReportal «Numérique 2024 : Malawi» (23 février 2024) [Digital 2024 : Malawi – DataReportal – Perspectives numériques mondiales](#) (consulté le 20 décembre y 2024)

⁶²⁰ Commission nationale de planification <https://npc.mw/wp-content/uploads/2021/11/MIP-1-Web-Version-8-November-2021-Fast-view.pdf> (consulté le 20 décembre 2024)

⁶²¹ DataReportal «Numérique 2024 : Malawi» (23 février 2024) [Digital 2024 : Malawi – DataReportal – Perspectives numériques mondiales](#) (consulté le 20 décembre 2024)

⁶²² «Stratégie nationale de numérisation 2024» <https://ict.gov.mw/index.php/blog/downloads/policies-and-laws?download=25:national-digitalization-policy-final-11-01-2024> (consulté le 23 décembre 2024)

ACCÈS À L'INTERNET

La section 157 de la loi sur les communications de 2016 prévoit des services universels et l'accès aux télécommunications. La MACRA, en tant que régulateur, est chargée de «veiller à ce que la fourniture de services universels se fasse à des tarifs abordables et accessibles à tous».⁶²³ En outre, en 2021, le gouvernement a lancé une ambitieuse stratégie quinquennale pour l'économie numérique (2021-2026) qui fixe de nouveaux objectifs, notamment l'élargissement de l'accès à l'internet de 14,6 % à 80 % de la population et la couverture du haut débit à 95 % d'ici à 2026.⁶²⁴

Selon le rapport 2024 DataReportal, le taux de pénétration de l'internet au Malawi s'élevait à 27,7 % de la population totale, soit une augmentation de 3,3 % par rapport à 2023.⁶²⁵ Il y avait 5,9 millions d'utilisateurs d'internet au début de 2024. Ainsi, environ 72,3 % de la population totale de 21,2 millions de personnes restaient hors ligne. En outre, il n'y avait que 1,3 million d'utilisateurs de médias sociaux, âgés de 18 ans et plus, soit 6,1 % de la population totale. Selon Kepios, le nombre d'utilisateurs de médias sociaux au Malawi a augmenté de 550 000 entre le début de l'année 2023 et le début de l'année 2024.⁶²⁶ Notamment, 35,8 % des utilisateurs de médias sociaux du Malawi étaient des femmes, tandis que 64,2 % étaient des hommes. Selon Meta, la pénétration de Facebook au Malawi était de 6,1 %, et la portée d'Instagram n'était que de 130 400 personnes, ce qui équivaut à 0,6 % de la population totale. Il n'y avait que 290 000 utilisateurs de LinkedIn au Malawi, dont 32,7 % étaient des femmes, tandis que 67,3 % étaient des hommes. Il convient de noter que le nombre de membres de LinkedIn a augmenté de 60 000 (26,1 %) entre le début de l'année 2023 et le début de l'année 2024.⁶²⁷

Le taux de pénétration de la téléphonie mobile cellulaire était de 55,5 % de la population totale. Ainsi, le tableau général de l'inclusion numérique du Malawi reste sombre, malgré l'ambitieuse stratégie d'économie numérique du pays.⁶²⁸ Le faible taux d'alphabétisation (62 %) reste également un obstacle à l'accès aux TIC.⁶²⁹ Un taux élevé d'analphabétisme numérique reste ainsi un obstacle majeur, une enquête récente de l'Autorité de régulation des communications du Malawi (MACRA) ayant établi que 46 % des Malawiens déclarent ne pas utiliser Internet parce qu'ils «ne savent pas ce que c'est», et que 2,4 % déclarent ne pas l'utiliser parce qu'il est trop coûteux.

Malgré les efforts déployés pour développer l'inclusion numérique au cours de l'année, le gouvernement est resté réticent à réviser sa politique fiscale, qui augmente le coût de l'accès à l'internet. Au Malawi, l'autorité de régulation des télécommunications, Malawi Telecommunications Regulatory Authority (MACRA), exige des fournisseurs d'accès à Internet (FAI) qu'ils paient une taxe de 3,5 % sur les ventes et le chiffre d'affaires annuels, une licence annuelle et des frais de spectre, ainsi qu'une taxe de 0,5 % sur tous les équipements TIC entrant dans le pays⁶³⁰. En outre, au cours de l'année, le gouvernement a maintenu des taxes prohibitives sur les services TIC, notamment une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 17,5 % sur les téléphones mobiles, de 16,5 % sur les services internet et un droit d'accise de 10 % sur les messages et les transferts de données par internet. Bien que le gouvernement se soit engagé, dans le cadre de la stratégie pour l'économie numérique, à revoir ces taxes qui sont des facteurs importants du coût élevé des services internet et mobiles, aucune mesure n'a été prise au cours de la période couverte par le rapport. Ces taxes continuent de rendre les coûts des TIC prohibitifs, ce qui affecte surtout les pauvres du pays, qui sont de fait coupés des plateformes de communication numérique essentielles et des services importants, tels que les services bancaires et monétaires mobiles, l'éducation et les marchés commerciaux, qui pourraient les aider à sortir de la pauvreté. En 2023, le Malawi a lancé des accords de «corridor diplomatique de données» avec la Tanzanie et la Zambie afin de réduire les coûts d'atterrissage de l'internet, ce qui devrait permettre aux Malawiens d'accéder à l'internet à un prix plus abordable.⁶³¹

Pour réduire le coût des données, les deux principaux opérateurs de téléphonie mobile, Airtel Malawi et Telekom Networks Malawi (TNM), ont introduit des forfaits de données Internet promotionnels

180

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

⁶²³ Loi sur les communications de la République du Malawi, 2016

⁶²⁴ Stratégie de l'économie numérique du Malawi 2021

⁶²⁵ DataReportal 2024

⁶²⁶ Kapios «Numérique 2024 : Malawi» (23 février 2024) [Digital 2024 : Malawi – DataReportal – Perspectives numériques mondiales](#) (consulté le 23 décembre 2024).

⁶²⁷ DataReportal 2024

⁶²⁸ Stratégie de l'économie numérique du Malawi, 2021

⁶²⁹ The Economist Group, 2022 « L'indice Internet inclusif 2022 » <https://theinclusiveinternet.eiu.com/explore/countries/performance/read...> (consulté le 20 décembre 2024)

⁶³⁰ M Malakata, « Les entreprises et les entreprises technologiques font pression sur le gouvernement du Malawi pour qu'il assouplisse la fiscalité », ITWeb, 13 janvier 2022, <https://itweb.africa/content/o1Jr5Mx9n8VqKd-WL> (Consulté le 23 décembre 2024)

⁶³¹ P Kapulula, «Le Malawi et la Zambie : un marché numérique lucratif» Malawi Voice, 25 août 2023 <https://www.malawivoice.com/2023/08/25/malawi-zambia-for-lucrative-digi...> (consulté le 24 décembre 2024)

moins chers qui offrent une plus grande variété de choix. À partir de décembre 2024, un forfait mensuel de 30 Go de données d'Airtel Malawi⁶³² et de TNM⁶³³ coûtera 15 000 kwacha (8,82 USD). Le salaire mensuel minimum du pays est toujours de 90 000 kwacha (53 USD), bien que la plupart des Malawiens soient employés en dehors du secteur formel.

Bien que SpaceX ait lancé Starlink au Malawi en promettant un internet plus fiable et plus rapide, le coût d'accès au service suscite des inquiétudes. Par exemple, les utilisateurs de Starlink doivent d'abord acheter du matériel qui coûte 577 726 kwacha (340,55 USD) et ensuite payer un abonnement mensuel.

Au cours de la période couverte, les autorités n'ont pas imposé de restrictions en matière de connectivité. En outre, le gouvernement du Malawi n'exerce pas de contrôle centralisé sur la passerelle internationale.⁶³⁴ Le point d'échange internet (IXP) du pays, situé à Blantyre, est géré par l'association à but non lucratif Malawi ISP Association (MISPA).⁶³⁵

En outre, il n'y a eu aucun incident de blocage ou de filtrage de contenu protégé. Les plateformes de médias sociaux sont largement disponibles, y compris celles qui critiquent les autorités.

INCLUSION NUMÉRIQUE

En novembre 2024, le gouvernement du Malawi a promulgué la politique nationale de numérisation.⁶³⁶ Cette politique fournit une feuille de route pour la transformation numérique du Malawi. Elle se concentre sur l'expansion de l'infrastructure numérique, le renforcement de la culture numérique, l'amélioration de la prestation de services et l'exploitation des TIC pour le développement socio-économique, en comblant les lacunes en matière d'éducation, de soins de santé et de gouvernance.

En outre, en avril 2024, le gouvernement du Malawi a lancé le projet de transformation numérique inclusive pour le Malawi (IDT4M).⁶³⁷ Le projet IDT4M vise à garantir que le processus de transformation numérique soit inclusif. Il vise à améliorer les systèmes d'identité numérique, à réduire le fossé numérique entre les hommes et les femmes et à améliorer la gouvernance grâce à la technologie. Cette initiative collabore avec des partenaires tels que le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) pour veiller à ce que les communautés marginalisées, en particulier dans les zones rurales, aient accès aux services numériques.

En outre, le gouvernement a poursuivi la mise en œuvre du projet Digital Malawi⁶³⁸, une initiative phare du gouvernement visant à améliorer la connectivité à large bande, la culture numérique et l'accessibilité des services publics. En collaboration avec la Banque mondiale, des progrès significatifs ont été réalisés dans l'expansion de l'infrastructure de communication du pays, y compris l'achèvement d'un nouveau centre de données primaire à Lilongwe et l'installation de tours de communication dans les zones rurales. Ce projet vise à intégrer les TIC dans tous les secteurs et à stimuler la croissance économique grâce à la technologie.

En avril 2024, le gouvernement a présenté le Digital Innovation and Entrepreneurship Bill (2024) qui vise à favoriser un environnement prospère pour les startups TIC locales en établissant un Digital Innovation and Entrepreneurship Fund pour soutenir les solutions numériques, la recherche et l'innovation. Cette législation privilégie un écosystème technologique compétitif au Malawi et

⁶³² Airtel Malawi «Monthly Bundles», airtel : Prépayé | Postpayé | 4G (consulté en décembre 2024).

⁶³³ TNM Malawi Limited «Forfaits mensuels», TNM - Always with You (consulté en décembre 2024).

⁶³⁴ Union internationale des télécommunications (UIT) «Profil du Malawi» (28 mars 2019) <https://web.archive.org/web/20191222160905/http://www.itu.int:80/net4/l....> (Consulté le 21 décembre 2024)

⁶³⁵ Association des fournisseurs d'accès à Internet du Malawi «Échange Internet du Malawi» <http://www.mispa.org.mw/mix.html> (consulté le 24 décembre 2024)

⁶³⁶ «Stratégie nationale de numérisation 2024» <https://ict.gov.mw/index.php/blog/downloads/policies-and-laws?download=25:national-digitalization-policy-final-11-01-2024> (consulté le 23 décembre 2024)

⁶³⁷ PNUD «Briser les barrières : Le projet IDT4M du Malawi ouvre la voie à un avenir numérique inclusif» (4 avril 2024) <https://www.undp.org/malawi/press-releases/breaking-barriers-malawis-idt4m-project-paves-way-inclusive-digital-futures> (consulté le 24 décembre 2024)

⁶³⁸ Projet Digital Malawi <https://digimap.pppc.mw/>

stimule les avancées technologiques locales.⁶³⁹

En outre, au cours de l'année, le gouvernement a présenté un projet de loi visant à réviser la loi sur les communications de 2016. Cette révision vise à mettre à jour le cadre juridique, en veillant à ce qu'il soutienne les droits numériques, protège les citoyens et encourage la croissance technologique au Malawi.⁶⁴⁰

Le dernier indice mondial de l'écart entre les sexes (2023) classe le Malawi à la position 110 sur 146 pays, ce qui représente une amélioration par rapport à la position 132 en 2022. Toutefois, l'évaluation du paysage numérique du Malawi révèle également un fossé important entre les sexes en matière d'accès aux TIC et d'utilisation de celles-ci. Selon la Banque mondiale, 44,9 % des hommes possèdent un téléphone portable, contre 37,7 % des femmes. En termes d'utilisation, 68 % des hommes utilisent un téléphone portable, contre seulement 56,2 % des femmes. De même, l'utilisation de l'internet reste plus importante chez les hommes (15,4 %) que chez les femmes (12,4 %). En 2024, cependant, 35,8 % des utilisateurs de médias sociaux au Malawi étaient des femmes, tandis que 64,2 % étaient des hommes.⁶⁴¹ Plus précisément, sur les 290 000 utilisateurs de LinkedIn, seuls 32,7 % étaient des femmes et 67,3 % des hommes.⁶⁴² Il est donc essentiel que le gouvernement mette en œuvre des interventions visant à accroître l'accès aux TIC et leur utilisation par les femmes.

Il existe également un fossé géographique dans l'accès à l'internet entre les zones rurales et urbaines. En 2024, 18,5 % de la population du Malawi vitra dans des centres urbains, tandis que 81,5 % vitra dans des zones rurales. Les entreprises de télécommunications ne sont pas disposées à investir dans les régions reculées du Malawi en raison du coût élevé du développement des infrastructures.⁶⁴³ Selon un rapport de l'Office national des statistiques (ONS) datant de 2023, 40,7 % des habitants des zones urbaines avaient accès à Internet, contre 13,5 % des habitants des zones rurales.⁶⁴⁴ Il convient également de noter que le réseau électrique du Malawi est basé sur les villes, avec 62 % des ménages urbains, contre seulement 5 % des ménages ruraux.⁶⁴⁵

Il existe pareillement des lacunes concernant l'accès limité des personnes handicapées aux services TIC. En 2024, le gouvernement, par l'intermédiaire du Fonds de service universel (USF), a lancé deux interventions, «Disability Project for Digital Inclusion» et «Sign Language», visant à faire progresser l'inclusion numérique dans les institutions accueillant des personnes handicapées.⁶⁴⁶ Le «Disability Project for Digital Inclusion» encourage l'accès et l'utilisation des TIC par les personnes handicapées vivant dans différentes régions du pays.

Le fonds de service universel (USF)

Globalement, le modèle USF joue un rôle essentiel dans la réduction de la fracture numérique, en s'appuyant sur trois principes fondamentaux: la disponibilité, le caractère abordable et l'accessibilité des services de télécommunications pour tous. Ces principes soulignent la responsabilité des régulateurs des télécommunications et des ministères au niveau de l'État pour garantir l'accès universel aux services de télécommunications à des tarifs abordables.

Si les modèles de FSU varient d'un pays à l'autre, leur objectif commun est de déployer des infrastructures de communication et de promouvoir l'adoption de services TIC dans les zones rurales et mal desservies, même lorsqu'elles ne sont pas économiquement viables. Cela reflète un engagement à connecter tout le monde, quels que soient les coûts associés. Le principe 37(2) de la Déclaration de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples sur la liberté d'expression et l'accès à l'information (Déclaration de la Commission africaine) souligne la nécessité d'un accès universel, équitable, abordable et significatif à l'internet pour la réalisation de divers droits de l'homme. Ce n'est pas un hasard si la 32^e session du Conseil des droits de

⁶³⁹ V Kumwenda, Entretien avec un informateur clé (23 décembre 2024)

⁶⁴⁰ Ibid

⁶⁴¹ DataReportal [Digital 2024 : Malawi - DataReportal - Global Digital Insights](#)

⁶⁴² Ibid

⁶⁴³ Freedom House «Liberté sur le Net 2024» [Malawi : Freedom on the Net 2024 Country Report | Freedom House](#) (consulté le 21 décembre 2024).

⁶⁴⁴ Office national des statistiques, «Enquête nationale sur l'accès et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les ménages et les particuliers au Malawi 2023» http://www.nsomalawi.mw/images/stories/data_on_line/economics/ICT/Natio.... Consulté le 22 décembre 2024.

⁶⁴⁵ The Economist Group, 2022 « L'indice Internet inclusif 2022 », <https://impact.economist.com/projects/inclusive-internet-index/2022>. (Consulté en décembre 2024)

⁶⁴⁶ Entretien avec un informateur clé de l'USF

l'homme (2016) a affirmé que les droits dont on jouit hors ligne devraient également être protégés en ligne, ce qui nécessite la disponibilité, le caractère abordable et l'accessibilité des services de télécommunication.⁶⁴⁷

Au Malawi, l'USF est établi en vertu de la section 157 de la loi sur les communications de 2016, dans le but de promouvoir l'accès et les services universels dans les zones mal desservies. La section 158 décrit les objectifs spécifiques de l'USF, y compris l'offre de subventions sur une base concurrentielle, la fourniture d'incitations financières et d'assistance, la couverture des dépenses administratives et la conduite de recherches liées à l'accès universel.⁶⁴⁸ Ceci est conforme à l'obligation statutaire de MACRA de veiller à ce que chaque citoyen du Malawi ait accès à des services de communication fiables et abordables.⁶⁴⁹

La loi sur la communication donne la priorité aux domaines gérés par l'USF, notamment l'accès aux réseaux de télécommunications, à l'internet, aux téléphones publics, aux services d'annuaire, aux services d'urgence, aux services postaux essentiels, aux services financiers de base et aux services de radiodiffusion.

L'USF du Malawi est actuellement évalué à 5,9 millions USD (10 milliards de kwacha malawites).⁶⁵⁰ En 2024, l'USF a continué à déployer 16 projets estimés à un total de 7,1 millions USD, dans l'espoir de mobiliser la variance. Par exemple, l'initiative Connect a School (CAS) cible les écoles rurales et périurbaines avec la construction de laboratoires TIC et la fourniture d'Internet et d'équipements TIC pour faciliter l'accès des apprenants et des communautés aux TIC modernes et à Internet. D'une valeur totale de 5,5 millions USD, 75 des 229 laboratoires scolaires ont été construits dans le cadre de l'initiative CAS, avec un taux d'achèvement de 80 %, rien qu'en décembre 2024.⁶⁵¹ Le modèle CAS, qui repose sur un partenariat avec les acteurs communautaires, a également «fourni des affaires aux entrepreneurs ruraux, des opportunités d'emploi et des possibilités de collaboration aux travailleurs des communautés rurales»⁶⁵². Parmi les autres initiatives financées par l'USF figurent les réseaux communautaires (Yathu Yathu Data),⁶⁵³ qui devraient diversifier le marché des opérateurs de téléphonie mobile et offrir une alternative moins coûteuse à Airtel et TNM pour les données mobiles, en particulier dans les zones rurales,⁶⁵⁴ Radio Access Network (Rural Telephony),⁶⁵⁵ Connect Teachers Training College,⁶⁵⁶ Grants for Local Digital Content Production (subventions pour la production de contenu numérique local); Sign Language Project (projet de langue des signes); E-Health Project (projet de santé en ligne) et E-commerce project (projet de commerce en ligne). Les projets de l'USF comprennent également Connecter un bureau de poste;⁶⁵⁷ Projet de système national d'adressage;⁶⁵⁸ Projet d'inclusion numérique pour les personnes handicapées; Dernier kilomètre; Application postale virtuelle; Révision des programmes; Formation aux compétences numériques des PME et Ambassadeurs numériques.⁶⁵⁹

Si l'USF a commencé à enregistrer des progrès notables grâce à ses projets, après une inactivité prolongée, elle reste confrontée à des défis opérationnels et institutionnels importants, qui compromettent son plein potentiel. Selon la direction de l'USF, les projets financés par l'USF ont été considérablement affectés par un environnement macroéconomique précaire, notamment par des niveaux d'inflation élevés, qui ont fait grimper les coûts des projets. Le chercheur a également relevé des ambitions irréalistes dans les projets de l'USF. Par exemple, plus de 16 projets étaient menés de front, mais avec des budgets limités et un personnel de gestion de l'USF

⁶⁴⁷ Conseil des droits de l'homme des Nations unies, «Rapport du Conseil des droits de l'homme sur sa trente-deuxième session», <https://documents-ddsny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G20/008/73/PDF/G2000873.pdf?OpenElement> (consulté le 25 décembre 2024).

⁶⁴⁸ Article 158 de la loi sur les communications

⁶⁴⁹ Article 6 de la loi sur les communications

⁶⁵⁰ Entretien avec un informateur clé de l'USF (15 décembre 2024)

⁶⁵¹ Entretien avec un informateur clé de l'USF (15 décembre 2024)

⁶⁵² Entretien avec un informateur clé de l'USF (15 décembre 2024)

⁶⁵³ USF pilote le projet de réseau communautaire à large bande dans huit conseils de district, y compris l'identification des coopératives qui gèreront les déploiements de réseaux à large bande dans les zones rurales. L'USF a également formé les coopératives et facilité l'obtention de leur licence.

⁶⁵⁴ « MACRA va déployer le réseau de données Yathu Yathu », Nthanda Times, <https://nthandatimes.com/macra-to-roll-out-yathu-yathu-data-network/> . (consulté le 24 décembre 2024)

⁶⁵⁵ L'USF achète 26 tours de réseau mobile pour connecter 22 infrastructures de réseau mobile à des zones non desservies ou mal desservies afin d'assurer une couverture à large bande adéquate.

⁶⁵⁶ Entretien avec un informateur clé de l'USF (15 décembre 2024)

⁶⁵⁷ Entretien avec un informateur clé de l'USF (15 décembre 2024)

⁶⁵⁸ Numérisation des parcelles de terrain dans tous les districts, financée par l'USF

⁶⁵⁹ Entretien avec un informateur clé de l'USF (15 décembre 2024)

restreint, ce qui risquait d'entraîner une sous-performance des projets. Les retards démesurés et les longues procédures de passation des marchés publics ont aussi affecté l'achèvement de certains projets dans les délais impartis.⁶⁶⁰ Le financement limité de l'USF est un autre sujet de préoccupation. L'article 160 décrit diverses sources de financement pour l'USF, spécialement les taxes des opérateurs, les crédits parlementaires, les subventions, les ventes aux enchères, les projets d'accès public et les fonds provenant de la MACRA.⁶⁶¹ Cette évaluation a toutefois établi que le Parlement n'a pas affecté de fonds à l'USF malgré la section 160(b) de la loi sur les communications de 2016, qui oblige le Parlement à affecter des fonds à l'USF. Cette situation a alourdi la charge financière de l'USF.

En outre, l'USF du Malawi fonctionne avec une structure de gouvernance solide dirigée par MACRA, qui établit un comité du fonds de service universel (USFC). L'USFC supervise la gestion de l'USF, en examinant et en approuvant les plans et les budgets annuels.⁶⁶² Bien que l'USFC dispose de certains pouvoirs de contrôle, ces pouvoirs sont limités à des recommandations. Le conseil d'administration de la MACRA conserve le pouvoir de décision sur l'USF. En tant que tel, les retards dans la prise de décision par le MACRA Board peuvent avoir un impact significatif sur les opérations de l'USF. Par exemple, les réunions de l'USFC n'ont lieu qu'après celles du MACRA Board.

Il existe également des problèmes de transparence et de responsabilité liés au fait que la MACRA ne s'est pas conformée à l'article 194(c) de la loi sur les communications de 2016, concernant la publication des détails du fonds et la présentation de rapports au Parlement sur l'USF. Depuis la création et l'opérationnalisation de l'USF, la MACRA n'a pas publié de rapports sur l'USF. Il est nécessaire que l'USF divulgue proactivement des informations, conformément au principe 29 de la Déclaration de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique.⁶⁶³

PROTECTION DES DONNÉES ET CYBERSÉCURITÉ

Protection des données :

Le 1^{er} février 2024, le président du Malawi, Lazarus Chakwera, a signé le très attendu projet de loi sur la protection des données personnelles (Data Protection Act, 2024).⁶⁶⁴ Cette loi met le Malawi en conformité avec les normes internationales en matière de protection des données, notamment le règlement général sur la protection des données (RGPD).⁶⁶⁵ La nouvelle législation vise à établir un cadre juridique complet pour réglementer le traitement et le transfert des données personnelles, en s'alignant sur les principes internationalement acceptés de la protection des données. Le Bureau de la protection des données, opérationnel en juin 2024, veille à l'application de cette loi, en comblant les lacunes en matière de sécurité des données et de protection de la vie privée.⁶⁶⁶ Il s'agit d'une mesure essentielle pour protéger les informations personnelles des Malawiens, en veillant à ce qu'elles soient traitées de manière responsable et sécurisée.

La loi désigne notamment l'Autorité de régulation des communications du Malawi (MACRA) comme l'Autorité de protection des données chargée de superviser la mise en œuvre du projet de loi. La loi décrit les principes clés régissant le traitement des données personnelles, établit un cadre solide pour les droits des personnes concernées et définit les obligations des responsables du traitement des données et des sous-traitants en ce qui concerne le traitement des données personnelles.

En outre, la loi traite du transfert transfrontalier de données à caractère personnel, réglemente les responsables du traitement des données et les sous-traitants d'importance significative, établit des mécanismes pour faire respecter les droits des personnes concernées et donne à l'Autorité le pouvoir d'émettre des ordres de mise en conformité avec l'encontre de ceux qui contreviennent à

⁶⁶⁰ Ibid

⁶⁶¹ Plan stratégique de l'USF

⁶⁶² Article 163 de la loi sur les communications

⁶⁶³ Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) Déclaration sur la liberté d'expression et l'accès à l'information (la Déclaration) <https://www.achpr.org/legalinstruments/detail?id=69> (consulté le 20 décembre 2024).

⁶⁶⁴ Projet Malawi numérique <https://digimap.pppc.mw/data-protection-bill-assented/> (consulté le 23 décembre 2024)

⁶⁶⁵ GDPR <https://gdpr.eu/what-is-gdpr/> (consulté le 18 février 2025)

⁶⁶⁶ V Kumwenda, Entretien avec un informateur clé (consulté le 23 décembre 2024)

Selon l'informateur clé A de la MACRA, la nouvelle loi «renforcera la confiance - le fait que les personnes soient sûres que l'organisation n'abusera pas de leurs informations personnelles renforcera la confiance entre les parties, ce qui facilitera le commerce électronique et d'autres transactions numériques.⁶⁶⁷

185

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

Réagissant à l'adoption du projet de loi par le Parlement, MISA Malawi a salué la loi sur la protection des données, soulignant son potentiel pour «promouvoir un traitement responsable des données personnelles par les agences gouvernementales, les institutions privées et les individus». ⁶⁶⁸ MISA espère que la loi protégerait les Malawiens et le grand public des cybermenaces, des cybercrimes et de la surveillance injustifiée.

Cependant, la nouvelle loi n'est pas sans faille. Tout d'abord, l'article 4 désigne le MACRA comme l'autorité de protection des données (DPA), ce qui risque de compromettre l'indépendance financière, décisionnelle et institutionnelle de la DPA. ⁶⁶⁹ Le ministère de l'information et de la numérisation a assuré aux membres du Parlement que cet arrangement était temporaire jusqu'à ce que l'autorité de protection des données devienne autonome. ⁶⁷⁰ Selon la MACRA, pour apaiser les craintes, le régulateur à l'intention de mettre en place des dispositions structurelles et fonctionnelles qui garantiraient l'indépendance financière, décisionnelle et institutionnelle de la DPA. La MACRA cherche à mettre en place une unité autonome au sein de la MACRA qui remplira les fonctions de l'APD. ⁶⁷¹

En outre, l'article 8 (b)(vi)(vii) autorise le traitement licite de données à caractère personnel pour des raisons «d'intérêt public» ou «d'intérêt légitime», des termes vagues et non définis. Cela pourrait conférer un pouvoir discrétionnaire excessif aux responsables du traitement des données et aux sous-traitants dans la détermination du traitement licite des données à caractère personnel des personnes.

Le traitement des données à caractère personnel sensibles suscite également des inquiétudes. La loi autorise le traitement de données à caractère personnel sensibles dans des circonstances spécifiques, notamment «l'archivage à des fins d'intérêt public, de recherche ou de statistiques» ⁶⁷² ou si la personne concernée a intentionnellement rendu les données publiques. ⁶⁷³ Ces dispositions peuvent conférer un pouvoir discrétionnaire injustifié aux responsables du traitement des données et aux sous-traitants dans le cadre du traitement des données à caractère personnel sensibles.

En outre, l'article 26 prévoit de larges dérogations permettant aux responsables du traitement et aux sous-traitants de ne pas tenir compte des droits des personnes concernées pour des raisons de «sécurité nationale», d'intérêts économiques ou financiers nationaux, de Sécurité sociale et de fonctions de régulation. Ces dérogations pourraient conférer un pouvoir discrétionnaire excessif pour déterminer quand les droits peuvent être ignorés.

En outre, il existe une lacune en ce qui concerne la suspension ou l'annulation de l'enregistrement d'un responsable du traitement des données ou d'un sous-traitant d'importance significative. L'article 42 confère au MACRA le pouvoir de suspendre ou d'annuler l'enregistrement d'un responsable du traitement des données ou d'un sous-traitant «d'importance notable» sur la

⁶⁶⁷ Entretien avec Zadziko Mankhambo, directeur de la radiodiffusion à l'Autorité de régulation des communications du Malawi (15 janvier 2024)

⁶⁶⁸ MISA Malawi se félicite de l'adoption du projet de loi sur la protection des données (8 décembre 2023) <https://malawi.misa.org/2023/12/08/misa-malawi-welcomes-passing-of-data-protection-bill/> . Consulté le 15 décembre 2023

⁶⁶⁹ Analyse du projet de loi sur la protection des données du Malawi (2021) par le CIPESA' (mai 2021) file:///C:/Users/User/Downloads/Analysis-ofthe-Malawi-Draft-Data-Protection-Bill-2021.pdf (consulté le 20 décembre 2024)

⁶⁷⁰ MISA Malawi, 'MISA Malawi welcomes passing of Data Protection Bill' (MISA Malawi se félicite de l'adoption du projet de loi sur la protection des données) 8 décembre 2023 <https://malawi.misa.org/2023/12/08/misa-malawi-welcomes-passing-of-data-protection-bill/> Consulté le 15 décembre 2024

⁶⁷¹ Entretien avec Zadziko Mankhambo, directeur de la radiodiffusion à l'Autorité de régulation des communications du Malawi (15 janvier 2024)

⁶⁷² Section 16(g) de la loi sur la protection des données

⁶⁷³ Section 16(g) de la loi sur la protection des données

base de motifs vagues et généraux, notamment le non-respect «de toute disposition» de la loi ou de toute condition imposée à l'enregistrement, ou s'il existe «tout autre motif raisonnable de suspendre ou d'annuler l'enregistrement». ⁶⁷⁴ Ces dispositions générales pourraient entraîner des restrictions injustifiées. Surtout, la loi ne prévoit pas de procédure claire pour la suspension et l'annulation, et n'oblige pas le MACRA à avertir les entités concernées. Toutefois, l'article 42(2) prévoit que «l'Autorité ne suspend ou n'annule pas l'enregistrement d'un contrôleur de données d'importance significative ou d'un processeur de données d'importance significative en vertu du paragraphe 42(1), à moins que le contrôleur de données d'importance significative ou le processeur de données d'importance significative n'ait eu l'occasion de montrer pourquoi l'enregistrement ne devrait pas être suspendu ou annulé».

En outre, Mme Milanzi observe que la loi n'établit pas suffisamment de liens avec les commissions d'examen institutionnel (CEI) qui supervisent les aspects éthiques de la recherche impliquant des données humaines dans des contextes où la protection des données est liée à la recherche, étant donné que les CEI jouent un rôle essentiel dans l'évaluation des implications éthiques de l'utilisation des données dans les projets de recherche. ⁶⁷⁵ Elle recommande «d'établir un lien formel entre l'autorité chargée de la protection des données et les IRB afin d'améliorer la gestion éthique des données de recherche, en veillant à ce que les protections soient appliquées de manière cohérente dans les contextes commerciaux et universitaires». ⁶⁷⁶

Bien que la loi constitue un pas dans la bonne direction, il convient d'accorder une attention particulière aux lacunes de la loi afin d'éviter que les autorités n'abusent des dispositions de la loi. Pour garantir une application efficace de la loi, il est également essentiel d'investir dans des actions de formation et de sensibilisation du public à l'intention des parties prenantes, des responsables du traitement des données, des chercheurs et des sous-traitants.

Au cours de l'année, le gouvernement du Malawi a procédé à l'inscription des électeurs en vue des élections générales prévues pour septembre 2025. Si l'utilisation des cartes d'identité nationales dans le processus d'inscription des électeurs constitue une avancée significative, l'intégration des cartes d'identité nationales dans les systèmes d'inscription des électeurs soulève des inquiétudes quant à l'intégrité des données. Des inexactitudes, telles que des données non concordantes entre la carte d'identité et les listes électorales, peuvent créer des complications. En outre, la sécurité des données relatives aux électeurs suscite des inquiétudes, les parties prenantes s'interrogeant sur la capacité du système à protéger les informations sensibles. ⁶⁷⁷

Surveillance et cybersécurité

Freedom House a signalé la baisse du score de surveillance du Malawi de quatre à trois en 2024 en raison de nouvelles informations selon lesquelles les autorités avaient acquis un outil de surveillance, le système UFED de Cellebrite, et des préoccupations selon lesquelles la police utilisait des outils d'extraction pour fouiller les appareils des journalistes. ⁶⁷⁸ De forts soupçons pèsent sur la surveillance par le gouvernement des activités liées aux TIC, bien que l'article 21 de la Constitution garantisse le droit à la vie privée, y compris la protection contre l'interférence avec les télécommunications privées. ⁶⁷⁹

En 2024, des rapports d'enquête ont révélé qu'en 2019, la MACRA avaient acheté le système UFED, une technologie puissante conçue pour accéder à des appareils électroniques tels que des téléphones et des ordinateurs portables et en extraire des informations, vendue par la société Cellebrite, basée en Israël. ⁶⁸⁰ MwCERT, l'unité de cybersécurité de la MACRA, a confirmé qu'elle avait accès à l'outil à partir de janvier 2023. La MACRA a également confirmé qu'elle offrait ses services à la police, à l'armée et aux services de renseignement lorsqu'elle menait des enquêtes sur la cybercriminalité, bien que l'autorité de régulation ait déclaré qu'elle suivait une procédure de mandat de perquisition et d'approbation, qui nécessite une décision de justice. Cependant,

⁶⁷⁴ Section 42(1) de la loi sur la protection des données de 2023

⁶⁷⁵ E Milanzi

⁶⁷⁶ E Milanzi

⁶⁷⁷ V Kumwenda

⁶⁷⁸ Freedom House, «Liberté sur le Net 2024». [Malawi : Freedom on the Net 2024 Country Report | Freedom House](#)

⁶⁷⁹ « Constitution du Malawi de 1994 avec amendements jusqu'en 2017 », Constitute Project, 4 février 2020, https://www.constituteproject.org/constitution/Malawi_2017.pdf?lang=en

⁶⁸⁰ Freedom House, «Liberté sur le Net 2024». [Malawi : Freedom on the Net 2024 Country Report | Freedom House](#)

certaines sources ont rapporté que Cellebrite a depuis cessé de délivrer des renouvellements de licence à plusieurs pays, dont le Malawi.⁶⁸¹ Cette évaluation de Paradigm Initiative a également révélé plusieurs cas d'atteintes à la vie privée par les autorités, notamment la confiscation et l'inspection des appareils des journalistes, ce qui fait craindre que les autorités n'utilisent des outils d'extraction ou de surveillance sans un contrôle suffisant.

Au cours de l'année considérée, la MACRA a présenté au ministère de la justice trois projets de loi relatifs à la cybersécurité. Selon l'autorité de régulation, les projets de loi sur la cybersécurité, la cybercriminalité et les preuves électroniques visent à renforcer le cadre juridique du Malawi en réponse aux défis croissants en matière de cybersécurité. Le projet de loi sur la cybersécurité décrit les mesures nationales de cybersécurité, le projet de loi sur les cybercrimes traite de la prévention et de la poursuite des cybercrimes, tandis que le projet de loi sur les preuves électroniques fournit des lignes directrices pour l'utilisation des preuves électroniques dans les tribunaux. Selon M. Kumwenda, «ensemble, ces projets de loi constituent un élément essentiel de la création d'un environnement numérique sûr et de la lutte contre les nouvelles menaces».⁶⁸² Malgré des progrès significatifs dans l'élaboration d'un cadre juridique national sur la protection des données et la cybersécurité, le Malawi n'a pas adopté la Convention de l'Union africaine (UA) sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (également connue sous le nom de Convention de Malabo), un cadre juridique pour lutter contre la cybercriminalité et la protection des données sur le continent.

Afin de protéger les enfants en ligne, le MACRA a élaboré en 2024, en partenariat avec l'Union internationale des télécommunications (UIT), une stratégie nationale de protection des enfants en ligne.⁶⁸³ Cette stratégie vise à protéger les enfants contre les menaces et les préjudices en ligne et à leur donner les moyens de tirer le meilleur parti des possibilités offertes par l'internet.

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET ACCÈS À L'INFORMATION

Liberté d'expression :

Selon le rapport «Liberté sur le Net 2024» de Freedom House, le score du Malawi pour les activités en ligne est passé de quatre à trois au cours de l'année, car les autorités ont continué à réprimer les utilisateurs d'internet, notamment par des arrestations et des condamnations.⁶⁸⁴ Les personnes visées sont généralement des internautes critiques à l'égard du gouvernement. On ne sait toujours pas avec certitude quels sont les fonctionnaires responsables d'ordonner des arrestations pour expression en ligne, ce qui fait craindre que ces arrestations ne visent à créer un climat d'intimidation et de peur parmi les citoyens qui sont critiques à l'égard des autorités.

En mai 2024, Sainani Joshua, un habitant de Mponela, a été arrêté pour avoir insulté le président du Malawi, Lazarus Chakwera, dans un groupe WhatsApp appelé «Mponela Hotspot». Il a été condamné le 16 mai 2024 par un tribunal de première instance pour cyber-spam, en violation de l'article 91 de la loi sur les transactions électroniques et la cybersécurité (Electronic Transactions and Cybersecurity Act).⁶⁸⁵ Il a été condamné à une amende de 200 000 kwacha (120 USD) ou à une peine d'emprisonnement de six mois.⁶⁸⁶ Toutefois, la loi n'érige pas clairement en infraction le fait d'insulter le président ou toute autre personne. En 2022, le Parlement a modifié la loi sur les drapeaux, emblèmes et noms protégés afin de supprimer le terme «président» de la liste des noms protégés. Il n'est donc pas clair quelle loi autre que la loi sur les transactions électroniques et la cybersécurité a été utilisée pour criminaliser l'insulte au président. La disposition relative au spam peut être considérée comme la réincarnation de la loi séditionnaire sur l'insulte au président, qui vise le discours en ligne. Des dispositions législatives aussi larges et vagues sont susceptibles

⁶⁸¹ E Chimoyo « Dévoilement de l'outil sophistiqué d'extraction de données téléphoniques et PC de MACRA : équilibre entre confidentialité et sécurité », Plateforme pour le journalisme d'investigation, 26 janvier 2024, <https://www.investigativeplatform-mw.org/show-story/unveiling-macras-so....> (consulté le 15 décembre 2024)

⁶⁸² V Kumwenda

⁶⁸³ F. Phiri «Les parties prenantes de Macra intensifient leurs efforts de protection des enfants en ligne» <https://times.mw/macra-stakeholders-intensify-child-online-protection-efforts/>

⁶⁸⁴ Freedom House [Malawi : Freedom on the Net 2024 Country Report | Freedom House](#)

⁶⁸⁵ L'article 91 de la loi est libellé comme suit «*Toute personne qui transmet des informations électroniques non sollicitées à une autre personne à des fins de commerce illégal ou d'autres activités illégales commet une infraction et est passible, en cas de condamnation, d'une amende de 2 000 000 K et d'une peine d'emprisonnement de cinq ans.*

⁶⁸⁶ CPJ «Le journaliste malawite Macmillan Mhone accusé de fausses nouvelles et d'extorsion» (15 avril 2024) <https://cpj.org/2024/04/malawian-journalist-macmillan-mhone-facing-fals...> (consulté le 20 décembre 2024)

d'être utilisées de manière abusive par les autorités.

En avril 2024, la police a convoqué Macmillan Mhone, un journaliste travaillant pour la publication en ligne Malawi 24, pour l'interroger. Quelques mois plus tôt, il avait publié deux articles alléguant l'implication de la police dans des affaires de corruption liées à un homme d'affaires accusé de fraude. Mhone a été arrêté et transféré de Blantyre au quartier général de la police à Lilongwe. On ne sait pas exactement qui a ordonné l'arrestation de Mhone. Il a ensuite été libéré sous caution sans condition et inculpé de «publication de nouvelles susceptibles de provoquer la peur et l'inquiétude du public, de cyber-spam et d'extorsion». On ne sait pas si la police poursuivra Mhone, car l'affaire n'a pas encore été portée devant le tribunal, huit mois après sa libération sous caution. S'il est reconnu coupable, Mhone risque une amende et jusqu'à deux ans de prison pour l'accusation de publication de fausses nouvelles, une amende de deux millions de kwacha (1200 USD) et cinq ans de prison pour le cyber spam, et jusqu'à 14 ans de prison pour l'accusation d'extorsion. La loi sur les transactions électroniques et la cybersécurité est de plus en plus utilisée comme une arme pour criminaliser la liberté d'expression et la liberté des médias au Malawi.

Le 13 février 2024, la police a saisi les téléphones et les ordinateurs portables de 14 journalistes travaillant pour le diffuseur public, Malawi Broadcasting Corporation (MBC).⁶⁸⁷ La police a déclaré qu'elle avait reçu un mandat pour fouiller les appareils dans le cadre de son enquête sur un «faux» compte Facebook présumé, à la suite d'une plainte de la direction de la MBC concernant la création dudit compte portant le nom et le logo de la société. La police a obtenu des mandats de perquisition pour fouiller les 14 journalistes accusés de «spam», une infraction prévue à l'article 91 de la loi sur les transactions électroniques et la cybersécurité du Malawi,⁶⁸⁸ qui prévoit une peine maximale de deux millions de kwacha malawiens (environ 1 190 USD) et une peine d'emprisonnement de cinq ans. Certains journalistes ont déclaré avoir reçu des notifications par courrier électronique concernant des tentatives d'accès à leurs comptes de médias sociaux alors que les appareils étaient détenus par la police. La police aurait fait appel à un «laboratoire de police scientifique» pour fouiller les appareils.⁶⁸⁹ Dans la même affaire, le 15 février 2024, la police a également fouillé l'ordinateur portable de Greyson Chapita, le contrôleur suspendu des informations et des programmes de MBC. Ils ont consulté manuellement son compte Facebook en sa présence. Ces actes constituent de graves violations des communications privées et risquent fort d'inciter les journalistes à l'autocensure.

En février 2024, le journaliste d'investigation en ligne Gregory Gondwe a fui le Malawi, craignant pour sa vie après avoir publié une enquête sur les liens entre les forces de défense du Malawi et un homme d'affaires, Zunneth Sattar, accusé de grande corruption au Malawi, lié à de hautes autorités gouvernementales et à des institutions de l'État, y compris les agences de sécurité.⁶⁹⁰ Selon certaines informations, l'armée prévoyait de l'arrêter pour une histoire. En 2022, Gondwe a été interrogé par la police et ses appareils confisqués pour avoir publié un article dénonçant la corruption. La police a exigé qu'il révèle ses sources

Récemment, plusieurs journalistes ont été arrêtés et leurs gadgets de communication ont été confisqués par la police. Ce modèle de criminalisation du discours en ligne et ce climat d'intimidation risquent fort de susciter un certain degré d'autocensure, en particulier parmi les professionnels des médias et les utilisateurs des médias sociaux. En outre, la section 36 de la Constitution du Malawi garantit la liberté de la presse. En outre, le principe 20(1) de la Déclaration de la CADHP appelle les États à garantir la sécurité des journalistes et des professionnels des médias, y compris la protection contre l'intimidation.⁶⁹¹ En outre, le principe 22(2) de la déclaration de la CADHP prévoit que les États doivent abroger les lois qui criminalisent la sédition, l'insulte et la publication de fausses nouvelles.

⁶⁸⁷ CPJ « La police du Malawi saisit le matériel des journalistes suite à une enquête sur une fausse page Facebook », (8 mars 2024) <https://cpj.org/2024/03/malawi-police-seize-equipment-from-journalists-....> (Consulté le 20 décembre 2024)

⁶⁸⁸ <https://media.malawilii.org/files/legislation/akn-mw-act-2016-33-eng-2017-12-31.pdf>

⁶⁸⁹ Ibid.

⁶⁹⁰ Lameck Masina, « Un journaliste malawite se cache après avoir dénoncé la corruption du gouvernement », (2 février 2024) <https://www.voanews.com/a/malawi-journalist-in-hiding-after-exposing-go...>; consulté le 20 décembre 2024).

⁶⁹¹ Déclaration de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) sur la liberté d'expression et l'accès à l'information. <https://www.achpr.org/legalinstruments/detail?id=69> (consulté le 21 décembre 2024).

Accès à l'information :

Le droit à l'information est garanti par l'article 37 de la Constitution, ainsi que par la loi sur l'accès à l'information (ATI Act) de 2016. Pour mettre en œuvre la loi sur l'accès à l'information, des règlements ont été élaborés en 2021 et l'unité ATI ont été créés au sein de la Commission des droits de l'homme du Malawi (MHRC), afin de superviser la mise en œuvre générale de la loi.

Au cours de l'année de couverture, des progrès notables ont été accomplis dans la mise en œuvre de la loi sur l'accès à l'information. La commission des droits de l'homme du Malawi a contrôlé la conformité de 48 institutions publiques, et plus de 60 % des institutions évaluées ont été jugées non conformes à la loi et aux règlements sur l'accès à l'information.⁶⁹² En outre, la Commission des droits de l'homme du Malawi a formé 34 institutions publiques à la loi et aux règlements sur l'accès à l'information, ce qui a permis de toucher 970 agents (665 hommes et 304 femmes). Conformément à la loi sur l'accès à l'information, 16 institutions publiques ont élaboré un manuel d'information. Au cours de l'année, la Commission a également examiné des plaintes pour refus d'accès à l'information, et deux décisions ont été prises en faveur des plaignants et l'autre en faveur du détenteur de l'information.

L'absence de divulgation proactive d'informations par les institutions publiques est restée un obstacle majeur. Par exemple, le gouvernement du Malawi n'a pas rendu public un rapport sur les réformes du secteur public, arguant que ce rapport n'était destiné qu'au président. Le sous-financement et les retards de financement de la Commission des droits de l'homme, qui est responsable du contrôle de la mise en œuvre de la loi, ont continué à compromettre son mandat de contrôle de la loi sur l'accès à l'information et la protection des données. Les institutions publiques et le grand public ont également été peu sensibilisés à la loi sur l'accès à l'information et à ses règlements.

LA CENSURE ET LA MODÉRATION DU CONTENU**L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET LES TECHNOLOGIES ÉMERGENTES**

Le Malawi ne dispose d'aucune politique ni d'aucun cadre réglementaire en matière d'intelligence artificielle (IA). La résolution 473 de la CADHP appelle les États parties à élaborer un cadre de gouvernance juridique et éthique complet pour les technologies d'IA afin de garantir le respect des normes en matière de droits de l'homme. En outre, les niveaux de connaissance de l'IA parmi les Malawiens et les différentes parties prenantes restent faibles.

Cependant, la conversation et l'innovation en matière d'IA sont en hausse dans divers secteurs, y compris dans le monde universitaire. Les 23 et 24 août 2024, par exemple, l'Université des affaires et des sciences appliquées du Malawi (MUBAS) a organisé un symposium sur l'application de l'IA à la résolution de problèmes pratiques dans divers secteurs, notamment l'agriculture, la finance, la santé et la communication au Malawi.⁶⁹³ Le symposium a rassemblé un groupe diversifié de participants, dont des universitaires, des étudiants, des chercheurs et des professionnels de l'industrie. «L'IA a un grand potentiel et nous pouvons en tirer des avantages considérables. Le Malawi est un terrain très fertile pour son application», a déclaré le Dr Anthony Ziba, responsable des TIC à MUBAS.⁶⁹⁴ En outre, en mai 2024, l'Université des sciences et technologies du Malawi a mis au point une série de solutions innovantes en matière d'IA, particulièrement un système de suivi des voitures et un système automatisé de gestion des présences des employés, qui sont actuellement mis en œuvre par l'Autorité fiscale du Malawi (MRA).⁶⁹⁵ Le système automatisé de présence des employés, qui utilise la technologie de balayage des empreintes digitales, vise à remplacer les carnets de bord manuels et à améliorer l'efficacité et la responsabilité des employés. Dans la même université, une équipe d'étudiants en génie biomédical a mis au point un système d'apprentissage profond pour diagnostiquer la rougeole, avec un temps de réponse rapide de 0,25 seconde par rapport à la méthode PCR conventionnelle, qui prend quatre heures. En 2023,

⁶⁹² C Kalolokeska, Commission des droits de l'homme du Malawi (MHRC), entretien avec un informateur clé (19 décembre 2024).

⁶⁹³ L Isaac «MUBAS progresse dans l'application de l'intelligence artificielle » (16 décembre 2024) <https://www.mubas.ac.mw/news/mubas-strides-in-artificial-intelligence-application-16-12-2024> (consulté le 28 décembre 2024).

⁶⁹⁴ Ibid.

⁶⁹⁵ J Mpphande «MUST mène la révolution de l'IA avec des innovations révolutionnaires» (20 mai 2024) <https://www.must.ac.mw/posts/must-leads-ai-revolution-with-groundbreaking-innovations/details> (consulté le 28 décembre 2024).

avec le soutien de plusieurs universités américaines,⁶⁹⁶ Malawi a lancé son tout premier centre pour l'intelligence artificielle et STEAM (science, technologie, ingénierie, arts et mathématiques) à l'université des sciences et technologies du Malawi.⁶⁹⁷ Le centre cherche à promouvoir l'étude et l'utilisation de l'intelligence artificielle, ou IA, et des STEAM pour le développement socio-économique. L'émergence rapide des technologies de l'intelligence artificielle au Malawi nécessite une politique et un cadre réglementaire rapides.

CONCLUSION

Bien que le Malawi ait fait des progrès notables en matière de droits numériques, notamment avec la promulgation de la loi sur la protection des données, la liberté de l'internet a légèrement diminué au cours de la période couverte par le rapport, les autorités continuant à réprimer les journalistes en ligne et d'autres utilisateurs de l'internet pour leur expression critique. La criminalisation de l'expression est très préoccupante. Le lancement de quatre nouveaux projets de loi sur la cybersécurité est louable, bien qu'une forte participation du public aux processus législatifs soit nécessaire. Le déploiement de diverses initiatives d'inclusion numérique dans le cadre du Fonds pour le service universel contribuera grandement à élargir l'accès aux services numériques, en particulier pour la majorité de la population actuellement hors ligne. La faible pénétration actuelle du numérique exige une réponse énergique de la part du gouvernement, y compris la révision du régime d'imposition des services et produits TIC.

Compte tenu des lacunes existantes, des opportunités et des développements récents dans l'espace numérique au Malawi, les recommandations suivantes sont formulées :

L'indice TheScore

Indicateurs clés de Lond 2025	Déclaration de la CADHP (P comme Principe)	Score	Justification
Fermeture d'Internet	P38(2)	5	Pas d'incident de coupure d'internet
Lois, politiques et autres mesures inexistantes pour promouvoir un accès universel, équitable, abordable et significatif à l'internet	P37	4	Les politiques et les lois existent, mais leur application est limitée. Par exemple, le Malawi dispose d'une loi sur les communications, d'une stratégie pour l'économie numérique, d'un fonds pour le service universel et d'une politique en matière de TIC, mais la mise en œuvre est insuffisante.

⁶⁹⁶ Les universités américaines comprennent le Baylor College of Medicine, Texas Tech University, Morehouse College, Colorado University, Georgia Southern University, Clemson University, New York University et Mercer University <https://www.must.ac.mw/posts/must-leads-ai-revolution-with-groundbreaking-innovations/details>.

⁶⁹⁷ L Masina «Les universités américaines aident le Malawi à établir le premier centre d'IA» 13 octobre 2023 <https://www.voanews.com/a/us-universities-help-malawi-establish-first-ai-center-/7310638.html> (consulté le 28 décembre 2024).

Criminalisation des fausses nouvelles	P22(2)	1	Section 60 du code pénal, 87, 91, loi sur les transactions électroniques et la cybersécurité, et code pénal.
Législation sur la sédition	P22(2)	3	Articles 87 et 91, loi sur les transactions électroniques et la cybersécurité
Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits de l'homme et des citoyens	P20(1) & (2)	2	Arrestation de journalistes et d'utilisateurs de médias sociaux
Législation sur la protection des données.	P42	3	La loi sur la protection des données est en place. Les règlements et l'autorité de protection des données ne sont pas encore en place
Les États interviennent et exigent le retrait de contenus en ligne par les intermédiaires de l'internet	P38 et P39(4)	4	Aucun incident enregistré
Atteinte à la confidentialité des communications	P41	2	Confiscation et fouille par la police des gadgets des journalistes. Le mandat de perquisition du tribunal a été obtenu par la police.
L'incapacité du gouvernement à divulguer et à diffuser de manière proactive l'information sur les technologies numériques.	P29(3)	4	La plupart des agences gouvernementales sont présentes en ligne, notamment sur des sites web et des plateformes de médias sociaux. Toutefois, la divulgation proactive d'informations est limitée
Stratégies nationales en matière d'IA et de technologies émergentes	P39(6)	1	Absence de politique d'IA et de cadre réglementaire malgré l'émergence des technologies d'IA

Adoption de lois, de politiques et de mesures spécifiques en faveur de la sécurité numérique et de la protection de la vie privée des enfants en ligne	P29(3)	3	Adoption de la stratégie nationale de protection des enfants en ligne en 2024
Inclusion numérique	P37(3)	3	Établissement institutionnel de l'USF en place avec des projets actifs
TOTAL (jusqu'à 60)		35	

RECOMMANDATIONS

Au gouvernement :

- Réviser la loi de 2016 sur les transactions électroniques et la cybersécurité afin de supprimer les dispositions et les infractions larges et vagues, y compris les sections 24 (1) (e) et (f) ; et abroger les lois sur la diffamation et la sédition dans le Code pénal.
- Répondre aux forts soupçons de surveillance gouvernementale des activités liées aux TIC en utilisant le système UFED, une technologie puissante conçue pour accéder à des appareils électroniques tels que des téléphones et des ordinateurs portables et en extraire des informations, vendue par la société Cellebrite, basée en Israël.
- Garantir la liberté d'expression et la liberté des médias
- La Commission des droits de l'homme du Malawi doit intensifier ses enquêtes sur les violations des droits numériques conformément à son mandat constitutionnel en matière de droits de l'homme
- Intensifier la mise en œuvre de la stratégie du Malawi en matière d'économie numérique afin d'accélérer l'accès universel à l'internet et aux services mobiles.
- Sensibilisation du public et des parties prenantes à la loi sur la protection des données
- Ratifier la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (Convention de Malabo).
- Le Parlement du Malawi devrait allouer des fonds au Fonds de service universel (USF) conformément à la section 160(b) de la loi sur les communications.
- Faciliter les consultations avec les parties prenantes concernant les nouveaux projets de loi sur la cybersécurité et la révision de la loi sur les communications.
- Élaborer des cadres politiques et réglementaires pour l'intelligence artificielle (IA)

À la société civile et aux médias :

- Plaidoyer pour la révision de la loi de 2016 sur les transactions électroniques et la cybersécurité; et abrogation des lois sur la diffamation et la sédition dans le code pénal par le biais d'un engagement avec les autorités, d'une sensibilisation du public et d'une action en justice.

- Demander des comptes sur l'acquisition et le déploiement du système UFED pour la surveillance.
- Contester la criminalisation de la liberté d'expression par l'État par le biais d'actions en justice et d'un plaidoyer en faveur d'une réforme législative.
- Renforcer les coalitions et les réseaux de défense des droits numériques afin de consolider l'action de la société civile en matière de défense des droits numériques.
- Exiger du gouvernement qu'il rende des comptes sur la mise en œuvre de la stratégie de l'économie numérique du Malawi afin de garantir un accès universel accéléré à l'internet et aux services mobiles.
- Sensibilisation du public et des parties prenantes à la loi sur la protection des données
- Plaider pour la ratification par le Malawi de la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (Convention de Malabo)
- Contrôler les opérations de l'USF afin de garantir la divulgation proactive des informations relatives à l'USF chaque année, la transparence, la responsabilité et l'efficacité, tout en plaidant en faveur de l'appropriation du financement par le Parlement.
- Examiner les nouveaux projets de loi et la révision de la loi sur les communications afin de s'assurer qu'ils sont alignés sur des normes internationales acceptables.

Aux opérateurs de réseaux mobiles :

- - Collaborer avec des acteurs non étatiques pour plaider en faveur d'un environnement politique et législatif favorable aux droits numériques et aux acteurs des TIC.
- - Établir un partenariat proactif avec le gouvernement pour réduire la fracture numérique, notamment en investissant conjointement dans les infrastructures TIC destinées aux communautés rurales et en proposant des tarifs abordables pour les données et les services mobiles.

Vers l'université :

- Fournir un leadership intellectuel et des conseils sur les questions de droits et d'inclusion numériques.
- Mener des recherches sur les questions des droits et de l'inclusion numériques et sur les technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle.

Mozambique



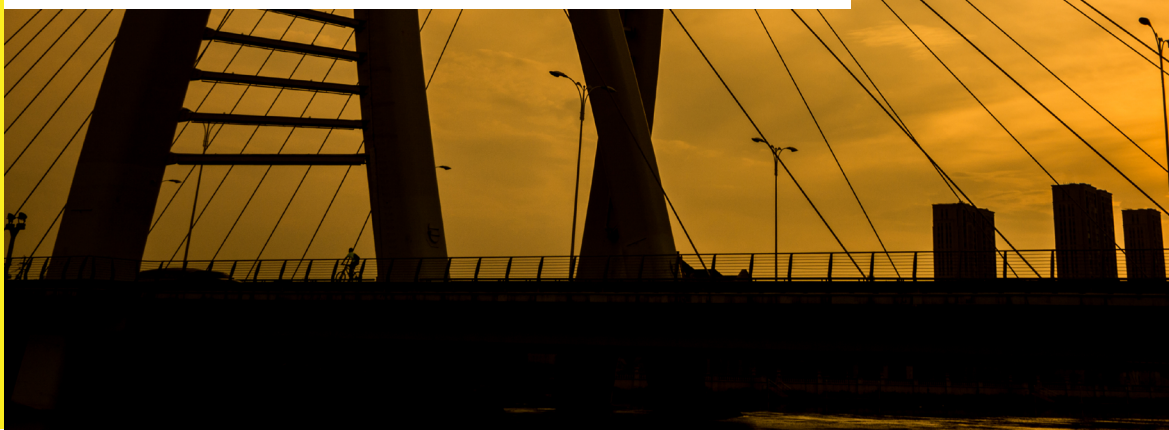
Résumé

Ce document analyse les progrès en matière de libertés et d'accès à l'information au Mozambique, mettant l'accent sur les phases cruciales liées à l'élection présidentielle de 2024. Il se base sur une approche qualitative, comprenant essentiellement une recherche documentaire et des rapports connexes en lien avec le thème examiné. Cette période électorale a souligné la vulnérabilité de la liberté d'expression et les enjeux liés aux droits numériques, les partis politiques ayant exploité leur influence pour étouffer toute opposition et réguler les propos. Pour la première fois depuis ses premières élections en 1994, le Mozambique a imposé des limitations sans précédent sur l'accès à internet durant les périodes électorales, réduisant ainsi grandement les libertés numériques. L'influence de l'État sur les médias a encore davantage sapé l'indépendance de l'information, les institutions alignées sur le gouvernement produisant une couverture favorable, souvent sous pression. Le cadre juridique de la liberté de la presse et de l'accès à l'information, bien que consacré par la Constitution et soutenu par des lois pertinentes, est mal appliqué. La montée de l'autoritarisme et la restriction de l'accès à l'information ont été exacerbées par des incidents tels que les coupures d'internet, les agressions contre les journalistes et le ciblage des médias lors de troubles politiques. Ces événements ont culminé en de graves tensions suite aux élections générales du 9 octobre 2024. Ce rapport utilise un indice pour évaluer l'état des droits numériques au Mozambique. Il s'agit d'une évaluation qualitative conçue pour mettre en évidence les différents défis auxquels le pays est confronté, tant hors ligne qu'en ligne. Avec un score d'indice de 23 points, ce rapport souligne le besoin urgent de réformes pour préserver la liberté de la presse, assurer un accès équitable à l'information et promouvoir la responsabilité. Dans le contexte mozambicain, cette faible note reflète des défis persistants, notamment les restrictions imposées aux médias, l'ingérence du gouvernement et une transparence limitée. Ce score témoigne également de préoccupations croissantes concernant la sécurité des journalistes, la surveillance numérique et la concentration de la propriété des médias, autant de facteurs qui entravent une presse véritablement libre et indépendante. Il souligne l'importance de s'attaquer aux défis systémiques du paysage médiatique mozambicain, en plaidant pour une protection renforcée des journalistes et un espace numérique libre, ouvert et résilient.

194

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024



Introduction

195

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

L'état général de la liberté et de l'accès à l'information, tant hors ligne qu'en ligne, au Mozambique a été considérablement influencé par les élections tenues en 2023 (municipales) et en 2024 (présidentielles).⁶⁹⁸ Les périodes électorales ont constamment démontré comment les libertés sont mises à l'épreuve ou mises à mal par le pouvoir politique. Le contexte mozambicain était particulièrement difficile, non pas tant en raison de la persécution des journalistes, mais surtout en raison des restrictions d'internet sans précédent imposées pour la première fois dans l'histoire du pays depuis les élections inaugurales de 1994.⁶⁹⁹

Les médias d'État dominent le secteur médiatique mozambicain, produisant souvent une couverture favorable du gouvernement. Cependant, certaines publications indépendantes de plus petite taille offrent une couverture précieuse. Les journalistes sont régulièrement confrontés à la pression, au harcèlement et à l'intimidation du gouvernement, ce qui encourage l'autocensure. Le gouvernement est connu pour exercer des représailles contre les journalistes critiques, notamment en annulant des contrats de publicité publique.⁷⁰⁰ Ces dernières années, des journalistes et des experts politiques intervenant à la télévision ont été agressés et kidnappés. La police harcèle, agresse et arrête généralement des journalistes.⁷⁰¹

En général, la liberté et l'indépendance du journalisme sont censées être garanties par la Constitution et par la loi sur la presse et le droit à l'information. Cependant, cette législation est rarement appliquée, dans un contexte marqué par un autoritarisme croissant et un accès à l'information de plus en plus difficile. Entre les véhicules de presse lapidés, coupures d'internet et journalistes aspergés de gaz lacrymogène, arrêtés et menacés en ligne, la liberté de la presse a été gravement atteinte, parallèlement à la montée des tensions au lendemain des élections générales du 9 octobre 2024.⁷⁰²

Le 15 novembre 2024, le Centre pour la démocratie et le développement (CDD), une importante ONG mozambicaine, a rapporté que les autorités ont arrêté mercredi deux journalistes sud-africains qui étaient entrés au Mozambique pour couvrir les manifestations convoquées par le candidat à la présidence Venâncio Mondlane contre les résultats électoraux présumés frauduleux.⁷⁰³

⁶⁹⁸ Les élections générales au Mozambique et au CSIS indiquent un changement de dynamique politique <https://www.csis.org/analysis/mozambique-general-elections-point-changing-political-dynamics>, consulté le 14 janvier 2025.

⁶⁹⁹ Human Rights Watch – Le parti au pouvoir au Mozambique remporte les élections malgré des manifestations à l'échelle nationale <https://www.hrw.org/news/2024/10/24/mozambique-ruling-party-wins-elections-amid-nationwide-protests>, consulté le 14 novembre 2024.

⁷⁰⁰ Reporters sans frontières – Mozambique <https://rsf.org/fr/pays/mozambique>, consulté le 17 novembre 2024.

⁷⁰¹ Freedom House – Liberté au Mozambique <https://freedomhouse.org/country/mozambique/freedom-world/2024>, consulté le 17 novembre 2024.

⁷⁰² Reporters sans frontières - Les journalistes mozambicains pris au piège des violences post-électorales <https://rsf.org/en/mozambique-s-journalists-are-trapped-post-election-violence>, consulté le 17 novembre 2024.

⁷⁰³ AIM – Des journalistes sud-africains arrêtés pour avoir couvert des manifestations – CDD <https://aimnews.org/2024/11/15/south-african-journalists-detained-for-covering-demonstrations-cdd/>, consulté le 17 novembre 2024.

Accès Internet

En 2024, le Mozambique comptait 7,96 millions d'utilisateurs d'Internet.⁷⁰⁴ Le taux de pénétration d'Internet au Mozambique s'élevait à 23,2 % de la population totale début 2024. Selon une étude de Kepios, le nombre d'utilisateurs d'Internet au Mozambique a augmenté de 842 000 (+ 11,8 %). À titre de comparaison, ces chiffres montrent que 26,41 millions de personnes au Mozambique n'avaient pas accès à Internet début 2024, ce qui signifie que 76,8 % de la population était hors ligne au début de l'année.

La vitesse médiane de connexion à l'internet mobile sur les réseaux cellulaires est de 19,78 Mbit/s. De plus, la vitesse médiane de connexion à l'internet fixe est de 13,05 Mbit/s. Selon les données d'Ookla, la vitesse médiane de connexion à l'internet mobile au Mozambique s'est améliorée de 0,65 Mbit/s (+ 3,4 %) au cours de l'année précédant le début de 2024. Parallèlement, les conclusions d'Ookla montrent que la vitesse de connexion à l'internet fixe au Mozambique a augmenté de 6,76 Mbit/s (+ 107 %) au cours de la même période.⁷⁰⁵ Selon les données de DataReportal⁷⁰⁶, le Mozambique compte 3,20 millions d'identités d'utilisateurs actifs sur les réseaux sociaux.

Selon les données révélées dans les ressources publicitaires de Meta, Facebook comptait 3,20 millions d'utilisateurs au Mozambique en 2024. Pour un contexte plus récent, les mêmes données montrent que le nombre d'utilisateurs mozambicains que les annonceurs pouvaient cibler avec la publicité Facebook a diminué de 400 000 (-11,1 %) en 2024. Selon les ressources publicitaires de X (Twitter), la plateforme comptait 68 700 abonnés au Mozambique début 2024. Ce chiffre indique que la portée publicitaire de X au Mozambique s'élevait à 0,2 % de la population totale à l'époque.⁷⁰⁷

Cependant, en réponse aux protestations croissantes contre les résultats contestés des élections par la Commission électorale, les autorités mozambicaines ont imposé au moins cinq coupures d'Internet mobile de type couvre-feu, la plus récente en octobre 2024.⁷⁰⁸ Les coupures d'Internet dans le pays s'inscrivent dans une tendance dangereuse qui a débuté en octobre 2023, lorsque les autorités mozambicaines ont imposé une coupure totale d'Internet pendant au moins trois heures pour la première fois lors des élections municipales. PIN a envoyé une lettre au gouvernement mozambicain, restée sans réponse.⁷⁰⁹

Les fournisseurs de données mobiles, dont Vodacom, Movitel et TMcel, ont reconnu dans un SMS envoyé à leurs clients le 31 octobre que « l'accès à certains réseaux sociaux est temporairement restreint pour des raisons indépendantes de leur volonté ». Cloudflare, une entreprise américaine très connue qui fournit des services de sécurité web et publie des données sur les perturbations d'Internet, a indiqué que quatre coupures de connexion mobile et Internet ont eu lieu entre octobre et novembre 2024 au Mozambique. L'entreprise a précisé que la connexion mobile et Internet a été interrompue à partir de midi, heure locale, le 25 octobre, et qu'elle s'est produite à moins trois autres reprises, les 3, 4 et 5 novembre.⁷¹⁰ En réponse, les organisations de la société civile au Mozambique ont déposé une plainte demandant réparation pour la coupure d'Internet.⁷¹¹

Liberté d'expression

La Constitution de la République⁷¹² et la législation garantissent la liberté d'expression, notamment

⁷⁰⁴ DataReportal – Le numérique au Mozambique <https://datareportal.com/reports/digital-2024-mozambique>, consulté le 17 novembre 2024.

⁷⁰⁵ Idem (n. 7)

⁷⁰⁶ Idem (n. 2)

⁷⁰⁷ Comme ci-dessus.

⁷⁰⁸ Initiative Paradigm – Communiqué de presse : La Coalition pour les droits de l'Internet appelle le Mozambique à cesser de restreindre le trafic Internet mobile <https://paradigmhq.org/press-release-net-rights-coalition-calls-on-mozambique-to-stop-restricting-mobile-internet-traffic/>, consulté le 9 novembre 2024.

⁷⁰⁹ Idem (n. 23)

⁷¹⁰ Relief Web – Les restrictions post-électorales sur Internet entravent les droits <https://relief-web.int/report/mozambique/mozambique-post-election-internet-restrictions-hinder-rights>, consulté le 10 novembre 2024

⁷¹¹ Pulse et la société civile mozambicaine déposent une plainte pour obtenir réparation suite à la coupure d'Internet <https://pulse.internetsociety.org/blog/mozambican-civil-society-files-complaint-seeking-redress-for-internet-shutdown>, consulté le 10 janvier 2024

⁷¹² Constitution de la République du Mozambique (anglais) <https://cdn.accf-francophonie>.

celle des médias. La loi de 1991 sur la presse régit les médias de masse, particulièrement la presse écrite, la radiodiffusion et le cinéma. Cette loi exige que les médias de masse s'enregistrent auprès du Bureau d'information (GABINFO) avant de commencer leurs activités. L'enregistrement n'est pas discrétionnaire, car il ne peut être refusé que si le demandeur n'a pas respecté les exigences et conditions légales. Concernant la presse écrite, la loi sur la presse oblige que les publications périodiques affichent un volume important d'informations dans chaque publication imprimée, spécialement des informations sur l'identité du propriétaire, du rédacteur en chef, des directeurs et de l'imprimeur, ainsi que des informations sur la diffusion de la publication.

L'article 48 de la Constitution de la République garantit la liberté d'expression uniquement aux citoyens, et non à toutes les personnes, ce qui est unique parmi les États de la SADC.⁷¹³ Un aspect plus positif de cette disposition est qu'elle traite spécifiquement de la liberté de la presse, avec un degré inhabituel de détail sur ce qu'implique la liberté de la presse, notamment « la liberté d'expression et de créativité journalistiques, l'accès aux sources d'information, la protection de l'indépendance et du secret professionnel, et le droit de créer des journaux, des publications et d'autres moyens de diffusion ».

Selon l'article 43, les principes constitutionnels relatifs aux droits fondamentaux – qui incluent le droit à la liberté d'expression – « doivent être interprétés et intégrés en harmonie avec la Déclaration universelle des droits de l'homme et avec la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ».⁷¹⁴ Cependant, malgré toutes ces innovations, l'IPI a récemment conclu que le journalisme indépendant au Mozambique était confronté à des pressions juridiques, politiques et économiques considérables, alors que les acquis démocratiques durement acquis par le pays au cours des trois dernières décennies sont de plus en plus mis à rude épreuve.⁷¹⁵

Le 21 octobre 2024, une quinzaine de journalistes couvrant une déclaration de Venancio Mondlane, principal candidat à la présidentielle opposant le parti au pouvoir, ont été ciblés par des gaz lacrymogènes.⁷¹⁶ Cinq journalistes, dont Bruno Marrengula, cameraman de la chaîne de télévision privée TV Gloria, ont été blessés et transportés à l'hôpital central de Maputo, la capitale. Touché à la jambe, le reporter souffre d'une fracture du tibia. Dix jours plus tard, un journaliste de Radio Mozambique a été blessé lors d'une manifestation à Maputo après que des pierres ont été jetées sur son véhicule de presse.⁷¹⁷ Les journalistes sont également pris pour cible en ligne: Ernesto Martinho, reporter de la chaîne de télévision privée TV Sucesso, a été menacé sur les réseaux sociaux, notamment par des agents et des employés de l'État.⁷¹⁸

Protection des données et confidentialité

Au Mozambique, il n'existe pas de législation spécifique sur la protection des données ou la vie privée.⁷¹⁹ Cependant, il existe d'autres sources de droit qui imposent certaines obligations en matière de confidentialité, notamment :

- Le Code civil (décret-loi n° 47344, du 25 novembre 1966, en vigueur au Mozambique, par l'édit n° 22869, du 4 septembre 1967)
- Le Code pénal (loi n° 24/2019, du 24 décembre, telle que modifiée par la loi n° 17/2020 du 23 décembre)
- La loi du travail (loi n° 23/2007, du 1er août) et la nouvelle loi du travail (loi n° 13/2023, du

[org/2019/03/mozambique_const-en.pdf](https://www.internews.org/2019/03/mozambique_const-en.pdf), consulté le 17 novembre 2024.

⁷¹³ Internews 'Chapitre 12 – Mozambique' <https://internews.org/wp-content/uploads/2023/11/ARISA-IEA-CHAPTER-12-Mozambique.pdf>, consulté le 17 novembre 2024.

⁷¹⁴ Constitution du Mozambique de 2004 (révisée en 2007), article 43.

⁷¹⁵ IPI – Liberté de la presse au Mozambique <https://ipi.media/wp-content/uploads/2022/12/IPI-PRESS-FREEDOM-MISSION-MOZAMBIQUE-1.pdf>, consulté le 15 novembre 2024.

⁷¹⁶ Club du Mozambique – Point de presse de Venancio Mondlane gazé lacrymogène <https://clubofmozambique.com/news/cip-mozambique-elections-venancio-mondlane-press-briefing-tear-gassed-269216/>, consulté le 17 novembre 2024.

⁷¹⁷ Reporters sans frontières - Les journalistes mozambicains pris au piège des violences post-électorales <https://rsf.org/en/mozambique-s-journalists-are-trapped-post-election-violence>, consulté le 17 novembre 2024.

⁷¹⁸ Comme ci-dessus.

⁷¹⁹ DLA Piper – Lois mondiales sur la protection des données au Mozambique <https://www.dlapiperdataprotection.com/index.html?t=law&c=MZ>, consulté le 10 novembre 2024

- Loi sur les transactions électroniques (loi n° 3/2017, du 9 janvier)
- Le Règlement sur l'enregistrement et l'agrément des prestataires de services électroniques intermédiaires et des opérateurs de plateformes numériques (décret n° 59/2023, du 27 octobre) et la résolution n° 5/2019, du 20 juin, ratifient la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (MConvention d'Alabo))

En outre, la Constitution de la République du Mozambique prévoit que tous les citoyens ont droit à la protection de leur vie privée et ont droit à l'honneur, à la bonne réputation, à la protection de leur image publique et à la vie privée.⁷²⁰ En outre, l'article 71 de la Constitution identifie la nécessité de légiférer sur l'accès, la génération, la protection et l'utilisation des données personnelles informatisées (que ce soit par des entités publiques ou privées) ; cependant, la législation d'application n'a pas encore été approuvée.

La loi sur les transactions électroniques⁷²¹ caractérise les données personnelles comme toute information concernant un individu qui peut être identifié de manière directe ou indirecte par l'intermédiaire d'un numéro d'identification ou d'un ou plusieurs éléments. La Convention de Malabo contient une indication de ces facteurs : l'identité physique, physiologique, mentale, économique, culturelle ou sociale. Le décret 59/2023 exige l'enregistrement des prestataires de services électroniques intermédiaires et des opérateurs de plateformes numériques. La loi sur les transactions électroniques définit le prestataire de services intermédiaire comme toute personne qui, pour le compte d'autrui, envoie, reçoit et stocke des messages de données, et qui fournit des services d'accès au réseau ou des services via un réseau.⁷²²

Toute entité effectuant de tels actes sera considérée comme un prestataire de services intermédiaire et devra être enregistrée et agréée auprès de l'Institut des technologies de l'information et de la communication (INTIC). Cette obligation d'enregistrement s'applique aux prestataires de services électroniques intermédiaires et aux opérateurs de plateformes numériques qui proposent des services à des destinataires basés ou situés au Mozambique, quel que soit leur lieu d'établissement. La loi sur les transactions électroniques impose au sous-traitant de désigner une personne responsable du respect des dispositions relatives à la protection des données personnelles électroniques.

La loi ne restreint généralement pas les transferts transfrontaliers de données personnelles. La Constitution de la République du Mozambique ordonne des restrictions à la divulgation de données personnelles à des tiers, sauf consentement préalable de la personne concernée. Bien que la Convention de l'UA interdise le transfert de données personnelles vers un État non membre, cette interdiction ne s'applique pas si cet État garantit un niveau adéquat de protection de la vie privée, des libertés et des droits fondamentaux de la personne concernée.

La Convention de l'UA exige également que le consentement de l'autorité nationale de protection soit obtenu avant que le responsable du traitement puisse transférer les données vers un pays tiers. Actuellement, l'INTIC ne dispose pas de tels pouvoirs ; le principe du consentement de la personne concernée et le transfert des données vers un pays doté d'un cadre adéquat de protection des données s'appliquent donc. Néanmoins, les parties peuvent contacter l'INTIC pour obtenir des conseils supplémentaires à ce sujet.

Censure et modération du contenu

Aucune demande de retrait de contenu n'a été formulée. Il n'existe aucune preuve de rapports de transparence⁷²³ indiquant que le Mozambique à une telle pratique.

À partir du 29 octobre, OONI Explorer, un projet qui surveille la censure sur Internet, a enregistré un blocage potentiel des plateformes de médias sociaux et des applications de messagerie telles que

⁷²⁰ ALT Advisory – Fiche d'information Mozambique <https://dataprotection.africa/wp-content/uploads/2019/10/Mozambique-Factsheet.pdf>, consulté le 11 novembre 2024.

⁷²¹ Droit des transactions électroniques <https://www.cga.co.mz/en/moz/publication/electronic-transactions-in-the-mozambican-legal-system>, consulté le 11 novembre 2024.

⁷²² CIPESA – Droits numériques au Mozambique <https://cipesa.org/wp-content/files/Submission-to-the-38th-session-of-the-Universal-Periodic-Review-Mozambique.pdf>, consulté le 9 novembre 2024.

⁷²³ Voir [Méta](#), [Tik Tok](#) et [Google](#)

Facebook Messenger, Telegram et WhatsApp.⁷²⁴ L'organisme de régulation des communications du Mozambique, l'Institut national des communications du Mozambique (INCM), a abordé la question de manière vague, sans fournir d'informations détaillées, y compris le cadre juridique justifiant les restrictions.⁷²⁵

Accès à l'information

Le Mozambique a introduit la loi sur le droit à l'information (LEDI) en 2014 (loi n° 34/2014)⁷²⁶ – un signe de l'engagement du gouvernement en faveur de la transparence des organisations détenant des informations d'intérêt public. Il va sans dire que la mise à disposition d'informations est un indicateur important de la consolidation de la démocratie et de la bonne gouvernance. L'engagement des pouvoirs publics dans la mise en œuvre du LEDI implique donc la nécessité de renforcer les principes démocratiques.

La loi vise à faciliter l'accès des citoyens aux informations détenues par les organismes publics. Elle comporte toutefois certaines limites, notamment des exemptions pour les secrets d'État et la vie privée des citoyens. Le droit à la liberté d'information fait partie intégrante du droit à la liberté d'expression inscrit dans la Constitution mozambicaine. Le droit à l'information comprend le droit d'accéder à des informations d'intérêt public provenant de diverses sources. Il confère aux lanceurs d'alerte le droit de partager des informations essentielles à l'intérêt public. La Constitution restreint l'enregistrement et le traitement d'informations permettant d'identifier individuellement des personnes, telles que les convictions politiques, philosophiques ou religieuses.

IA et technologies émergentes

Il n'existe aucun projet ni initiative gouvernementale spécifique lié à l'intelligence artificielle (IA) et aux technologies émergentes au Mozambique. Il a été rapporté par certaines sources⁷²⁷ que ces technologies ont été mises en œuvre dans divers domaines au Mozambique. Les récentes avancées en matière de puissance de calcul, ainsi que le « big data », ont permis une utilisation généralisée et généralisée de ces technologies numériques dans tous les domaines de la vie humaine, notamment dans les contextes humanitaires. L'IA transforme rapidement le secteur humanitaire avec des projets tels que le projet Jetson du HCR, la cartographie assistée par l'IA pour une intervention d'urgence au Mozambique, les chatbots IA pour les populations déplacées, et bien d'autres.

Le Mozambique est confronté à plusieurs obstacles à l'adoption et à la mise en œuvre complètes de l'IA. L'un des plus importants est le manque d'infrastructures en technologies de l'information et de la communication, en particulier dans les secteurs fortement dépendants des technologies de pointe. Parallèlement, il est urgent de former des ressources humaines qualifiées en science des données, en programmation et dans d'autres disciplines liées à l'IA afin d'exploiter pleinement son potentiel. À ces faiblesses, reconnues par le ministère des Sciences, de la Technologie et de l'Enseignement supérieur, s'ajoute l'absence de réglementation répondant aux défis contemporains.⁷²⁸ Des recherches récentes ont montré comment l'IA pourrait aider à prévoir les cyclones et à relever les défis liés au changement climatique qui affectent le Mozambique, en fournissant potentiellement des capacités de prédiction des cyclones et en réduisant les impacts sur les droits de l'homme.⁷²⁹

⁷²⁴ Accédez maintenant #KeepItOn : les autorités mozambicaines doivent cesser de banaliser les coupures d'Internet pendant les manifestations <https://www.accessnow.org/press-release/keepit-on-authorities-in-mozambique/>, consulté le 10 novembre 2024

⁷²⁵ AfricTivistes appelle le gouvernement à rétablir l'accès aux réseaux sociaux! <https://africtivistes.com/mozambique-africtivistes-appels-au-gouvernement-pour-retablir-l'accès-aux-réseaux-sociaux/>, consulté le 5 novembre 2024.

⁷²⁶ Article 19 – Mozambique : Projet de loi sur le droit à l'information <https://www.article19.org/resources/mozambique-draft-right-information-law/>, consulté le 5 novembre 2024.

⁷²⁷ Relief Web – IA et technologies émergentes pour l'action humanitaire : opportunités et défis <https://reliefweb.int/report/world/ai-and-emerging-tech-humanitarian-action-opportunities-and-challenges>, consulté le 10 novembre 2024

⁷²⁸ 360 – L'IA au Mozambique <https://360mozambique.com/innovation/ai/artificial-intelligence-are-we-ready-to-grow/>, consulté le 5 novembre 2024.

⁷²⁹ Idem ci-dessus (n. 31)

Récemment, l'Association mozambicaine des technologies financières a exprimé des inquiétudes,⁷³⁰ notamment dans le secteur financier, concernant les restrictions à l'utilisation des technologies cloud pour le traitement des données, en raison de réglementations exigeant la localisation des données dans le pays. Cela limite l'accès aux infrastructures cloud et leur utilisation efficace. L'Association a fait valoir que des politiques plus ouvertes pourraient faciliter l'intégration avec les bases de données cloud, évitant ainsi aux entreprises de développer individuellement des architectures complexes et coûteuses. Il n'existe aucun projet national connu de promotion de l'IA ou des technologies émergentes au niveau gouvernemental ; ce domaine est encore peu exploré au Mozambique.

Inclusion numérique

Le 18 septembre 2024, l'Institut national des communications du Mozambique (INCM) a lancé un appel à un soutien financier accru au Fonds de service universel (FSU), dans le but d'élargir l'offre d'infrastructures et de services de télécommunications pour les zones rurales et les groupes sociaux défavorisés.⁷³¹ L'information concernant le financement de l'USF n'est pas accessible et il n'y a pas de rapports centralisés pour le pays. « En principe, les fournisseurs de services de télécommunication sont tenus de contribuer à hauteur de 1 % de leur chiffre d'affaires brut au FSAU. Cela leur permet d'accéder aux ressources de ce compte qui sont allouées au financement des projets et infrastructures télécoms dans les régions rurales, périurbaines, éloignées et mal desservies », a déclaré Euclides dos Santos, représentant la division régulatrice de l'INCM.⁷³²

Au Mozambique, les individus en situation de handicap (ISH) subissent régulièrement marginalisation et discrimination, surtout dans les régions rurales. Elles n'ont fréquemment pas un accès complet à l'éducation, aux services de santé, à l'information et au travail. Au-delà des défis pratiques, les préjugés et la stigmatisation compliquent davantage la capacité des Mozambicains handicapés à apporter leur pierre à l'édifice de la société. L'ONG locale TV Surdo, qui œuvre pour l'intégration des personnes handicapées et la défense de leurs droits, s'attache à utiliser des contenus médiatiques inclusifs pour atteindre cet objectif.⁷³³

Dans le contexte d'une étude novatrice axée sur les données,⁷³⁴ le Forum des organisations de personnes handicapées du Mozambique (FAMOD) a collaboré avec l'association caritative Data4Change basée au Royaume-Uni afin de réaliser des tests automatisés d'accessibilité sur 90 des sites web les plus significatifs et bénéfiques du Mozambique. Le résultat est un ensemble de données accessible au public regroupant 722 053 violations d'accessibilité. Chaque violation représente un obstacle empêchant une personne souffrant d'une déficience visuelle, auditive, physique ou cognitive d'utiliser pleinement la page web.

L'enquête a révélé que cinq types de violations d'accessibilité représentaient près de 90% de l'ensemble des violations constatées. Les cinq principales violations étaient un faible contraste de couleurs (37%), l'absence de repères pour identifier les zones d'une page (33%), des liens non visibles (11%), l'absence de texte descriptif pour les éléments interactifs (3 %) et l'absence de texte alternatif pour les images (2%). Ces violations ont été définies conformément aux normes internationales d'accessibilité du Web, telles que décrites dans les Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG 2.0 et 2.1).

200

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

⁷³⁰ Idem. (n. 13)

⁷³¹ Agence Ecofin – Le Mozambique veut réformer le fonctionnement de son fonds d'accès universel <https://www.agenceecofin.com/telecom/2009-121726-le-mozambique-veut-reformer-le-fonctionnement-de-son-fonds-d-acces-universel>, consulté le 5 novembre 2024.

⁷³² Club du Mozambique – Davantage d'opérateurs devront payer pour accéder aux infrastructures de télécommunications <https://clubofmozambique.com/news/mozambique-more-operators-to-pay-for-access-to-telecom-infrastructure-266651/>, consulté le 5 novembre 2024.

⁷³³ USAID – TV SURDO : Améliorer l'information inclusive et le plaidoyer <https://www.usaid.gov/mozambique/documents/tv-surdo-improving-inclusive-information-and-advocacy>, consulté le 5 novembre 2024.

⁷³⁴ CIPESA – Une enquête révèle plus de 700 000 obstacles à l'accessibilité des sites Web au Mozambique <https://cipesa.org/2021/03/investigation-finds-more-than-700000-barriers-limiting-web-site-accessibility-in-mozambique/>, consulté le 5 novembre 2024.

Conclusion

Les élections de 2024 ont révélé la fragilité des libertés et de l'accès à l'information au Mozambique. Les toutes premières restrictions liées aux élections, ainsi que le contrôle strict du gouvernement sur les médias et les intimidations des journalistes, ont démontré la facilité avec laquelle ces libertés peuvent être bafouées. Si la Constitution et les lois garantissent la liberté de la presse et le droit à l'information, ces droits sont rarement respectés. La montée de l'autoritarisme et le ciblage des journalistes, à une époque où la fiabilité de l'information était cruciale, ont sapé la confiance dans les médias et affaibli la démocratie. Pour aller de l'avant, le Mozambique doit prendre des mesures concrètes pour protéger la liberté de la presse et garantir à chacun un accès équitable à l'information, en ligne comme hors ligne. Cela implique une moindre ingérence de l'État dans les médias, une protection renforcée des journalistes et des règles claires pour que le gouvernement empêche les coupures d'internet lors d'événements clés comme les élections. Ces changements ne visent pas seulement à protéger les droits, mais aussi à rétablir la confiance, à permettre des débats ouverts et à garantir la pleine participation des citoyens à la vie politique et sociale du pays.

Indice de score

Indicateurs clés de Londa 2025	Déclaration de la CADHP	Score	Justification
Coupures d'Internet	P38(2)	1	Internet a été récemment (2024) coupé au Mozambique. C'était la première fois que le gouvernement reconnaissait officiellement cet acte.
Lois, politiques et autres mesures inexistantes pour promouvoir un accès universel, équitable, abordable et significatif à Internet	P37	3	Le Mozambique dispose d'une loi sur l'accès à l'information qui s'applique principalement à l'accès hors ligne. La Constitution de la République comprend également des dispositions, mais accorde moins d'importance à l'accès à Internet.
Criminalisation des fausses nouvelles	P22(2)	2	En 2023, le gouvernement a adopté une loi ambiguë criminalisant les fausses informations sur le terrorisme. Cette loi est généralement appliquée pour empêcher la diffusion de fausses informations liées au conflit, mais les médias craignent qu'elle ne soit utilisée pour restreindre totalement l'accès à l'information sur le conflit.
Législation sur la sédition	P22(2)	2	Le Code pénal prévoit des dispositions criminalisant les personnes qui utilisent des moyens traditionnels ou numériques pour insulter les autorités, y compris le Président de la République. Aucun cas n'a été recensé en 2024, mais pendant la pandémie de COVID-19, le Code pénal a été utilisé pour arrêter des internautes.

Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits humains et des citoyens	P20(1) et (2)	1	Lors des élections de 2024, plusieurs cas de citoyens ont été détenus pour avoir manifesté ou organisé des mobilisations virtuelles.
Législation sur la protection des données	P42(1)	1	Le Mozambique ne dispose d'aucune loi sur la protection des données. Un premier projet est en discussion depuis, mais aucun calendrier précis n'a été fixé pour son approbation finale.
Les États interviennent et exigent la suppression du contenu en ligne par les intermédiaires d'Internet	P38 et P39(4)	4	Aucun cas lié à de tels incidents n'a été signalé.
Atteinte à la vie privée des communications	P41	1	Le gouvernement mozambicain a délégué à l'autorité de régulation le contrôle de toutes les communications. Lors des élections de 2024, des responsables politiques ont demandé à certains journalistes de fournir leurs documents ou de supprimer des images liées aux élections.
L'incapacité du gouvernement à divulguer et à diffuser proactivement des informations par le biais des technologies numériques	P29(3)	2	Le gouvernement du Mozambique a adopté une loi sur l'accès à l'information en 2014. Cependant, la loi n'est pas clairement appliquée à l'espace numérique, ne parvenant pas à aborder la manière dont l'information peut être facilement accessible grâce aux technologies numériques.
Stratégies nationales en matière d'IA et de technologies émergentes	P39(6)	1	Le Mozambique en est encore à un stade très précoce en termes de discussions ou d'initiatives dans ce domaine.
Adoption de lois, de politiques et de mesures spécifiques à l'enfance favorisant la sécurité numérique et la confidentialité des enfants en ligne	P37(5)	3	La loi générale s'applique uniquement à la pornographie infantile, mais il existe des dispositions claires relatives à la sécurité numérique des enfants.
Inclusion numérique	P37(3)	2	Peu de choses ont été faites dans ce domaine, à l'exception de quelques initiatives de la société civile.
TOTAL		23	

Recommandations

Le gouvernement devrait :

- Renforcer les protections juridiques des droits de la presse et des droits numériques.
- Assurer l'application des garanties constitutionnelles relatives à la liberté de la presse et à l'accès à l'information et introduire
- Il est essentiel de mettre un terme à des actes comme le harcèlement ou l'intimidation des journalistes, ainsi que les interruptions d'Internet, notamment lors de manifestations ou durant les périodes d'élections.
- Promouvoir le pluralisme et l'indépendance des médias en mettant fin à l'influence partisane de l'État sur les médias et en favorisant une concurrence loyale.
- Assurer un accès égal aux fonds publicitaires publics et soutenir le développement du journalisme indépendant.
- Adopter une loi sur la protection des données conformes aux politiques de sécurité des enfants en ligne sur l'indicateur 11 de l'indice.

Le monde universitaire devrait :

- Rechercher et surveiller la liberté des médias: mener des études approfondies sur l'état de la liberté de la presse et des droits numériques, en soulignant les défis et en fournissant des recommandations fondées sur des preuves pour la réforme.
- Former les futurs journalistes et défenseurs: développer des programmes de formation et des cursus qui préparent les étudiants à naviguer et à défendre le journalisme éthique et les droits numériques dans des environnements restrictifs.

La société civile et les médias devraient :

- Plaider pour la liberté de la presse et l'accès à Internet: organiser des campagnes et des partenariats pour faire pression sur le gouvernement afin qu'il respecte l'indépendance des médias et empêche les coupures d'Internet, en particulier pendant les élections.
- Renforcer la solidarité journalistique et les mesures de sécurité: établir des réseaux de soutien, des services d'aide juridique et des programmes de formation pour protéger les journalistes du harcèlement et assurer leur sécurité, en ligne et hors ligne.

Le secteur privé devrait :

- Promouvoir une infrastructure Internet fiable et accessible: encourager l'investissement dans des services Internet résilients et abordables pour éviter les perturbations pendant les périodes critiques, telles que les élections, et garantir un accès équitable aux plateformes numériques au Mozambique.
- Soutenir les médias indépendants par le biais du financement et de la publicité: établir des partenariats ou des initiatives publicitaires qui donnent la priorité aux médias indépendants, leur offrant une stabilité financière et réduisant leur dépendance aux sources de financement alignées sur le gouvernement.
- Combattre la désinformation par des pratiques éthiques: Élaborer des politiques d'entreprise pour lutter contre la désinformation en collaborant avec des vérificateurs de faits et des organisations de la société civile, tout en promouvant la transparence, la protection des données et la responsabilité sur les plateformes numériques.

Namibie



Résumé

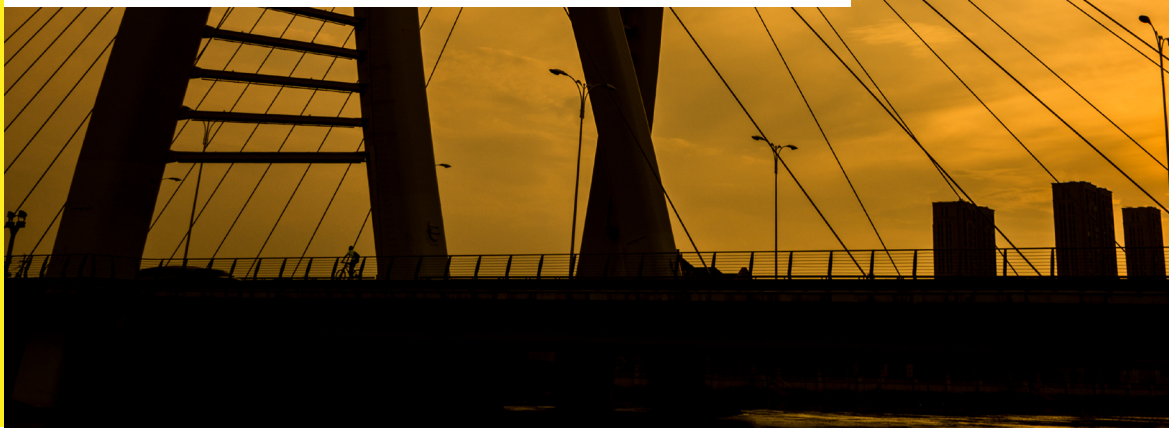
Ce rapport présente un aperçu des droits numériques et de l'inclusion numérique en Namibie pour 2024. Il fournit cet aperçu en examinant les développements dans le pays ainsi que les informations et données accessibles au public. Le rapport passe en revue la recherche universitaire, la couverture médiatique, l'engagement parlementaire et les déclarations politiques sur des questions d'intérêt. Cette étude évalue en outre le respect de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et note tout déclin ou progrès à partir de 2023, comme indiqué dans le rapport Londa 2023. Le rapport démontre le niveau de conformité de l'État aux principales normes internationales et évalue l'état des droits numériques et de l'inclusion en garantissant les 12 indicateurs clés de l'indice TheScore de Paradigm Initiative. Le rapport présente l'accès à Internet dans le pays et aborde l'accessibilité comme une question d'intérêt public. Il examine également les cas de liberté des médias à l'ère numérique, tout en abordant les questions de désinformation sexiste et de criminalisation des fausses nouvelles.

Le rapport aborde pareillement des questions liées à la protection des données et à la vie privée, présentant des cas de cybercriminalité et la manière dont ils sont traités dans le pays. Il examine notamment la surveillance et le développement des villes intelligentes à Windhoek, et examine leur lien avec la vie privée des citoyens. D'autres domaines thématiques incluent la censure et la modération de contenu par les plateformes mondiales. Le rapport examine aussi si les mécanismes de transparence mis en œuvre par les plateformes sont étendus à la Namibie. Le rapport passe en revue le travail accompli depuis l'adoption de la loi de 2022 sur l'accès à l'information, tout en abordant la manière dont l'IA et les technologies émergentes sont traitées dans le contexte namibien, spécialement en l'absence de déclaration politique spécifique à l'IA. Le rapport évalue l'étendue de l'inclusion numérique, les systèmes d'identification numérique et les coûts des données et le statut du Fonds de service universel. Enfin, le rapport formule des recommandations visant à améliorer toutes les questions liées aux droits numériques et à l'inclusion en Namibie.

204

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024



Introduction

205

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

La Namibie, pays d'Afrique australe, surnommé « grand pays à la population réduite », continue de faire face à des problèmes d'inclusion liés au numérique. Avec une population désormais confirmée de 3 millions de citoyens,⁷³⁵ la Namibie, comme de nombreux pays africains, connaît une urbanisation et une numérisation croissantes.⁷³⁶

L'année 2024 a débuté alors que la Namibie était occupée par la mise en œuvre de l'enregistrement obligatoire des cartes SIM par les opérateurs de réseaux mobiles (ORM). Appuyé et appliqué par le gouvernement et le régulateur, l'enregistrement des cartes SIM a permis à l'un des ORM de procéder à la collecte obligatoire des données biométriques⁷³⁷ dans le cadre de cet exercice. Alors que la date limite était fixée à décembre 2023, seulement 65 % de la population s'était conformée à l'enregistrement obligatoire de la carte SIM, ce qui a nécessité une prolongation du délai⁷³⁸ jusqu'au 31 mars 2024. Ce manque d'adoption pourrait être interprété comme une défiance du public à l'égard de la collecte biométrique, en plus des autres difficultés liées à l'enregistrement des cartes SIM. Bien que la Namibie n'ait jamais connu de coupures d'internet, l'usure constante des infrastructures et le manque d'investissement public dans les infrastructures de télécommunications ont entraîné des pannes de réseau constantes dans le pays, y compris tout au long de l'année 2024.⁷³⁹

⁷³⁵ La population atteint plus de 3 millions d'habitants : rapport de recensement, Namibia Economists, mars 2024, <https://economist.com.na/86639/headlines/population-surges-to-over-3-million-census-report/>

⁷³⁶ https://www.wesgro.co.za/uploads/files/Research/Wesgro-IQ_Namibia_2021.05.pdf

⁷³⁷ Le MTC défie Cran sur la directive biométrique, The Namibian, mai 2023, disponible à l'adresse <https://www.namibian.com.na/mtc-defies-cran-on-biometrics-directive/>

⁷³⁸ La Namibie prolonge la date limite d'enregistrement des cartes SIM jusqu'en mars, Connecting Africa, janvier 2024, disponible sur <https://www.connectingafrica.com/regulation/namibia-extends-sim-registration-deadline-to-march>

⁷³⁹ Les pannes de courant laissent les Namibiens sans réseau de télécommunications, IT Web, juillet 2024, disponible sur <https://itweb.africa/content/lwrKx73YoQbqmg1o>

Accès Internet

données de l'UIT⁷⁴⁰ indique que 64,3 % des individus utilisent Internet. Afin de pallier les difficultés d'inclusion numérique rencontrées dans la principale zone urbaine du pays, la ville de Windhoek aurait installé 10 km de fibre optique⁷⁴¹ dans un pays disposant d'un réseau de 18 790 kilomètres, ce déploiement s'ajoute à l'expansion des réseaux terrestres en fibre optique, censée permettre un accès généralisé au cyberspace.

Comme indiqué dans le rapport Londa pour 2023⁷⁴², le déploiement du câble sous-marin Equiano de Google⁷⁴³ avait le potentiel de relier l'Afrique du Sud à l'Europe, contribuant ainsi à renforcer la connectivité numérique entre la Namibie, le reste de l'Afrique australe et le reste du monde. Le câble Google Equiano a été mis en service en juillet 2024⁷⁴⁴, marquant un « bond en avant considérable dans la transformation numérique de la Namibie, ouvrant la voie à une ère de connectivité sans précédent et d'opportunités illimitées », selon Telecom Namibia, le partenaire de mise en œuvre. Les attentes en matière de capacité de bande passante plus élevée, de meilleure latence et de débits plus rapides à un coût bien inférieur sont satisfaites grâce à cette activation, et la Namibie devrait être sur la voie d'une numérisation plus rapide et d'une économie numérique inclusive.

En 2024, l'Autorité de régulation des communications de Namibie (CRAN) a annoncé une vente aux enchères publique du spectre dans la bande de 3 500 mégahertz qui sera utilisée pour le déploiement de la technologie sans fil de cinquième génération (5G).⁷⁴⁵ On s'attend à ce que la 5G ouvre la voie à la mise en œuvre complète des villes intelligentes, car elle permet le déploiement efficace des objets connectés (IoT). Néanmoins, la Banque mondiale a signalé que la Namibie accuse un retard par rapport à ses pairs dans l'adoption des technologies numériques, malgré un marché des télécommunications mature.⁷⁴⁶

À ce jour, le pays continue de lutter contre la fracture numérique à l'échelle nationale en raison de sa faible population et de l'étendue de ses zones géographiques. L'indice de développement des TIC de l'UIT 2023⁷⁴⁷ l'indice place la Namibie à 68,1 (IDI) et à 60,4 (Universal Score). De plus, il fournit les indicateurs clés suivants pour l'espace numérique namibien :

- 64,3 % des individus utilisent Internet
- 82,7% des individus possèdent un téléphone portable
- 66,3% des ménages disposant d'un accès Internet à domicile
- 76 % d'abonnement au haut débit mobile
- 89% de la population est couvert par au moins un réseau 3G
- 79% de la population est couvert par le réseau 4G ou LTE
- a un score de progression de 38,3 % d'abonnement au trafic Internet mobile par gigaoctet

Le rapport ne présente pas non plus de données sur les abonnements à l'internet haut débit fixe. Cependant, il indique que la Namibie a un panier de données mobiles et de voix à haute

⁷⁴⁰ Indice de développement CT 2023, UIT, https://trc.gouvernement.jo/EchoBusV3.0/Actifs système/ريڤرت%202023_comprimé.pdf consulté le 19 décembre 2024

⁷⁴¹ Lutte pour le marché de la fibre optique de la ville, Namibian Sun, juillet 2024, disponible sur <https://www.namibiansun.com/infrastructure/scramble-for-citys-fibre-market2024-07-05#:~:text=Research%20from%20We%20Are%20Social,pour%20growth%20in%20internet%20services.>

⁷⁴² Rapport Londa, Initiative Paradigm Namibie 2023, disponible à l'adresse <https://paradigmhq.org/wp-content/uploads/2024/06/Namibia-Country-Report.pdf>

⁷⁴³ Câble sous-marin Equiano de Google : évaluation de l'impact économique en Namibie, Africa Practice, 2022, disponible sur <https://africapractice.com/equiano-namibia-eia/>, consulté le 19 décembre 2024

⁷⁴⁴ Telecom active la connexion Equiano Cable, The Brief, juillet 2024, <https://thebrief.com.na/2024/07/namibia-activates-equiano-cable-connection/> consulté le 19 décembre 2024

⁷⁴⁵ La Namibie va mettre aux enchères le spectre 5G, Connecting Africa, 29 mai 2023, https://www.connectingafrica.com/author.asp?section_id=816&doc_id=785095, consulté le 19 décembre 2024

⁷⁴⁶ « Créer des marchés en Namibie », Groupe de la Banque mondiale, juillet 2022, <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099850311112236455/pdf/IDU0ff2db1400403c046b2099a300571336f9a6d.pdf>, consulté le 19 décembre 2024

⁷⁴⁷ Indice de développement des TIC 2023, UIT, https://trc.gouvernement.jo/EchoBusV3.0/Actifs système/ريڤرت%202023_comprimé.pdf uncessed 19 décembre 2024

consommation de 92,2 % dans le pourcentage du RNB par habitant, de 75,9 % pour l'internet haut débit fixe.

Le manque général d'accès à Internet limite l'accès aux technologies et prive les citoyens de leur pouvoir d'action, freine l'innovation et freine la prospérité économique. De plus, la culture numérique et un frein⁷⁴⁸ est soulevée comme une préoccupation avec des implications possibles responsables d'une accessibilité Internet plus faible.

Liberté d'expression

La Namibie est connue pour offrir un environnement généralement favorable à la liberté d'expression. En 2023, elle occupait la 22^e place au Classement mondial de la liberté de la presse⁷⁴⁹, l'année 2024 a vu le classement mondial du pays tomber à la 34^e place.⁷⁵⁰ Cette baisse de 12 points est liée à ce que l'on appelle l'interférence éditoriale⁷⁵¹ citée comme un facteur socioculturel selon le rapport, « les journalistes sont contraints de ne pas remettre en question certains bastions de pouvoir ou d'influence, ou de ne pas couvrir les questions qui remettent en cause le statu quo ». Un paysage économique difficile dans les médias a également été attribué à cette situation par les experts politiques et industriels, qui l'ont qualifié de décevant.⁷⁵² En outre, la société civile,⁷⁵³ l'auto censure persiste pour les professionnels des médias état, mais les organismes de contrôle n'ont pas confirmé cette réalité. Les médias privés restent néanmoins critiques à l'égard du gouvernement.

Les élections présidentielles et législatives de 2024 ont catapulté la désinformation en général⁷⁵⁴ où entre autres divers objets manipulés, les vidéos étaient visibles sur divers groupes WhatsApp mais également mises en avant avec inquiétude par les médias. Le nombre de candidates potentielles à la présidence a potentiellement déclenché une désinformation genrée, notamment à l'encontre des candidates. De l'image générée par IA de la chute de Netumbo Nandi Ndaitwah, alors candidate du parti au pouvoir et présidente élue, à une fausse prophétie concernant la candidate indépendante Ally Angula, selon laquelle « Dieu lui demanderait de se retirer » des élections,⁷⁵⁵ voici quelques exemples de désinformation genrée au plus fort des élections. Ces sujets, ainsi que d'autres, comme la multiplication des informations sur l'état de santé du président fondateur, Sam Nujoma⁷⁵⁶, a déclaré le ministre des TIC, appelant à une utilisation responsable des médias sociaux.⁷⁵⁷ Entre-temps, de nouvelles affaires de diffamation civile ont été portées devant les

⁷⁴⁸ Adopter l'avenir numérique : le rôle crucial de la littératie numérique en Namibie, CRAN, juillet 2024, disponible sur <https://www.cran.na/embracing-the-digital-future-the-crucial-role-of-digital-literacy-in-namibia/>

⁷⁴⁹ Indice de liberté de la presse : la Namibie se classe quatre places plus haut que le Royaume-Uni, Namibian Org, mai 2023, <https://namibian.org/news/tourism/press-freedom-index-namibia-ranks-four-places-higher-than-the-uk>

⁷⁵⁰ Déception face à la perte de la Namibie en tête de la liste des pays en matière de liberté de la presse, The Namibian, mai 2024, disponible sur <https://www.namibian.com.na/disappointment-as-namibia-loses-top-position-on-press-freedom/>

⁷⁵¹ Le classement de la liberté de la presse en Namibie décline en raison d'une ingérence politique croissante, The Namibian, décembre 2024, <https://www.namibian.com.na/namibias-press-freedom-rankings-decline-amid-growing-politique-interference/#:~:text=Groenewald%20says%20Namibia%20dropped%20in%20global%20rankings%20in%20terms%20of%20politique%20reporting.&text=E2%80%9CPolitical%3A%20Respect%20for%20media%20autonomy,%2045th%20worldwide%20in%202024> consulté en janvier 2025

⁷⁵² Une année difficile pour les médias namibiens, The Sun, décembre 2024, <https://www.namibiansun.com/society/%E2%80%99messy%E2%80%99-year-for-namibian-media2024-12-13143529> consulté en janvier 2024

⁷⁵³ En dialogue avec la Namibie, des experts du Comité des droits de l'homme saluent le classement de l'État au Classement mondial de la liberté de la presse et soulèvent des questions concernant les pratiques corrompues en matière de marchés publics et la mise en œuvre de la législation environnementale, HCR, mars 2024, disponible sur <https://www.ohchr.org/en/news/2024/03/dialogue-namibia-experts-human-rights-committee-praise-states-world-press-freedom>

⁷⁵⁴ Des élections gérées par des insultes, des fake news, des influenceurs et de la propagande payée, Namibien, novembre 2024, disponible sur <https://www.namibian.com.na/elections-run-by-insults-fake-news-influencers-paid-propaganda/>

⁷⁵⁵ Augmentation des fausses nouvelles électorales en octobre 2024, Namibia Fact Checker, novembre 2024, <https://namibiafactcheck.org.na/news-item/election-fake-news-surge-in-october-2024/>

⁷⁵⁶ La Fondation Sam Nujoma condamne les fausses nouvelles sur les réseaux sociaux, Observer, novembre 2024, <https://www.observer24.com.na/sam-nujoma-foundation-condemns-fake-news-on-social-media/> consulté en novembre 2024,

⁷⁵⁷ Theofelus exhorte à une utilisation responsable des médias sociaux, Namibian Economist, août 2024, disponible sur <https://economist.com.na/90062/technology/theofelus-urges-responsible-social-media-use/con->

tribunaux, particulièrement intentées et gagnées par des personnes aisées, comme un homme d'affaires qui a poursuivi un citoyen pour un montant de 773 000 dollars namibiens (41 300 dollars américains) pour avoir contesté, via un clip audio diffusé sur les réseaux sociaux, les dépenses de son mariage, alors que les hôpitaux publics étaient privés de médicaments. L'homme d'affaires fournit des médicaments et d'autres fournitures médicales aux hôpitaux publics.⁷⁵⁸ Un autre cas notable est celui d'un universitaire et homme politique qui a intenté une action en justice contre un collègue politique et lui réclame 370 000 dollars namibiens. La plainte fait suite à une série d'allégations formulées par un citoyen via un message audio WhatsApp largement diffusé, que le plaignant affirme être entièrement faux et diffamatoire.⁷⁵⁹

Protection des données et confidentialité

La Namibie n'a adopté aucune politique ni loi sur la cybercriminalité, la protection des données ou la protection des informations personnelles identifiables. Cependant, le pays dispose d'une stratégie nationale de cybersécurité depuis mars 2022.⁷⁶⁰ Malgré cela, les infrastructures critiques, la croissance économique, l'inclusion numérique et la gouvernance du pays sont la cible d'attaques de la part de nombreux cyber acteurs. En juillet 2024, les médias locaux ont rapporté que la Namibie avait subi plus de deux millions de cyberattaques⁷⁶¹ par année.

Cette situation est imputable à des lacunes dans la mise en œuvre des politiques. En particulier, la Namibie ne dispose toujours pas de cadre officiel de cybersécurité, national ou sectoriel, pour soutenir et mettre en œuvre les meilleures pratiques internationales en matière de cybersécurité. Le projet de loi sur la cybercriminalité⁷⁶² est toujours à l'étude depuis 2014. Les principaux objectifs du projet de loi en matière de lutte contre la cybercriminalité sont de protéger les données critiques, de garantir la confidentialité des données, de permettre au ministre des Technologies de l'information et de la communication de nommer un inspecteur de la sécurité informatique et de constituer une équipe dotée de pouvoirs et de responsabilités clairement définis pour enquêter sur les infractions. Le projet de loi serait en cours d'affinement dans le cadre d'une stratégie globale de refonte des cadres législatifs et politiques régissant le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC).⁷⁶³

En outre, le ministère des Technologies de l'information et de la communication améliorerait le projet de loi sur la protection des données de 2013 tout en rectifiant la loi sur les communications de 2009 qui a conduit au projet de loi sur la protection des données de 2022, qui comprend 10 principes de protection des données et la création d'une autorité de protection des données.⁷⁶⁴ Au niveau continental, le pays s'est pleinement engagé à faire partie des quelques pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) – l'Angola, Maurice, le Mozambique et la Zambie étant d'autres – qui ont ratifié la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (la Convention de Malabo)⁷⁶⁵ qui est entrée en vigueur en juin 2023. On aurait pu s'attendre à ce qu'en tant que signataire, une pression supplémentaire s'applique à la Namibie pour qu'elle adopte ces projets de loi et établisse les autorités nécessaires chargées de la protection des données personnelles et pour qu'elle ait des lois nationales en place

sulté en novembre 2024

⁷⁵⁸ Shapwa Kanyama fait don d'une récompense pour diffamation de 773 000 N\$ aux victimes de cyber-intimidation, Namibienne décembre 2024,

<https://www.namibian.com.na/shapwa-kanyama-donates-n773-000-defamation-award-to-cyberbullying-victims/> accédé en novembre 2024

⁷⁵⁹ Mubita, professeur à l'école Swapo, poursuit Shipwikineni pour diffamation, Observer, février 2024, disponible sur <https://www.observer24.com.na/swapo-school-lecturer-mubita-sues-shipwikineni-for-defamation/>

⁷⁶⁰ La stratégie de cybersécurité est sur la bonne voie, selon le ministère, Namibian Sun, octobre 2024, disponible sur <https://www.namibiansun.com/focus-tel-and-tech/cybersecurity-strategy-well-on-track-ministry-says2024-10-29135112>

⁷⁶¹ La Namibie subit plus de deux millions de cyberattaques par an, The Namibian, juillet 2024, disponible sur <https://www.namibian.com.na/namibia-experiences-over-two-million-cyber-attacks-per-year/>

⁷⁶² La Namibie finalisera bientôt ses projets de loi sur les données et la cybercriminalité, Tech Point Africa, septembre 2024, disponible sur <https://techpoint.africa/2024/09/10/namibia-finalise-data-cybercrime-bills/>

⁷⁶³ Hertta-Maria Amutenja, « Le projet de loi sur la cybercriminalité de la Namibie subit une refonte », Windhoek Observer, septembre 2023, <https://www.observer24.com.na/namibias-cybercrime-bill-undergoes-redrafting>.

⁷⁶⁴ « Projet de loi sur la protection des données 2021 », Journal officiel de la République de Namibie, 2022, <https://action-namibia.org/>.

⁷⁶⁵ « Rapport sur la maturité de la cybersécurité de la Communauté de développement de l'Afrique australe 2021 », C3SA, 2022, <https://open.uct.ac.za/server/api/core/bitstreams/308c9128-87a8-4a84-83cf-f811f2e7c39e/content>.

pour protéger les données personnelles.

Bien que le pays dispose d'un groupe de travail sur la protection des enfants en ligne,⁷⁶⁶ la Namibie n'a pas de politique de protection des enfants en ligne.

Censure et modération du contenu

La Namibie ne dispose d'aucune loi nationale imposant la modération des contenus. Données du rapport Meta Transparency⁷⁶⁷, couvrant la période de janvier à juin 2024, dans le cadre des processus de Meta visant à répondre aux demandes gouvernementales de données, conformément à la législation applicable et aux conditions de service, indique qu'il n'y a eu aucune demande, aucune demande de procédure judiciaire, aucune demande de divulgation d'urgence, aucune demande d'utilisateurs/comptes et, enfin, aucune demande impliquant la production de données. Le rapport de modération de contenu de Google⁷⁶⁸ indique qu'il y a eu au total 44 éléments nommés pour suppression par le gouvernement entre 2011 et 2022, tandis qu'il y a eu trois demandes de suppression au total reçues depuis 2011. De plus, aucun rapport n'a été publié par TikTok sur le retrait de contenu.⁷⁶⁹ Cependant, l'interdiction de contenu sur des contenus namibiens spécifiques, les discours critiques souvent dissimulés aux yeux des internautes sur les réseaux sociaux et les retraits dans le cadre de la modération de contenu persistent, en particulier pour les communautés autochtones comme le peuple Ovahimba. Un cas à ce sujet a été porté à l'attention du Conseil de surveillance Meta pour examen.⁷⁷⁰

Accès à l'information

La Namibie a adopté la loi sur l'accès à l'information en 2022⁷⁷¹ après avoir été rédigée en 2016 et présentée au Parlement en juin 2020, la loi a toutefois connu des retards dans sa mise en œuvre, en raison de problèmes de capacités et de compétences, ainsi que de dispositions budgétaires. En août 2024, l'Assemblée nationale a adopté la loi.⁷⁷² Des règlements d'application de la loi ont été approuvés. Ces nouveaux règlements devraient contribuer à un cadre de gouvernance plus ouvert et plus responsable en Namibie, la police et d'autres entités publiques, déjà formées par les services de relations publiques du gouvernement, se sont préparées à la mise en œuvre de la loi sur l'accès à l'information et des règlements connexes. Cependant, le gouvernement, par l'intermédiaire du ministère des Technologies de l'information et de la communication, publie activement les résolutions du Cabinet sur ses réseaux sociaux.

IA et technologies émergentes

L'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) est répandue dans divers secteurs tels que l'éducation, la santé, l'agriculture et le travail, comme le rapporte un rapport de l'UNESCO de 2022 qui examine les avantages de l'IA pour l'économie du pays et le potentiel de combler la fracture numérique entre la Namibie et d'autres pays en développement.⁷⁷³ À ce jour, plusieurs développements en matière d'IA ont été constatés dans le pays, notamment le lancement du laboratoire d'IA et de

⁷⁶⁶ Les Namibiens encouragés à protéger les droits des enfants dans le monde numérique, NBC, janvier 2024, <https://nbcnews.na/node/101414> consulté en janvier 2025

⁷⁶⁷ Namibie, Demandes gouvernementales de données utilisateur, Méta, 2024 <https://transparency.meta.com/reports/government-data-requests/country/NA> consulté en décembre 2024

⁷⁶⁸ Demandes de suppression du gouvernement en chiffres : Namibie, Google, <https://transparencyreport.google.com/government-removals/government-requests/NA> dernière consultation en décembre 2024

⁷⁶⁹ Centre de transparence, Tik Tok, <https://www.tiktok.com/transparency/en-us/government-removal-requests-2024-1> consulté en décembre 2024

⁷⁷⁰ Nouveaux cas à examiner, Ovahimba Women Namibia, Conseil de surveillance, décembre 2024, https://www.linkedin.com/posts/oversight-board-administration_new-case-announcement-activity-7283077689152794625-WNW4?utm_source=share&utm_medium=member_ios

⁷⁷¹ Loi sur l'accès à l'information, n° 8 de 2022, disponible à l'adresse <http://www.lac.org.na/laws/2022/7986.pdf>

⁷⁷² La Namibie approuve la loi sur l'accès à l'information, Observer, 2024, disponible sur <https://www.observer24.com.na/namibia-endorses-access-to-information-act/>

⁷⁷³ L'IA pourrait combler le fossé numérique de la Namibie si les défis sont relevés Namibian Sun, novembre 2024, disponible sur <https://www.namibiansun.com/technology/ai-could-bridge-namibias-digital-gap-if-challenges-tackled2024-11-11>

robotique⁷⁷⁴ à l'Université des sciences et technologies de Namibie (NUST), en partenariat avec la Banque de Namibie. Ce partenariat devrait marquer une étape décisive vers la modernisation du paysage éducatif et technologique de la Namibie, plaçant le pays sur la scène de l'innovation en matière d'intelligence artificielle (IA) et de robotique.

Cette discussion et d'autres sur l'IA découlent de la Déclaration de Windhoek de 2022 sur l'intelligence artificielle en Afrique australe⁷⁷⁵ par l'UNESCO qui établit des recommandations sur l'IA et la gouvernance des données, le renforcement des capacités et la sensibilisation, l'investissement et les infrastructures, l'éducation, la recherche, le développement et l'innovation, l'environnement et la réduction des risques de catastrophe, le genre, la collaboration et les partenariats. Plusieurs autres discussions sur la réglementation de l'IA en Namibie ont émergé, allant des recommandations sur la création d'un institut d'IA par le groupe de travail présidentiel sur la quatrième révolution industrielle.⁷⁷⁶ La Namibie est devenue l'un des 22 États membres africains de l'UNESCO participant à la méthodologie d'évaluation de l'état de préparation à l'intelligence artificielle⁷⁷⁷, ainsi que plus de 50 pays à travers le monde. Une validation de l'évaluation de l'IA a eu lieu en septembre 2024. Malgré tous ces développements, le pays ne dispose toujours pas d'une politique d'IA. Compte tenu du retard accumulé dans l'élaboration de lois relatives aux données, telles que celles sur la protection des données et la cybersécurité, les délais d'élaboration d'une telle politique ne sont pas clairs.

210

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

Inclusion numérique

La Namibie a introduit des systèmes d'identité numérique (ID) et le pays a également commencé à délivrer des cartes d'identité numériques aux réfugiés en juin 2024.⁷⁷⁸ Des cartes d'identité biométriques seront délivrées pour faciliter l'accès aux services essentiels à des milliers de personnes déplacées de force vivant à l'intérieur des frontières du pays. Malgré cette ambition, le risque d'exclusion est élevé pour les apatrides et les groupes autochtones, dont l'obtention de documents pourrait être difficile. La loi sur l'état civil et l'identification a été publiée au Journal officiel en décembre 2024, en attendant son entrée en vigueur. Cette loi a été saluée pour ses dispositions essentielles en matière de protection des données. Cependant, l'absence de loi sur la protection des données personnelles inquiète de nombreuses personnes qui réclament une législation sur la confidentialité des données.⁷⁷⁹ La fracture numérique⁷⁸⁰ le fossé entre les zones urbaines et rurales de Namibie continue d'exister, en raison des taux d'alphabétisation numérique, des prix des appareils de données ainsi que de l'accès à l'électricité, malgré des plans ambitieux tels que la politique nationale du haut débit⁷⁸¹ qui cherchent à fournir une couverture haut débit à 100 % à un prix abordable.

La situation financière du Fonds de service universel (FSU) en Namibie n'est pas connue. Cependant, des progrès ont été observés dans sa gestion depuis septembre 2024. Le règlement prévoyant la

⁷⁷⁴ NUST et Bank of Namibia s'associent pour lancer un accélérateur d'IA et de robotique, NUST, novembre 2024 disponible sur <https://www.nust.na/nust-bank-namibia-partner-launch-ai-and-robotics-accelerator>

⁷⁷⁵ Déclaration de Windhoek sur l'intelligence artificielle en Afrique australe, Windhoek (Namibie), 9 septembre 2022, UNESCO disponible sur <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000383197>

⁷⁷⁶ Groupe de travail sur la quatrième révolution industrielle, rapport final, 2022, La Présidence, disponible à l'adresse <https://www.ncrst.na/wp-content/uploads/2024/06/4IRTF-Final-Report.pdf>

⁷⁷⁷ Évaluation de l'état de préparation à l'IA par l'UNESCO en cours en Namibie, Future Media, avril 2024, disponible sur <https://futuremedianews.com.na/2024/04/22/unesco-ai-readiness-assessment-underway-in-namibia/>

⁷⁷⁸ La Namibie commence à délivrer des cartes d'identité biométriques très attendues aux réfugiés, Biometric Update, juin 2024, disponible sur <https://www.biometricupdate.com/202406/namibia-begins-issuance-of-much-anticipated-biometric-id-cards-to-refugees>

⁷⁷⁹ Le nouveau système national d'identification et de statistiques de la Namibie reflète les aspects clés de la protection des données, Biometric Update, septembre 2024, disponible à l'adresse <https://www.biometricupdate.com/202409/namibias-new-crvs-national-id-system-reflects-key-data-protection-aspects>

⁷⁸⁰ La fracture numérique entrave la croissance - Theofelus, Namibian Sun, juin 2024, <https://www.namibiansun.com/local-news/digital-divide-hinders-growth-theofelus2024-06-12> consulté en janvier 2025

⁷⁸¹ Politique nationale du haut débit, 2017, <https://www.npc.gov.na/wp-content/uploads/2022/06/NamibiaBroadband-Policy-2018.pdf> dernière consultation en janvier 2025

taxe de service universel a finalement été publié au Journal officiel⁷⁸² dans le but d'imposer la taxe à chaque titulaire de licence à un taux ne dépassant pas 0,5 % du chiffre d'affaires annuel du titulaire concerné. Cette décision fait suite à un rapport⁷⁸³ en juin 2024, l'Autorité de régulation des communications (CRAN) préparait la mise en œuvre du Fonds universel de service (FUS) en 2024. La mise en œuvre du FUS en Namibie devrait garantir une connectivité significative à tous les citoyens. Cité par les médias, le PDG du CRAN a réitéré que « la mise en œuvre prévue du Fonds universel de service (FUS) en 2024 demeure un élément clé de la transformation numérique en Namibie » et que son lancement est complété par l'engagement du gouvernement à débloquer plus de 100 millions de dollars namubiens pour le déploiement des infrastructures TIC.⁷⁸⁴

L'indice TheScoreTableau avec scores.

Indicateurs clés de Londa 2025	Déclaration de la CADHP (P signifie Principe)	Score	Justification
1. Coupures d'Internet	P38(2)	5	Pas de coupure d'Internet.
2. Lois, politiques et autres mesures inexistantes pour promouvoir un accès universel, équitable, abordable et significatif à Internet	P37	2	Bien que l'État garantisse l'accès à Internet et que les citoyens exercent leurs droits à la liberté d'expression et à l'information en ligne, les moyens d'exercer ces droits sont limités par le prix excessif des données. De plus, l'absence de lois, de politiques et d'autres mesures appropriées pour assurer un accès universel, équitable, abordable et significatif à Internet, sans discrimination, contribue également à ce classement.
3. Criminalisation des fausses nouvelles	P22(2)	4	La Namibie ne dispose pas de lois criminalisant la publication de fausses nouvelles.
4. Législation sur la sédition	P22(2)	5	La Namibie ne dispose pas de lois criminalisant la sédition, l'insulte et la publication de fausses nouvelles.
5. Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits humains et des citoyens	P20(1) et (2)	4	Alors que l'État a garanti la sécurité des journalistes et des autres professionnels des médias. L'État n'a pas pris de mesures pour prévenir les attaques contre les journalistes et autres professionnels des médias, y compris diverses formes de mauvais traitements, tels que l'intimidation, les menaces et la surveillance illégale exercée par des acteurs étatiques et non étatiques.

⁷⁸² Règlement prescrivant la taxe de service universel, Avis général 559 de 2024
<https://namiblii.org/akn/na/act/genn/2024/559/eng@2024-09-27>

⁷⁸³ Le CRAN se prépare au Fonds de service universel, Observer, juin 2024, disponible sur <https://www.observer24.com/na/cran-prepares-for-universal-service-fund/>

⁷⁸⁴ <https://www.observer24.com/na/cran-prepares-for-universal-service-fund/>

6. Législation sur la protection des données.	P42	2	L'État n'a pas adopté de lois pour la protection des informations personnelles des individus conformément au droit international des droits de l'homme et aux normes internationales, et les individus n'ont aucun recours légal à des recours efficaces en cas de violation de leur vie privée et de traitement illégal de leurs informations personnelles.
7. Les États interviennent et exigent la suppression du contenu en ligne par les intermédiaires d'Internet	P38 et P39(4)	4	Il n'existe aucune preuve que l'État ait exigé des intermédiaires Internet qu'ils surveillent de manière proactive les contenus dont ils n'ont pas été les auteurs ou qu'ils n'ont pas modifiés.
8. Atteinte à la vie privée des communications	P41	4	La partie 6 de la loi sur les communications n° 8 de 2009 institue l'interception des télécommunications. Cette disposition indique que les États s'engagent dans une surveillance ciblée des communications autorisée par la loi, conforme au droit international des droits de l'homme et aux normes internationales, et fondée sur des soupçons précis et raisonnables qu'un crime grave a été ou est en train d'être commis ou pour tout autre objectif légitime.
9. L'incapacité du gouvernement à divulguer et à diffuser de manière proactive les informations sur les technologies numériques.	P29(3)	3	Bien qu'il y ait eu une divulgation proactive par les institutions publiques même en l'absence d'une demande spécifique, pour publier de manière proactive des informations d'intérêt public, y compris des informations sur leurs décisions telles que les annonces régulières des décisions du Cabinet et les budgets, les dépenses et d'autres informations relatives à leurs activités, davantage peut être fait pour une divulgation complète des dépenses publiques.
10. Stratégies nationales en matière d'IA et de technologies émergentes	P39(6)	2	La Namibie n'a pas encore achevé l'élaboration du cadre relatif au développement, à l'utilisation et à l'application de l'intelligence artificielle, des algorithmes et autres technologies similaires. Leur utilisation par les intermédiaires d'Internet est réglementée et soumise au respect du droit et des normes internationales en matière de droits de l'homme. Il n'est pas exigé qu'elle ne porte pas atteinte aux droits à la liberté d'expression, à l'accès à l'information et aux autres droits de l'homme.

11. Adoption de lois, de politiques et de mesures spécifiques à l'enfance favorisant la sécurité numérique et la confidentialité des enfants en ligne	P37(5)	2	Bien que le projet de loi sur la cybercriminalité prévoie la protection des enfants en ligne, aucune autre loi n'existe pour garantir leur sécurité. Un groupe de travail sur la protection des enfants en ligne est toutefois en place et supervise les cas graves, sans qu'aucun cas ne soit signalé.
12. Inclusion numérique	P37(3)	2	L'État n'a adopté aucune loi visant à promouvoir un accès abordable à Internet pour les enfants, qui leur permettrait d'acquérir des compétences en littératie numérique pour l'éducation et la sécurité en ligne, les protégerait des dangers en ligne et préserverait leur vie privée et leur identité. Le Fonds de service universel n'est pas encore devenu pleinement opérationnel au fil des ans et son impact ne peut donc pas encore être mesuré. Il n'existe aucune loi permettant l'accès à Internet et l'État n'a pas pris de mesures spécifiques pour garantir que les groupes marginalisés puissent exercer effectivement leurs droits en ligne.
SCORE TOTAL (jusqu'à 60)		39	

Évaluation globale de la performance du pays

La Namibie est donc un pays modérément conforme avec une note de plus de 30 et de moins de 45.

Conclusion

En tant que pays moyennement conforme à la Déclaration de la CADHP, la Namibie a beaucoup à faire pour garantir l'inclusion et les droits numériques. Les menaces numériques sont en forte expansion, notamment sur un marché de consommation peu sensibilisé à la sécurité. Cela reste un défi économique pour les Namibiens. L'absence de lois sectorielles a favorisé un large éventail de cybermenaces, l'ingénierie sociale et les attaques de phishing venant en tête de liste.

Les dispositions de la loi actuelle sur les communications relatives à la surveillance des télécommunications, le manque de transparence sur l'utilisation des données biométriques collectées lors de la réglementation des cartes SIM et d'autres moyens de surveillance potentiels constituent des préoccupations majeures en matière de droits humains à l'ère numérique. De plus, le manque de responsabilisation des intermédiaires Internet et l'absence de mécanismes visant à promouvoir l'inclusion numérique des enfants et des personnes handicapées par l'intermédiaire du Fonds de sécurité universel (USF) demeurent une préoccupation en matière d'inclusion. À cela s'ajoute la nécessité de soutenir et de pérenniser les médias indépendants. Enfin, la Namibie doit prendre des mesures importantes pour garantir, entre autres, l'application de sa politique d'utilisation de l'intelligence artificielle.

Recommandations

Au gouvernement

- Adopter une législation sur la protection des données qui doit garantir que les mécanismes de surveillance nécessaires sont en place, en plus de garantir un recours en matière de protection des données personnelles pour les individus.
- Reconnaître l'accès universel, équitable, abordable et significatif à Internet comme nécessaire à la réalisation de la liberté d'expression, de l'accès à l'information et de l'exercice d'autres droits de l'homme en facilitant les compétences en littératie numérique pour une utilisation inclusive et autonome et prendre des mesures spécifiques pour garantir que les groupes marginalisés exercent effectivement leurs droits en ligne.
- Adopter des lois, des politiques et des mesures spécifiques pour les enfants, favorisant leur sécurité numérique et leur vie privée en ligne. La Namibie devrait adopter et appliquer le projet de loi sur la cybercriminalité et prévoir des dispositions pour la protection des enfants en ligne. Aucune autre loi n'existe pour garantir leur sécurité. Une loi concrète garantira le soutien réglementaire nécessaire au Groupe de travail sur la protection des enfants en ligne.
- Développer une politique nationale d'IA pour aborder la conception, l'utilisation et le déploiement de l'IA en Namibie.
- Exiger des intermédiaires Internet qu'ils veillent à ce que, lors de la modération ou du filtrage du contenu en ligne, ils intègrent les garanties des droits de l'homme dans leurs processus et adoptent des stratégies d'atténuation pour répondre à toutes les restrictions à la liberté d'expression et à l'accès à l'information en ligne.
- Proposer des recours efficaces en cas de violation des droits numériques.

Au secteur privé

- Assurer la transparence sur toutes les demandes de suppression de contenu et intégrer des mécanismes d'appel.
- Collaborer à l'amélioration de la littératie numérique dans le pays
- Collaborer pour réduire les écarts d'accès aux données et aux appareils

Aux organisations de la société civile et aux médias

- Offrir une éducation sur les droits numériques et l'inclusion
- Pour continuer à faire la lumière sur les problèmes de violations des droits numériques et de l'inclusion dans le pays

215

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

Nigéria

Résumé

Ce rapport évalue l'écosystème des droits numériques et de l'inclusion au Nigéria en 2024, couvrant l'accès à Internet, les perturbations, la liberté d'expression, la protection des données, l'intelligence artificielle (IA), l'inclusion numérique et la modération des contenus. Parmi les avancées majeures figure l'élaboration d'une stratégie nationale en matière d'IA. Des obstacles tels que les déconnexions de cartes SIM, les tarifs Internet inabordables, le ralentissement de l'accès à Internet lors des manifestations et les lois ambiguës entravant la liberté d'expression contrecarrent ces avancées. Les violations de données restent un problème omniprésent malgré la création de la Commission de protection des données et l'inclusion numérique des groupes marginalisés demeure insuffisante. La méthodologie employée pour cette recherche est une approche mixte combinant recherche documentaire, analyse des politiques et études de cas afin d'évaluer le paysage des droits numériques et de l'inclusion. Elle a consisté à examiner des sources secondaires, telles que des lois, des politiques gouvernementales et des documents publics, pour leur impact et leur mise en œuvre. Des incidents spécifiques, notamment des perturbations d'Internet, des arrestations de journalistes et des violations de données, ont été documentés sous forme d'études de cas afin d'illustrer les difficultés. Un cadre de notation conforme à la Déclaration de principes de la CADHP, l'Indice de score, développé par Paradigm Initiative, a été utilisé pour évaluer la conformité dans des domaines clés tels que l'accès à Internet, la liberté d'expression et la protection des données. De plus, des informations qualitatives ont été recueillies lors de consultations et d'ateliers avec les parties prenantes afin de recueillir des points de vue divers et d'identifier les tendances en matière de violations des droits numériques. Les recommandations mettent l'accent sur l'application des lois existantes, la réduction des obstacles à l'accès, l'amélioration de la transparence, le renforcement des partenariats public-privé et la garantie d'une gouvernance éthique de l'IA. Grâce à ces interventions, le Nigéria peut renforcer son paysage numérique, améliorant ainsi l'inclusion, la résilience et la protection des droits.

216

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024



Introduction

217

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

La riche diversité du Nigéria englobe plus de 250 groupes ethniques et une multitude de langues, contribuant à son paysage culturel dynamique. Des facteurs tels que l'urbanisation et le statut économique influencent la répartition démographique et les taux d'alphabétisation du pays, reflétant cette diversité. Le rapport Nigeria Londa 2024 présente une évaluation complète de l'état des droits numériques et de l'inclusion au Nigéria. S'appuyant sur les éditions précédentes, ce rapport examine des thèmes clés tels que l'accès à Internet, les perturbations, la liberté d'expression, la protection des données, l'intelligence artificielle (IA), l'inclusion numérique et la modération des contenus. La déclaration de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples définit des indicateurs clés pour évaluer ces domaines thématiques.

Accès Internet

En 2023, Londa a fait état du plan ambitieux du gouvernement visant à étendre la pénétration du haut débit à 70 % d'ici à 2025. En 2024, cette ambition n'a pas encore été atteinte, mais l'année a connu des avancées et des revers. En 2024, la pénétration de la 5G a atteint 2,19 %, contre 0,83 % en août 2023. En revanche, le Nigéria a connu une baisse significative de l'utilisation d'Internet en raison de la déconnexion massive des abonnés aux télécommunications. En 2020, le gouvernement fédéral du Nigéria a annoncé pour la première fois que les Nigériens étaient tenus de connecter leurs numéros de téléphone via leurs cartes SIM à leur numéro d'identité nationale, avec un délai initial de deux semaines.⁷⁸⁵ Pendant quatre ans, les délais ont été prolongés jusqu'à une date limite finale fixée au 14 septembre 2024⁷⁸⁶ et cela signifie que des millions de numéros de téléphone non connectés ont été déconnectés de leurs fournisseurs de services.⁷⁸⁷ Le résultat a été une réduction du nombre d'abonnés et de la télédensité de la Commission nigérienne des communications.⁷⁸⁸ En novembre 2023, les abonnements mobiles étaient de 223 220 009 et le pourcentage de télédensité de 102,97 %, tandis qu'en septembre 2024, le nombre d'abonnements était de 154 904 827 et la télédensité de 71,46 %.

D'autres obstacles à l'accès dans le pays incluent le prix trop élevé des smartphones⁷⁸⁹ et les tarifs Internet étant inabordables pour jusqu'à 71 % de la population.⁷⁹⁰ Malgré les défis d'accessibilité financière, Starlink a annoncé une réduction de 97 %⁷⁹¹ augmentation des tarifs pour les abonnés nigériens; cela a été sanctionné par la NCC, le régulateur.⁷⁹² Quelle que soit la position de la NCC, il est clair que des hausses de tarifs se profilent dans le pays, car les acteurs de l'industrie ont également demandé à la NCC l'autorisation d'augmenter les tarifs dans le pays.⁷⁹³ Ces défis en matière d'accessibilité financière vont creuser la fracture numérique.

Perturbations

De nombreux Nigériens ont subi des limitations d'Internet lors des manifestations #EndBadGovernance (au Nigéria) qui se sont tenues du 1er au 10 août 2024. NetBlocks a rapporté le cas de « X »⁷⁹⁴ une perturbation du service internet de MTN, principal fournisseur d'accès internet

218

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

⁷⁸⁵ Emma Okonji, « Le gouvernement fédéral ordonne que la carte SIM soit liée au numéro d'identité national » <https://www.thisdaylive.com/index.php/2020/12/16/fg-directs-sim-card-be-linked-to-national-identity-number/>, (Consulté le 13 novembre 2024)

⁷⁸⁶ Vaughan O'Grady « Le NCC du Nigéria fixe une dernière date limite pour l'enregistrement des cartes SIM » <https://developingtelecoms.com/telecom-business/telecom-regulation/17233-nigeria-s-ncc-sets-one-last-deadline-for-sim-registration.html>, (Consulté le 13 novembre 2024)

⁷⁸⁷ Juge Okamgba : « Les opérateurs de télécommunications commencent à déconnecter les lignes téléphoniques non reliées au NIN » <https://punchng.com/telcos-begin-disconnection-of-phone-lines-not-linked-to-nin/>, (Consulté le 13 novembre 2024)

⁷⁸⁸ Nombre de connexions téléphoniques fixes pour 100 habitants dans une zone géographique donnée. La télédensité est souvent utilisée pour comparer le niveau d'accès aux services de communication vocale et de données entre zones métropolitaines et rurales, ou entre pays.

⁷⁸⁹ Royal Ibeh, « Les prix élevés des smartphones compromettent les objectifs du Nigéria en matière de haut débit pour 2025 » <https://nationaleconomy.com/high-smartphone-prices-under-mine-nigerias-2025-broadband-goals/> (Consulté le 12 novembre 2024)

⁷⁹⁰ Small Business Insights, « Les coûts élevés d'Internet entravent l'accès au numérique pour 71 % des Nigériens, révèle une conférence » <https://smallbusinessinsights.ng/high-internet-costs-hinder-digital-access-for-71-of-nigerians-conference-reveals/> (Consulté le 12 novembre 2024)

⁷⁹¹ Le juge Okamgba a déclaré : « Starlink, le projet d'Elon Musk, augmente les frais d'abonnement à Internet de 97 % pour les utilisateurs nigériens. » <https://punchng.com/elon-musks-starlink-hikes-internet-subscription-fee-by-97-for-nigerian-users/> (Consulté le 13 novembre 2024)

⁷⁹² Le juge Okamgba a déclaré : « Starlink, le projet d'Elon Musk, augmente les frais d'abonnement à Internet de 97 % pour les utilisateurs nigériens. » <https://punchng.com/elon-musks-starlink-hikes-internet-subscription-fee-by-97-for-nigerian-users/> (Consulté le 13 novembre 2024)

⁷⁹³ David Whitehouse, « MTN Nigeria exige une augmentation des tarifs douaniers car la faiblesse de la monnaie et la forte inflation entraînent des pertes » <https://www.theafricareport.com/346578/mtn-nigeria-demands-tariff-increase-as-weak-currency-high-inflation-drive-losses/> (Consulté le 13 novembre 2024)

⁷⁹⁴ Victor Olorunfemi « Les services Internet sur MTN sont gravement perturbés en raison des

au Nigeria, a été signalée, soulignant que cela pourrait limiter la visibilité des manifestations #EndBadGovernanceInNigeria. Depuis le début des manifestations le 1er août, les abonnés de MTN ont rencontré des difficultés d'accès aux réseaux sociaux, la connectivité ayant chuté à 40 % le jour des manifestations, contre plus de 80 % auparavant. Cela a suscité des inquiétudes quant à l'impact des perturbations internet sur la portée mondiale des manifestations, MTN conservant une part de marché de 50,50 % des fournisseurs d'accès au réseau au Nigeria.⁷⁹⁵

Liberté d'expression

Plusieurs rapports précédents de Londa sur le Nigéria ont noté la répression de la liberté d'expression en ligne par le biais de la loi sur la cybercriminalité de 2015, qui comprenait l'arrestation de faiseurs de sketches⁷⁹⁶ et les journalistes.⁷⁹⁷ En 2024, cette loi a été modifiée,⁷⁹⁸ un amendement qui a apporté des changements positifs, mais qui a été entouré de controverses, comme le secret et le manque de participation du public lors de son adoption.⁷⁹⁹ Cet amendement incluait le tristement célèbre article 24, qui limite désormais le cyberharcèlement aux cas impliquant du contenu pornographique ou de fausses informations visant à troubler l'ordre public ou à menacer la vie. Cependant, l'ambiguïté de l'expression « troubler l'ordre public » continue de susciter des inquiétudes quant aux abus potentiels des agences de sécurité, comme en témoignent les incidents passés où des lois vagues visaient des journalistes et des voix dissidentes.⁸⁰⁰

La Commission nationale de radiodiffusion (NBC) à part le passé infligé des amendes et sanctionné des médias audiovisuels pour les opinions ou commentaires d'invités perçus comme ayant enfreint la réglementation. Cependant, le 17 janvier 2024, une Haute Cour fédérale d'Abuja a déclaré nulles et non avenues les dispositions du Code de radiodiffusion nigérian autorisant la NBC à infliger des amendes aux stations de radiodiffusion pour violation présumée du code. La Cour a statué que les organismes administratifs et de régulation ne sont pas habilités à exercer des pouvoirs judiciaires. Ces amendes avaient été utilisées pour censurer les stations de radiodiffusion et les empêcher de couvrir les manifestations, le banditisme et divers sujets jugés défavorables au gouvernement.⁸⁰¹

En 2023, Londa a annoncé la mise en place d'une nouvelle administration au Nigéria suite aux élections générales, avec la possibilité d'élaborer un programme respectueux des droits pour elle-même, et le président lui-même a promis de respecter la liberté des médias pendant son administration.⁸⁰² Depuis le début de l'année 2024, plusieurs journalistes ont été arrêtés, comme en février, lorsque le journaliste Kasarachi Aniagolu du journal The Whistler a été arrêté et placé en détention par la police nigériane alors qu'il couvrait une opération contre des agents du Bureau

manifestations contre la faim : rapport » <https://gazettengr.com/internet-services-on-mtn-face-severe-disruption-amid-hunger-protests-report/> (Consulté le 12 novembre 2024)

⁷⁹⁵ Commission nationale des communications, « Statistiques de l'industrie » <https://www.ncc.gov.ng/statistics-reports/industry-overview> (Consulté le 14 novembre 2024)

⁷⁹⁶ Olakunle Olafioye, « Lois sur la cybercriminalité : une période difficile pour les farceurs et les auteurs de sketches » <https://thesun.ng/cybercrime-laws-tough-time-for-pranksters-skit-makers/> (Consulté le 14 novembre 2024)

⁷⁹⁷ Comité pour la protection des journalistes, « Un journaliste arrêté et inculpé en vertu de la loi sur la cybercriminalité au Nigéria » <https://cpj.org/2019/03/journalist-arrested-charged-under-cybercrime-law-i/> (Consulté le 14 novembre 2024)

⁷⁹⁸ SPA Ajibade & Co, « L'Assemblée nationale modifie la loi sur la cybercriminalité (interdiction, prévention, etc.) » <https://www.mondaq.com/nigeria/security/1466724/the-national-assembly-amends-the-cybercrimes-prohibition-prevention-etc-act> (Consulté le 14 novembre 2024)

⁷⁹⁹ Centre de défense des politiques et des droits, « La loi modifiant la loi sur la cybercriminalité révèle des lacunes dans le processus législatif » <https://placng.org/Legist/cybercrimes-amendment-act-exposes-lapses-in-legislative-process/> (Consulté le 13 novembre 2024)

⁸⁰⁰ Imoleayo Adedeji, « La loi modifiée sur la cybercriminalité est dangereuse et pourrait influencer la répression policière contre les journalistes et autres », a déclaré un avocat <https://punchng.com/amended-cybercrime-act-dangerous-may-influence-police-clampdown-on-journalists-others-lawyer/> (Consulté le 14 novembre 2024)

⁸⁰¹ Dania, Onozure. « Le jugement interdisant à NBC d'imposer des amendes est constitutionnel, selon les parties prenantes. » Punch Newspapers, 24 janvier 2024. https://punchng.com/judgment-stopping-nbc-from-imposing-fines-constitutional-say-stakeholders/#google_vignette (Consulté le 14 novembre 2024)

⁸⁰² Deji Elumoye, « Tinubu s'engage à défendre la liberté des médias et à respecter les opinions divergentes » <https://www.thisdaylive.com/index.php/2023/12/19/tinubu-vows-to-uphold-media-freedom-respect-divergent-views/?amp=1> (Consulté le 12 novembre 2024)

de Change à Abuja. En mars, Segun Olatunji, rédacteur en chef de FirstNews, a été enlevé par des hommes armés à son domicile à Lagos, puis retrouvé détenu par la Defense Intelligence Agency (DIA).⁸⁰³ D'autres arrestations de journalistes, comme celles d'Ebule Anthony Metsese et de Sufuyan Ojeifo, mettent en évidence les dangers croissants auxquels sont confrontés les professionnels des médias au Nigeria.

L'un des cas les plus médiatisés est sans doute celui d'un journaliste d'investigation renommé – connu sous son nom sur X, PIDOM et pour avoir dénoncé la corruption gouvernementale – qui a disparu en ligne avant la manifestation #EndBadGovernance (In Nigeria). Avant sa disparition, il avait annoncé son intention de publier des documents confidentiels révélant la corruption gouvernementale. Le 5 août 2024, sa disparition a été confirmée,⁸⁰⁴ il aurait été arrêté dans un hôtel de Port Harcourt par l'unité de lutte contre la cybercriminalité de la police nigériane, sur instruction du conseiller à la sécurité nationale. Il était accusé de divulgation de documents classifiés et d'infractions liées à la cybercriminalité. Son arrestation a suscité de nombreuses critiques, avec des signalements de violences physiques et psychologiques pendant sa détention et des allégations de mauvaise conduite policière, notamment le vol de ses biens. La police a imposé des conditions de libération sous caution irréalistes,⁸⁰⁵ y compris l'exigence d'un fonctionnaire possédant un patrimoine de 500 millions de nairas comme caution. Tous ces événements mettent en lumière les dangers qui pèsent sur la liberté des médias dans le pays.

220

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

Protection des données et confidentialité

Les journalistes ne sont pas seulement arrêtés de manière disproportionnée en vertu de la loi sur la cybercriminalité, ils sont également mis en danger par la surveillance arbitraire de l'État, ainsi que par d'autres groupes comme les manifestants, les militants, les politiciens de l'opposition et les organisations de la société civile qui sont pris pour cible.⁸⁰⁶ Il a été signalé que le gouvernement nigérian fait un usage généralisé de logiciels espions⁸⁰⁷ et des investissements importants dans les technologies de surveillance, à hauteur de 40 millions de dollars dans la technologie d'interception et de 583 millions de dollars dans la surveillance publique.⁸⁰⁸ Le cas de PIDOM mentionné ci-dessus, qui a été suivi et arrêté dans une chambre d'hôtel, suggère la capacité de surveillance du gouvernement.

En juin 2024, le Nigéria a célébré le premier anniversaire de la loi nigériane sur la protection des données (NDPA) et de la création de la Commission nigériane de protection des données (NDPC). La NDPA renforce le droit à la vie privée, garanti par la Constitution.⁸⁰⁹ À cette époque, le projet de directive générale d'application et de mise en œuvre de la NDPA (GAID) a été publié.⁸¹⁰ Le GAID marque une étape importante vers le renforcement de la protection des données au Nigéria. Il fournit également des orientations et des éclaircissements essentiels sur les dispositions de la

⁸⁰³ Adejumo Kabir, « Les atteintes à la liberté de la presse restent fréquentes sous le nouveau président du Nigeria » <https://humanglemedia.com/attacks-on-press-freedom-still-common-under-nigerias-new-president/> (Consulté le 15 novembre 2024)

⁸⁰⁴ Bankole Abe : « La police confirme l'arrestation du lanceur d'alerte PIDOM » <https://www.icirnigeria.org/police-confirm-arrest-of-whistleblower-pidom/> (Consulté le 14 novembre 2024)

⁸⁰⁵ Deborah Musa, « Le tribunal accorde une caution de 5 millions de nairas à PIDOM dans une affaire de cybercriminalité » <https://punchng.com/court-grants-pidom-n5m-bail-in-cybercrime-case/> (Consulté le 14 novembre 2024)

⁸⁰⁶ Espaces de changement, la prolifération des technologies de surveillance à double usage au Nigéria : déploiement, risques et responsabilité <https://spacesforchange.org/download/report-the-proliferation-of-dual-use-surveillance-technologies-in-nigeria-deployment-risks-accountability/> (Consulté le 14 novembre 2024)

⁸⁰⁷ Human Rights Watch. « Human Rights Watch parmi les cibles du logiciel espion Pegasus », 15 juillet 2022. <https://www.hrw.org/news/2022/01/26/human-rights-watch-among-pegasus-spy-ware-targets#:~:text=Lama%20Fakih%20C%20Crisis%20and%20Conflict%20director%20and%20head%20of%20the,introduit%20sur%20les%20téléphones%20mobiles%20des%20gens>. (Consulté le 12 novembre 2024)

⁸⁰⁸ Daniel Adaji, le Nigéria investit 40 millions de dollars dans la technologie d'interception, 583 millions de dollars dans la surveillance - Rapport, <https://punchng.com/nigeria-invests-40m-in-intercept-technology-583m-in-surveillance-report/> (Consulté le 12 novembre 2024)

⁸⁰⁹ article 37 CFRN

⁸¹⁰ Directives relatives aux données : « Projet de directive générale d'application et de mise en œuvre de la loi nigériane sur la protection des données 2024 » <https://www.dataguidance.com/legal-research/draft-nigerian-data-protection-act-general> (Consulté le 30 décembre 2024)

NDPA, principale loi sur la protection des données au Nigéria. Il a aussi organisé plusieurs ateliers de validation invitant les parties prenantes à contribuer au document.⁸¹¹

Malgré l'existence de la NDPC, de la NDPA et de la GAID, de nombreuses violations de données ont été recensées dans les secteurs privé et public. En 2024, de nombreux litiges relatifs à des violations de données sont actuellement en cours devant les tribunaux nigériens, ce qui peut s'expliquer par la sensibilisation et l'importance croissantes du problème.⁸¹²

Globacom, une importante société de télécommunications nigérienne, a été victime d'une cyberattaque importante qui a perturbé ses opérations et exposé des données sensibles de ses clients, selon un récent rapport.⁸¹³ Les systèmes internes, les canaux de service client et les fonctions administratives auraient été paralysés par l'attaque, qui se serait intensifiée le 13 juillet 2023. Selon les rapports, les pirates ont eu accès au système de noms de domaine (DNS) de Globacom, redirigeant le trafic et prenant le contrôle des systèmes critiques.

Globacom aurait omis d'informer les autorités de régulation, malgré l'obligation légale de divulguer les violations dans les 72 heures prévue par la loi nigérienne sur la protection des données. Globacom est restée silencieuse sur les détails de la violation, les efforts de récupération et les mesures préventives pendant plus d'un an, ce qui a suscité des inquiétudes quant à la sécurité des données des consommateurs et à la responsabilité.

En mars 2024, XpressVerify, un site Web, a été dénoncé pour avoir vendu des données d'identification de Nigériens par la Fondation pour le journalisme d'investigation (FIJ).⁸¹⁴ Trois mois plus tard, un autre site Web privé, AnyVerify, a été découvert en train de vendre des données sensibles sur les citoyens, notamment des numéros de vérification bancaire (BVN), des informations sur les passeports internationaux, des numéros d'identité nationale, des numéros d'identification fiscale, et bien plus encore, pour seulement 100 ₦ par demande, à la suite d'une enquête menée par Paradigm Initiative (PIN), une entreprise sociale de défense des droits numériques qui a engagé des poursuites judiciaires contre plusieurs agences gouvernementales.⁸¹⁵

Cet incident met en évidence la sophistication croissante des cyberattaques et des violations de données au Nigéria, même si la NDPC a été chargée d'enquêter sur divers incidents et d'imposer des amendes.⁸¹⁶ On ne sait pas si des mesures spécifiques ont été prises contre Globacom, NIMC et ses agences gouvernementales partenaires.

Modération et censure du contenu

L'espace numérique au Nigéria fait l'objet de discussions concernant une forme de modération des contenus, particulièrement depuis l'introduction des projets de loi sur les réseaux sociaux et les discours de haine en 2019, qui ont rencontré une forte opposition. En 2022, l'Agence nationale

⁸¹¹ Ifeoma Peters, « Le NDPC organise un deuxième atelier de validation de la loi NDP GAID et sollicite l'avis des parties prenantes » <https://dnlllegalandstyle.com/dnl/ndpc-holds-second-validation-workshop-on-ndp-act-gaid-seeks-stakeholder-input/> (Consulté le 15 novembre 2024)

⁸¹² Zakariyyah Adaramola, « Les différends concernant la violation de données et les problèmes techniques des banques se multiplient devant les tribunaux – CJN » <https://dailytrust.com/disputes-over-data-breach-banks-tech-glitches-increasing-in-courts-cjn/> (Consulté le 13 novembre 2024)

⁸¹³ Olumuyiwa Olowogboyega, « La faille de sécurité de Globacom : comment des pirates informatiques ont pris en otage le géant nigérien des télécommunications » <https://techcabal.com/2024/10/21/how-hackers-held-globacom-hostage/> (Consulté le 14 novembre 2024)

⁸¹⁴ Joseph Adeye « ALERTE : XpressVerify, un site web privé, a accès aux données des Nigériens enregistrés et en tire des revenus » <https://fij.ng/article/alert-xpressverify-a-private-website-has-access-to-details-of-registered-nigerians-and-is-making-money-off-it/> (Consulté le 30 décembre 2024)

⁸¹⁵ Initiative Paradigm, « Violation majeure de données : données gouvernementales sensibles de citoyens nigériens disponibles en ligne pour seulement 100 nairas », <https://paradigmhq.org/major-data-breach-sensitive-government-data-of-nigerian-citizens-available-online-for-just-100-naira/> (Consulté le 30 décembre 2024)

⁸¹⁶ Osamu Ekhatior, « La NDPC reçoit 400 millions de nairas d'amendes de la part de sept entreprises pour violation de données » <https://techpoint.africa/2024/06/13/ndpc-gets-fines-companies-data-breaches/> (Consulté le 15 novembre 2024)

de développement des technologies de l'information (NITDA) a présenté son projet de Code de bonnes pratiques pour les plateformes de services informatiques interactifs/intermédiaires Internet (plateformes en ligne).⁸¹⁷ La NITDA a utilisé ce code pour informer toutes les plateformes de services informatiques interactifs et les intermédiaires Internet opérant au Nigéria que le gouvernement fédéral a défini les conditions d'exploitation dans le pays. Ces conditions traitent des questions relatives à l'enregistrement légal des opérations, à la fiscalité et à la gestion des publications interdites, conformément à la législation nigériane.⁸¹⁸ Le code de pratique décrit également à quoi ressemblent les demandes d'information, les retraits et la surveillance judiciaire du gouvernement pour les plateformes de services informatiques/intermédiaires Internet qui incluent, sans s'y limiter, les plateformes de médias sociaux et d'autres grandes entreprises technologiques.⁸¹⁹

Le gouvernement n'a divulgué aucune information concernant le nombre de demandes de modération de contenu adressées aux grandes entreprises technologiques. En revanche, Meta, TikTok et Google ont communiqué le nombre de demandes reçues.

Méta rapports,⁸²⁰ le gouvernement nigérien a formulé un total de 48 demandes en 2023, dont 250 demandes d'accès à des comptes utilisateurs, 43 demandes de procédure judiciaire et cinq demandes de divulgation d'urgence. Des données ont été générées pour 31,03 % de ces demandes entre juillet et décembre 2023. Le gouvernement nigérien a soumis 10 demandes à TikTok⁸²¹, dont huit ont été mises en œuvre. Google,⁸²² le rapport fait état d'un total de 42 demandes entre 2013 et 2024, les droits d'auteur, la vie privée et la sécurité étant des motifs récurrents, ainsi que la diffamation. En général, le volume de demandes est relativement faible par rapport aux tendances mondiales et à la moyenne de 36,75 millions d'utilisateurs des réseaux sociaux⁸²³ dans le pays. Cela suggère que les entités nigériennes n'utilisent pas d'intermédiaires Internet pour censurer les contenus en ligne. De plus, il a été signalé que la complexité de l'infrastructure Internet du Nigéria complique encore davantage la mise en œuvre d'un filtrage ou d'une censure systématique.⁸²⁴ Même si la censure ne passe pas forcément par ces entreprises, des journalistes ont été contraints de supprimer du contenu en ligne comme condition de libération ou à la suite d'intimidations.⁸²⁵ Il est important de noter que les rapports de Google⁸²⁶ et TikTok⁸²⁷ étaient difficiles à comprendre et à analyser en raison du format et du volume des demandes, celle de TikTok en particulier était dans un fichier zippé Excel.

⁸¹⁷ Agence nationale de développement des technologies de l'information, « CODE DE BONNES PRATIQUES POUR LES PLATEFORMES DE SERVICES INFORMATIQUES INTERACTIFS/INTERMÉDIAIRES INTERNET » <https://nitda.gov.ng/wp-content/uploads/2022/06/Code-of-Practice.pdf> (Consulté le 15 novembre 2024)

⁸¹⁸ Aragba-Akpore, « LE NOUVEAU CODE DE NITDA ET LA CONFIDENTIALITÉ EN LIGNE » https://www.thisdaylive.com/index.php/2022/06/22/nitdas-new-code-and-online-privacy/#google_vignette (Consulté le 17 novembre 2024)

⁸¹⁹ Davidson Oturu & Agboola Dosunmu, « Exploration du code de pratique de la NITDA et de son impact potentiel sur les réseaux sociaux et les plateformes en ligne » <https://www.aelex.com/exploring-the-nitda-code-of-practice-and-its-potential-impact-on-social-media-and-online-platforms/> (Consulté le 17 novembre 2024)

⁸²⁰ Méta « Centre de transparence » <https://transparency.meta.com/reports/government-data-requests/country/NG/> (Consulté le 12 novembre 2024)

⁸²¹ TikTok, « Rapport sur les demandes de suppression du gouvernement » <https://www.tiktok.com/transparency/en-us/government-removal-requests-2023-2> (Consulté le 12 novembre 2024)

⁸²² Google et le gouvernement demandent la suppression de contenu, <https://transparencyreport.google.com/government-removals/overview?hl=fr> (Consulté le 12 novembre 2024)

⁸²³ « Quel est le nombre d'utilisateurs des médias sociaux au Nigéria ? », <https://www.verivaf-rica.com/articles/what-is-the-number-of-social-media-users-in-nigeria?id=what-is-the-number-of-social-media-users-in-nigeria>. (Consulté le 12 novembre 2024)

⁸²⁴ Freedom House, « Nigéria », Freedom House, <https://freedomhouse.org/country/nigeria/freedom-net/2024>. (Consulté le 12 novembre 2024)

⁸²⁵ Voir n37

⁸²⁶ Voir n39

⁸²⁷ Voir n38

Accès à l'information

La loi sur la liberté d'information (FOI), promulguée au Nigéria en 2011 après des années de plaidoyer de la société civile et des journalistes, vise à améliorer l'accès du public aux documents gouvernementaux, à promouvoir la transparence et à garantir la liberté de la presse. Elle permet aux particuliers de demander des informations publiques⁸²⁸ sans qu'il soit nécessaire de manifester un intérêt particulier, oblige les institutions publiques à conserver et à publier des dossiers et à protéger les lanceurs d'alerte qui dénoncent les fautes professionnelles.

En vertu de la Loi sur l'accès à l'information, le refus d'une demande d'information est passible de poursuites.⁸²⁹ Si un gouvernement ou une institution publique refuse l'accès à l'information, il est tenu de fournir au demandeur un avis écrit exposant les motifs du refus. Cet avis doit préciser les dispositions pertinentes de la Loi sur l'accès à l'information justifiant le refus et informer le demandeur de son droit de contester la décision devant les tribunaux. De plus, l'avis doit inclure les noms, fonctions et signatures des personnes responsables du refus. Il est important de noter que l'article 7(3) de la Loi exige que l'institution confirme également l'existence des informations ou du document demandés, garantissant ainsi qu'un refus ne soit pas émis sans justification valable. Cependant, la mise en œuvre de la Loi s'est heurtée à des difficultés, notamment des pratiques déficientes en matière de tenue de dossiers par les institutions publiques, un respect limité de ses dispositions et son exclusion du secteur privé.⁸³⁰

Heureusement, les décisions de justice ont confirmé la loi dans de nombreux cas et ont donné lieu à des affaires marquantes, notamment l'ordonnance de divulgation des salaires des fonctionnaires et des fonds recouvrés. Cependant, son impact pratique reste limité. De nombreux Nigériens font état de difficultés d'accès à l'information publique, et la loi n'a pas pleinement exploité son potentiel pour garantir la transparence et favoriser une plus grande liberté de la presse. Un rapport de 2023,⁸³¹ il a été révélé que plus de 170 ministères, départements et agences nigériens (MDA) ont violé la FOIA au cours de cette année, ce qui montre le niveau généralement faible de conformité.

IA et technologies émergentes

Le Centre national d'intelligence artificielle et de robotique (NCAIR) a été créé par le NITDA en 2020 pour promouvoir la recherche et le développement sur les technologies émergentes et leur application pratique dans les domaines d'intérêt national nigérian.⁸³² L'intelligence artificielle a connu une accélération dans l'espace numérique au Nigéria en 2024. Le 1er août 2024, le pays a lancé sa nouvelle stratégie en matière d'IA⁸³³ Elle repose sur les piliers stratégiques suivants :

- Construire une infrastructure d'IA fondamentale,
- Construire et maintenir un écosystème d'IA de classe mondiale,
- Accélérer l'adoption de l'IA et la transformation du secteur,
- Assurer un développement responsable et éthique de l'IA,
- Développer un cadre de gouvernance de l'IA robuste.

⁸²⁸ Article 1(1) de la Loi sur l'accès à l'information

⁸²⁹ MADUBUIKE-EKWE, NJ, et Joseph N. MBADUGHA. «Obstacles à la mise en œuvre de la loi sur la liberté d'information de 2011 au Nigéria». NAUJILJ, 2018. <https://www.ajol.info/index.php/naujilj/article/view/168833/158299>

⁸³⁰ San, OM Atoyebi et OM Atoyebi San. « Loi sur la liberté d'information de 2011 : le chemin parcouru – Cabinet d'avocats Omaplex. » Cabinet d'avocats Omaplex - Assistance juridique 24 h/24, rien que pour vous (blog), 23 juillet 2024. <https://omaplex.com.ng/freedom-of-information-act-2011-the-journey-so-far/>. (Consulté le 19 novembre 2024)

⁸³¹ Ibrahim Adeyemi, « Les MDA violent la loi nigérienne sur la liberté d'information », Humangle, <https://humanglemedia.com/the-mdas-violating-nigerias-freedom-of-information-act/> (Consulté le 19 novembre 2024)

⁸³² Centre national d'intelligence artificielle – Nigéria), « À propos de nous » <https://ncair.nitda.gov.ng/about-us/> (Consulté le 19 novembre 2024)

⁸³³ Centre national d'intelligence artificielle – Nigéria), « Stratégie nationale d'IA », https://ncair.nitda.gov.ng/wp-content/uploads/2024/08/National-AI-Strategy_01082024-copy.pdf

Parmi ces piliers, le quatrième vise à orienter le développement de l'IA au Nigéria dans un cadre responsable et éthique, en mettant l'accent sur l'équité, la transparence, la responsabilité, la confidentialité et le bien-être humain. La stratégie prévoit la création d'un groupe d'experts en éthique de l'IA (AIEEG) chargé d'établir des principes éthiques conformes aux valeurs nigérianes et de développer un outil d'évaluation de l'éthique de l'IA. Ce pilier met également l'accent sur une transition vers une IA centrée sur l'humain en abordant les perturbations sociétales potentielles telles que les suppressions d'emplois et les inégalités, par le biais d'études prospectives et de réformes législatives. Ces réformes protégeront les droits humains et la vie privée et garantiront un accès équitable aux technologies grâce à des initiatives telles que des programmes d'alphabétisation numérique et des pôles communautaires. Ce pilier vise à mettre en place des garanties face à l'intérêt croissant pour l'IA, et une mise en œuvre et une mise en œuvre appropriées permettront de l'adapter à ses objectifs.

Peu après le lancement de la stratégie, le ministère fédéral des Communications, de l'Innovation et de l'Économie numérique (FMCIDE) a annoncé avoir obtenu une subvention de 2,8 milliards de nairas de Google pour soutenir le développement des talents en IA au Nigéria. Ce fonds vise à améliorer l'éducation et le développement des compétences en IA pour les jeunes et les personnes sous-employées.⁸³⁴ Le fonds a déjà sélectionné dix start-ups. De même, l'Assemblée nationale rédige actuellement un projet de loi visant à établir un cadre juridique pour l'intelligence artificielle dans le pays. Cette évolution coïncide avec l'annonce par l'UNESCO et Infinix Mobile de leur intention de former 10 000 personnes à l'IA et à la robotique au Nigéria, une première cohorte de 30 personnes ayant déjà été sélectionnée.⁸³⁵ Le secteur privé montre également une certaine volonté de déployer l'utilisation de l'intelligence artificielle, par exemple une station de radio nigériane annonçant l'utilisation d'un hôte virtuel IA.⁸³⁶

Inclusion numérique et protections

En 2023, le Nigéria a adopté une politique et une stratégie de protection des enfants en ligne⁸³⁷, élaborée pour protéger les enfants dans l'espace numérique et promouvoir des expériences en ligne plus sûres. Cette politique, accessible au public et accompagnée de diverses ressources complémentaires sur le site web de la Commission nigériane des communications (NCC), propose des conseils sur les meilleures pratiques pour la sécurité des enfants en ligne. Cependant, elle n'a pas forcé de loi et reste un cadre non contraignant, servant principalement d'outil de référence. De ce fait, elle manque de mécanismes d'application, ce qui limite son efficacité à tenir les contrevenants responsables ou à imposer le respect de la loi dans tous les secteurs.

Le Fonds pour la fourniture du service universel (USPF) a été créé par le gouvernement fédéral du Nigéria afin de faciliter la réalisation des objectifs de la politique nationale d'accès universel. Le fonds a organisé deux ateliers axés sur l'adoption, l'utilisation et la durabilité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales, non desservies et mal desservies du pays. Ces ateliers ont eu lieu en juin et juillet dans les États d'Oyo et de Kano respectivement.⁸³⁸ Service universel des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales, non desservies et mal desservies du Nigéria. Londa, 2023 a indiqué que le Fonds pour la fourniture du service universel a publié son rapport annuel pour l'année 2021 et qu'il n'y a pas de nouveau rapport.⁸³⁹ Cependant, l'Assemblée nationale a approuvé 10 148 248

⁸³⁴ <https://fmcide.gov.ng/ministry-announce-n2-8billion-google-support-to-advance-ai-talent-development-in-nigeria/> (Consulté le 19 novembre 2024)

⁸³⁵ Adebayo Waheed, « L'UNESCO et Infinix ciblent 10 000 étudiants pour une formation en robotique IA au Nigéria », Leadership News, 18 novembre 2024, <https://leadership.ng/unesco-infinix-target-10000-students-for-ai-robotic-training-in-nigeria/>. (Consulté le 20 novembre 2024)

⁸³⁶ Popoola Yaqoub, « Women Radio 91.7FM dévoile Nimi, la première animatrice virtuelle dotée d'une intelligence artificielle au Nigeria », Independent Newspaper Nigeria (blog), 19 novembre 2024, <https://independent.ng/women-radio-91-7fm-unveils-nigerias-first-ai-virtual-host-nimi/>. (Consulté le 20 novembre 2024)

⁸³⁷ Gloria Ume-EzeOKE, la FEC approuve la politique et la stratégie nationales de protection des enfants en ligne, <https://www.channelstv.com/2023/01/25/fec-approves-national-child-online-protection-policy-and-strategy/#:~:text=So%2C%20they%20switch%20on%20to,les%20affecte%20moralement%20et%20autrement.%E2%80%9D&text=He%20said%20it%20is%20contre,approuvé%20comme%20le%20National%20Commissaire>. (Consulté le 30 janvier 2025)

⁸³⁸ USPF, « Actualités », <https://www.uspf.gov.ng/media-centre/news> (Consulté le 20 novembre 2024)

⁸³⁹ USPF, « Publications » <https://www.uspf.gov.ng/media-centre/publications> (Consulté le 20

USD⁸⁴⁰ Conformément aux prévisions budgétaires 2024 du Fonds pour la fourniture de services universels (USPF), l'USPF publie régulièrement son appel à candidatures dès la première semaine de l'année⁸⁴¹ ce qui indique qu'un travail constant est en cours. Cependant, l'ampleur du travail, son utilisation et son affectation restent floues en raison de l'absence de rapports cohérents et visibles du Fonds.

En 2018, le Nigéria a promulgué la loi interdisant la discrimination à l'égard des personnes handicapées afin de protéger les personnes handicapées de l'exclusion et de garantir l'accessibilité. Cette loi était nécessaire, comme l'a souligné le rapport de l'OMS de 2023⁸⁴² a mis en lumière une réalité frappante : une personne sur six dans le monde vit avec un handicap et rencontre des difficultés d'accessibilité 15 fois supérieures à celles rencontrées par les personnes valides. Au Nigéria, pays de plus de 218 millions d'habitants, environ 29 millions de personnes sont handicapées. Malgré cette loi, les personnes handicapées sont confrontées quotidiennement à de nombreux obstacles, tels que l'inaccessibilité des espaces publics et des transports.⁸⁴³ Les dispositifs d'assistance les plus répandus au Nigéria sont les lunettes, le braille et les embrayages, ce qui montre clairement qu'il existe un manque dans le pays d'appareils plus complexes dans les normes mondiales d'accessibilité.⁸⁴⁴ Les personnes handicapées ont également fait état de difficultés liées à l'exercice d'inscription à l'identité nationale qui nécessite un enregistrement biométrique, certaines ayant tenté le processus pendant des années sans progrès.⁸⁴⁵ Le secteur privé semble de plus laisser ce groupe de côté dans la prestation de services, par exemple dans les services financiers et la conception d'applications pertinentes.⁸⁴⁶

Conclusion

Le rapport Londa 2024 du Nigéria reflète un paysage des droits numériques et de l'inclusion marqué à la fois par des progrès et des défis. Avec un score de conformité de 34 sur 60, le Nigéria est modérément aligné sur la Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique. Des avancées telles que l'élaboration d'une stratégie d'IA et le déploiement de la 5G soulignent le potentiel de croissance, mais des obstacles systémiques tels que des tarifs Internet inabordables, des perturbations d'Internet et une faible application des lois sur l'accès à l'information freinent les progrès. Renforcer la mise en œuvre des politiques, favoriser la transparence et garantir l'inclusion seront essentiels pour améliorer l'écosystème numérique du Nigéria et établir une référence pour les progrès lors des futures évaluations.

novembre 2024)

⁸⁴⁰ 17 milliards de nairas selon les taux de la banque centrale au 19 novembre 2024 disponibles sur : <https://www.cbn.gov.ng/rates/exchrtebycurrency.asp>

⁸⁴¹ <https://www.publicprocurement.ng/tag/23-01-2024/> (Consulté le 20 novembre 2024)

⁸⁴² Organisation mondiale de la Santé : OMS. « Handicap », 7 mars 2023. <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/disability-and-health>. (Consulté le 20 novembre 2024)

⁸⁴³ Chisom Udora « Plaidoyer pour l'accès des personnes handicapées aux infrastructures publiques au Nigéria », nd <https://www.verivafrika.com/insights/a-case-for-disability-access-to-public-infrastructure-in-nigeria>.

(Consulté le 20 novembre 2024)

⁸⁴⁴ Cdinclusion, « Technologies d'assistance pour les personnes handicapées au Nigéria : où en sommes-nous ? » – Centre pour le handicap et l'inclusion en Afrique, 2 novembre 2023. <https://cdinclusionafrica.org/2023/11/02/assistive-technology-for-pwds-in-nigeria-where-are-we/>.

(Consulté le 20 novembre 2024)

⁸⁴⁵ Sodiq Ojuroungbe, « Les lépreux et autres personnes handicapées luttent pour l'inscription à l'identité numérique », Healthwise, 4 février 2024, <https://healthwise.punchng.com/lepers-others-living-with-disabilities-struggle-for-digital-identity-enrolment/>. (Consulté le 20 novembre 2024)

⁸⁴⁶ Juliet Umeh, « Piégés dans l'obscurité numérique : comment le système financier nigérian laisse tomber les personnes handicapées » <https://www.vanguardngr.com/2024/09/trapped-in-digital-dark-how-nigerias-financial-system-fails-persons-with-disabilities/> (Consulté le 20 novembre 2024)

L'indice de score

Indicateurs clés de Londa 2025	Déclaration de la CADHP	Score	Justification
Coupures d'Internet	P38(2)	3*	Il y a eu des cas documentés de limitation de la connexion Internet
Lois, politiques et autres mesures inexistantes pour promouvoir un accès universel, équitable, abordable et significatif à Internet	P37	4	Le Nigéria dispose d'un plan solide en matière de haut débit et du Règlement sur l'accès universel et le service universel de 2007.
Criminalisation des fausses nouvelles	P22(2)	3	La désinformation n'est pas criminelle au Nigéria, mais le Code pénal interdit « la publication de fausses nouvelles dans l'intention de susciter la peur et l'alarme au sein du public » (article 59).
Législation sur la sédition	P22(2)	1	La législation existe et a été utilisée contre les manifestants en 2024
Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits humains et des citoyens	P20(1) et (2)	1	Plusieurs arrestations de journalistes ont été documentées.
Législation sur la protection des données.	P42	4	Il existe une législation et une agence de régulation qui l'accompagne, mais elle pourrait être plus indépendante quant à la manière dont elle reçoit son financement et au processus de nomination du commissaire.
Les États interviennent et exigent la suppression du contenu en ligne par les intermédiaires d'Internet	P38 et P39(4)	4	Les demandes de suppression de contenu sont relativement faibles car ces États internationaux via des intermédiaires Internet ne sont pas nombreux.
Atteinte à la vie privée des communications	P41	3	Modèle démontré de surveillance
L'incapacité du gouvernement à divulguer et à diffuser de manière proactive les informations sur les technologies numériques.	P29(3)	2	Rapports indiquant que le gouvernement ne se conforme pas aux demandes légales en vertu de la loi sur la liberté d'information

226

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

Stratégies nationales en matière d'IA et de technologies émergentes	P39(6)	4	Il existe une stratégie nationale en matière d'IA qui comprend un pilier consacré aux droits de l'homme et aux considérations éthiques, ainsi qu'un Centre national pour l'intelligence artificielle et la robotique.
Adoption de lois, de politiques et de mesures spécifiques à l'enfance favorisant la sécurité numérique et la confidentialité des enfants en ligne		3	Il existe une politique et une stratégie non contraignantes de protection des enfants en ligne
Inclusion numérique	P37(3)	4	Il existe une loi axée sur les personnes handicapées qui nécessite toutefois une meilleure conformité parallèlement aux initiatives de l'USPF
TOTAL (jusqu'à 60)		36	Modérément conforme.

NB: La conformité concerne la Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique.

Recommandations

Le gouvernement devrait :

- Assurer la mise en œuvre de la loi nigériane sur la protection des données (NDPA) avec des mécanismes rigoureux de surveillance et de responsabilisation.
- Instaurer la confiance grâce à des rapports cohérents sur les progrès et les activités entreprises dans le cadre de diverses initiatives, allant des amendes à l'application des sanctions et à la manière dont les fonds sont utilisés pour servir les communautés défavorisées ; celles-ci incluent, sans s'y limiter, le NDPC et l'USPF.
- Promouvoir un accès Internet abordable en réglementant les tarifs et en subventionnant l'accès pour les populations mal desservies.
- Renforcer l'application de la loi pour garantir que les institutions publiques respectent les dispositions relatives à la liberté d'information (FOI).
- Évitez toute limitation et toute coupure injustifiées d'Internet, en particulier lors de manifestations et d'événements critiques.
- Accélérer le développement et la mise en œuvre de cadres éthiques en matière d'IA et de législation connexe, en laissant la place aux révisions à mesure que le paysage évolue

Le secteur privé devrait :

- Repenser les infrastructures numériques et physiques pour mieux servir les personnes handicapées (PH).
- Consulter toutes les parties prenantes concernées dès la phase de conception des produits afin de permettre la promotion des droits de l'homme.

- Publiez des rapports de transparence détaillés et opportuns sur les efforts de modération du contenu et de protection des données, qui sont facilement lisibles et accessibles.
- Améliorez la protection contre les violations de données grâce à des investissements dans des protocoles de sécurité avancés respectueux des droits.
- Respecter les exigences légales en matière de divulgation des violations de données

La société civile devrait :

- Plaider en faveur de réformes de la législation ambiguë qui étouffe la liberté d'expression et conduit à des arrestations arbitraires.
- Mener des campagnes pour informer les citoyens de leurs droits numériques et des recours juridiques disponibles.
- Suivre la conformité aux politiques de protection des données et d'inclusion numérique des gouvernements comme base de plaidoyer.

229

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024



Résumé

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) et la transformation numérique sont au cœur du programme de développement du Rwanda. Elles sont d'abord énoncées dans la stratégie nationale Vision 2020, puis, par la suite, la stratégie Vision 2050 a identifié la technologie et l'innovation comme des éléments essentiels de la vision de la transformation numérique du Rwanda. Au cours des trois dernières décennies, la transformation numérique a été un pilier essentiel de la croissance économique du pays. Le Rwanda a réalisé des progrès significatifs en termes d'infrastructure numérique, avec une couverture mobile presque universelle.⁸⁴⁷ Parmi les nombreux exemples de la matérialisation de cette vision ambitieuse, on peut citer la mise en œuvre d'"Irembo", le portail de services administratifs en ligne du Rwanda, où les citoyens rwandais peuvent facilement accéder à des services tels que l'enregistrement des naissances, les certificats de décès, les transferts de titres fonciers et "Sophia", les fameuses caméras de circulation intelligentes.

En outre, le Rwanda abrite des institutions universitaires prestigieuses et phares qui promeuvent l'ingénierie des technologies avancées et émergentes, telles que la Smart Africa Digital Academy, l'Institut africain des mathématiques et des sciences (AIMS) et l'Université Carnegie Mellon-Afrique.

Cependant, malgré toutes ces réalisations importantes et la réflexion progressive des politiques numériques du pays, l'administration du président Paul Kagame a été sous les feux de la rampe et critiquée⁸⁴⁸ pour l'utilisation de la technologie dans le cadre de la surveillance, en particulier dans un contexte où les opérateurs de télécommunications ont mis la localisation des utilisateurs à la disposition des services de sécurité de l'État, ainsi que pour les cas signalés de restrictions graves de la liberté d'expression et de censure à l'encontre des journalistes, des dissidents politiques et des acteurs de la société civile dans le pays.

⁸⁴⁷ Historiquement, la moyenne pour le Rwanda de 2012 à 2016 est de 98,18 pour cent, disponible sur https://www.theglobaleconomy.com/Rwanda/Mobile_network_coverage/

⁸⁴⁸ <https://www.amnesty.org/en/latest/press-release/2021/07/rwandan-authorities-chose-thousands-of-activists-journalists-and-politicians-to-target-with-nso-spyware/>



Introduction

231

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

Ce rapport a été élaboré à partir d'une recherche documentaire analysant les instruments juridiques internationaux ratifiés par le Rwanda, ainsi qu'en décodant les législations principales et subsidiaires, les documents politiques, les rapports sur les droits de l'homme et les articles de presse.

Le présent rapport s'appuie également sur des entretiens en face à face avec différentes parties prenantes, notamment des membres d'organisations de la société civile et des dirigeants de communautés autochtones et de base sélectionnés sur la base de leurs connaissances et de leur expérience professionnelle.

En outre, l'auteur a aussi procédé à une évaluation complète de la conformité du Rwanda avec les instruments juridiques régionaux et internationaux tels que la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) en utilisant l'indice de score de Paradigm Initiative.

INTRODUCTION

Le Rwanda, par ailleurs connu sous le nom de “pays des mille collines”, est un pays enclavé d'Afrique centrale et orientale, dont la superficie est estimée à 26 338 km². C'est un pays enclavé avec une population de 13,2 millions d'habitants en 2022⁸⁴⁹, bordé par l'Ouganda, la Tanzanie, le Burundi et la République démocratique du Congo (RDC), bien plus grande. Le kinyarwanda est la langue principale et nationale, l'anglais, le français et le swahili étant les autres langues officielles.

Le Rwanda est un pays qui dispose de peu de ressources naturelles. Malgré cela, le pays a connu une croissance soutenue de son produit intérieur brut (PIB) au cours des trois dernières décennies.⁸⁵⁰ La croissance du PIB du pays devrait atteindre une moyenne de 7,6 % au cours de l'année fiscale 2024-2025.⁸⁵¹ Cette croissance est principalement due aux investissements privés, au tourisme et à l'amélioration des conditions agricoles. Malgré les défis posés par l'inflation et l'affaiblissement de la monnaie, l'économie rwandaise a fait preuve de résilience en 2024. Le secteur des services a augmenté de 11 %, en particulier le secteur des TIC⁸⁵² qui a connu une croissance de 35 %. Selon le rapport 2024 de la Banque mondiale, les services mobiles et numériques ont augmenté de 34,9 % en 2023, soutenus par une augmentation des packs d'appels abordables et des ventes sur Internet. À la fin de 2023, il y avait plus de 12,7 millions d'abonnés au téléphone mobile, soit 94,2 abonnements pour 100 personnes au Rwanda, avec une augmentation de 16 % par rapport à la fin de 2023 en termes de pénétration du téléphone mobile et d'abonnés aux télécommunications.

Le pays dispose également de stratégies et de politiques pionnières en matière de technologies émergentes et d'intelligence artificielle (IA). Le 31 mars 2023, le Centre pour la quatrième révolution industrielle (C4IR) a été lancé à Kigali. Plus récemment, une annonce complémentaire a été faite en mai 2024, selon laquelle Kigali accueillerait le siège de “Timbuktoo”, la nouvelle facilité de financement de l'innovation du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Même si le Rwanda vise à se positionner comme une nation avant-gardiste en ce qui concerne les TIC et l'accès à l'internet, la répression des médias par le gouvernement⁸⁵³ limite considérablement la diversité et la fiabilité du paysage médiatique, à la fois en ligne et hors ligne. L'activisme numérique sur les questions politiques

⁸⁴⁹ Chiffres clés : 5^{ème} recensement de la population et du logement au Rwanda ; disponible à l'adresse <https://www.statistics.gov.rw/publication/key-figures-5th-rwanda-population-and-housing-census-phc>

⁸⁵⁰ <https://www.afdb.org/en/countries/east-africa/rwanda/rwanda-economic-outlook>

⁸⁵¹ <https://www.worldbank.org/en/country/rwanda/publication/rwanda-economic-update-september-2024>

⁸⁵² <https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2024/09/17/rwandas-afe-economy-registers-strong-growth-in-early-2024-despite-persistent-challenges>

⁸⁵³ <https://forbiddenstories.org/collision-course-an-investigation-into-the-death-of-a-journalist-hat-ed-by-rwandan-authorities/>

et sociales est toujours inexistant et il est clair que la surveillance rampante⁸⁵⁴, les exigences réglementaires et d'enregistrement du module d'identité de l'abonné (SIM)⁸⁵⁵ ont dissuadé les citoyens d'utiliser les médias sociaux et les plateformes numériques pour l'activisme social et politique.

Pénétration de l'internet et numérisation

Malgré sa petite taille, le Rwanda s'est distingué en tant que leader sur le continent, notamment en matière de numérisation, l'un des moyens d'accélérer la croissance économique et de réduire la pauvreté. L'expansion du pays en termes d'infrastructure numérique a été impressionnante, en particulier avec le déploiement du réseau national de fibre optique. La couverture du réseau 3G est maintenant de 93,5 %, contre une moyenne régionale de 76 %.⁸⁵⁶ Toutefois, le taux de pénétration de l'internet au Rwanda est encore faible, puisqu'il s'élevait à 34,4 % de la population totale au début de 2024.⁸⁵⁷ En outre, en s'appuyant sur un partenariat public-privé, le gouvernement rwandais a réussi à mettre en place un réseau 4G à l'échelle nationale. Aujourd'hui, la couverture 4G du Rwanda s'élève officiellement à 96,6 %⁸⁵⁸, ce qui représente l'un des taux les plus élevés du continent.⁸⁵⁹ En outre, en février 2023, Starlink, un service haut débit par satellite appartenant à SpaceX, une société basée aux États-Unis d'Amérique (USA), a reçu une licence pour opérer au Rwanda et a commencé à fournir des services en novembre 2024⁸⁶⁰ avec 756 écoles⁸⁶¹, comprenant des écoles primaires, secondaires, de formation et professionnelles ont été connectées à un internet fiable grâce à un partenariat public-privé entre le gouvernement rwandais et Starlink, dans le cadre des efforts continus du Rwanda pour connecter toutes les écoles à l'internet haut débit.

Le Rwanda a fait des progrès en termes de numérisation des documents publics, en développant l'utilisation de systèmes d'information de gestion et en déployant des infrastructures partagées basées sur le cloud, par exemple, "Irembo" qui est une plateforme d'e-gouvernement.⁸⁶² Irembo, qui signifie portail en kinyarwanda, est un portail e-citoyen conçu pour la fourniture de divers services gouvernementaux au public. Le portail est géré par Rwanda Online Company Limited, une société technologique locale de partenariat public et privé. Le portail Irembo a permis à la plupart des organismes publics de numériser leurs services en éliminant radicalement la paperasserie et en améliorant la prestation des services publics. La plateforme est utilisée par des secteurs de services publics tels que la famille et les affaires sociales, l'immigration, l'identification et l'enregistrement civil, la terre, la santé et l'éducation. Depuis son lancement, la plateforme a traité plus de 25 millions de demandes pour une valeur de 300 millions USD.⁸⁶³ En 2018, les technologies de l'information et de la communication (TIC) ont été le sous-secteur de services qui a connu la plus forte croissance. En 2024, les TIC représentent environ 1,4 % du produit intérieur brut du Rwanda.⁸⁶⁴ Ce dynamisme est principalement dû à la pénétration de la téléphonie mobile et on estime que 74,3 % de la population rwandaise a accès à un appareil mobile.

Alors que l'expansion nationale en termes d'infrastructure numérique a été impressionnante, l'utilisation réelle de l'Internet est estimée être beaucoup plus faible.⁸⁶⁵ Selon les chiffres publiés par le Groupe de la Banque mondiale, les abonnements à Internet ont augmenté en 2023 pour atteindre 12,2 %, ce qui représente 9,4 millions, ou 68,9 abonnements pour 100 personnes au Rwanda.⁸⁶⁶ En outre, la pénétration de la téléphonie mobile favorise les services financiers et les

⁸⁵⁴ <https://www.mediadefence.org/news/authoritarianism-and-digital-surveillance-rwanda/>

⁸⁵⁵ <https://www.topafricanews.com/2019/01/21/rura-clarifies-new-simcard-regulations/>

⁸⁵⁶ P. Behuria : entre capitalisme de parti et réformes de marché ; Comprendre les différences sectorielles au Rwanda, p. 12, disponible sur <https://research.manchester.ac.uk/en/publications/between-party-capitalism-and-market-re-forms-understanding-sector->

⁸⁵⁷ <https://datareportal.com/reports/digital-2024-rwanda>

⁸⁵⁸ Rwanda Digital Acceleration Project ; disponible à l'adresse suivante: <https://documents1.worldbank.org/curated/en>

⁸⁵⁹ Mise à jour économique du Rwanda : l'intégration régionale à l'ère post-Covid-19 disponible à <https://www.worldbank.org/en/news/pressrelease/2022/02/rwanda-economic-update-regional-integration-in-posy-covid-era>. (consulté le 12 Décembre 2023)

⁸⁶⁰ <https://stories.starlink.com/stories/internet-from-space-for-remote-schools-in-rwanda>

⁸⁶¹ <https://www.ktpress.rw/2024/02/elon-musks-starlink-officially-begins-operations-in-rwanda/>

⁸⁶² https://irembo.gov.rw/home/citizen/all_services

⁸⁶³ Cipesa : La confidentialité des données des patients à l'ère de la télémédecine : études de cas du Ghana, du Rwanda et de l'Ouganda disponibles sur <https://cipesa.org/fr/2023/12/patient-data-privacy-in-the-age-of-telemedicine-case-studies-from-ghana-rwanda-and-uganda/>

⁸⁶⁴ *Op Cit Rwanda Economic Update : l'intégration régionale dans l'ère post-covidique*

⁸⁶⁵ Rapport numérique 2023 : Rwanda disponible à l'adresse <https://datareportal.com/reports/digital-2023-rwanda>

⁸⁶⁶ Rwanda Economic Update : Investir dans le développement des compétences peut stimuler la croissance du secteur privé et la transformation économique du Rwanda, disponible à l'adresse suivante: <https://www.worldbank.org/en/>

paiements numériques. À la fin de 2023, les transactions actives d'argent mobile étaient d'environ 2,263 millions (48,8 % de plus qu'en 2022) avec leur valeur estimée à 148,26 millions USD.⁸⁶⁷ En outre, ces développements ont également eu un impact important en termes d'accès financier, car le système bancaire a également développé ses services bancaires mobiles. En 2024, le nombre de transactions bancaires mobiles s'élevait à 23 918 417 dollars américains (USD) (environ 29,8 % de plus qu'en 2023), soit 30,8 % du PIB national.

La liberté d'expression et les libertés des médias en 2024

À l'approche des élections générales de juillet 2024, la pression exercée pour obtenir des rapports positifs sur le gouvernement s'est accrue et la crainte de représailles pour ceux qui critiquent les autorités s'est accrue.

Bien que la Constitution du Rwanda prévoie la Charte des droits⁸⁶⁸, protège nominalelement la liberté de la presse et prévoit la liberté d'expression à l'article 38, le gouvernement continue de réprimer les opposants réels ou supposés à l'État. Plusieurs critiques, y compris des blogueurs et des journalistes, ont été arrêtés, tués ou jugés.⁸⁶⁹ Dans de nombreux cas, ils ont été poursuivis ou condamnés pour des motifs fallacieux. Par exemple, en janvier 2024, un journaliste rwandais, John Williams Ntwali,⁸⁷⁰ célèbre pour ses critiques incessantes⁸⁷¹ du gouvernement rwandais, est décédé dans des circonstances suspectes.⁸⁷² En mars 2024, la Haute Cour de Rwamagana a condamné⁸⁷³ Theophile Ntirutwa à sept ans de prison pour avoir diffusé de fausses informations dans l'intention de provoquer une opinion internationale hostile au gouvernement rwandais. Avant son arrestation, Ntirutwa Theophile était le porte-parole de Développement et Liberté pour Tous (DALFA- Umurinzi), un parti d'opposition non enregistré au Rwanda.⁸⁷⁴ Depuis mars 2024, le procès du blogueur et commentateur politique Aimable Karasira est en cours.⁸⁷⁵ Aimable Karasira, ancien maître de conférences à l'Université du Rwanda, est détenu depuis son arrestation en 2022⁸⁷⁶ pour négationnisme et divisionnisme après avoir fait une déclaration publique dans laquelle il disait avoir perdu des membres de sa famille et alléguait qu'ils avaient été exécutés par des éléments de l'Armée patriotique rwandaise⁸⁷⁷ lors de la campagne de libération de 1994. En mars 2024, Ndahiro Valens Pappy, un journaliste affilié à Big Ten Network (BTN) TV, une chaîne de télévision privée, a été agressé et son matériel de presse a été détruit par deux agents de sécurité de l'administration locale alors qu'il couvrait la démolition de maisons.⁸⁷⁸

En outre, au cours des campagnes tendues qui ont précédé le scrutin de juillet 2024, il a été observé que des contenus manipulés par l'IA⁸⁷⁹ avaient été utilisés pour présenter le président Kagame, alors candidat du Front patriotique rwandais⁸⁸⁰ (FPR), sous un jour favorable, en le montrant en train de participer à des danses populaires sur Tik Tok. D'autres observations ont fait état d'attaques systématiques et coordonnées sur les médias sociaux contre des dissidents et des opposants politiques. Par exemple, le cas de Diane Rwigara, qui a été harcelée par des commentaires haineux sur X⁸⁸¹ (anciennement Twitter) par des comptes pro-gouvernementaux connus sous le nom de #TeamPaulKagame (Team PK). Les attaques virulentes à son encontre se sont poursuivies jusqu'à ce que la Commission électorale nationale lui interdise de participer aux élections.

Notamment, le gouvernement n'a pas filtré le contenu de l'internet, n'a pas restreint la connectivité à l'internet et n'a pas fermé l'internet au Rwanda pendant l'année électorale.

[country/rwanda/publication/rwanda-economic-update-september-2024](https://www.country/rwanda/publication/rwanda-economic-update-september-2024)

⁸⁶⁷ *Idem*

⁸⁶⁸ La Constitution de la République du Rwanda de 2003 telle que révisée en 2015 est disponible sur <https://www.constitutionproject.org/constitution/Rwanda-2015.pdf?lang=en> (consulté le 12 décembre 2023).

⁸⁶⁹ <https://www.hrw.org/world-report/2024/country-chapters/rwanda>

⁸⁷⁰ <https://www.hrw.org/world-report/2024/country-chapters/rwanda>

⁸⁷¹ <https://www.youtube.com/watch?v=6TQypKKKugA&pp=ygUNI2phbm1hcnVtdXJ0dQ%3D%3D>

⁸⁷² <https://www.hrw.org/news/2023/07/18/questions-remain-over-rwandan-journalists-suspicious-death>

⁸⁷³ <https://www.jurist.org/news/2024/01/hrw-rwandas-conviction-of-opposition-politician-stifles-free-speech/>

⁸⁷⁴ <https://x.com/dalfaumurinzi?lang=fr>

⁸⁷⁵ <https://www.radiyoyacuvoa.com/a/7934984.html>

⁸⁷⁶ <https://cpj.org/data/people/aimable-karasira-uzaramba/>

⁸⁷⁷ L'ancienne branche militaire du Front patriotique rwandais, l'actuel parti au pouvoir

⁸⁷⁸ <https://umuseke.rw/2024/03/kigali-dasso-iravugwaho-gukomeretsa-umunyamakuru/>

⁸⁷⁹ <https://thraets.org/synthetic-media-in-rwandas-2024-elections/>

⁸⁸⁰ Le Front patriotique rwandais est l'actuel parti au pouvoir au Rwanda.

⁸⁸¹ <https://x.com/ShimaRwigara/status/1798027840186945864>: *Tu devrais trouver un mari et commencer par gérer ta famille d'abord, nous savons quel âge tu as pour être célibataire* ... Ou *“Sois intelligente dans ton esprit, vieille fille, ne sois pas folle de tes propres erreurs et de ta propre folie, s'il te plaît, respecte son excellence Paul Kagame”*.

Cependant, compte tenu des difficultés rencontrées de longue date par l'opposition politique,⁸⁸² cette situation a eu un effet domino sur les médias dans le pays,⁸⁸³ car elle a considérablement entravé la diversité et la fiabilité du paysage médiatique, tant en ligne que hors ligne. Le cas de Theoneste Nsengimana est emblématique des représailles subies par les journalistes⁸⁸⁴ qui sont actuellement jugés; il est accusé d'avoir formé une association criminelle et d'avoir publié des rumeurs.⁸⁸⁵

VIE PRIVÉE ET SURVEILLANCE

Les technologies numériques ont inauguré une ère de surveillance ciblée de masse et individualisée sans précédent. En outre, les frontières entre la surveillance de l'État et celle des entreprises de télécommunications sont de plus en plus floues, car leurs cadres opérationnels et leurs infrastructures interagissent souvent, d'autant plus que les aspirations et les motifs qui sous-tendent cette politique de surveillance diffèrent et que la surveillance des entreprises est principalement basée sur la réalisation de profits.

Le gouvernement rwandais est connu⁸⁸⁶ pour collecter et analyser des données de communication privées, légalement ou secrètement, et cela est souvent justifié par des raisons et des préoccupations de sécurité nationale. Cependant, étant donné le contexte politique du pays, la surveillance numérique repose sur des facteurs politiques et socio-économiques. Les militants des droits de l'homme et les dissidents politiques sont fréquemment ciblés par la surveillance⁸⁸⁷ pour des raisons incluant le contrôle de la dissidence publique et du discours politique, ainsi que la surveillance de l'espace civique en ligne et de ses acteurs.

L'article 23 de la Constitution⁸⁸⁸ garantit la protection de la vie privée des citoyens rwandais dans leur domicile, leur correspondance et leurs conversations téléphoniques. Cependant, la surveillance publique au Rwanda est toujours autorisée sur la base des dispositions de l'article 7 de la loi n° 60/2013⁸⁸⁹ réglementant l'interception des communications. Les fournisseurs de services de télécommunications sont non seulement tenus d'accorder l'accès aux agences de sécurité nationale pour l'interception des communications, mais doivent également s'assurer que les systèmes sont techniquement capables de supporter les interceptions à tout moment sur demande de l'organe compétent, conformément aux dispositions de la loi. En outre, en vertu des dispositions de la loi n° 73/2013 déterminant les pouvoirs, la mission, l'organisation et le fonctionnement des services nationaux de renseignement et de sécurité (NISS), le NISS est autorisé à recevoir et à collecter des informations dans le but de mener à bien ses missions, y compris la protection de la sécurité de l'État. Par conséquent, sur la base du mandat donné par la loi, le NISS a un accès illimité à toutes les communications au Rwanda, sans même avoir besoin de demander l'approbation écrite du procureur public, ce qui ouvre la voie à une utilisation arbitraire de la loi en l'absence d'un mécanisme de responsabilité adéquat.⁸⁹⁰

Le Rwanda est signataire de la Convention de Malabo de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles, et il a également transposé la Convention en adoptant une nouvelle législation sur la protection des données en octobre 2021. La loi n° 058/2021 relative à la protection des données personnelles et de la vie privée permet aux individus et aux institutions de mettre en place des processus qui garantissent que les données personnelles sont traitées de manière fiable et sécurisée. En outre, ce cadre juridique définit également les lignes directrices

⁸⁸² <https://trtafrika.com/africa/court-bars-rwanda-opposition-figure-from-seeking-election-18161682>

⁸⁸³ Human Rights Watch, « Rwanda : Mettre fin aux abus contre les journalistes », 18 janvier 2024, [hrw.org/news/2024/01/18/rwanda-end-abuses-against-journalists](https://www.hrw.org/news/2024/01/18/rwanda-end-abuses-against-journalists)

⁸⁸⁴ Poste sur le compte de Theoneste Nsengimana sur X, 4 juin 2024, x.com/theoneste_/status/1798044006494150789 Poste sur le compte de Theoneste Nsengimana sur X, 23 juin 2024, x.com/theoneste_/status/1804947935127359778.

⁸⁸⁵ <https://www.newtimes.co.rw/article/22697/news/crime/youtuber-theoneste-nsengimana-co-accused-trial-ad-journed-as-new-evidence-surfaces>

⁸⁸⁶ Rapport du département d'État américain sur les droits de l'homme au Rwanda: https://www.state.gov/wp-content/uploads/2023/03/415610_RWANDA-2022-HUMAN-RIGHTS-REPORT.pdf

⁸⁸⁷ <https://edition.cnn.com/2021/07/22/africa/daughter-hotel-rwanda-hero-pegasus-intl/index.html>

⁸⁸⁸ Constitution de la République du Rwanda de 2003, modifiée en 2015, disponible à l'adresse suivante: <https://www.minecfin.gov.rw/index.php?eID=dumpFile&t=f&f=85852&token=bbf2750a8f262658fba1c14f006285a36818abdc>

⁸⁸⁹ <https://www.rlrc.gov.rw/index.php?eID=dumpFile&t=f&f=83847&token=5f4c3ae9f5c8ed66419e4a062e0d9c-6524635b3a>

⁸⁹⁰ L'article 09 de la loi n°60/2013 prévoit que si des "intérêts urgents de sécurité publique" l'exigent, le mandat d'interception peut être délivré verbalement par le procureur national, mais il doit être suivi d'un mandat écrit dans les 24 heures, faute de quoi l'interception sera présumée illégale.

pour la notification des violations de données personnelles dans les 48 heures et les transferts de données transfrontaliers. La loi prévoit aussi des exemptions lorsque les données personnelles sont traitées à des fins de sécurité nationale, mais la loi sur les données personnelles et la vie privée établit ainsi le bureau de l'autorité de contrôle des données afin de superviser l'application du cadre juridique de la protection des données dans le pays. La récente prolifération de la biométrie et d'autres collectes de données dans la vie quotidienne pour accéder à des services essentiels tels que les services bancaires, l'accès aux lieux de travail ou les téléphones portables, peut aussi avoir un effet corrosif sur la vie privée. Ceci est particulièrement dû à la sensibilité des données collectées sans contrôle ou surveillance appropriés, surtout à l'ère des technologies de rupture et dans un contexte avec lequel nous avons assisté à une réduction significative des droits civiques et des libertés publiques ainsi qu'à des violations incessantes des droits de l'homme.

Si le droit à la vie privée n'est pas absolu, il peut être entravé pour servir les intérêts légitimes de l'État et du public, tels que la sécurité nationale ou la lutte contre le terrorisme. Toutefois, cette ingérence doit être légale, nécessaire et proportionnée. Néanmoins, une réforme juridique s'impose, car le cadre juridique rwandais actuel régit les activités de surveillance du NISS ne satisfait pas aux normes de proportionnalité établies par le droit international.

LA DÉSINFORMATION SEXUÉE EN LIGNE :

Le Rwanda a réalisé des progrès notables en matière de gouvernance, notamment en ce qui concerne la promotion de l'égalité des sexes et la lutte contre la violence sexiste. Le pays a obtenu d'excellents résultats en termes de représentation des femmes au Parlement et de participation à la population active dans le classement mondial de l'égalité entre les hommes et les femmes.⁸⁹¹

En outre, le Rwanda est l'un des rares pays d'Afrique de l'Est à ne pas criminaliser les relations consensuelles entre personnes de même sexe. Toutefois, la société rwandaise reste très conservatrice et la communauté LGBTQIA+ est exposée à la stigmatisation en raison de son orientation sexuelle, comme en témoignent les attaques sur les plateformes de médias sociaux sous la forme de violence sexiste en ligne. Par exemple, le célèbre designer rwandais, Moses Turahirwa, a été la cible de commentaires homophobes après avoir partagé un message sur Instagram dans lequel il affirmait que son passeport avait été modifié pour refléter son nouveau genre.⁸⁹²

Au Rwanda, la désinformation sexiste a surtout été utilisée comme un facteur dissuasif pour les jeunes femmes qui envisagent une carrière politique. Par exemple, en juin 2024, quelques jours après que Diane Rwigara a annoncé publiquement qu'elle se présenterait à la plus haute fonction du pays, des photos nues d'elle sont devenues virales sur les médias sociaux dans le but de discréditer son site.⁸⁹³

Les femmes politiques sont la cible d'une désinformation basée sur l'image, car ces images sont utilisées pour les sexualiser et pour créer de faux récits afin de détourner l'attention du public du discours politique principal. Plus récemment, en juin 2024, Ingabire Victoire Umuhiza,⁸⁹⁴ une femme politique rwandaise de l'opposition, a fait l'objet d'une campagne agressive de harcèlement en ligne à la suite d'une déclaration publique dans laquelle elle faisait part de son intention de se présenter à la plus haute fonction du pays lors des élections générales de juillet 2025.⁸⁹⁵ La campagne de diffamation comprenait des messages l'accusant d'être une sorcière et d'autres contenant des insultes et des memes à caractère sexuel. Le but ultime était de détruire sa réputation en tant que femme et femme politique.

La même tactique a souvent été utilisée pour diaboliser le féminisme et les militantes féministes, comme dans le cas de la militante féministe rwandaise Sylvie Nsanga, qui a été régulièrement exposée et ciblée en ligne par des contenus ignobles et sexistes émaillés d'insultes et de menaces obscènes. L'intimidation constante et l'assassinat de caractère ont cherché à diminuer sa crédibilité,⁸⁹⁶ par des utilisateurs en ligne affirmant que Sylvie Nsanga et d'autres activistes féministes font pression pour un "agenda féministe" et une "chasse aux sorcières" contre les hommes rwandais éminents.

⁸⁹¹ Forum économique mondial : Rapport mondial sur l'écart entre les sexes 2023, disponible à l'adresse <https://www.weforum.org/publications/global-gender-gap-report-2023/>

⁸⁹² <https://x.com/NewTimesRwanda/status/1651651921726283794>

⁸⁹³ <https://x.com/LeilliMimi22074/status/1802820464550854809>

⁸⁹⁴ <https://www.theguardian.com/uk-news/2023/dec/14/rwanda-politician-criticised-sunak-bill-fears-for-her-safety>

⁸⁹⁵ <https://foreignpolicy.com/2024/05/22/rwanda-kagame-undemocratic-election-victoire-ingabire/>

⁸⁹⁶ <https://www.africa-press.net/rwanda/all-news/safer-internet-day-is-it-possible-to-make-the-internet-safe-for-all>

PROTECTION DES DONNÉES ET DE LA VIE PRIVÉE

La Constitution du Rwanda réaffirme le respect de la vie privée à l'article 23 et stipule que toute personne a droit à la vie privée, ce qui inclut le droit de ne pas voir des informations relatives à sa famille acquise ou révélées sans nécessité. Outre la Constitution, d'autres lois pertinentes comme la loi n° 04/2013 relative à l'accès à l'information, la loi organique instituant le code pénal du Rwanda (14 juin 2012)⁸⁹⁷ et la loi n° 18/2010 du 12/05/2010 relative aux messages électroniques, aux signatures électroniques et aux transactions électroniques⁸⁹⁸ ("la loi sur les télécommunications") reconnaissent et fournissent des lignes directrices concernant la protection de la vie privée et des informations sur les données personnelles.

Le 15 octobre 2021, le Président Kagame a sanctionné la loi n° 058/2021 du 13 octobre 2021 relative à la protection des données personnelles et de la vie privée⁸⁹⁹ (la "loi sur la protection des données"). Avant la promulgation de la loi, il n'existait aucune législation au Rwanda pour donner effet au droit à la vie privée inscrit à l'article 23 de la Constitution. La Loi s'inspire du Règlement général sur la protection des données de l'(Règlement (UE) 2016/679) UE ("GDPR")⁹⁰⁰, et elle vise à protéger les droits fondamentaux et les libertés des personnes physiques qui peuvent être mis en péril lors du traitement des données personnelles par les organismes publics et privés, et elle est applicable au traitement manuel et électronique des données personnelles. La loi s'applique aux responsables du traitement des données et aux sous-traitants résidant à l'intérieur ou à l'extérieur de la République du Rwanda.

Aujourd'hui, la loi sur la protection des données offre aux Rwandais les garanties les plus solides de leur droit à la vie privée, tel que prévu à l'article 23 de la Constitution, car la loi définit les normes et les standards selon lesquels l'État et les acteurs privés doivent assurer la protection et la souveraineté des données personnelles des personnes. Plus important encore, la loi sur la protection des données impose à l'État l'obligation positive de mettre en place des garanties adéquates pour le droit à la vie privée, y compris lorsqu'une surveillance ciblée justifiable a été entreprise dans le cadre de la prévention de la criminalité, de l'enquête et de l'application des lois dans un but légitime.

En outre, la loi sur la protection des données garantit les droits de la personne concernée, ses devoirs et obligations, et souligne également les devoirs et obligations des collecteurs de données, des responsables du traitement et des sous-traitants, ce qui contribuera à garantir que toutes les décisions et actions prises en rapport avec les données à caractère personnel s'inscrivent dans le cadre de la loi.

Elle est très instructive sur les principes de la protection des données, car elle énonce les divers droits de la personne concernée et fournit une certitude sur l'application des droits relatifs aux données et à la vie privée en prévoyant les devoirs et les obligations des parties respectives. Néanmoins, il convient de noter que la loi est insuffisante sur certains aspects tels que l'autonomie individuelle en matière de données personnelles, car elle se préoccupe davantage de la réglementation que des droits et de leur application par la personne concernée.

L'article 27 de la loi n° 058/2021 relative à la protection des données personnelles et de la vie privée prévoit une autorité de contrôle ayant le pouvoir :

- Contrôler la conformité et sanctionner les violations de la loi sur la protection des données,
- d'élaborer d'autres règlements d'application
- Recevoir les plaintes et les réclamations relatives au traitement des données personnelles des citoyens
- Autoriser les traitements présentant un risque élevé pour les droits et libertés des personnes.

Toutefois, la loi ne contient pas de dispositions détaillées concernant l'organisation et la structure opérationnelle de l'autorité de surveillance. Néanmoins, en octobre 2021, le ministère de

⁸⁹⁷ <https://www.dataguidance.com/legal-research/organic-law-instituting-penal-code-rwanda-14>

⁸⁹⁸ <https://www.dataguidance.com/legal-research/law-no-182010-12052010-relating-electronic>

⁸⁹⁹ <https://dpo.gov.rw/dpp-law.html#:~:text=This%20law%20protects%20personal%20data,which%20is%20a%20fundamental%20right.>

⁹⁰⁰ <https://gdpr-info.eu/>

l'Information, de la Communication et de l'Innovation a annoncé⁹⁰¹ et désigné l'Autorité nationale de cybersécurité (NCSA) comme l'autorité de contrôle chargée de l'application de la loi. Plus récemment, le 31 mars 2022, le gouvernement du Rwanda, par l'intermédiaire de l'Agence nationale de cybersécurité⁹⁰², a officiellement lancé le bureau de contrôle de la protection des données, une mesure de mise en œuvre visant à assurer une gouvernance efficace des données personnelles.

L'autorité de contrôle de la protection des données est-elle indépendante et impartiale ?⁹⁰³

Le 31 mars 2022, le Cabinet, par l'intermédiaire de l'Autorité nationale de cybersécurité, a officiellement créé le Bureau de la protection des données, dans le cadre d'une mesure de mise en œuvre visant à assurer une gouvernance efficace des données.⁹⁰⁴

Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de litige concernant la protection des données ou de pétition d'intérêt public introduite en vertu de l'article 23 de la Constitution devant les juridictions nationales au Rwanda.

LA CENSURE ET LA MODÉRATION DU CONTENU

L'héritage de la Radiotélévision Libre des Mille collines⁹⁰⁵ et de Kangura jettera toujours une ombre sur le débat actuel sur la liberté de la presse au Rwanda. Bien que la liberté de la presse et l'accès à l'information soient garantis par la Constitution et que la loi interdise explicitement la censure de l'information, de nombreux analystes et observateurs ont souligné que le harcèlement systématique des services de sécurité de l'État, les disparitions suspectes et la crainte de poursuites judiciaires ont poussé de nombreux journalistes à s'autocensurer et à éviter la plupart du temps la couverture médiatique de sujets politiques sensibles. Au fil des ans, certains journalistes ont fui le pays, tandis que d'autres ont été arrêtés. Par conséquent, la pratique systématique de l'autocensure devient une règle constante parmi les professionnels des médias.⁹⁰⁶ En outre, le Haut Conseil des médias a récemment refusé⁹⁰⁷ de reconnaître comme journalistes des personnes non accréditées qui menaient des interviews et les publiaient sur des chaînes YouTube personnelles, leur refusant ainsi les protections juridiques accordées aux journalistes accrédités.

Bien que le gouvernement ne filtre pas le contenu de l'internet, certaines stations de radio étrangères ont fait l'objet de restrictions en raison de leur indépendance éditoriale pour la diffusion de contenus qui s'écartent du discours officiel de l'État. En outre, des modèles spécifiques de comptes de médias sociaux gérés par le gouvernement sont utilisés pour intimider toute personne qui ose publier des commentaires critiques à l'égard du gouvernement. Dans certains cas, les trolls de ces mandataires menacent la sécurité physique et l'intégrité des critiques.⁹⁰⁸ Par exemple, le cas d'Etienne Gatanazi, qui a été harcelé en raison de son contenu qui s'éloigne du discours officiel de l'État en critiquant les politiques et la gouvernance de l'État.⁹⁰⁹

L'autorité de régulation des services publics du Rwanda (RURA)⁹¹⁰ a continué à bloquer l'accès à plusieurs sites web à l'intérieur du pays, en particulier les sites web affiliés à l'opposition politique tels que Rwandan, Rugali, Umuvugizi, mais aussi certains médias en ligne ougandais tels que le Nile Post, le Daily Monitor, Chimps Reports⁹¹¹ sont toujours inaccessibles au Rwanda.

L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE

⁹⁰¹ Communiqué de presse du MICT: « Le Rwanda adopte une nouvelle loi protégeant les données personnelles », 21 octobre 2021 disponible sur <https://www.minict.gov.rw/index.php?cID=dumpFile&t-f=30553&token=d44b-b5a417c65872b4b0ece892e5d8ba34c8c91> (consulté le 12 décembre 2023).

⁹⁰² <https://www.cyber.gov.rw/about/>

⁹⁰³ <https://dpo.gov.rw/>

⁹⁰⁴ <https://cyber.gov.rw/updates/article/ncsa-officially-launches-its-data-protection-office/>

⁹⁰⁵ Radio Télévision Libre des Milles collines.

⁹⁰⁶ Commission des médias du Rwanda: L'état de la liberté des médias au Rwanda, mai 2015, disponible à l'adresse suivante: https://rsf.org/sites/default/files/6_5_2015_ib_-_final_report_on_state_of_the_media_freedom_in_rwanda_00.00.pdf

⁹⁰⁷ <https://www.chronicles.rw/2020/04/it-was-a-threat-now-its-policy-rwanda-government-comes-down-hard-on-social-media-lies/>

⁹⁰⁸ https://x.com/gat_steeve/status/1867914908001792030

⁹⁰⁹ <https://www.youtube.com/watch?v=-fztB19YnNM>

⁹¹⁰ Autorité de régulation des services publics du Rwanda.

⁹¹¹ <https://www.aljazeera.com/news/2022/4/24/rwandas-kagame-in-uganda-on-rare-visit-as-ties-warm>

Depuis 2008, l'Agence nationale d'identification du Rwanda (NIDA) collecte les données biométriques des citoyens. En effet, toute personne qui demande une carte d'identité nationale est invitée à soumettre ses données biométriques, telles que deux empreintes digitales et une photographie. Cette pratique a cours depuis plus d'une décennie maintenant en l'absence totale de cadre juridique prévoyant la collecte de données personnelles.⁹¹² Cette erreur a toutefois été corrigée dans le cadre juridique actuel (loi n° 029/2023 régissant l'enregistrement de la population dans le système national d'identité numérique unique), qui prévoit ou définit clairement la nature des données à collecter.

Cependant, il est important de noter qu'en mai 2024,⁹¹³ le Cabinet a demandé des amendements législatifs afin de formellement et légalement "mettre en œuvre un écosystème d'identification numérique au Rwanda."⁹¹⁴ Ces réformes visent principalement à ajuster les opérations du NIDA dans le cadre de la loi et, deuxièmement, à élargir le champ des personnes éligibles en vertu de la loi de 2008 régissant l'enregistrement de la population afin d'inclure les apatrides et les enfants. Tout en défendant le projet de loi qui présentera les amendements aux membres du Parlement, le ministre rwandais chargé de l'innovation et des TIC a expliqué que la carte d'identité numérique sera disponible en deux versions, une carte physique équipée d'un code QR lisible par machine⁹¹⁵ contenant des données biométriques et une version en ligne qui utilisera la biométrie pour accéder à la carte d'identité. Le système délivrera des cartes d'identité numériques aux apatrides, aux demandeurs d'asile et aux réfugiés vivant au Rwanda.⁹¹⁶

En outre, l'une des caractéristiques innovantes de ce projet est le numéro d'identification attribué aux enfants lors de l'enregistrement de leur naissance, qui peut également être utilisé lorsque l'enfant atteint l'âge légal pour porter une carte d'identité nationale. Cependant, il est important de garder à l'esprit que le projet Rwanda Digital ID en est encore à sa phase naissante, et qu'il n'y a pas encore d'indications claires de la part du ministère des TIC concernant le calendrier et les modalités de sa mise en œuvre dans un avenir proche.

En outre, les partenaires de développement du Rwanda, en particulier la Banque mondiale, financeront le projet à hauteur de 40 millions d'USD.

L'INCLUSION NUMÉRIQUE ET LE FONDS DE SERVICE UNIVERSEL

Les fonds nationaux d'accès et de service universel sont un mécanisme de financement destiné à encourager l'expansion des services Internet dans les régions éloignées et mal desservies du Rwanda. Le Fonds national pour le service universel a été créé en 2004⁹¹⁷ en tant qu'organe administratif indépendant et autonome qui était auparavant géré par l'Autorité de régulation des services publics du Rwanda (RURA) avant les récents amendements législatifs apportés à la loi régissant le fonds.⁹¹⁸ Le Fonds national d'accès et de service universel est financé par des contributions obligatoires provenant des télécommunications. En effet, la loi prévoit que tous les fournisseurs de services de télécommunications opérant au Rwanda doivent déduire un prélèvement de 2,5 % sur le site⁹¹⁹ de leurs recettes annuelles brutes et des frais d'interconnexion entre les opérateurs de télécommunications titulaires d'une licence. En outre, la législation permet à l'USAF de lever des fonds par le biais de dons et de subventions provenant de donateurs internationaux et de partenaires de développement, et les fonds sont alloués par le biais d'un processus d'appel d'offres concurrentiel.

Les priorités des fonds universels comprennent la fourniture d'une connectivité internet à tous les districts du pays, en particulier ceux situés dans les zones rurales, les postes de police et les

⁹¹² Loi n° 14/2008 régissant l'enregistrement de la population et la délivrance de la carte d'identité nationale.

⁹¹³ <https://www.biometricupdate.com/202405/rwanda-receiving-bids-for-digital-id-core-software-development>

⁹¹⁴ <https://www.ktpress.rw/2024/05/ministry-of-ict-gives-roadmap-for-issuance-of-digital-id/>

⁹¹⁵ Sibiiti, D : Les apatrides et les nouveau-nés recevront une carte d'identité numérique rwandaise, KT Press, 2023, disponible sur <https://www.ktpress.rw/2023/04/stateless-persons-newborns-to-get-rwandan-digital-id/>

⁹¹⁶ <https://www.ktpress.rw/2023/04/stateless-persons-newborns-to-get-rwandan-digital-id/>

⁹¹⁷ Ordonnance présidentielle n° 05/01/ du 15/03/2004 déterminant le fonctionnement du fonds d'accès universel et les contributions des opérateurs publics, disponible sur <https://www.rura.rw/fileadmin/documents/docs/pl05.pdf> (consulté le 24 décembre 2023).

⁹¹⁸ Ordonnance présidentielle n° 025/01 du 12/05/2023 régissant les fonds universels disponible sur <https://www.minijust.gov.rw/index.php?eID=dumpFile&t=f&f=68425&token=81ce3dba53d7971109768f42004ca74470789f9d>

⁹¹⁹ Article 7 : Tout concessionnaire visé à l'article 3 du présent arrêté verse au Fonds une contribution annuelle qui ne peut excéder 2,5 % du chiffre d'affaires de chaque catégorie de prestations réglementées.

casernes, les postes d'immigration et les postes frontières, les universités publiques et privées, les écoles primaires et secondaires, etc.

Avec le soutien des États-Unis d'Amérique, le gouvernement a pu investir dans un certain nombre de projets visant à soutenir la connectivité dans les zones rurales, parmi les réalisations effectuées:

- Le financement et la mise en œuvre dans les zones rurales du programme phare du gouvernement “un ordinateur portable par enfant”.
- La connectivité de 45 écoles secondaires situées dans des zones éloignées et rurales.

En 2024, 68 sites mobiles⁹²⁰ ont été construits dans le cadre de l'USAF, qui a contribué à l'initiative à hauteur de 2,698 milliards de francs rwandais (RWF), soit environ 3,6 millions d'USD.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET TECHNOLOGIES ÉMERGENTES

L'avenir de l'intelligence artificielle (IA) au Rwanda semble très prometteur. Le pays a réussi à attirer des universités de classe mondiale telles que l'Université Carnegie-Mellon-Afrique et l'Institut africain d'études mathématiques, qui ont des campus à Kigali, et à attirer en même temps un nombre important de talents régionaux et mondiaux, positionnant le pays comme la destination numéro un pour l'enseignement des technologies de l'information et de l'intelligence artificielle.

En outre, en collaboration avec l'Agence spatiale rwandaise et l'Agence aérospatiale allemande, le Rwanda AI Hub a lancé des programmes de formation à l'observation de la terre.⁹²¹ Jusqu'à présent, 40 jeunes professionnels rwandais ont eu l'occasion d'être formés à l'intersection de l'apprentissage automatique et de l'observation de la terre.⁹²²

En outre, le gouvernement du Rwanda, en partenariat avec les principales parties prenantes, a lancé la politique nationale en matière d'IA qui définit six domaines prioritaires pour une politique efficace en matière d'IA au Rwanda.⁹²³ Le cadre de la politique nationale en matière d'IA a identifié des secteurs prioritaires:

- Créer un écosystème de données ouvertes pour favoriser la révolution de l'IA, en augmentant l'infrastructure de stockage et les ressources informatiques à haute performance.
- Favoriser la transformation du secteur public pour alimenter l'adoption de l'IA
- Accélérer l'adoption responsable de l'IA dans le secteur privé afin d'accélérer l'application de l'IA pour stimuler la productivité et l'efficacité dans les secteurs clés de l'économie.
- Développer la culture de l'IA et les compétences du 21^e siècle afin de positionner le Rwanda comme la première destination pour l'enseignement supérieur et la recherche en matière d'IA en Afrique.

En outre, la politique préconise la création de données ouvertes dans le secteur public afin de réduire les barrières à l'entrée. Par ailleurs, des fonctionnaires du ministère de l'éducation ont récemment révélé qu'ils travaillaient activement à l'intégration de l'intelligence artificielle et de la culture numérique dans le programme d'études national.⁹²⁴

⁹²⁰ <https://www.businesswire.com/news/home/20220624005218/en/Rwanda-Telecoms-Mobile-and-Broadband-Market-Analyses-Report-2024---Rwanda-Making-Progress-with-Universal-Access-Scheme---ResearchAndMarkets.com>

⁹²¹ <https://digicenter.rw/artificial-intelligence-hub-ai-hub-and-data/>

⁹²² Ibid.

⁹²³ Comment la politique rwandaise en matière d'IA contribue à façonner l'écosystème évolutif de l'IA, disponible à l'adresse <https://www.digicenter.rw> (consulté le 17/12/2023).

⁹²⁴ <https://www.newtimes.co.rw/article/20802/news/technology/rwanda-to-integrate-artificial-intelligence-in-school-curriculum>

Par ailleurs, en juin 2024, une délégation⁹²⁵ composée de membres du ministère des communications, des télécommunications et de l'économie numérique du Sénégal sont entretenus avec le ministère rwandais des TIC, et la délégation sénégalaise composée de membres du secteur privé et du monde universitaire a effectué un voyage d'étude au Rwanda. L'objectif de ce voyage était de comprendre les complexités de l'intelligence artificielle dans un contexte africain.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le Rwanda se positionne comme un marché qui favorise l'innovation, en particulier en termes d'adoption de la transformation numérique. Pendant ce temps, certaines actions du gouvernement, telles que l'utilisation de la cybersurveillance, sont clairement en contradiction avec la réflexion progressive des politiques numériques promues par les mêmes fonctionnaires. Le gouvernement est toujours critiqué à juste titre pour la censure en ligne et la création d'une autocensure dans les médias. Au cours de la période précédant les élections générales de 2024, nous avons observé que l'appareil de sécurité de l'État et les entités chargées de l'application de la loi ont harcelé de manière agressive les journalistes, les dissidents ou les blogueurs et leurs organes de presse afin de contrôler le récit public.⁹²⁶

Cette situation, associée à la surveillance de masse des métadonnées téléphoniques et à l'acquisition de logiciels espions, a considérablement renforcé le climat de peur et d'autocensure au sein de la population.

L'INDICE DE SCORE

Les indicateurs de score 2025	Déclaration de la CADHP	Score	Justification
Fermeture de l'internet	P38(2)	5	Jusqu'à présent, le pays n'a pas encore connu de fermeture de l'internet.
Lois, politiques et autres mesures inexistantes pour promouvoir un accès universel, é q u i t a b l e , abordable et significatif à l'internet	P37	4	Le pays a constamment réalisé de grandes avancées afin de réduire l'écart entre les sexes ou entre les zones rurales et les villes en permettant à toutes les parties prenantes d'accéder à l'internet dans le pays grâce à la mise en œuvre de politiques et de mesures telles que la dorsale en fibre optique à l'échelle nationale et le budget durable alloué au Fonds pour le service universel de l'internet.

⁹²⁵ <https://d4dhub.eu/fr/news/implementing-a-national-ai-policy-key-lessons-from-rwanda>
⁹²⁶ <https://africacenter.org/spotlight/2024-elections/rwanda/>

Criminalisation des fausses nouvelles	P22(2)	3	Le Rwanda n'a pas adopté ni utilisé de loi spécifique sur les fausses nouvelles à l'encontre des blogueurs, des militants de la société civile ou des membres de l'opposition politique afin de réprimer la dissidence publique. Les tentatives faites par l'État pour censurer la dissidence publique s'appuient principalement sur la loi relative à la négation du génocide ou sur les dispositions relatives à la conspiration et à la sédition portant atteinte à la sécurité nationale.
Législation sur la sédition	P22(2)	2	Nous constatons qu'au cours de la dernière décennie, la sécurité de l'État et le ministère public ont souvent utilisé les dispositions du code pénal relatives à la sédition pour inculper des dissidents politiques devant les tribunaux en raison de leurs activités politiques, afin de mettre fin à la dissidence publique et politique dans le pays.
Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits de l'homme et des citoyens	P20(1) & (2)	1	Le Rwanda a un mauvais bilan en termes d'arrestations arbitraires et de harcèlement des médias, des défenseurs des droits de l'homme ou des citoyens, principalement pour avoir exprimé une opinion divergente ou pour avoir critiqué publiquement les politiques et les actions de l'État.
Protection des données.	P42	4	En octobre 2021, le Rwanda a promulgué la loi sur la protection des données et de la vie privée, puis l'office de régulation de la protection des données, mais la capacité de l'office à remplir son mandat de manière indépendante n'est pas garantie. Il y a encore beaucoup de travail à faire pour que l'office de contrôle de la protection des données soit réellement impartial et indépendant.

Les États s'immiscent dans les contenus en ligne et exigent leur retrait par les intermédiaires de l'internet	P 38 and P39(4)	2	Bien que le Rwanda ne tienne pas les intermédiaires Internet pour responsables et ne leur demande pas formellement de supprimer les contenus en ligne publiés sur leurs sites, l'État a tendance à recourir à la censure en bloquant l'accès à ces sites, en particulier les sites affiliés à l'opposition politique opérant à l'extérieur du pays.
Atteinte à la vie privée des communications	P41	1	Il existe de nombreux cas avérés où les services de sécurité de l'État ont mis sur écoute des communications téléphoniques de citoyens de manière illégale ou sans mandat d'un tribunal. Allégation d'utilisation de logiciels espions tels que Pegasus
Absence de divulgation et de diffusion proactive de l'information par le gouvernement Technologies numériques	P29 (3)	3	Bien que le Rwanda se soit établi en tant que précurseur en Afrique dans l'exploitation et la diffusion des technologies numériques pour le bien-être de ses citoyens, l'État manque de responsabilité et de transparence dans la mise en œuvre des politiques, et ne divulgue pas les lacunes des politiques, en particulier en ce qui concerne le rapport qualité-prix ou le coût de la mise en œuvre pour les contribuables. Non-divulgation de données, de rapports ou de chiffres concernant l'évaluation et le suivi des grands projets publics dans le domaine des technologies de l'information et des technologies de l'information et de la communication.

Stratégies nationales en matière d'IA et de technologies émergentes	P39(6)	5	Le Rwanda est considéré comme l'un des rares pionniers africains de l'IA, car le pays a été l'un des premiers à adopter un cadre politique national en matière d'IA. En outre, le pays attire activement les entreprises internationales grâce à des politiques favorables à l'investissement, mais aussi en cultivant les talents grâce à des universités de classe mondiale, ce qui le positionne comme le laboratoire d'IA de l'Afrique.
Inclusion numérique	P37(5)	3	Le pays a jusqu'à présent obtenu de bons résultats en termes de mise en œuvre de politiques promouvant l'inclusion numérique, mais le Rwanda reste à la traîne en termes de financement de ces mêmes politiques,
Adoption de lois, de politiques et de mesures spécifiques en faveur de la sécurité numérique et de la protection de la vie privée des enfants en ligne	P37(3)	3	Le pays n'a pas encore adopté de politique ni de législation globale concernant la sécurité numérique des enfants. Des discussions ont été menées par le MYCT (le ministère chargé du dossier des TIC), mais jusqu'à présent, elles n'ont débouché sur rien de concret. Cependant, il est important de noter qu'il y a eu différentes dispositions légales ici et là qui fournissent une sorte de protection juridique pour la sécurité numérique des enfants.
TOTAL (jusqu'à 60)		36	

Les recommandations suivantes sont formulées:

Le gouvernement devrait:

- Créer un environnement propice à la libre circulation de l'information dans le pays, où les médias sont en sécurité et peuvent rendre compte de leurs activités en toute indépendance et sans ingérence.
- Annuler les condamnations de journalistes et de blogueurs qui ont été condamnés pour des accusations vagues telles que " incitation au désordre public ou propagation de

rumeurs pour causer des troubles au sein de la population “, “ disposition ou dégradation de preuves ou d’informations relatives au génocide “ et “ publication de rumeurs “ en vertu des articles 194 et 204 de la loi n° 68/2018 du 30/08/2018 déterminant les infractions et les peines en général.

- Former le personnel du bureau d’enquête du Rwanda et les procureurs à la manière d’enquêter sur les affaires touchant à la liberté d’expression.
- S’abstenir de toute surveillance de masse ciblée qui constitue une violation des principes de légalité, de nécessité et de proportionnalité prévus par le droit international et qui porte atteinte à la vie privée et à la liberté d’expression.
- Revoir et modifier la loi n° 60/2013 régissant l’interception des communications et les réglementations afin de s’assurer qu’elles n’imposent pas aux entreprises de télécommunications et aux fournisseurs de services Internet opérant au Rwanda des exigences de conservation généralisée et indiscriminée des données de communication.
- Inciter l’USAF à investir au moins 50 % des fonds dans des projets visant l’intégration des femmes et l’utilisation de l’internet par les femmes.
- Accroître la transparence de l’USAF, en particulier en ce qui concerne les décaissements et les opérations.
- Garantir une autorisation et un contrôle indépendants de la surveillance de l’État afin de s’assurer que la surveillance s’appuie sur la loi et le contrôle judiciaire.

Les organisations de la société civile) devraient:

- Coordonner leurs actions afin de sensibiliser et de surveiller les violations des droits de l’homme en ligne et hors ligne.
- Rationaliser le flux d’informations entre les différentes organisations communautaires de base et les OSC afin de créer un réseau efficace d’OSC s’occupant des droits numériques.
- Renforcer les capacités des groupes vulnérables en matière de détection des violations des droits numériques et de défense des politiques en la matière.
- Demander des comptes à l’État rwandais par le biais de l’examen périodique des droits de l’homme des Nations unies et des mécanismes régionaux des droits de l’homme tels que la Commission africaine des droits de l’homme et des peuples.
- Tirer parti des technologies libres qui fournissent des protocoles de cryptage solides pour les membres vulnérables et ciblés de la société civile (journalistes, dissidents publics et défenseurs des droits de l’homme).
- Sensibiliser le public au problème de la désinformation en ligne sur les questions de genre.

Le secteur privé devrait :

- Les fournisseurs d’accès à Internet et les entreprises de télécommunications devraient faire preuve de transparence et publier le nombre de demandes de surveillance des services de sécurité de l’État et les types d’appareils et d’outils utilisés pour surveiller les citoyens, afin de favoriser la transparence et la confiance du public.
- S’attaquer au problème clé de la fracture numérique entre les hommes et les femmes par le biais d’initiatives de responsabilité sociale des entreprises, en améliorant l’accès à la large bande pour les minorités sexuelles et les communautés mal desservies.
- Améliorer l’inclusion numérique par le biais de la responsabilité sociale des entreprises en apportant une aide financière à la création de centres d’apprentissage et de services en ligne dans les zones rurales, afin de permettre aux communautés rurales d’accéder à des services TIC abordables.
- Soutenir les personnes handicapées pour qu’elles bénéficient de l’égalité des chances et de l’accès aux technologies numériques, y compris la possession de smartphones, de tablettes, d’ordinateurs portables et de l’internet, grâce à des coûts subventionnés.

245

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

Senegal



Résumé

En 2024, le Sénégal a rejoint les 17 pays africains qui ont mis au moins un satellite en orbite. Il a rejoint des pays comme l'Afrique du Sud et l'Égypte qui ont chacun 13 satellites, ainsi que le Nigéria qui se classe en troisième position avec 7 satellites. Le président Bassirou Diomaye Diakhary Faye a déclaré que cette initiative constituait une étape importante vers la « souveraineté technologique » du Sénégal.⁹²⁷ C'est dans ce contexte post électoral présidentiel et parlementaire que le présent rapport du Sénégal sur les droits numériques et l'inclusion a été rédigé. Les recherches qui sous-tendent ce rapport ont permis de passer en revue l'accès à Internet, la liberté d'expression, la protection et la confidentialité des données, la censure et la modération de contenu, l'accès à l'information, l'Intelligence artificielle et les technologies émergentes, l'inclusion numérique et le Fonds de service universel. Le présent rapport a permis de démontrer que des efforts significatifs restent à faire en matière de liberté de la presse.

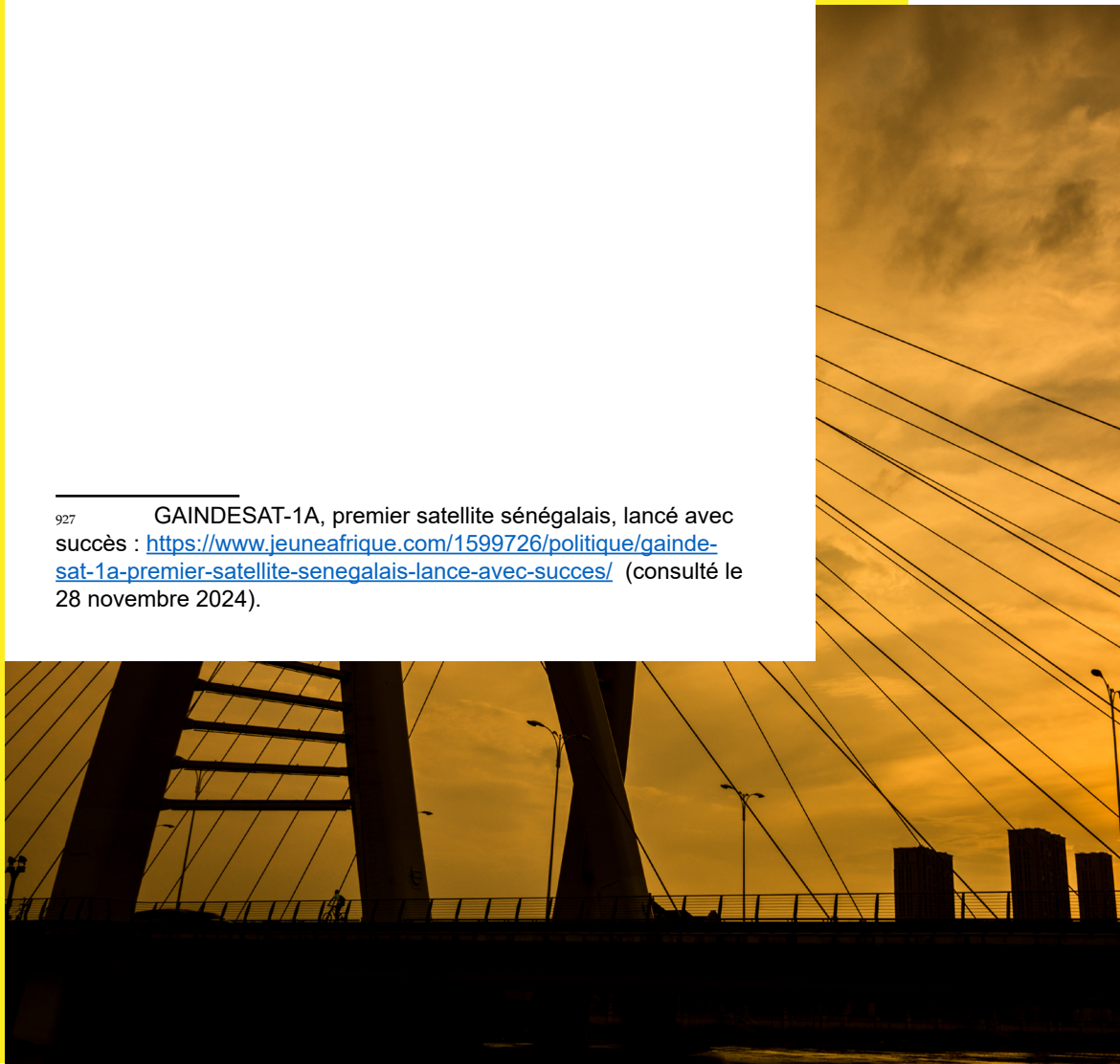
⁹²⁷

GAINDESAT-1A, premier satellite sénégalais, lancé avec succès : <https://www.jeuneafrique.com/1599726/politique/gainde-sat-1a-premier-satellite-senegalais-lance-avec-succes/> (consulté le 28 novembre 2024).

246

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024



Introduction

247

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

Le Sénégal a lancé plusieurs initiatives stratégiques pour stimuler la croissance économique et promouvoir le développement à long terme dont la stratégie de croissance accélérée (SCA)⁹²⁸ et des stratégies visant à diversifier l'économie, à renforcer les infrastructures et à promouvoir l'industrialisation et l'entrepreneuriat.

L'émergence des technologies de l'information et de la communication (TIC) a fait naître au Sénégal le concept de l'administration électronique ou d'e-gouvernement. Cette politique prioritaire a pour socle la stratégie « Sénégal Numérique (2016-2025) »⁹²⁹ dans le cadre du Plan Sénégal émergent (PSE)⁹³⁰ élaboré en 2016.

Pour accroître le secteur du numérique, le Sénégal, sous la direction du Président de la République, s'est engagé dans une ambitieuse initiative de transformation numérique appelée le « New Deal Technologique ».⁹³¹ Cette stratégie vise à positionner le pays comme un leader et un catalyseur de l'innovation numérique en Afrique.

Relativement à l'économie numérique, la Direction générale des Impôts et Domaines (DGID)⁹³² du Sénégal a annoncé l'entrée en vigueur de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les prestations de services numériques réalisées par des fournisseurs en ligne étrangers et des plateformes numériques étrangères. Cette nouvelle taxe de 18 % (TVA) sur les services fournis par les plateformes numériques, marque une étape importante dans sa politique fiscale numérique. Cette initiative vise à réguler le secteur des services numériques au Sénégal.⁹³³

⁹²⁸ Loi d'orientation n° 2008-03 du 8 janvier 2008 sur la Stratégie de Croissance accélérée.

⁹²⁹ Le Sénégal a lancé en 2016 sa stratégie « Sénégal numérique 2025 ».

⁹³⁰ Le PSE est porté par un Plan d'Action Prioritaire (PAP) : a phase 1 (2014-2018) et la phase 2 (2019-2023).

⁹³¹ New deal technologique le Sénégal ambitionne de devenir leader de l'innovation numérique en Afrique, <https://www.rts.sn/actualite/detail/a-la-une/new-deal-technologique-le-senegal-ambitionne-de-devenir-leader-de-linnovation-numerique-en-afrique> (consulté le 28 novembre 2024).

⁹³² Arrêté-n°-10698-du-27-juin-2024-portant-application-de-l'article-355-bis du CGI.

⁹³³ Dgid | la tva sur les services numériques sera effective à partir du 1er juillet 2024 : <https://www.rts.sn/actualite/detail/a-la-une/dgid-la-tva-sur-les-services-numeriques-sera-effective-a-partir-du-1er-juillet-2024> (consulté le 28 novembre 2024).

1. Accès à Internet

L'observatoire du marché des communications électroniques au Sénégal et l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) ont publié leur rapport trimestriel (janvier et mars 2024).⁹³⁴ Selon ce rapport, le parc de lignes Internet s'établit à 20 779 260 lignes au cours de ce trimestre, soit une hausse de 4,66 %. Les utilisateurs de l'Internet mobile 2G/3G/4G représentent la part la plus importante du parc des lignes Internet (96,48 %). Le parc des Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) est de 999 lignes au premier trimestre de 2024.

En 2024, selon « DataReportal », la pénétration d'Internet au Sénégal est de 60 %⁹³⁵. Concernant le taux de pénétration d'Internet fixe haut débit, il est de 24,39 %. Relativement à l'évolution trimestrielle du taux de pénétration de l'Internet mobile, il ressort du rapport que le taux est estimé à 112,52 %, soit une hausse de 3,27 points. Le taux de pénétration d'Internet haut débit (3G/4G) est de 99,06 %. Cependant, il y a lieu de relever la cherté de la connexion Internet, ce qui contribue fortement aux difficultés d'accès des citoyens aux services fournis par les TIC.

2. Liberté d'expression

La Constitution⁹³⁶ sénégalaise garantit la liberté d'expression. Le droit sénégalais accorde une importance à la liberté d'expression. À titre de référence, la loi n°2008-10 du 25 janvier 2008 portant Loi d'orientation sur la Société de l'Information (LOSI),⁹³⁷ le Code de la presse de 2017 et la loi n°2018-28 du 12 décembre portant Code des communications électroniques. Pour renforcer les droits humains, le gouvernement a mis en place un projet de loi portant Promotion et Protection des Défenseurs des Droits Humains.

Cependant, force est de constater que la liberté d'expression n'est pas pleinement protégée au Sénégal au regard des incidents survenus pendant la période préélectorale entre 2023 et 2024. Des arrestations, des intimidations et des condamnations de journalistes, d'activistes et d'hommes politiques ont été notées au Sénégal.

Sous l'égide du nouveau régime, l'activiste Bah DIAKHATÉ a été poursuivi et condamné pour diffusion de fausses nouvelles et offense contre une personne exerçant tout ou une partie des prérogatives du Président de la République. Aussi, le prêcheur Cheikh Tidiane NDAO a été poursuivi pour les mêmes chefs d'inculpation.⁹³⁸

En outre, le classement mondial de la liberté de la presse 2024 de Reporters sans Frontières (RSF) montre que si le Sénégal offre un contexte favorable à la presse, avec un pluralisme médiatique, une recrudescence des menaces verbales, physiques et judiciaires envers les journalistes ces dernières années crée les conditions d'un recul du droit à l'information. Sur un total de 180 pays, le Sénégal est classé 94^e, soit un score de 55,44 en 2024.⁹³⁹

3. Accès à l'information

L'Union africaine a adopté une loi type pour l'Afrique sur l'accès à l'information en 2013 qui vise à orienter les États membres dans l'élaboration d'une législation nationale en la matière.⁹⁴⁰ Une loi sur l'accès à l'information permet aux autorités étatiques de rendre des comptes, d'être transparentes et de renforcer la confiance dans les institutions publiques. Du côté des citoyens, une loi sur l'accès à l'information leur permet de participer de plus belle à la vie publique.

⁹³⁴ Rapport trimestriel sur le marché des communications électroniques, Janvier- mars 2024, disponible sur le :

https://artp.sn/sites/default/files/202407/Rapport_marche%20des%20communications%20electroniques%20T1%202024.pdf (consulté le 28 novembre 2024).

⁹³⁵ <https://datareportal.com/reports/digital-2024-senegal> .

⁹³⁶ JORS, n° 5963 du 22 janvier 2001.

⁹³⁷ JORS, n°6406 du 03 mai 2008, p. 419 et s.

⁹³⁸ Justice: L'activiste Bah Diakhaté face au procureur ce mercredi : https://www.dakaractu.com/Justice-L-activiste-Bah-Diakhate-face-au-procureur-ce-mercredi_a248781.html (consulté le 28 novembre 2024).

⁹³⁹ Classement mondial de la liberté de la presse 2024 de Reporters sans Frontière (FSF).

⁹⁴⁰ Loi Type pour l'Afrique sur l'Accès à l'Information 2013 : <https://achpr.au.int/fr/node/873> (consulté le 28 novembre 2024).

L'absence d'une loi relative à l'accès à l'information freine l'émergence d'une véritable culture de transparence au Sénégal. Même si des avancées sont notées ces dernières années avec notamment l'adhésion au Partenariat pour un Gouvernement ouvert en 2018. À cet effet, le 20 juin 2024, le ministre de la Justice Ousmane DIAGNE a signé l'arrêté n° 009751 MJ/DPBG⁹⁴¹, portant création et organisation du Comité national de pilotage du PGO. Cette décision marque une étape importante vers la réalisation des engagements du gouvernement.

4. Protection des données et confidentialité

Le projet de loi de 2019⁹⁴² portant réforme de la loi n° 2008-12 du 25 janvier 2008 sur la protection des données à caractère personnel⁹⁴³ a apporté des innovations majeures dont la création et le fonctionnement d'une Autorité de Protection des Données à caractère Personnel (APDP), l'aménagement de régimes spécifiques aux traitements des données médicales, des données des salariés, des données biométriques, à l'Internet des objets et à l'intelligence artificielle. Ces innovations visent à moderniser le système de protection des données à caractère personnel en l'adaptant à l'Acte additionnel A/SA.1/01/10 relatif à la protection des données à caractère personnel dans l'espace de la CEDEAO et à la Convention de l'Union Africaine sur la Cybersécurité et la protection des données à caractère personnel.

Il s'y ajoute le projet de Stratégie Nationale des Données qui a pour vision de « *Faire de la donnée un moteur de croissance socio-économique, d'inclusivité, d'innovation et d'ouverture vers l'international, à l'horizon 2028 au Sénégal* ».

5. Censure et modération de contenu

Pour l'année 2024, le Sénégal a connu deux cas de coupure d'Internet. Il s'agit des restrictions d'accès à Internet des données mobiles du 04 février et du 13 février 2024. Dans son communiqué, le ministère de la Communication des Télécommunications et de l'Economie numérique soutient que : « En raison de la diffusion sur les réseaux sociaux de plusieurs messages haineux et subversifs qui ont déjà provoqués des manifestations violentes avec des décès et des dégâts matériels importants, l'internet des données mobiles est suspendu ce mardi selon certaines plages horaires ».

Aussi, l'État du Sénégal avait décidé de suspendre l'application TikTok le 2 août 2023 au motif que : « l'application TikTok est le réseau social privilégié par les personnes mal intentionnées pour diffuser des messages haineux et subversifs menaçant la stabilité du pays ». ⁹⁴⁴ Lors des négociations avec TikTok, le gouvernement a cherché à améliorer la réglementation de la plateforme, notamment la fonctionnalité des algorithmes et la protection des données en exigeant que l'entreprise TikTok signe un accord pour la création d'un mécanisme de suppression des comptes. ⁹⁴⁵

6. IA et technologies émergentes

Le Sénégal est dans une phase d'élaboration d'une Stratégie nationale sur l'intelligence artificielle (IA). ⁹⁴⁶ Sa vision est « *Pour une IA éthique et de confiance, catalyseur du Plan Sénégal Émergent, de l'emploi des jeunes, de la performance de l'économie, de la transformation publique, de la souveraineté et de l'attractivité du Sénégal* ». Le Sénégal entend faire de l'IA un

⁹⁴¹ <https://www.article19.org/fr/resources/senegal-la-creation-du-comite-de-pilotage-du-partenariat-pour-un-gouvernement-ouvert-fera-avancer-la-transparence-et-l'engagement-civil/> (consulté le 20 février 2025).

⁹⁴² Projet de loi de refonte du dispositif de protection des données à caractère personnel par l'abrogation et le remplacement de la loi n° 2008-12 du 25 janvier 2008.

⁹⁴³ <https://www.cdp.sn/sites/default/files/protection.pdf> (consulté le 28 novembre 2024).

⁹⁴⁴ Communiqué du Ministre de la Communication, des Télécommunications et de l'Economie numérique, le 2 août 2023.

⁹⁴⁵ Le Sénégal maintient l'interdiction de TikTok : <https://fr.africanews.com/2023/10/06/le-senegal-maintient-linterdiction-de-tiktok/> (consulté le 28 novembre 2024).

⁹⁴⁶ <https://www.numerique.gouv.sn/mediatheque/documentation/la-strat%C3%A9gie-ia> (consulté le 28 novembre 2024).

projet collectif national exemplaire, au service du bien commun, anticipant les risques climatiques et améliorant la performance de l'économie, tout en jouant le rôle de leader fédérateur dans la coopération technologique sous régionale.

L'État a acquis un supercalculateur d'une puissance crête de 537,6 TFlops, avec une capacité mémoire distribuée de 1,2 PB et 8064 nœuds de calcul.⁹⁴⁷ Cette infrastructure, permet au Sénégal de disposer d'un outil performant pouvant accompagner le développement de l'intelligence artificielle.

7. Inclusion numérique

L'inclusion numérique du Sénégal s'apprécie plus avec la politique d'identification numérique. Le projet Identité Numérique Nationale a une vision consensuelle : « l'existence en 2024, au Sénégal, d'une Identité numérique opérationnelle, fiable, sécurisée et accessible, au profit des usagers ».⁹⁴⁸

Les principaux objectifs⁹⁴⁹ visés à travers ce projet sont les suivants :

1. Faciliter les démarches administratives et l'accès rapide à l'information gouvernementale ;
2. Faciliter l'interopérabilité des systèmes d'information de l'État ;
3. Faciliter les échanges de données sur les personnes et les entreprises ;
4. Faciliter l'inclusion de tous les citoyens afin de réaliser les objectifs de développement durable, ainsi que la création de richesses.

8. Fonds de service universel

Le Fonds de Développement du Service Universel des Télécommunications (FDSUT)⁹⁵⁰ dont la gestion, les missions et les objectifs sont fixés par le décret n° 2019- 593 du 14 février 2019, a pour objectif de développer l'existence de réseaux communautaires de télécommunications afin de briser les différences sociales et de créer des conditions d'équité.

Dans le cadre de la politique de lutte contre les disparités entre les zones urbaines et les zones communautaires mal servies, le Sénégal a initié des modèles de co-construction entre opérateurs symbolisés par le partage des infrastructures et l'aménagement numérique du territoire.

À cet effet, pour le développement des terroirs, le FDSUT a inauguré le Living Lab.⁹⁵¹ Il est en pleine phase opérationnelle.⁹⁵² Ce projet est d'un montant global estimé à 60 millions de Franc CFA⁹⁵³, concerne également les régions de Kaolack, Saint-Louis et Ziguinchor. Son objectif est d'introduire le numérique dans le secteur primaire (Agriculture, Élevage, Pêche) à travers une nouvelle méthodologie d'innovation basée sur la coopération des acteurs publics, privés, des entreprises, des associations, des acteurs individuels.⁹⁵⁴

⁹⁴⁷ L'Intelligence Artificielle, Enjeux pour le Sénégal et l'Afrique, Académie Nationale des Sciences et Techniques du Sénégal (ANSTS), 8 janvier 2024.

⁹⁴⁸ Le Sénégal se dote d'une identité numérique en 2024.

⁹⁴⁹

Etude de faisabilité du projet identité numérique nationale (inn) : <https://identitenumerique.sn/wp-content/uploads/2022/08/INN-Rapport-Final-inputs-MENT.pdf> (consulté le 28 novembre 2024).

⁹⁵⁰ <https://fdsut.sn/salles-multimedias/> (consulté le 28 novembre 2024).

⁹⁵¹ Développement socioéconomique des terroirs : le FDSUT inaugure le Living Lab : <https://fdsut.sn/category/livinglab/> (consulté le 28 novembre 2024).

⁹⁵² Mise en œuvre de la phase opérationnelle du living lab, 22 août 2024.

⁹⁵³ <https://letechobservateur.sn/developpement-socioeconomique-des-terroirs-le-fdsut-inaugure-le-living-lab-de-ndangalma/>.

⁹⁵⁴ Living Lab FDSUT ou Laboratoire vivant : <https://fdsut.s/living-lab-fdsut-innovation-numerique-secteur-primaire/> (consulté le 28 novembre 2024).

L'indice Score

Indicateurs clés de Londa 2025	Déclaration de la CADHP (P comme Principe)	Score	Justification
C o u p u r e s d'Internet	P38(2)	1	2 coupures d'internet en 2024 : Restrictions d'accès à Internet des données mobiles du 04 février et du 13 février 2024. Sur la base du Principe 38 de la Déclaration, le Sénégal a violé les normes et le droit international.
Lois, politiques et autres mesures inexistantes visant à promouvoir un accès universel, é q u i t a b l e , abordable et significatif à Internet	P37	3	Le Sénégal ne dispose pas d'une loi sur l'accès à l'information mais plutôt d'un projet de loi. Existence de politiques et de mesures visant à promouvoir un accès universel, équitable, abordable et significatif à Internet. Les actions réalisées par le Fonds de Développement du Service Universel des Télécommunications (FDSUT).
Criminalisation des fausses nouvelles	P22(2)	1	La diffusion de fausses nouvelles est considérée comme une infraction. L'article 255 de la Loi n° 77-87 du 10 août 1977 modifiant le Code Pénal de 1965.
Législation sur la sédition	P22(2)	3	Les articles 181 et 183 du Code pénal font allusion à la sédition, alors que selon le Principe 22 (2), Les États abrogent les lois qui criminalisent la sédition, les insultes et la publication de fausses nouvelles
Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits de l'homme et des citoyens	P20(1) & (2)	3	En 2024, on a noté des cas d'arrestations et des condamnations de journalistes et d'activistes. L'activiste Bah DIAKHATÉ a été poursuivi et condamné pour diffusion de fausses nouvelles et offense contre une personne exerçant tout ou une partie des prérogatives du président de la République. Le prêcheur Cheikh Tidiane NDAO a été aussi poursuivi pour les mêmes chefs d'inculpation.

Législation sur la protection des données.	P42	4	Existence d'une législation sur la protection des données depuis 2008. Existence d'un Projet de loi depuis 2019 qui a apporté des innovations majeures dont la création d'une Autorité de Protection des Données à caractère Personnel (APDP). Projet de stratégie sur les données.
Les États interviennent et exigent le retrait de contenus en ligne par les intermédiaires d'Internet	P38 and P39(4)	2	L'État du Sénégal avait suspendu l'application TikTok pour exiger les retraits des contenus, pour réglementer la plateforme, notamment la fonctionnalité des algorithmes et la protection des données en exigeant que l'entreprise TikTok signe un accord pour la création d'un mécanisme de suppression des comptes.
Atteinte à la confidentialité des communications	P41	4	Le Sénégal protège la vie privée et la confidentialité des communications à travers la Constitution, la loi sur la protection des données à caractère personnel.
L'incapacité du gouvernement à divulguer et à diffuser de manière proactive l'information sur les technologies numériques.	P29(3)	4	Le nouveau gouvernement divulgue et diffuse de manière proactive les informations d'intérêt public dont les fonctions, pouvoirs, structure, responsables, décisions, budgets, dépenses en guise de transparence.
Stratégies nationales en matière d'IA et de technologies émergentes	P39(6)	3	Le Sénégal dispose d'un projet de Stratégie nationale sur l'intelligence artificielle (IA) qui est conforme avec les normes et le droit international relatifs aux droits de l'homme.
Absence de divulgation ou de divulgation proactive et de diffusion d'information sur les technologies numériques par le gouvernement.	P29(3)	4	Il y a une conformité par rapport à la divulgation proactive d'informations sur les technologies numériques par le gouvernement.

Inclusion numérique	P37(3)	4	L'État du Sénégal a adopté des lois, politiques et autres mesures, afin de garantir un accès universel, équitable, abordable à Internet, sans discrimination.
TOTAL (jusqu'à 60)		34	

Conclusion

En somme, le rapport du Sénégal sur les droits numériques et l'inclusion s'achève sur un plaidoyer de renforcement des droits numériques dont le droit d'accès à Internet, et le droit à l'information et à la liberté d'expression. Le rapport a révélé que les coupures d'internet peuvent entraîner des conséquences sur les utilisateurs.

Le rapport exhorte à promouvoir davantage la liberté d'expression et de presse par la suppression du délit d'offense au Chef de l'Etat. Dans ce rapport, un appel est lancé aux médias, aux plateformes de réseaux sociaux, aux activistes, aux influenceurs et aux citoyens pour qu'ils fassent preuve de plus d'éthique, afin d'éviter de diffuser des informations erronées et de propager des discours de haine sur l'espace public.

Recommandations

Gouvernement

- Respecter les droits et libertés fondamentaux conformément aux normes et standards internationaux, afin de mieux garantir davantage la liberté d'expression, d'information, d'accès à Internet et la participation aux affaires publiques dans l'espace civique numérique par OpenGov et OpenData ;
- Faire adopter le projet de loi de 2019 sur la protection des données à caractère personnel, le projet de loi sur l'accès à l'information ;
- Élaborer une loi spécifique sur l'intelligence artificielle, conformément aux standards internationaux ;
- Impliquer davantage les acteurs de l'écosystème numérique dans le processus d'élaboration des lois, des règlements, des stratégies axées sur le numérique.

Au secteur privé

- Veiller à ce que tous les citoyens puissent bénéficier d'un Internet libre, de qualité et de très haut débit, conformément aux cahiers des charges.
- Sur la base des normes des Nations unies sur la responsabilité des entreprises en matière de droits de l'homme, les entreprises sont tenues de « promouvoir, respecter, faire respecter et protéger les droits de l'homme reconnus tant en droit international qu'en droit interne ».

À la société civile

- Renforcer leur plaidoyer pour la défense et la protection des droits numériques en garantissant l'inclusion numérique de tous les citoyens et en luttant contre les coupures

d'Internet.

- S'associer avec toutes les parties prenantes pour favoriser l'action citoyenne dans le plaidoyer contre les coupures d'Internet.

254

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

255

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024



Résumé

Ce rapport examine le paysage des droits numériques en Somalie à travers une approche globale et multi-méthodologique. L'analyse intègre des études documentaires et une évaluation fondée sur les droits humains à l'aide de l'Indice de score, un cadre développé par Paradigm Initiative et inspiré des principes de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP).⁹⁵⁵ L'indice de score total de la Somalie est à 25 sur 60, qui reflète les lacunes importantes en matière de protection des droits numériques, en mettant en évidence les domaines nécessitant une attention et une amélioration urgentes, notamment en matière d'accès à Internet et de protection des données. Ce score fournit une indication claire des défis auxquels la Somalie est confrontée pour garantir des droits numériques équitables à ses citoyens. La méthodologie évalue les performances de la Somalie dans des domaines critiques tels que l'accès à Internet, la liberté d'expression, la protection des données, la censure et l'inclusion numérique, tout en référant des incidents et des tendances vérifiables, étayés par des sources pertinentes.

Après des décennies d'instabilité politique, la Somalie connaît une transformation numérique principalement portée par l'innovation du secteur privé, particulièrement dans les télécommunications mobiles. Les services d'argent mobile ont renforcé l'inclusion financière, rendant la Somalie fortement dépendante des systèmes de paiement mobile pour ses activités économiques quotidiennes. En janvier 2024, le taux de pénétration d'Internet en Somalie s'élevait à 27,6 %, avec environ 5,08 millions d'internautes.⁹⁵⁶ Toutefois, cette croissance numérique est inégale, avec des disparités importantes entre les populations urbaines et rurales en raison d'infrastructures limitées et de problèmes d'accessibilité financière.⁹⁵⁷

Bien que la Somalie ait adopté une loi sur la protection des données, l'absence de mise en œuvre effective expose les informations personnelles à des risques, sans mécanismes d'application pour répondre aux préoccupations croissantes en matière de confidentialité. Les vulnérabilités en matière de cybersécurité constituent un problème urgent, l'écosystème

⁹⁵⁵ Principes de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) : <https://achpr.au.int/>
⁹⁵⁶ Pénétration d'Internet et statistiques d'utilisation : <https://datareportal.com/reports/digital-2024-somalia>
⁹⁵⁷ Défis en matière d'infrastructures et d'accessibilité financière : <https://kcl.co.ug/somalia-digital-inclusion-is-a-rights-issue/>

256

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024



numérique étant confronté à une augmentation des cyberattaques. Les femmes et les personnes handicapées (PH) restent marginalisées dans l'espace numérique en raison d'obstacles systémiques, d'infrastructures inaccessibles et d'un manque de politiques ciblées. De plus, les disparités entre les sexes et les écarts d'alphabétisation entravent une participation significative à l'économie numérique.

Le rapport examine les possibilités offertes à la Somalie de mobiliser sa jeunesse pour favoriser l'inclusion et l'innovation numériques. Combler les lacunes en matière d'infrastructures, faire respecter les lois existantes et garantir un accès équitable aux technologies sont des étapes essentielles pour créer un paysage numérique résilient et respectueux des droits en Somalie.

Ce rapport examine le paysage des droits numériques et de l'inclusion en Somalie, mettant en évidence les problèmes critiques et proposant des solutions concrètes. Les principaux domaines explorés comprennent la protection des données, dont la mise en œuvre inefficace rend les données personnelles vulnérables. La cybersécurité, l'écosystème numérique du pays étant exposé à des menaces croissantes et aux disparités entre les sexes, où des obstacles systémiques entravent une participation équitable à l'économie numérique. Le rapport aborde également les lacunes en matière de connectivité, d'accès numérique, d'infrastructures et de rôle de la société civile.

Introduction

Dans la Corne de l'Afrique, la Somalie compte une population estimée à 19 millions d'habitants.⁹⁵⁸ Avec plus de 75 % de la population âgée de moins de 30 ans, le pays possède l'une des populations les plus jeunes d'Afrique, ce qui en fait un terrain fertile pour l'innovation numérique.⁹⁵⁹ Cependant, la Somalie est classée parmi les pays les moins avancés (PMA) par les Nations Unies,⁹⁶⁰ pays pauvre très endetté (PTE), confronté à des défis majeurs tels que les conflits, le manque d'infrastructures et la pauvreté. Son économie repose fortement sur l'agriculture, l'élevage et les transferts de fonds des migrants, tandis que le soutien international est crucial pour sa reprise. Malgré ces obstacles, des signes de croissance apparaissent.⁹⁶¹

Le pays a fait preuve d'une résilience remarquable, se reconstruisant après des décennies de guerre civile et d'effondrement institutionnel. Le secteur des télécommunications a été un pilier essentiel de cette reprise, avec des entreprises comme Hormuud, Golis et Somtel à l'avant-garde des initiatives de connectivité et d'inclusion financière. Pourtant, les inégalités en matière d'infrastructures, d'accessibilité financière et de maîtrise du numérique freinent l'adoption généralisée du numérique.

958 Estimation de la population : <https://worldpopulationreview.com/countries/somalia>

959 Article du PNUD sur la Journée internationale de la jeunesse 2024 : <https://www.undp.org/somalia/news/celebrating-international-youth-day-2024-empowering-somali-youth-through-digital-innovation>

960 La Somalie est classée parmi les pays les moins avancés (PMA) par les Nations Unies : <https://www.un.org/development/desa/dpad/least-developed-country-category-somalia.html>

961 Perspectives économiques de la Somalie : <https://www.worldbank.org/en/country/somalia/overview>

Accès Internet

Le paysage Internet somalien se caractérise par une croissance rapide et des défis considérables. Le pays bénéficie d'un accès à l'internet parmi les plus abordables d'Afrique, avec 1 Go de données mobiles à partir de 0,50 USD.⁹⁶² Cette accessibilité a favorisé une révolution numérique dans les zones urbaines, où davantage de personnes peuvent accéder à l'internet mobile et aux services numériques. Par exemple, début 2024, les plateformes de réseaux sociaux comme Facebook, Instagram et TikTok ont enregistré une croissance de leur engagement: Facebook a touché 13% de la population totale et TikTok 57% des internautes locaux en 2024.⁹⁶³ Cela a permis aux citoyens somaliens de s'engager dans le discours politique, d'exprimer leurs opinions et de participer à l'économie mondiale, principalement par le biais de l'entrepreneuriat numérique et du commerce électronique.⁹⁶⁴

Cependant, ces progrès sont contrebalancés par les perturbations qui affectent l'accès à Internet, notamment en cas de troubles politiques et de pannes techniques. Les dommages causés aux câbles sous-marins ont également entraîné des semaines de pannes d'Internet, ce qui a gravement perturbé les activités commerciales et les communications quotidiennes.⁹⁶⁵ Les perturbations d'Internet en Somalie sont souvent motivées par des raisons politiques, et plusieurs d'entre elles se sont produites lors de périodes politiquement sensibles. Par exemple, en août 2023, le ministère des Communications et des Technologies a ordonné la fermeture de plateformes de réseaux sociaux comme TikTok et Telegram, invoquant des préoccupations de sécurité et la lutte contre le terrorisme.⁹⁶⁶ Plus tard, en décembre 2024, des affrontements entre les troupes fédérales et les forces régionales au sujet d'un différend électoral local à Raskamboni ont été accompagnés d'une panne de télécommunications, illustrant une fois de plus l'utilisation par le gouvernement des coupures d'Internet pour contrôler le flux d'informations lors d'événements politiquement sensibles.⁹⁶⁷ Ces actions démontrent comment les perturbations d'Internet sont utilisées comme un outil pour gérer la sécurité et les tensions politiques dans le pays.

Liberté d'expression en Somalie

Le paysage médiatique somalien est confronté à de nombreux défis qui entravent la liberté d'expression, notamment la désinformation sexiste, la criminalisation des fausses nouvelles, les lois sur la sédition, les restrictions à la liberté de la presse et les violences sexistes en ligne. Ces problèmes sont exacerbés par l'instabilité politique, la faiblesse des cadres juridiques et les normes sociétales qui affectent les femmes de manière disproportionnée.⁹⁶⁸

Le Code pénal, promulgué en 1964, comprend de nombreux articles restreignant la liberté d'expression et la liberté des médias.⁹⁶⁹ L'article 164 confère aux juges le pouvoir discrétionnaire d'imposer des mesures de sécurité aux personnes considérées comme « dangereuses pour la société ». Cette disposition a été utilisée pour arrêter et détenir des journalistes et des militants, entraînant une autocensure généralisée et menaçant le journalisme indépendant.

En 2024, l'environnement médiatique en Somalie est resté précaire, les journalistes étant confrontés à des risques importants, notamment des arrestations arbitraires, du harcèlement et des menaces à leur sécurité numérique. Un incident notable a été l'enlèvement du journaliste Abduqadir Mohamed Nur, correspondant de Risaala Media, par des agents de sécurité somaliens.⁹⁷⁰ Il a été arrêté le 19 octobre 2024 après la saisie de son téléphone et de son ordinateur portable, ce qui a renforcé les inquiétudes quant à la vulnérabilité des journalistes et de leurs appareils numériques dans le pays. Cet acte a mis en danger ses données personnelles et professionnelles, surtout les informations sensibles stockées sur ses appareils. Cette arrestation soulève de sérieuses questions sur la liberté de la presse et la sécurité des journalistes à l'ère numérique, d'autant plus qu'ils dépendent des outils numériques pour leur travail.

En outre, la criminalisation des « fausses nouvelles » continue de constituer un défi majeur pour

258

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

962 Tarifs abordables pour les données mobiles : <https://www.statista.com/statistics/1272681/price-for-mobile-data-in-somalia/>

963 Statistiques d'engagement sur les réseaux sociaux : <https://datareportal.com/reports/digital-2024-somalia>

964 Transformation économique : https://hiiraan.com/news4/2023/Apr/190629/internet_in_somalia_how_internet_access_is_transforming_somalia_s_economy.aspx

965 Dommages et pannes de câbles sous-marins : <https://som-isoc.org/internet-access-disruptions-and-what-to-do-about-it/>

966 Fermeture de TikTok et Telegram : <https://www.voanews.com/a/somalia-orders-tiktok-telegram-shut-down/7233001.html>

967 Panne des télécommunications pendant les affrontements : <https://apnews.com/article/somalia-federal-forces-jubbaland-fighting-ee77a6fa38e4acd281a26c28e74570a>

968 « Le Code pénal somalien ne comprend pas de définition de la torture et ne la criminalise pas » (Reliefweb, novembre 2022) <https://reliefweb.int/report/somalia/somalia-patterns-unlawful-killings-torture-and-other-ill-treatment>

969 Dispositions du code pénal : <https://www.refworld.org/legal/legislation/natlegbod/1964/en/72335>

970 Enlèvement du journaliste Abduqadir Mohamed Nur : <https://www.theguardian.com/global-development/2024/oct/19/somali-security-agents-abduct-journalist-abduqadir-mohamed-nur-press-freedom-risaala-media>

les journalistes en Somalie. Dans le même ordre d'idées, le journaliste Alinur Salaad a été arrêté en juillet 2024 pour avoir critiqués, il a fait référence à l'armée dans ses reportages, qui ont suscité une attention considérable du public et des médias.⁹⁷¹ Son arrestation témoigne clairement de la pression croissante exercée par le gouvernement sur les journalistes, en particulier ceux qui défient l'État ou traitent de sujets sensibles. Ces incidents reflètent la tendance générale à la multiplication des menaces pesant sur les journalistes en Somalie, où les outils numériques et les plateformes en ligne sont devenus à la fois une ressource précieuse pour le reportage et une source potentielle de vulnérabilité lorsque ces appareils sont confisqués ou détournés par des acteurs étatiques.

En Somalie, les femmes sont particulièrement vulnérables aux violences sexistes en ligne, notamment au harcèlement, aux menaces et au partage non consenti d'images intimes. Ces actes visent à réduire les femmes au silence et à les décourager de participer aux espaces en ligne. L'absence de protection juridique spécifique contre les violences sexistes en ligne aggrave le problème, laissant les victimes sans recours adéquat. Le Parlement fédéral n'a pas adopté les projets de loi sur les infractions sexuelles et les mutilations génitales féminines.⁹⁷² Malgré ces difficultés, des initiatives visent à améliorer la situation. Bilan, la seule équipe de presse entièrement féminine de Somalie, a été récompensée pour son courage journalistique et a remporté le prix One World Media de la liberté de la presse 2024.⁹⁷³ Cela met en évidence le potentiel de changement positif lorsque les voix des femmes sont amplifiées dans les médias.

Protection des données et confidentialité

Le paysage somalien de la protection des données et de la vie privée en est encore à ses balbutiements, avec d'importantes lacunes en matière de législation, d'application et d'infrastructures, ce qui expose les individus à une utilisation abusive des données. En mars 2023, la Somalie a promulgué la loi sur la protection des données, établissant un cadre juridique complet pour le traitement des données personnelles.⁹⁷⁴ La loi sur la protection des données vise à protéger les personnes concernées contre les risques liés au traitement des données à promouvoir des pratiques de traitement sécurisées et à garantir un traitement équitable et licite des données personnelles. Elle a conduit à la création de l'Autorité de protection des données (APD), un organisme indépendant chargé de veiller au respect des lois sur la protection des données.⁹⁷⁵ L'Autorité a pour mandat de mener des enquêtes, de traiter les plaintes et de faire respecter la réglementation afin de protéger le droit à la vie privée des personnes. L'adoption de la loi sur la protection des données a constitué une avancée positive, car elle a établi des principes juridiques relatifs au consentement, à la responsabilité et à la sécurité des données.

Cependant, sans mécanisme d'application solide, la capacité de la DPA à réglementer les gestionnaires de données des secteurs privé et public est considérablement limitée. De plus, la connaissance de la loi par le public reste faible, de nombreux citoyens somaliens ignorant leurs droits et responsabilités en matière de données personnelles.

La cybercriminalité est une autre préoccupation croissante en Somalie. L'absence de lois complètes sur la cybercriminalité expose des secteurs comme la banque mobile et le commerce électronique à la fraude et au piratage. Pour y remédier, l'Autorité nationale des communications (NCA) a créé un département de cybersécurité afin de guider les fournisseurs d'infrastructures critiques, les entreprises et les citoyens face aux menaces actuelles.⁹⁷⁶ En 2024, la Somalie a également bloqué les sites Web utilisés par Al-Shabab à des fins de propagande et de collecte de fonds, dans le but de limiter l'influence en ligne du groupe.⁹⁷⁷ Ces mesures soulignent le besoin urgent de cadres juridiques plus solides pour lutter efficacement contre la cybercriminalité.

Les lois antiterroristes et les pratiques de surveillance de la Somalie mettent en évidence le défi que représente l'équilibre entre la sécurité nationale et la protection de la vie privée des individus.⁹⁷⁸ À Mogadiscio, des milliers de caméras de surveillance sont déployées pour renforcer la sécurité et lutter contre le terrorisme. Si ces efforts sont essentiels à la sécurité publique, ils suscitent des

971 Détention du journaliste Alinur Salaad : <https://www.ifj.org/media-centre/news/detail/article/somalia-journalist-alinur-salaad-detained-over-military-criticism#:~:text=Journalist%20Alinur%20Salaad%20was%20detained,significant%20public%20and%20media%20attention>

972 Violences sexuelles et sexistes en Somalie : <https://www.amnesty.org/en/location/africa/east-africa-the-horn-and-great-lakes/somalia/report-somalia/>

973 Reconnaissance de Bilan pour la liberté de la presse : <https://www.undp.org/somalia/press-releases/somalias-only-all-women-media-team-wins-global-freedom-expression-award>

974 Loi somalienne sur la protection des données, 2023 : <https://mact.gov.so/en/wp-content/uploads/2023/07/Somalia-Data-Protection-Act-2.pdf>

975 Autorité de protection des données : <https://dpa.gov.so/>

976 Autorité nationale des communications : <https://nca.gov.so/>

977 Blocage des sites Web utilisés par Al-Shabab : <https://www.voanews.com/a/somalia-says-it-has-blocked-websites-used-by-al-shabab-/7467122.html>

978 Adoption de la loi antiterroriste : <https://www.voanews.com/a/somalia-s-lower-house-passes-historic-anti-terrorism-law/6996295.html>

inquiétudes quant à la confidentialité des données en raison du manque de transparence quant à leur collecte, leur stockage et leur utilisation.

L'absence de mécanismes de surveillance clairs et de mesures de protection des données a suscité des craintes d'abus potentiels, ce qui a eu un effet dissuasif sur la liberté d'expression et la confiance du public. De plus, les entreprises installant ces caméras auraient été confrontées à des menaces et des attaques, ce qui complique encore davantage la mise en œuvre de ces mesures de sécurité.⁹⁷⁹

Censure et modération du contenu

En Somalie, la censure et la modération des contenus sont devenues de plus en plus controversées le gouvernement ayant pris d'importantes mesures pour contrôler les plateformes numériques. En août 2023, le gouvernement somalien a interdit TikTok et Telegram, invoquant des inquiétudes concernant des contenus « horribles » et la désinformation. Cependant, le manque de contrôle judiciaire et de transparence a soulevé des questions quant à la proportionnalité de ces mesures et à leur conformité avec les normes internationales en matière de droits humains.⁹⁸⁰ Cette approche, combinée aux cyberattaques ciblant des journalistes et des personnalités publiques, comme le rapportent les médias somaliens, met en évidence des défis plus larges en matière de gouvernance et de sécurité numérique.⁹⁸¹

Les grandes plateformes technologiques telles que TikTok, Meta (Facebook) et Google disposent de politiques mondiales de modération de contenu, mais leurs rapports de transparence révèlent des données limitées spécifiques à la Somalie. Ce manque d'informations complique l'évaluation de l'ampleur des échanges entre le gouvernement somalien et ces entreprises pour le retrait de contenu. Les rapports de transparence de TikTok font état de demandes de retrait mondiales émanant de divers gouvernements, mais la Somalie n'est pas explicitement mentionnée, même dans le contexte de l'interdiction de 2023. Cela met en évidence un manque de clarté concernant les relations de la plateforme avec les autorités somaliennes. Ces actions affectent de manière disproportionnée les jeunes, les militants et les journalistes qui dépendent de ces plateformes pour communiquer et gagner leur vie, tout en favorisant l'autocensure par crainte de représailles. Les inquiétudes concernant les restrictions arbitraires des libertés en ligne persistent.

En décembre 2024, l'interdiction de TikTok et Telegram, décrétée par le gouvernement somalien en août 2023, reste officiellement en vigueur. Cependant, leur application est inégale et les deux plateformes restent accessibles dans le pays. Au sujet des coupures d'internet, aucune perturbation nationale n'a été signalée en Somalie en 2024. Néanmoins, l'Agence nationale de renseignement et de sécurité (NISA) a mené des opérations numériques ciblées, fermant plus de 12 000 comptes en ligne liés à des activités extrémistes.⁹⁸²

Accès à l'information

L'accès à l'information en Somalie demeure un enjeu fondamental pour ses citoyens. Les dispositions constitutionnelles garantissent ce droit, mais il manque un cadre juridique pleinement opérationnel pour le faire respecter. Si la Somalie a réalisé des progrès en matière de gouvernance, le pays se heurte encore à des obstacles quant à la mise en œuvre effective des lois garantissant la transparence et l'accès du public aux informations détenues par l'État.

La Constitution provisoire de la Somalie, adoptée en 2012, prévoit certaines protections pour le droit d'accès à l'information, notamment en vertu de l'article 18, qui garantit la liberté d'expression.⁹⁸³ Cela inclut le droit de rechercher, de recevoir et de diffuser des informations. La Constitution consacre également le droit des citoyens d'accéder à l'information des autorités publiques, singulièrement sur les questions d'intérêt public. Cependant, l'absence d'une loi spécifique sur l'accès à l'information signifie que le droit à l'information, tel qu'il est énoncé dans la Constitution, ne dispose pas du cadre juridique détaillé nécessaire à son application effective.

260

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

979 Installations de caméras de sécurité et défis associés : <https://www.reuters.com/world/africa/somalia-security-cameras-aim-cut-al-shabaab-attacks-militants-fight-back-2024-10-24/>

980 L'interdiction de TikTok suscite des inquiétudes en matière de droits humains : <https://www.bbc.com/news/world-africa-66587786.amp>

981 Cyberattaques contre des journalistes et des personnalités publiques : <https://hornobserver.com/articles/3046/Somali-Media-Organizations-Condemn-Coerced-Cyberattacks-Against-Facebook-Accounts-of-Journalists-Public-Figures-and-Government-Officials>

982 Fermeture de comptes en ligne affiliés à des groupes extrémistes : https://hiiraan.com/news/4/2024/Dec/199386/nisa_shuts_down_over_12_000_al_shabaab_online_accounts_in_latest_digital_crackdown.aspx

983 Constitution provisoire de la Somalie (2012) : <https://constitutionnet.org/vl/item/federal-republic-somalia-provisional-constitution-adopted-august-1-2012-sep-19-2012>

En août 2024, la Fédération internationale des journalistes (FIJ) a exprimé de vives inquiétudes concernant le projet de loi sur l'information officielle (OIB) somalien, adopté par le Conseil des ministres en mars 2024. Ce projet de loi, destiné à réguler la circulation de l'information au sein des institutions publiques, a été critiqué pour ses dispositions vagues et trop générales qui risquent de permettre la censure gouvernementale et de compromettre la transparence. Selon la FIJ, l'OIB pourrait gravement limiter la liberté de la presse, restreindre l'accès à des informations vitales et criminaliser les pratiques journalistiques légitimes.⁹⁸⁴ Les principaux problèmes résident dans le manque de clarté du projet de loi et dans son incapacité à intégrer des garanties contre les abus. De plus, l'absence de protections solides pour les journalistes et les citoyens en quête d'information risque d'accroître l'autocensure et d'éroder davantage la confiance du public dans la gouvernance.

IA et technologies émergentes

La Somalie explore le potentiel de l'intelligence artificielle et des technologies émergentes dans divers secteurs. Ces technologies sont considérées comme des outils essentiels pour relever les défis persistants dans les domaines de l'agriculture, de la santé, de l'éducation et de la gestion des catastrophes. Cependant, malgré des progrès, d'importants obstacles à l'adoption à grande échelle de l'intelligence artificielle (IA) subsistent, notamment des problèmes d'infrastructure et un manque d'expertise technique.

L'intégration de l'IA en Somalie reste limitée par l'absence d'une stratégie nationale globale, pourtant essentielle pour saisir les opportunités et relever les défis liés à son adoption. Si le Sommet somalien sur l'IA de 2024 a mis en lumière des avancées prometteuses, spécifiquement des engagements en faveur de l'innovation et du renforcement des capacités, il n'a pas réussi à définir un cadre cohérent pour guider le développement et la mise en œuvre de l'IA dans tout le pays.⁹⁸⁵ Sans une telle stratégie, les progrès sont fragmentés et la coordination nécessaire pour surmonter les principaux obstacles systémiques fait défaut. De plus, le faible niveau de culture numérique freine la création de talents et d'expertises locaux en IA. Sans une connaissance fondamentale des outils numériques de base, les Somaliens ont peu de possibilités d'accéder à des compétences de haut niveau et de développer l'IA. Ce déficit de compétences contraint la Somalie à s'appuyer fortement sur une expertise externe pour la mise en œuvre et la maintenance des systèmes d'IA, ce qui augmente les coûts et limite l'appropriation locale de ces technologies.

Inclusion numérique

L'une des avancées du paysage numérique somalien est la création de l'Autorité nationale d'identification et d'enregistrement (NIRA).⁹⁸⁶ La NIRA est chargée de mettre en œuvre des cartes d'identité fondamentales qui fournissent une preuve d'identité légale. Ce système vise à délivrer plus d'un million de cartes d'identité, faciliter l'accès à divers services et favoriser l'inclusion sociale.⁹⁸⁷ Cependant, la mise en œuvre de ce système a rencontré des difficultés importantes : le manque d'infrastructures adéquates a entravé son déploiement complet. De plus, malgré l'ambition des objectifs de la NIRA, la lenteur de l'enregistrement et les capacités limitées de l'autorité ont retardé sa couverture nationale, laissant de nombreuses personnes sans papiers d'identité.

L'absence d'un Fonds de service universel (FSU) fonctionnel suscite des inquiétudes quant à l'engagement du gouvernement à assurer la connectivité universelle. Sans FSU, les efforts visant à combler les lacunes en matière d'infrastructures, à soutenir l'inclusion numérique et à garantir que les communautés mal desservies ne soient pas laissées pour compte dans le développement numérique de la Somalie pourraient être considérablement entravés.

Conclusion

Le parcours de la Somalie vers la promotion des droits numériques et de l'inclusion est

984 Projet de loi sur l'information officielle et son impact sur la liberté de la presse : <https://www.ifj.org/media-centre/news/detail/article/somalia-official-information-bill-endangers-the-right-to-access-information>

985 Conclusions du sommet somalien sur l'IA : <https://sonna.so/en/somali-ai-summit-concludes-with-promises-of-progress/>

986 Autorité nationale d'identification et d'enregistrement (NIRA) : <https://nira.gov.so/>

987 Rétablissement de l'enregistrement national de la carte d'identité en Somalie : <https://identityweek.net/somalia-reinstates-national-id-registration-after-30-years/>

prometteur, mais des défis persistants persistent. Si des avancées notables ont été réalisées dans des domaines tels que l'accès abordable à Internet, l'adoption du paiement mobile et la mise en place d'un système national d'identification numérique, ces avancées sont souvent éclipsées par des problèmes systémiques, notamment la faiblesse des cadres réglementaires, le manque de compétences numériques et la fracture numérique entre zones urbaines et rurales. De plus, les préoccupations concernant la liberté d'expression, la confidentialité des données et les barrières liées au genre continuent de compromettre le potentiel de la transformation numérique de la Somalie.

Ce rapport souligne l'urgence pour la Somalie de renforcer ses cadres juridiques et institutionnels afin de garantir les droits numériques et un accès équitable aux technologies. Les investissements dans les infrastructures numériques, les programmes d'alphabétisation et les réformes politiques sont essentielles pour combler les lacunes existantes et garantir que la numérisation profite à tous les segments de la société, en particulier aux groupes marginalisés.

En adoptant une approche de la gouvernance numérique fondée sur les droits humains, la Somalie peut bâtir un écosystème numérique inclusif et résilient, propice à l'innovation, protégeant les libertés individuelles et permettant à ses citoyens de participer pleinement à l'économie numérique. La réalisation de cette vision nécessitera des efforts concertés de la part du gouvernement, du secteur privé, de la société civile et des partenaires internationaux afin de créer un avenir où la technologie sera un outil de progrès et d'égalité.

Le tableau des indices de score

Indicateurs clés de Londa 2025	Déclaration de la CADHP (P signifie Principe)	Score	Justification
F e r m e t u r e d'Internet	P38(2)	3	Aucune perturbation à l'échelle nationale n'a été signalée en Somalie en 2024, à l'exception des opérations numériques ciblées menées par l'Agence nationale de renseignement et de sécurité (NISA), qui ont entraîné la fermeture de plus de 12 000 comptes en ligne liés à des activités extrémistes.
Lois, politiques et autres mesures inexistantes pour promouvoir un accès universel, é q u i t a b l e , abordable et significatif à l'internet	P37	2	Peu de progrès ont été réalisés dans l'élaboration de politiques nationales globales visant à garantir un accès abordable, équitable et significatif à Internet pour tous. Ce manque de stratégies clairement définies entrave les efforts visant à combler la fracture numérique et à promouvoir une connectivité Internet universelle.
Criminalisation des fausses nouvelles	P22(2)	2	Les criminelsLa diffusion de fausses nouvelles continue de représenter un défi majeur pour les journalistes en Somalie, ce qui témoigne de la pression croissante exercée par le gouvernement sur les journalistes, en particulier ceux qui défient l'État ou qui traitent de sujets sensibles.Les lois existantes criminalisent les fausses nouvelles, ce qui conduit souvent à la suppression de la liberté d'expression, particulièrement pour les journalistes et les militants.
Législation sur la sédition	P22(2)	2	Le Code pénal contient des dispositions criminalisant la sédition, imposant des restrictions importantes à la liberté d'expression. Bien que ces lois visent à lutter contre les menaces à l'ordre public, leur formulation vague conduit souvent à des abus. De plus, leur application est incohérente, ce qui conduit à des applications arbitraires qui compromettent la sécurité juridique et affectent de manière disproportionnée les personnes exprimant des opinions critiques ou dissidentes.

Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits de l'homme et des citoyens	P20(1) & (2)	2	Les journalistes et les défenseurs des droits humains sont fréquemment victimes de harcèlement, d'intimidation et d'arrestations, créant un climat hostile pour ceux qui militent en faveur de la transparence et de la responsabilité. Ces actions portent atteinte à la liberté d'expression et à la liberté de la presse, réduisant au silence les voix critiques et décourageant les efforts visant à dénoncer les injustices sociétales et les violations des droits humains.
Législation sur la protection des données	P42	4	Une loi sur la protection des données a été introduite, marquant une avancée vers la prise en compte des préoccupations en matière de confidentialité. Cependant, sa mise en œuvre reste faible, les mécanismes d'application étant limités pour en garantir le respect. L'absence de mesures de surveillance et de responsabilisation rigoureuses compromet l'efficacité de la loi, rendant les protections de la confidentialité des données inadéquates et suscitant des inquiétudes quant à sa capacité à garantir les droits des individus dans la pratique.
Suppression de contenu en ligne par le gouvernement	P38 and P39 (4)	2	Le gouvernement s'est activement impliqué dans la suppression de contenus, notamment dans les situations politiquement sensibles. Il s'agit souvent de cibler l'auteur du contenu et de faire pression sur lui pour qu'il le supprime. Des inquiétudes ont été soulevées quant à l'efficacité du contrôle judiciaire dans ces cas, remettant en question l'équilibre entre sécurité nationale et liberté d'expression.
Atteinte à la vie privée des communications	P41	2	L'absence de lois complètes sur la protection des données et la surveillance suscite des inquiétudes quant à l'atteinte à la vie privée, faute de garanties juridiques solides. De plus, la fermeture et le retrait de sites web témoignent de pratiques de surveillance active, ce qui exacerbe encore les craintes d'une surveillance incontrôlée et d'une érosion du droit à la vie privée.

Défaut de divulgation d'informations sur les technologies numériques	P39(6)	3	La transparence gouvernementale est inégale, car on constate un manque flagrant de partage systématique et proactif de l'information. Plutôt que de communiquer ouvertement les mises à jour ou les détails importants, le gouvernement s'abstient souvent de les divulguer. Cet accès limité à l'information crée des obstacles à la surveillance publique et affaiblit la confiance dans les processus gouvernementaux.
Stratégies nationales en matière d'IA et de technologies émergentes	P29 (3)	2	Bien que des efforts émergent pour explorer les applications de l'IA dans des secteurs comme l'agriculture, la Somalie n'a pas encore élaboré de stratégie nationale cohérente pour encadrer la mise en œuvre, l'adoption et la réglementation des technologies d'IA. Cette absence d'approche structurée laisse une lacune importante pour garantir une utilisation responsable et efficace de l'IA, prendre en compte les considérations éthiques et favoriser l'innovation dans tous les secteurs. Sans une telle stratégie, les possibilités d'exploiter l'IA pour la croissance économique, l'amélioration des services publics et les bénéfices sociétaux risquent de rester sous-exploitées, et les risques pourraient ne pas être maîtrisés.
Inclusion numérique	P37(3)	2	Alors que des initiatives comme le programme national d'identification numérique sont déployées pour améliorer l'inclusion numérique, des difficultés persistent pour les personnes handicapées, les communautés rurales et les groupes marginalisés. Parmi les obstacles figurent des infrastructures limitées, une faible pénétration d'internet et l'inaccessibilité aux services.

Adoption de lois, de politiques et de mesures spécifiques à l'enfance favorisant la sécurité numérique et la confidentialité des enfants en ligne	P37(5)	1	Il existe un manque criant d'efforts gouvernementaux pour établir des lois et des politiques de sécurité numérique spécifiques aux enfants, ce qui les expose à des risques tels que le cyberharcèlement, l'exploitation et les contenus préjudiciables. Si la société civile est consciente de la sécurité numérique des enfants, elle ne s'est pas encore traduite par des actions gouvernementales concrètes ni par un cadre national pour répondre à ces enjeux urgents.
Total		27	Le score total de la Somalie est de 25 sur 60, ce qui reflète les importantes lacunes en matière de protection des droits numériques et met en évidence les domaines nécessitant une attention et des améliorations urgentes, notamment en matière d'accès à Internet et de protection des données. Ce score illustre clairement les défis auxquels la Somalie est confrontée pour garantir des droits numériques équitables à ses citoyens.

Recommandations

Le gouvernement devrait :

- Promouvoir les investissements dans les infrastructures en s'associant à des entités privées pour étendre les infrastructures à large bande, en se concentrant sur les zones rurales et mal desservies.
- Modifier le Code pénal en révisant l'article 164, qui accorde aux juges des pouvoirs discrétionnaires excessifs et définit des limites claires pour empêcher l'utilisation abusive de terminologies vagues, telles que « fausses nouvelles », en vertu de l'article 18 de la Constitution provisoire.
- Introduire des lois complètes pour lutter contre le harcèlement, l'exploitation et la désinformation en ligne.
- Établir une stratégie nationale d'IA pour relever les défis sociétaux tels que les soins de santé, l'agriculture et la préparation aux catastrophes, en garantissant l'inclusivité et la mise en œuvre éthique.
- Mettre en œuvre des politiques de sécurité numérique spécifiques aux enfants pour lutter contre les risques en ligne tels que la cyberintimidation, l'exploitation et les contenus préjudiciables.
- Veiller à ce que le Fonds pour le service universel soit actif, transparent et utilisé efficacement pour combler les lacunes en matière de connectivité et promouvoir un accès équitable à Internet.
- Concevoir des outils et des plateformes TIC inclusifs, adaptés aux personnes handicapées et aux groupes marginalisés.

Le secteur privé devrait

- Les entreprises technologiques comme Meta, TikTok et Google devraient fournir des rapports de transparence spécifiques à la Somalie et adopter des pratiques de modération de contenu équitables qui s'alignent sur les contextes culturels locaux.
- Investir dans des projets locaux de TIC, en particulier ceux liés à l'éducation, à la culture numérique et au soutien aux petites entreprises.
- Travailler avec la société civile pour surveiller la censure en ligne, promouvoir une modération éthique du contenu et tenir les autorités responsables de l'utilisation abusive des plateformes numériques.
- Faciliter l'innovation locale en soutenant les hackathons, les incubateurs d'IA et les partenariats avec des professionnels somaliens pour favoriser les avancées technologiques.

Les organisations de la société civile (OSC) et les médias devraient :

- Mener des programmes ciblés d'alphabétisation numérique pour les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés, en mettant l'accent sur une utilisation sûre et éthique d'Internet.
- Sensibiliser aux risques en ligne et encourager une utilisation responsable d'Internet, en particulier dans les zones rurales et mal desservies.
- Surveiller les pratiques du gouvernement et du secteur privé liées à l'inclusion numérique et rendre compte publiquement des lacunes ou des abus afin de favoriser la responsabilisation.
- Collaborer avec des entreprises privées pour développer des outils numériques abordables et inclusifs, garantissant l'accessibilité aux personnes handicapées.



Résumé

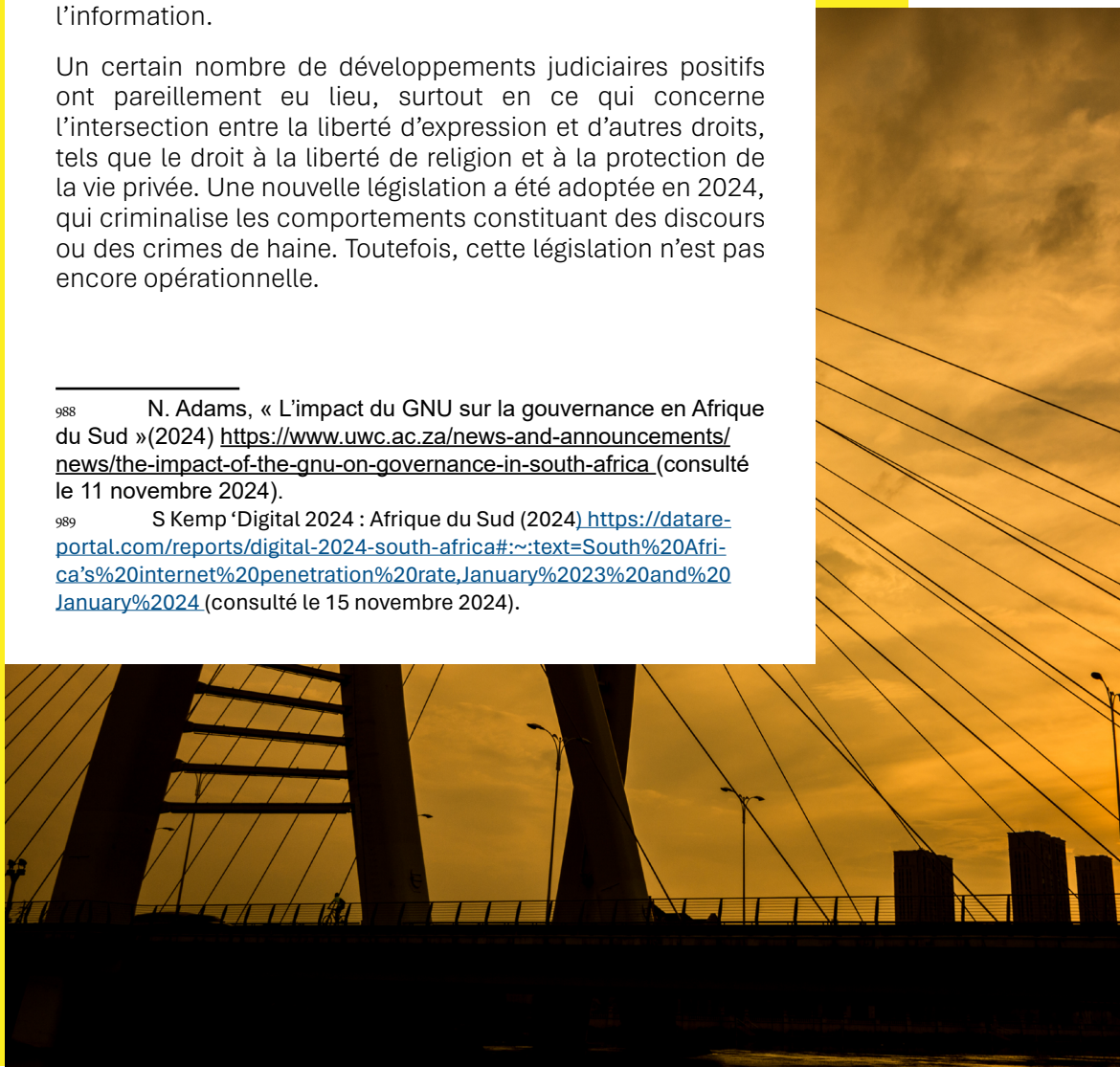
En 2024, l'Afrique du Sud a organisé des élections nationales qui ont abouti à la formation d'un gouvernement de coalition connu sous le nom de gouvernement d'unité nationale (GNU). Le GNU comprend 10 partis politiques, dirigés par le président Cyril Ramaphosa de l'African National Congress. Le GNU offre au gouvernement la possibilité de s'engager au-delà des clivages politiques et d'être plus largement représentatif. Toutefois, l'efficacité du GNU, compte tenu des tensions techniques et bureaucratiques sous-jacentes, reste à démontrer.⁹⁸⁸

Du point de vue des droits numériques, plusieurs événements ont mis en évidence les défis spécifiques qui empêchent leur pleine réalisation en Afrique du Sud. Bien que le taux de pénétration de l'internet soit estimé à 74 %, ⁹⁸⁹ la fracture numérique persiste à travers divers facteurs socio-économiques. En outre, l'augmentation de la violence sexiste en ligne (OGBV), notamment à l'encontre des femmes journalistes et des défenseurs des droits de l'homme, suscite des inquiétudes. Il existe également une lacune notable dans la législation qui régit la surveillance gouvernementale. Bien que l'Afrique du Sud dispose de cadres juridiques solides en matière de protection des données et d'accès à l'information, la mise en œuvre et l'application de ces cadres peuvent s'avérer problématiques en raison des contraintes financières et de personnel de l'organisme de régulation de l'information.

Un certain nombre de développements judiciaires positifs ont pareillement eu lieu, surtout en ce qui concerne l'intersection entre la liberté d'expression et d'autres droits, tels que le droit à la liberté de religion et à la protection de la vie privée. Une nouvelle législation a été adoptée en 2024, qui criminalise les comportements constituant des discours ou des crimes de haine. Toutefois, cette législation n'est pas encore opérationnelle.

⁹⁸⁸ N. Adams, « L'impact du GNU sur la gouvernance en Afrique du Sud » (2024) <https://www.uwc.ac.za/news-and-announcements/news/the-impact-of-the-gnu-on-governance-in-south-africa> (consulté le 11 novembre 2024).

⁹⁸⁹ S Kemp 'Digital 2024 : Afrique du Sud (2024) <https://datareportal.com/reports/digital-2024-south-africa#:~:text=South%20Africa's%20internet%20penetration%20rate,January%2023%20and%20January%2024> (consulté le 15 novembre 2024).



Ce rapport a été élaboré à partir d'une recherche documentaire approfondie. Les résultats de ces recherches ont ensuite été comparés aux indicateurs clés, tels qu'ils sont décrits dans la déclaration de la CADHP. L'indice de score, développé par Paradigm Initiative et présenté ci-dessous, a ensuite été utilisé pour attribuer à l'Afrique du Sud un score par indicateur clé. Le score de chaque indicateur constitue le score total, qui reflète la situation générale des droits numériques en Afrique du Sud.

Sur la base des développements susmentionnés et des résultats de l'indice de score, le rapport conclut par des recommandations à l'intention du gouvernement, du secteur privé, de la société civile et des médias afin de mieux protéger les droits numériques. Il en ressort principalement que tous les acteurs doivent jouer un rôle dans le développement de l'infrastructure des TIC dans les zones rurales, dans le renforcement de la culture numérique et dans la lutte urgente contre les violences sexuelles à l'égard des femmes.

Introduction

En 2024, l'Afrique du Sud a connu des événements notables qui ont mis en lumière l'état des droits numériques dans le pays. L'Afrique du Sud étant l'une des économies les plus puissantes du continent,⁹⁹⁰ avec un taux de pénétration de l'internet relativement élevé, les décisions clés prises par le gouvernement et l'industrie peuvent influencer d'autres États africains. Toutefois, divers obstacles à la pleine réalisation des droits numériques pour tous subsistent. Les inquiétudes liées à la mise en œuvre de la législation sur la surveillance, dont il est question ci-dessous, ainsi que la persistance de la fracture numérique en termes d'accès à l'internet et de culture numérique demeurent. À ce titre, l'Afrique du Sud a obtenu un score de 41 sur 60 selon l'indice TheScore.⁹⁹¹

⁹⁹⁰ Statista, « (Pays ayant le produit intérieur brut (PIB) par habitant le plus élevé en Afrique en 2024) » (2024) <https://www.statista.com/statistics/1121014/gdp-per-capita-of-african-countries/> (consulté le 10 décembre 2024).

⁹⁹¹ Voir ci-dessous page 10.

Accès à l'internet

L'Afrique du Sud compte 63,02 millions d'habitants, dont 74,7 % ont accès à l'internet.⁹⁹² Cela représente une augmentation de 0,9 % par rapport à 2023.⁹⁹³ La majorité des utilisateurs accèdent à l'internet par le biais d'appareils mobiles.⁹⁹⁴ Des inquiétudes persistent quant à l'accessibilité financière des données, 1 Go de données consommant plus de 2 % du revenu mensuel moyen pour de nombreuses personnes.⁹⁹⁵ L'accès à l'internet est presque 20 % plus élevé dans les provinces urbaines, comme le Gauteng, que dans les provinces plus rurales comme le Limpopo.⁹⁹⁶ Il est évident que si une grande partie de la population est en ligne, la fracture rurale-urbaine et l'égalité des revenus continuent d'exacerber l'inégalité d'accès à l'internet.⁹⁹⁷ Cela conduit à des inégalités éducatives et sociales, et étouffe le développement des compétences nécessaires pour être compétitif sur le marché du travail et participer aux espaces en ligne de manière plus générale.⁹⁹⁸

En réponse, le gouvernement sud-africain a lancé SA Connect, un projet de connectivité à large bande visant à permettre à un plus grand nombre de Sud-Africains d'accéder à l'internet.⁹⁹⁹ La phase 2 de SA Connect a été lancée en 2024 et vise à connecter plus de 42 000 établissements publics, dont des écoles et des établissements de santé, à des services à large bande dans huit municipalités rurales.¹⁰⁰⁰

Liberté d'expression

La Constitution sud-africaine accorde à chacun, y compris aux médias, le droit à la liberté d'expression.¹⁰⁰¹ Toutefois, l'article 16(2) limite ce droit en stipulant que la liberté d'expression ne s'étend pas à la propagande en faveur de la guerre, à l'incitation à la violence imminente ou à l'appel à la haine fondée sur la race, l'appartenance ethnique, le sexe ou la religion, et qui constitue une incitation à causer des dommages. La loi 4 de 2000 sur la promotion de l'égalité et la prévention de la discrimination injuste («PEPUDA») donne effet à ces droits en interdisant les discours de haine.¹⁰⁰²

Nouvelles préoccupations

Au cours de la période électorale de 2024, il y a eu une augmentation de la désinformation sur les médias sociaux concernant le processus électoral, les partis et les candidats, les résultats des élections, et des informations visant à saper la crédibilité de la Commission électorale d'Afrique

⁹⁹² StatsSA, '2024 (estimations démographiques semestrielles)' (2024) <https://www.statssa.gov.za/?p=17440#:~:text=South%20Africa's%20mid%2Dyear%20population.by%20Statistics%20South%20Africa%20today> (consulté le 28 octobre 2024).

⁹⁹³ Datareportal, « Digital 2024 : South Africa' (2024) <https://datareportal.com/reports/digital-2024-south-africa#:~:text=South%20Africa's%20internet%20penetration%20rate.January%2023%20and%20January%2024> (consulté le 28 octobre 2024).

⁹⁹⁴ Id.

⁹⁹⁵ (La fracture numérique s'aggrave : l'Afrique du Sud est confrontée au coût élevé de la large bande) « (2024) <https://www.engineerit.co.za/article/digital-divide-deepens-south-africa-struggles-high-broadband-cost> (consulté le 11 novembre 2024).

⁹⁹⁶ Gouvernement sud-africain, « Communications : Département des communications et des technologies numériques » <https://www.gov.za/about-sa/communications-1> (consulté le 11 novembre 2024).

⁹⁹⁷ Regent Business School (Comblant le fossé numérique en Afrique du Sud : voies d'accès aux technologies éducatives inclusives) (2024) <https://regent.ac.za/blog/bridging-the-digital-divide-in-south-africa-paths-to-inclusive-educational-technology> (consulté le 1er novembre 2024).

⁹⁹⁸ Id.

⁹⁹⁹ L Masia, « South Africa Connect » (2024) *South African Government* <https://www.gov.za/blog/south-africa-connect> (consulté le 1er novembre 2024).

¹⁰⁰⁰ Agence de presse du gouvernement sud-africain, « Mashatile lance la deuxième phase du projet de connectivité wifi dans le Limpopo » (2024) <https://www.sanews.gov.za/south-africa/mashatile-launch-second-phase-wi-fi-connectivity-project-limpopo> (consulté le 1er novembre 2024).

¹⁰⁰¹ Section 16(1) Constitution de la République d'Afrique du Sud, 1996 <https://www.justice.gov.za/legislation/constitution/saconstitution-web-eng.pdf> (consulté le 11 novembre 2024).

¹⁰⁰² Section 10 de la loi 4 de 2000 sur la promotion de l'égalité et la prévention de la discrimination injuste <https://www.justice.gov.za/legislation/acts/2000-004.pdf> (consulté le 11 novembre 2024).

du Sud et de ses commissaires.¹⁰⁰³ En outre, les élections ont mis en évidence une tendance existante à la violence en ligne contre les femmes journalistes et les défenseurs des droits de l'homme. Une étude de 2024, qui a examiné l'activité des médias sociaux à l'égard des femmes journalistes, a montré que les utilisateurs des médias sociaux et les comptes de robots abusent d'elles, les harcèlent et les menacent dans l'intention manifeste de les réduire au silence et de supprimer leurs reportages cruciaux.¹⁰⁰⁴

Développements judiciaires

La liberté d'expression et la protection de la vie privée en ligne ont fait l'objet de plusieurs développements judiciaires en Afrique du Sud. En 2024, la Cour constitutionnelle a mis un point final à l'affaire *Botha v Smuts* 2024] ZACC 2. Dans cette affaire, Smuts a publié les informations personnelles de Botha - telles que l'emplacement de sa ferme, ses coordonnées et son adresse personnelle - sur Facebook dans le but de dénoncer les pratiques de piégeage des animaux qui étaient utilisées dans sa ferme. Le tribunal a ordonné que les informations relatives à l'adresse personnelle de M. Botha soient supprimées de la publication sur Facebook, mais que M. Botha n'avait pas d'attente raisonnable en matière de respect de la vie privée en ce qui concerne les informations relatives à sa propriété et à son contrôle de la ferme.¹⁰⁰⁵ La Cour a décidé que le droit à la vie privée l'emportait sur la liberté d'expression, favorisant ainsi la protection des données à caractère personnel.

Les tribunaux sud-africains se sont également penchés sur la distinction entre les espaces publics et privés dans le contexte des médias sociaux, et plus particulièrement sur les groupes WhatsApp. Dans l'affaire *South African Human Rights Commission v Lagardien* (2023/2391), la Cour de l'égalité est chargée de décider si les propos tenus sur un groupe WhatsApp constituent un discours de haine au sens de la loi PEPUDA. Pour ce faire, la Cour devra prendre en compte les domaines des communications publiques et privées.¹⁰⁰⁶ Le jugement dans cette affaire est toujours en attente.

Développements législatifs

En mai 2024, le président a approuvé la loi sur la prévention et la lutte contre les crimes de haine et le discours de haine («loi sur le discours de haine»),¹⁰⁰⁷ qui criminalise certains comportements constituant des discours de haine ou des crimes de haine.¹⁰⁰⁸ La PEPUDA et la loi sur le discours haineux interdisent en substance le même comportement. Par conséquent, une personne peut se voir infliger une sanction civile au titre de la PEPUDA et une sanction pénale au titre de la loi sur le discours de haine pour le même comportement. Certains acteurs de la société civile considèrent que cela est inutile et disproportionné.¹⁰⁰⁹ À ce stade, la loi sur le discours haineux n'est pas encore entrée en vigueur et n'est pas encore opérationnelle, car les règlements, les lignes directrices et les structures administratives nécessaires n'ont pas encore été mis en place.

¹⁰⁰³ (Suivre les tendances de Real411 : impact de la désinformation sur les élections nationales et provinciales de 2024 en Afrique du Sud) ' (2024) https://www.mediamonitoringafrica.org/wp-content/uploads/2024/06/240531-MMA-Real411-interim-elections-report-AS_edits-clean.pdf (consulté le 28 octobre 2024).

¹⁰⁰⁴ Centre international pour les journalistes « Les femmes journalistes du Daily Maverick d'Afrique du Sud : sexualisées, réduites au silence et étiquetées Satan ». (2024) https://www.icfj.org/sites/default/files/2024-05/ICFJ_BigData_SouthAfrica_DailyMaverick.pdf (consulté le 28 octobre 2024).

¹⁰⁰⁵ *Botha v Smuts and Another* [2024] ZACC 22 <https://www.saflii.org/za/cases/ZACC/2024/22.html> (consulté le 28 octobre 2024).

¹⁰⁰⁶ Commission sud-africaine des droits de l'homme contre Lagardien (2024) <https://powerlaw.africa/2024/04/15/south-african-human-rights-commission-v-lagardien/> (consulté le 28 octobre 2024).

¹⁰⁰⁷ La Présidence République d'Afrique du Sud " Le président Ramaphosa approuve la loi sur la prévention et la lutte contre les crimes et les discours de haine (2024) <https://www.thepresidency.gov.za/president-ramaphosa-assents-law-prevention-and-combating-hate-crimes-and-hate-speech#:~:text=President%20Cyril%20Ramaphosa%20has%20assented,persons%20who%20commit%20those%20offences> (consulté le 28 octobre 2024).

¹⁰⁰⁸ Prevention and Combatting of Hate Crime and Hate Speech Act 16 of 2023 (loi sur la prévention et la lutte contre les crimes de haine et les discours haineux).

¹⁰⁰⁹ Media Monitoring Africa Soumission par Media Monitoring Africa : Projet de loi sur la prévention et la lutte contre les crimes et les discours haineux [B9B-2018] (2023) <https://www.mediamonitoringafrica.org/wp-content/uploads/2023/06/230523-Media-Monitoring-Africa-Submission-Hate-Speech-Bill-B9B-2018.pdf> (consulté le 28 octobre 2024).

Modération du contenu et censure

Les Films and Publication Board («FPB») est chargé, en vertu des Films and Publications Act 65 de 1996, de classer et d'octroyer des licences pour les films, les jeux et autres publications afin de permettre des choix de visionnage éclairés.¹⁰¹⁰ Cependant, en 2024, le FPB a tenté d'outrepasser son mandat légal et d'agir en tant que modérateur de contenu. Avant les élections, un groupe d'acteurs de la société civile a introduit une requête urgente contre le BFP afin d'obtenir une ordonnance déclarant inconstitutionnel un avis publié par le BFP et de le faire annuler. Cet avis visait à élargir la définition du contenu interdit dans la loi sur les films et les publications pour y inclure la désinformation, à criminaliser la distribution de la désinformation et à étendre les obligations des fournisseurs d'accès à Internet pour qu'ils signalent la désinformation. Les requérants ont fait valoir que s'il est nécessaire de lutter légalement contre la désinformation et les fausses informations, le faire de manière incorrecte étoufferait le discours public et politique et aurait un effet dissuasif sur la libre circulation de l'information et des idées. Le BFP a retiré l'avis après l'introduction de la demande.¹⁰¹¹ Bien que cette affaire n'ait finalement pas fait l'objet d'une audience devant un tribunal, elle peut être considérée comme un résultat positif en ce qui concerne la nuance nécessaire pour réglementer efficacement la désinformation et la mésinformation.

272

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

Protection des données et de la vie privée

La loi 4 de 2013 sur la protection des informations personnelles (POPIA)¹⁰¹² est la principale loi sud-africaine sur la protection des données. Elle promeut la protection des informations personnelles traitées par les organismes publics et privés.¹⁰¹³ Elle vise à protéger le droit à la vie privée des individus en établissant des exigences minimales pour le traitement des informations personnelles et en accordant certains droits aux personnes dont les informations personnelles sont traitées.

Le régulateur de l'information est l'organe responsable du suivi et de l'application de la loi POPIA.¹⁰¹⁴ Bien que l'organisme de contrôle de l'information soit sur une trajectoire de développement positive en termes d'encouragement au respect de la loi, ses capacités financières et humaines sont limitées.¹⁰¹⁵ L'autorité de régulation de l'information n'a pas la compétence de contrôler efficacement le respect de la POPIA dans l'ensemble du pays. Par conséquent, la loi POPIA n'est pas appliquée de manière exhaustive, ce qui a pour conséquence que de nombreux organismes publics et privés ne sont pas conformes à la loi POPIA.

Développements judiciaires

En octobre 2024, la Cour constitutionnelle a donné des instructions dans l'affaire portée par Corruption Watch, une société à but non lucratif qui œuvre pour faire progresser les principes de transparence et de responsabilité. Corruption Watch a déposé sa requête en novembre 2023 pour obtenir une ordonnance déclarant que le Parlement n'a pas respecté son obligation constitutionnelle de faciliter une participation raisonnable du public dans son processus de recommandation pour nommer les membres de la Commission pour l'égalité des sexes. L'un des motifs de cette demande est que le public n'a pas pu donner de commentaires significatifs sur les candidats, car le Parlement n'a pas publié leurs curriculum vitae. En réponse, le Parlement a fait valoir qu'il ne pouvait pas le faire ainsi, il devait protéger les informations personnelles et la vie privée des candidats en vertu de la loi POPIA. La Cour, dans cette affaire pendante, est chargée de clarifier l'équilibre à trouver entre la protection des informations personnelles et la fourniture

¹⁰¹⁰ Loi 65 de 1996 sur les films et les publications <https://www.gov.za/documents/films-and-publications-act#:~:text=The%20Films%20and%20Publications%20Act,to%20repeal%20certain%20laws%3B%20and> (consulté le 11 novembre 2024).

¹⁰¹¹ s' Power and Associates Inc « Media Monitoring Africa » et autres contre Film and Publication Board et autres (2024) <https://powerlaw.africa/2024/04/12/media-monitoring-africa-and-others-v-film-and-publication-board-and-others/> (consulté le 28 octobre 2024).

¹⁰¹² Loi 4 de 2013 sur la protection des informations personnelles https://www.gov.za/sites/default/files/gcis_document/201409/3706726-11act4of2013popi.pdf (consulté le 1er novembre 2024).

¹⁰¹³ Id au préambule.

¹⁰¹⁴ Voir la page «About» du site de l'Information Regulator of South Africa à l'adresse suivante: <https://inforegulator.org.za/> (consulté le 1er novembre 2024).

¹⁰¹⁵ Régulateur de l'information d'Afrique du Sud, « Rapport annuel 2023/24 (2024) https://inforegulator.org.za/wp-content/uploads/2020/07/Information-Regulator-Annual-Report-2023_25_Approved-by-Members_Final90.pdf (consulté le 4 novembre 2024).

d'informations suffisantes au public pour lui permettre de participer de manière notable. ¹⁰¹⁶

Violence sexiste en ligne

L'une des formes de violence sexiste en ligne (OGBV) est la distribution non consensuelle d'images intimes (NCDII). Bien que cette forme de VBG soit criminalisée en Afrique du Sud par la loi 19 de 2020 sur les cybercrimes, ce n'est qu'en 2024 qu'une survivante de NCDII a pu obtenir des dommages-intérêts civils pour le préjudice qu'elle a subi. Dans l'affaire *KS v AM and Another* [2024] ZAGPJHC 1187, la Haute Cour de Johannesburg a ordonné aux défendeurs de verser à la plaignante, KS, R3,5 millions de dommages et intérêts pour le préjudice qu'elle a subi du fait de la NCDII qu'ils ont perpétrée par l'intermédiaire de Facebook. ¹⁰¹⁷ Ce jugement est le premier du genre en Afrique du Sud et constitue une victoire notable pour les victimes et les survivants de la NCDII en Afrique du Sud. Il est à espérer que ce jugement ouvrira la voie à une plus grande responsabilisation pour cette forme d'OGBV.

Surveillance

Le Projet de loi portant modification des lois sur le renseignement général (GILAB) a été adopté par le Conseil national des provinces au début de l'année 2024 et attend la signature du président. ¹⁰¹⁸ Le GILAB vise à modifier plusieurs lois sud-africaines existantes sur le renseignement afin de moderniser et de renforcer le cadre du renseignement du pays, en veillant à ce qu'il soit efficace pour relever les défis contemporains en matière de sécurité. Malgré les modifications substantielles apportées à la suite du processus de consultation publique, les commentateurs restent préoccupés par de nombreux aspects du projet de loi. Par exemple, on craint qu'il ne soit utilisé pour menacer l'indépendance journalistique et la confidentialité des sources; il ne fournit pas suffisamment de détails sur la manière dont les interceptions de masse seront menées et il ne s'attaque pas à la mauvaise gestion des dépenses secrètes. ¹⁰¹⁹

Accès à l'information

L'Afrique du Sud dispose d'un cadre juridique solide en matière d'accès à l'information. Le droit d'accès à l'information est inscrit à l'article 32 de la Constitution et est mis en œuvre par la loi 2 de 2000 sur la promotion de l'accès à l'information («PAIA»). La PAIA prévoit des mécanismes permettant aux personnes de demander l'accès à l'information auprès des organismes publics et privés. ¹⁰²⁰ Le régulateur sud-africain de l'information (Information Regulator of South Africa) est habilité à contrôler et à faire respecter la PAIA par les organismes publics et privés ¹⁰²¹ et, conformément aux réglementations de la PAIA ¹⁰²², il est chargé d'enquêter sur les plaintes déposées. ¹⁰²³

¹⁰¹⁶ Power and Associates Inc, « Corruption Watch (RF) NPC contre Président de l'Assemblée nationale et autres » (2024) <https://powerlaw.africa/2024/10/09/corruption-watch-rf-npc-v-speaker-of-the-national-assembly-and-others/> (consulté le 1er novembre 2024).

¹⁰¹⁷ *KS v AM and Another* [2024] ZAGPJHC 1187 <https://www.saflii.org/za/cases/ZAGPJHC/2024/1187.html> (consulté le 10 décembre 2024).

¹⁰¹⁸ Projet de loi modifiant les lois sur les renseignements généraux, 2023 <https://pmg.org.za/bill/1197/> (consulté le 4 novembre 2024).

¹⁰¹⁹ H Swart et A Harber, « Malgré des avancées importantes, le nouveau projet de loi modifiant les lois sur les renseignements généraux ne permet pas de se prémunir contre une seconde prise de contrôle par l'État. » (2024) <https://intelwatch.org.za/2024/04/08/despite-important-gains-the-new-general-intelligence-laws-amendment-bill-fails-to-safeguard-against-a-second-state-capture/> (consulté le 4 novembre 2024).

¹⁰²⁰ Voir respectivement les articles 18 et 53 de la PAIA.

¹⁰²¹ Information Regulator of South Africa « A propos du régulateur » <https://inforegulator.org.za/> (consulté le 28 octobre 2024).

¹⁰²² Loi sur la promotion de l'accès à l'information, 2000 : Règlement relatif à la promotion de l'accès à l'information, 2021 (2021) <https://www.justice.gov.za/legislation/notices/2021/20210827-gg45057gon757-PAIA-regulations.pdf> (consulté le 28 octobre 2024).

¹⁰²³ Id au chapitre 4.

Préoccupations

Comme indiqué dans le présent rapport, le régulateur de l'information dispose actuellement d'une capacité limitée,¹⁰²⁴ ce qui se traduit par une charge de travail contraignante en termes de temps.¹⁰²⁵ En conséquence, les procédures de plainte ont été prolongées et il existe une incertitude quant aux mesures prises en réponse au non-respect de la PAIA. La PAIA énonce certains motifs de refus sur lesquels les organismes publics peuvent s'appuyer pour rejeter des demandes d'information.¹⁰²⁶ Il semble qu'il y ait une tendance inquiétante à ce que les organismes publics s'appuient incorrectement sur les motifs de refus, sapant ainsi le principe selon lequel la divulgation d'informations devrait être la règle et le refus l'exception.¹⁰²⁷ Cela va à l'encontre des objectifs de la PAIA.¹⁰²⁸ En outre, cela démontre que les organismes publics peuvent avoir une mauvaise tenue des dossiers et un manque de responsabilité.¹⁰²⁹

IA et technologies émergentes

Le ministère sud-africain des communications et des technologies numériques («DCDT») a publié en août 2024 un cadre stratégique national sur l'intelligence artificielle («le cadre»)¹⁰³⁰. Ce cadre constitue la première étape de l'élaboration d'une politique nationale en matière d'IA et vise à «promouvoir l'intégration des technologies d'IA pour stimuler la croissance économique, améliorer le bien-être de la société et positionner l'Afrique du Sud en tant que leader de l'innovation en matière d'IA».¹⁰³¹ Le cadre vise à garantir que les systèmes d'IA sont développés et mis en œuvre en tenant compte de l'équité, de la responsabilité, de la transparence et de l'inclusivité. Il décrit les principaux piliers qui permettront à l'IA de prospérer et de contribuer de manière significative à des secteurs tels que les soins de santé, l'éducation et l'administration publique. Ces piliers comprennent des cadres solides de gouvernance des données, l'amélioration de l'infrastructure et des investissements dans la recherche et l'innovation.¹⁰³² Le DCDT a accepté les commentaires du public sur le cadre jusqu'à la fin du mois de novembre 2024.

L'IA et les médias

La Commission de la concurrence devrait bientôt achever son enquête sur le marché des médias et des plateformes numériques («MDPMI»), qui a été lancée fin 2023.¹⁰³³ L'enquête sur le marché des médias et des plateformes numériques examine l'impact de l'IA sur la distribution des contenus médiatiques et les activités des médias en Afrique du Sud. Les organisations représentant les médias indépendants et communautaires ont fait valoir qu'il fallait promouvoir la transparence des algorithmes et le partage des données relatives aux contenus d'information et à la publicité connexe sur les plateformes. Elles ont également plaidé pour la promotion de négociations éclairées avec les médias sociaux d'entreprise et les interlocuteurs de recherche afin d'assurer la durabilité des médias.¹⁰³⁴

274

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

¹⁰²⁴ Information Regulator of South Africa « Rapport annuel 2023/2024 » (2024) à la page 91 https://static.pmg.org.za/Information_Regulator_Annual_Report_2023_24_Approved_by_Members_Final_.pdf (consulté le 28 octobre 2024).

¹⁰²⁵ Id à la page 103.

¹⁰²⁶ Voir respectivement les articles 33 et 62 de la PAIA.

¹⁰²⁷ Timothy Lloyd, La transition énergétique juste (JET) en Afrique du Sud : approches de l'accès à l'information et à la connaissance pour les communautés affectées par la transition » (2024) https://climateresilience.africa/wp-content/uploads/2024/06/JET_in-south_africa_v8.pdf (consulté le 1er novembre 2024), page 72.

¹⁰²⁸ Id.

¹⁰²⁹ Id.

¹⁰³⁰ Département des communications et des technologies numériques, «South Africa National Artificial Intelligence Policy Framework» (2024) <https://www.dcdt.gov.za/sa-national-ai-policy-framework/file/338-sa-national-ai-policy-framework.html> (consulté le 1er novembre 2024).

¹⁰³¹ Id à la page 1.

¹⁰³² Id à la page 12.

¹⁰³³ Commission de la concurrence, «Enquête sur le marché des médias et des plateformes numériques» (2024) <https://www.compcom.co.za/media-and-digital-platforms-market-inquiry/> (consulté le 1er novembre 2024). Au moment de la rédaction du présent rapport, la Commission de la concurrence doit publier son rapport provisoire contenant les premières conclusions, mesures correctives et recommandations en novembre 2024 (voir <https://presscouncil.org.za/2024/10/11/media-and-digital-platforms-market-inquiry-report-to-be-released-in-november/>).

¹⁰³⁴ Présentation conjointe pour les audiences orales par le South African National Editors' Forum (SANEF), Le Conseil de la presse d'Afrique du Sud (Press Council), l'Association des éditeurs indépendants (AIP) et le Forum des journalistes communautaires (FCJ). (2024) <https://www.compcom.co.za/wp-content/>

Une fois le rapport provisoire publié, les parties prenantes auront la possibilité de faire part de leurs commentaires. Une fois le rapport finalisé, la Commission de la concurrence peut soumettre ses conclusions au Tribunal de la concurrence pour qu'il les fasse appliquer.

Inclusion numérique

La fracture numérique entre les zones urbaines et rurales d'Afrique du Sud persiste en 2024. L'Autorité indépendante des communications d'Afrique du Sud a indiqué qu'à peine 1 % des habitants des zones rurales ont accès à l'internet à leur domicile, contre 17 % des habitants des zones urbaines.¹⁰³⁵

Les zones rurales sont restées sous-développées en termes de disponibilité de la large bande, de couverture mobile et de vitesse de l'internet par rapport aux zones urbaines du pays.¹⁰³⁶ La fracture numérique se manifeste de multiples façons. L'utilisation et l'accès à la technologie dans le système éducatif en est un exemple particulièrement évident. Les écoles des zones aisées sont en mesure d'utiliser des technologies de pointe, tandis que d'autres ont du mal à avoir accès à la moindre technologie. Cette disparité s'étend à la connectivité internet, à la culture numérique et à la qualité du contenu numérique.¹⁰³⁷ Le gouvernement a récemment mis en œuvre des initiatives pour tenter de lutter contre cette inégalité.

Initiatives gouvernementales

Le ministère des services publics et de l'administration a publié le projet de cadre stratégique de l'administration numérique («le projet de cadre») en 2024.¹⁰³⁸ Le projet de cadre vise à fournir une approche globale de l'exploitation des technologies numériques pour la fourniture de services publics et l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations gouvernementales.¹⁰³⁹ L'un des six piliers du projet de cadre est d'améliorer l'accès des citoyens aux services numériques en développant et en mettant en œuvre des services numériques accessibles à tous, indépendamment du lieu ou du statut socio-économique.¹⁰⁴⁰

En septembre 2024, le DCDT a lancé le programme Broadband and Digital Skills for Municipalities, qui vise à doter les gestionnaires et les conseillers municipaux des compétences nécessaires pour déployer l'infrastructure à large bande de manière inclusive. Il s'agit d'un vaste programme qui couvre des domaines tels que le développement des villes intelligentes, les cadres politiques et réglementaires, les stratégies de déploiement rapide et le financement des infrastructures à large bande.¹⁰⁴¹

Le fonds pour le service universel et l'accès

[uploads/2024/03/240301-SANEF-and-3-Others-Oral-Presentation-to-the-MDPMI-FINAL-1.pdf](#) (consulté le 1er novembre 2024) à la page 29.

¹⁰³⁵ Autorité indépendante des communications d'Afrique du Sud, « Un pas de plus vers une Afrique du Sud connectée où personne n'est laissé pour compte » (2023) <https://www.icasa.org.za/news/2023/a-step-closer-to-achieving-a-connected-south-africa-where-no-one-is-left-behind#:~:text=For%20example%2C%20access%20to%20the.at%20an%20appallingly%20low%201%25> (consulté le 8 janvier 2025).

¹⁰³⁶ Administration du commerce international des États-Unis, « Digital Economy Overview » (2024) <https://www.trade.gov/country-commercial-guides/south-africa-digital-economy> (consulté le 10 décembre 2024).

¹⁰³⁷ B Govender, « Comblant la fracture numérique en Afrique du Sud : Vers une technologie éducative inclusive » (2024) <https://regent.ac.za/blog/bridging-digital-divide-south-africa> (consulté le 1er novembre 2024).

¹⁰³⁸ Département des services publics et de l'administration, « Projet de cadre politique pour un gouvernement numérique » (2024) <https://www.dpsa.gov.za/dpsa2g/documents/egov/2024/DRAFT%20DIGITAL%20GOVERNMENT%20POLICY%20FRAMEWORK.pdf> (consulté le 1er novembre 2024).

¹⁰³⁹ Id.

¹⁰⁴⁰ Groupe de suivi parlementaire, « Présentation du cadre de la police gouvernementale numérique » (2024) https://pmg.org.za/files/240313_Digital_Government_Policy_Framework.pptx (consulté le 1er novembre 2024).

¹⁰⁴¹ Département des communications et des technologies numériques, « Le ministre Solly Malatsi lancera le programme de compétences numériques et à large bande pour les municipalités de Polokwane, dans la province du Limpopo, le 3 septembre 2024. » (2024) <https://www.dcdt.gov.za/media-statements-releases/515-minister-solly-malatsi-to-launch-the-broadband-and-digital-skills-for-municipalities-in-polokwane-limpopo-province-on-3-september-2024.html?highlight=WzlwMjAsIjIwMjAncyJd&form=MG0AV3> (consulté le 1er novembre 2024).

Le Fonds pour le service et l'accès universels, administré par l'Agence sud-africaine pour le service et l'accès universels, a été créé en vertu de la loi sur les communications électroniques (Electronic Communications Act)¹⁰⁴² afin de financer des projets et des programmes visant à assurer un service et un accès universels aux technologies de l'information et de la communication.¹⁰⁴³ En 2023, il a été annoncé que l'agence serait dissoute avant la fin de 2024 en raison d'une duplication des rôles.¹⁰⁴⁴

Toutefois, en contradiction apparente avec ce processus de démantèlement, trois nouveaux membres du conseil d'administration - Mme Makobe, M. Sadiki et M. Mnisi - ont été nommés en 2024 afin de renforcer les capacités de l'agence.¹⁰⁴⁵ Le ministre des communications et des technologies numériques a indiqué, lors d'une séance parlementaire de questions et réponses en octobre 2024, que le retard dans le processus de démantèlement était dû au fait que le processus dépendait des amendements législatifs à la loi sur les communications électroniques.¹⁰⁴⁶ En outre, le ministre a noté que le solde du fonds se situait juste en dessous de 3 milliards de rands.¹⁰⁴⁷

L'USAASA a publié son rapport annuel 2023/2024, qui indique que le démantèlement est imminent.¹⁰⁴⁸ Au moment de la rédaction de ce rapport, le rapport annuel 2024/2025 n'a pas encore été publié.

Système d'identification numérique

En 2022, le projet de loi sur l'identification et l'enregistrement nationaux a été publié. Il vise à introduire un système d'identification national biométrique unique et intégré.¹⁰⁴⁹ Bien que le processus de participation publique de l'Assemblée nationale se soit achevé en 2023, le projet de loi n'a toujours pas été adopté. Toutefois, lors d'une présentation à ID4Africa en 2024, le ministère de l'Intérieur a déclaré que le projet de loi avait été révisé et qu'il serait soumis à l'approbation du Cabinet au cours de l'exercice financier 2024/25.¹⁰⁵⁰ Alors que certains sont favorables au projet de loi, car il contiendra un marqueur de genre non binaire,¹⁰⁵¹ d'autres ont exprimé des inquiétudes quant à l'exclusion des naissances non nationales.¹⁰⁵² En outre, l'introduction d'un système d'identification biométrique pourrait conduire à l'exclusion de certains groupes marginalisés. Les personnes handicapées ou les autres personnes qui ne sont pas en mesure d'enregistrer leurs informations biométriques peuvent être exclues de l'accès aux services dépendant de l'identification biométrique, tels que les soins de santé ou les prestations sociales. Le projet de loi aborde ces exclusions potentielles, qui peuvent susciter des préoccupations en matière d'égalité

276

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

¹⁰⁴² Loi 36 de 2005 sur les communications électroniques, <https://www.gov.za/documents/electronic-com-munications-act> (consulté le 11 novembre 2024).

¹⁰⁴³ Universal Service and Access Agency of South Africa, « About USAF » <http://www.usaasa.org.za/usaif/index.html> (consulté le 1er novembre 2024).

¹⁰⁴⁴ S Mzekandaba 'L'USAASA va être 'démantelée' ITWeb (2023) <https://www.itweb.co.za/content/raYAy-MorbVg7J38N> (consulté le 1er novembre 2024).

¹⁰⁴⁵ Gouvernement sud-africain, « Le ministre Solly Malatsi annonce la nomination de membres supplémentaires au conseil d'administration de l'Agence sud-africaine du service et de l'accès universels » (2024) <https://www.gov.za/news/media-statements/minister-solly-malatsi-announces-appointment-additional-board-members#:~:text=Speech%20Date-,Minister%20Solly%20Malatsi%20announces%20appointment-%20of%20additional%20board%20members%20for,Access%20Agency%20of%20South%20Africa&text=Minister%20of%20Communications%20and%20Digital,Mr%20M%20Mnisi> (consulté le 1er novembre 2024).

¹⁰⁴⁶ Groupe de suivi parlementaire, « Question NW1068 au ministre des communications et des technologies numériques » (2024) <https://pmg.org.za/committee-question/26489/> (consulté le 25 février 2025).

¹⁰⁴⁷ Id.

¹⁰⁴⁸ USAASA, « Rapport annuel : 2023/2024 » (2024) https://static.pmg.org.za/Minister_of_DCDT_USAF_Annual_Report_Report_2023-2024_V10_FINAL.pdf (consulté le 25 février 2025) à la page 67.

¹⁰⁴⁹ Gouvernement sud-africain, « National Identification and Registration Bill, 2022 » (2023) https://www.gov.za/sites/default/files/gcis_document/202304/48435gon3311.pdf (consulté le 1er novembre 2024).

Department of Home Affairs, 'Presentation to ID4Africa' (2024) <https://id4africa.com/2024/ps2/PS2-1-South-Africa-Final.pdf> (consulté le 1er novembre 2024).

¹⁰⁵⁰ Département des affaires intérieures, « Présentation à ID4Africa (2024) <https://id4africa.com/2024/ps2/PS2-1-South-Africa-Final.pdf> (consulté le 1er novembre 2024).

¹⁰⁵¹ UDM, « L'UDM soutient la pétition de Zade De Kock appelant le président Cyril Ramaphosa à adopter le projet de loi sur l'identification et l'enregistrement national » (2023) <https://udm.org.za/udm-supports-zade-de-kocks-petition-calling-on-president-cyril-ramaphosa-to-pass-the-national-identification-and-registration-bill/> (consulté le 1er novembre 2024).

¹⁰⁵² Avocats pour les droits de l'homme, « Soumissions du projet de loi sur l'identification et l'enregistrement nationaux (2022) » (2023) <https://centreforchildlaw.co.za/wordpress21/wp-content/uploads/2023/07/Submission-on-the-National-Identification-and-Registration-Bill-30-June-2023-LHR-CCL.pdf> (consulté le 1er novembre 2024).

et d’accessibilité.

Au sein du ministère de l’intérieur, le ministre s’est engagé à conduire la transformation numérique du ministère afin d’atténuer la fraude à l’identité et de s’attaquer à la corruption systémique.¹⁰⁵³

L’INDICE DE SCORE

277

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

Indicateurs clés de Londa 2024	Déclaration de la CADHP (P comme Principe)	Score	Justification
F e r m e t u r e d’Internet	P38(2)	5	Il n’existe aucune trace de coupure d’Internet en Afrique du Sud au cours de l’année écoulée.
Lois, politiques et autres mesures inexistantes pour promouvoir un accès universel, é q u i t a b l e , abordable et significatif à l’internet	P37	3	Bien qu’il existe des lois ou des politiques visant à garantir l’accès à l’internet, l’inégalité à cet égard persiste. Le gouvernement s’est engagé à remédier à cette situation.
Criminalisation des fausses nouvelles	P22(2)	4	Le BFP est préoccupé par le fait que le BFP tente de criminaliser la désinformation d’une manière trop large, ce qui entraverait indûment la liberté d’expression.
Législation sur la sédition	P22(2)	5	Aucune loi ne criminalise la sédition en Afrique du Sud et le gouvernement n’agit pas contre les cas de sédition.
A r r e s t a t i o n s arbitraires et h a r c è l e m e n t des médias, des défenseurs des droits de l’homme et des citoyens	P20(1) & (2)	3	Le harcèlement en ligne des médias et des défenseurs des droits de l’homme, en particulier des femmes, suscite des inquiétudes.
Législation sur la protection des données.	P42	4	Il existe une législation solide en matière de protection des données. Toutefois, l’application de cette législation suscite des inquiétudes.

¹⁰⁵³ A Opiah, « Le ministère de l’Intérieur prévoit la numérisation et lutte contre la fraude à l’identité en Afrique du Sud <https://www.biometricupdate.com/202408/home-affairs-plans-digitization-cracks-down-on-identity-fraud-in-south-africa> (consulté le 1er novembre 2024).

Les États interviennent et exigent le retrait de contenus en ligne par les intermédiaires de l'internet	P38 et P39(4)	5	Il n'existe aucune trace d'une ingérence injustifiée de l'État dans les activités des intermédiaires de l'internet à cet égard.
Atteinte à la confidentialité des communications	P41	3	À l'heure actuelle, l'Afrique du Sud n'a pas encore promulgué les récents projets de loi relatifs à la surveillance. Des inquiétudes subsistent quant à leur portée et à leur fonctionnalité.
L'incapacité du gouvernement à divulguer et à diffuser de manière proactive les informations sur les technologies numériques.	P29(3)	3	Bien que le gouvernement mette en œuvre certains programmes visant à réduire la fracture numérique, l'utilisation des technologies numériques reste concentrée dans les zones urbaines.
Stratégies nationales en matière d'IA et de technologies émergentes	P39(6)	2	L'élaboration d'une politique à cet égard en est encore à ses balbutiements.
Adoption de lois, de politiques et de mesures spécifiques en faveur de la sécurité numérique et de la protection de la vie privée des enfants en ligne	P37(5)	3	Bien que l'Afrique du Sud ne dispose pas de lois traitant exclusivement des droits numériques des enfants, les lois existantes contiennent des dispositions dont on peut penser qu'elles s'étendent à la sécurité et à la vie privée des enfants en ligne.
Inclusion numérique	P37(3)	3	Bien que le gouvernement soit en train d'y remédier, les problèmes d'exclusion numérique dus à la culture numérique et à l'absence d'un système d'identification numérique persistent.
TOTAL (jusqu'à 60)		43	

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des développements judiciaires et législatifs importants ont eu lieu concernant divers aspects des droits numériques en 2024. Toutefois, les préoccupations sur les violences sexuelles et sexistes, l'accès à l'internet, la culture numérique, la capacité du régulateur de l'information, l'état de la réglementation en matière de surveillance et les politiques relatives à l'utilisation de l'intelligence artificielle demeurent. Il est clair qu'une collaboration continue entre le gouvernement, le secteur privé, la société civile et les médias est nécessaire pour s'attaquer de manière globale à la fracture numérique et promouvoir l'inclusion numérique. Les recommandations suivantes sont donc proposées.

279

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

Recommandations

Gouvernement

- Améliorer l'accès à l'internet et la culture numérique. Le gouvernement devrait envisager de collaborer avec les programmes existants menés par la société civile à cet égard.
- S'attaquer d'urgence à toutes les formes de violence sexuelle et sexiste, notamment par des campagnes de sensibilisation à ce type de préjudice et aux mécanismes juridiques existants pour y répondre.
- En outre, le gouvernement devrait élaborer des stratégies pour empêcher que les femmes journalistes et les défenseurs des droits de l'homme ne soient réduits au silence par le biais du harcèlement en ligne.
- Développer des programmes de formation clairs et accessibles pour les magistrats et autres professionnels du droit sur les litiges en matière de droits numériques. Ces programmes de formation devraient tenir compte des nuances des droits numériques et des espaces dans lesquels les violations peuvent avoir lieu, tels que les plateformes de médias sociaux.
- S'abstenir de criminaliser arbitrairement le discours. La réglementation de la désinformation doit être soigneusement étudiée afin d'éviter d'étouffer le discours public et politique.
- La législation en matière de surveillance, telle que le projet de loi modifié sur la réglementation de l'interception des communications et la fourniture d'informations liées aux communications et le projet de loi modifié sur les lois relatives aux renseignements généraux, doit être mise en œuvre après des consultations approfondies afin de s'assurer que les dispositions sont respectueuses des droits.
- Veillez à ne pas vous fier aveuglément aux motifs de refus lors de l'examen des demandes d'information. L'objectif de la PAIA, qui est de permettre le droit d'accès à l'information, doit être respecté.
- La poursuite ou la suppression de l'Agence du service universel et de l'accès doit être confirmée pour plus de clarté. Si le processus de démantèlement est interrompu, il est important que les priorités de l'Agence fassent l'objet d'une information publique plus claire.

Le secteur privé

- Envisager d'investir dans l'infrastructure pour permettre aux initiatives gouvernementales de réduire la fracture numérique, notamment en proposant des plans de données abordables pour remédier aux disparités d'accès à l'internet.

- Protéger les droits des personnes en matière de données en se conformant aux lois POPIA et PAIA et en investissant dans des mesures de prévention de la cybersécurité.

Société civile et médias

- Continuer à collaborer avec le gouvernement pour promouvoir la culture numérique et l'accès à l'internet pour tous, et continuer à participer activement aux processus législatifs et autres processus gouvernementaux.
- Les médias doivent enquêter sur le comportement des gouvernements et les tenir responsables de leurs obligations en matière de droits numériques.

280

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024



281

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

Soudan



Résumé

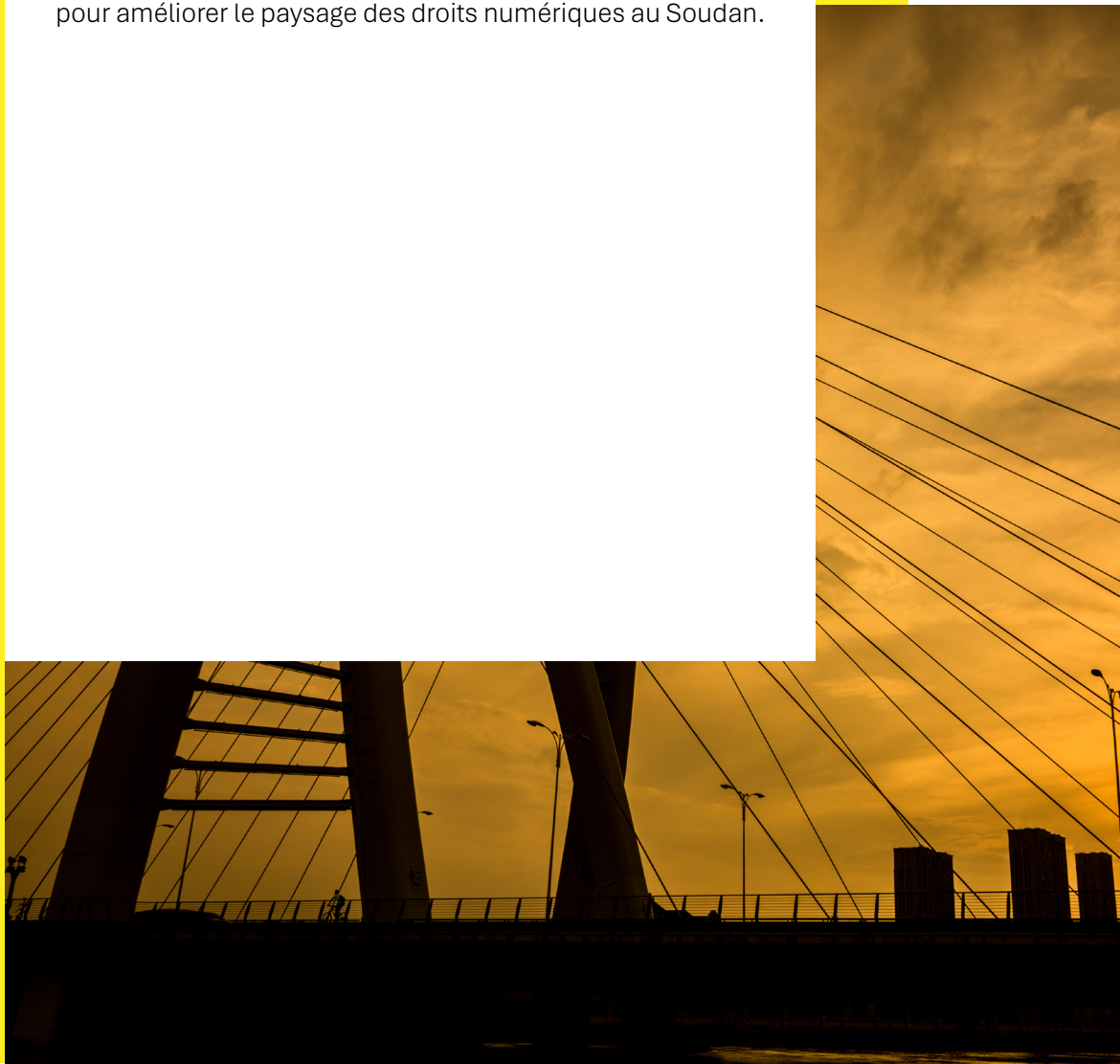
Ce rapport examine l'état des droits numériques et de l'inclusion numérique au Soudan en 2024. La méthodologie du rapport repose sur des recherches documentaires axées sur des domaines thématiques spécifiques pour les incidents au Soudan, conformément à l'indice TheScore, qui est une méthodologie de notation développée par l'équipe de l'initiative Paradigm, visant à évaluer l'état des droits numériques dans les pays ciblés, ainsi que sur les enseignements tirés de l'expérience pratique du travail sur les droits numériques au Soudan. Le rapport explore divers domaines thématiques des droits numériques, notamment l'accès à l'internet, la liberté d'expression, la protection des données et de la vie privée, la censure et la modération du contenu, l'accès à l'information, l'intelligence artificielle et les technologies émergentes, ainsi que l'inclusion numérique.

Il fournit des recommandations au gouvernement, y compris aux Forces armées soudanaises (SAF), aux Forces de soutien rapide (RSF), à la société civile et aux médias. L'année 2024 est considérée comme l'une des pires années pour les droits numériques au Soudan. Les Forces armées soudanaises et les Forces de soutien rapide ont violé la vie privée des citoyens et perturbé l'Internet. La prise de contrôle de l'infrastructure de télécommunication par le RSF représente une régression dans le paysage numérique du pays. Le rapport se termine par des recommandations cruciales qui sont pertinentes pour améliorer le paysage des droits numériques au Soudan.

282

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024



Introduction

283

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

Le Soudan est situé au nord-est de l'Afrique, bordé au nord par l'Égypte, à l'est par la mer Rouge, l'Érythrée et l'Éthiopie, au sud par le Sud-Soudan, à l'ouest par la République centrafricaine et le Tchad, et au nord-ouest par la Libye.¹⁰⁵⁴ Depuis l'éviction du régime autoritaire d'Al-Basheir en 2019, qui a dirigé le Soudan pendant 30 ans, le peuple soudanais a repris espoir de construire un pays démocratique après la dernière révolution.¹⁰⁵⁵ Cependant, les militaires ont pris le dessus et le Soudan est désormais dirigé par un régime militaire qui est aux commandes depuis le 25 octobre 2021, lorsque le lieutenant général Burhan a mené un coup d'État militaire contre ses partenaires du gouvernement de transition, juste après le soulèvement soudanais. En 2024, le peuple soudanais vivait dans une situation difficile où une guerre féroce opposait les Forces armées soudanaises et les Forces de défense du Soudan.¹⁰⁵⁶

En janvier 2024, la population totale du Soudan était de 48,73 millions d'habitants. Cependant, 13,99 millions de citoyens utilisent l'internet, avec un taux de pénétration de 28,7 %.¹⁰⁵⁷ Le Soudan comptait 29,15 millions de connexions mobiles cellulaires au début de l'année 2024.¹⁰⁵⁸ Il existe quatre principaux fournisseurs d'accès à Internet (FAI) au Soudan, dont trois appartiennent à des intérêts étrangers (Zain, MTN et Canar), et le quatrième est Sudatel, dont le conseil d'administration comprend un membre du Conseil souverain transitoire, qui représente le chef de l'État, et le ministre des finances.¹⁰⁵⁹

¹⁰⁵⁴ Britannica, "Sudan", <https://www.britannica.com/place/Sudan>, (consulté le 15 novembre 2024).

¹⁰⁵⁵ BBC, "Omar al-Bashir : président déchu du Soudan", <https://www.bbc.com/news/world-africa-16010445>, (consulté le 12 novembre 2024).

¹⁰⁵⁶ Reuters, "Selon des chercheurs, le nombre de morts de la guerre au Soudan est probablement beaucoup plus élevé que ce qui a été enregistré", <https://www.reuters.com/world/africa/sudan-war-deaths-are-likely-much-higher-than-recorded-researchers-say-2024-11-14/>, (consulté le 15 novembre 2024).

¹⁰⁵⁷ Portail de données, "DIGITAL 2024 : SOUDAN", <https://datareportal.com/reports/digital-2024-sudan>, (consulté le 15 novembre 2024).

¹⁰⁵⁸ Portail de données, "DIGITAL 2024 : SOUDAN", <https://datareportal.com/reports/digital-2024-sudan>, (consulté le 15 novembre 2024).

¹⁰⁵⁹ Sudatel, Conseil d'administration, <https://www.sudatel.sd/investor-relations/governance/board-of-directors/>, (consulté le 15 novembre 2024).

Accès à l'internet

Avant février 2024, l'espace internet au Soudan était sous le contrôle de l'État, mais le conflit au Soudan a créé une nouvelle ère où d'autres parties ont eu un impact sur l'infrastructure internet. Toutefois, cette mise à jour a aggravé la situation de la liberté de l'internet, en faisant des fermetures d'internet un outil militaire. Toutefois, selon le rapport Freedom On The Net 2024, le Soudan obtient un score de 28 sur 100 en matière de liberté de l'internet, ce qui correspond à la catégorie "pas libre".¹⁰⁶⁰ Ce classement couvre la seconde moitié de 2023 et la première moitié de 2024. Le premier semestre 2024 a connu de nombreux événements qui ont limité la liberté d'internet et violé les droits numériques des citoyens, y compris les perturbations du réseau, la censure et la désinformation basée sur l'État.

Les Soudanais ont dû vivre avec des interruptions d'accès à l'internet, car les autorités y ont eu recours lors de troubles politiques ou civils, puis lors des examens nationaux avant 2024.¹⁰⁶¹ L'année 2024 représente un autre défi dans l'histoire des fermetures d'Internet au Soudan car des groupes armés ont été impliqués dans la décision de fermeture, en dehors des décisions gouvernementales qui, selon eux, étaient basées sur des lois et des règlements, comme l'annonce du ministère de l'information de fermer l'Internet pendant les examens nationaux de l'enseignement secondaire en décembre 2024.¹⁰⁶² Le gouvernement a toutefois retiré sa décision. Alors que le conflit s'intensifie entre les Forces armées soudanaises (SAF), l'armée officielle du Soudan, et les Forces paramilitaires de soutien rapide (RSF), les RSF décident d'utiliser l'infrastructure Internet comme arme dans leur guerre contre les SAF lorsque les soldats des RSF occupent les centres de données des fournisseurs d'accès Internet (FAI) et les principaux standards téléphoniques des entreprises de télécommunications et les ferment complètement, provoquant une coupure nationale des communications dans le pays le 4 février 2024.¹⁰⁶³

Sudatel a été le premier fournisseur d'accès à Internet à rétablir partiellement ses services huit jours seulement après la fermeture.¹⁰⁶⁴ Zain a suivi en mars,¹⁰⁶⁵ et MTN a rétabli ses services en mai.¹⁰⁶⁶ Ces fournisseurs d'accès ont établi un nouveau centre de télécommunications à Port-Soudan, la capitale provisoire du Soudan.

Cependant, malgré le rétablissement du service, cette coupure a marqué le début d'une nouvelle ère pour l'accès à l'internet au Soudan, où de nombreuses régions ont connu une grave instabilité du service, et d'autres sont restées dans l'obscurité pendant des mois, en particulier la région du Darfour, l'ouest du Soudan et de grandes parties des États de Khartoum et d'Aljazira. Cet événement a conduit les habitants des zones déconnectées à compter sur Starlink comme moyen de communication alternatif.¹⁰⁶⁷ Starlink est devenu l'une des principales sources d'Internet dans de nombreuses régions du Soudan, ce qui a incité le gouvernement à entamer des pourparlers avec SpaceX, le propriétaire de Starlink, afin de réglementer ses activités dans le pays.¹⁰⁶⁸

284

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

¹⁰⁶⁰ Freedom House « Liberté sur Internet 2024, Sudan », <https://freedomhouse.org/country/sudan/free-dom-net/2024>, (consulté le 1er novembre 2024).

¹⁰⁶¹ CIPESA, « Le conflit au Soudan affecte les communications numériques et la fourniture de services essentiels », <https://cipesa.org/2023/06/sudan-conflict-affects-digital-communications-and-critical-services-deliv-ery/>, (consulté le 1er novembre 2024).

¹⁰⁶² Twitter, Gov_moci, https://x.com/gov_moci/status/1872894493499719776?t=J3lh4KMyL5C6X2Gd-BORn7w&s=19, (consulté le 7 février 2025)

¹⁰⁶³ Reuters, « Les forces de sécurité soudanaises mettent hors service les réseaux de télécommunications dans tout le Soudan - sources », <https://www.reuters.com/world/africa/sudanese-rsf-brings-down-telecoms-networks-across-sudan-sources-2024-02-05/>, (consulté le 1er novembre 2024).

¹⁰⁶⁴ Ultra Sudan, « تايالولا نم دي دعلال يف فيط غتلل دوعت ين ادوس قكباش [Sudani Network restores service in many states] », <https://ultrasudan.ultrasawt.com/%D8%B4%D8%A8%D9%83%D8%A9-%D8%B3%D9%88%D8%AF%D8%A7%D9%86%D9%8A-%D8%AA%D8%B9%D9%88%D8%AF-%D9%84%D9%84%D8%AA%D8%BA%D8%B7%D9%8A%D8%A9-%D9%81%D9%8A-%D8%A7%D9%84%D8%B9%D8%AF%D9%8A%D8%AF-%D9%85%D9%86-%D8%A7%D9%84%D9%88%D9%84%D8%A7%D9%8A%D8%A7%D8%AA/%D8%B9%D8%A7%D9%85%D8%B1-%D8%B5%D8%A7%D9%84%D8%AD/%D8%A3%D8%AE%D8%A8%D8%A7%D8%B1>, (consulté le 1er novembre 2024)

¹⁰⁶⁵ Twitter, ZainSudan, <https://x.com/ZainSudan/status/1764217865530376300>, (consulté le 1er novembre 2024).

¹⁰⁶⁶ Facebook, MTN Sudan, [https://www.facebook.com/mtnsudan1/posts/pfbid0JQN7GSjW5KAv32w-mKbuAgQ8DRjKHraFmxRPO6YhtYF1YtD2BYmw8TXus24TFGzzxl?_cft_\[0\]=AZXlyDgCvlfv-Yj7EH8r-BVQfZ08zAQIM4WqRAQ2h_DMqOVmVNjhKEU7id1ZZ_CLIQGWvVtOgmQELhg-KaDGJufjClhPJReEmI-wZk2VO8bhqgN0Id-3nG_X8CsxqPL5bES2faQwQMygxp5XmER0Enpbmfpv9fg-ma8lQNmVN-AR-q8xR9UvjSV5johbPiylyUtr750-juvyjBtwxt8t62u&.tn=%2CO%2CP-R](https://www.facebook.com/mtnsudan1/posts/pfbid0JQN7GSjW5KAv32w-mKbuAgQ8DRjKHraFmxRPO6YhtYF1YtD2BYmw8TXus24TFGzzxl?_cft_[0]=AZXlyDgCvlfv-Yj7EH8r-BVQfZ08zAQIM4WqRAQ2h_DMqOVmVNjhKEU7id1ZZ_CLIQGWvVtOgmQELhg-KaDGJufjClhPJReEmI-wZk2VO8bhqgN0Id-3nG_X8CsxqPL5bES2faQwQMygxp5XmER0Enpbmfpv9fg-ma8lQNmVN-AR-q8xR9UvjSV5johbPiylyUtr750-juvyjBtwxt8t62u&.tn=%2CO%2CP-R), (consulté le 1er novembre 2024).

¹⁰⁶⁷ Échos du monde, <https://advox.globalvoices.org/2024/08/20/starlink-in-sudan-a-lifeline-or-war-facilitator/>, (consulté le 1er novembre 2024).

¹⁰⁶⁸ WSJ, « Le marché noir qui livre Starlink d'Elon Musk aux ennemis des États-Unis », <https://www>.

Cependant, RSF avait l'habitude d'offrir une connexion Starlink payante aux citoyens dans ses zones de contrôle.¹⁰⁶⁹

En outre, l'État, représenté par l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (TPRA), a continué à contrôler l'infrastructure des télécommunications en perturbant les coupures de télécommunications lors d'opérations militaires spécifiques, telles que la coupure dans la région d'Omdurman en septembre 2024.¹⁰⁷⁰ Cette réaction a également affecté Starlink, qui a parfois été coupé dans les zones contrôlées par les Forces armées soudanaises.¹⁰⁷¹

Le coût de l'accès à l'internet au Soudan peut être considéré comme élevé par rapport à la situation des travailleurs. Le prix de l'internet était de 1861,67 livres soudanaises (SDG), soit l'équivalent de 0,72 USD par gigaoctet (GB), TVA de 40 % incluse.¹⁰⁷² Toutefois, certains fournisseurs d'accès proposent un accès à Facebook à tarif zéro.

285

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

Liberté d'expression

En 2024, aucun cas de blocage de site web n'a été enregistré. Cependant, de nombreuses arrestations liées à la liberté d'expression ont été notées en 2024. Le 6 mai, le département des renseignements militaires des Forces armées soudanaises a arrêté quatre activistes en raison de leur activité sur Facebook, où ils ont publié des appels à l'arrêt du conflit.¹⁰⁷³ Le 29 octobre, la police a arrêté le journaliste Abdelmaged Abdelhameid, après qu'il ait publié un message sur Facebook concernant des allégations de corruption au sein de la Banque centrale du Soudan.¹⁰⁷⁴

Les arrestations ont dépassé les frontières du Soudan lorsque les autorités égyptiennes ont arrêté des membres soudanais de l'équipe de Sudan Bukra TV.¹⁰⁷⁵ Les autorités égyptiennes ont un protocole de collaboration en matière de sécurité avec les autorités soudanaises. En outre, l'activiste en ligne soudanais Hisham Ali a été arrêté en Éthiopie par des agents de sécurité éthiopiens et deux agents de sécurité soudanais liés à l'ambassade du Soudan à Addis-Abeba.¹⁰⁷⁶

[wsj.com/business/telecom/starlink-musk-ukraine-russia-sudan-satellite-communications-technology-f4fc-79d9?st=mkk6ee0qeyq5y6q](https://www.wsj.com/business/telecom/starlink-musk-ukraine-russia-sudan-satellite-communications-technology-f4fc-79d9?st=mkk6ee0qeyq5y6q), (consulté le 2 novembre 2024).

¹⁰⁶⁹ Échos du monde, "Starlink au Soudan : Une bouée de sauvetage ou un facilitateur de guerre ? ", <https://advox.globalvoices.org/2024/08/20/starlink-in-sudan-a-lifeline-or-war-facilitator/>, (consulté le 14 novembre 2024)

¹⁰⁷⁰ Aljazeera, "نامرد مأب تالاصتال عاطقن او رشافل او موخرخل يف تاكاتبتشال ادجت [Nouveaux affrontements à Khartoum et El Fasher, et coupure des communications à Omdurman]", <https://www.ajnet.me/news/2024/9/27/%D8%AA%D8%AC%D8%AF%D8%AF-%D8%A7%D9%84%D8%A7%D8%B4%D8%AA%D8%A8%D8%A7%D9%83%D8%A7%D8%AA-%D9%81%D9%8A-%D8%A7%D9%84%D8%AE%D8%B1%D8%B7-%D9%88%D9%85-%D9%88%D8%A7%D9%84%D9%81%D8%A7%D8%B4%D8%B1>, (consulté le 1er novembre 2024)

¹⁰⁷¹ Darfur 24, "رشافل اب يئاضفل تنرتنل لمع فقوي ينادوسل شيجل [L'armée soudanaise arrête l'internet par satellite à El Fasher]", <https://www.darfur24.com/2024/10/17/%D8%A7%D9%84%D8%AC%D9%8A%D8%B4-%D8%A7%D9%84%D8%B3%D9%88%D8%AF%D8%A7%D9%86%D9%8A-%D9%8A%D9%88%D9%82%D9%81-%D8%B9%D9%85%D9%84-%D8%A7%D9%84%D8%A7%D9%86%D8%AA%D8%B1%D9%86%D8%AA-%D8%A7%D9%84%D9%81%D8%B6/>, (consulté le 1er novembre 2024)

¹⁰⁷² Zain Sudan, "Forfaits Internet ", <https://www.sd.zain.com/Arabic/Pages/InternetOffers.aspx>, (consulté le 14 novembre 2024).

¹⁰⁷³ Radio Dabanga, "فراضل ائالوب فتاوجل يف عبراً لقتعت تارابختسال [Les services de renseignement arrêtent quatre militants politiques à Al-Hawata, dans l'État de Gedaref]", <https://www.dabangasudan.org/ar/all-news/article/%D8%A7%D9%84%D8%A7%D8%B3%D8%AA%D8%AE%D8%A8%D8%A7%D8%B1%D8%A7%D8%AA-%D8%AA%D8%B9%D8%AA%D9%82%D9%84-%D8%A3%D8%B1%D8%A8%D8%B9%D8%A9-%D9%86%D8%A7%D8%B4%D8%B7%D9%8A%D9%86-%D8%B3%D9%8A%D8%A7%D8%B3%D9%8A%~:text=%D9%88%D9%82%D8%A7%D9%84%20%D9%86%D8%A7%D8%B4%D8%B7%20%D9%85%D9%86%20%D8%A7%D9%84%D8%AD%D9%88%D8%A7%D8%AA%D8%A9%20%D9%84%D8%B1%D8%A7%D8%AF-%D9%8A%D9%88.%D8%A5%D9%84%D9%89%20%D9%85%D9%82%D8%B1%20%D8%A7%D9%84%D8%AC%D9%8A%D8%B4%20%D9%81%D9%8A%20%D8%A7%D9%84%D9%81%D8%A7%D9%88...>, (consulté le 2 novembre 2024)

¹⁰⁷⁴ Nabd Alsudan, "أيدودح فيالوب ينادوس يل ع ضبقلا [Arrestation d'un journaliste soudanais dans un État frontalier]", <https://nabdsudan.net/?p=146131>, (consulté le 2 novembre 2024).

¹⁰⁷⁵ Facebook, Husam Osman Mahjoub, <https://www.facebook.com/644873635/posts/10164679019563636/?mibextid=oFDknk&rid=BGRmAJSDajCZlg1#>, (consulté le 2 novembre 2024).

¹⁰⁷⁶ Alrakoba, "ابابا سيديا يف (ابلقود ماشه) لاقتعا [Hisham wd Daglba] arrêté à Addis-Abeba", <https://www.alrakoba.net/31970390/%D8%A7%D8%B9%D8%AA%D9%82%D8%A7%D9%84-%D9%87%D8%B4%D8%A7%D9%85-%D9%88%D8%AF%D9%82%D9%84%D8%A8%D8%A7-%D9%81%D9%8A-%D8%A3%D8%AF%D9%8A%D8%B3-%D8%A3%D8%A8%D8%A7%D8%A8%D8%A7/>, (consulté le 2 novembre 2024)

Hisham est connu pour ses posts d'investigation sur Facebook contre la corruption militaire.

Protection des données et de la vie privée

Le Soudan ne dispose pas actuellement d'une loi complète sur la protection des données.¹⁰⁷⁷ Malgré cette absence, l'article 20-1 du règlement de 2013 relatif à l'organisation des systèmes de paiement mentionne que les prestataires de services de paiement doivent prendre les mesures nécessaires pour protéger et préserver les données des utilisateurs.¹⁰⁷⁸ En outre, dans l'affaire susmentionnée, lorsque RSF a pris le contrôle de l'infrastructure de télécommunications et des centres de données, les entreprises de télécommunications ont perdu les données de leurs utilisateurs, ce qui les a amenées, après avoir rétabli le service, à contourner la réglementation relative à l'enregistrement des données des utilisateurs. En outre, comme les FAI et les autorités ne disposent pas des informations personnelles identifiables (PII) des utilisateurs, cela pourrait avoir un impact sur la capacité du gouvernement à tracer les activités des utilisateurs par le biais de leurs cartes SIM, ce qui a été signalé à plusieurs reprises.¹⁰⁷⁹ Le 9 novembre, il a été rapporté que l'ARPT n'a pas interrompu le service des cartes SIM des soldats de RSF "pour des raisons de sécurité", ce qui indique un traçage des activités des cartes SIM.¹⁰⁸⁰ Il est important de savoir que le directeur de l'ARPT est un officier militaire.

L'article 24 de la loi de 2018 sur la cybercriminalité érige les fausses nouvelles en infractions pénales. Cette disposition vague stipule qu'un auteur ayant l'intention de menacer la paix publique ou de porter atteinte au prestige de l'État, ce qui ouvre la porte à un usage abusif de la loi, sera responsable. L'article 24 de la même loi stipule que "Quiconque prépare ou utilise le réseau d'information ou de communication ou tout moyen d'information, de communication ou d'application pour publier une nouvelle, une rumeur ou un rapport, sachant qu'ils sont faux, avec l'intention de provoquer la peur ou la panique parmi le public, ou de menacer la paix ou la tranquillité publique, ou de porter atteinte au prestige de l'État, est puni d'une peine d'emprisonnement d'une durée maximale d'un an, ou de la flagellation, ou des deux à la fois".¹⁰⁸¹

La pratique de la surveillance et des violations de la vie privée par l'État au Soudan est problématique, car les autorités ont utilisé différentes technologies provenant de plusieurs fournisseurs à différentes époques.

Plusieurs cas de violation de la vie privée ont été signalés en 2024. En janvier, Radio Dabanga a rapporté que les autorités chargées de la sécurité à Port-Soudan et dans d'autres villes ont lancé des campagnes d'inspection des appareils électroniques.¹⁰⁸² D'autre part, RSF a continué à inspecter les téléphones des civils cette année encore. Il a été rapporté que RSF a engagé des femmes pour inspecter d'autres femmes, y compris leurs téléphones.¹⁰⁸³ Les forces de sécurité utilisent la "suspicion" comme prétexte pour violer la vie privée des citoyens en fouillant leurs conversations.

(consulté le 2 novembre 2024).

¹⁰⁷⁷ Protection des données en Afrique, "Sudan", <https://dataprotection.africa/sudan/>, (consulté le 3 novembre 2024)

¹⁰⁷⁸ Banque centrale du Soudan, "Règlement relatif à l'organisation des systèmes de paiement", https://web.archive.org/web/20230501153605/https://cbos.gov.sd/sites/default/files/ps_business_organization.pdf, (consulté le 1er novembre 2024).

¹⁰⁷⁹ Freedom House La liberté sur le net Soudan 2024, https://freedomhouse.org/country/sudan/freedom-net/2024#footnote4_1VYALJRVMI-v2bKZaU6-xzra4wao5XzY5O3plWNWQ_n4i6olu76vrE, (consulté le 3 novembre 2024).

¹⁰⁸⁰ Nabds Sudan, "إعرس لمدل تاداي قسطاوب ممدختسمل تالاصتل حئارش ريضم نع فشكل" [Révélation du sort des cartes SIM utilisées par les dirigeants des Forces de soutien rapide], <https://nabdsudan.net/?p=148011>, (consulté le 3 novembre 2024).

¹⁰⁸¹ TPRA, "Informatics Crimes Law of the year 2018", <https://tpra.gov.sd/wp-content/uploads/2024/01/%D9%82%D8%A7%D9%86%D9%88%D9%86-%D9%85%D9%83%D8%A7%D9%81%D8%AD%D8%A9-%D8%AC%D8%B1%D8%A7%D8%A6%D9%85-%D8%A7%D9%84%D9%85%D8%B9%D9%84%D9%88%D9%85%D8%A7%D8%AA%D9%8A%D8%A9-%D9%84%D8%B3%D9%86%D8%A9-2018%D9%85.PDF.pdf>, (consulté le 12 novembre 2024)

¹⁰⁸² Akhbar Alsudan, "فتاومل اصحف لمدش ن ادوس تروب يف عساوش يفتت تالاح" [Les vastes campagnes d'inspection à Port-Soudan incluent la vérification des téléphones], <https://www.sudanakhbar.com/1479507>, (consulté le 3 novembre 2024).

¹⁰⁸³ Sudan Tribune, "تارفا سمل بضغت تاكاهتنا .. عيرسل مدل تازاكترا يف ش يفتت تالاح" [Inspection des filles aux points de contrôle des Forces de soutien rapide.... Violations qui irritent les voyageuses], <https://sudantribune.net/article281058/>, (consulté le 4 novembre 2024)

Osman Kibir, l'ancien vice-président du Soudan, a déclaré que son compte WhatsApp avait été compromis en octobre 2024.¹⁰⁸⁴ En mars 2024, le compte de l'homme politique soudanais Yasir Arman sur la plateforme X a également été piraté.¹⁰⁸⁵ Arman a accusé les restes du groupe "Cyber Jihad" du Parti du Congrès National (NCP), le parti qui a gouverné le Soudan pendant 30 ans et qui a été évincé en 2019, d'avoir piraté son compte.¹⁰⁸⁶ Les médias n'ont pas été épargnés par les tentatives de piratage de leurs sites web. Le site web de SudaNile, la célèbre plateforme d'informations et de commentaires, a été compromis. L'attaquant a supprimé les archives des trois derniers mois du site.¹⁰⁸⁷ Par ailleurs, la page Facebook de la Résistance populaire soudanaise, une initiative pro-SAF, a annoncé que la page avait été temporairement piratée par une "entité inconnue" jusqu'à ce qu'elle soit rétablie.¹⁰⁸⁸ La page ne précise pas comment elle a été restaurée. Ces événements illustrent la faiblesse évidente de la sécurité numérique parmi les acteurs et les militants politiques et publics. En outre, malgré les sanctions sévères prévues par la loi sur la cybercriminalité, elles n'ont pas dissuadé les auteurs d'utiliser Internet pour commettre leurs crimes.

Censure et modération du contenu

L'année 2024 a été marquée par des changements majeurs en termes d'efforts de modération de contenu au Soudan. En octobre 2024, X a suivi Meta en suspendant certains comptes du RSF, y compris le compte officiel du RSF, ainsi que le compte du commandant du RSF, Mohamed Hamdan Daglo.¹⁰⁸⁹ Cette mesure a été prise à la suite d'une campagne de relations publiques menée par un activiste pro-SAF appelé Mohamed Kambal.¹⁰⁹⁰

Toutefois, les centres de transparence de TikTok et de Meta n'ont pas publié de mises à jour sur les données relatives aux demandes de suppression de contenu cette année. Par ailleurs, le rapport de transparence de Google n'inclut pas le Soudan dans la liste des pays, ce qui représente une lacune dans les sources d'information relatives au Soudan.¹⁰⁹¹

En outre, cette année, le gouvernement a publié une décision interdisant les "publications négatives".¹⁰⁹² Almonzir Elhag, un météorologue qui gère une page Facebook comptant plus d'un million d'adeptes, a ajouté un message mentionnant qu'il avait reçu une notification des services

¹⁰⁸⁴ Alzawia, "قبا سلا ين ادوسلا سي ئرلا بئان "باس تاو" على ع يلوتسي زر كه", [Des pirates informatiques s'emparent de WhatsApp de l'ancien vice-président soudanais], <https://alzaawia.net/87219>, (consulté le 4 novembre 2024).

¹⁰⁸⁵ Nabd Alsudan, "سكأ ب نامر ع رساي ءحفص ري كمت", [Piratage de la page de Yasser Arman sur X], <https://ar.nabdsudan.net/?p=115467>, (consulté le 4 novembre 2024).

¹⁰⁸⁶ Nabd Alsudan, "سكأ ب نامر ع رساي ءحفص ري كمت", [Piratage de la page de Yasser Arman sur X], <https://ar.nabdsudan.net/?p=115467>, (consulté le 4 novembre 2024).

¹⁰⁸⁷ AllAfrica, "Sudan: Online Newspaper Sudanile Back Online After 'Serious Hack'", <https://allafrica.com/stories/202410240329.html>, (consulté le 4 novembre 2024).

¹⁰⁸⁸ Facebook, "فينا ادوسلا ءيب عشل ءمواقملا", [https://www.facebook.com/SudanPopularResistance/posts/pfbid0fKLhmH67YiXSnSTB5xytyqoyLojzLsvNNdAQUiWyYqmZGCcLbie1FEDy5pADownsni?_cft__\[0\]=AZU-JyFf63auvjeM8xVR4RZ_rPj7chwnPcs9vDafWRHnEw8PzfUOxcakyZ-5ynDUSjpl1BKBZji4GPzIY5jW-waLE1l-BUg8Ke4NRrbXFiO8cQyAbHWMuP6JhFggsxKJ7Oweimmx3jY-V3z3mxRviib1ZzRntreLdP26sRIOUnzp-IQ&_tn_=%20C%20P-R](https://www.facebook.com/SudanPopularResistance/posts/pfbid0fKLhmH67YiXSnSTB5xytyqoyLojzLsvNNdAQUiWyYqmZGCcLbie1FEDy5pADownsni?_cft__[0]=AZU-JyFf63auvjeM8xVR4RZ_rPj7chwnPcs9vDafWRHnEw8PzfUOxcakyZ-5ynDUSjpl1BKBZji4GPzIY5jW-waLE1l-BUg8Ke4NRrbXFiO8cQyAbHWMuP6JhFggsxKJ7Oweimmx3jY-V3z3mxRviib1ZzRntreLdP26sRIOUnzp-IQ&_tn_=%20C%20P-R), (consulté le 5 novembre 2024).

¹⁰⁸⁹ Centre de ressources sur les nouvelles entreprises et les droits de l'homme, "Sudan : X a suspendu les comptes de Hemedti et RSF", <https://www.business-humanrights.org/en/latest-news/sudan-x-suspends-accounts-of-hemedti-and-rsf/>, (consulté le 6 novembre 2024).

¹⁰⁹⁰ Aljazeera, "عير سلا م عدلا تاباس ح تا صنم فاقي ا دع ب نادوسلا يف لدج", [Controverse au Soudan après la suspension des comptes des Forces de soutien rapide], <https://www.ajnet.me/news/2024/10/22/%D8%AC%D8%AF%D9%84-%D9%81%D9%8A-%D8%A7%D9%84%D8%B3%D9%88%D8%AF%D8%A7%D9%86-%D8%A8%D8%B9%D8%AF-%D8%A5%D9%8A%D9%82%D8%A7%D9%81-%D9-85%D9%86%D8%B5%D8%A7%D8%AA-%D8%AD%D8%B3%D8%A7%D8%A8%D8%A7%D8%AA>, (consulté le 6 novembre 2024).

¹⁰⁹¹ Rapport de transparence de Google, Demandes de retrait de contenu émanant du gouvernement », <https://transparencyreport.google.com/government-removals/government-requests?hl=en>, (consulté le 6 novembre 2024).

¹⁰⁹² Ultra Sudan, "بل سلا يم ال ع ال ار شنل ا ر طحي ئرا و ط رم ا ر صت مو ط ر خ ل ا ءي الو", [L'État de Khartoum émet une ordonnance d'urgence interdisant la publication de médias négatifs], <https://ultrasudan.ultrasawt.com/%D9%88%D9%84%D8%A7%D9%8A%D8%A9-%D8%A7%D9%84%D8%AE%D8%B1%D8%B7%D9%88%D9%85-%D8%AA%D8%B5%D8%AF%D8%B1-%D8%A3%D9%85%D8%B1-%D8%B7%D9%88%D8%A7%D8%B-1%D8%A6-%D9%8A%D8%AD%D8%B8%D8%B1-%D8%A7%D9%84%D9%86%D8%B4%D8%B1-%D8%A7%D9%84%D8%A5%D8%B9%D9%84%D8%A7%D9%85%D9%8A-%D8%A7%D9%84%D8%B3%D8%A7%D9%84%D8%A8/%D8%AA%D8%B3%D9%86%D9%8A%D9%85-%D8%AE%D9%88%D8%AC%D9%84%D9%8A/%D8%A3%D8%AE%D8%A8%D8%A7%D8%B1>, (consulté le 2 novembre 2024).

de renseignements militaires de la SAF lui interdisant de publier des informations sur les tempêtes de sable pour des “raisons de sécurité”.¹⁰⁹³ Cependant, Almonzir a supprimé la notification.¹⁰⁹⁴ Un expert militaire interrogé par le chercheur a indiqué que cette décision avait été prise en raison de ses implications sur la sécurité publique, car les Forces de sécurité intérieure pourraient utiliser les circonstances météorologiques pour mener une attaque.¹⁰⁹⁵

Accès à l'information

Le Soudan dispose de la loi sur le droit d'accès à l'information (Right to Access Information Act, 2015),¹⁰⁹⁶, qui restreint de manière préoccupante l'accès à l'information au lieu de le faciliter. La loi n'est pas encore pleinement opérationnelle depuis son adoption, ce qui rend le droit d'accès à l'information hors de portée. En outre, même si elle a été promulguée, la loi a classé certaines informations interdites d'accès aux citoyens, en utilisant la “sécurité nationale” comme un terme large qui peut potentiellement être abusé et utilisé pour étouffer l'accès à l'information. Même si la loi affirme les droits des personnes handicapées, elle ne précise pas les moyens de communication accessibles qui sont nécessaires pour garantir l'inclusion des personnes handicapées.¹⁰⁹⁷

D'autres lois sont utilisées par les autorités, notamment la loi de 2018 sur l'autorité de régulation des télécommunications et des postes, la loi de 2007 sur les forces armées soudanaises (amendement de 2019) et la loi de 1997 sur les situations d'urgence et la sécurité publique.

Le règlement de 2020 sur le filtrage des contenus et le blocage des sites web sur l'internet a dressé une liste de 13 catégories qui doivent être filtrées et bloquées au Soudan.¹⁰⁹⁸ Ces catégories comprennent la pornographie infantile, les armes, les jeux d'argent et les paris. En outre, certaines catégories sont vagues, comme “l'appel à l'athéisme” dans l'article 16-E du règlement, ce qui ouvre la porte à des abus contre la liberté de religion. De plus, la même liste stipule à l'article 16-I que les réseaux privés virtuels (VPN) doivent être bloqués, ce qui indique une intention de bloquer les outils de contournement.¹⁰⁹⁹

Inclusion numérique

Le Soudan n'a pas de stratégie ou de loi sur l'intelligence artificielle (IA). En mai 2024, le portail de passeports en ligne, qui organise le processus de rendez-vous pour les passeports à l'intérieur et à l'extérieur du Soudan, avait traité avec succès 350 000 demandes de passeports en ligne depuis son lancement en septembre 2023.¹¹⁰⁰ En outre, l'ambassade du Soudan en Égypte a créé une plateforme pour faciliter les besoins des citoyens, tels que les certificats de documentation, les procédures de mariage et de divorce, les certificats de naissance, etc.¹¹⁰¹ En février 2024, le

¹⁰⁹³ Facebook, ربح, <https://www.facebook.com/photo.php?fbid=494038379813194&id=100076211091902&set=a.266474325902935>, (consulté le 2 novembre 2024).

¹⁰⁹⁴ Facebook, جاحل دمحا رننملا يوج دصار, <https://www.facebook.com/monzir123/posts/pfbid0VxpK6GHH-CxGxGXjLHyCtYwNwtaBWRvJxHRNSVfZUFgRbyQfjwgvPjJgq5D3EbM9CI>, (consulté le 2 novembre 2024).

¹⁰⁹⁵ Entretien avec X (31 décembre 2024)

¹⁰⁹⁶ Ministère de la Justice, “The Right to Access information act for the year 2015”, <https://moj.gov.sd/sudanlaws/#/reader/chapter/362>, (consulté le 6 novembre 2024)

¹⁰⁹⁷ échos du monde » Les arguments en faveur d'une réforme de la loi soudanaise sur l'accès à l'information “, <https://globalvoices.org/2019/08/28/the-case-for-reforming-the-sudanese-access-to-information-act/>, (consulté le 7 novembre 2024).

¹⁰⁹⁸ TPRA, “ Liste des pages et sites web filtrants et bloquants sur Internet pour l'année 2020 “, <https://tpa.gov.sd/wp-content/uploads/2023/12/%D9%84%D8%A7%D8%A6%D8%AD%D8%A9-%D8%AA%D8%B1%D8%B4%D9%8A%D8%AD-%D9%88%D8%AD%D8%AC%D8%A8-%D8%A7%D9%84%D9%85%D9%88%D8%A7%D9%82%D8%B9-%D9%88%D8%A7%D9%84%D8%B5%D9%81%D8%AD%D8%A7%D8%AA-%D8%A7%D9%84%D8%A5%D9%84%D9%83%D8%AA%D8%B1%D9%88%D9%86%D9%8A%D8%A9-%D8%B9%D9%84%D9%89-%D8%B4%D8%A8%D9%83%D8%A9-%D8%A7%D9%84%D8%A5%D9%86%D8%AA%D8%B1%D9%86%D8%AA-%D9%84%D8%B3%D9%86%D8%A9-2020%D9%85.pdf>, (consulté le 9 janvier 2024).

¹⁰⁹⁹ Echos du monde, “ Comment le gouvernement soudanais a légalisé la catégorisation et le filtrage du contenu de l'internet “, <https://advoc.globalvoices.org/2022/08/02/how-the-government-in-sudan-legalized-internet-categorizing-and-content-filtering/>, (consulté le 8 novembre 2024).

¹¹⁰⁰ Facebook, Abobaker Altaif, https://www.facebook.com/story.php?story_fbid=10223810626645366&id=1585667229&mibextid=oFDknk&rdid=gL8988gCdT00bcOd#, (consulté le 8 novembre 2024).

¹¹⁰¹ Ambassade du Soudan en Égypte, “ Digital Gate “, <https://portal.sudanembassyeg.gov.sd/home>, (consulté le 8 novembre 2024).

ministère de l'éducation a approuvé le projet de la première école soudanaise en ligne. L'école électronique certifiée est affiliée à l'autorité de régulation des travailleurs soudanais à l'étranger, sous la supervision du ministère fédéral de l'éducation.¹¹⁰²

Cette école représente un espoir pour les Soudanais déplacés à l'étranger de poursuivre leur éducation interrompue par le conflit, en particulier en Égypte, qui accueille 3,8 millions de Soudanais.¹¹⁰³ Il est important de mentionner que les autorités égyptiennes ont fermé les écoles soudanaises sur leur territoire, ce qui indique un impact positif de l'école en ligne.¹¹⁰⁴ Cependant, l'école n'offre pas de fonctions hors ligne pour ceux qui ne sont pas couverts, ce qui représente la fracture numérique au sein de la communauté.

En août 2024, le National Information Center (NIC), une agence gouvernementale décrite comme "le consultant du gouvernement en matière de TIC", a mis en place un comité pour la transformation numérique dans le secteur de la santé.¹¹⁰⁵ En outre, le NIC a annoncé la connexion de six institutions gouvernementales à son réseau.¹¹⁰⁶ Malgré cet effort, il reflète le véritable fossé numérique dans le fonctionnement du gouvernement après le conflit.

Le rapport 2023 Londa,¹¹⁰⁷ mentionne que les sites web de la TPRA et de la NIC ne fonctionnaient pas depuis que RSF a fermé le centre de données du gouvernement à Khartoum. Cependant, la TPRA et la NIC ont rétabli leurs sites web, qui fonctionnent actuellement.

Le gouvernement a mis en place le projet de Fonds de service universel (USF) au Soudan à trois reprises, d'abord en 2003 après la création du Conseil de développement des technologies de l'information (Information Technology Development Council). Ensuite, en 2005, le conseil a été transformé en "Fonds" au lieu de "Conseil", et enfin, l'actuel Fonds pour le service universel a été créé sous le nouveau nom en 2018, conformément à la loi sur la réglementation des télécommunications et des postes (TPRA).¹¹⁰⁸

L'autorité de régulation, la TPRA, mène des enquêtes annuelles dans le cadre du projet de service complet. Les dernières informations accessibles au public datent de 2018, lorsqu'une enquête a été menée sur 55 zones qui n'étaient pas couvertes par les réseaux de communication lors de la première phase, afin de collecter des données correctes et de les classer en termes de faisabilité économique pour les opérateurs et les fournisseurs de services Internet (FSI). L'équipe chargée de l'enquête a constaté qu'il y avait 17 zones faisables et 38 zones non faisables. À partir de 2018, la TPRA a spécifié que la mission de l'USF est responsable du soutien des zones économiquement irréalisables, tandis que les entreprises de télécommunications doivent inclure les zones économiquement réalisables dans leur plan annuel de mise en œuvre.¹¹⁰⁹

Cependant, nos recherches n'ont pas révélé d'informations sur les projets soutenus par l'USF en 2024. En 2023, le directeur du TPRA, le Dr. Alsadig Gamal, a mentionné qu'il n'y avait pas de plans

¹¹⁰² Nabd Alsudan, "Certification de la première école électronique au Soudan", <https://nabdsudan.net/?p=112534>, (consulté le 9 novembre 2024).

¹¹⁰³ OIM, "150 migrants soudanais retournent chez eux avec l'aide de l'OIM Égypte", <https://egypt.iom.int/news/150-sudanese-sudan-migrants-return-home-assistance-iom-egypt#:~:text=Egypt%20is%20a%20country%20of,8m%20national%20living%20in%20Egypt.,> (consulté le 8 janvier 2025)

¹¹⁰⁴ Asharq Alawsat, "إفقال غرام روش 3 دعب عجارفنا راطتناب رصم يف قينادوسلا سراملا", <https://aawsat.com/%D8%A7%D9%84%D8%B9%D8%A7%D9%84%D9%85-%D8%A7%D9%84%D8%B9%D8%B1%D8%A8%D9%8A/%D8%B4%D9%85%D8%A7%D9%84-%D8%A7%D9%81%D8%B1%D9%8A%D9%82%D9%8A%D8%A7/5085220-%D8%A7%D9%84%D9%85%D8%AF%D8%A7%D8%B1%D8%B3-%D8%A7%D9%84%D8%B3%D9%88%D8%AF%D8%A7%D9%86%D9%8A%D8%A9-%D9%81%D9%8A-%D9%85%D8%B5%D8%B1-%D8%A8%D8%A7%D9%86%D8%AA%D8%B8%D8%A7%D8%B1-%D8%A7%D9%86%D9%81%D8%B1%D8%A7%D8%AC%D8%A9-%D8%A8%D8%B9%D8%AF-3-%D8%B4%D9%87%D9%88%D8%B1-%D9%85%D9%86-%D8%A5%D8%BA%D9%84%D8%A7%D9%82%D9%87%D8%A7,> (consulté le 8 janvier 2025)

¹¹⁰⁵ NIC, "إحصارلا مظنلل لمقرلا لوحلا عورشم يل ع فارشلل قمئال قنجلال لامع قالطن", [Lancement du comité permanent de supervision du projet de transformation numérique du système de santé], <https://www.nic.gov.sd/public/news>, (consulté le 9 novembre 2024).

¹¹⁰⁶ NIC, "قمموكح تاسؤم تسرل يافيشلا طبرلا لامتكاف", [Mise en réseau de six institutions gouvernementales achevée], <https://www.nic.gov.sd/news/details/9>, (consulté le 9 novembre 2024).

¹¹⁰⁷ PARADIGM INITIATIVE, "Londa 23 Sudan", https://paradigmhq.org/sdm_downloads/londa-23-sudan-en/, (consulté le 9 janvier 2025)

¹¹⁰⁸ TPRA, "Fonds de service universel", <https://web.archive.org/web/20190422055334/https://tpra.gov.sd/wp-content/uploads/2018/06/Universal-Service-Fund.pdf>, (consulté le 10 novembre 2024).

¹¹⁰⁹ TPRA, Fonds de service universel <https://web.archive.org/web/20220625164326/https://tpa.gov.sd/regulation-issues/%d8%a7%d9%84%d9%85%d8%b4%d8%a7%d8%b1%d9%8a%d8%b9/universal-service/>, (consulté le 10 novembre 2023).

L'indice de score

Indicateurs clés de Londa 2025	Déclaration de la CADHP (P comme Principe)	Score	Justification
Fermeture d’Internet	P38(2)	2	Le gouvernement a coupé l’internet dans des zones spécifiques lors de certaines opérations militaires.
Lois, politiques et autres mesures inexistantes pour promouvoir un accès universel, équitable, abordable et significatif à l’internet	P37	2	Il existe un fonds de service universel, mais le gouvernement ne l’a pas soutenu cette année.
Criminalisation des fausses nouvelles	P22(2)	2	La loi sur la cybercriminalité criminalise les fausses nouvelles.
Législation sur la sédition	P22(2)	2	La loi sur la cybercriminalité criminalise la sédition.
Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits de l’homme et des citoyens	P20(1) & (2)	1	Plusieurs arrestations et cas de harcèlement des médias par les autorités ont été signalés.
Législation sur la protection des données.	P42	2	Bien que certaines lois contiennent des articles relatifs à la protection des données, il n’existe pas de législation sur la protection des données.
Les États interviennent et exigent le retrait de contenus en ligne par les intermédiaires de l’internet	P38 et P39(4)	2	Bien qu’il n’y ait pas d’informations pour cette année, l’année dernière a été marquée par de nombreux cas d’ingérence gouvernementale.
Atteinte à la confidentialité des communications	P41	1	Le gouvernement, représenté par le SAF, a mené des campagnes d’inspection des appareils électroniques. Il existe également des indicateurs de surveillance utilisant les infrastructures de télécommunication.

¹¹¹⁰ Paradigm Initiative, “Londa Sudan 2023”, https://paradigmhq.org/sdm_downloads/londa-23-sudan-en/, (consulté le 10 novembre 2024).

L'incapacité du gouvernement à divulguer et à diffuser de manière proactive l'information sur les technologies numériques.	P29(3)	2	Alors que le gouvernement avait l'habitude d'annoncer des informations par l'intermédiaire de l'agence de presse officielle et de la plateforme du porte-parole, il manque des informations qui n'auraient pas pu être trouvées sans les rapports des médias. Le Soudan a adopté la "loi sur le droit d'accès" en 2015. Cette loi contient une liste de 12 types d'informations classifiées qui ne sont pas accessibles aux citoyens, et utilise des termes vagues pour décrire ces catégories, ce qui sert de justification à la non-divulgaration.
Stratégies nationales en matière d'IA et de technologies émergentes	P39(6)	1	Pas de stratégie en matière d'IA et de technologies émergentes
Adoption de lois, de politiques et de mesures spécifiques en faveur de la sécurité numérique et de la protection de la vie privée des enfants en ligne	P37(5)	2	L'article 35 de la loi sur la cybercriminalité punit les criminels qui menacent ou trompent un enfant. Cependant, il n'y a pas d'application proactive sur le terrain
Inclusion numérique	P37(3)	2	Il n'existe aucune information publique sur l'USF. Cependant, il existe quelques rapports sur les efforts gouvernementaux en matière d'inclusion numérique et d'administration en ligne.
TOTAL (jusqu'à 60)		21	Légèrement conforme

Conclusion

La liberté d'Internet au Soudan a considérablement diminué en 2024 en raison du conflit en cours. La prise en charge par RSF de l'infrastructure des fournisseurs d'accès à Internet et la fermeture de l'Internet à l'échelle nationale ont marqué un tournant dans le paysage numérique du pays. Si les fournisseurs d'accès ont rétabli le service, de grandes parties du pays, en particulier les zones de conflit comme le Darfour, ne sont toujours pas couvertes. L'apparition de moyens d'accès alternatifs tels que Starlink montre le besoin de canaux de communication fiables au Soudan, mais la tentative du gouvernement de réglementer ces services montre le conflit entre la liberté de l'internet et le contrôle de l'État. De plus, le coût élevé de l'accès à l'internet rend la vie des Soudanais plus difficile.

En outre, les lois relatives à l'internet doivent encore être réformées et la censure, les arrestations et la surveillance se sont poursuivies cette année. Des journalistes et des activistes ont été réprimés pour avoir exprimé des opinions politiques ou contesté les discours de l'État. L'absence de lois sur la protection des données reflète la vulnérabilité de la nature numérique au Soudan. Les efforts du gouvernement en matière de transformation numérique dans des secteurs tels que la santé et l'éducation sont porteurs d'espoir, mais ils sont limités par l'instabilité et le manque de ressources. Toutefois, le conflit en cours complique l'avenir du paysage numérique au Soudan.

Recommandations

Au gouvernement :

- Le gouvernement devrait cesser d'émettre des ordres d'interruption du réseau, même

pendant les opérations militaires.

- Le gouvernement soudanais devrait modifier les lois sur la lutte contre la cybercriminalité, la presse et les publications de presse de 2009, l'autorité de régulation des télécommunications et des postes de 2018 et la sécurité nationale de 2010, qui contiennent des termes vagues et imposent des sanctions sévères et disproportionnées aux agents de l'État, afin de supprimer les dispositions vagues et la criminalisation des fausses nouvelles et de la sédition.
- Le gouvernement devrait adopter une loi sur la protection des données.
- Le gouvernement devrait mettre en place un comité chargé de préparer une stratégie nationale pour l'IA et les technologies émergentes.
- Le gouvernement devrait mettre en œuvre la loi sur l'accès à l'information afin d'améliorer l'accès à l'information, ce qui réduira la propagation et l'impact de la désinformation et permettra aux citoyens d'accéder aux bonnes informations à partir de leurs sources.
- Le gouvernement devrait réduire la taxe sur les télécommunications afin de garantir un accès abordable à l'internet.
- Le gouvernement devrait soutenir l'opérationnalisation du Fonds de service universel et divulguer de manière proactive l'utilisation des fonds.
- Le gouvernement ne doit pas cibler les citoyens, les journalistes et les activistes sur la base de leurs activités en ligne.
- Le gouvernement doit cesser de saisir et d'inspecter arbitrairement les téléphones et autres appareils électroniques des citoyens, de violer le cryptage et d'enfreindre le droit à la vie privée.
- Le gouvernement devrait activer l'équipe soudanaise d'intervention en cas d'urgence informatique (CERT) et proposer des canaux de communication avec les citoyens afin de réduire l'impact des cyberattaques.

Aux forces de soutien rapide (RSF) :

- RSF devrait cesser de cibler les infrastructures de télécommunications en période de conflit.
- RSF ne doit pas cibler les citoyens, les journalistes et les activistes sur la base de leurs activités en ligne.
- RSF ne devrait pas utiliser le besoin d'Internet des citoyens pour financer un conflit armé en cessant d'offrir une connectivité par satellite dans les zones non couvertes à un coût élevé.
- Les forces de sécurité devraient cesser de saisir et d'inspecter illégalement ou de voler les téléphones et autres appareils électroniques des citoyens.

À la société civile :

- La société civile soudanaise devrait lancer des campagnes de plaidoyer en faveur de réformes juridiques, en se concentrant sur l'adoption de lois sur la protection des données.
- La société civile doit lutter contre la fermeture de l'internet dans les zones de conflit.
- La société civile doit sensibiliser la population soudanaise aux droits numériques par le biais de formations et de campagnes médiatiques.
- La société civile devrait proposer une formation à la sécurité numérique aux personnes ciblées par des logiciels espions ou d'autres formes de surveillance numérique.

Aux médias :

- Les médias devraient renforcer leurs capacités en matière de vérification des faits et de lutte contre la désinformation.
- Le Syndicat des journalistes devrait proposer à ses membres une formation à la sécurité numérique.

Au secteur privé :

- Meta, X et TikTok devraient mettre à jour périodiquement leurs rapports de transparence, et Google devrait ajouter le Soudan à son rapport.

293

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

Résumé

Le rapport dresse un état des lieux des droits numériques et de l'inclusion en Tanzanie. Au fil des ans, la Tanzanie a déployé de nombreux efforts pour combler le fossé numérique. De plus, le pays a mis en place des politiques relatives aux technologies de l'information et de la communication (TIC) ainsi que des structures juridiques propices à la construction d'un écosystème numérique solide. En dépit des mesures prises à travers plusieurs lois, y compris la Constitution de la République-Unie de Tanzanie, d'importants problèmes demeurent qui touchent de manière inégale les diverses strates démographiques du pays.¹¹¹¹ Le rapport s'est appuyé sur une diversité de méthodes de recherche qualitative, y compris l'analyse documentaire, l'examen politique et juridique, ainsi que la surveillance et les observations des tendances relatives aux droits numériques tout au long de l'année par le biais de divers médias. Il a aussi fait appel à l'Indice de score, élaboré par Paradigm Initiative, pour juger de la conformité avec la Déclaration de la CADHP, en examinant la situation des droits numériques en se basant sur cet indice. Il semblerait que la Tanzanie soit modérément conforme, étant donné qu'il y a place à amélioration, en particulier pour ce qui est du réexamen de certaines lois et de l'adoption de lois là où le hasard a son mot à dire. Des sanctions rigoureuses sont appliquées aux titulaires d'informations qui violent la loi sur l'accès à l'information en divulguant des données.

L'accès à l'information a été perturbé par des mesures gouvernementales telles que la réduction de la vitesse d'Internet et le blocage de sites Web et d'applications spécifiques tels que X-anciennement Twitter plus tôt cette année.¹¹¹² La politique tanzanienne sur les réseaux privés virtuels (VPN) mise en place l'année dernière a mis en péril les communautés vulnérables, alors qu'auparavant, ces

¹¹¹¹ CIPESA, État du libre-échange sur InternetEdom en Afrique 2024 Démocratie électorale et technologie en Afrique : pièges et promesses (consulté en septembre 2024) https://cipesa.org/wp-content/files/reports/State_of_Internet_Freedom_in_Africa_Report_2024.pdf

¹¹¹² Afrique minoritaire'« Ma vie privée est importante » : la nouvelle politique VPN de la Tanzanie expose les personnes LGBTQ+ (2024) <https://minorityafrica.org/my-privacy-matters-tanzanias-new-vpn-policy-leaves-lgbtq-individuals-exposed/> (consulté en novembre 2024)



dernières pouvaient exprimer librement leur identité en ligne sous le couvert de pseudonymes anonymes. Désormais, elles sont obligées d'obtenir un permis pour l'utilisation d'un VPN. Le surplus de protection fourni par les VPN a été dépouillé de ceux qui en avaient le plus besoin. L'objectif de ce document est d'éclaircir la situation actuelle, de déceler les manques et de proposer des conseils pour favoriser le développement du domaine numérique en Tanzanie. Il se base sur des études documentaires qui concernent les lois, les politiques, les notes d'orientation, l'actualité, divers rapports ainsi que les remarques de différents acteurs.

Introduction

La Tanzanie est un pays d'Afrique de l'Est issu de l'union entre le continent du Tanganyika et les îles de Zanzibar en 1964. Selon le recensement de 2022, la population de la Tanzanie s'élevait à 61 millions d'habitants, la majorité résidant dans les zones rurales.¹¹¹³ L'Autorité de régulation des communications de Tanzanie (TCRA) a rapporté qu'au cours du trimestre se terminant en septembre 2024, le nombre d'utilisateurs d'Internet en Tanzanie est passé de 39,3 millions en juin 2024 à 41,4 millions, ce qui montre une croissance significative sur une courte période de temps.¹¹¹⁴

Dans ce cadre d'accroissement de l'usage d'Internet à l'échelle nationale, le dispositif réglementaire tente de suivre le rythme des avancées technologiques. Toutefois, cela a parfois conduit à une imposition multiple sur la numérisation, un déficit de valorisation de la cybersécurité et une gestion inadéquate des données par les organismes privés et publics. Il est également important de souligner que le gouvernement a pris des mesures pour établir intentionnellement le pays comme un centre ou un point de réflexion numérique en Afrique de l'Est. Un des avancements notables est l'initiation de la Stratégie tanzanienne pour l'économie numérique 2024-2034, qui servira de moteur aux initiatives gouvernementales destinées à tirer profit des possibles offerts par l'économie numérique dans les dix prochaines années.¹¹¹⁵ Cette stratégie innovante se fonde sur six éléments majeurs, qui vont de l'établissement d'infrastructures digitales indispensables pour tout progrès dans le domaine numérique, à la gouvernance et à un cadre favorable, en passant par la culture et les compétences numériques, la culture de l'innovation digitale, l'inclusion numérique et les services financiers digitaux. Elle explique comment la Tanzanie utilise les technologies numériques pour booster sa croissance économique, générer de l'emploi et améliorer le niveau de vie de ses habitants et résidents.

La Tanzanie a réalisé d'importants avancements dans l'établissement d'une autorité de protection des données, culminant avec son inauguration par le président le 3 avril 2024. Le pays a aussi institué des lois relatives à la cybersécurité et à la cybercriminalité, ainsi qu'à la régulation des transactions numériques, englobant ainsi trois champs thématiques de la Convention de Malabo.¹¹¹⁶

1113 Sensas nationaux 2022. <https://sensa.nbs.go.tz/> (consulté le 10 novembre 2024)

1114 TCRA, Statistiques des communications, trimestre se terminant le 30 septembre 2024. https://www.tcra.go.tz/uploads/text-editor/files/Communication%20Statistics%20Report%20for%20the%20Quarter%20Ending%20September%202024_1729286237.pdf (consulté le 10 novembre 2024)

1115 Ministère de l'Information, de la Communication et des Technologies de l'information « Stratégie pour l'économie numérique de la Tanzanie 2024-2034 » (2024) https://www.ictc.go.tz/public/documents/tanzania_digital_economy_strategy.pdf (consulté le 10 novembre 2024)

1116 Dentons' Ch. juridique Allégations et questions constitutionnelles relatives à la loi de 2022 sur la protection des données personnelles et de la vie privée : analyse de l'affaire Tito Magoti contre le procureur général (juin 2024) <https://www.dentons.com/en/insights/articles/2024/june/27/legal-challenges-and-constitutional-issues-on-the-personal-data-protection-act> (consulté le 8 novembre 2024)

Loi sur la protection des données personnelles (2022) a été critiquée pour son manque de clarté concernant le calendrier d'inscription, de refus et d'envoi de toute notification aux demandeurs souhaitant être enregistrés en tant que responsables du traitement et sous-traitants de données.

Accès Internet

Bien que l'utilisation d'Internet ait considérablement progressé en Tanzanie, atteignant un total de 40 millions d'utilisateurs en septembre 2024 selon la TCRA, des restrictions et des limitations d'accès à Internet continuent d'être appliquées lorsque les organismes de réglementation le jugent nécessaire. Selon Netblocks, les autorités tanzaniennes ont restreint X (anciennement Twitter) le 30 août 2024 pour les principaux utilisateurs du haut débit mobile (Airtel, Vodacom et Tigo).¹¹¹⁷ Il est à noter que cette interdiction a été motivée par le conflit politique persistant entre les forces de sécurité et le principal parti d'opposition, le Parti démocratique et de développement, communément appelé CHADEMA. Ces derniers pensaient que le CHADEMA utilisait des plateformes sociales comme X pour mobiliser les jeunes et attaquer tous les commissariats de police de Dar es Salaam. Cette interdiction était due aux enlèvements de Deusdedit Soka, un jeune leader du CHADEMA, disparu le 18 août 2024, et de deux jeunes représentants du CHADEMA. The Barrons a rapporté que « le 30 août 2024 à 11h35 l'Afrique de l'Est la police a publié une déclaration publique avertissant le CHADEMA de cesser d'organiser des manifestations et d'attaquer les commissariats de Dar es Salaam. X a été bloqué à partir de 11h50 le 30 août 2024 et rétabli le 31 août 2024 au petit matin. Telegram a été interdit fin août 2024, rendant son accès impossible sans un logiciel de contournement ». ¹¹¹⁸ Cette augmentation des restrictions Internet imposées par les gouvernements et de la fermeture de plateformes majeures nuit à la transparence, à la crédibilité et à la confiance du public. Ce genre d'action est devenu un moyen de réprimer l'opposition politique et de réguler la diffusion de l'information, surtout lors de moments politiquement délicats tels que les élections et les rassemblements. ¹¹¹⁹

296

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

Protection des données et confidentialité

Le 25 septembre 2024, Tigo Tanzania, une entreprise de télécommunications, a été accusée par un ancien employé d'avoir aidé le gouvernement à localiser un opposant, qui a ensuite été la cible d'une tentative d'assassinat manquée. L'entreprise a nié ces allégations dans une plainte déposée par l'ancien employé. ¹¹²⁰ Cela a mis en lumière le fait que le gouvernement avait bel et bien accès à des informations, notamment sur la localisation de personnalités politiques clés. Dans ce cas précis, Milicome, la société mère de Tigo, n'a pas nié les problèmes, mais a affirmé qu'ils avaient été résolus en interne. ¹¹²¹ La question de la protection des renseignements personnels des utilisateurs lorsque c'est le gouvernement qui recherche ces renseignements, a toujours été défendue par ce dernier au nom de la « sécurité nationale », entre autres termes inventés, ne laissant aucune place à la confiance. La loi d'accès à l'information a été légèrement ajustée pour permettre une dérogation à l'accès à certaines données dans les situations où une autre législation contrôle le traitement de ces informations, ainsi que la procédure de recours contre les décisions des détenteurs d'informations qui entraînent un conflit d'intérêts évident. ¹¹²²

¹¹¹⁷ Techpoint, La Tanzanie bloquerait l'accès à X en raison de tensions politiques, 30 août 2024 <https://techpoint.africa/2024/08/30/tanzania-reportedly-blocks-x/> (consulté le 11 janvier 2024)

¹¹¹⁸ Les barons, La police tanzanienne interdit une manifestation de l'opposition, le 13 septembre 2024 <https://www.barrons.com/news/tanzania-police-ban-opposition-protest-11883ef6> (consulté le 11 janvier 2025)

¹¹¹⁹ CIPESA, État de la liberté d'Internet en Afrique 2024 Démocratie électorale et technologie en Afrique : pièges et promesses (septembre 2024) https://cipesa.org/wp-content/files/reports/State_of_Internet_Freedom_in_Africa_Report_2024.pdf (consulté le 10 novembre 2024)

¹¹²⁰ Reuters « L'opposition tanzanienne demande à une entreprise de télécommunications de répondre à l'accusation de partage de données » (septembre 2024) <https://www.reuters.com/world/africa/tanzania-opposition-asks-telecoms-firm-respond-data-sharing-accusation-2024-09-25/> (consulté le 8 novembre 2024)

¹¹²¹ Le Guardian a divulgué les données du téléphone Un homme politique tanzanien abattu, selon un tribunal britannique (septembre 2024) <https://www.theguardian.com/world/2024/sep/24/firm-disclosed-phone-data-of-shot-tanzanian-politician-tundu-lissu-uk-tribunal> (consulté le 8 février 2025)

(Septembre 2024) <https://www.reuters.com/world/africa/tanzania-opposition-asks-telecoms-firm-respond-data-sharing-accusation-2024-09-25/> (consulté le 8 février 2025)

¹¹²² Twaweza « Analyse préliminaire du projet de loi sur l'accès à l'information (2016) » (janvier 2017) <https://twaweza.org/wp-content/uploads/2021/05/Twaweza-ATI-Act-Analysis-BT130217.pdf> (consulté le 8 novembre 2024)

En mai 2024, la Haute Cour de Tanzanie a statué en faveur du défenseur des droits humains Tito Magoti dans une affaire contestant la loi sur la protection des données personnelles (2022). Dans cette affaire historique, Magoti, le requérant, a demandé à la cour d'examiner pour la première fois la constitutionnalité de la PDPA. Il a présenté des arguments identifiant des parties inconstitutionnelles, affirmant que ces dispositions étaient, à certains égards, larges, ambiguës et flagrantes dans la mesure où elles portaient atteinte à divers droits. Ces parties incluent la présence de définitions ambiguës de terminologies clés, les larges pouvoirs du Président de nommer Le directeur général du PDPC, sans entretiens, sans transparence, sans concurrence ni sécurité d'emploi, a violé les droits à l'égalité, à la non-discrimination et à la vie privée.¹¹²³ La décision de la Cour dans l'affaire Tito Magoti contre le Procureur général a largement validé la PDPA malgré les nombreuses réserves du requérant, démontrant une fois de plus l'absence d'une compréhension complète des trois branches du gouvernement. La Cour a rejeté la plupart des allégations, les jugeant spéculatives et non étayées par des preuves concrètes, soulignant la nécessité de preuves concrètes de violations constitutionnelles. Cependant, la Cour a jugé les articles 22(3) et 23(3)(c) et (e) inconstitutionnels en raison de leur formulation vague et ambiguë. L'article 22(3) a été jugé inconstitutionnel en raison de sa définition ambiguë de l'expression « moyens illicites », qui n'était pas clairement décrite et pouvait donc porter atteinte au droit à la vie privée.

Le journaliste tanzanien Erik Kabendera a poursuivi Tanzania Telecom Vodacom, affirmant que l'entreprise avait aidé le gouvernement à l'arrêter pour sabotage économique en 2019. Il a qualifié l'incident d'enlèvement et a demandé au tribunal d'ordonner à Vodacom de lui verser 10 millions de dollars US en compensation de son rôle. Cependant, le tribunal a rejeté sa plainte le 10 septembre 2024, suite à une objection de Vodacom selon laquelle la plainte avait été déposée hors délai de prescription.¹¹²⁴ Le chef de l'opposition Tundu Lissu a également assuré que Tigo avait aidé son attaque en 2017 en partageant ses données mobiles avec le gouvernement tanzanien.¹¹²⁵ Ces incidents témoignent d'une tendance inquiétante: le gouvernement accède aux informations personnelles des voix critiques grâce aux entreprises de télécommunications. Les accusations de Lissu ont été entendues par un tribunal londonien en 2024 et, depuis, Tigo a changé de nom pour devenir Yas Tanzania.

Liberté d'expression

Depuis les années 1990, la Tanzanie tient régulièrement des élections multipartites, bien que l'opposition y demeure faible et subisse d'intenses pressions. Sous la présidence de Samia Suluhu Hassan, l'opposition, les médias et la société civile ont gagné en importance.¹¹²⁶ La présidente Samia a levé l'interdiction imposée par Magufuli aux partis politiques, mais les autorités ont dispersé de force et empêché de nombreux rassemblements de l'opposition et manifestations antigouvernementales tout au long des années 2023 et 2024. Les manifestants ont été victimes d'arrestations arbitraires. Le 17 octobre 2024, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a appelé la Tanzanie à mettre fin aux violations croissantes des droits de l'homme contre les partis d'opposition, les organisations de la société civile, les journalistes, les peuples autochtones et les défenseurs des droits de l'homme.¹¹²⁷ À l'approche des élections locales de novembre, les partis d'opposition ont été confrontés à des privations de liberté, des disparitions, des actes de torture, des exécutions illégales et des restrictions à la liberté d'expression.¹¹²⁸ Selon certaines informations, le gouvernement tanzanien aurait utilisé la loi sur les organisations non gouvernementales pour

¹¹²³ CIPIT « Contestation de la constitutionnalité de la loi sur la protection des données personnelles : Tito Magoti contre le procureur général » (août 2024) <https://cipit.org/challenging-the-constitutionality-of-the-personal-data-protection-act-tito-magoti-v-attorney-general/> (consulté le 8 novembre 2024)

¹¹²⁴ The Citizen. (11 mars 2025). La Haute Cour rejette le procès de 10 millions de dollars intenté par Kabendera contre Vodacom Tanzanie. The Citizen. [^] <https://www.thecitizen.co.tz/tanzania/news/court-news/high-court-dismisses-kabendera-10-million-lawsuit-against-vodacom-tanzania--4756646>

¹¹²⁵ The Citizen. (12 mars 2025). Un autre opérateur de télécommunications lié à des allégations de surveillance de personnalités tanzaniennes. The Citizen. <https://www.thecitizen.co.tz/tanzania/news/national/another-telco-linked-to-allegations-of-tracking-prominent-tanzanians-4774318>

¹¹²⁶ Rapport de la Fondation Zaina sur les coupures d'Internet en Tanzanie, août 2024 <https://zainafoundation.org/internet-shutdown-report-in-tanzania-august-2024/> (consulté le 10 novembre 2024)

¹¹²⁷ HCDHTanzanie : les experts appellent à une action urgente face à la répression de la société civile à l'approche des élections (octobre 2024) <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2024/10/tanzania-experts-call-urgent-action-amid-crackdown-civil-society-ahead> (consulté le 6 novembre 2024)

¹¹²⁸ HCDH « Tanzanie : des experts appellent à une action urgente face à la répression de la société civile à l'approche des élections » (octobre 2024) <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2024/10/tanzania-experts-call-urgent-action-amid-crackdown-civil-society-ahead> (consulté le 6 novembre 2024)

radier et restreindre les activités des organisations de la société civile.¹¹²⁹

En août 2024, le gouvernement a ordonné la radiation de plusieurs villages de la zone de conservation du Ngorongoro des listes électorales, une décision que beaucoup attribuent à leur opposition aux expulsions de leurs terres ancestrales et de leurs moyens de subsistance. Le gouvernement a poursuivi les expulsions des membres autochtones de la communauté masai vivant à Ngorongoro tout au long de l'année. Plusieurs rapports font état de violations des droits humains infligées aux communautés pastorales. Le gouvernement a également approuvé le contrôle partiel du port de Dar es Salaam par DP World, une entreprise mondiale de logistique, malgré l'opposition généralisée de l'opposition et de la population.¹¹³⁰

Ces deux cas montrent que le gouvernement ne soutient pas les citoyens dans l'exercice de leur droit à la liberté d'expression, et lorsque les citoyens ont exprimé leurs préoccupations, ils ont été encore plus opprimés par des actes tels que la radiation des listes électorales locales.

298

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

Accès à l'information

En Tanzanie, plusieurs éléments restreignent l'accès à l'information, y compris l'application de sanctions pénales aux agents qui révèlent des renseignements de façon inappropriée, sans toutefois sanctionner ceux qui choisissent de les cacher illégalement. Cela permet de dissimuler au public des informations qui devraient être divulguées publiquement. L'administration ne divulgue pas les informations officielles de façon claire et proactive.¹¹³¹ La loi sur les statistiques a été modifiée en 2019 pour supprimer la responsabilité pénale pour la publication d'informations en conflit avec le Bureau national des statistiques, mais le gouvernement a continué de résister aux efforts de transparence et a puni les journalistes et les groupes de la société civile qui recherchaient la transparence.¹¹³² La loi sur les journaux de 1976, la loi sur la sécurité nationale de 1970, la loi sur la fonction publique de 2002 et la loi sur le code d'éthique des dirigeants publics de 1995 font partie des lois qui entravent l'accès à l'information en ne rendant pas publiques certaines informations essentielles. Le gouvernement a résisté aux efforts de transparence et a refusé aux journalistes et aux groupes de la société civile l'accès à des informations sur des questions clés, telles que les disparitions, les enlèvements et les assassinats de militants et de dirigeants de l'opposition.

Inclusion numérique

En janvier 2024, la Tanzanie avait un taux de pénétration d'Internet de 40,96%, avec un nombre d'utilisateurs d'Internet supérieur à 40 millions et une vitesse moyenne du haut débit de 13,62 Mbpts en 2024. La couverture du réseau 3G est estimée à 85,47%, la couverture du réseau 4G est estimée à 39,88%.¹¹³³ Le paysage Internet tanzanien connaît une expansion rapide, principalement grâce aux réseaux mobiles. Le nombre total d'abonnements à Internet a augmenté de 5 %, passant de 39,3 millions en juin 2024 à 41,4 millions en septembre 2024. L'Internet mobile reste dominant, avec 22,9 millions de lignes mobiles haut débit.¹¹³⁴ La politique nationale des TIC 2024 vise à développer une infrastructure TIC sûre et fiable et à promouvoir les compétences et les talents numériques.¹¹³⁵ L'obtention par la Tanzanie d'une position orbitale pour son premier satellite de communication, ainsi que le projet suggéré par l'Autorité tanzanienne de régulation

¹¹²⁹ OHCHR ; Tanzanie : Des experts appellent à une action urgente face à la répression de la société civile à l'approche des élections d'octobre 2024 <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2024/10/tanzania-experts-call-urgent-action-amid-crack-down-civil-society-ahead> (février 2025)

¹¹³⁰ Droits de l'homme WArticle « L'expulsion des pasteurs massais en Tanzanie se poursuit » (février 2023) <https://www.hrw.org/news/2023/02/02/tanzanias-eviction-maasai-pastoralists-continues> (consulté le 5 novembre 2024)

¹¹³¹ Maison de la liberté « Tanzanie : la liberté dans le monde 2024 » (2024) <https://freedomhouse.org/country/tanzania/freedom-world/2024> (consulté le 4 novembre 2024)

¹¹³² Freedom House « Tanzanie : la liberté dans le monde 2023 » (2023) <https://freedomhouse.org/country/tanzania/freedom-world/2023> (consulté le 4 novembre 2024)

¹¹³³ Statista « Indicateurs numériques et de connectivité : Tanzanie » (2024) <https://www.statista.com/outlook/co/digital-connectivity-indicators/tanzanie> (consulté le 10 novembre 2024)

¹¹³⁴ Statista « Indicateurs numériques et de connectivité : Tanzanie » (2024) <https://www.statista.com/outlook/co/digital-connectivity-indicators/tanzanie> (consulté le 10 novembre 2024)

¹¹³⁵ Ministère de l'éducation, Science et technologie « Stratégie nationale d'éducation numérique » (juin 2024) https://www.moe.go.tz/sites/default/files/Draft_National_Digital_Education_Strategy%202024-2030-2.pdf (consulté le 10 novembre 2024)

des communications et le Fonds d'accès aux services de communication universels (UCSAF) qui cherche à améliorer les infrastructures de radiodiffusion dans les régions reculées grâce à l'acquisition de fréquences supplémentaires, ont un impact significatif sur l'industrie des télécommunications. Ces accomplissements vont de l'élaboration des services web de cinquième génération (5G) à l'amélioration de la protection des communications aériennes et maritimes.¹¹³⁶

En mars 2024, le pays comptait 72,5 millions d'abonnements aux télécommunications pour les connexions point à point et les communications de machine à machine auprès des opérateurs. Les abonnements aux services de paiement mobile sont passés de 52,9 millions en décembre 2023 à 53 millions en mars 2024.¹¹³⁷ Le 18 septembre 2024, Cécile Francis, ingénieur chez Tanzania Telecommunications Company Limited, a déclaré que 106 des 139 districts sont connectés au câble national ICT Broadband Backbone et que les 33 districts restants seront connectés en 2025, la construction étant en cours au moment de la rédaction de ce rapport. Il a également déclaré que le câble NICTBB est connecté aux câbles sous-marins internationaux, notamment ceux des sociétés SEACOM et EASSY, et sera bientôt connecté à l'Afrique. Le gouvernement a lancé le projet Digital Tanzania, soutenu par la Banque mondiale et en partenariat avec les opérateurs de réseaux mobiles (ORM), afin d'atteindre un taux de pénétration du haut débit de 80 % d'ici à 2025. Le projet, d'un montant total de 112 millions de dollars, est mis en œuvre dans le cadre de l'UCSAF. Les ORM devront déployer 728 nouvelles tours, tandis que les sites 2G existants seront mis à niveau vers la 3G et la 4G. Les 636 nouveaux sites à construire s'ajouteront aux 758 tours déjà prévues pour les zones mal desservies.¹¹³⁸ Selon l'UCSAF, en octobre 2024, environ 295 tours ont été construites sur les 758 prévues, Airtel ayant le plus grand nombre avec 111, suivi de Vodacom avec 93 tours, un budget total de 126 milliards de shillings tanzaniens a été réservé à l'ensemble du projet.¹¹³⁹ La connectivité Internet reste encore hors de portée de la plupart des citoyens vivant dans les zones rurales et les données mobiles sont particulièrement chères, les utilisateurs en Tanzanie payant plus cher que dans d'autres pays d'Afrique de l'Est.

La Tanzanie dispose d'une loi sur l'enfance qui vise à prévoir la réforme et la consolidation des lois relatives aux enfants, stipuler les droits de l'enfant et promouvoir, protéger et maintenir le bien-être de l'enfant en vue de donner effet à la convention internationale et régionale relative aux droits de l'enfant.¹¹⁴⁰ Cependant, des lacunes ont été identifiées en matière de lutte contre les préjudices causés aux enfants sur les plateformes numériques. Des parties prenantes telles que les organisations de la société civile et des entités régionales comme le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont travaillé avec des partenaires pour combler ces lacunes. C-sema, une ONG tanzanienne, a développé, en partenariat avec le gouvernement, une ligne d'assistance nationale gratuite pour les enfants (116).¹¹⁴¹ En juin 2024, le ministre en charge du Développement communautaire, du Genre, des Femmes et des Groupes spéciaux a introduit le projet de loi 2024 concernant diverses modifications des lois relatives à la protection de l'enfance. Ce dernier a été soumis pour sa seconde lecture au Parlement le 30 août 2024. Ce texte législatif a pour objectif de combattre la pornographie et les contenus d'exploitation/abus sexuels sur les mineurs, ainsi que le crime de grooming en ligne, et de les pénaliser.¹¹⁴²

¹¹³⁶ TCRA The Regulator ; magazine trimestriel de l'Autorité de régulation des communications de Tanzanie (mars 2024) <https://www.tcra.go.tz/uploads/documents/en-1715423692-The%20Regulator%20JAN-MAR%202024%20ENGLISH.pdf> (consulté le 6 novembre 2024)

¹¹³⁷ TCRA Statistiques des communications (juin 2024) https://www.tcra.go.tz/uploads/text-editor/files/Communication%20Statistics%20report%20for%20end%20of%20June%202024_EN_1721315046.pdf (consulté le 10 novembre 2024)

¹¹³⁸ Statistiques de communication du TCRA (juin 2024) https://www.tcra.go.tz/uploads/text-editor/files/Communication%20Statistics%20report%20for%20end%20of%20June%202024_EN_1721315046.pdf (consulté le 10 novembre 2024)

¹¹³⁹ Rapport du projet UCSAF « DPT » d'octobre 2024 [https://www.ucsaf.go.tz/uploads/documents/en-1730207890-UCSAF%20Taarifa%20REVISED%20VERSION%203%20-%202024102024%20\(3\).pdf](https://www.ucsaf.go.tz/uploads/documents/en-1730207890-UCSAF%20Taarifa%20REVISED%20VERSION%203%20-%202024102024%20(3).pdf) consulté le 22 janvier 2024

¹¹⁴⁰ République-Unie de Tanzanie. (2009). Loi de 2009 sur la protection de l'enfance. Imprimeur du gouvernement. <https://www.mcdgc.go.tz/>

¹¹⁴¹ Alliance mondiale WeProtect. (sd). Approche multidimensionnelle de C-Sema pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels sur enfants en ligne en Tanzanie. Alliance mondiale WeProtect. <https://www.weprotect.org/resources/case-study/c-semas-multi-faceted-approach-to-addressing-online-child-sexual-exploitation-and-abuse-in-tanzania/#:~:text=C%2DSema%20operates%20the%20National,service%20providers%20in%20safeguarding%20children>

¹¹⁴² Victory Attorneys. (23 décembre 2024). La Tanzanie modifie la loi sur la cybercriminalité pour renforcer la sécurité des enfants en ligne. Victory Attorneys. <https://victoryattorneys.co.tz/2024/12/23/tanzania-amends-cybercrime-act-to-boost-child-online-safety/#:~:text=INTRODUCTION,children%20face%20in%20the%20country>

Censure et modération du contenu

Le secteur des médias continue de subir l'oppression et la censure de ses contenus. Cette situation est principalement facilitée par des lois et réglementations qui ont donné au gouvernement davantage de pouvoir pour déterminer ce qui est éthique, légal et moral, sans porter un regard critique sur les libertés individuelles. L'Autorité tanzanienne de régulation des communications (TCRA) a interdit Mwananchi Communications Ltd pour 30 jours, affirmant que l'entreprise avait publié, le 1er octobre 2024, des contenus « portant atteinte à l'image du pays ». ¹¹⁴³ Le régulateur a déclaré que le contenu audiovisuel sur la plateforme de médias sociaux du magazine est interdit par le Règlement sur le contenu en ligne de 2020. ¹¹⁴⁴ Dans des circonstances similaires, le même média avait déjà publié sur ses réseaux sociaux des informations faisant état de disparitions forcées de personnalités importantes et d'actes de violence, avant de présenter des excuses publiques, assurant que ces informations avaient été mal interprétées. À l'approche des élections, le contenu en ligne est désormais un espace critique et hautement surveillé en raison de son influence sur l'opinion publique. De nombreux acteurs, tels que les partis politiques et les défenseurs des droits humains, craignent que, si ce problème n'est pas résolu dès maintenant, les élections ne soient largement orientées vers le pouvoir plutôt que vers l'autonomisation du peuple. ¹¹⁴⁵ Entre janvier et juin 2024, le gouvernement tanzanien a adressé cinq demandes à TikTok, dont une de suppression de contenu pour violation des lois locales. Ces données sont conformes aux rapports de transparence de TikTok de décembre 2024. ¹¹⁴⁶

300

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

Intelligence artificielle et technologies émergentes

Depuis février 2024, certains tribunaux tanzaniens ont intégré l'intelligence artificielle (IA) à leur système de transcription et de traduction judiciaire. L'utilisation de l'IA dans les tribunaux devrait permettre d'enregistrer et de traduire les procédures judiciaires en kiswahili ou en anglais, réduisant ainsi le temps consacré par les magistrats à la transcription des actes. ¹¹⁴⁷ Il a été mentionné que la Tanzanie est au début du processus d'élaboration d'une stratégie nationale d'IA, mais celle-ci n'a pas été rendue publique, ce qui n'a pas permis une participation significative du public et des diverses parties prenantes. ¹¹⁴⁸ La Vision nationale 2050 de la Tanzanie mentionne l'accent mis sur la transformation numérique, la science et la technologie, avec l'intention d'adopter, entre autres, les technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle, la technologie de la chaîne de blocs et l'Internet des objets. ¹¹⁴⁹

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La Tanzanie a fait de grands progrès dans la mise en place d'une Autorité de protection des données, inaugurée par la présidente de la Tanzanie, Samia Suluhu Hassan, le 3 avril 2024. ¹¹⁵⁰ Toutefois, la loi sur la protection des données personnelles a été contestée à plusieurs reprises au motif qu'elle ne précise pas le délai d'enregistrement, de rejet et d'émission de toute notification aux candidats qui ont demandé leur enregistrement en tant que responsables du traitement des

¹¹⁴³ Reuters « La Tanzanie suspend la plateforme en ligne de Median Company pendant 30 jours » (octobre 2024) <https://www.reuters.com/world/africa/tanzania-suspends-media-companys-online-platforms-30-days-2024-10-03/> (consulté le 15 novembre 2024)

¹¹⁴⁴ Reuters « La Tanzanie suspend la plateforme en ligne de Median Company pendant 30 jours » (octobre 2024) <https://www.reuters.com/world/africa/tanzania-suspends-media-companys-online-platforms-30-days-2024-10-03/> (consulté le 15 novembre 2024)

¹¹⁴⁵ Observatoire des droits de l'homme « Tanzanie » : Droits d'adresse avant les élections locales d'octobre 2024 <https://www.hrw.org/news/2024/10/16/tanzania-address-rights-ahead-local-elections> (consulté le 8 février 2025)

¹¹⁴⁶ TikTok, rapport de demande de suppression du gouvernement, 18 décembre 2024, <https://www.tiktok.com/transparency/en-us/government-removal-requests-2024-1> (consulté le 13 janvier 2025)

¹¹⁴⁷ Kilindu Gatus et partenaires « Impacts de l'intelligence artificielle dans le système juridique tanzanien » (2024) <https://kgpartners.co.tz/impacts-of-artificial-intelligence-in-tanzanias-legal-system/> (consulté le 13 novembre 2024)

¹¹⁴⁸ TechWeez, La Tanzanie élabore une stratégie et des lignes directrices nationales en matière d'IA, 4 juin 2024 <https://techweez.com/2024/06/04/tanzania-developing-a-national-ai-strategy/> (consulté le 13 janvier 2025)

¹¹⁴⁹ Projet de Vision de développement de la Tanzanie 2050, https://www.planning.go.tz/uploads/documents/en-1734078009-SUMMARY%20OF%20DRAFT%20VISION%202050_.pdf (consulté le 13 janvier 2025)

¹¹⁵⁰ Rive&co, La Commission de protection des données personnelles (PDPC) a été lancée en Tanzanie le 3 avril 2024, <https://www.rive.co.tz/project/the-personal-data-protection-commission-pdpc-has-launched-in-tanzania/> (consulté le 13 janvier 2025)

données et sous-traitants de données.¹¹⁵¹ L'accès à l'information et la nécessité d'un espace numérique libre et équitable sont essentiels à l'essor de l'écosystème numérique du pays. Des problèmes tels que la désinformation, qui menace gravement les élections démocratiques, seront essentiels à résoudre lors des élections de 2025 en Tanzanie. Relever le défi de la désinformation nécessite une stratégie globale axée sur la promotion de l'éducation aux médias, le renforcement de la responsabilité technologique et la promotion de la collaboration entre les parties prenantes en Tanzanie. Voici quelques recommandations à l'intention du gouvernement, du secteur privé et de la société civile en vue des élections de 2025.

Le gouvernement devrait :

- Mettre fin aux perturbations arbitraires des médias et permettre aux médias de fonctionner comme une source d'information gratuite.
- Renforcer l'infrastructure Internet pour favoriser l'inclusion numérique.
- Réviser et modifier les lois oppressives telles que la loi sur les services médiatiques de 2016 et la loi sur la protection des données personnelles de 2022.
- Reconnaître spécifiquement les droits numériques des groupes vulnérables et accroître la protection en ligne des droits des groupes marginalisés tels que les femmes et les enfants dans l'espace numérique
- Développer une stratégie nationale et des lois sur l'IA grâce à la participation du public et à l'engagement des différentes parties prenantes
- Engagez-vous à maintenir l'Internet libre et ouvert avant, pendant et après les élections en levant les restrictions VPN et en gardant les plateformes de médias sociaux accessibles.

Le secteur privé devrait

- Travailler avec le gouvernement pour accroître l'accès au haut débit.
- Concevoir des projets communautaires pour s'intégrer dans l'économie numérique.
- Défendre les droits de l'homme tels que la protection des données et adopter les principes de transparence.

La société civile devrait :

- Plaider pour la modification des lois, la cybersécurité et l'inclusion des droits numériques.
- Mener des programmes de sensibilisation et de formation sur les droits numériques.
- Mener une utilisation stratégique des cas de violation des droits numériques

Indice TheScore de la Tanzanie

¹¹⁵¹ Cabinet juridique Dentons Allégations et questions constitutionnelles relatives à la loi de 2022 sur la protection des données personnelles et de la vie privée : analyse de l'affaire Tito Magoti contre le procureur général (juin 2024) <https://www.dentons.com/en/insights/articles/2024/june/27/legal-challenges-and-constitutional-issues-on-the-personal-data-protection-act> (consulté le 8 novembre 2024)

Indicateurs clés de Londa 2025	Déclaration de la CADHP (P signifie Principe)	Score	Justification
Coupures d'Internet	P38(2)	2	X a été restreint et des rapports indiquent que Telegram est également restreint.
Lois, politiques et autres mesures inexistantes pour promouvoir un accès universel, équitable, abordable et significatif à Internet	P37	2	Certaines dispositions des lois existantes, comme la Loi sur l'accès à l'information, visent à promouvoir l'équité et un accès à Internet abordable. Cependant, l'équité et l'accès significatif ne sont pas souvent mentionnés.
Criminalisation des fausses nouvelles	P22(2)	1	La loi sur les services médiatiques et la loi sur la cybercriminalité criminalise les « fausses nouvelles »
Législation sur la sédition	P22(2)	1	La loi sur les services médiatiques et la loi sur la cybercriminalité criminalise la « sédition » avec des éléments de cybercriminalité qui ont été utilisés auparavant pour faire taire les critiques tels que les comédiens et les militants.
Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits humains et des citoyens	P20(1) et (2)	1	Arrestations et disparitions forcées de défenseurs des droits humains et de personnalités politiques clés.
Législation sur la protection des données.	P42	3	La loi sur la protection des données est en vigueur ainsi qu'un commissaire à la protection des données, mais le fonctionnement de la commission est progressif et n'est pas encore pleinement opérationnel.
Les États interviennent et exigent la suppression du contenu en ligne par les intermédiaires d'Internet	P38 et P39(4)	2	Des médias ont été arbitrairement interdits en raison du contenu qu'ils partagent.

Atteinte à la vie privée des communications	P41	2	Des lois telles que la PDPA existent mais sont peu respectées. Il n'y a eu aucune information publique à ce sujet. Cependant, des journalistes et des dirigeants de l'opposition ont affirmé qu'ils étaient surveillés par les fournisseurs de télécommunications, par exemple Kabendera a poursuivi Vodacom pour avoir obtenu ses informations personnelles, ce qui a conduit à son arrestation, tandis que Lisu a menacé en 2024 de poursuivre Tigo pour surveillance, ce qui a conduit à son attaque en 2017.
L'incapacité du gouvernement à divulguer et à diffuser de manière proactive les informations sur les technologies numériques.	P29(3)	4	Le gouvernement utilise les médias en ligne pour communiquer avec les citoyens, tels que les médias sociaux et les sites Web qui sont souvent mis à jour dans les deux langues. Le site Web de l'UCSAF partage des mises à jour régulières ainsi que des mises à jour trimestrielles du TCRA disponibles en kiswahili, le rendant plus accessible au public.
Stratégies nationales en matière d'IA et de technologies émergentes	P39(6)	2	Une stratégie est en cours d'élaboration
Les droits des enfants en ligne		3	La loi sur la protection de l'enfance applique la protection générale des enfants tandis que la loi sur la cybercriminalité, les communications électroniques et postales abordent les domaines de la pornographie infantile et de la cyberintimidation.
Inclusion numérique	P37(3)	4	L'UCSAF poursuit ses efforts en matière de connectivité, notamment en connectant 295 tours d'ici octobre 2024 sur les 758 prévues.
TOTAL(jusqu'à 60)		23	Légèrement conforme



Résumé

Ce rapport examine l'évolution du paysage numérique du Togo, en soulignant à la fois ses avancées et les défis qui persistent. Dans le cadre de la Stratégie Togo Digital 2025, le Togo a réalisé des progrès significatifs dans l'expansion de l'infrastructure Internet, la promotion de l'identité numérique par le biais du système biométrique e-ID Togo, et la formation de partenariats stratégiques, tels que la connexion au câble sous-marin Equiano de Google.¹¹⁵² Ces efforts visent à améliorer la connectivité, à stimuler la croissance économique et à promouvoir l'inclusion sociale, en particulier dans les régions rurales mal desservies. Parmi les réalisations notables, on peut citer l'augmentation des taux de pénétration de l'internet et un engagement croissant en faveur des services publics numériques et de la gestion de l'identité numérique.

Cependant, des défis importants subsistent. La période entourant les élections parlementaires de 2024 a vu le gouvernement intensifier son contrôle sur l'expression numérique, avec l'arrestation d'influenceurs des médias sociaux, d'activistes et de journalistes dont les opinions critiques ont attiré l'attention de manière virale. La liberté d'expression en ligne reste limitée, car les lois régissant la dissidence sur les plateformes numériques entraînent souvent des répercussions juridiques pour ceux qui expriment leur opposition. La surveillance et la pénalisation du contenu en ligne soulignent la nécessité de réformes pour aligner les lois du Togo sur les normes internationales en matière de liberté d'expression.

En termes de protection des données et de la vie privée, le Togo a pris des mesures importantes en promulguant la loi n° 2019-014 sur la protection des données personnelles et en établissant l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP)¹¹⁵³ pour superviser la conformité.

¹¹⁵² Voa (2022) *Togo : Les Promesses d'Equiano, Le Câble sous-marin de google*, Voice of America. <https://www.voaafrique.com/a/togo-les-promesses-d-equiano-le-c%C3%A2ble-sous-marin-de-google/6502601.html> (consulté le 13 novembre 2024).

¹¹⁵³ République Togolaise (2024) *Numérique : l'Instance de protection des données à caractère personnel entame son opérationnalisation* <https://www.republiquetogolaise.com/gestion-publique/2310-9870-numerique-l-instance-de-protection-des-donnees-a-caractere-personnel-entame-son-operationnalisation>



Le rapport souligne également les limites de l'accès à l'information, la loi togolaise sur la liberté d'information n'imposant pas la divulgation du traitement des demandes d'information par le gouvernement, ce qui a un impact sur la transparence. Les journalistes, en particulier ceux qui enquêtent sur les activités du gouvernement, se heurtent à de fréquentes barrières d'accès. Le cas de Ferdinand Ayité,¹¹⁵⁴ un éminent journaliste en exil qui continue à exposer les fautes du gouvernement via les médias sociaux, souligne les risques auxquels les journalistes sont confrontés au Togo, où la surveillance et les poursuites judiciaires à l'encontre des critiques ne sont pas rares.

En ce qui concerne les technologies émergentes, le Togo s'est engagé à encourager l'innovation, notamment par le biais d'initiatives telles que "Autour de l'IA", qui vise à positionner le Togo en tant que leader dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA). Toutefois, les cadres réglementaires visant à répondre aux implications éthiques et de protection de la vie privée de l'IA sont encore en cours d'élaboration. Un récent appel public à contribution sur la stratégie nationale en matière d'IA marque une étape positive vers l'élaboration de politiques inclusives.

Bien que le Togo ait jeté les bases de la transformation numérique, le rapport identifie les domaines nécessitant une action immédiate pour créer un environnement numérique équilibré et respectueux des droits. Le rapport fournit une évaluation approfondie du paysage des droits numériques au Togo dans sept domaines thématiques critiques, en utilisant l'indice de score, développé par Paradigm Initiative, comme outil de mesure complet. Les résultats sont le fruit d'une vaste collecte de données auprès de publications gouvernementales, d'organisations de défense des droits de l'homme, de sources en ligne et d'entretiens avec des acteurs locaux directement concernés par ces transformations numériques. Chaque domaine thématique est comparé à la Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, révélant à la fois les progrès du Togo et les obstacles à la réalisation d'une société numérique pleinement inclusive.

En suivant la trajectoire du Togo vers ses objectifs pour 2025, ce rapport souligne si les efforts de numérisation font progresser équitablement les libertés et les opportunités essentielles à une société numérique inclusive.

Introduction

Le Togo se trouve à un tournant de son parcours numérique, sous l'impulsion de l'ambitieuse stratégie "Togo Digital 2025"¹¹⁵⁵, qui vise à ouvrir une ère de connectivité, de services publics numériques et de modernisation de l'économie. Ce cadre, défendu par le gouvernement, vise à étendre l'accès au numérique dans toute la nation, à améliorer la gouvernance électronique et à cultiver une main-d'œuvre maîtrisant le numérique. Au cœur de la stratégie se trouvent des initiatives visant à améliorer l'infrastructure Internet, à faciliter l'alphabétisation numérique et à garantir que les services publics sont de plus en plus accessibles en ligne. Grâce à ces actions, le Togo aspire à s'établir comme un leader régional dans la transformation numérique, en positionnant la numérisation comme un outil essentiel pour la croissance économique et

[tionnalisation](#) (consulté le 13 décembre 2024).

¹¹⁵⁴ CPJ (2024) *Ferdinand Ayité, Togo Prix international de la liberté de la presse* <https://cpj.org/awards/ferdinand-ayite-togo/> (consulté le 13 décembre 2024).

¹¹⁵⁵ Gouvernement Togolais (2023) *Stratégie Togo Digital 2025* <https://numerique.gouv.tg/wp-content/uploads/2024/05/FR-Strategie-Togo-Digital-2025.pdf> (Accessed : 13 December 2024)

l'inclusion sociétale.

Malgré ces objectifs audacieux, les ambitions numériques du Togo se heurtent à des obstacles considérables. Environ 30 % des communautés togolaises resteront déconnectées du réseau électrique national d'ici 2024,¹¹⁵⁶ ce qui constitue un obstacle important à la réalisation de l'accès universel à l'internet et à l'intégration des zones rurales dans l'économie numérique. Le manque d'infrastructures de base, y compris une alimentation électrique fiable et une connectivité internet, en particulier dans les zones rurales et reculées, crée des difficultés pour atteindre l'objectif national d'un accès numérique universel d'ici 2025. Ces lacunes infrastructurelles contribuent à la persistance de la fracture numérique entre les villes et les campagnes, ce qui empêche les citoyens ruraux d'accéder aux avantages des services publics numériques et aux possibilités en ligne.

Le coût des données mobiles est un autre obstacle majeur à l'adoption de l'internet. En 2024, le prix moyen pour 1 Go de données mobiles au Togo était de 1,45 USD, avec des prix allant de 0,27 USD à 3,63 USD, selon le plan.¹¹⁵⁷ Ces coûts sont parmi les plus élevés d'Afrique de l'Ouest, ce qui rend l'accès à l'internet moins abordable pour de nombreuses personnes, en particulier dans les régions rurales.

Cependant, le plan "Togo numérique 2025" a donné lieu à plusieurs réalisations notables. Par exemple, le taux de pénétration de l'internet dans le pays a atteint 37,6 % en 2024, contre seulement 28 % en 2021, ce qui représente une augmentation substantielle de l'accès sur une courte période.¹¹⁵⁸

Cette croissance a été en partie stimulée par le partenariat stratégique du Togo avec le câble sous-marin Equiano de Google, qui, une fois pleinement mis en œuvre, devrait doubler la vitesse d'Internet du pays et contribuer à hauteur d'environ 193 millions USD à son PIB d'ici à 2025. En outre, le Togo a été l'un des premiers pays d'Afrique de l'Ouest à lancer un réseau 5G en 2020,¹¹⁵⁹ une initiative destinée à accélérer la connectivité à haut débit, en particulier pour les entreprises urbaines et les services numériques. En 2023, les abonnements au haut débit mobile avaient atteint 52 % de la population, marquant une augmentation significative de la disponibilité de l'internet mobile.¹¹⁶⁰

Malgré ces difficultés, la satisfaction des utilisateurs s'est améliorée. Une enquête de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP) publiée le 30 septembre 2024 a indiqué que la satisfaction globale des consommateurs à l'égard des services mobiles est passée de 44% en 2023 à 51% en 2024. Cependant, une partie importante des consommateurs perçoit toujours les tarifs comme étant élevés, 79% des clients de Togo Cellulaire et 65% des clients de Moov Africa Togo exprimant cette préoccupation.¹¹⁶¹

Alliances stratégiques et investissements pour un avenir numérique

L'infrastructure de câble diversifiée du Togo s'est avérée particulièrement précieuse en mars 2024,

¹¹⁵⁶ Tigossou, M. (2024, 11 mai). *Au Togo, le taux d'accès à l'électricité devrait atteindre 70% à fin 2024*. L'Economiste du Togo. Consulté le 27 décembre 2024 sur <https://leconomistedutogo.tg/au-togo-le-taux-dacces-a-lelectricite-devrait-atteindre-70-a-fin-2024>

¹¹⁵⁷ Sasu, D. D. (2024, 10 décembre). *Togo : prix pour 1GB de données mobiles 2024*. Statista. Consulté le 27 décembre 2024, à l'adresse suivante : <https://www.statista.com/statistics/1272957/price-for-mobile-data-in-togo/>

¹¹⁵⁸ Kemp, S. (2024) *Digital 2024 : Togo - DataReportal - global digital insights*, DataReportal. Disponible à l'adresse : <https://datareportal.com/reports/digital-2024-togo> (consulté le 13 novembre 2024).

¹¹⁵⁹ Nokia. (2020, 30 novembre). *Nokia et Togocom déploient le premier réseau 5G en Afrique de l'Ouest*. Disponible à l'adresse :

¹¹⁶⁰ *L'observatoire des marchés des communications électroniques 3e Trimestre 2023 (2023) Arcep Togo*. Disponible à l'adresse : https://arcep.tg/wp-content/uploads/2023/09/Obs-marches_T3-2023.pdf (consulté le 13 novembre 2024).

¹¹⁶¹ ARCEP. (2024, 30 septembre). *Enquête de satisfaction client 2024 : les consommateurs sont globalement plus satisfaits des opérateurs par rapport à 2023, mais dénoncent des tarifs toujours élevés*. Consulté le 27 décembre 2024, sur <https://arcep.tg/enquete-de-satisfaction-client-2024-les-consommateurs-sont-globalement-plus-satisfaits-des-operateurs-par-rapport-a-2023-mais-denoncent-des-tarifs-toujours-eleves/>

lorsque plusieurs câbles sous-marins le long de la côte ouest-africaine ont été endommagés.¹¹⁶² Alors que des pays comme la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Bénin ont connu de graves interruptions de connectivité, le Togo a réussi à maintenir un accès à l'internet relativement stable, grâce à ses multiples connexions par câble, y compris l'Equiano. Cette résilience face aux pannes régionales souligne l'impact stratégique du projet Equiano, qui renforce la stabilité du réseau togolais et positionne le pays comme un centre numérique dans la région.

Pour étendre les avantages du câble Equiano, le gouvernement togolais s'est associé à CSquared pour former la coentreprise CSquared Woezon. Par l'intermédiaire de cette entité, la Société d'Infrastructures Numériques (SIN), détenue par l'État, et CSquared ont pour mission de déployer l'infrastructure à large bande sur l'ensemble du territoire national.¹¹⁶³ CSquared Woezon soutient la stratégie "Togo Digital 2025" du pays, qui vise une couverture internet de 95%, une numérisation de 75% des services publics et un accès universel à l'identité numérique d'ici à 2025. Cette stratégie, qui donne la priorité à la connectivité à haut débit dans les régions mal desservies, vise à réduire la fracture numérique et à garantir un accès plus inclusif aux services numériques essentiels.

Malgré ces efforts, il reste des défis à relever pour parvenir à une inclusion numérique universelle. Alors que les centres urbains bénéficient d'une infrastructure améliorée, les régions rurales continuent d'être confrontées à un accès limité et à des coûts de données élevés, exacerbés par des limitations infrastructurelles telles que le manque de fiabilité de l'électricité. Environ 32 % des communautés togolaises ne sont toujours pas connectées au réseau électrique national, ce qui entrave l'accès à l'internet dans les zones reculées et complique les efforts visant à apporter la connectivité à tous.¹¹⁶⁴

Pour combler ces lacunes, le Togo a créé le Fonds de service universel (USF) en vertu du décret 2018-070 pour allouer des ressources à l'expansion de l'accès à l'internet dans les régions mal desservies. Cependant, au cours de la période examinée pour ce rapport, aucun rapport d'évaluation d'impact n'a été publié concernant le fonds, même s'il reste opérationnel sous la direction de l'autorité de régulation des télécommunications, l'ARCEP. Des inquiétudes persistent également quant à la transparence du fonds, car il y a peu d'informations publiques sur la manière dont les ressources sont allouées pour atteindre efficacement les populations les plus mal desservies.

Le Togo explore par ailleurs de nouvelles voies pour développer la connectivité, en entamant récemment des discussions avec Starlink d'Elon Musk. Le service internet par satellite de Starlink pourrait étendre la connectivité à haut débit aux régions les plus reculées du pays, en contournant les limites de l'infrastructure terrestre. Bien que les discussions restent préliminaires, ce partenariat potentiel a suscité un vif intérêt. Les défenseurs des droits numériques, dont l'Internet Society Togo, ont exhorté le gouvernement à donner la priorité à l'accessibilité financière et à la transparence dans ces négociations afin de s'assurer que tout accord futur avec Starlink fasse réellement progresser l'inclusion numérique dans toutes les catégories démographiques.¹¹⁶⁵

La répression numérique s'intensifie

En 2024, le contrôle du gouvernement togolais sur l'expression numérique s'est intensifié, en particulier pendant la période précédant les élections législatives. De nombreuses arrestations d'influenceurs des médias sociaux, de militants et d'éducateurs ont mis en évidence les risques encourus par les citoyens qui partagent des points de vue critiques en ligne, où tout contenu qui retient l'attention peut entraîner des répercussions juridiques.

¹¹⁶² Aduloju, B. (2024) *Internet disruption : Undersea cable repair might take two weeks, says mainone, TheCable*. <https://www.thecable.ng/internet-disruption-undersea-cable-repair-might-take-two-weeks-says-mainone/> (consulté le 13 novembre 2024).

¹¹⁶³ Dossavi, A. R. (2023, 10 novembre). Togocom et CSquared Woezon signent un accord pour renforcer la connectivité Internet au Togo. Togo First. Consulté le 27 décembre 2024 sur

¹¹⁶⁴ Edoh, E. (2024) *Togo : Le taux d'accès à l'électricité est porté à 68% en 2023, Togo First - Actualité économique au Togo*. Disponible à l'adresse : <https://www.togofirst.com/fr/energies/0807-14401-togo-le-taux-d-acces-a-l-electricite-est-porte-a-68-en-2023> (consulté le 14 novembre 2024).

¹¹⁶⁵ Début des négociations avec Starlink (2024) *République Togolaise*. Disponible à l'adresse : <https://www.republicoftogo.com/toutes-les-rubriques/high-tech/debut-des-negociations-avec-starlink> (consulté le 14 novembre 2024).

En 2024, les autorités togolaises ont de plus en plus utilisé la Loi n°2018-026 de 2018 sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité¹¹⁶⁶ pour restreindre la liberté d'expression en ligne. Les articles 17 et 25 sont devenus un outil essentiel pour poursuivre les personnes dont les expressions numériques sont considérées comme critiques ou controversées.¹¹⁶⁷

L'article 17 criminalise toute insulte faite par le biais des canaux numériques, les contrevenants risquant de six mois à deux ans de prison et des amendes allant de 500 000 à 2 000 000 de francs CFA (environ 800 à 3 200 USD). De même, l'article 25 vise la diffusion d'informations jugées fausses, en imposant des peines d'un à trois ans de prison et des amendes de 1 000 000 à 3 000 000 de francs CFA (environ 1 600 à 4 800 USD).

Tout au long de l'année 2024, ces dispositions ont été systématiquement appliquées à l'encontre d'influenceurs, de militants et d'éducateurs sur les réseaux sociaux, en particulier lorsque leurs messages ou leurs opinions gagnent en viralité. En utilisant ce cadre juridique, les autorités ont intensifié leur répression de la dissidence numérique, créant un climat de peur et d'autocensure qui décourage les discours ouverts et critiques en ligne. Cette tendance reflète une intolérance croissante à l'égard de la critique publique au Togo, où l'expression de l'opposition ou du mécontentement sur les plateformes numériques peut entraîner de graves conséquences juridiques.

Un cas notable concerne le blogueur togolais Aristo le Bledard, qui a été condamné à trois mois de prison à la suite d'un procès en diffamation intenté par l'ancien footballeur national Emmanuel Sheyi Adebayor. Les commentaires du blogueur, qui critiquaient Adebayor et étaient largement partagés en ligne, ont donné lieu à des accusations de diffamation et de manque de respect envers une personnalité publique.¹¹⁶⁸ Lors du procès, Aristo a partiellement reconnu sa faute, mais la sévérité de la sanction - une peine privative de liberté - reflète l'intolérance générale à l'égard de la critique publique. Initialement, le procureur avait recommandé une peine avec sursis et une amende, mais Aristo est resté à la prison civile de Lomé depuis son arrestation à la fin du mois de mars en raison de la nature très médiatisée de l'affaire.¹¹⁶⁹

Un incident similaire a impliqué deux jeunes hommes, Koffi Waze et Abiou Fousseni, âgés de 21 et 24 ans, qui ont été arrêtés après avoir posté une vidéo TikTok critiquant le président Faure Gnassingbé et l'adoption récente de changements constitutionnels.¹¹⁷⁰ La vidéo, visionnée plus de 500 000 fois, exprimait une certaine frustration à l'égard de la direction politique du Togo, notamment en ce qui concerne le chômage des jeunes et la gouvernance économique. Les deux hommes ont été condamnés à six mois de prison avec sursis, une décision qui a suscité l'attention et l'inquiétude des groupes de la société civile. Nombre d'entre elles, dont l'ONG Tournons la Page, ont fait valoir que les commentaires des deux hommes ne faisaient que refléter les frustrations d'une grande partie de la population et que leur condamnation constituait une réponse punitive inutile à ce qui était fondamentalement un exercice de liberté d'expression.¹¹⁷¹

En outre, le directeur de l'école, Kokou Séka Agbenane, s'est retrouvé pris pour cible après une interview accordée à TV5 Monde, dans laquelle il soulignait les difficultés rencontrées par son

¹¹⁶⁶ Assemblée nationale togolaise. (2022). *Loi portant modification de la loi n°2018-026 du 7 décembre 2018 sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité*. Extrait de https://assemblee-nationale.tg/lois_adoptees/de-loi-portant-modification-de-la-loi-n2018-026-du-7-decembre-2018-sur-la-cybersecurite-et-la-lutte-contre-la-cybercriminalite/

¹¹⁶⁷ Kaglan, E. (2024) *Authorities in Togo are cracking down on media and the opposition, report says ahead of election*, AP News. Disponible à l'adresse : <https://apnews.com/article/togo-election-constitution-protests-arrests-freedom-1816c11e1562c630f05daf800c850354> (consulté le 14 novembre 2024).

¹¹⁶⁸ Actualité, T. (2024) *Togo/dernières minutes : Aristo le bledard condamné à 3 mois de prison ferme*, Togo Actualité - Premier site d'information du Togo. Disponible à l'adresse : <https://togoactualite.com/togo-dernieres-minutes-aristo-le-bledard-condamne-a-3-mois-de-prison-ferme/> (consulté le 14 novembre 2024).

¹¹⁶⁹ Kpogla-Anago, J. (2024, 16 avril). *Togo : Aristo le Blédard condamné à trois mois de prison ferme*. Togo Web TV. Consulté le 27 décembre 2024 sur <https://togowebtv.tg/2024/04/togo-aristo-le-bledard-condamne-a-trois-mois-de-prison-ferme/>

¹¹⁷⁰ Reuters. (2024, 28 mai). *Le président togolais Gnassingbé est prêt à changer de poste pour rester au pouvoir*. Consulté le 27 décembre 2024, sur <https://www.reuters.com/world/africa/togos-president-gnassingbe-set-switch-job-stay-power-2024-05-28/>

¹¹⁷¹ RFI (2024) *Togo : Deux élèves condamnés à la prison pour outrage au président en raison d'une vidéo tiktok*, RFI. Disponible sur : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20240530-togo-deux-élèves-condamnés-à-la-prison-pour-outrage-au-président-en-raison-d-une-vidéo-tiktok> (consulté le 14 novembre 2024).

école, telles que des installations inadéquates et un personnel enseignant insuffisant. L'interview, qui est intervenue à un moment politiquement sensible, est devenue virale en ligne et a rapidement attiré l'attention des autorités. Peu après, M. Agbenane a été démis de ses fonctions par le ministère de l'enseignement primaire et secondaire, qui a invoqué des "nécessités de service" dans son ordre de licenciement.¹¹⁷² Son licenciement a été interprété par beaucoup comme une réponse directe à ses critiques publiques des politiques éducatives du gouvernement.¹¹⁷³

L'application par le Togo de la loi de 2018 sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité révèle une approche de plus en plus restrictive de l'expression numérique. Si des cas marquants ont suscité l'inquiétude du public, de nombreux incidents moins connus révèlent une suppression plus large de la liberté d'expression en ligne qui a un impact sur les citoyens ordinaires. Malgré les appels persistants à la réforme lancés par des organisations de la société civile telles qu'Amnesty International, Tournons la Page et d'autres, le gouvernement togolais n'a pas fait preuve d'un engagement significatif en faveur de la protection des libertés numériques. Au contraire, il continue de faire taire les voix critiques et d'étouffer le dialogue ouvert dans son espace numérique.

Engagement en faveur du respect de la vie privée et des normes internationales de protection des données

Le Togo a fait des progrès notables dans la mise en place d'un cadre robuste pour la protection des données et de la vie privée, reflétant un accent accru sur la sécurité numérique et les droits des citoyens. La promulgation de la loi n° 2019-014 en octobre 2019 a introduit un ensemble complet de réglementations régissant le traitement des données personnelles, y compris leur collecte, leur traitement, leur stockage et leur transmission. Pour faire appliquer cette législation, le gouvernement togolais a créé l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP) en décembre 2020, une autorité dédiée chargée de contrôler la conformité dans divers secteurs et de veiller à ce que les données personnelles soient gérées en conformité avec les normes nationales. Toutefois, la mise en place de l'IPDCP a été progressive, ce qui a entraîné des retards dans la mise en place de capacités de surveillance complètes.

La récente nomination du lieutenant-colonel Bédiani Belei à la tête du PIDC en septembre 2024¹¹⁷⁴ a constitué une avancée majeure pour le paysage de la protection des données au Togo. Le leadership de Belei devrait renforcer la capacité de l'agence à superviser et à faire respecter les lois nationales sur la protection des données, ainsi qu'à éduquer les secteurs public et privé sur leurs obligations en vertu de la législation.

Cependant, selon un représentant de la société civile (informateur clé A), la nomination d'un militaire à la tête du PDIPC, bien que justifiée par son expertise technique, fait partie d'une stratégie gouvernementale visant à sécuriser un secteur considéré comme sensible, notamment en ce qui concerne la souveraineté numérique et la défense nationale. Cependant, cette décision soulève des inquiétudes quant à la gouvernance et à la confiance du public dans l'institution.

Le cas de l'Agence nationale de cybersécurité (ANCy), également dirigée par un officier militaire, met en évidence une tendance plus large à la militarisation de la gestion des institutions numériques stratégiques. Une telle approche pourrait donner l'impression d'un contrôle militaire croissant sur les secteurs civils, ce qui pourrait éroder la confiance des citoyens et des acteurs non étatiques.

Dans un pays où les relations entre civils et militaires étaient souvent marquées par des tensions, cette nomination risque de renforcer la perception d'un manque d'indépendance au sein du PIDCP. Or, la protection des données personnelles repose sur la neutralité et la confiance du

¹¹⁷² 24 Heure Info. (2024, 4 mai). *Délabrement des bâtiments du Lycée d'Alokoègbé : Kokoroko met fin aux fonctions du proviseur Agbenane après une interview à TV5 Monde*. Extrait de <https://24heureinfo.com/education/batiments-du-lycee-dalokoegbe-kokoroko-met-fin-aux-fonctions-du-proviseur-agbenane-une-interview-a-tv5-monde/>

¹¹⁷³ Togo Web. (2024, 4 mai). *Scandale : un reportage de TV5Monde fait démettre de ses fonctions le proviseur du Lycée Alokoègbé ? [Vidéos]*. Tiré de <https://togoweb.net/scandale-un-reportage-de-tv5monde-fait-demettre-de-ses-fonctions-le-proviseur-du-lycee-alokoegbevideos/>

¹¹⁷⁴ Ministère de l'Économie Numérique et de la Transformation Digitale. (2024, 1er octobre). *Communiqué de presse - Nomination du Président de l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP) : Début de l'opérationnalisation de l'Instance*. Extrait de <https://numerique.gouv.tg/communiquede-presse-nomination-du-president-de-linstance-de-protection-des-donnees-a-caractere-personnel-ipdcp-debut-de-loperationnalisation-de-linstance/>

public dans les institutions chargées de la réglementer.

En plus de ces développements internes, le Togo a renforcé son engagement envers les normes internationales de protection des données en ratifiant la Convention de Malabo sur la cybersécurité et la protection des données personnelles de l'Union africaine.¹¹⁷⁵ Cette ratification aligne le Togo sur les cadres continentaux en matière de cybersécurité et de gestion des données personnelles, garantissant que ses politiques sont cohérentes avec les normes africaines plus larges. Elle souligne l'engagement du pays à relever les défis de la sécurité numérique et ouvre la voie à des pratiques réglementaires renforcées pour protéger les données aux niveaux national et international.

Les progrès du Togo sont également illustrés par l'inauguration récente du centre de données de Lomé, une installation de pointe conçue pour soutenir la localisation des données et renforcer la cybersécurité.¹¹⁷⁶ Le centre de données de Lomé fournit une infrastructure sécurisée pour le stockage des données à l'intérieur du pays, ce qui est conforme à l'objectif national de souveraineté des données. Selon les autorités, le Togo vise à contrôler les données générées à l'intérieur de ses frontières, à réduire la dépendance à l'égard des installations de stockage étrangères et à renforcer la sécurité de ses systèmes d'information. Le centre est un élément clé de la stratégie du Togo pour construire une infrastructure numérique plus résiliente, reflétant l'importance qu'il accorde à la sécurité des données et à la protection de la vie privée.

Un autre développement important est le lancement du projet “e-ID Togo”, un programme d'identification biométrique visant à fournir à chaque citoyen un numéro d'identification unique lié à des données biométriques.¹¹⁷⁷ Cette initiative facilite l'accès aux services publics et renforce la gouvernance en centralisant la gestion de l'identité dans un cadre numérique sécurisé. Le programme d'identification biométrique devrait soutenir le programme plus large de transformation numérique du gouvernement, en veillant à ce que l'identification personnelle soit conforme aux normes modernes de protection des données et en offrant aux citoyens une sécurité accrue et une facilité d'accès aux services.

L'ensemble de ces mesures témoigne d'une approche proactive de la part du Togo en matière de protection des données personnelles et de confiance dans les systèmes numériques. Avec le mandat renforcé du PIDCP sous une nouvelle direction, ainsi que les avancées en matière de localisation des données et d'identification biométrique, le Togo est en mesure de créer un environnement sécurisé qui respecte le droit à la vie privée de ses citoyens et répond aux attentes internationales en matière de protection des données.

“Au Togo, lorsque la protection des données est placée sous commandement militaire, le défi va au-delà de la sécurisation de l'information - il s'agit de préserver la confiance, la transparence et la surveillance civile. La militarisation de la gouvernance numérique risque de transformer des institutions censées protéger les citoyens en instruments de contrôle de l'État, renforçant encore le scepticisme du public dans un pays où les relations entre civils et militaires sont depuis longtemps un sujet sensible.”

Informateur clé A (responsable de la société civile)

Loi sur la liberté de l'information

En 2016, le Togo a adopté la loi sur la liberté d'accès à l'information et à la documentation publique (loi n° 2016-006), visant à renforcer la transparence en donnant aux citoyens le droit légal de demander et d'accéder à l'information publique auprès des institutions gouvernementales. La loi a été approuvée par l'Assemblée nationale le 10 mars 2016 et promulguée par le président le 30 mars 2016. Bien que la loi ait initialement signalé une évolution positive vers une gouvernance ouverte, sa mise en œuvre complète est restée bloquée, car le décret d'application requis n'a pas

¹¹⁷⁵ DataGuidance. (2021, 2 juillet). *Togo : L'Assemblée nationale autorise la ratification de la Convention de Malabo et met à jour le fonctionnement de la CNDH*. Extrait de <https://legacy.dataguidance.com/news/togo-national-assembly-authorises-ratification-malabo>

¹¹⁷⁶ Ministère de l'Économie Numérique et de la Transformation Digitale. (2021, 4 juin). *Inauguration de Lomé Data Centre*. Extrait de <https://numerique.gouv.tg/inauguration-lome-data-centre/>

¹¹⁷⁷ Ministère de l'Économie Numérique et de la Transformation Digitale. (n.d.). *e-ID Togo*. Consulté le 27 décembre 2024, à l' <https://numerique.gouv.tg/projet/e-id-togo/>

encore été signé, laissant la loi largement inefficace dans la pratique. Bien qu'elle existe sur le papier, l'absence de mécanismes d'application et de procédures claires fait qu'il est difficile, voire impossible, pour les citoyens d'exercer ce droit de manière significative.

En outre, la législation n'exige pas du gouvernement qu'il publie des rapports officiels ou des statistiques concernant le nombre de demandes d'information formulées, ni qu'il précise combien de demandes sont acceptées ou refusées. Cette absence d'obligation de divulgation a entraîné un important manque de transparence, laissant le public avec peu d'informations sur la façon dont le gouvernement traite les demandes d'accès à l'information. Par conséquent, l'efficacité de la loi reste difficile à évaluer, car il n'existe aucun moyen de mesurer le respect de la loi ou de comprendre les tendances en matière d'accessibilité de l'information dans les institutions publiques.

Pour deux journalistes et un avocat interrogé dans le cadre de ce rapport, la loi togolaise sur la liberté d'information est devenue un obstacle important au journalisme d'investigation. Selon eux, ces restrictions compromettent leur capacité à demander des comptes aux autorités.

“L'accès à des informations fiables est essentiel pour notre travail, mais nous nous heurtons constamment à des refus ou au silence”.

Informateur clé B (journaliste)

“Sans transparence, il est impossible d'informer correctement le public. Nous devons reconstituer des histoires sans disposer des faits nécessaires”.

Informateur clé C (journaliste)

En tant qu'avocat, je dois souligner que ces restrictions compromettent gravement notre capacité - et celle de nos clients - à demander des comptes aux autorités et à faire la lumière sur des questions d'importance publique. L'accès aux preuves est fondamental pour les procédures judiciaires, car il constitue la base sur laquelle les affaires sont construites et la justice poursuivie. En limitant la disponibilité d'informations essentielles, ces mesures ne nuisent pas seulement à la transparence, mais aussi à notre capacité à étayer nos revendications et à présenter des arguments convaincants devant les tribunaux. Sans un accès illimité aux preuves nécessaires, notre capacité à garantir la responsabilité et à faire respecter l'État de droit est considérablement affaiblie, ce qui laisse de nombreuses questions essentielles non résolues et retarde la justice.

Informateur clé D (avocat)

La rétention d'informations a empêché les journalistes de rendre compte avec précision des activités gouvernementales et de fournir au public des informations critiques sur des questions telles que les allocations budgétaires, les projets de développement et les marchés publics. La mise en œuvre opaque de la loi sur la liberté de l'information a, en effet, créé un environnement qui étouffe le journalisme d'investigation et entrave le discours public sur les questions clés de la gouvernance.

La lutte pour la liberté d'expression au Togo est illustrée par l'expérience d'éminents journalistes qui subissent de graves répercussions pour avoir dénoncé les fautes commises par le gouvernement et demandé des comptes aux autorités. L'un des cas les plus médiatisés est celui de Ferdinand Ayité, journaliste togolais influent et éditeur de “L'Alternative”, connu pour ses critiques audacieuses de la corruption du gouvernement et des fautes commises dans le secteur public.

En août 2024, les autorités togolaises ont accusé le journaliste d'investigation Ferdinand Ayité de financer le terrorisme et de conspirer contre la sécurité de l'État en raison de ses publications et de ses émissions en direct du dimanche largement suivies sur les médias sociaux.¹¹⁷⁸

Le cas d'Ayité n'est pas isolé. Fin 2023, deux autres journalistes, Loïc Lawson et Anani Sossou, ont été emprisonnés après avoir publié sur des plateformes telles que X (anciennement Twitter) des allégations selon lesquelles un ministre du gouvernement avait été dépouillé d'une

¹¹⁷⁸ Icilome. (2024, 10 août). *Togo - Accusé de financer des terroristes, Ferdinand Ayité répond au régime*. Extrait de <https://icilome.com/2024/08/togo-accuse-de-financer-des-terroristes-ferdinand-ay->

somme importante. Bien qu'ils aient clarifié leurs affirmations par la suite, ils ont été accusés de diffamation. Après 18 jours de détention, ils ont été libérés mais devront faire face à des poursuites judiciaires en 2024. Une enquête menée par Reporters sans frontières (RSF) a révélé que les deux journalistes avaient déjà été la cible du logiciel espion Pegasus.¹¹⁷⁹ Lawson a subi plus de 23 intrusions en l'espace de cinq mois, et le téléphone de Sossou a été compromis de la même manière. RSF a qualifié cette affaire de première utilisation confirmée de Pegasus contre des journalistes au Togo et a demandé au gouvernement de rendre des comptes, bien qu'aucune réponse n'ait été apportée.

Ces cas révèlent un environnement où l'accès restreint à l'information, la surveillance omniprésente et les sanctions juridiques sévères se combinent pour limiter sévèrement la liberté d'expression.

Poser les bases d'une IA responsable

Le Togo a récemment fait progresser ses ambitions de s'imposer comme un pôle technologique de premier plan en Afrique grâce à sa stratégie globale Togo Digital. Construite sur trois piliers fondamentaux - la promotion de l'inclusion numérique, la numérisation des services publics et la conduite de la transformation économique par la technologie - cette stratégie envisage un écosystème numérique compétitif et inclusif qui tire parti de l'intelligence artificielle (IA) et d'autres technologies émergentes pour relever les défis immédiats et futurs. L'approche du gouvernement est centrée sur l'utilisation de l'innovation technologique pour améliorer la gouvernance, la productivité économique et le bien-être général de la société.¹¹⁸⁰

Une initiative importante dans le cadre de cette stratégie numérique a été l'événement " Autour de l'IA ", une plateforme collaborative tenue en novembre 2024 qui a rassemblé des dirigeants du secteur public, de l'industrie privée et de la société civile pour discuter des ambitions du Togo en matière d'IA.¹¹⁸¹ Organisé parallèlement à la deuxième édition du Grand Atelier du Digital (GAD) et à la cinquième édition d'IndabaX, cet événement a servi de forum pour partager des idées sur la stratégie émergente du Togo en matière d'IA, mettre en lumière la recherche innovante dans le domaine de l'IA et explorer des solutions pratiques susceptibles de favoriser le développement durable. À travers ce rassemblement, le Togo a souligné son ambition de tirer parti de l'IA pour améliorer la gouvernance numérique, renforcer les services publics et soutenir la gestion de l'environnement.

L'événement "Autour de l'IA" a proposé des sessions d'information sur les stratégies d'IA d'autres nations - y compris Singapour, le Rwanda et le Ghana - explorant comment ces approches pourraient informer le propre cadre du Togo. Organisé en collaboration avec le ministère de l'Économie numérique et de la Transformation digitale (MENTD) et l'Agence Togo Digital (ATD), l'événement a été conçu pour fournir aux dirigeants togolais et aux autres parties prenantes une base sur les meilleures pratiques en matière d'IA. Ces connaissances ont permis de jeter les bases de l'intégration de l'IA dans des secteurs essentiels au développement national du Togo, tels que les soins de santé, l'agriculture et l'éducation.

Pour mieux définir sa politique en matière d'IA, le gouvernement a lancé un appel public à commentaires sur la stratégie nationale en matière d'IA en 2024¹¹⁸², invitant les experts, les professionnels de l'industrie, la société civile et le public à apporter leurs contributions. Cette initiative vise à recueillir un éventail de points de vue afin d'éclairer une stratégie d'IA bien équilibrée et inclusive qui concilie l'innovation avec les considérations éthiques et l'impact social. L'appel à contribution publique reflète l'engagement du gouvernement en faveur d'une approche collaborative, garantissant que les politiques du Togo en matière d'IA s'alignent sur les besoins et

[ite-repond-au-regime/](#)

¹¹⁷⁹ Le Monde. (2024, 23 janvier). *Au Togo, deux journalistes ciblés par le logiciel espion Pegasus, selon Reporters Sans Frontières*. Consulté le 14 novembre 2024 sur le site https://www.lemonde.fr/afrique/article/2024/01/23/au-togo-deux-journalistes-cibles-par-le-logiciel-espion-pegasus-selon-reporters-sans-frontieres_6212482_3212.html

¹¹⁸⁰ Présidence togolaise (2024). *Stratégie Togo Digital : Construire un écosystème numérique compétitif grâce à l'innovation*. Consulté le 14 novembre 2024 sur <https://togo.gouv.tg>.

¹¹⁸¹ République Togolaise. (2024, 8 novembre). *Intelligence artificielle : une série d'activités immersives annoncée à Lomé*. Tiré de <https://www.republiquetogolaise.com/tic/0811-9937-intelligence-artificielle-une-serie-d-activites-immersive-annoncee-a-lome>

¹¹⁸² Gneni, T. (2024, 6 octobre). *Togo/Intelligence artificielle : vers l'élaboration d'une stratégie nationale*. TIC Infos. Consulté le 27 décembre 2024 sur le site <https://ticinfos.com/2024/10/06/togo-intelligence-artificielle-vers-lelaboration-dune-strategie-nationale/>

les valeurs de sa population.

L'événement comprenait également des ateliers pratiques sur MOSAICS, un outil d'IA développé par le Center for Effective Global Action (CEGA) de l'Université de Californie à Berkeley, qui utilise des données satellitaires pour la gestion de l'environnement et des ressources. Cette démonstration pratique a souligné l'engagement du Togo à déployer des solutions d'intelligence artificielle pour relever des défis urgents, tels que l'agriculture durable et la surveillance de l'environnement, en accord avec les objectifs plus larges du pays en matière de développement durable.

Dans le droit fil de cet accent mis sur l'IA et les technologies émergentes, le Forum national sur la gouvernance de l'internet 2024 a également centré ses discussions sur l'innovation technologique et les implications politiques des outils numériques émergents. Le forum a rassemblé des experts, des décideurs politiques et des parties prenantes de toute la région pour explorer les opportunités et les défis associés à l'IA, à la gouvernance des données et à la cybersécurité.¹¹⁸³

Malgré ces avancées, le Togo est confronté à des défis pour parvenir à une transformation numérique complète. Construire l'infrastructure nécessaire, favoriser la confiance du public et développer des cadres complets de gouvernance de l'IA restent des obstacles majeurs. Pour résoudre ces problèmes, le gouvernement a lancé un appel à contributions en 2024 afin d'impliquer des experts, des leaders de l'industrie et le public dans l'élaboration d'une stratégie nationale collaborative en matière d'IA. Cette initiative reflète l'engagement du Togo à équilibrer l'innovation avec les responsabilités éthiques et sociales, visant à garantir que l'adoption de l'IA s'aligne sur les priorités nationales et est gouvernée de manière responsable.

Grâce à la Stratégie Togo Digital et à des initiatives telles que "Autour de l'IA", le Togo a posé des bases solides pour intégrer l'IA et les technologies émergentes dans son programme de développement national. Bien que des défis persistent, l'approche avant-gardiste du gouvernement positionne le Togo comme une force pionnière dans le paysage numérique de l'Afrique, engagée dans la construction d'une économie numérique résiliente, inclusive et éthiquement responsable.

L'identité numérique pour tous

Le Togo a lancé une initiative nationale d'inscription à son système d'identité numérique, e-ID Togo, dirigée par l'Agence Nationale d'Identification (ANID).¹¹⁸⁴ Ce programme fournit à chaque résident un numéro d'identification unique lié à des données biométriques, telles que les empreintes digitales et la reconnaissance faciale, afin d'améliorer la sécurité et l'efficacité de l'accès aux services publics. Le projet e-ID Togo est une pierre angulaire de la "Stratégie Togo Digital" du gouvernement, qui vise à moderniser l'administration publique et à favoriser l'inclusion sociale en fournissant une identification fiable à tous les citoyens.

En décembre 2024, l'initiative d'identité numérique du Togo, e-ID Togo, a fait des progrès significatifs vers une mise en œuvre à l'échelle nationale.¹¹⁸⁵

Le système e-ID Togo rationalise les processus de vérification d'identité, réduit la fraude et renforce la capacité du gouvernement à fournir des services sociaux. La conception du système facilite l'interopérabilité entre les différents secteurs, ce qui permet à des institutions telles que les banques et les prestataires de soins de santé de vérifier les identités plus efficacement et d'étendre les services aux populations mal desservies, selon le gouvernement.¹¹⁸⁶

L'ANID reste responsable de la supervision de la poursuite du déploiement et de l'intégration de l'e-ID Togo, en veillant à ce que l'identité numérique soit conforme aux normes internationales en matière de protection des données et de la vie privée. Les efforts de l'agence comprennent

¹¹⁸³ Le Togo d'abord. (2024, 28 octobre). *Togo : L'intelligence artificielle au cœur du 10ème Forum sur la Gouvernance de l'Internet*. Consulté le 14 novembre 2024 sur <https://www.togofirst.com/fr/tic/2810-15078-togo-lintelligence-artificielle-au-c-ur-du-10eme-forum-sur-la-gouvernance-de-linter-net>

¹¹⁸⁴ Zambo, J. M. (2024, 12 décembre). *Identification biométrique : La carte "e-ID Togo" gratuite est opérationnelle*. 225 Tech. Consulté le 27 décembre 2024 sur le site <https://www.225tech.info/identification-biometrique-la-carte-e-id-togo-gratuite-est-operationnelle/>

¹¹⁸⁵ Elephantech Afrique. (2024, 12 décembre). *e-ID : le Togo modernise son système d'identification*. Consulté le 27 décembre 2024 sur le site <https://elephantech.ci/e-id-le-togo-modernise-son-systeme-didentification/>

¹¹⁸⁶ Ministère de l'Économie Numérique et de la Transformation Digitale. (n.d.). e-ID Togo. Consulté le 27 décembre 2024, à l' <https://numerique.gouv.tg/projet/e-id-togo/>

également l'intégration du système d'identification numérique à une série de services des secteurs public et privé, afin d'accroître son utilité et son impact dans la vie quotidienne des citoyens togolais.

Conclusion

Le rapport 2024 de Londa sur les droits et l'inclusion numériques au Togo présente un pays à un moment charnière de son parcours de transformation numérique. Dans le cadre de la "Stratégie Togo Digital 2025", des initiatives telles que l'extension de l'infrastructure Internet, le système d'identité biométrique e-ID Togo et le partenariat du câble sous-marin Equiano illustrent l'engagement de ce petit pays d'Afrique de l'Ouest à faire progresser la connectivité, la croissance économique et l'inclusion numérique. Ces projets représentent des progrès tangibles dans la réduction de la fracture numérique et la modernisation des services publics.

Cependant, des défis importants persistent. Le rapport souligne les problèmes persistants en matière de liberté d'expression, où les réglementations restrictives et les arrestations pendant la période des élections de 2024 ont suscité des inquiétudes quant aux limites imposées à la dissidence en ligne. En outre, bien que des progrès aient été réalisés en matière de protection des données avec la création de l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP), des lacunes dans l'application de la loi empêchent la mise en place de garanties complètes en matière de protection de la vie privée. Les journalistes et les citoyens continuent de se heurter à des obstacles pour accéder aux informations publiques, ce qui souligne le besoin de transparence dans les opérations gouvernementales.

La mise en place d'un environnement numérique respectueux des droits nécessitera des efforts ciblés pour renforcer les cadres réglementaires, soutenir les initiatives de protection des données et promouvoir un accès équitable à l'infrastructure numérique dans toutes les régions.

L'indice de score

Domaine thématique	Déclaration de la CADHP Principe	Score	Justification
Fermeture d'Internet	P38(2)	4	Aucune coupure d'Internet n'a été signalée ; la conformité est considérable et il n'y a pas de restrictions importantes.
Lois, politiques et autres mesures inexistantes pour promouvoir un accès universel, équitable, abordable et significatif à l'internet	P37	3	Des efforts tels que le câble Equiano et le Fonds pour le service universel, mais des lacunes subsistent dans la couverture des zones rurales.
Criminalisation des fausses nouvelles	P22(2)	2	Les lois pénales (par exemple, l'article 25) pénalisent toujours la dissidence ; des réformes sont nécessaires.
Législation sur la sédition	P22(2)	3	Les dispositions criminalisant la dissidence (par exemple, les lois sur la cybercriminalité) restent actives.

Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits de l'homme et des citoyens	P20(1) & (2)	1	Les arrestations de blogueurs et de militants (y compris des mineurs) mettent en évidence la répression en cours.
Législation sur la protection des données	P42	4	Des cadres existent (par exemple, le PIDCP), mais l'application et la transparence restent faibles.
Suppression de contenu en ligne sans procédure	P38 et P39(4)	2	Les démantèlements pour des raisons politiques ne sont pas assortis de procédures claires et justifiables.
Atteinte à la confidentialité des communications	P41	1	Les rapports de surveillance (par exemple, le logiciel espion Pegasus) sur les journalistes indiquent des violations de la vie privée.
Absence de divulgation et de diffusion proactive de l'information par le gouvernement Technologies numériques	P29(3)	3	Faible mise en œuvre de la loi sur la liberté d'information ; manque de transparence.
Stratégies nationales en matière d'IA et de technologies émergentes	P39(6)	2	La consultation sur la stratégie en matière d'IA est en cours, mais les cadres sont encore en cours d'élaboration.
Adoption de lois, de politiques et de mesures spécifiques en faveur de la sécurité numérique et de la protection de la vie privée des enfants en ligne	P37(5)	2	Le Togo dispose de politiques de protection de l'enfance, comme le code de l'enfant de 2007, mais ne dispose pas de mesures et de dispositions complètes en matière de sécurité numérique.
Inclusion numérique	P37(3)	2	Des efforts tels que l'e-ID Togo et les services numériques existent, mais l'inclusion rurale reste un défi.
SCORE TOTAL (jusqu'à 60)		29	

Remarque :

La note "modérément conforme" du Togo (29/60) reflète les progrès réalisés dans plusieurs domaines des droits et de l'inclusion numériques. Ce score comprend des améliorations telles que le développement de l'infrastructure internet (3/5) et les efforts pour une stratégie nationale d'IA (3/5). Cependant, des défis demeurent dans des domaines critiques tels que la liberté

d'expression, où les arrestations arbitraires et les lois restrictives se traduisent par des scores inférieurs (2/5) pour la législation sur la sédition, la criminalisation des fausses nouvelles et les arrestations arbitraires). La législation sur la protection des données est modérément conforme (3/5), mais l'application et la transparence doivent être renforcées de manière significative. De même, l'accès à l'information et la divulgation proactive ont reçu des notes faibles (2/5), soulignant la nécessité d'une plus grande transparence et d'une plus grande responsabilité.

Les efforts du gouvernement en matière de sécurité numérique des enfants (3/5) et d'inclusion numérique (3/5) indiquent des progrès modérés, mais ces domaines se heurtent encore à des obstacles, en particulier dans les communautés rurales mal desservies. La conformité globale du Togo est entravée par son approche de la suppression des contenus en ligne (2/5) et de la protection de la vie privée (2/5), reflétant des faiblesses dans l'adhésion aux normes internationales en matière de droits de l'homme.

Pour passer de la catégorie "modérément conforme" (29/60) à la catégorie "considérablement conforme" (45+), le Togo doit réformer les lois restrictives pour sauvegarder la liberté d'expression, améliorer l'application de la protection des données, renforcer la transparence dans l'accès à l'information publique, et s'attaquer à la fracture numérique avec un accès à l'internet abordable pour tous. Ces réformes positionneront le Togo comme un leader en matière de droits et d'inclusion numériques tout en s'alignant sur la Déclaration de principes de la CADHP.

316

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

Recommandations

Gouvernement

- Le gouvernement devrait investir dans l'extension du réseau électrique national et de l'infrastructure à large bande afin d'améliorer l'accès à l'internet et de réduire la fracture numérique entre les zones urbaines et rurales.
- Les cadres juridiques relatifs à la liberté d'expression doivent être alignés sur les normes internationales afin de préserver la liberté d'expression, en particulier en ligne, et de fournir des protections juridiques claires pour les dissidents.
- Des ressources supplémentaires devraient être allouées à l'Instance de Protection des Données à Caractère Personnel (IPDCP) afin d'appliquer efficacement les lois sur la protection des données.
- Des modifications de la loi sur la liberté de l'information devraient être envisagées afin d'exiger des rapports publics sur les taux de réponse du gouvernement aux demandes d'information, ce qui renforcerait la transparence.
- Un cadre réglementaire clair abordant les considérations éthiques, la protection de la vie privée et la sécurité dans les applications d'IA est essentiel pour gérer les technologies émergentes de manière responsable.

Société civile

- La société civile devrait s'associer à des organismes internationaux pour surveiller les violations des droits numériques et y répondre, notamment en ce qui concerne les élections et la dissidence publique.
- Il convient de donner la priorité aux programmes de sensibilisation visant à améliorer la culture numérique, en mettant l'accent sur les pratiques sûres en matière d'internet et sur les droits relatifs à la confidentialité des données dans les zones rurales.
- La société civile peut collaborer avec le PIDCP pour informer les citoyens sur leurs droits en matière de données et sur les protections offertes par les lois actuelles.
- Un engagement actif dans l'élaboration de cadres éthiques pour l'IA est nécessaire pour garantir que l'intérêt public reste une priorité dans le développement des technologies

émergentes.

317

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

Communauté technique

- La communauté technique devrait collaborer avec les plateformes pour développer des outils de modération adaptés à la culture, en particulier pour les contenus en langues locales.
- Le soutien aux outils qui s'alignent sur les lois togolaises de protection des données peut aider les organisations à maintenir des pratiques sécurisées de traitement des données.
- Collaborer à des projets visant à fournir un accès abordable à l'internet dans les zones mal desservies, en s'associant éventuellement à des fournisseurs de services par satellite tels que Starlink pour améliorer la connectivité.
- Mettre l'accent sur le déploiement d'outils d'IA pour relever les défis locaux

Académie

- Les institutions universitaires devraient donner la priorité aux études sur l'impact des restrictions des droits numériques sur le développement économique et social, en fournissant des recommandations fondées sur des données aux décideurs politiques.
- L'éducation à la culture numérique devrait être intégrée dans les programmes scolaires afin de préparer les élèves à un monde numériquement connecté.
- Des programmes de conformité en matière de protection des données et de cybersécurité devraient être développés pour aider à combler les lacunes en matière de compétences au sein des secteurs public et privé.
- Entreprendre des recherches sur l'IA et l'éthique afin d'élaborer des cadres adaptés au contexte et fondés sur l'éthique pour une gouvernance responsable de l'IA.

Secteur privé

- Le secteur privé devrait collaborer avec le gouvernement pour étendre la connectivité aux zones rurales et offrir des services internet abordables afin d'améliorer l'inclusion numérique.
- Les entreprises doivent renforcer leurs pratiques en matière de protection des données et de la vie privée conformément à la législation nationale, en montrant l'exemple en matière de conformité et de transparence.
- Soutenir les initiatives de la société civile en matière d'alphabétisation numérique par le biais de financements et de ressources, en se concentrant particulièrement sur les communautés défavorisées dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises.
- Développer des solutions d'IA qui répondent aux besoins locaux, tels que l'agriculture ou les soins de santé, tout en garantissant un déploiement éthique et le respect des normes réglementaires.

Tunisie



Résumé

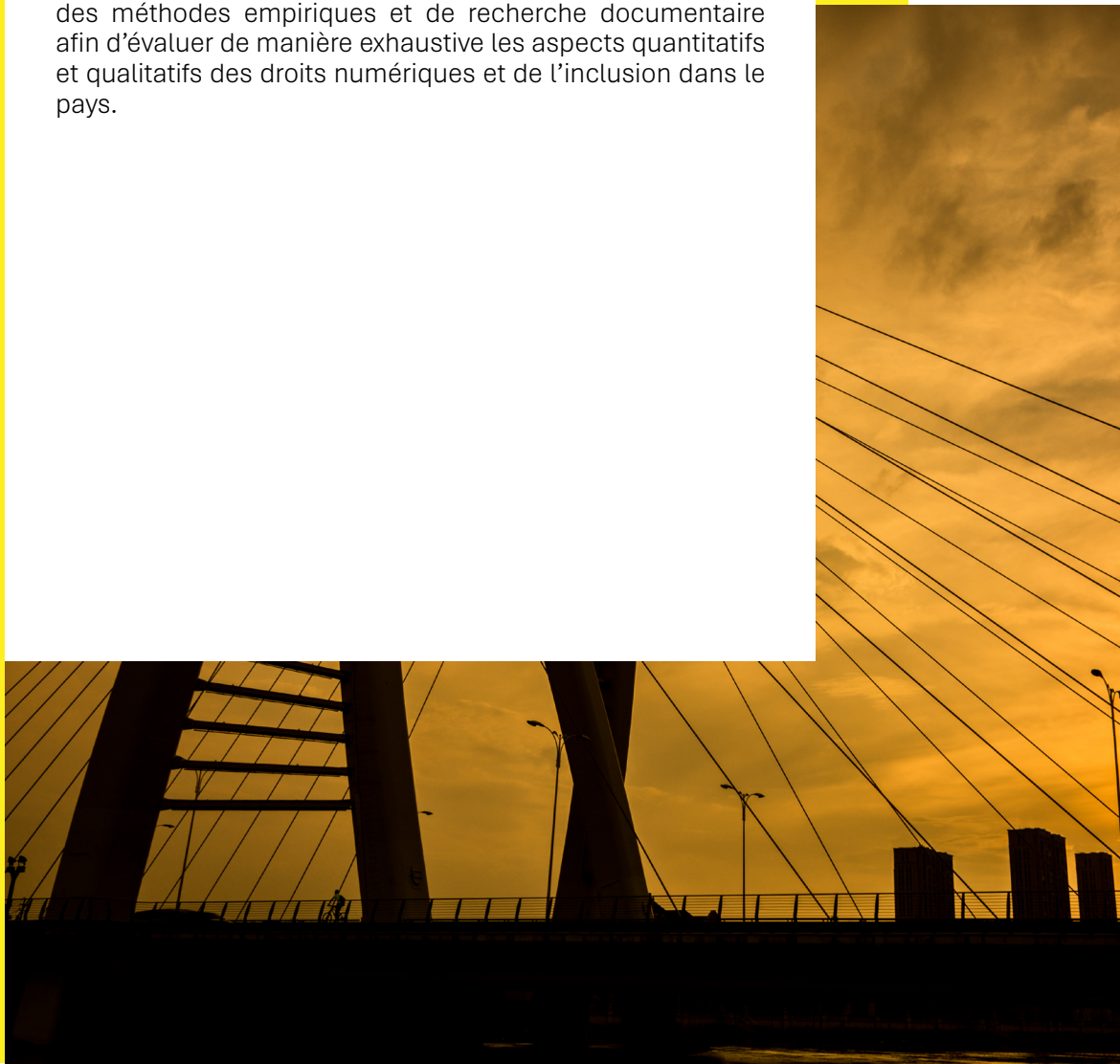
Le paysage numérique de la Tunisie présente une interaction complexe entre progrès et répression. D'une part, le pays a progressé en matière d'accès à l'internet, grâce à des investissements importants dans l'infrastructure numérique. Cependant, ces progrès sont éclipsés par une répression croissante des droits et libertés numériques. La surveillance croissante des activités en ligne par le gouvernement, associée à l'arrestation arbitraire de journalistes et de militants, a créé un climat de peur et d'autocensure. L'utilisation abusive des lois pour cibler les voix critiques et l'érosion des droits à la vie privée sont des préoccupations majeures.

Ce rapport vise à capturer l'évolution des réalisations et des défis qui définissent le paysage numérique de la Tunisie en 2024. Il couvre la dynamique de la liberté de l'internet, le droit à la vie privée, la protection des données, l'accès à l'information et l'inclusion numérique. En outre, le rapport évalue le score du pays sur la base de l'indice TheScore développé par Paradigm Initiative pour évaluer la conformité des pays avec la Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. La méthodologie employée a consisté en une approche à multiples facettes, comprenant un examen approfondi des rapports gouvernementaux, des sources médiatiques, de la littérature existante et de l'analyse. Cette approche a combiné des méthodes empiriques et de recherche documentaire afin d'évaluer de manière exhaustive les aspects quantitatifs et qualitatifs des droits numériques et de l'inclusion dans le pays.

318

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024



Introduction

La Tunisie, un pays d'Afrique du Nord d'environ 12 millions d'habitants, s'est engagée dans une transition démocratique à la suite de la révolution de 2011.¹¹⁸⁷ Cependant, depuis 2021, la consolidation du pouvoir par le président Saïed a conduit à une répression significative des droits de l'homme et des libertés, comme en témoignent l'emprisonnement de nombreux dissidents politiques, la répression des manifestations pacifiques et le nombre croissant de poursuites à l'encontre d'utilisateurs de médias sociaux.¹¹⁸⁸

La Tunisie est signataire de plusieurs traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, dont le Pacte international relatif aux droits civils et politiques¹¹⁸⁹ et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.¹¹⁹⁰ Au niveau régional, la Tunisie a ratifié en 1983 la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, qui garantit aux individus le droit de recevoir des informations ainsi que le droit d'exprimer et de diffuser des informations. Bien que ces engagements soulignent les obligations du pays en matière de protection des droits fondamentaux, des développements récents ont soulevé des inquiétudes quant à leur mise en œuvre.

Malgré les dispositions constitutionnelles relatives à la primauté des traités internationaux, le climat politique actuel a créé des difficultés pour faire respecter ces engagements. La tension entre les principes démocratiques et les tendances autoritaires a des implications significatives sur le paysage des droits numériques en Tunisie.

Le score de la Tunisie suggère qu'elle est modérément conforme à la Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique.

1187 Al Jazeera, «Chronologie : Le soulèvement tunisien», 23 janvier 2011, <https://www.aljazeera.com/news/2011/1/23/timeline-tunisia-uprising>.

1188 Inkyda, «Kais Saïed : compromettre les droits et la liberté», juillet 2023,

1189 Collection des traités des Nations unies, «Pacte international relatif aux droits civils et politiques», https://treaties.un.org/doc/treaties/1976/03/19760323%2006-17%20am/ch_iv_04.pdf.

1190 Union africaine, «Charte africaine des droits de l'homme et des peuples», <https://au.int/en/treaties/african-charter-human-and-peoples-rights>.

Accès à l'internet et perturbations :

Selon l'indice de développement des TIC 2024 de l'Union internationale des télécommunications, 73,8 % de la population tunisienne utilise Internet, tandis que 57 % des ménages ont un accès à Internet à domicile. En 2024,¹¹⁹¹ le pays disposait d'une infrastructure de réseau mobile robuste, avec 99% de la population couverte par au moins un réseau 3G et 95% couverte par un réseau 4G/LTE. Cette couverture étendue a contribué à un taux élevé d'abonnement au haut débit mobile de 85,8 pour 100 habitants.¹¹⁹²

Dans l'ensemble, la pénétration de l'internet en Tunisie a continué de croître, atteignant 51,2% pour l'internet à haut débit et 95,8% pour les données mobiles¹¹⁹³, contre 51,5% et 90,7% en 2023, respectivement.¹¹⁹⁴ La capacité de la bande passante internationale a également augmenté, passant de 1780 Gbps en 2023 à 2050 Gbps en 2024.¹¹⁹⁵ Le trafic de données a atteint une étape importante de 97 807 To en juillet 2024, les smartphones représentant une part substantielle de 87,4 % du trafic total.¹¹⁹⁶ Alors que la technologie ADSL domine toujours le marché des données fixes, avec 70,8 % du trafic de données au premier trimestre 2024, la technologie de la fibre optique gagne du terrain, passant de 12,8 % à 13,9 % du trafic de données au cours de la même période.¹¹⁹⁷

Selon le Speedtest Global Index d'Ookla publié en septembre 2024, la vitesse moyenne de téléchargement mobile en Tunisie a augmenté de 25,06 Mbps en 2023 à 26,17 Mbps en 2024. Cependant, la vitesse moyenne de téléchargement vers l'amont a légèrement diminué, passant de 15,50 Mbps à 14,60 Mbps. Pour le haut débit fixe, les vitesses de téléchargement et de téléversement ont toutes deux connu des améliorations significatives. Les vitesses de téléchargement sont passées de 8,65 Mbps à 10,90 Mbps, tandis que les vitesses de chargement ont bondi de 2,02 Mbps à 3,86 Mbps, se classant ainsi au 149e rang mondial.¹¹⁹⁸

L'année 2024 a été marquée par l'achèvement de la connexion de toutes les écoles tunisiennes aux réseaux de fibre optique, comme l'a annoncé le ministre des technologies de la communication en novembre.¹¹⁹⁹ Le réseau national de l'éducation, «Edunet 10», a été lancé en 2023 pour connecter 3 307 établissements d'enseignement et 1,5 million d'élèves à l'internet à fibre optique à haut débit, avec un budget de plus de 132 millions de dinars tunisiens (plus de 43 millions de dollars américains). Ce projet contribue au développement de l'infrastructure numérique nationale, en étendant le réseau de fibre optique à haut débit, améliorant ainsi la qualité du service et répondant aux exigences du ministère de l'éducation en matière de services numériques.¹²⁰⁰

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national d'adoption des technologies 5G et des systèmes IoT, la Tunisie est passée à la sixième version du protocole Internet. L'adoption des adresses IPv6 a dépassé 17% d'ici novembre 2024, marquant le pourcentage le plus élevé dans la région de l'Afrique du Nord et le troisième en Afrique.¹²⁰¹ Le ministère des technologies de la communication a autorisé les trois principales sociétés de télécommunications à effectuer des tests avant le lancement commercial officiel du service 5G, actuellement reporté à 2025.¹²⁰² En septembre 2024, les trois opérateurs ont officiellement soumis leurs demandes pour l'obtention d'une licence 5G.¹²⁰³

320

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

1191 Union internationale des télécommunications (UIT), «Indice de développement des TIC 2024», https://www.itu.int/hub/publication/D-IND-ICT_MDD-2024-3/ (consulté le 15 novembre 2024)

1192 Union internationale des télécommunications (UIT), «Indice de développement des TIC 2024», https://www.itu.int/hub/publication/D-IND-ICT_MDD-2024-3/ (consulté le 15 novembre 2024)

1193 INTT, «Tableau de bord trimestriel TR1- 2024», <https://www.intt.tn/upload/files/Rapport-TR1-2024.pdf> (consulté le 15 novembre 2024)

1194 INTT, «Tableau de bord trimestriel TR1- 2023», <https://www.intt.tn/upload/files/Rapport-TR1-2023.pdf> (consulté le 15 novembre 2024)

1195 INTT, «Tableau de bord trimestriel TR1- 2024», <https://www.intt.tn/upload/files/Rapport-TR1-2024.pdf> (consulté le 15 novembre 2024)

1196 INTT, «Tableau de Bord Mensuel Data Mobile », juillet 2024, https://www.intt.tn/upload/files/TB4_Data-Mobile-07-2024.pdf (consulté le 15 novembre 2024).

1197 INTT, «Tableau de Bord Mensuel Data Fixe», juillet 2024, https://www.intt.tn/.../files/TB3_Data-Fixe%2007-2024.pdf (consulté le 15 novembre 2024).

1198 Speedtest Global, «Tunisia», <https://www.speedtest.net/global-index/tunisia> (consulté le 15 novembre 2024)

1199 La Presse, «Tunisie : Le raccordement des écoles à la fibre optique achevé d'ici fin novembre», novembre 2024, <https://lapresse.tn/2024/11/07/tunisie-le-raccordement-des-ecoles-a-la-fibre-optique-acheve-dici-fin-novembre/>

1200 Mosaique FM, «Internet haut débit : Lancement du projet Edunet 10», 11 mars 2023 <https://www.mosaiquefm.net/amp/fr/actualite-high-tech-tunisie-monde/1143299/internet-haut-debit-lancement-du-projet-edunet-10>

1201 APNIC, «Utilisation d'IPv6 pour la Tunisie (TN)» <https://stats.labs.apnic.net/ipv6/TN?o=cXBw30x1r1>

1202 Mosaique FM, «Nizar Ben Neji : La 5G déployée en 2024», Mosaique FM, 28 novembre 2023, <https://www.mosaiquefm.net/amp/fr/actualite-high-tech-tunisie-monde/1215096/nizar-ben-neji-la-5g-deployee-en-2024>

1203 African Manager, «5G : Les 3 opérateurs déposent officiellement leurs dossiers», 23 septembre 2024, <https://africanmanager.com/5g-les-3-opera->

Liberté d'expression

En 2024, la Tunisie a connu un déclin notable de la liberté d'expression en ligne. L'année a commencé par l'arrestation de personnalités politiques de premier plan, mais elle s'est rapidement étendue aux journalistes, aux activistes et même aux influenceurs des médias sociaux. Cette répression croissante s'est accompagnée de l'utilisation stratégique de divers instruments juridiques, notamment la loi antiterroriste, le code pénal, le code de justice militaire et des décrets spécifiques tels que le décret-loi 2022-54.¹²⁰⁴¹²⁰⁵

Le Syndicat national des journalistes tunisiens (le Syndicat) a documenté une recrudescence des attaques, avec 224 incidents signalés entre le 15 octobre 2023 et le 15 octobre 2024. L'unité de surveillance du syndicat a enregistré 37 cas de poursuites judiciaires en dehors du cadre du décret 115 qui régit la liberté de la presse, de l'impression et de l'édition.¹²⁰⁶

En particulier, le décret-loi 2022-54 a été utilisé pour faire taire les dissidents, plusieurs journalistes et militants étant poursuivis et emprisonnés pour leurs activités en ligne. Ce décret restreint la liberté d'opinion et d'expression et prévoit des peines de prison pouvant aller jusqu'à 10 ans pour la diffusion de fausses nouvelles, entre autres infractions liées à l'expression. Les groupes nationaux de défense des droits de l'homme ont exhorté le Parlement tunisien à rejeter le décret-loi 2022-54 et ont appelé à une campagne nationale pour en suspendre l'application.¹²⁰⁷

En juillet 2024, le journaliste Mourad Zghidi a été condamné par la cour d'appel de Tunis à huit mois de prison pour diffamation et diffusion de fausses nouvelles en vertu du décret-loi 2022-54 après avoir exprimé sa solidarité avec un journaliste emprisonné sur les médias sociaux.¹²⁰⁸ Un tribunal militaire a condamné le blogueur Nasreddine El-Halimi à sept ans de prison - dont cinq avec sursis - en vertu du décret-loi 2022-54 et du code de justice militaire pour trois messages publiés sur les médias sociaux, dont l'un appelait à des manifestations.¹²⁰⁹

Des utilisateurs de médias sociaux, y compris ceux vivant à l'étranger, ont également été poursuivis en vertu de la loi antiterroriste et du code pénal. Le pôle judiciaire de lutte contre le terrorisme a émis des mandats d'arrêt contre des Tunisiens résidant à l'étranger, dont le blogueur Anis Ben Daou, après avoir examiné les messages et les clips vidéos qu'ils avaient publiés et qui, selon le ministère public, visaient à semer le chaos et la terreur parmi les citoyens et à perturber le processus électoral. Ben Daou a été condamné en octobre 2024 à 10 ans de prison pour diffamation.¹²¹⁰ Les juges d'instruction chargés de cette affaire ont émis des mandats d'arrêt internationaux à l'encontre de toutes les parties impliquées, y compris Ben Daou.¹²¹¹

La dernière partie de l'année 2024 a été marquée par une tendance inquiétante d'arrestations et de poursuites visant les créateurs de contenus non politiques et les influenceurs des médias sociaux, souvent sur la base d'accusations d'«indécence publique» et d'«atteinte aux bonnes mœurs». Cette répression s'est intensifiée à la suite d'une déclaration du ministre de la Justice le 27 octobre 2024, qui désignait TikTok et Instagram comme des plateformes promouvant des contenus jugés moralement corrompus ou contraires aux valeurs sociétales.¹²¹²

[teurs-deposent-officiellement-leurs-dossiers/](#)

1204 Hivos, «Liberté d'expression en Tunisie : Légal Mapping» <https://hivos.org/document/freedom-of-expression-in-tunisia-legal-mapping/>

1205 Décret-loi n° 2022-54 du 13 septembre 2022 relatif à la lutte contre les délits liés aux systèmes d'information et de communication <https://legislation-securite.tn/latest-laws/decret-loi-n-2022-54-du-13-septembre-2022-relatif-a-la-lutte-contre-les-infractions-se-rapportant-aux-systemes-dinformation-et-de-communication/>

1206 SNJT, «8e rapport annuel sur la sécurité des journalistes», novembre 2024, <https://protection.snjt.org/ماتل-ايون-سلا-ري-رقتل-اف-حصل>

1207 Article 19, «Tunisie : Government must drop policy of undermining press freedom», Article 19, 11 avril 2023, <https://www.article19.org/resources/tunisia-government-drop-policy-of-undermining-press-freedom/>

1208 Mosaïque FM, «Affaire Mourad Zghidi : La peine réduite à huit mois...», 30 juillet 2024, <https://www.mosaïquefm.net/fr/actualite-national-tunisie/1297073/affaire-mourad-zghidi-la-peine-reduite-a-huit-mois>

1209 Business News, «La peine prononcée contre le blogueur Nasreddine Halimi allégée en appel», 6 juin 2024, <https://www.businessnews.com.tn/la-peine-prononcee-contre-le-blogueur-nasreddine-halimi-alleege-en-appel>

1210 Tunisie Numerique, «Tunisie - 10 ans de prison pour l'administrateur d'une page Facebook», 3 octobre 2024, <https://news-tunisia.tunisienumerique.com/tunisia-10-years-in-prison-for-admin-of-facebook-page/>

1211 Mosaïque FM, «International arrest warrants against Zenaïdi, Bouchlaka, Ben Daou and Badida», October 2024, <https://www.mosaïquefm.net/ar/%D8%AA%D9%88%D9%86%D8%B3-%D9%88%D8%B7%D9%86%D9%8A%D8%A9/1322447/%D8%A8%D8%B7%D8%A7%D9%82%D8%A7%D8%AA-%D8%AC%D9%84%D8%A8-%D8%AF%D9%88%D9%84%D9%8A%D8%A9-%D9%81%D9%8A-%D8%AD%D9%82-%D8%A7%D9%84%D8%B2%D9%86%D8%A7%D9%8A%D8%AF%D9%8A-%D9%88%D8%A8%D9%88%D8%B4%D9%84%D8%A7%D9%83%D8%A9-%D9%88%D8%A8%D9%86-%D8%B6%D9%88-%D9%88%D8%A8%D8%AF%D9%8A%D8%AF%D8%A9>

1212 Page Facebook, Déclaration, Ministère De La Justice-Tunisie, 27 octobre 2024, <https://www.facebook.com/photo/?fbid=944622251031799&>

321

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

Des personnes très suivies sur les plateformes de médias sociaux, en particulier des femmes et des membres de la communauté LGBTQIA+, sont devenues la cible de campagnes de harcèlement, de diffamation et d'incitation en ligne.¹²¹³ Nombre d'entre elles ont ensuite été arrêtées et condamnées à des peines allant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement au titre des articles 226 et 226 bis du code pénal, qui érigent en infraction «l'outrage public à la pudeur» et «l'atteinte aux bonnes mœurs».¹²¹⁴¹²¹⁵

Protection des données et de la vie privée

Le cadre juridique tunisien comprend des dispositions relatives à la vie privée et à la protection des données, inscrites dans la Constitution de 2022¹²¹⁶ et dans la loi de 2004 sur la protection des données personnelles.¹²¹⁷ Malgré ces garanties juridiques, le droit à la vie privée des Tunisiens reste vulnérable. La loi de 2004 sur la protection des données personnelles est dépassée et ne répond pas efficacement aux avancées technologiques et aux nouveaux défis liés aux données personnelles, y compris la spécificité des données biométriques. Ses nombreuses lacunes, notamment en matière de protection de la vie privée, confèrent aux autorités publiques un pouvoir excessif sur les données personnelles, ce qui porte atteinte aux droits fondamentaux des citoyens.¹²¹⁸

L'état d'urgence prolongé, renouvelé en janvier 2024,¹²¹⁹ accorde aux agences gouvernementales des pouvoirs étendus pour accéder aux appareils électroniques sans contrôle judiciaire. Cela a suscité des inquiétudes quant à la surveillance des individus, en particulier de ceux qui sont perçus comme critiques à l'égard du gouvernement.¹²²⁰ En outre, le décret-loi 2022-54, promulgué à la fin de l'année 2022, a encore érodé les droits à la vie privée. Il permet spécialement aux organismes chargés de l'application de la loi d'accéder à de nombreuses données personnelles sans mandat judiciaire et oblige les fournisseurs de télécommunications à conserver les données des utilisateurs pendant de longues périodes.¹²²¹

Des organisations de la société civile ont documenté des cas où les téléphones portables de politiciens et de militants de l'opposition ont été saisis et leurs communications surveillées sans autorisation légale appropriée.^{1222,1223} Cela a soulevé des inquiétudes quant à l'étendue de la surveillance gouvernementale pour cibler les individus et réprimer la dissidence. En mars 2024, l'équipe de défense de Meriem Sassi, une activiste politique, a accusé les autorités de surveiller les conversations de Sassi avec son avocat sur les médias sociaux, violant ainsi ses droits légaux et son droit à la vie privée.¹²²⁴ Par la suite, elle a été condamnée à huit mois d'emprisonnement en

322

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

set=a.252244646936233

1213 Fédération internationale pour les droits humains, «Tunisie : nouvelles attaques et actes d'intimidation contre DAMJ et ses membres», 10 octobre 2024, <https://www.fidh.org/fr/themes/defenseurs-des-droits-humains/tunisie-nouvelles-attaques-et-actes-d-intimidation-contre-damj-et-ses>.

1214 Tunisie Numerique, «Tunisie : cinq ans de prison pour quatre créatrices de contenu et influenceuses Instagram», 8 novembre 2024, <https://www.tunisienumerique.com/tunisie-cinq-ans-de-prison-pour-quatre-creatrices-de-contenu-et-influenceuses-instagram/>.

1215 Le Figaro, «Tunisie : accusée d'avoir publié des contenus obscènes, une instagrammeuse condamnée à quatre ans et demi de prison», 31 octobre 2024, <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/tunisie-accusee-d-avoir-publie-des-contenus-obscenes-une-instagrammeuse-condamnee-a-quatre-ans-et-demi-de-prison-20241031>.

1216 La Constitution de la République tunisienne du 25 juillet 2022, <https://legislation-securite.tn/latest-laws/decret-presidentiel-n-2022-691-du-17-aout-2022-portant-promulgation-de-la-constitution-de-la-republique-tunisienne/>.

1217 Loi n° 2004-63 du 27 juillet 2004 relative à la protection des données à caractère personnel, <https://legislation-securite.tn/latest-laws/loi-organique-n-2004-63-du-27-juillet-2004-portant-sur-la-protection-des-donnees-a-caractere-personnel/>.

1218 Nawaat, 3Journée internationale de protection des données personnelles : En Tunisie, c'est toujours l'inertie !, janvier 2015, <https://nawaat.org/2015/01/29/journee-internationale-de-protection-des-donnees-personnelles-en-tunisie-cest-toujours-linertie/>.

1219 Al Sharq al awsat, «La Tunisie prolonge l'état d'urgence jusqu'au 31 décembre», 30 janvier 2024, <https://english.aawsat.com/arab-world/4823346-tunisia-extends-state-emergency-until-dec-31>.

1220 Amnesty International, «Le projet de loi répressif sur l'état d'urgence en Tunisie constitue une menace pour les droits de l'homme», 15 mars 2019, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2019/03/tunisia-repressive-state-of-emergency-bill-a-threat-to-human-rights/>.

1221 «Décret n° 2022-54 relatif à la lutte contre les infractions liées aux systèmes d'information et de communication», <https://legislation-securite.tn/latest-laws/decret-loi-n-2022-54-du-13-septembre-2022-relatif-a-la-lutte-contre-les-infractions-se-rapportant-aux-systemes-dinformation-et-de-communication/>.

1222 Kapitalis, «Tunisie : Qui a utilisé le smartphone de Chaima Issa», avril 2023, <https://kapitalis.com/tunisie/2023/04/24/tunisie-qui-a-utilise-le-smartphone-de-chaima-issa-apres-sa-saisie/> et Webso, «Ennahda met en garde contre l'utilisation du téléphone de Rached Ghannouchi», mai 2023, <https://www.webdo.tn/fr/actualite/national/ennahda-met-en-garde-contre-l-utilisation-du-telephone-de-rached-ghannouchi/205704>.

1223 Femmes journalistes sans chaînes, «Déclaration de condamnation des Femmes journalistes sans chaînes», 12 décembre 2024, <https://www.wjwc.org/news-en/statement-of-condemnation-by-women-journalists-without-chains/>.

1224 Business News, «Meriem Sassi laissée en liberté», 5 octobre 2024, <https://www.businessnews.com.tn/meriem-sassi-laissee-en-liberte>,^{520,132528,3} and <https://www.cfjustice.org/tunisia-lawyer-alleges-state-surveillance-of-defense-discussions-in-human-rights-defender-mariam-sassis-case/>.

1233 SNJT, «Rapport août 2024», <https://protection.snjt.org/ي/ذيفننتالاصخلمال-2024توأرهشريرقث>

Khawla Boukrim du site web «Tunis Media» s'est vu retirer son accréditation pour les élections présidentielles de 2024.¹²³⁴

La pression et les menaces croissantes auxquelles sont confrontés les journalistes et les utilisateurs d'Internet ont entraîné une augmentation de l'autocensure. Les médias et les journalistes peuvent éviter de couvrir des sujets sensibles ou adopter une approche plus prudente, par crainte de répercussions de la part des autorités. Une enquête menée par «Hope Makers», une organisation de la société civile, pour évaluer la liberté d'expression en ligne après l'adoption du décret-loi 2022-54 a révélé que seulement 8 % des 410 personnes interrogées se sentaient libres d'exprimer leurs opinions sur les médias sociaux.¹²³⁵

La combinaison de la censure éditoriale et de l'effet dissuasif de l'autocensure a créé un environnement difficile pour les libertés en ligne en Tunisie. Ces tendances portent atteinte à la liberté des médias et empêchent le public d'accéder à des informations exactes et impartiales.

324

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

Accès à l'information

La Tunisie a pris des mesures pour établir un cadre juridique pour l'accès à l'information. La Constitution de 2022 consacre le droit d'accès à l'information et la loi organique n° 22 de 2016 fournit un cadre juridique détaillé pour la mise en œuvre de ce droit. La loi oblige les organismes gouvernementaux à publier des informations en ligne et à répondre aux demandes d'information.¹²³⁶

Toutefois, la mise en œuvre pratique de ces dispositions légales reste difficile. De nombreuses agences gouvernementales ne disposent pas des ressources nécessaires pour se conformer aux exigences de la loi, notamment en ce qui concerne la maintenance des sites web et la diffusion de l'information. En outre, l'Autorité nationale pour l'accès à l'information, créée en 2017, est confrontée à des contraintes de ressources et à des difficultés pour faire appliquer la loi de manière efficace.¹²³⁷

Ces dernières années, l'accès des médias aux informations gouvernementales a diminué. Les autorités ont limité leurs interactions avec la presse, ce qui fait qu'il est difficile pour les journalistes de vérifier les informations provenant de sources officielles.¹²³⁸ Les journalistes ont été empêchés de couvrir des événements importants, notamment les élections régionales, les manifestations et les sessions parlementaires. Ces restrictions empêchent le public d'accéder à des informations précises et opportunes.¹²³⁹

Si la Tunisie a progressé dans la mise en place des fondements juridiques de l'accès à l'information, les difficultés de mise en œuvre et le déclin de la liberté des médias continuent d'entraver la réalisation de ce droit.

IA et technologies émergentes

Bien que la Tunisie ait démontré un intérêt pour les technologies émergentes comme l'intelligence artificielle (IA), ses progrès dans ce domaine ont été relativement modestes. Bien qu'elle ait entamé des discussions sur la gouvernance de l'IA en 2018, les avancées politiques concrètes ont été limitées.¹²⁴⁰ La loi de 2004 sur la protection des données personnelles¹²⁴¹ s'applique au traitement automatisé, ainsi qu'au traitement non automatisé des données personnelles.

1234 Middle East Monitor, «Tunisia : Union rejects withdrawal of accreditation for journalist covering election», 22 août 2024, <https://www.middleeastmonitor.com/20240822-tunisia-union-rejects-withdrawal-of-accreditation-for-journalist-covering-election/>

1235 «54 موسملا رثا قسارد», Association des faiseurs d'espoir, 13 février 2024, <https://www.hopemakers.tn/details-article.php?id=29>.

1236 Loi organique n° 2016-22 du 24 mars 2016 relative au droit d'accès à l'information <https://legislation-securite.tn/latest-laws/loi-organique-n-2016-22-du-24-mars-2016-relative-au-droit-dacces-a-linformation/>

1237 Institut Tahrir pour la politique au Moyen-Orient, « Accès à l'information en Tunisie », 25 juin 2021, <https://timep.org/2021/06/25/access-to-information-in-tunisia/>

1238 Mosaïque FM, «Zied Dabbar : Les journalistes pris pour cibles par la magistrature», mars 2024, <https://www.mosaicuefm.net/fr/national-tunisie/1254101/zied-dabbar-les-journalistes-pris-pour-cibles-par-la-magistrature>.

1239 SNJT, «8ème rapport annuel sur la sécurité des journalistes», novembre 2024, <https://protection.snjt.org/ماتالايونسلا-ريرقثال/افحصلا>

1240 Agence Nationale de la Promotion de la Recherche Scientifique, «Stratégie nationale d'IA : libérer le potentiel des capacités de la Tunisie», septembre 2018, <https://www.anpr.tn/national-ai-strategy-unlocking-tunisias-capabilities-potential/>

1241 Loi n° 2004-63 du 27 juillet 2004 relative à la protection des données à caractère personnel, <https://legislation-securite.tn/latest-laws/loi-organique-n-2004-63-du-27-julillet-2004-portant-sur-la-protection-des-donnees-a-caractere-personnel/>.

La position de la Tunisie dans l'indice mondial de l'innovation est passée de la 79e place en 2023 à la 81e place en 2024, ce qui indique un léger déclin de sa performance en matière d'innovation.¹²⁴² Cependant, il y a eu quelques développements positifs, en particulier dans le domaine de l'éducation et de la recherche en IA. Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a annoncé, en avril 2024, la création du premier institut tunisien dédié à l'intelligence artificielle à l'Université de Tunis. Cette initiative vise à former une main-d'œuvre qualifiée et à encourager l'innovation dans le domaine de l'IA.¹²⁴³

La Tunisie doit encore relever des défis pour exploiter pleinement le potentiel des technologies émergentes. Pour accélérer son avancée technologique, le pays doit investir dans la recherche et le développement et créer un environnement réglementaire favorable à l'innovation.

Inclusion numérique

Le Fonds de service universel de la Tunisie, créé en 2001 et modifié par la suite, oblige les opérateurs de télécommunications à verser une partie de leurs revenus pour soutenir les initiatives de service universel, y compris l'accès à l'internet.¹²⁴⁴ Bien que le fonds vise à réduire la fracture numérique, sa mise en œuvre a rencontré des difficultés.

Malgré les efforts déployés pour élaborer une politique globale de service universel, les progrès ont été limités.¹²⁴⁵ Depuis 2001, le gouvernement perçoit une taxe de 1% sur les télécommunications pour le «développement du service universel», mais il n'a pas réussi à fournir des informations cohérentes et transparentes sur la manière dont ces fonds sont utilisés.¹²⁴⁶ Pour réduire la fracture numérique, le gouvernement a mis en place des stratégies alternatives, telles que l'initiative «zones blanches» visant à étendre la couverture internet aux zones reculées et le projet «Edunet 10» destiné à connecter les établissements d'enseignement.

En ce qui concerne l'accessibilité financière, la Tunisie s'est classée au 10e rang des pays africains les moins chers pour les données mobiles au 3e trimestre 2024, avec des coûts mensuels moyens de 1,47 USD par gigaoctet.¹²⁴⁷

Cette année marque également la deuxième année depuis l'introduction du projet d'identité mobile, le projet national d'identité numérique.¹²⁴⁸ Ce projet permet aux citoyens d'accéder à des documents et à des services administratifs à distance, tels que l'acquisition d'actes de naissance et l'inscription dans les universités publiques. En février 2024, un nouveau service a été mis en place pour faciliter la délivrance des cartes d'identité mobiles pour les Tunisiens résidant à l'étranger.¹²⁴⁹

En décembre 2024, le ministère des technologies de la communication a indiqué que plus de 120 000 cartes d'identité mobiles avaient été délivrées.¹²⁵⁰ Bien que les chiffres actuels d'inscription pour les cartes d'identité numériques restent limités, le ministère des technologies de la communication introduit de plus en plus de services supplémentaires, tels que ceux fournis par

¹²⁴² Indice mondial de l'innovation, «Classement de la Tunisie dans l'Indice mondial de l'innovation 2024» <https://www.wipo.int/gii-ranking/en/tunisia>

¹²⁴³ Entreprise Magazine, «Le premier Institut d'intelligence artificielle verra le jour dans quelques mois en Tunisie», avril 2024, <https://www.entre->

¹²⁴⁴ Arrêté du ministre des technologies de l'information et de la communication du 30 décembre 2013, fixant la liste des services universels des télécommunications. https://www.intt.tn/upload/txts/fr/arr%C3%AAt%C3%A9_du_ministre_des_techologies_du_30_d%C3%A8cembre_2013_fixant_la_liste_des_services_universels.pdf (consulté le 17 décembre 2024).

¹²⁴⁵ INT 'workshop «pour l'élaboration d'une politique de service universel des télécommunications en tunisie»" <http://www.intt.tn/fr/index.php?typeactu=89&actu=538> (consulté le 17 décembre 2024).

¹²⁴⁶ THD, « La GSMA émet un avis critique sur le projet de Code numérique », octobre 2018, <https://www.thd.tn/la-gsma-donne-un-avis-critique-sur-le-projet-du-code-du-numerique/> (consulté le 17 décembre 2024).

¹²⁴⁷ Recherche TIC Afrique, « Indice RAMP : aperçus : troisième trimestre 2024 », 12 novembre 2024, <https://researchictafrica.net/2024/11/12/2024-q3-ramp-index-insights/> (consulté le 17 décembre 2024).

¹²⁴⁸ MTC, « Circulaire MTC », juin 2022, https://www.mtc.gov.tn/fileadmin/user_upload/circulaire_mobile_id.pdf. (consulté le 17 décembre 2024).

¹²⁴⁹ RTCI, « Les Tunisiens à l'étranger commencent à obtenir leurs identités numériques », 10 février 2024, <http://www.rtc.tn/les-tunisiens-le-tranger-commencent-obtenir-leurs-identites-numeriques/#:~:text=Les%20Tunisiens%20%C3%A0%20l'%C3%A9tranger%20ont%20commenc%C3%A9%20vendre%20des%20%C3%A9crans,les%20documents%20de%20v%C3%A9hicule%2C%20et> (consulté le 17 décembre 2024).

¹²⁵⁰ MTC, « Mobile ID », <https://www.mobile-id.tn/accueil/chiffres> (consulté le 17 décembre 2024).

la Caisse nationale d'assurance maladie¹²⁵¹, le ministère de l'éducation et les universités¹²⁵², qui pourraient augmenter leur utilisation à l'avenir.

Conclusion

Les conclusions présentées dans ce rapport soulignent les progrès louables de la Tunisie dans l'amélioration de la connectivité internet, le renforcement de la cybersécurité et la mise en œuvre de services numériques innovants. Cependant, les préoccupations soulevées par la société civile concernant la transparence, les libertés en ligne et la vie privée soulignent la nécessité d'une approche prudente et équilibrée. Si les avancées en matière d'inclusion numérique témoignent de l'engagement de la Tunisie à progresser, les défis liés au déclin de la liberté d'expression soulignent l'importance de sauvegarder les droits individuels.

326

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

¹²⁵¹ Managers, « E-CNAM est désormais disponible », 1er juin 2024, <https://managers.tn/2024/06/01/e-cnam-est-desormais-disponible/> (consulté le 17 décembre 2024).

¹²⁵² L'économiste Maghrébin, « Les étudiants ont la possibilité d'utiliser E-Houwiya pour s'inscrire en ligne à partir de l'année universitaire 2024-2025 », 23 août 2024, <https://www.leconomistemaghrebin.com/2024/08/23/etudiants-ont-possibilite-dutiliser-e-houwiya-pour-sinscrire-en-ligne-a-partir-de-annee-universitaire-2024-2025/> (consulté le 17 décembre 2024).

Tableau de l'indice TheScore

327

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

Indicateurs clés de Londa 2025	Déclaration de la CADHP (P comme Principe)	Score	Justification
Fermeture d'Internet	P38(2)	5	Aucune perturbation constatée de l'accès aux l'internet et les autres technologies numériques
Lois, politiques et autres mesures inexistantes pour promouvoir un accès universel, équitable, abordable et significatif à l'internet	P37	3	Alors que la promotion d'un accès universel, équitable, abordable et significatif à l'internet est énoncé dans certaines lois, comme le code des télécommunications, et dans certaines politiques, comme le plan stratégique national pour le secteur des TIC, il existe encore des lacunes, comme l'absence d'une politique globale en matière de service universel.
Criminalisation des fausses nouvelles	P22(2)	1	Plusieurs textes juridiques, dont le code pénal et le décret 2022-54, érigent en infraction pénale le fait d'être un membre de la famille. La publication de fausses nouvelles est passible de peines de prison et d'amendes. Exemples : L'article 24 du décret 2022-54 prévoit des peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à dix ans pour punir l'utilisation des réseaux de communication pour "produire, répandre, diffuser... de fausses nouvelles" ou pour "calomnier autrui, ternir sa réputation, lui porter préjudice financièrement ou moralement".
Législation sur la sédition	P22(2)	1	Plusieurs textes juridiques, dont le code pénal et le décret 54, érigent en infraction pénale la sédition avec des peines de prison et des
Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits de l'homme et des citoyens	P20(1) & (2)	1	En 2024, la Tunisie a été témoin d'un nombre croissant de poursuites et de peines de prison à l'encontre de journalistes, de défenseurs des droits humains et de citoyens pour des activités en ligne. Les médias ont été soumis à une pression croissante au cours de la période précédant l'élection présidentielle, y compris la révocation de l'accréditation et des restrictions sur l'accès des journalistes.
Législation sur la protection des données.	P42	3	La loi de 2004 sur la protection des données est largement dépassée.

Les États interviennent et exigent le retrait de contenus en ligne par les intermédiaires de l'internet	P38 et P39(4)	4	Les cas formels de suppression et de blocage de contenu sont généralement transparents et les décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant les tribunaux.
Atteinte à la confidentialité des communications	P41	2	Les textes juridiques actuels, tels que le décret 54 et la loi sur l'état d'urgence, ne respectent pas les normes internationales en matière de droits de l'homme. Les préoccupations portent notamment sur l'absence de garanties procédurales adéquates, telles que la notification de la surveillance et le droit d'appel.
L'incapacité du gouvernement à divulguer et à diffuser de manière proactive l'information sur les technologies numériques.	P29(3)	3	Bien que la plupart des agences gouvernementales disposent de sites web et de comptes de médias sociaux, certaines d'entre elles ne mettent pas à jour ou ne divulguent pas d'informations régulièrement. voir la section sur l'accès à l'information
Stratégies nationales en matière d'IA et de technologies émergentes	P39(6)	3	Bien que la Tunisie dispose d'une loi sur la protection des données, celle-ci est considérée comme dépassée et aucune politique spécifique n'a été communiquée concernant les technologies émergentes.
Adoption de lois, de politiques et de mesures spécifiques en faveur de la sécurité numérique et de la protection de la vie privée des enfants en ligne	P37(5)	4	Les lois tunisiennes, notamment la loi sur la protection des données personnelles et le code de protection de l'enfance, visent à protéger les enfants en ligne, mais présentent des lacunes dans leur mise en œuvre.
Inclusion numérique	P37(3)	4	voir la section sur l'inclusion numérique.
TOTAL (jusqu'à 60)		34	Moyennement conforme

Recommandations

Le gouvernement devrait :

- Renforcer la protection des droits numériques : Donner la priorité aux initiatives législatives qui soutiennent les principes des droits de l'homme et sauvegardent les libertés inscrites dans la Constitution tunisienne.
- Renforcer la transparence et la responsabilité : Mettre en œuvre un plan de communication ouvert qui garantisse la transparence et défende le droit des citoyens à l'accès à l'information. Publier des rapports complets sur les activités du Fonds universel et les projets financés.
- Cesser les poursuites injustifiées : S'abstenir de renvoyer les journalistes sous l'inculpation d'atteinte à la sûreté de l'État en dehors du cadre juridique régissant la profession.
- Responsabilité en cas d'agression : Mener des enquêtes approfondies sur les incidents impliquant des agressions de journalistes par des agents publics et veiller à ce que les responsables rendent compte de leurs actes.

- Réformer les lois sur la protection des données : Donner la priorité aux droits de l'homme dans toutes les réformes numériques et moderniser les lois existantes sur la protection des données.
- Réviser les lois restrictives : Réviser les mesures juridiques telles que le décret-loi n° 2022-54 pour les aligner sur les normes internationales en matière de liberté d'expression. Mettre en place des garanties pour protéger les journalistes et les utilisateurs d'Internet contre des poursuites injustifiées.
- Établir des cadres de gouvernance solides : Élaborer et mettre en œuvre des réglementations et des lignes directrices claires pour le développement et l'utilisation de l'IA, en tenant compte des risques potentiels et en garantissant une innovation responsable.

Les organisations de la société civile devraient :

- Défendre les droits numériques : Continuer à plaider contre les lois et les décrets qui menacent les droits numériques.
- Promouvoir la sensibilisation à la protection de la vie privée : Mener des campagnes de sensibilisation pour informer les citoyens de leur droit à la vie privée.
- Exiger la transparence : Plaider pour la transparence dans les politiques numériques et la mise en œuvre des projets.
- Favoriser la culture numérique : Contribuer à promouvoir la culture numérique et la sensibilisation à la cybersécurité auprès du public.

Le secteur privé devrait :

- Respecter les normes éthiques : Adhérer aux principes de protection des données et des droits de l'homme dans toutes les opérations.
- Garantir la confidentialité des données : Mettre en œuvre de solides mesures de protection des données pour sauvegarder les informations des utilisateurs.
- Promouvoir l'inclusion numérique : Contribuer aux initiatives visant à promouvoir la culture numérique et l'accès des groupes marginalisés.

Ouganda



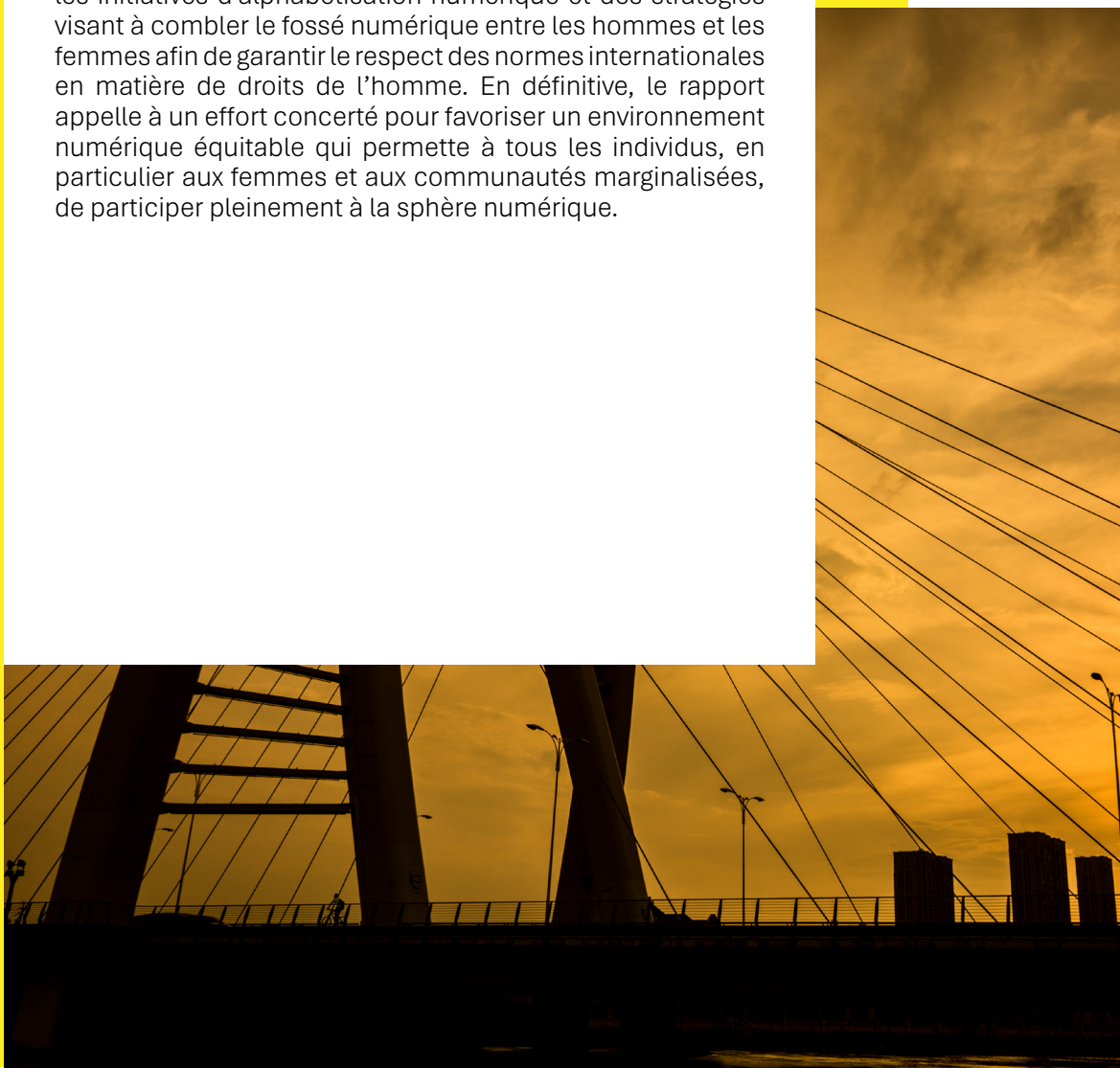
Résumé

Ce rapport examine en détail le paysage des droits et de l'inclusion numériques en Ouganda, en soulignant les progrès et les défis actuels. Le rapport utilise une approche mixte, incorporant des données quantitatives et des études de cas pour analyser des domaines thématiques clés tels que l'accès à l'internet, la liberté d'expression, la liberté des médias, la violence sexiste en ligne, la protection des données et la vie privée, la surveillance, la censure, la modération du contenu et le rôle des technologies émergentes, en s'appuyant sur l'indice TheScore de Paradigm Initiative pour mesurer la conformité avec la déclaration de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP). Les principales conclusions indiquent qu'en dépit de légères améliorations en matière de liberté de l'internet et de partenariats avec la société civile, des obstacles importants persistent, en particulier pour les groupes marginalisés. Des questions telles que la désinformation sexiste, la faible culture numérique et l'accès limité à l'internet dans les zones rurales sont des problèmes cruciaux qui empêchent la réalisation de l'inclusion numérique. Le rapport souligne également la volonté permanente du gouvernement d'étouffer la liberté d'expression, principalement par la persécution des critiques et la réglementation des plateformes en ligne. Les recommandations comprennent le renforcement des cadres de responsabilité, des investissements plus importants dans les initiatives d'alphabétisation numérique et des stratégies visant à combler le fossé numérique entre les hommes et les femmes afin de garantir le respect des normes internationales en matière de droits de l'homme. En définitive, le rapport appelle à un effort concerté pour favoriser un environnement numérique équitable qui permette à tous les individus, en particulier aux femmes et aux communautés marginalisées, de participer pleinement à la sphère numérique.

330

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024



Introduction

331

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

La République d'Ouganda est un pays enclavé d'Afrique de l'Est, bordé à l'est par le Kenya, au nord par le Sud-Soudan, à l'ouest par la République démocratique du Congo, au sud-ouest par le Rwanda et au sud par la Tanzanie.¹²⁵³ Actuellement, d'après l'élaboration par Worldometers des dernières données des Nations Unies, la population de l'Ouganda est de 50 015 092.¹²⁵⁴ Cependant, 29,3 % de la population de l'Ouganda est urbaine (14 635 755 personnes en 2024), tandis que 72,9 % vivaient dans des zones rurales au début de 2024¹²⁵⁵ avec un âge médian de 16,7 ans.¹²⁵⁶ 50,4 % de la population est féminine, tandis que 49,6 % est masculine¹²⁵⁷ et sa population a augmenté de 1,3 million, soit 2,8 %, entre début 2023 et début 2024.¹²⁵⁸ Depuis 1986, le président de l'Ouganda reste Yoweri Museveni, sous l'égide du parti politique National Résistance Mouvement (NRM).¹²⁵⁹

Le rapport 2024 Ouganda Londa analyse les droits et l'inclusion numériques en Ouganda, en proposant des recommandations critiques pour l'amélioration et la conformité avec la Déclaration sur la liberté d'expression et l'accès à l'information de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, en utilisant l'indice de score développé par Paradigm Initiative. Elle note des progrès en matière de liberté de l'internet et de partenariats avec la société civile. Il met toutefois en évidence des problèmes tels que l'accès restreint à l'information, la répression de la liberté d'expression par le gouvernement et l'augmentation de la désinformation et de la violence en ligne fondées sur le genre. Les restrictions imposées à des plateformes telles que Facebook entravent la liberté d'expression. Bien que le rapport reconnaisse l'existence de problèmes liés au genre, les mesures prises par le gouvernement à l'encontre des détracteurs violent les principes de la liberté d'expression. Les recommandations portent notamment sur le renforcement de la responsabilité, l'augmentation des investissements dans la culture numérique et les efforts visant à combler le fossé numérique entre les hommes et les femmes, en soulignant les lacunes importantes dans le respect des principes de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP).

Dans l'ensemble, la liberté d'Internet en Ouganda s'est légèrement améliorée grâce à une meilleure connectivité et à l'utilisation accrue des médias sociaux pour demander des comptes au gouvernement. Cependant, le gouvernement continue de limiter la liberté d'expression en ligne en manipulant l'information sur les médias sociaux, en ciblant les activistes numériques et en essayant de mettre en place des exigences d'enregistrement pour les médias en ligne.¹²⁶⁰ 2024 a vu une amélioration dans la mise en œuvre et la documentation des réussites, un partenariat accru avec la société civile et le secteur privé, et une sensibilisation accrue au service universel et au fonds d'accès par la Commission des communications de l'Ouganda (UCC) par rapport à 2023.

Cela montre une légère amélioration de la part de l'UCC en ce qui concerne son mécanisme de responsabilité pour combler le fossé numérique entre les hommes et les femmes dans le pays.

¹²⁵³ Ouganda <https://en.wikipedia.org/wiki/Uganda> (consulté le 15 novembre 2024 à 16:00 EAT)

¹²⁵⁴ Population de l'Ouganda <https://www.worldometers.info/world-population/uganda-population/> (consulté le 31 décembre 2024)

¹²⁵⁵ Simon Kemp. (23 février 2024). Numérique 2024 : Ouganda, <https://datareportal.com/reports/digital-2024-uganda> (consulté le 16 novembre 2024).

¹²⁵⁶ Population de l'Ouganda <https://www.worldometers.info/world-population/uganda-population/> (consulté le 16 novembre 2024)

¹²⁵⁷ DIGITAL 2024 : OUGANDA <https://datareportal.com/reports/digital-2024-uganda> (consulté le 16 novembre 2024)

¹²⁵⁸ NUMÉRIQUE 2023 : OUGANDA <https://datareportal.com/reports/digital-2024-uganda> (consulté le 16 novembre 2024)

¹²⁵⁹ Ouganda <https://en.wikipedia.org/wiki/Uganda> (consulté le 15 novembre 2024 à 16:00 EAT)

¹²⁶⁰ Freedom House (2024). Ouganda : Liberté sur le Net 2024 <https://freedomhouse.org/country/uganda/freedom-net/2024> (consulté le 16 novembre 2024).

Accès à l'internet

L'accès à l'internet reste un droit de l'homme fondamental en Ouganda, conformément à la constitution ougandaise de 1995, en particulier l'article 29(1)(a), qui garantit le droit à la liberté d'expression, y compris la liberté de recevoir et de transmettre des informations et des idées par tout moyen de son choix.¹²⁶¹ L'Ouganda a déployé divers efforts, notamment des actions de plaidoyer menées par des organisations de la société civile pour promouvoir les droits numériques et la législation visant à améliorer l'accès aux services internet.¹²⁶² Toutefois, des difficultés subsistent particulièrement des restrictions en cas de troubles sociaux et des problèmes liés à la censure de l'internet. En janvier 2024, il y avait 13,30 millions d'utilisateurs d'internet en Ouganda, avec un taux de pénétration d'internet de 27% de la population totale.¹²⁶³ Selon le rapport Digital 2024 Ouganda, les utilisateurs d'internet en Ouganda ont augmenté de 1,2 million (+10,3%) entre janvier 2023 et janvier 2024.¹²⁶⁴ Ce rapport révèle également que 35,95 millions de personnes en Ouganda n'utilisaient pas l'internet au début de l'année 2024. Internet au début de l'année 2024, ce qui suggère que 73% de la population soit restée hors ligne au début de l'année.¹²⁶⁵ Des facteurs tels que l'accès limité à l'électricité dans les zones rurales, les faibles niveaux d'alphabétisation numérique et le coût élevé des appareils compatibles avec l'internet, tels que les ordinateurs et les smartphones, sont quelques-uns des obstacles qui affectent l'utilisation de l'internet.¹²⁶⁶ Selon l'indice de l'internet inclusif, seuls 31 % de la population ont accès aux services 4G.¹²⁶⁷ La connectivité a connu une brève baisse en février 2024 après que d'importants réseaux de télécommunications ont été la cible d'une cyberattaque du groupe de pirates Soudan anonyme, comme l'indiquent les données relatives au trafic.¹²⁶⁸

En août 2023, l'Ouganda a conclu un accord de partage des infrastructures TIC avec la Tanzanie, qui, selon les responsables, devrait permettre de réduire les coûts de connectivité.¹²⁶⁹ En outre, Airtel Ouganda et MTN Ouganda ont lancé des réseaux 5G en juillet 2023 pour améliorer la connectivité internet.¹²⁷⁰ Mais la connectivité reste un défi. Le même mois, le gouvernement a annoncé une réduction des coûts de l'internet pour les entités gouvernementales connectées à l'infrastructure dorsale nationale (NBI), faisant passer le prix de 70 USD à 35 USD par Mbps et par mois.¹²⁷¹ En avril 2024, 28 fournisseurs d'accès à Internet (FAI) étaient connectés au point d'échange Internet de l'Ouganda (UIXP).¹²⁷²

Si l'accès à l'internet est devenu plus abordable, en particulier sur les appareils mobiles, les coûts restent élevés pour de nombreux Ougandais.¹²⁷³ Le prix moyen d'un gigaoctet (Go) de données mobiles prépayées est de 1,11 USD, soit environ 5 000 shillings ougandais par Go. Cependant, en

332

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

¹²⁶¹ Constitution de la République d'Ouganda <https://ulii.org/akn/ug/act/statute/1995/constitution/eng@2018-01-05> (consulté le 06 février 2025 à 14:28 heure d'Afrique du Sud)

¹²⁶² <https://www.ucc.co.ug/download-category/performance-reports/> (consulté le 09 février 2025)

¹²⁶³ Simon Kemp. (23 février 2024). Digital 2024: Ouganda, <https://datareportal.com/reports/digital-2024-uganda> (consulté le 15 novembre 2024).

¹²⁶⁴ Simon Kemp. (23 février 2024). Digital 2024: Ouganda <https://datareportal.com/reports/digital-2024-uganda> (consulté le 15 novembre 2024).

¹²⁶⁵ Simon Kemp. (23 février 2024). Digital 2024: Ouganda <https://datareportal.com/reports/digital-2024-uganda> (consulté le 15 novembre 2024)

¹²⁶⁶ Gillwald, A., Mothobi, O., Tusubira, F., & Ndiwalana, A. (2019). L'état des TIC en Ouganda (Document d'orientation n° 8 ; Série 5 : Après l'accès - Évaluation des inégalités numériques en Afrique). Recherche TIC Afrique. https://researchictafrica.net/wp-content/uploads/2019/05/2019_After-Access-The-State-of-ICT-in-Uganda.pdf (consulté le 15 novembre 2024)

¹²⁶⁷ Impact de l'économiste. (2022). Indice Internet Inclusif Ouganda <https://impact.economist.com/projects/inclusive-internet-index/2022/country/Uganda> (consulté le 16 novembre 2024).

¹²⁶⁸ Cloudflare Radar. (02 janvier .2024- 02 octobre 2024). Trafic en Ouganda- <https://radar.cloudflare.com/traffic/ug?dateStart=2024-02-01&dateEnd=2024-02-10> (consulté le 16 novembre 2024).

¹²⁶⁹ Telecom Paper. (21 août 2023.) L'Ouganda et la Tanzanie concluent un accord pour partager l'infrastructure dorsale des TIC <https://www.telecompaper.com/news/uganda-and-tanzania-reach-deal-to-share-ict-backbone-infrastructure--1473418> (consulté le 16 novembre 2024)

¹²⁷⁰ Abdullah Rabiiba Karim. (Lundi 31 juillet 2023). Le réseau 5G est mis en service alors que la technologie continue de redéfinir le secteur des télécommunications <https://www.monitor.co.ug/uganda/business/technology/5g-network-goes-live-as-technology-continues-to-redefine-telecom-sector-4322538> (consulté le 16 novembre 2024).

¹²⁷¹ <https://www.telecompaper.com/news/uganda-and-tanzania-reach-deal-to-share-ict-backbone-infrastructure--1473418> (consulté le 16 novembre 2024)

¹²⁷² Le point d'échange Internet de l'Ouganda <https://www.uixp.co.ug/networks> (consulté le 16 novembre 2024)

¹²⁷³ SautiTech Editor. (14 février 2019). Forfaits internet mensuels : Un aperçu de ce qu'offrent Africell, MTN et Airtel [MISE À JOUR] <https://www.sautitech.com/telecom/africell-monthly-internet-bundles/> (consulté le 16 novembre 2024).

novembre 2024, l'Ouganda se classait au premier rang mondial pour la vitesse des communications mobiles et au 127^e rang pour la vitesse des communications fixes à large bande.¹²⁷⁴ En 2024, la taxe de 5 % sur les services numériques introduite en juillet 2023 par l'Uganda Revenue Authority (URA) a toujours un impact sur l'écosystème numérique parce qu'elle cible les entreprises non résidentes qui tirent des revenus de la fourniture de services numériques en Ouganda. Cette taxe continue de susciter des inquiétudes quant à ses effets potentiels sur le caractère abordable et l'accessibilité, créant ainsi des obstacles à la publication en ligne.¹²⁷⁵ Les groupes de la société civile se sont inquiétés de l'augmentation des prix des services numériques, de l'impact de la fracture numérique et des obstacles à la publication en ligne et à la création de contenu. Si les fournisseurs de services numériques répercutent cette taxe sur les consommateurs, cela pourrait entraver l'accès aux services numériques pour les personnes handicapées et les habitants des communautés rurales.¹²⁷⁶

Le gouvernement a également continué à appliquer une taxe de 12 % sur les données Internet dans le cadre d'un paquet fiscal adopté en vertu de la loi de 2021 sur les droits d'accise (amendement).¹²⁷⁷ Toutefois, cette taxe exonère les données utilisées pour les services médicaux et éducatifs.¹²⁷⁸ Des recherches sur la taxe de 12 % ont montré qu'elle affectait de manière disproportionnée l'accès des femmes à l'internet.¹²⁷⁹ En 2023, plusieurs organisations de la société civile ont commencé à faire pression sur le gouvernement pour qu'il réduise cette taxe au cours de l'année fiscale 2024. Malgré les efforts de plaider, la taxe n'a pas été abrogée au cours de l'année fiscale 2024. Cependant, les projections budgétaires du gouvernement pour 2024/2025 continuent d'inclure des recettes provenant de cette taxe, ce qui indique que la mise en œuvre se poursuit. Début 2024, 37,8 % des utilisateurs de médias sociaux en Ouganda étaient des femmes, tandis que 62,2 % étaient des hommes.¹²⁸⁰

Malgré ces difficultés, aucune restriction de connectivité ou nouvelle limitation imposée par le gouvernement sur les plateformes de médias sociaux n'a été signalée en 2024, bien que l'accès à Facebook soit resté restreint, d'où des restrictions partielles des médias sociaux.¹²⁸¹ Toutefois, certains utilisateurs peuvent encore accéder à Facebook en utilisant des réseaux privés virtuels (VPN) et certains réseaux Wi-Fi.

Début 2024, 33,34 millions de connexions mobiles cellulaires étaient actives en Ouganda, soit 67,7 % de la population totale. Les vitesses de connexion à l'internet fixe en Ouganda ont augmenté de 2,26 Mbps (+21,1 %),¹²⁸² avec une vitesse de téléchargement médiane de 13,08 Mbps et une vitesse de téléchargement médiane de 14,80 Mbps.¹²⁸³ Ces vitesses dépassent le minimum de 4 Mbps à l'échelle nationale prescrit par la politique nationale de haut débit de l'Ouganda, adoptée en 2018.¹²⁸⁴ En outre, la vitesse médiane de connexion à l'internet mobile en février 2024 était de 32,11 Mbps pour les téléchargements et de 13,07 Mbps pour les téléchargements vers l'amont.¹²⁸⁵

Le rapport Digital 2024 Ouganda indique que le nombre d'utilisateurs de médias sociaux en Ouganda a augmenté de 750 000, soit une hausse de 40,5 %, entre début 2023 et début 2024. Au

¹²⁷⁴ <https://www.speedtest.net/global-index/uganda> (consulté le 7 janvier 2025)

¹²⁷⁵ Freedom House (2024). Ouganda : Liberté sur le Net 2024 <https://freedomhouse.org/country/uganda/freedom-net/2024> (consulté le 16 novembre 2024).

¹²⁷⁶ Brian Oduti. (17 octobre 2023, 4:01 GMT). Un aperçu de la taxe sur les services numériques en Ouganda : <https://advox.globalvoices.org/2023/10/17/a-look-into-ugandas-digital-services-tax/>

¹²⁷⁷ Posté à 7:07 PM - Apr 29, 2021 via user : Nemz @AmanyaNemz https://twitter.com/Parliament_Ug/status/1387800653356060672 (consulté le 16 novembre 2024)

¹²⁷⁸ Rapports sur les chimpanzés. (2 avril 2021). Voitures, données Internet, bière, minéraux visés par les nouvelles lois fiscales <https://chimpanzeereports.com/cars-internet-data-beer-minerals-targeted-in-new-tax-laws/> (consulté le 16 novembre 2024).

¹²⁷⁹ Rehema Kahunde. (2 février 2023). Fiscalité, genre et accès à Internet : leçons de l'Ouganda <https://globaldev.blog/taxation-gender-and-internet-access-lessons-uganda/> (consulté le 16 novembre 2024)

¹²⁸⁰ Michael Malakata. (27 février 2023). La société civile fait pression sur le gouvernement ougandais pour réduire les taxes sur Internet <https://itweb.africa/content/8OKdWMDX4nWMbznQ> (consulté le 17 novembre 2024)

¹²⁸¹ Arthur Arnold Wadero. (vendredi 12 août 2022). Facebook restera fermé alors que les négociations entre le gouvernement et le géant de la technologie stagnent <https://www.monitor.co.ug/uganda/news/national/facebook-to-remain-shut-as-govt-talks-with-tech-giant-stall-3912172> (consulté le 16 novembre 2024)

¹²⁸² Simon Kemp. (23 février 2024). Digital 2024 : Ouganda <https://datareportal.com/reports/digital-2024-uganda> (consulté le 15 novembre 2024).

¹²⁸³ <https://datareportal.com/reports/digital-2024-uganda> (consulté le 16 novembre 2024)

¹²⁸⁴ Ministère de l'information, des technologies de la communication et de l'orientation nationale. (septembre 2018). LA POLITIQUE NATIONALE DU HAUT DÉBIT <https://ict.go.ug/wp-content/uploads/2019/05/National-Broadband-Policy-Booklet.pdf> (consulté le 17 novembre 2024).

¹²⁸⁵ <https://datareportal.com/reports/digital-2024-uganda> (consulté le 15 novembre 2024)

début de 2024, les utilisateurs de médias sociaux représentaient 5,3 % de la population totale de l'Ouganda.¹²⁸⁶ En outre, 19,5 % des internautes ougandais (quel que soit leur âge) utilisaient au moins une plateforme de médias sociaux en janvier 2024.

Les médias sociaux sont devenus une plateforme essentielle pour réclamer la justice sociale et politique en Ouganda.¹²⁸⁷ En particulier sur X (anciennement Twitter), les Ougandais se mobilisent contre les injustices malgré les efforts du gouvernement pour limiter l'activisme en ligne. Une campagne importante est l'exposition #UgandaParliamentExhibition, qui vise à exposer les abus et la mauvaise gestion au Parlement, en attirant l'attention sur la responsabilité et la transparence dans la gouvernance.¹²⁸⁸ Il s'agit d'un effort collectif des Ougandais pour utiliser les médias sociaux comme outil d'activisme, montrant comment les plateformes numériques peuvent amplifier les voix et organiser des mouvements contre les injustices perçues. Ce mouvement a bénéficié d'un soutien important, ce qui a conduit de nombreuses personnes à demander un audit des dépenses du Parlement.¹²⁸⁹ En réponse, le ministère des finances a proposé de réduire de moitié le budget du Parlement.¹²⁹⁰ Cependant, les organisateurs ont été confrontés à la répression, et un militant s'est caché de peur d'être arrêté.¹²⁹¹ Parmi les autres mouvements récents de hashtags, on peut citer #UgandaPotholeExhibition, qui souligne le mauvais état des routes,¹²⁹² et #UgandaHealthExhibition, #UgandaNGOExhibition, #UgandaLabourExhibition, et #UgandaSecurityExhibition.¹²⁹³ Les Ougandais utilisent de plus en plus les plateformes en ligne pour s'engager dans la gouvernance et l'activisme numérique. Des campagnes sur les médias sociaux comme #UgandaPotholeExhibition obligent les fonctionnaires à rendre des comptes, tandis que les pétitions en ligne et les discussions avec les dirigeants locaux favorisent le plaidoyer pour le changement. Les blogs et les sources d'information indépendantes informent les citoyens de leurs droits, et les outils en ligne facilitent le suivi des services publics. À l'approche des élections, l'accent est mis sur l'éducation des électeurs et les discussions sur l'intégrité, afin de privilégier une citoyenneté mieux informée et plus active. Par conséquent, les limitations d'accès à l'internet et le blocage de plateformes telles que Facebook restreignent l'accès à l'information. Cela va à l'encontre des principes encourageant un accès sans entrave à l'information. L'Ouganda a fait des progrès en matière d'accès à l'internet et d'engagement numérique pour s'aligner sur les stipulations du principe 38 de la CADHP concernant la non-ingérence dans le contexte des médias et de la liberté d'expression dans le cadre de la Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique (2019). Néanmoins, elle doit s'attaquer aux restrictions gouvernementales et aux obstacles économiques pour s'aligner sur les normes internationales en matière de droits de l'homme. Garantir le libre accès aux groupes marginalisés est essentiel pour un environnement numérique plus inclusif.

Liberté d'expression

Le gouvernement ougandais restreint de plus en plus la liberté d'expression en ligne, ciblant ceux qui critiquent le président Museveni et sa famille. En juillet 2024, l'utilisateur de TikTok Edward Awabwa a été condamné à six ans de prison pour avoir tenu des propos haineux à l'encontre du président.¹²⁹⁴ Auparavant, en février 2024, Ibrahim Musana, connu sous le nom de Pressure 24/7,

¹²⁸⁶ <https://datareportal.com/reports/digital-2024-uganda> (consulté le 15 novembre 2024)

¹²⁸⁷ Chroniqueurs invités. (Lundi 01 mai 2023). L'activisme Hashtag est l'avenir du plaidoyer citoyen <https://www.monitor.co.ug/uganda/oped/letters/hashtag-activism-is-the-future-of-citizen-advocacy-4218838> (consulté le 17 novembre 2024).

¹²⁸⁸ Peter G. Mwesige. (28 mars 2024). L'activisme en ligne fait bouger les choses en matière de responsabilité sociale en Ouganda <https://cipesa.org/2024/03/online-activism-is-moving-the-dial-on-social-accountability-in-uganda/> (consulté le 17 novembre 2024)

¹²⁸⁹ Ronald Odongo. 6 mars 2024. Le gouvernement félicite les Ougandais pour leur campagne sur les réseaux sociaux concernant l'exposition parlementaire <https://nexusmedia.ug/govt-commends-ugandans-behind-parliamentary-exhibition-social-media-campaign/> (consulté le 17 novembre 2024)

¹²⁹⁰ Christopher Kiiza. (28 mars 2024). Le gouvernement s'apprête à réduire de moitié le budget du Parlement <https://chimpreports.com/govt-moves-to-cut-parliament-budget-by-half/> (consulté le 16 novembre 2024)

¹²⁹¹ Agence de presse HICGI. (27 février 2024) . Activist Jeje Forced to Flee : Poursuite policière contre une exposition de plaidoyer au Parlement ougandais. <https://hicginewsagency.com/2024/02/27/activist-jeje-forced-to-flee-police-pursuit-over-uganda-parliament-exhibition-advocacy/> (consulté le 17 novembre 2024)

¹²⁹² CIVIC SPACE TV, « L'état des routes en Ouganda. #CommunityVoicesUG #KampalaPotholeExhibition' <https://www.youtube.com/watch?v=XtX1fC5EHYo> (consulté le 17 novembre 2024).

¹²⁹³ #UgandaPotholeExhibition https://twitter.com/search?q=%23UgandaPotholeExhibition&src=typed_query&f=top (consulté le 28 novembre 2024)

¹²⁹⁴ The Independent. (10 juillet 2024). Tiktoker Awabwa emprisonné pour six ans pour avoir abusé de Museveni et de sa famille <https://www.independent.co.ug/tiktok-awabwa-jailed-for-six-years-for-abusing-museveni-and-family/>

avait été arrêté en vertu de la loi sur l'utilisation abusive des ordinateurs (Computer Misuse Act) pour diffamation et incitation à la violence en raison de ses messages sur les médias sociaux concernant des personnalités publiques.¹²⁹⁵ Bien qu'il ait été libéré sous caution en avril 2024, il est soumis à des conditions lui interdisant de parler de certains responsables.¹²⁹⁶ La répression du gouvernement ougandais contre la liberté d'expression et la sécurité des journalistes contraste fortement avec la Déclaration de la CADHP, qui met en évidence les problèmes systémiques en matière de droits des médias. Il est urgent de procéder à une réévaluation approfondie des lois et des pratiques afin de protéger les libertés fondamentales d'expression et de garantir la sécurité des journalistes en Ouganda.

En outre, en janvier 2024, la BBC a découvert de faux comptes de médias sociaux liés au Centre d'interaction avec les citoyens du gouvernement, qui diffusaient de la propagande pro-gouvernementale et menaçaient ceux qui s'élevaient contre l'administration.¹²⁹⁷ La Commission ougandaise des communications (UCC) a également exigé que les médias en ligne s'enregistrent sous peine de fermeture. Cependant, les campagnes de justice sociale telles que l'exposition #UgandaParliamentExhibition continuent de prospérer malgré ces défis.¹²⁹⁸ Les actions documentées visant à étouffer la liberté d'expression portent atteinte au droit à la liberté d'expression. La persécution des activistes numériques et la criminalisation des voix dissidentes violent cette liberté d'expression.

En avril 2024, la Cour constitutionnelle a confirmé certaines parties de la loi anti-homosexualité de 2023, qui criminalise la promotion de l'homosexualité, compromettant ainsi l'expression en ligne.¹²⁹⁹ Cette décision a entraîné une augmentation de la violence contre les personnes LGBTQIA+ en ligne, y compris un incident troublant en janvier 2024 lorsqu'une femme transgenre a été violemment attaquée devant son domicile par une foule en colère qui s'était rassemblée à la suite de fausses rumeurs sur les médias sociaux l'accusant de forcer des jeunes hommes à prendre des hormones.¹³⁰⁰ Des inquiétudes subsistent quant à l'accessibilité des informations relatives aux activités de la CADHP et à son indépendance par rapport à l'influence du gouvernement.¹³⁰¹

La pandémie de COVID-19 a entraîné une augmentation de l'engagement en ligne, contribuant à une augmentation de la violence sexiste facilitée par la technologie (TFGBV).¹³⁰² De nombreuses personnes n'ont pas conscience de cette violence, notamment en ce qui concerne le lien entre la violence en ligne et la violence hors ligne, qui affecte de manière disproportionnée les groupes vulnérables.¹³⁰³ En Ouganda, environ une femme sur trois a été victime de violence en ligne, les femmes journalistes étant confrontées à des risques supplémentaires tels que le harcèlement et la cyberintimidation.¹³⁰⁴ Souvent, les médias font du sensationnalisme avec cette violence, en déplaçant l'attention des auteurs vers les victimes.¹³⁰⁵ À mesure que les technologies numériques

(consulté le 17 novembre 2024).

¹²⁹⁵ Priscilla Maloba. (Lundi 19 février 2024). TikToker détenu pour avoir trollé Kabaka fait face à plusieurs accusations criminelles <https://www.monitor.co.ug/uganda/news/national/tiktoker-detained-over-trolling-kabaka-faces-several-criminal-charges-4530048> (consulté le 17 novembre 2024).

¹²⁹⁶ Samson Waswa. (11 avril 2024 à 20:00). Le TikToker «Pressure» renvoyé en prison alors que les poursuites judiciaires piétinent <https://www.pulse.ug/entertainment/tiktoker-pressure-remanded-back-to-jail/wvegem0> (consulté le 17 novembre 2024)

¹²⁹⁷ Liberté sur le Net 2024 Ouganda <https://freedomhouse.org/country/uganda/freedom-net/2024> (consulté le 16 novembre 2024)

¹²⁹⁸ <https://freedomhouse.org/country/uganda/freedom-net/2024> (consulté le 16 novembre 2024)

¹²⁹⁹ Ouganda : La Cour confirme la loi contre l'homosexualité Renforce la discrimination et accroît le risque de violence anti-LGBT, (April 4, 2024 1:15PM EDT) <https://www.hrw.org/news/2024/04/04/uganda-court-upholds-anti-homosexuality-act> (consulté le 17 novembre 2024)

¹³⁰⁰ Sophie Perry, 'Coups, arrestations, peur et rêves brisés : la loi draconienne contre l'homosexualité en Ouganda, un an après son adoption'. (30 mai) <https://www.thepinknews.com/2024/05/30/uganda-gay-law-anti-homosexuality-bill/> (consulté le 17 novembre 2024)

¹³⁰¹ Ronald Musoke, «Ouganda : l'UCC devient-elle un État rebelle ??» (5 décembre 2017) The Independent (Kampala) <https://allafrica.com/stories/201712050069.html> (consulté le 18 novembre 2024)

¹³⁰² Irene Abalo Otto, 'Champ de bataille numérique : la montée de la violence en ligne contre les militants ougandais' (jeudi 10 octobre 2024) <https://www.monitor.co.ug/uganda/special-reports/digital-battlefield-the-rise-of-online-violence-against-uganda-s-activists-4787918#story> (consulté le 18 novembre 2024)

¹³⁰³ Décrypter la violence sexiste facilitée par la technologie : un bilan de la réalité dans sept pays <https://rutgers.international/resources/decoding-technology-facilitated-gender-based-violence-a-reality-check-from-seven-countries/> (consulté le 18 novembre 2024)

¹³⁰⁴ Irene Alenga, Collins Otieno, Natalie Apar, «Lutter contre la violence sexiste facilitée par la technologie» (5 septembre 2024) <https://knowledgeguccess.org/2024/09/05/addressing-technology-facilitated-gender-based-violence/> (consulté le 18 novembre 2024)

¹³⁰⁵ Akademie DW, 'Les reportages des médias sur la violence en ligne contre les femmes en Afrique de l'Est

évoluent et que l'accès à l'internet se développe, les risques d'abus augmentent.¹³⁰⁶ Près de la moitié des femmes ougandaises (49 %) déclarent avoir été victimes de harcèlement en ligne.¹³⁰⁷ La technologie est de plus en plus utilisée pour intimider les femmes et les groupes marginalisés, s'infiltrant dans divers aspects de la vie quotidienne. Malgré l'escalade de la menace, cette violence passe généralement inaperçue aux yeux des décideurs politiques et de la société, ce qui entraîne de graves répercussions qui entravent la participation des femmes et des filles aux affaires civiques et politiques. La législation existante, telle que la loi anti-pornographie de 2014, peut involontairement criminaliser les victimes, tandis que la loi anti-homosexualité de 2023 peut dissuader les personnes LGBTQI+ d'intenter une action en justice contre la violence transfrontalière.¹³⁰⁸ La peur, la méconnaissance des mécanismes de signalement et la faiblesse des cadres juridiques sont autant de facteurs qui expliquent les faibles tendances en matière de signalement.

Il est essentiel de lutter contre la désinformation sexiste pour garantir un paysage électoral équitable et combattre l'inégalité entre les sexes en Ouganda.¹³⁰⁹ La désinformation se manifeste souvent par la manipulation de l'information, la diabolisation des idéaux d'égalité des sexes et diverses formes d'abus, notamment le trolling et le body shaming. Les femmes, en particulier les femmes dirigeantes, les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme, sont fréquemment les premières cibles de la désinformation sexiste, qui marginalise leur participation à la prise de décision. L'impact de la désinformation sexiste va au-delà des préjudices individuels; elle sape le discours public et diminue la crédibilité des femmes, décourageant leur engagement politique. De nombreuses femmes se retirent des processus politiques en raison des tactiques d'intimidation, tandis que celles qui ont des multiples identités sont habituellement confrontées à une discrimination accrue et à des discours de haine. L'espace civique des femmes journalistes se rétrécit en raison de la violence sexiste, ce qui affecte leur bien-être et la liberté de la presse.¹³¹⁰ En Ouganda, la peur des agressions empêche souvent les reportages critiques.

La désinformation politise également les efforts en faveur de l'égalité des sexes, réduisant les femmes au silence et perpétuant les perceptions négatives de leur rôle. Les stéréotypes de genre et l'hypersexualisation en politique visent à discréditer les femmes, ce qui pousse nombre d'entre elles à se retirer de la vie publique. Les candidates se heurtent à des messages plus négatifs et sexistes que les hommes, qui mettent l'accent sur le caractère plutôt que sur les politiques. Bien qu'il existe des lois telles que la loi sur l'utilisation abusive des ordinateurs, l'Ouganda ne dispose pas de politiques spécifiques pour lutter contre la désinformation sexiste.¹³¹¹ La question de la fracture numérique entre les hommes et les femmes et de la violence à l'égard des femmes montre qu'il est nécessaire de prendre conscience et de reconnaître les défis propres à chaque sexe, ce qui va dans le sens de l'accent mis par la déclaration sur l'accès à l'information pour tous. Des réformes importantes sont nécessaires pour aligner les pratiques en matière de droits numériques sur les principes de la CADHP relatifs à la protection de la vie privée et des informations personnelles. Le gouvernement doit renforcer la responsabilité, garantir les droits à la vie privée, maintenir les protections contre la surveillance et créer un cadre juridique pour les informations personnelles dans l'espace numérique. Le respect de ces principes est essentiel pour promouvoir un environnement numérique inclusif qui protège les droits de tous les individus, en particulier ceux des communautés marginalisées.

portent préjudice aux victimes' (12.09.2023) <https://akademie.dw.com/en/study-east-africa-gender-based-violence-online/a-65625078> (Consulté le 18 novembre 2024)

¹³⁰⁶ Décrypter la violence sexiste facilitée par la technologie : un bilan de la réalité dans sept pays <https://rutgers.international/resources/decoding-technology-facilitated-gender-based-violence-a-reality-check-from-seven-countries/> (consulté le 18 novembre 2024)

¹³⁰⁷ <https://rutgers.international/resources/decoding-technology-facilitated-gender-based-violence-a-reality-check-from-seven-countries/> (consulté le 18 novembre 2024)

¹³⁰⁸ <https://rutgers.international/resources/decoding-technology-facilitated-gender-based-violence-a-reality-check-from-seven-countries/> (consulté le 18 novembre 2024)

¹³⁰⁹ Muhamadi Matovu, « Comment la désinformation axée sur le genre affecte les femmes dans la politique ougandaise » (WED 10 JUL, 2024 12:35) <https://nilepost.co.ug/politics/206987/how-gender-focused-misinformation-impacts-women-in-ugandan-politics> (consulté le 18 novembre 2024)

¹³¹⁰ Examen des dimensions sexospécifiques de la sécurité des journalistes sur la base de l'enquête JSI de l'Unesco sur IN Kenya, Tanzanie et Ouganda <https://www.africafoicentre.org/examining-the-gendered-dimensions-of-journalists-safety-based-on-unescojs-isi-on-in-kenya-tanzania-and-uganda/> (consulté le 18 novembre 2024)

¹³¹¹ <https://nilepost.co.ug/politics/206987/how-gender-focused-misinformation-impacts-women-in-ugandan-politics> (consulté le 18 novembre 2024)

Protection des données et de la vie privée

Les militants s'inquiètent du fait que le gouvernement a récemment intensifié sa surveillance des médias sociaux et des plateformes en ligne. Alors que l'article 27 de la Constitution protège la vie privée des individus,¹³¹² La loi de 2019 sur la protection des données et de la vie privée, qui entrera en vigueur en avril 2021, est confrontée à des difficultés d'application.¹³¹³ Des critiques ont souligné que la NITA-U, qui relève du ministère des TIC, n'a pas publié de lignes directrices pour la collecte et le traitement des données COVID-19.¹³¹⁴ En outre, un raid effectué en juillet 2018 par l'Organisation de la sécurité intérieure chez MTN Uganda a suscité des inquiétudes quant à la sécurité des données des utilisateurs.¹³¹⁵

Les inquiétudes concernant l'augmentation des cyberattaques se sont accrues, touchant à la fois les entités privées et les fournisseurs de services en Ouganda. Au cours de l'exercice 2023/2024, la police a signalé 245 cas de cybercriminalité, soit une baisse de 14,3 % par rapport aux 286 cas recensés en 2022.¹³¹⁶ Cependant, ces crimes ont entraîné des pertes économiques importantes s'élevant à 1 543 292 161 UGX, avec seulement 377 441 465 UGX récupérés.¹³¹⁷

Le 6 février 2024, le groupe de pirates informatiques Anonymous Sudan a revendiqué la responsabilité d'une cyberattaque contre les principaux réseaux de télécommunications ougandais - MTN, Airtel et Uganda Telecom - peu après la visite en Ouganda du chef des Forces de soutien rapide du Soudan.¹³¹⁸ L'attaque aurait été décrite comme une mesure de représailles pour l'«hébergement» par l'Ouganda d'un criminel de guerre présumé, Hemedti.¹³¹⁹

Les entreprises de télécommunications ont connu une brève baisse de connectivité pendant l'attaque, mais la situation est revenue à la normale par la suite.¹³²⁰ Les communautés marginalisées, en particulier la communauté LGBTQIA+, ont fait l'objet de cyberattaques ciblées. L'obligation faite par le gouvernement en 2019 aux «communicateurs de données» de s'enregistrer auprès de l'UCC a également été critiquée parce qu'elle encourage l'autocensure en ligne. Cet enregistrement obligatoire de la carte SIM à l'aide des cartes d'identification nationales pose encore des problèmes importants concernant la communication anonyme, d'autant plus que la surveillance gouvernementale cible de manière disproportionnée les groupes vulnérables. Les conséquences de cette politique continuent de se faire sentir, impactant aujourd'hui la vie privée et la liberté d'expression.

Alors que les initiatives de villes intelligentes deviennent un élément essentiel du développement urbain, les défis qu'elles posent en matière de cybersécurité méritent une attention particulière. L'interconnexion des dispositifs et des systèmes crée une vaste surface d'attaque, ce qui les rend vulnérables à diverses cybermenaces. Une cyberattaque sur un composant peut perturber les services essentiels de plusieurs systèmes interdépendants.¹³²¹ Ces villes collectent de nombreuses

¹³¹² CONSTITUTION DE LA RÉPUBLIQUE D'UGANDA, 1995. https://www.ngobureau.go.ug/sites/default/files/laws_regulations/2020/12/Uganda%20Constitution%201995.pdf (consulté le 28 novembre 2024)

¹³¹³ Rapport du tableau de bord sur la protection de la vie privée 2021 <https://www.unwantedwitness.org/wp-content/uploads/2021/11/Privacy-Scorecard-Report-2021.pdf> (consulté le 18 novembre 2024)

¹³¹⁴ ARTICLE 19 Afrique de l'Est, Kenya ICT Action Network et Pollicy, 'Unseen Eyes, Unheard Stories' (2021) <https://www.article19.org/wp-content/uploads/2021/04/ADRF-Surveillance-Report-1.pdf> (consulté le 18 novembre 2024).

¹³¹⁵ Elias Biryabarema, « MTN Ouganda affirme que des agents de sécurité du gouvernement ont perquisitionné son centre de données » (6 juillet 2018:21 PM GMT+3) <https://www.reuters.com/article/us-uganda-mtn-group/mtn-uganda-says-government-security-personnel-raided-its-data-center-idUSKBN1JW1Q5> (consulté le 19 novembre 2024).

¹³¹⁶ Autorité de renseignement financier (FIA), « Renforcer la cybersécurité et la réponse aux rançongiciels » (19 juillet 2024) <https://www.fia.go.ug/strengthening-cyber-safety-and-ransomware-response> (consulté le 19 novembre 2024)

¹³¹⁷ Autorité de renseignement financier (FIA), « Renforcer la cybersécurité et la réponse aux rançongiciels » (19 juillet 2024) <https://www.fia.go.ug/strengthening-cyber-safety-and-ransomware-response> (consulté le 19 novembre 2024)

¹³¹⁸ Mat Nashed, « Le Soudanais Hemedti est accueilli à l'étranger alors qu'il terrorise les civils dans son pays » (24 Jan 2024) Mise à jour : 25 Jan 2024 07:23 AM (GMT) <https://www.aljazeera.com/features/2024/1/24/sudans-hemedti-em-braced-abroad-as-he-terrorises-civilians-back-home> (consulté le 19 novembre 2024)

¹³¹⁹ Saviour Parker Kwinika, « Anonymous Le Soudan attaque à nouveau, cette fois en Ouganda » (09 Feb 2024) <https://itweb.africa/content/WnxpEv4YRKE7V8XL> Leonard Sengere, « Un groupe de pirates informatiques soudanais attaque des entreprises de télécommunications de Djibouti, du Kenya et de l'Ouganda pour des raisons politiques » (8 February 2024) <https://www.techzim.co.zw/2024/02/sudan-hacker-group-cyber-attacks-djibouti-kenya-uganda-tele-coms-companies-over-politics/> (consulté le 19 novembre 2024).

¹³²⁰ <https://radar.cloudflare.com/traffic/ug?dateStart=2024-02-01&dateEnd=2024-02-10> (consulté le 16 novembre 2024)

¹³²¹ Islam Ahmad Ibrahim Ahmad, Anthony Anyanwu, Shedrack Onwinkwue, « LES DÉFIS DE LA CYBERSÉCURITÉ DANS LES VILLES INTELLIGENTES : UNE ÉTUDE DE CAS DES MÉTROPOLIS AFRICAINES » (février 2024) https://www.researchgate.net/publication/377963080_CYBERSECURITY_CHALLENGES_IN_SMART_CI-

données sensibles, ce qui soulève des problèmes de confidentialité et nécessite la confiance du public dans la sécurité des données et la résilience des services. Sans cette confiance, le succès des villes intelligentes et la confiance dans la gouvernance numérique sont menacés. L'Ouganda s'est concentré sur plusieurs initiatives, telles que la planification urbaine, les transports et les services numériques, pour atteindre ses objectifs de ville intelligente en 2024. Cependant, il est confronté à des défis tels qu'une infrastructure numérique inadéquate, des problèmes d'intégration avec les systèmes existants, des risques liés à la confidentialité des données, un manque d'engagement de la part des communautés et des difficultés à obtenir un financement cohérent. Malgré ces défis, les initiatives font progresser le pays de manière significative en 2024.

Kampala exploite les technologies de la quatrième révolution industrielle (4IR) pour renforcer l'efficacité et numériser les services publics, améliorant ainsi la vie des citoyens. Les initiatives clés comprennent un nouveau centre de contrôle de la circulation, des feux de circulation améliorés et l'installation de poteaux intelligents avec des lumières LED et une infrastructure de télécommunications pour stimuler la connectivité.¹³²² Toutefois, une attention minimale est accordée au respect de la vie privée et à la sécurité des données.¹³²³ Ces éléments révèlent de graves violations. Il existe une tendance inquiétante au renforcement de la surveillance, des cadres juridiques inadéquats pour protéger la vie privée et des garanties insuffisantes contre les actions arbitraires de l'État. Le respect de ces mesures est essentiel pour protéger les droits individuels, favoriser la confiance dans les communications numériques et assurer le développement responsable des villes intelligentes en donnant la priorité à la confidentialité et à la sécurité des données personnelles.

Censure et modération du contenu

En 2024, l'environnement réglementaire de l'Ouganda concernant le contenu en ligne a suscité des inquiétudes quant à sa conformité avec les principes énoncés dans la CADHP, en particulier les droits à la liberté d'expression et à l'accès à l'information. Ces dernières années, le gouvernement ougandais a mis en œuvre des mesures strictes pour contrôler le discours en ligne, justifiant souvent ces actions sous le couvert de la sécurité nationale et de l'ordre public. Il a notamment réglementé l'utilisation des médias sociaux et surveillé et éventuellement supprimé les contenus jugés inappropriés par les autorités. Par exemple, le 13 décembre 2024, la Commission des communications de l'Ouganda (UCC) a ordonné à tous les diffuseurs et fournisseurs de services en ligne de l'Ouganda de cesser immédiatement de diffuser des chansons spécifiques jugées vulgaires et d'en discuter.¹³²⁴ Il s'agissait particulièrement d'interdire «Enkudi» et «Okwepiicha» des artistes Gravity Omutujju et Lil Pazo dans le cadre des efforts visant à protéger le tissu moral et culturel de la société ougandaise. L'UCC a cité la loi sur les communications de l'Ouganda et les règlements sur le contenu de 2019, en s'inquiétant de l'impact sur la liberté artistique et l'expression.¹³²⁵ Le 18 novembre 2024, un TikToker de 21 ans a été condamné à 32 mois de prison pour avoir insulté le président ougandais, Yoweri Museveni, par le biais d'un contenu humoristique partagé avec ses 20 000 adeptes. Il a été accusé d'incitation à la haine et de diffusion d'informations malveillantes après avoir organisé un faux procès appelant à la flagellation publique de Museveni.

Le tribunal, dirigé par le premier magistrat Stellah Maris Amabilis, a estimé qu'il n'avait pas de remords et a déclaré que la peine dissuaderait les attaques sur les médias sociaux. Cette condamnation découle d'un amendement controversé de 2022 à la loi sur l'utilisation abusive des ordinateurs (Computer Misuse Act), que le département d'État américain a associé à l'intimidation des critiques par le gouvernement. Les groupes de défense des droits ont condamné à plusieurs reprises l'Ouganda pour ses violations des droits de l'homme et ses restrictions à la

TIES A CASE REVIEW OF AFRICAN METROPOLISES (accessible le 28 novembre 2024)

¹³²² Watchdog Uganda, 'PATRICK NDEGWA : La première ville intelligente de l'Ouganda : Using digital services to make Kampala smarter' (2023) <https://www.watchdoguganda.com/op-ed/20230709/156431/patrick-ndegwa-ugandas-first-smart-city-using-digital-services-to-make-kampala-smarter.html> (consulté le 18 novembre 2024)

¹³²³ Ayang Macdonald, « L'Ouganda suspend plus de 1,4 million de cartes SIM non liées aux données biométriques des utilisateurs » (29 novembre 2023, 8:02 am EST) <https://www.biometricupdate.com/202311/uganda-suspends-over-1-4m-sim-cards-not-linked-to-users-biometrics> (consulté le 18 novembre 2024).

¹³²⁴ Josh Ruby, 'L'UCC suspend officiellement Gravity Omutujju et les chansons de Lil Pazo' (17 décembre 2024) <https://mbu.ug/2024/12/17/uganda-communications-commission-suspends-gravity-omutujju-songs/> (consulté le 15 janvier 2025)

¹³²⁵ Jackie Namatovu, « L'UCC interdit « Enkudi » et « Okwepiicha » dans le cadre d'une nouvelle répression contre la musique « vulgaire » » (13 décembre 2024) <https://chimpreports.com/ucc-bans-enkudi-okwepiicha-in-new-crackdown-on-vulgar-music/> (consulté le 15 janvier 2025).

liberté d'expression.¹³²⁶ En outre, Ibrahim Musana, un créateur ougandais de TikTok âgé de 27 ans, connu pour ses pages «Pressure Pressure», a été arrêté le 16 novembre 2024. Il a été accusé de diffamation, d'incitation à la haine et d'incitation à la violence pour avoir prétendument attaqué le Kabaka et d'autres représentants du Buganda dans ses vidéos.¹³²⁷ Les autorités affirment qu'il a abusé des plateformes de médias sociaux telles que TikTok et Facebook, suscitant l'indignation de la population locale face à ses remarques irrespectueuses.¹³²⁸ Ces pratiques ont donné lieu à des accusations de censure visant à étouffer la dissidence et à supprimer les voix critiques, qui sont cruciales pour une société démocratique saine. La CADHP souligne l'importance de la liberté d'expression inhérente à la gouvernance démocratique. L'article 9 de la charte stipule explicitement que tout individu a le droit d'exprimer et de diffuser ses opinions dans le cadre de la loi. L'approche actuelle de l'Ouganda en matière de modération de contenu et de censure pourrait être considérée comme incompatible avec ces engagements, car elle limite considérablement la capacité des citoyens à s'engager librement dans le discours public. De plus, l'application des politiques de modération de contenu manque souvent de transparence et de procédure régulière, ce qui complique encore la situation. Des rapports faisant état d'arrestations arbitraires et de harcèlement de journalistes, de blogueurs et de militants ont mis en lumière les risques encourus par ceux qui cherchent à exprimer des opinions dissidentes ou à partager des informations qui vont à l'encontre des récits du gouvernement.¹³²⁹ Les pratiques de censure et de modération de contenu de l'Ouganda continueront probablement à être évaluées au regard des principes de la CADHP. Les groupes de défense et les organisations de défense des droits de l'homme continueront assurément à faire pression sur le gouvernement pour qu'il respecte ses obligations en matière de protection de la liberté d'expression et qu'il veille à ce que tous les citoyens puissent participer pleinement à la sphère publique numérique sans craindre de représailles. Ces efforts sont essentiels pour promouvoir un cadre de gouvernance plus ouvert et plus responsable dans un monde de plus en plus connecté.

Accès à l'information

L'Ouganda a été l'un des premiers pays africains à établir une loi sur le droit à l'information avec la loi sur l'accès à l'information (ATIA) en 2005, suivie par le règlement sur l'accès à l'information en 2011, qui s'aligne sur le principe de la garantie des droits légaux d'accès à l'information détenue par les organismes publics.¹³³⁰ Cette législation vise à promouvoir l'accès à l'information, à favoriser la transparence du gouvernement et à encourager la participation des citoyens à la prise de décision. Depuis la promulgation de la LAI, le gouvernement ougandais a lancé plusieurs programmes pour améliorer l'accès à l'information, notamment le ministère des TIC et de l'orientation nationale, qui est chargé de formuler des politiques en matière de TIC et de gérer l'infrastructure nationale; la stratégie de communication du gouvernement, qui vise à créer un système de communication coordonné entre le gouvernement et le public, le temps d'antenne pour l'éducation du public fourni sur les stations de radio locales pour informer les citoyens sur la prestation de services et les questions de développement, et le Centre d'interaction gouvernement-citoyen (GCIC) pour améliorer le suivi de la prestation de services et faciliter le retour d'informations de la part des citoyens.¹³³¹ Ces efforts sont positifs, mais insuffisants au regard des droits légaux garantis. Des efforts accrus en matière d'éducation du public sont nécessaires pour combler le fossé entre la législation et son application pratique.

En outre, la constitution ougandaise de 1995 garantit aux citoyens le droit d'accéder aux informations détenues par l'État, avec certaines restrictions en matière de sécurité et de respect de la vie privée.¹³³² Ce droit est également reconnu par les cadres internationaux, notamment l'article

¹³²⁶ Swaibu Ibrahim, « Un TikToker condamné à 32 mois de prison pour avoir insulté le président ougandais » (18 novembre 2024) <https://www.bbc.com/news/articles/cd7njyvw5o.amp> (consulté le 15 janvier 2025).

¹³²⁷ Dennis Musau, « Un TikToker arrêté pour avoir trollé le roi Kabaka d'Ouganda » (19 février 2024 05:53 (EAT)) <https://www.citizen.digital/news/tiktoker-arrested-for-trolling-ugandas-king-kabaka-n337002> (consulté le 15 janvier 2025).

¹³²⁸ Dennis Musau, « Un TikToker arrêté pour avoir trollé le roi Kabaka d'Ouganda » (19 février 2024 05:53 (EAT)) <https://www.citizen.digital/news/tiktoker-arrested-for-trolling-ugandas-king-kabaka-n337002> (consulté le 15 janvier 2025).

¹³²⁹ Brian Byaruhanga, « Gérer les menaces qui pèsent sur le journalisme en Ouganda » (30 juin 2023) <https://cipe-sa.org/2023/06/navigating-the-threats-to-journalism-in-uganda/> (consulté le 14 janvier 2025)

¹³³⁰ CIPESA, « L'état de l'accès à l'information en Ouganda » <https://cipesa.org/wp-content/files/briefs/report/Position-Paper-The-State-of-Access-to-Information-in-Uganda.pdf> (consulté le 19 novembre 2024)

¹³³¹ <https://cipesa.org/wp-content/files/briefs/report/Position-Paper-The-State-of-Access-to-Information-in-Uganda.pdf> (consulté le 11 novembre 2024)

¹³³² <https://cipesa.org/wp-content/files/briefs/report/Position-Paper-The-State-of-Access-to-Information-in-Uganda.pdf>

19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et l'article 9 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.¹³³³ En outre, les Nations unies ont souligné l'importance de l'accès à l'internet en tant qu'élément essentiel de la promotion du droit à l'information, l'UNESCO ayant désigné le 28 septembre comme la Journée internationale de l'accès universel à l'information. Cette structure législative fait progresser le droit d'accès à l'information détenue par les organismes publics, mais son efficacité dépend de la mise en œuvre et de la pratique.

La loi sur l'accès à l'information de 2005 accorde aux citoyens le droit d'accéder à l'information, mais dans la pratique, nombreux sont ceux qui se heurtent à des difficultés.¹³³⁴ De nombreux Ougandais, y compris des agents d'information et des fonctionnaires, doivent souvent être informés de l'existence de la loi, ce qui entrave sa mise en œuvre. La section 3(d) de la loi stipule que les citoyens doivent avoir accès à l'information facilement et dans un délai de 21 jours. Cependant, les retards dus à la peur et à la bureaucratie rendent généralement l'exercice de ce droit difficile, en particulier pour les journalistes et les personnes chargées de faire respecter les droits de l'homme; ces obstacles entravent l'accès des résidents à l'information, ce qui contredit le principe d'accès rapide énoncé dans la Convention relative aux droits de l'homme. Alors que la loi devrait permettre l'accès du public aux informations concernant les citoyens, l'article 41 de la Constitution et d'autres sections limitent ce droit aux informations détenues par les organismes publics, à l'exclusion des entreprises privées et de la société civile, parce qu'il est du devoir des acteurs étatiques de fournir les informations nécessaires à la protection des droits de l'homme.

En revanche, les acteurs non étatiques n'ont pas les mêmes obligations. Cependant, cette exclusion d'autres entités soulève des inquiétudes quant à l'aspect pratique et à l'efficacité de l'accès à l'information, qui est essentiel pour le respect du principe 26(a) de la CADHP. La LAI couvre principalement les informations émanant d'organismes publics, ce qui exclut les entités privées et limite l'accès à des informations cruciales pour la protection des droits. Cependant, malgré ces obstacles, la radio reste la principale source d'information, bien que son utilisation ait chuté de 79 % en 2017 à 56 % en 2024. L'utilisation de la télévision a augmenté de 9 % à 17 %, mais a diminué à 16 % en 2024. L'utilisation d'Internet a augmenté de 0,3 % à 4 %, tandis que l'utilisation des médias sociaux a réduit de 4 % à 3 %. Le bouche-à-oreille comme source d'information a augmenté de manière significative, passant de 4 % à 16 %, ce qui met en évidence les préoccupations liées à la désinformation.¹³³⁵

Intelligence artificielle et technologies émergentes

L'intelligence artificielle (IA) suscite de plus en plus d'inquiétudes, les informaticiens prévoyant que les systèmes intelligents prendront de plus en plus le relais de l'homme dans la prise de décision.¹³³⁶ Selon l'enquête mondiale 2022 publiée le 8 décembre 2024 par la Lloyd's Register Foundation, une organisation caritative britannique spécialisée dans la sécurité numérique, 78 % des Ougandais ont indiqué qu'ils ne se sentaient pas en sécurité dans des voitures conduites sans conducteur humain.¹³³⁷ Selon le rapport 2024 Government AI Readiness Index d'Oxford Insights, l'Ouganda se classe au 132e rang sur 193 pays en matière de développement de l'IA sur la base du gouvernement, de la technologie et de l'infrastructure.¹³³⁸ Malgré ce mauvais classement, des experts et des organisations locales de l'IA ont formé 2 567 personnes pour former un million d'Ougandais d'ici à 2030 afin d'améliorer les perceptions de l'IA générative.¹³³⁹ Le gouvernement ougandais déploie également des technologies d'IA dans diverses agences afin de renforcer l'efficacité, d'améliorer la précision, de relever les défis environnementaux, de renforcer la sécurité et de fournir des services personnalisés aux citoyens.¹³⁴⁰

En Ouganda, le gouvernement s'est associé à l'entreprise chinoise Huawei en 2019 pour créer un

[pdf](#) (consulté le 11 novembre 2024)

¹³³³ <https://cipesa.org/wp-content/files/briefs/report/Position-Paper-The-State-of-Access-to-Information-in-Uganda.pdf>

[pdf](#) (consulté le 11 novembre 2024)

¹³³⁴ <https://chapterfouruganda.org/sites/default/files/downloads/The-Access-to-Information-Act-2005.pdf> (consulté le 11 novembre 2024)

¹³³⁵ <https://www.independent.co.ug/radio-still-most-popular-media-in-uganda/> (consulté le 11 novembre 2024)

¹³³⁶ <https://www.independent.co.ug/ugandans-fear-artificial-intelligence/> (consulté le 9 novembre 2024)

¹³³⁷ <https://www.independent.co.ug/ugandans-fear-artificial-intelligence/> (consulté le 9 novembre 2024)

¹³³⁸ Indice de préparation à l'IA gouvernementale 2024 <https://oxfordinsights.com/ai-readiness/ai-readiness-index/> (consulté le 8 janvier 2024)

¹³³⁹ https://www.ntv.co.ug/ug/news/business/uganda-ranks-low-on-global-ai-index-as-experts-aim-to-train-1-million-4824128#google_vignette (consulté le 16 novembre 2024)

¹³⁴⁰ <https://apsdpr.org/index.php/apsdpr/article/view/770>

système de surveillance par reconnaissance faciale alimenté par l'IA, censé prévenir la criminalité. Cependant, l'IA formée sur des données biaisées peut renforcer les stéréotypes de genre, ce qui rend crucial de documenter les menaces contre les groupes marginalisés.¹³⁴¹ Ce partenariat soulève des questions essentielles sur la compatibilité avec les lois internationales sur les droits de l'homme. Les problèmes de transparence qui entourent le partenariat rendent difficile l'évaluation de son respect des lois internationales sur les droits de l'homme et soulèvent des inquiétudes quant à d'éventuels conflits éthiques. Il est essentiel de comprendre les motivations et les détails du partenariat pour garantir le respect des principes des droits de l'homme. L'utilisation de l'IA à des fins de surveillance peut violer les droits à la vie privée et à la liberté d'expression garantis par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et il est donc essentiel de veiller à ce que ces technologies respectent les droits fondamentaux. La technologie Deepfake, qui produit des contenus audio et vidéo réalistes, mais faux, est de plus en plus utilisée pour nuire aux journalistes.¹³⁴² Ainsi, le faux audio du journaliste Denník N est un exemple inquiétant d'utilisation abusive de l'IA.¹³⁴³ S'il est relativement facile de créer des «deepfakes», les détecter reste un défi, car des outils de détection fiables doivent encore être améliorés. Des outils avancés de surveillance par IA, y compris la reconnaissance faciale, sont également déployés pour surveiller les citoyens sous prétexte de renforcer la sécurité.¹³⁴⁴ Cela soulève des inquiétudes, notamment en ce qui concerne le harcèlement de militants ougandais pour le climat en 2024 par de faux comptes de médias sociaux.¹³⁴⁵ Une enquête menée par la BBC en janvier 2024 a mis au jour un réseau de comptes de ce type en Ouganda, utilisant des méthodes de faible technicité similaires au photoshopping traditionnel.¹³⁴⁶ Alors que l'utilisation de grands modèles de langage comme ChatGPT se développe, il est urgent de réévaluer les lois sur la collecte de données afin de protéger les droits des citoyens. Les décideurs politiques craignent que les «deepfakes» n'induisent en erreur et ne divisent la société, ce qui en ferait un puissant outil de désinformation.

Cette évolution technologique soulève des questions quant à l'applicabilité de l'article 27 de la Constitution de 1995, qui garantit le «droit à la vie privée». À la suite de la loi de 2010 sur la réglementation de l'interception des communications (Regulation of Interception of Communications Act - RICA), ce droit doit être pris en compte de manière adéquate en raison des avancées technologiques. Il est donc nécessaire de souligner les efforts du gouvernement dans l'élaboration d'une loi sur l'IA et d'une politique visant à réglementer l'utilisation de l'IA, en particulier pour lutter contre la désinformation sur les plateformes numériques.¹³⁴⁷ La collaboration avec la communauté juridique, le monde universitaire et les Nations unies vise à établir les réglementations nécessaires. Il est également essentiel de prendre en compte les préoccupations éthiques et les implications sociales de l'adoption de l'IA, notamment en ce qui concerne la confidentialité des données, les risques de sécurité, la fracture numérique et le déplacement des emplois. Il est essentiel d'aborder ces questions pour obtenir des résultats durables en Ouganda. L'intégration des technologies de l'IA en Ouganda offre la possibilité d'améliorer l'efficacité et la sécurité, mais elle doit s'aligner sur les principes de l'ACPHR, tels que le principe 39. Des efforts continus sont essentiels pour garantir que ces technologies respectent les droits fondamentaux, favorisant un environnement numérique sûr et juste pour tous les Ougandais.

Inclusion numérique

Systèmes d'identification numérique inclusifs

Le système national d'identification de l'Ouganda est un élément crucial de la gouvernance et

¹³⁴¹ Intelligence artificielle et technologies émergentes et leur impact sur l'espace civique en Afrique <https://wougn.net/org/artificial-intelligence-and-emerging-technologies-and-their-impact-on-civic-space-in-africa/> (consulté le 18 novembre 2024).

¹³⁴² <https://cipesa.org/2023/06/navigating-the-threats-to-journalism-in-uganda/> (consulté le 10 novembre 2024)

¹³⁴³ <https://ipi.media/slovakia-deepfake-audio-of-dennik-n-journalist-offers-worrying-example-of-ai-abuse/> (consulté le 8 janvier 2025)

¹³⁴⁴ Les problèmes de désinformation pourraient se multiplier avec les vidéos «deepfake» (lundi 28 janvier 2019 - mis à jour le 28 septembre 2020) <https://www.monitor.co.ug/uganda/news/national/misinformation-woes-could-multiply-with-deepfake-videos-1803256> (consulté le 18 novembre 2024)

¹³⁴⁵ Des faux grossiers en Ouganda Trending : Une enquête de BBC Trending expose un réseau tentaculaire de faux comptes de médias sociaux opérant en Ouganda <https://www.bbc.co.uk/programmes/w3ct5d9f> (consulté le 18 novembre 2024)

¹³⁴⁶ <https://www.bbc.co.uk/programmes/w3ct5d9f> (consulté le 18 novembre 2024)

¹³⁴⁷ Atuhaire, Edna, « L'intelligence artificielle et le droit à la vie privée en Ouganda » (2021-12) <https://dissertations.mak.ac.ug/handle/20.500.12281/11955> (consulté le 18 novembre 2024)

de l'identification dans le pays, facilitant l'accès de millions de personnes aux services publics et à l'inclusion financière. En 2024, une opération massive d'inscription et de renouvellement des cartes d'identité permettra de mettre à jour les cartes périmées et d'enregistrer les citoyens non répertoriés. L'introduction de la biométrie de l'iris constituera une mise à jour importante, car elle permettra de résoudre le problème d'environ un million d'enregistrements d'empreintes digitales illisibles en raison du vieillissement ou d'une blessure. Les motifs de l'iris, uniques à chaque individu et permanents dans le temps, renforceront la sécurité et la précision de la vérification de l'identité.

L'Autorité nationale d'identification et d'enregistrement (NIRA) vise à enregistrer 17,2 millions d'Ougandais non inscrits tout en renouvelant de nombreuses cartes d'identité arrivant à expiration. Toutefois, le calendrier serré de cette initiative suscite des inquiétudes, notamment en raison des prochaines élections générales de 2026, pour lesquelles les électeurs doivent être munis d'une pièce d'identité. Une inscription précipitée pourrait priver de leur droit de vote de nombreuses personnes, en particulier les primo-votants et les électeurs éloignés, ce qui aurait un impact sur leur accès aux services essentiels et leur participation à la démocratie. Cependant, ce délai est aussi l'occasion de recueillir les commentaires des parties prenantes afin d'améliorer le processus et de garantir un système d'identification numérique plus inclusif, plus équitable et plus respectueux de la vie privée. Ce faisant, le gouvernement peut aligner ses efforts sur les meilleures pratiques internationales en matière d'infrastructure publique numérique. Toutefois, si le système national d'identification de l'Ouganda vise à améliorer la gouvernance et l'inclusion grâce à des innovations telles que la biométrie de l'iris, la mise en œuvre doit protéger la vie privée, la sécurité des données, le consentement éclairé, la transparence, la responsabilité et la surveillance, ainsi que la limitation des objectifs. Cette adhésion au principe 42 de la CADHP sur la vie privée et la protection des données personnelles renforcera en fin de compte la participation démocratique et la confiance du public.

Fonds de service universel

En 2023, seuls 27 % des Ougandais vivaient dans des zones urbaines, ce qui se traduit par un accès limité à l'électricité et à l'internet dans les zones rurales.¹³⁴⁸ Il existe un écart important entre les sexes en matière d'accès à l'internet, l'indice 2022 de l'internet inclusif faisant état d'une disparité de 23,5 %, soit dix points de pourcentage de plus qu'en 2021.¹³⁴⁹ Le Fonds pour le service universel, connu sous le nom de Uganda Communications Universal Service and Access Fund (UCUSAF), vise à étendre l'accès aux télécommunications dans les zones non desservies et mal desservies qui ne sont pas commercialement viables pour les opérateurs titulaires d'une licence. Cette initiative soutient plusieurs objectifs de développement durable (ODD), notamment l'ODD 9, qui promeut une infrastructure résiliente, et l'ODD 10, qui cherche à réduire les inégalités dans l'accès aux ressources. En élargissant l'accès aux télécommunications, l'UCUSAF contribue à réduire la fracture numérique et à améliorer l'équité tout en soutenant l'objectif de développement durable n° 11 pour les villes durables.¹³⁵⁰ L'UCUSAF reçoit des contributions annuelles de la part d'opérateurs de télécommunications agréés, qui paient une taxe de 2 % sur leurs revenus bruts, garantissant ainsi l'accès des populations mal desservies aux services de communication essentiels.¹³⁵¹

En mai 2024, MTN Uganda a annoncé une contribution de 42,5 milliards UGX au fonds d'accès et de service universel de l'UCC, contre 36 milliards UGX l'année précédente.¹³⁵² Cet investissement souligne l'engagement de MTN Uganda à réduire la fracture numérique et s'aligne sur sa stratégie 2025 pour les solutions numériques en Afrique.¹³⁵³ De même, Airtel Uganda a contribué à hauteur

¹³⁴⁸ Banque mondiale, 'Population urbaine (% de la population totale) - Ouganda' <https://data.worldbank.org/indicator/SP.URB.TOTL.IN.ZS?locations=UG> (consulté le 17 novembre 2024)

¹³⁴⁹ Economist Impact, « Indice Internet inclusif 2022 en Ouganda » <https://impact.economist.com/projects/inclusive-internet-index/2022/country/Uganda> (consulté le 17 novembre 2024)

¹³⁵⁰ UCUSAF - Programme d'infrastructure d'accès <https://www.ucc.co.ug/ucusaf/access-infrastructure-program/> (consulté le 18 novembre 2024)

¹³⁵¹ JAVIRA SSEBWAMI, Airtel verse 34,8 milliards UGX au fonds de télécommunications rurales' (4 avril 2024) <https://www.pmldaily.com/business/2024/04/airtel-pays-ugx-34-8billion-to-rural-telecom-fund.html> (consulté le 18 novembre 2024).

¹³⁵² Mtn Uganda (24 mai 2024). MTN Uganda annonce une contribution de 42,5 milliards d'UGX au Fonds de service et d'accès universels de l'UCC <https://www.mtn.co.ug/mtn-uganda-announces-ugx-42-5-billion-contribution-to-uccs-universal-service-and-access-fund/> (consulté le 19 novembre 2024).

¹³⁵³ MTN Ouganda, « MTN Ouganda annonce une contribution de 42,5 milliards de SGD au Fonds pour le service et l'accès universels de l'UCC » (24 mai 2024).

de 34,8 milliards d'UGX au fonds de développement des communications rurales, qui a financé des centres de formation aux TIC dans les écoles et des tours Internet dans les communautés mal desservies au cours des cinq dernières années.¹³⁵⁴

En 2024, des avancées notables ont été réalisées dans le domaine des télécommunications, notamment avec l'inauguration d'un site de télécommunications alimenté par l'énergie solaire à Lapono, dans le district d'Agago, sous l'égide du Fonds d'accès et de service universel de la Commission des communications de l'Ouganda (UCUSAF). Ce projet vise à améliorer l'accès au réseau dans les zones mal desservies tout en promouvant la durabilité. L'UCC prévoit d'établir 63 sites supplémentaires avec Towerco Africa, dont sept sont déjà construits et quatre opérationnels dans des endroits tels que Kasimbi, Nyambigha et Kyazirimu. La subvention estimée pour ces initiatives est de 12 milliards de shillings ougandais.¹³⁵⁵ En outre, 1 400 ménages mal desservis dans huit sous-comtés ont reçu des tablettes solaires préchargées avec des données, facilitant ainsi la connectivité.¹³⁵⁶ L'UCUSAF a pour objectif d'achever 200 sites au cours des cinq prochaines années, en visant une couverture de 42 % dans 117 sous-comtés identifiés, afin d'autonomiser les communautés et de favoriser le développement économique.¹³⁵⁷

Fin 2023, le GDIP a réalisé une évaluation de l'impact du Projet d'appareils électroménagers ruraux, lancé par la Commission ougandaise des communications (UCC) dans le cadre du Fonds ougandais d'accès au service universel de communication (UCUSAF). Ce projet vise à fournir des technologies de l'information et de la communication (TIC) aux communautés mal desservies en Ouganda. L'UCC distribue des tablettes alimentées par le réseau et par l'énergie solaire, préchargées avec six mois de forfaits de données, aux ménages à faibles revenus dans les villages. Les principaux objectifs sont d'améliorer la connectivité, la culture numérique et l'accès à l'information, afin de réduire la fracture numérique. En décembre 2023, le projet avait achevé deux phases pilotes et mis en œuvre une troisième phase, atteignant 54 districts et profitant à 10 706 ménages. Le projet a considérablement amélioré le paysage socio-économique en s'attaquant à des problèmes tels que le faible taux d'alphabétisation, les problèmes d'accessibilité financière et la couverture réseau limitée. Les appareils distribués sont principalement utilisés pour l'éducation, la génération de revenus et la communication. Deux tiers des participants ont fait état d'une augmentation de leurs revenus grâce à l'utilisation des appareils pour des activités commerciales et d'un gain de temps et d'argent.¹³⁵⁸

L'UCUSAF s'est associée à NUDIPU et à Eight Tech Consults pour améliorer les compétences numériques des personnes handicapées en Ouganda. Ils ont récemment réalisé une évaluation des besoins pour combler le fossé numérique des personnes handicapées dans le cadre d'un programme triennal axé sur l'amélioration des compétences en TIC et de l'accès aux services en ligne.¹³⁵⁹ Les études montrent que plus de 60 % des personnes handicapées ont besoin de compétences plus élémentaires en matière de TIC et qu'elles possèdent peu d'appareils connectés à l'internet. Seuls 24,7 % des personnes handicapées possèdent un smartphone, 4,7 % un ordinateur portable et encore moins une tablette ou un ordinateur de bureau. La plupart d'entre eux utilisent ces appareils essentiellement pour se divertir plutôt que pour s'instruire ou accéder à des informations essentielles, ce qui souligne la nécessité d'une formation adaptée en matière d'alphabétisation numérique.¹³⁶⁰ Le NUDIPU, en collaboration avec l'UCC, Eight Tech Consults et d'autres parties prenantes, s'efforce également d'améliorer l'adoption des TIC et l'accès aux

<https://www.mtn.co.ug/mtn-uganda-announces-ugx-42-5-billion-contribution-to-uccs-universal-service-and-access-fund/> (consulté le 19 novembre 2024)

¹³⁵⁴ <https://www.pmldaily.com/business/2024/04/airtel-pays-ugx-34-8billion-to-rural-telecom-fund.html> (consulté le 18 novembre 2024)

¹³⁵⁵ Mary Gorret Nakiganda, « L'UCC dévoile un site de télécommunications solaires dans le district d'Agago » (13 février 2024) <https://ideashouse.news/ucc-unveils-solar-telecom-site-in-agago-district/> (consulté le 19 novembre 2024).

¹³⁵⁶ 1 400 ménages ougandais reçoivent des tablettes alimentées par l'énergie solaire <https://sun-connect.org/1400-households-in-uganda-get-solar-powered-tablets/> (consulté le 19 novembre 2024)

¹³⁵⁷ Roger Bambino, « UCUSAF : Pourquoi l'UCC déploie-t-elle son propre réseau de télécommunications ? » (6 février 2024) <https://techjaja.com/ucusaf-why-is-ucc-still-rolling-out-own-telecom-network/> (consulté le 19 novembre 2024)

¹³⁵⁸ Partenariat mondial pour l'inclusion numérique, « Connecter les personnes mal desservies et non desservies : que pouvons-nous apprendre de l'Ouganda » (24 janvier 2024) <https://globaldigitalinclusion.org/2024/01/24/connecting-the-underserved-and-unserved-what-can-we-learn-from-uganda/> (consulté le 19 novembre 2024)

¹³⁵⁹ <https://guru8.net/2024/06/ucc-ucusaf-partner-with-nudipu-and-eight-tech-consults-to-boost-digital-skills-for-persons-with-disabilities-in-uganda/> (consulté le 20 novembre 2024)

¹³⁶⁰ Davis Kawalya, « L'UCC et l'UCUSAF s'associent à NUDIPU et à Eight Tech Consults pour renforcer les compétences numériques des personnes handicapées en Ouganda » (14 juin 2024) <https://guru8.net/2024/06/ucc-ucusaf-partner-with-nudipu-and-eight-tech-consults-to-boost-digital-skills-for-persons-with-disabilities-in-uganda/> (consulté le 19 novembre 2024).

services en ligne pour les personnes handicapées. D'ici à 2024, plus de 54339 personnes auront rejoint le programme.¹³⁶¹

Le programme e-booster financé par l'UCC vise à améliorer l'inclusion financière dans les communautés de pêcheurs ougandaises mal desservies en numérisant les organisations coopératives d'épargne et de crédit (SACCO).¹³⁶² Une évaluation a révélé que si 90 % des personnes interrogées possèdent un téléphone (38 % ont un smartphone), seulement 10 % ont un accès fiable à Internet et 62,4 % n'ont pas encore fait l'expérience d'Internet. Plus de 80 % des personnes interrogées gagnent moins de 500 000 shillings ougandais par mois. Malgré cela, 77 % sont membres de groupes d'épargne, qui s'appuient principalement sur des registres papier pour la tenue des comptes, ce qui pose des problèmes tels que la fraude et les retards - seuls 3 % utilisent des systèmes automatisés, ce qui montre qu'il y a un besoin d'amélioration.

Sur une note positive, la Commission des communications de l'Ouganda étend les réseaux mobiles, avec 600 000 nouveaux abonnements mobiles au deuxième trimestre 2023, ce qui se traduit par un taux de pénétration de 77 abonnements actifs de téléphonie mobile pour 100 Ougandais.^{1363, 1364} Le nombre d'utilisateurs actifs de l'internet mobile a atteint 12,5 millions, tiré par l'utilisation des smartphones. Dans le domaine de l'éducation, 85 % des écoles secondaires publiques disposent de laboratoires informatiques avec accès à l'internet.¹³⁶⁵ Pour remédier au manque de technologie au niveau primaire, l'UCC fournira des services Internet à 50 écoles primaires et a organisé une réunion préalable à l'appel d'offres le 19 décembre 2023 pour discuter de l'initiative. Les étapes suivantes de la procédure de passation des marchés sont en cours.¹³⁶⁶ Dans les mois à venir, une mise à jour sera fournie concernant la section des fournisseurs de services et les délais de distribution des services Internet à 50 écoles primaires.

En mars 2024, TowerCo de l'Afrique Ouganda, en partenariat avec la Banque européenne d'investissement, a annoncé son intention d'installer 506 nouvelles tours de télécommunications pour améliorer la connectivité rurale.¹³⁶⁷ Parallèlement, le ministère des technologies de l'information et de la communication a lancé en 2023 une feuille de route quinquennale pour la transformation numérique nationale afin d'étendre l'infrastructure dorsale nationale (NBI) à 73 districts supplémentaires et 20 villes d'ici à 2028 dans le but d'assurer la connectivité de 3 000 unités gouvernementales à des vitesses de 20 Gbit/s. En août 2023, 1 466 sites gouvernementaux étaient connectés.¹³⁶⁸ En août 2023, 1 466 sites gouvernementaux étaient connectés.¹³⁶⁹ En 2024, la feuille de route du gouvernement prévoyait d'étendre 800 points d'accès Wi-Fi supplémentaires dans les zones mal desservies.¹³⁷⁰ Toutefois, il est possible que ce projet se prolonge au-delà de 2024, car le gouvernement prévoit de connecter au moins 90 % des ménages à l'internet d'ici à 2040.¹³⁷¹

L'UCUSAF gère divers programmes visant à combler le fossé numérique et à promouvoir une croissance inclusive. Ces initiatives comprennent les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'éducation, les TIC pour les personnes handicapées, la qualification numérique et la connectivité Internet. Le programme d'infrastructure d'accès se concentre sur

¹³⁶¹ Application TIC pour les personnes handicapées <https://app.ict4personswithdisabilities.org/> (consulté le 19 novembre 2024)

¹³⁶² Cinnamon News, « Le programme e-booster financé par l'UCC vise à favoriser l'inclusion financière grâce à la numérisation des SACCOS parmi les communautés de pêcheurs mal desservies d'Ouganda » (15 juillet 2024) <https://cinnamonclubs.com/ucc-funded-e-booster-program-moves-to-bring-financial-inclusion-through-digitization-of-saccos-amongst-ugandas-underserved-fishing-communities/> (consulté le 19 novembre 2024)

¹³⁶³ <https://cinnamonclubs.com/ucc-funded-e-booster-program-moves-to-bring-financial-inclusion-through-digitization-of-saccos-amongst-ugandas-underserved-fishing-communities/> (consulté le 19 novembre 2024)

¹³⁶⁴ MTN Ouganda annonce une contribution de 42,5 milliards UGX au fonds d'accès et de service universel de l'UCC <https://www.mtn.co.ug/mtn-uganda-announces-ugx-42-5-billion-contribution-to-uccs-universal-service-and-access-fund/> (consulté le 18 novembre 2024)

¹³⁶⁵ <https://www.mtn.co.ug/mtn-uganda-announces-ugx-42-5-billion-contribution-to-uccs-universal-service-and-access-fund/> (consulté le 19 novembre 2024)

¹³⁶⁶ <https://www.newvision.co.ug/opportunities/tenders-1208> (consulté le 7 janvier 2025)

¹³⁶⁷ Publications de la BEI, « Ouganda : 40 millions de dollars de soutien européen pour l'expansion des télécommunications rurales en Ouganda » (7 mars 2024) <https://www.eib.org/en/press/all/2024-097-usd40-million-european-backing-for-uganda-rural-telecom-expansion> (consulté le 19 novembre 2024)

¹³⁶⁸ FEUILLE DE ROUTE DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE 2023/2024 - 2027/2028 <https://ict.go.ug/wp-content/uploads/2023/08/Digital-Transformation-Roadmap.pdf> (consulté le 19 novembre 2024)

¹³⁶⁹ Projet d'infrastructure dorsale nationale (NBI/EGI) <https://www.nita.go.ug/projects-service-portfolio/national-backbone-infrastructure-project-nbiegi> (consulté le 28 novembre 2024)

¹³⁷⁰ MYUG WiFi <https://www.nita.go.ug/MYUG%20WiFi> (consulté le 28 novembre 2024)

¹³⁷¹ <https://tnnuganda.com/2023/08/17/govt-to-connect-90-of-ugandan-households-to-internet/> (accédée le 7 janvier 2025)

l'amélioration de la connectivité dans les zones économiquement difficiles en construisant des sites stratégiquement situés.¹³⁷² Avec une approche globale et des plans ambitieux, l'UCUSAF vise à améliorer l'accès aux TIC dans les communautés ougandaises non desservies ou mal desservies.

Conclusion

Le rapport «Uganda Digital Rights and Inclusion 2024» souligne la nécessité d'une approche multipartite pour relever les défis complexes du pays en matière de droits numériques. Si des progrès ont été réalisés, notamment en matière d'accès à l'internet et d'engagement civique, des obstacles importants à la liberté d'expression et à l'accès à l'information subsistent, en particulier en ce qui concerne les restrictions gouvernementales et la protection des groupes marginalisés. Pour aller de l'avant, il est essentiel que les médias, la société civile, le gouvernement et le secteur privé coordonnent leurs efforts pour que le paysage numérique ougandais devienne un espace qui défende la liberté d'expression, protège la vie privée et promeuve l'inclusion. Par conséquent, si le rapport reconnaît les principes énoncés dans la déclaration de la CADHP, il révèle également des lacunes dans leur mise en œuvre qui doivent être comblées pour une conformité totale. En mettant en œuvre ces recommandations, les parties prenantes peuvent travailler ensemble pour combler le fossé numérique et défendre les droits et la dignité de tous les Ougandais à l'ère numérique.

L'indice TheScore

Le tableau de bord ci-dessous reflète les défis importants à relever pour garantir les droits liés à la liberté d'expression, à l'accès à l'information et à la protection des données. De nombreux domaines requièrent une attention et des réformes urgentes.

Indicateur de score	Déclaration de la CADHP (P comme Principe)	Score	Justification
Fermeture d'Internet	P38(2)	3	Les fermetures d'Internet entravent considérablement l'accès à l'information et limitent la communication, ce qui constitue une grave violation des droits.
Lois, politiques et autres mesures inexistantes pour promouvoir un accès universel, équitable, abordable et significatif à l'internet	P37	2	L'absence de lois adéquates pour garantir l'accès à l'internet met en évidence une lacune critique qui entrave l'équité et l'inclusion.
Criminalisation des fausses nouvelles	P22(2)	1	S'il existe des réglementations susceptibles de lutter contre la désinformation, elles échouent souvent et portent atteinte à la protection de la liberté d'expression. Elles peuvent être utilisées à mauvais escient contre la dissidence, surtout si l'on considère la référence aux arrestations liées aux fausses nouvelles.

1372 <https://techjaja.com/ucusaf-why-is-ucc-still-rolling-out-own-telecom-network/> (consulté le 18 novembre 2024)

Législation sur la sédition	P22(2)	1	Les lois sur la sédition restreignent la liberté d'expression et sont utilisées pour faire taire les critiques, ce qui constitue une grave menace pour les normes démocratiques.
Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits de l'homme et des citoyens	P20(1) & (2)	1	La fréquence des arrestations arbitraires crée un climat de peur et entrave la liberté d'expression et les libertés civiles.
Législation sur la protection des données.	P42	4	Bien qu'il existe certaines mesures et réglementations en matière de protection des données, il n'y a pas d'autorité indépendante chargée de la protection des données ; leur mise en œuvre reste incohérente et insuffisante pour protéger efficacement la vie privée.
Les États interviennent et exigent le retrait de contenus en ligne par les intermédiaires de l'internet.	P38 et P39(4)	2	L'ingérence de l'État dans la suppression des contenus en ligne porte atteinte à la liberté d'expression et indique des pratiques de censure qui restreignent considérablement l'accès à l'information et limitent la diversité des points de vue en ligne.
Atteinte à la confidentialité des communications	P41	2	L'invasion continue de la vie privée représente une violation importante des droits de la personne et sape la confiance dans les communications numériques.
L'incapacité du gouvernement à divulguer et à diffuser de manière proactive l'information sur les technologies numériques.	P29(3)	3	La diffusion limitée d'informations proactives limite la sensibilisation et l'engagement du public, ce qui va à l'encontre des principes de transparence et de responsabilité.
IA et technologies émergentes Stratégies nationales	P39(6)	3	Bien que certaines stratégies existent, leur efficacité et leur alignement sur les normes internationales doivent être évalués et améliorés.

Adoption de lois, de politiques et de mesures spécifiques en faveur de la sécurité numérique et de la protection de la vie privée des enfants en ligne	P37(5)	3	L'état actuel de la sécurité numérique et de la protection de la vie privée des enfants en Ouganda reste insuffisant. Bien qu'il existe quelques cadres, ils ne contiennent pas de dispositions spécifiques concernant la sécurité en ligne des enfants. Des politiques et des lois plus complètes sont nécessaires pour traiter de manière adéquate les risques uniques auxquels les enfants sont confrontés dans l'environnement numérique, y compris le harcèlement et l'exploitation en ligne. En outre, les efforts de sensibilisation et d'éducation des parents, des tuteurs et des enfants en matière de protection de la vie privée sont encore limités. Il est urgent de mettre en place des initiatives de collaboration entre les gouvernements, la société civile et les entreprises technologiques afin de créer une expérience en ligne plus sûre pour les enfants. La récente mise en place par l'Union africaine d'une politique de sécurité en ligne et d'autonomisation des enfants pourrait avoir un impact sur les initiatives à venir en Ouganda dans ce domaine.
Inclusion numérique	P37(3)	3	Des efforts sont déployés pour améliorer l'inclusion numérique, mais les disparités en matière d'accès et d'utilisation indiquent qu'il est nécessaire de lancer des initiatives de plus grande envergure.
SCORE TOTAL (jusqu'à 60)		28	

Que signifie pour l'Ouganda ce score de 28?

Un score total de 28 met en évidence des défis importants en Ouganda concernant des droits tels que la liberté d'expression, l'accès à l'information et la protection des données, ce qui montre que l'Ouganda est légèrement en conformité. Bien qu'il existe certains aspects positifs, tels que les mesures de protection des données et les stratégies en matière d'intelligence artificielle, les résultats globaux restent médiocres. Les principaux problèmes concernent la liberté d'expression, avec de faibles scores liés aux lois sur la sédition et aux arrestations arbitraires, ce qui indique un environnement répressif pour les médias et les dissidents; l'accès à l'information, qui illustre comment les fermetures d'Internet et les pratiques de divulgation inadéquates entravent l'accès du public aux informations essentielles, sapant ainsi les valeurs démocratiques; la protection des données, où les mesures existantes sont incohérentes et inadéquates, ce qui suggère la nécessité de cadres plus solides pour protéger les données personnelles et la vie privée; et l'inclusion numérique, qui indique que des efforts sont nécessaires pour améliorer l'accès à l'Internet dans différentes catégories de la population. En résumé, le score de 28 souligne le besoin urgent de réformes en Ouganda pour résoudre ces problèmes systémiques, promouvoir les droits de l'homme et créer un environnement numérique inclusif pour tous les citoyens.

Recommandations

Le gouvernement devrait:

- Élaborer et mettre en œuvre des politiques globales qui s'alignent sur les normes internationales en matière de droits de l'homme et protègent la liberté d'expression et les droits des individus dans l'espace numérique.
- Établir des lignes directrices claires pour réglementer les contenus en ligne qui respectent les droits des citoyens tout en s'attaquant à la désinformation et aux discours haineux.
- Augmenter les investissements dans l'infrastructure numérique afin d'étendre l'accès à l'internet dans les zones rurales et d'assurer une connectivité équitable pour tous les citoyens.

Les médias devraient:

- Favoriser une culture de l'information responsable qui donne la priorité à l'exactitude et au contexte, en particulier en ce qui concerne les questions liées au genre, afin de lutter contre la désinformation sexiste.
- Renforcer les efforts de collaboration entre les organisations de médias pour partager les ressources et les meilleures pratiques dans la lutte contre la violence et le harcèlement sexistes en ligne.
- Former les journalistes à la protection des données, au respect de la vie privée et à l'utilisation éthique des technologies afin de protéger les sources et les informations sensibles.

La société civile devrait:

- Renforcer les efforts de sensibilisation aux droits et à l'inclusion numériques, en particulier dans les communautés rurales et les groupes marginalisés.
- Promouvoir des programmes d'alphabétisation numérique qui permettent aux individus, en particulier aux femmes, de naviguer dans les espaces en ligne de manière sûre et efficace.
- Collaborer avec des organisations locales pour relever les défis uniques auxquels les femmes et les autres populations vulnérables sont confrontées dans le paysage numérique.
- Renforcer les efforts de plaidoyer en faveur de politiques spécifiques, telles que la politique nationale en matière d'intelligence artificielle, et abroger les lois problématiques, telles que le cadre réglementaire pour les plateformes en ligne, la loi sur la gestion de l'ordre public (2013), la loi sur les télécommunications et la loi sur le conseil des médias, entre autres, afin de renforcer la liberté d'expression et les droits en ligne.

Le secteur privé devrait:

- Promouvoir les initiatives de responsabilité sociale des entreprises qui améliorent l'accès à l'internet et la culture numérique dans les communautés mal desservies.
- Collaborer avec la société civile et le gouvernement pour créer des environnements en ligne plus sûrs en améliorant les pratiques de modération du contenu et en protégeant la vie privée des utilisateurs.
- Investir dans des technologies et des plateformes qui donnent la priorité aux droits des utilisateurs et facilitent un plus grand engagement dans les espaces en ligne, en particulier pour les groupes marginalisés.

- Élaborer des normes communautaires pour la modération du contenu qui promeuvent les droits et traitent de la violence sexiste facilitée par la technologie (TFGBV).

349

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

Résumé

Le rapport Londa Zambie évalue les développements clés qui ont eu lieu dans l'espace des technologies de l'information et des communications et des droits de l'homme en Zambie en 2024. Le rapport couvre des domaines thématiques tels que la liberté d'expression en ligne, la protection des données, la cybersécurité et l'inclusion numérique. Il examine également la mise en œuvre du Fonds pour l'accès et le service universels. Le rapport a été élaboré à partir d'une combinaison de recherches documentaires et quantitatives, ainsi que de discussions avec des experts. L'édition de cette année est aussi renforcée par l'introduction de l'indice TheScore, propriété de Paradigm Initiative, qui évalue la conformité de la Zambie avec les considérations relatives aux droits de l'homme guidées par la Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

En 2024, période considérée, le secteur des TIC a connu quelques développements importants. Il s'agit notamment du lancement d'un quatrième opérateur de téléphonie mobile, Zed Mobile, qui s'est engagé à investir 400 USD dans ses activités. Le ministère de la technologie et des sciences a lancé la politique nationale en matière d'intelligence artificielle, attendue depuis longtemps, et le secteur a également continué à attirer l'attention de sources mondiales, Google Cloud s'engageant par exemple à établir un centre d'excellence en Zambie. Dans l'ensemble, l'utilisation des services mobiles et de l'internet a poursuivi sa trajectoire positive au cours de la période considérée, un plus grand nombre d'individus ayant accès aux services.

Toutefois, les inquiétudes ont pareillement été nombreuses au cours de la période examinée, avec la multiplication des arrestations de dirigeants de l'opposition, de journalistes et de militants des droits civils, sous des chefs d'accusation allant de la sédition à l'incitation à la haine. Le gouvernement a également poursuivi ses tentatives d'adoption des projets de loi sur la cybersécurité et la cybercriminalité, qui ont été mis en garde par la société civile et les défenseurs des droits de l'homme, car ils contiennent des dispositions violant les droits de l'homme.

350

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024



Introduction

351

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

La Zambie est un pays enclavé d'Afrique australe qui partage ses frontières avec huit pays: l'Angola, la Tanzanie, le Zimbabwe, la Namibie, la République démocratique du Congo, le Mozambique, le Malawi et le Botswana.¹³⁷³ L'économie du pays est fortement tributaire de l'exploitation minière, qui contribue de manière significative à son produit intérieur brut (PIB), qui s'élevait à 27,6 milliards de dollars en 2023, ainsi qu'aux recettes fiscales et aux recettes d'exportation.¹³⁷⁴ Le secteur agricole est également un pilier, employant plus de 70 % de la population zambienne.¹³⁷⁵ La Zambie est une démocratie stable, caractérisée par des élections et des passations de pouvoir relativement pacifiques. Le président actuel, Hakainde Hichilema, et son Parti uni pour le développement national (UPND) sont arrivés au pouvoir en août 2021 après une sixième tentative à la présidence.¹³⁷⁶ Cette victoire est largement due au soutien des jeunes du pays, Hakainde ayant gagné en popularité en promettant d'améliorer la trajectoire de croissance socio-économique du pays, affectée par des années de déclin économique et de mauvaise gestion politique.

Cependant, le redressement économique a été lent à se matérialiser et une grande partie de la population du pays vit dans la pauvreté, alors que l'inflation élevée et le faible pouvoir d'achat des consommateurs contribuent à l'insatisfaction croissante des citoyens. Dans ce contexte, le pays se rapproche également des élections présidentielles d'août 2026, qui ont vu les tensions s'aggraver entre le parti sortant et les partis d'opposition.¹³⁷⁷

La Zambie obtient un score de 45 sur 60 dans l'indice TheScore de Paradigm Initiative. Il s'agit d'un indice des droits numériques qui évalue la conformité du pays avec les éléments clés des droits de l'homme et s'appuie sur la Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

Le huitième plan de développement national de la Zambie considère les technologies de l'information et de la communication (TIC) comme un élément essentiel de la transformation économique du pays. Cependant, il admet également que des facteurs tels qu'une infrastructure limitée, de faibles compétences numériques et un accès restreint aux appareils TIC¹³⁷⁸ ont contribué aux défis auxquels le secteur est confronté.

Un certain nombre d'institutions et d'acteurs jouent un rôle dans le secteur des TIC en Zambie. Le principal d'entre eux est le ministère de la technologie et des sciences, qui supervise l'élaboration et la mise en œuvre de la politique des TIC, tandis que l'Autorité zambienne de l'information et des communications (ZICTA) est le régulateur du secteur. La division du gouvernement électronique (e-Gov), aussi connue sous le nom de Smart Zambia Institute, a été créée par la signature de Hichilema du Commencement Order for the Electronic Government Act No. 41 of 2021 (décret d'entrée en vigueur de la loi sur le gouvernement électronique n° 41 de 2021). L'Institut est responsable de la gestion et de la promotion des services et processus du gouvernement électronique pour l'amélioration de la prestation des services publics.¹³⁷⁹ Il est guidé par le Plan national de gouvernement électronique 2023 - 2026 qui pose les bases d'une amélioration de la prestation de services, de l'accessibilité, de

1373 Atlas mondial « Quels pays bordent la Zambie ? »(2025) <https://www.worldatlas.com/articles/what-countries-border-zambia.html> (consulté le 13 octobre 2024).

1374 Rapport minier 2024 de PwC en Zambie (2024) <https://www.pwc.com/zm/en/publications/zambia-mining-report.html#:~:text=The%20mining%20sector%20continues%20to%20be%20a%20cornerstone,domestic%20product%20%28GDP%29%2C%20tax%20revenues%20and%20export%20earnings> (consulté le 30 octobre 2024).

1375 Fonds monétaire international « Stimuler la productivité et renforcer la résilience climatique dans le secteur agricole zambien » (2023) <https://www.elibrary.imf.org/view/journals/002/2023/257/article-A003-en.xml> (consulté le 3 novembre 2024).

1376 BBC 'Élections en Zambie : Hakainde Hichilema bat le président Edgar Lungu'(2021) <https://www.bbc.com/news/world-africa-58226695> (consulté le 30 octobre 2024).

1377 Bulawayo 24 News « Edgar Lungu, la Coalition Tonse et le paysage politique zambien : un choc de visions avant les élections de 2026 » (2024), (consulté le 27 novembre 2024).

1378 Ministère des finances et de la planification nationale «8NDP (2022-2026)».

1379 Institut Smart Zambia <https://www.szi.gov.zm/> (consulté le 21 novembre 2024)

la transparence et de l'efficacité entre le gouvernement, les citoyens et le secteur privé.

Le paysage des TIC en Zambie est également façonné par un certain nombre de lois ainsi que par des politiques essentielles telles que la politique nationale des TIC 2023, la stratégie nationale de transformation numérique 2023 - 2027, la stratégie de mise en œuvre de la politique nationale des TIC 2022 - 2026 et le plan stratégique 2022 - 2026.¹³⁸⁰

Accès à l'internet

À la mi-2024, la Zambie comptait 21,9 millions de cartes SIM mobiles, ce qui représente une croissance de 8,9 % en glissement annuel et un taux de pénétration de 109,2 %, selon les données officielles de ZICTA. Le nombre d'abonnements à l'internet a de plus augmenté de 10,2 % par rapport à 2023, pour atteindre 12,6 millions, soit 64,1 % de la population du pays. À la fin du mois de juin 2024, il y avait 93 licences valides dans le secteur des TIC, soit une augmentation par rapport aux 89 licences délivrées l'année précédente.¹³⁸¹ En termes d'accessibilité des services de connectivité, le coût des services de données en Zambie peut être considéré comme relativement prohibitif, surtout si l'on tient compte du coût élevé de la vie dans le pays.

Le coût de la vie en Zambie est estimé à 852 \$ par mois pour une personne,¹³⁸² par rapport à un salaire mensuel moyen de 6 000 ZMW (212 \$) par mois.¹³⁸³ Selon les dernières données disponibles, le rapport Worldwide Mobile Data Pricing 2022 de Cable.co.uk a révélé que le prix moyen d'un gigaoctet de données est de 8,01 dollars.¹³⁸⁴ Les données de la même entreprise ont également révélé que le coût moyen du haut débit mensuel dans le pays s'élevait à 44,63 USD, contre 62,66 USD en Afrique subsaharienne pour l'année 2024.

Liberté d'expression

La Constitution nationale de 2016¹³⁸⁵, affirme le droit à la liberté d'expression¹³⁸⁶, de réunion et d'association¹³⁸⁷, l'accès à l'information¹³⁸⁸, et la protection de la vie privée.¹³⁸⁹ La Zambie est par ailleurs signataire d'instruments régionaux et mondiaux relatifs aux droits de l'homme qui arguent la liberté d'expression en ligne et hors ligne, y compris la cybersécurité et la protection des données. Il s'agit notamment de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP)¹³⁹⁰, de la Convention internationale sur les droits civils et politiques (ICCPR)¹³⁹¹, de la Déclaration de Windhoek pour le développement d'une presse libre, indépendante et pluraliste¹³⁹², de la Déclaration de la Plateforme africaine sur l'accès à l'information (APAI)¹³⁹³ et de la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (Convention de Malabo)¹³⁹⁴, parmi d'autres. Habilitée par la loi de 2010 sur l'Autorité indépendante de radiodiffusion (IBA), l'Autorité indépendante de radiodiffusion est le régulateur des services de radio et de télévision du pays.¹³⁹⁵

En ce qui concerne les libertés en ligne, pour 2024, la Zambie est classée «partiellement libre», avec un score de 62, sur le tableau de bord de Liberté sur le Net 2024. Il s'agit d'une légère baisse par rapport à la note de 59 obtenues par le pays en 2023.¹³⁹⁶ Le pays n'a pas connu de coupure

352

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

1380 Kalembe « Mutati lance une politique des TIC et un plan stratégique de transformation numérique » (2023) <https://kalembe.news/business/2023/10/14/mutati-launches-ict-policy-digital-transformation-strategic-plan/> (consulté le 11 novembre 2024).

1381 ZICTA « Rapport de marché semestriel 2023 » (2023) https://www.zicta.zm/market-reports/2023_mid_year_market_report.pdf (consulté le 5 novembre 2024).

1382 Coût de la vie « Coût de la vie en Zambie » (2024) <https://livingcost.org/cost/zambia> (consulté le 9 janvier 2024).

1383 Enquête sur le salaire moyen « Salaire moyen en Zambie » <https://www.averagesalarysurvey.com/zambia> (consulté le 9 janvier 2024).

1384 Cable.co.uk « Tarification mondiale des données mobiles 2022 (2023) » <https://www.cable.co.uk/mobiles/worldwide-data-pricing/> (consulté le 12 janvier 2024)

1385 Loi 18 de 2016 sur la constitution de la Zambie.

1386 Constitution de la Zambie, loi 18 de 2016, article 20, point 13, ci-dessus.

1387 n 13 ci-dessus, art. 29.

1388 n 13 art 21.

1389 n 13, art 17.

1390 Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) Déclaration sur la liberté d'expression et l'accès à l'information, <https://www.achpr.org/legalinstruments/detail?id=69> (consulté le 9 novembre 2024).

1391 Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), <https://www.un.org/en/about-us/universal-declaration-of-human-rights> (consulté le 9 novembre 2024).

1392 Déclaration de Windhoek.

1393 Plate-forme africaine sur l'accès à l'information <https://www.africanplatform.org/> (consulté le 9 novembre 2024).

1394 Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles <https://au.int/en/treaties/african-union-convention-cyber-security-and-personal-data-protection> (consulté le 12 décembre 2023).

1395 Loi sur l'Autorité indépendante de radiodiffusion (modifiée en 2010)

1396 Zambie, Freedom House disponible sur <https://freedomhouse.org/country/zambia/freedom-net/2024> (consulté le 19 octobre 2024)

d'internet depuis une coupure partielle d'août 2021 qui a duré 48 heures. Pendant cette période, les plateformes de médias sociaux telles que WhatsApp, Facebook, Messenger et Twitter étaient inaccessibles. Cela a coïncidé avec les élections présidentielles qui ont vu le changement de pouvoir du parti alors au pouvoir, le Patriotic Front (PF), dirigé par Edgar Lungu, au profit du Parti uni pour le développement national de Hakainde Hichilema.¹³⁹⁷

Il est préoccupant de constater que les arrestations de dirigeants de l'opposition se sont multipliées au cours de la période considérée. En août 2024, les services de police zambiens ont arrêté le secrétaire général du PF, Raphael Nakacinda, pour sédition. Il est accusé d'avoir violé la section 57 (1)(b) et la section 60 (1)(b) de la loi sur le code pénal, chapitre 87 des lois zambiennes.¹³⁹⁸ Le média News Diggers a rapporté que l'arrestation faisait suite à des commentaires de Nakacinda encourageant les partisans d'Edgar Lungu à se rendre à la résidence de l'ancien président où, selon lui, les forces de l'ordre effectuaient une descente, ordonnée par le président Hakainde Hichilema.¹³⁹⁹

Le même mois, le Dr Fred M'membe, chef du Parti socialiste, a également été arrêté et accusé de pratiques séditeuses après avoir publié sur ses comptes X (anciennement Twitter) et Facebook un article intitulé «Tshisekedi parle aux évêques catholiques de la RDC du versement de 20 millions de dollars pour acheter le silence de la Zambie. Selon MISA Zambie, Rae Hamonga, le responsable des relations publiques de la police zambienne, a affirmé que cet article avait pour but de «susciter la haine ou le mépris ou d'inciter à la désaffection à l'égard du gouvernement tel qu'il est établi par la loi.»¹⁴⁰⁰

D'autres acteurs ont été accusés de sédition et d'espionnage au cours de la période considérée, notamment Edith Nawakwi, leader du Forum pour la démocratie et le développement (opposition), Brebner Changala, militant des droits civils, et Munir Zulu et Maureen Mubongo, membres du Parlement.¹⁴⁰¹ En novembre 2024, les évêques catholiques de Zambie ont publié une déclaration exprimant leur inquiétude face au nombre d'arrestations de dirigeants de l'opposition. La déclaration faisait la distinction entre les arrestations pour corruption et celles de «nature politique qui relèvent de l'exercice des droits démocratiques».¹⁴⁰²

En octobre 2024, la police zambienne a arrêté le journaliste d'investigation et consultant en chef du Zambian Whistleblower Thomas Allan Zgambo. Bien que les raisons n'aient pas été divulguées, The Mast Newspaper a rapporté qu'un officier de police ayant parlé sous couvert d'anonymat a révélé que Zgambo a été arrêté sur des allégations de diffamation criminelle.¹⁴⁰³ En réponse, le Comité pour la protection des journalistes (CPJ) a publié une déclaration condamnant les autorités zambiennes pour la détention sans inculpation de Zgambo et a appelé à sa libération immédiate et inconditionnelle. Le CPJ a noté que c'était la troisième fois que Zgambo était arrêté, avec des arrestations antérieures en novembre 2023 sur une accusation de pratiques séditeuses liées à un article qu'il a écrit critiquant le gouvernement sur les importations de nourriture, et en août 2023, à nouveau sur une accusation de sédition pour avoir appelé le gouvernement à révéler tout lien entre une propriété qu'il a louée et le président zambien Hakainde Hichilema. Le CPJ a également noté que la dernière arrestation de Zgambo a eu lieu le jour même où Hichilema s'est engagé à défendre la liberté de la presse.¹⁴⁰⁴

Ces incidents ont par ailleurs suscité des inquiétudes au niveau mondial. En août 2024, les experts des Nations Unies ont condamné les allégations d'arrestations et de détentions arbitraires pour rassemblement illégal, espionnage, discours de haine et pratiques séditeuses à l'encontre

1397 The Verge « WhatsApp, Twitter et Facebook seraient bloqués en Zambie pendant l'élection présidentielle » (2021) <https://www.theverge.com/2021/8/12/22621875/whatsapp-twitter-facebook-blocked-zambia-presidential-election> (consulté le 22 novembre 2024)

1398 Zambia Monitor : « Le chef du parti, Nakacinda, arrêté pour pratiques séditeuses » (2024) https://www.zambiamonitor.com/party-chief-nakacinda-arrested-for-alleged-seditious-practices/#google_vignette (consulté le 19 novembre 2024).

1399 News Diggers : « La police arrête Nakacinda pour sédition » (2024) <https://diggers.news/local/2024/10/03/police-nab-nakacinda-for-sedition/> (consulté le 19 novembre 2024).

1400 MISA Zambia 'Socialist President Fred M'membe arrested for seditious practices' (2024). <https://register.misa.org/2024/08/12/socialist-party-president-fred-mmembe-arrested-for-seditious-practices/#:~:text=On%20August%208%2C%202024%2C%20the%20Zambia%20Police%20Service,aged%2065%2C%20for%20the%20offence%20of%20seditious%20practices> (consulté le 19 novembre 2024).

1401 L'Observatoire zambien « Nawakwi, Changala, Zulu et Mubungu risquent 25 ans de prison alors que l'État dénonce contre eux des accusations d'espionnage » (2024) <https://www.zambiamonitor.com/nawakwi-changala-zulu-mubungo-risk-25-years-jail-term-as-state-slams-espionage-charges-on-them/> (consulté le 20 novembre 2024)

1402 The International Catholic News Weekly, « Les évêques zambiens condamnent les menaces contre les « droits démocratiques » », (2024), <https://www.thetablet.co.uk/news/zambian-bishops-condemn-threats-to-democratic-rights/> (consulté le 22 novembre 2024).

1403 The Mast, « La police arrête le journaliste Thomas Zgambo », (2024), https://www.facebook.com/story.php?story_fbid=848840817448532&id=100069678643839&rdid=trBK2sQNpIXsBH7 , (consulté le 20 novembre 2024).

1404 ZANIS TV « La promesse d'une nouvelle aube pour la liberté de la presse est là pour durer » - HH' (2022) <https://www.facebook.com/watch/?mibextid=WC-7FNe&v=858448373122944&rdid=98tZClvdsrlskU5E> (consulté le 13 novembre 2024)

de dirigeants et de membres de partis politiques d'opposition, de parlementaires, de défenseurs des droits de l'homme et d'activistes, ainsi que les restrictions imposées aux rassemblements, réunions, manifestations pacifiques et rassemblements en Zambie.¹⁴⁰⁵ Les experts de l'ONU ont relevé 26 cas de ce type depuis janvier 2022, notant en outre que dans certains cas, des personnes ont fait l'objet de représailles pour avoir exprimé des opinions divergentes et critiques, tandis que dans d'autres cas, les cas visaient à «restreindre la participation à la vie politique et publique».¹⁴⁰⁶ La Conférence des évêques catholiques de Zambie a fait part de son inquiétude face à l'augmentation du nombre d'arrestations et de la durée de détention des dirigeants de l'opposition.¹⁴⁰⁷

Les récents développements dans le pays ont soulevé des questions sur l'engagement du parti au pouvoir à respecter les principes de la liberté de parole et d'expression, en particulier en ce qui concerne l'utilisation par les citoyens des outils numériques et des plateformes de médias sociaux pour exprimer leurs opinions sur les questions socio-économiques dans le pays. En octobre 2024, le directeur adjoint des médias du parti UPND, Cheelo Katambo, a vivement critiqué ZICTA pour ce qu'il a appelé «l'embarras continu de notre président, comme si nous étions une nation sans lois ni institutions», qui se déroulait en ligne.¹⁴⁰⁸ Le même mois, le directeur général de la ZICTA, Choolwe Nalubamba, a démissionné de ses fonctions, sans que l'on sache pourquoi.¹⁴⁰⁹

Selon les données de Meta, la plateforme de médias sociaux a reçu des demandes légales du gouvernement zambien, une était une demande de divulgation d'urgence, et cinq demandes d'utilisateurs/de comptes du gouvernement entre juillet et décembre 2023. La plateforme de médias sociaux ne s'est conformée à aucune de ces demandes

La Zambie est depuis longtemps signataire de la plateforme africaine sur l'accès à l'information.¹⁴¹⁰ En décembre 2023, le président Hakainde Hichilema a promulgué la loi historique sur l'accès à l'information, qui était en suspens depuis plus de 20 ans et avait suscité de vives controverses. Cette loi vise à éliminer les goulets d'étranglement liés à l'accès aux informations vitales de l'État et d'intérêt public, à instaurer la confiance entre le gouvernement et les citoyens et à promouvoir la responsabilité, la transparence et les droits de l'homme dans le pays. Toutefois, certaines organisations de la société civile et de défense des droits de l'homme ont indiqué que si la loi actuelle répond aux normes internationales acceptables, elle doit encore être améliorée. Par exemple, bien que la majorité des ministères s'efforcent de fournir des informations essentielles telles que les discours sur le budget et les déclarations ministérielles, elles appellent à une divulgation plus proactive et plus détaillée des informations par le gouvernement. Par exemple, la responsabilité du contrôle du respect de la loi incombe au gouvernement par l'intermédiaire du ministère de l'information et non à un organe de contrôle comme la commission des droits de l'homme, comme le prévoit la loi type de l'Union africaine sur l'accès à l'information pour l'Afrique.

1411

Protection des données et de la vie privée

En ce qui concerne la protection des données, le gouvernement a promulgué la loi sur la protection des données en 2021 et créé un bureau de protection des données dont le commissaire est M. Likando Lyuwa.¹⁴¹² Cependant, une cyber-réglementation adéquate a été plus lente à se concrétiser. En août, le cabinet zambien a abrogé la loi n° 2 de 2021 sur la cybersécurité et les cybercrimes et l'a divisée en deux projets de loi distincts: le projet de loi sur la cybersécurité de 2024 et le projet de loi sur les cybercrimes de 2024. Le gouvernement a pris note des principaux

1405 Bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'homme des Nations unies, « La Zambie doit immédiatement mettre un terme à la spirale descendante des atteintes aux libertés fondamentales », selon des experts de l'ONU. (2024) <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2024/08/zambia-must-immediately-halt-downward-spiral-infringements-fundamental> (consulté le 14 Novembre 2024)

1406 Comme ci-dessus

1407 Voix de l'Amérique : « Les évêques catholiques de Zambie expriment leur inquiétude face aux violations des droits de l'homme » (2024) [Zambia's Catholic Bishops Raise Concern Over Rights Violations - allAfrica.com](https://www.allafrica.com/stories/202411250001.html) (consulté le 25 novembre 2024)

1408 CAJ News Africa, « Des têtes tombent au régulateur des télécommunications en Zambie »(2024) <https://www.cajnewsafrica.com/2024/10/15/heads-roll-at-zambia-telecoms-regulator/> (consulté le 25 novembre 2024)

1409 News Diggers « Le directeur général de la ZICTA démissionne » (2024) <https://diggers.news/local/2024/10/11/zicta-dg-resigns/> (consulté le 10 novembre 2024)

1410 Plate-forme africaine sur l'accès à l'information disponible sur <https://www.africanplatform.org/> (consulté le 20 novembre 2024).

1411 News Diggers« L'accès à l'information : une boîte de Pandore » (2023) <https://diggers.news/guest-diggers/2023/12/19/access-to-information-bill-a-pandora-box/> (consulté le 20 novembre 2024).

1412 Zambia National Broadcasting Corporation (ZNBC) « Le Commissariat à la protection des données arrive » (2023) <https://www.znbc.co.zm/news/office-of-the-data-protection-commissioner-coming/> (consulté le 15 novembre 2023).

objectifs du projet de loi sur la cybersécurité, 2024, notamment la création de l'Agence zambienne de cybersécurité et la sauvegarde des informations critiques et de son infrastructure, entre autres objectifs.

En revanche, le Cyber-Crimes Bill, 2024, vise à criminaliser les activités illégales associées aux systèmes informatiques et aux technologies de l'information et de la communication, tout en assurant la protection des individus contre les cybercrimes et en renforçant la sécurité en ligne pour les enfants.¹⁴¹³ En novembre 2024, le gouvernement zambien a tenté de faire passer les deux projets de loi au Parlement, ce qui a suscité des protestations de la part des parties prenantes, particulièrement du public et de la société civile. Une coalition de plus de 15 organisations de la société civile (dont PIN) s'est rapidement mobilisée contre l'adoption prévue des projets de loi. La coalition s'est inquiétée du fait que certains éléments des projets de loi conféraient au président et au gouvernement un pouvoir démesuré et antidémocratique sur l'utilisation de l'internet par les citoyens; un accès injustifié et à peine entravé aux communications privées des citoyens, des partis politiques et de toutes les entités qui utilisent l'internet dans le pays; des pouvoirs de surveillance étendus des citoyens, des groupes de citoyens et des entreprises sans responsabilité ou justification claire; des crimes définis de manière vague qui entraînent des conséquences hautement punitives; et le pouvoir de supprimer la liberté d'expression et la dissidence. Le 5 décembre, le gouvernement zambien a reporté la lecture des projets de loi au Parlement, invoquant la nécessité d'une consultation plus approfondie.¹⁴¹⁴

Le développement d'un environnement réglementaire robuste et respectueux des droits en matière de cybercriminalité intervient alors que la cybercriminalité constitue une menace croissante pour la sécurité, l'économie et la population de la Zambie. Le rapport national 2022 d'évaluation des risques cybernétiques de la ZICTA a révélé que les secteurs les plus vulnérables sont le gouvernement, les soins de santé et les institutions de l'eau et de l'assainissement. Par ailleurs, les institutions financières et bancaires ont un impact potentiel, dans le pire des cas, pouvant aller jusqu'à 3 % du PIB du pays.¹⁴¹⁵ En novembre 2024, Milner Makuni, directeur de la communication et des technologies numériques du gouvernement, a révélé que la Zambie avait enregistré 100 000 cas de cybercriminalité, principalement sur les plateformes de médias sociaux, en 2022, selon les dernières données disponibles.¹⁴¹⁶

En avril 2024, les efforts combinés de la police (Agence de lutte contre la drogue), du département de l'immigration et de l'unité antiterroriste ont conduit à l'arrestation de 77 personnes accusées de cybercriminalité. Les autorités ont confisqué plus de 13 000 cartes SIM de téléphonie mobile locales et étrangères, deux armes à feu et 78 munitions lors du raid. Si la majorité des personnes arrêtées étaient zambiennes, en juin 2024, 22 ressortissants chinois du syndicat et un ressortissant camerounais ont été parmi les personnes condamnées à des peines allant de 7 à 11 ans et à des amendes de 1500 à 3000 dollars après avoir plaidé coupable à des accusations de fausse déclaration informatique, de fraude d'identité et d'exploitation illégale d'un réseau ou d'un service.

¹⁴¹⁷

En février 2024, la police zambienne a annoncé l'arrestation et l'inculpation de quatre suspects, Alick Sakala, Chimango Luhanga, Samuel Mweene et Albert Chikumbi, pour une série d'infractions liées à la cybercriminalité, notamment l'usurpation d'identité, l'incitation à la haine et l'utilisation d'un langage insultant.¹⁴¹⁸

IA et technologies émergentes

En novembre 2024, le gouvernement zambien a lancé sa stratégie en matière d'intelligence artificielle (IA), élaborée en collaboration avec des experts zambiens et soutenue par le gouvernement finlandais et le Tony Blair Institute for Global Change.¹⁴¹⁹ Grâce à ce lancement, le

¹⁴¹³ *Zambian Monitor*, « Le gouvernement zambien approuve une nouvelle législation sur la cybersécurité et la cybercriminalité », (2024), https://www.zambianmonitor.com/zambias-cabinet-endorses-new-cyber-security-cyber-crimes-legislation/#google_vignette, (consulté le 20 novembre 2024).

¹⁴¹⁴ *News Diggers* Le gouvernement reporte les projets de loi sur la cybersécurité et la cybercriminalité' 2024 <https://diggers.news/local/2024/12/06/laz-media-owners-other-csos-reject-enactment-of-cyber-laws/> (consulté le 13 janvier 2024)

¹⁴¹⁵ Rapport national d'évaluation des cyberrisques de l'Autorité zambienne des technologies de l'information et de la communication (ZICTA) (2022)'.

¹⁴¹⁶ ITweb Africa « L'UIT et la Zambie forment une alliance pour la cybersécurité » (2024), <https://itweb.africa/content/o1jr5qxPGgeqKdWL> (consulté le 21 novembre 20204)

¹⁴¹⁷ AP« 22 ressortissants chinois condamnés à de longues peines de prison en Zambie pour des cybercrimes multinationaux » (2024), <https://apnews.com/article/zambia-chinese-nationals-jailed-cybercrimes-f0e1dec5c4a08a23c270c469f70f8557> (consulté le 20 novembre 2024).

¹⁴¹⁸ Journée zambienne « La police arrête les cybercriminels » (2024), <https://www.facebook.com/zambianday/posts/police-bust-cyber-criminals-police-state-ment-four-suspects-officially-charged-an/1196494231565261/> (consulté le 21 novembre 2024).

¹⁴¹⁹ Gouvernement de la Zambie, « Lancement d'une stratégie d'intelligence artificielle, un tremplin vers la création de richesses et d'emplois » <https://www.mots.gov.zm/?p=4492>

pays rejoint un petit groupe de pays africains, identifiés par Musoni, qui disposent d'une stratégie dédiée à l'IA, dont le Rwanda, le Bénin, l'Égypte, le Maroc, Maurice, la Tunisie, la Sierra Leone et le Sénégal.¹⁴²⁰ La stratégie d'IA comprend cinq domaines d'intervention: (i) les arbres numériques pour améliorer la connectivité, (ii) des données fiables pour l'efficacité et la durabilité, (iii) la confiance pour protéger le cyberspace, (iv) la promotion de l'innovation et de l'esprit d'entreprise, et (v) la création de partenariats.¹⁴²¹

L'adoption d'une stratégie dédiée à l'IA arrive à point nommé puisque le gouvernement adopte déjà l'utilisation des technologies d'intelligence artificielle. Par exemple, en avril 2024, le ministre des Finances a annoncé que le gouvernement rendait opérationnelles les données satellitaires de la station nationale de réception au sol du pays, qui peuvent être utilisées pour permettre l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les domaines de l'agriculture de précision, de la prospection minière et de la gestion des ressources naturelles.¹⁴²²

Inclusion numérique

Le lancement en août 2024 de Zed Mobile, le quatrième opérateur de réseau mobile du pays, bien que positif pour le choix des consommateurs, n'est pas susceptible de faire bouger l'aiguille de manière significative en termes d'amélioration de l'accès aux services mobiles et internet, à moins que l'investissement ne se concentre en dehors des centres urbains du pays, qui sont déjà saturés en termes d'accessibilité au réseau. La stratégie technique de l'opérateur est axée sur le déploiement de la couverture 4G pour les données et la voix, ainsi que sur le déploiement de la 5G. Toutefois, à l'heure actuelle, ses services ne sont disponibles que dans certaines parties de la capitale, Lusaka.¹⁴²³

Dans son discours sur le budget 2025, présenté en octobre 2024, le ministre des finances, Situmbeko Musokotwane, a indiqué que le lancement de Starlink dans le pays, qui a eu lieu en mars 2023, soutient la connectivité des zones non desservies et mal desservies. Afin d'améliorer la prestation des services publics, le gouvernement a également acheté 525 kits Starlink, dont 288 seront installés dans 109 bureaux de poste, 23 centres de ressources pour la jeunesse et les 156 bureaux de circonscription du pays d'ici à la fin de l'année 2024. Le ministre s'est également engagé à ce que les kits soient installés dans des zones comprenant des camps agricoles, des autorités locales sélectionnées et des installations frontalières, d'ici à la fin de l'année 2024.¹⁴²⁴ Cette initiative s'inscrit dans le cadre du plan gouvernemental visant à créer des centres de transformation numérique. Ces centres visent à fournir un accès à Internet, ainsi que des programmes de formation à la culture numérique et à des compétences telles que l'entrepreneuriat numérique et l'innovation.¹⁴²⁵ Le gouvernement a créé 48 centres de transformation numérique, dont 23 sont situés dans des centres de ressources pour la jeunesse et 25 dans des bureaux de poste ruraux. D'ici à décembre 2024, il s'est également fixé pour objectif de transformer 75 bureaux de poste en centres de transformation numérique dotés d'une connectivité internet complète d'ici à la fin de l'année. En 2025, 50 bureaux de poste supplémentaires seront transformés en centres de transformation numérique.¹⁴²⁶

Le gouvernement a aussi annoncé qu'il construirait 202 nouveaux pylônes d'ici à la fin de 2024 afin d'investir dans l'infrastructure de communication et de technologie du pays. Le secteur privé s'est engagé à construire 31 de ces tours, tandis que le gouvernement en construira 171 par l'intermédiaire de la ZICTA, pour un coût de 409 millions de ZMW.¹⁴²⁷

Les problèmes d'électricité qui ont frappé le pays pendant la majeure partie de l'année 2024 ont également eu un impact négatif sur la réduction de la fracture numérique. Le gouvernement a

1420 M Musoni, « Envisager le paysage de la gouvernance de l'IA en Afrique en 2024 » (2024) <https://ecdpm.org/work/envisioning-africas-ai-governance-lands-cape-2024#:~:text=Currently%2C%20less%20than%2010%20African%20countries%20have%20national,Egypt%2C%20Morocco%2C%20Mauritius%2C%20Tunisia%2C%20Sierra%20Leone%2C%20and%20Senegal> (consulté le 4 novembre 2024)

1421 Zambia Monitor « La Zambie lance une stratégie d'intelligence artificielle pour stimuler l'économie numérique » (2024) https://www.zambiamonitor.com/zambia-launches-artificial-intelligence-strategy-to-boost-digital-economy/#google_vignette (consulté le 22 novembre 2024).

1422 Gouvernement de Zambie « Discours sur le budget 2025 » (2024) https://www.parliament.gov.zm/sites/default/files/images/publication_docs/2025%20BUDGET%20SPEECH%20%20FINAL.pdf (consulté le 29 octobre 2024)

1423 Zed Mobile, <https://zedmobile.co.zm/about/> (consulté le 19 novembre 2024)

1424 Gouvernement de Zambie, « Discours sur le budget 2025 » (2024) https://www.parliament.gov.zm/sites/default/files/images/publication_docs/2025%20BUDGET%20SPEECH%20%20FINAL.pdf (consulté le 29 octobre 2024).

1425 The Punch et la Zambie vont construire des pôles numériques nationaux pour un Internet gratuit (2024) <https://www.msn.com/en-xl/africa/other/zambia-to-build-nationwide-digital-hubs-for-free-internet/ar-AA1KItU?ocid=BingNewsVerp> (consulté le 21 novembre 2024).

1426 Gouvernement de Zambie, « Discours sur le budget 2025 » (2024) https://www.parliament.gov.zm/sites/default/files/images/publication_docs/2025%20BUDGET%20SPEECH%20%20FINAL.pdf (consulté le 29 octobre 2024).

1427 Comme ci-dessus.

attribué cette situation à la baisse record du niveau des eaux dans le pays, qui dépend fortement de l'énergie hydroélectrique.¹⁴²⁸ Les opérateurs de réseaux mobiles ont déploré les coûts élevés du déploiement de l'infrastructure de réseau et du maintien des services en raison du déclin marqué de l'accès à l'électricité, les coupures pouvant durer jusqu'à 16 heures par jour. De ce fait, les consommateurs ont également fait les frais de cette situation et se sont battus pour rester connectés aux services de communication dans le pays.

Cependant, dans un élan de connectivité dans le pays, le gouvernement zambien s'est réellement concentré sur l'augmentation des investissements dans l'infrastructure TIC du pays. En juillet 2024, la Banque mondiale s'est engagée à investir 100 millions de dollars US dans l'infrastructure numérique de la Zambie afin d'améliorer l'accès à Internet et aux services numériques pour la population.¹⁴²⁹ En novembre 2024, le fournisseur mondial de connectivité Angola Cables a par ailleurs annoncé qu'il prévoyait d'entrer sur le marché zambien pour fournir une connectivité internet.¹⁴³⁰ En juin, Google, par l'intermédiaire de sa filiale Google Cloud, et le ministère de la technologie et des sciences ont signé un protocole d'accord pour la création d'un centre d'excellence en transformation numérique et en innovation afin de promouvoir le développement des compétences et le partage des connaissances.¹⁴³¹ En octobre 2024, les gouvernements de la Zambie et du Burundi ont signé un protocole d'accord pour relier les deux pays par un câble sous-marin en fibre optique immergé dans le lac Tanganyika. Le Burundi deviendrait ainsi le neuvième pays à être relié à la Zambie par un câble, après l'Angola, le Botswana, la République démocratique du Congo, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, la Tanzanie et le Zimbabwe.¹⁴³²

Identités numériques

À la fin de 2023, plus d'un million de Zambiens s'étaient inscrits pour obtenir une carte d'identité numérique.¹⁴³³ Cela fait suite à l'introduction du projet Integrated National Registration Information System (INRIS) en 2022, un système de gestion de l'identité nationale biométrique numérique qui remplacera le système d'enregistrement national traditionnel, manuel et sur papier. L'unité présidentielle de mise en œuvre s'est engagée à enregistrer 100 % de la population de plus de 16 ans pour des cartes d'identité numériques dans les six mois suivant la mise en œuvre du projet.¹⁴³⁴ Bien qu'aucune autre information concernant l'adoption ne soit disponible à cet égard, en janvier 2025, la division SMART Zambie a publié un avis de marché général pour des services d'identification numérique et de confiance dans le cadre du projet d'accélération de la Zambie numérique. Dans le cadre de ce projet, le gouvernement vise à développer un cadre d'identification numérique et de services de confiance afin de créer une plateforme «sûre et fiable» pour l'identification des citoyens et leur permettre d'accéder aux services des secteurs public et privé. Le projet a une valeur totale de 100 millions de dollars, et le gouvernement a révélé qu'il avait reçu 6 millions de dollars de la Banque mondiale en tant qu'avance de projet pour l'acquisition de biens, de travaux et de services dans le cadre du projet.¹⁴³⁵

1428 Centre international de développement « Extinction des lumières : la crise de l'électricité en Zambie » (2024) <https://www.theigc.org/blogs/lights-out-zambia-bias-electricity-crisis#:~:text=Low%20water-levels%20at%20the%20main%20reservoirs%20for%20hydroelectric,businesses%20unprepared%20and%20without%20backup%20sources%20of%20energy> (consulté le 16 janvier 2024)

1429 Developing Telecoms « La Banque mondiale s'engage à verser 100 millions de dollars pour un projet d'accélération numérique en Zambie » <https://developingtelecoms.com/telecom-business/telecom-investment-mergers/17043-world-bank-pledges-us-100m-for-zambia-digital-acceleration-project.html> (consulté le 19 novembre 2024).

1430 Developing Telecoms « Angola Cables envisage de s'étendre au Malawi, en Zambie et au Zimbabwe. » (2024), <https://developingtelecoms.com/telecom-technology/optical-fixed-networks/17625-angola-cables-looks-to-expand-into-malawi-zambia-and-zimbabwe.htm> (consulté le 21 novembre 2024).

1431 ITWeb Africa « Google va ouvrir un centre d'excellence en IA en Zambie » (2024) <https://itweb.africa/content/nWJad7bNdrQ7bjO1> (consulté le 23 novembre 2024)

1432 Developing Telecoms « Le Burundi et la Zambie prévoient une connexion par câble » (2024) <https://developingtelecoms.com/telecom-technology/optical-fixed-networks/17421-burundi-and-zambia-plan-cable-connection.html> (consulté le 21 novembre 2024).

1433 African Wireless Communications « Le premier million de cartes d'identité numériques enregistrées en Zambie » (2023) <https://www.africanwirelesscomms.com/news-details?itemid=7069>

1434 IT Web Africa : Zambie « La Zambie passe à l'identité numérique » <https://itweb.africa/content/P3gQ2qGAWYN7nRD1/ap-6GxRKqYaqb3Wjr> (accessed 15 December 2023).
<https://itweb.africa/content/P3gQ2qGAWYN7nRD1/ap-6GxRKqYaqb3Wjr> (consulté le 15 décembre 2023).

1435 Mise à jour biométrique « La Zambie publie un avis général d'approvisionnement pour un projet d'identification numérique et de services de confiance » (2025) <https://www.biometricupdate.com/202501/zambia-issues-general-procurement-notice-for-digital-id-trust-services-project>

Révision du Fonds pour l'accès et le service universel

La ZICTA est chargée d'administrer le Fonds pour l'accès et le service universel (UASF) du pays, créé en vertu de la loi de 2012 sur les règlements relatifs aux TIC (accès universel)[47]. Le régulateur a été cohérent dans la collecte de l'UASF, qui s'élève à 1,5 % des recettes des opérateurs, et la gouvernance et l'administration du Fonds se sont améliorées au fil des ans grâce à des réformes institutionnelles et à des plans de mise en œuvre clairs. Bien que le Fonds ne suffise pas à lui seul à combler les déficits du pays en matière de TIC, son impact global est perceptible.

Le rapport annuel de l'autorité de régulation pour 2023, qui est la dernière publication annuelle disponible, indique qu'en 2023, le Fonds d'accès universel (UASF) a utilisé le fonds pour des activités telles que la fourniture de 845 ordinateurs, 25 imprimantes, cinq tableaux intelligents et 21 projecteurs à 25 institutions à l'échelle nationale.

En collaboration avec Fibrecom, l'autorité de régulation a lancé un projet visant à connecter 15 établissements d'enseignement supérieur à l'internet. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'objectif de l'autorité de régulation de fournir des services à large bande à bas prix aux établissements d'enseignement du pays. L'objectif était d'achever le projet en 2024, en connectant 63 établissements d'enseignement au réseau étendu du gouvernement (GWAN), le projet devant être achevé en 2024. Au cours de la même période, l'UASF a également permis la fourniture d'équipements TIC personnalisés aux institutions, en particulier pour les personnes handicapées; l'introduction de la connectivité et la fourniture d'équipements TIC (60 ordinateurs portables, 15 tablettes, 17 imprimantes et un projecteur) à l'hôpital général de Kalulushi et à l'hôpital du district de New Gwembe, ainsi que le développement d'une plateforme d'apprentissage en ligne. Les programmes des 10e et 11e années ont été validés avant la fin de l'année 2023; et le lancement de la construction de 31 tours de communication, dans le cadre du programme des tours de communication. À la fin de 2023, 213 tours avaient été construites dans le cadre du programme.

Dans son rapport semestriel sur le marché pour 2024, le régulateur a annoncé que, dans le cadre de son Fonds pour l'accès et le service universels, il avait entamé la construction de 51 pylônes de télécommunications et le déplacement de 40 pylônes au cours du premier semestre 2024.¹⁴³⁶

Conclusion

2024 a été un mélange de développements positifs et d'inquiétudes pour le paysage zambien des droits et de l'inclusion numériques. Les développements progressifs en matière de TIC, tels que le lancement de la stratégie nationale en matière d'intelligence artificielle, ainsi que l'augmentation constante du nombre d'abonnés à la téléphonie mobile et d'utilisateurs de l'internet sont louables. Si le pays continue sur cette voie, il sera bien placé pour mettre en place un écosystème TIC intégré et accéléré qui favorise une accessibilité significative, l'innovation, l'esprit d'entreprise et une économie numérique inclusive et résiliente. Cependant, certains domaines menacent ce développement, en particulier l'introduction prévue de projets de loi sur la cybersécurité sans engagement adéquat avec les parties prenantes et sans dispositions promouvant les droits de l'homme, ainsi que les arrestations accrues de journalistes, de défenseurs des droits civils et de dirigeants de l'opposition.

Tableau de l'index des scores avec les scores.

1436 ZICTA, «Rapport de marché semestriel 2024 du secteur des TIC », (2024), consulté le 10 novembre 2024.

Indicateurs clés de Londa 2025	Déclaration de la CADHP (P comme Principe)	Score	Justification
Fermeture d'Internet	P38(2)	5	Les coupures d'Internet n'ont généralement pas été la norme dans le parcours technologique de la Zambie. Il n'y a pas eu de coupure de l'internet en 2024. La dernière remonte à 2021 et a été souvent considérée comme une exception, lors des dernières élections présidentielles du pays qui ont vu un changement de gouvernement.
Lois, politiques et autres mesures visant à promouvoir un accès universel, équitable, abordable et significatif à l'internet	P37	4	La loi sur le Fonds pour l'accès et le service universels existe et constitue un mandat de l'autorité de régulation ZICTA, avec des objectifs annuels. La difficulté réside dans la transparence du montant total des fonds alloués et dépensés chaque année, dans le degré de réalisation des objectifs, ainsi que dans l'établissement de rapports réguliers et traçables. Il est nécessaire d'améliorer la divulgation et la transparence en ce qui concerne l'utilisation efficace et adéquate du Fonds de solidarité de l'Union européenne (UASF).
Criminalisation des fausses nouvelles	P22(2)	3	De plus en plus d'arrestations et d'inculpations de citoyens ordinaires sont signalées sur la base de messages publiés sur les médias sociaux et considérés comme de fausses nouvelles.
La législation sur la sédition	P22(2)	2	Recours accru aux accusations de sédition, en particulier à l'encontre des dirigeants de l'opposition.
Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits de l'homme et des citoyens	P20(1) & (2)	2	De plus en plus d'incidents ont été signalés, principalement des arrestations de journalistes qui font des reportages sur le gouvernement et sur des questions de corruption et de gouvernance présumées.
Législation sur la protection des données.	P42	4	Une législation sur la protection des données a été adoptée. La mise en œuvre et l'application ont été très lentes, et l'indépendance du commissaire à la protection des données par rapport au bureau du président est remise en question, car les commissaires sont nommés par le bureau du président. En outre, le bureau du commissaire à la protection des données manque notablement de ressources financières et humaines.
Les États interviennent et exigent le retrait de contenus en ligne par les intermédiaires de l'internet	P38 et P39(4)	4	Cela n'a pas été signalé en 2024.

Atteinte à la confidentialité des communications	P41	3	Aucun cas n'a été signalé en 2024. Le dernier cas notable remonte à 2023, lorsque l'autorité de régulation a exigé des photographies faciales en direct pour les personnes ayant besoin d'une carte SIM. L'affaire a été portée devant les tribunaux par Fondation Chapter One et Blogueurs de Zambie. Toutefois, le projet de législation sur la cybersécurité est préoccupant car il comprend une disposition relative aux demandes ex parte d'accès, de confiscation et de surveillance des communications des citoyens.
L'incapacité du gouvernement à divulguer et à diffuser de manière proactive des informations sur les technologies numériques.	P29(3)	4	Juste avant l'année sous revue, la loi sur l'accès à l'information a été adoptée. Le gouvernement est relativement proactif à cet égard. En particulier par le biais d'exercices d'inclusion numérique et de tournées de présentation.
Stratégies nationales en matière d'IA et de technologies émergentes	P39(6)	4	Lancée après un large engagement des parties prenantes. Elle s'ajoute à la stratégie nationale de transformation numérique qui couvre la période 2023-2027.
Adoption de lois, de politiques et de mesures spécifiques en faveur de la sécurité numérique et de la protection de la vie privée des enfants en ligne	P37(5)	2	Des lois inadéquates sur la sécurité des enfants en ligne. Les cyberprojets de loi proposée mettent l'accent sur la protection des enfants, mais il n'existe pas de politiques ou de lois autonomes en la matière.
Inclusion numérique	P37(3)	3	Augmentation progressive de l'utilisation de la téléphonie mobile et de l'internet dans le pays. Le gouvernement investit activement dans l'élargissement de l'accès en construisant des tours, en augmentant les investissements dans l'opérateur public et dans les acteurs du secteur privé. Cependant, la combinaison du déclin économique et des problèmes d'alimentation électrique a contribué à des problèmes de qualité de service en 2024, l'autorité de régulation s'efforçant d'encourager les opérateurs à se conformer à la réglementation.
TOTAL (jusqu'à 60)		41	

Compte tenu des lacunes et des préoccupations soulevées dans le présent rapport, diverses recommandations sont proposées aux parties prenantes :

Recommandations

Au gouvernement :

- Ne pas promulguer les deux projets de loi sur la cybersécurité dans leur forme actuelle et prendre en compte les contributions des organisations de la société civile concernant

leurs préoccupations à l'égard des deux projets de loi sur la cybersécurité.

- Il est louable que le gouvernement ait abrogé la loi relative à la diffamation criminelle du président. Toutefois, nous l'invitons à prendre des mesures plus importantes pour s'assurer que le gouvernement respecte la liberté d'expression et n'utilise pas des lois telles que la sédition et l'incitation à la haine d'une manière qui pourrait être considérée comme une persécution de personnalités telles que les journalistes, les dirigeants de l'opposition et les défenseurs des droits de l'homme.
- Encourager une plus grande transparence, le partage des données et l'établissement de rapports réguliers sur l'utilisation de fonds tels que l'UASF.
- Sensibiliser le secteur privé et les citoyens à la protection des données à la lumière du déploiement des cartes d'identité numériques et des systèmes d'information sur la sécurité publique.
- S'engager à collecter des données et des systèmes d'identification numérique d'une manière éthique et non discriminatoire qui ne perpétue pas les pratiques de surveillance.
- Le lancement de la stratégie en matière d'IA est positif, mais il reste encore beaucoup à faire pour jeter les bases de la participation du public à l'IA, de l'éthique dans l'utilisation de la technologie et de l'amélioration de la transparence et de la sécurité dans l'utilisation de l'IA.

Aux médias

- Contribuer au suivi et à la documentation des droits numériques et de l'évolution de l'inclusion en Zambie par des enquêtes approfondies.
- Travailler plus étroitement avec les organisations de la société civile pour amplifier les messages sur les questions de persécution des journalistes dans le pays.

Aux organisations de la société civile

- Mettre davantage l'accent sur les programmes visant à renforcer les capacités des institutions gouvernementales, judiciaires et de sécurité de l'État, en particulier en ce qui concerne l'impact et l'utilisation des technologies émergentes telles que l'IA.
- Une plus grande collaboration entre les différents acteurs afin d'éviter les goulets d'étranglement et la duplication des efforts.
- Continuer à sensibiliser aux droits numériques et à l'inclusion numérique en Zambie.

Zimbabwe



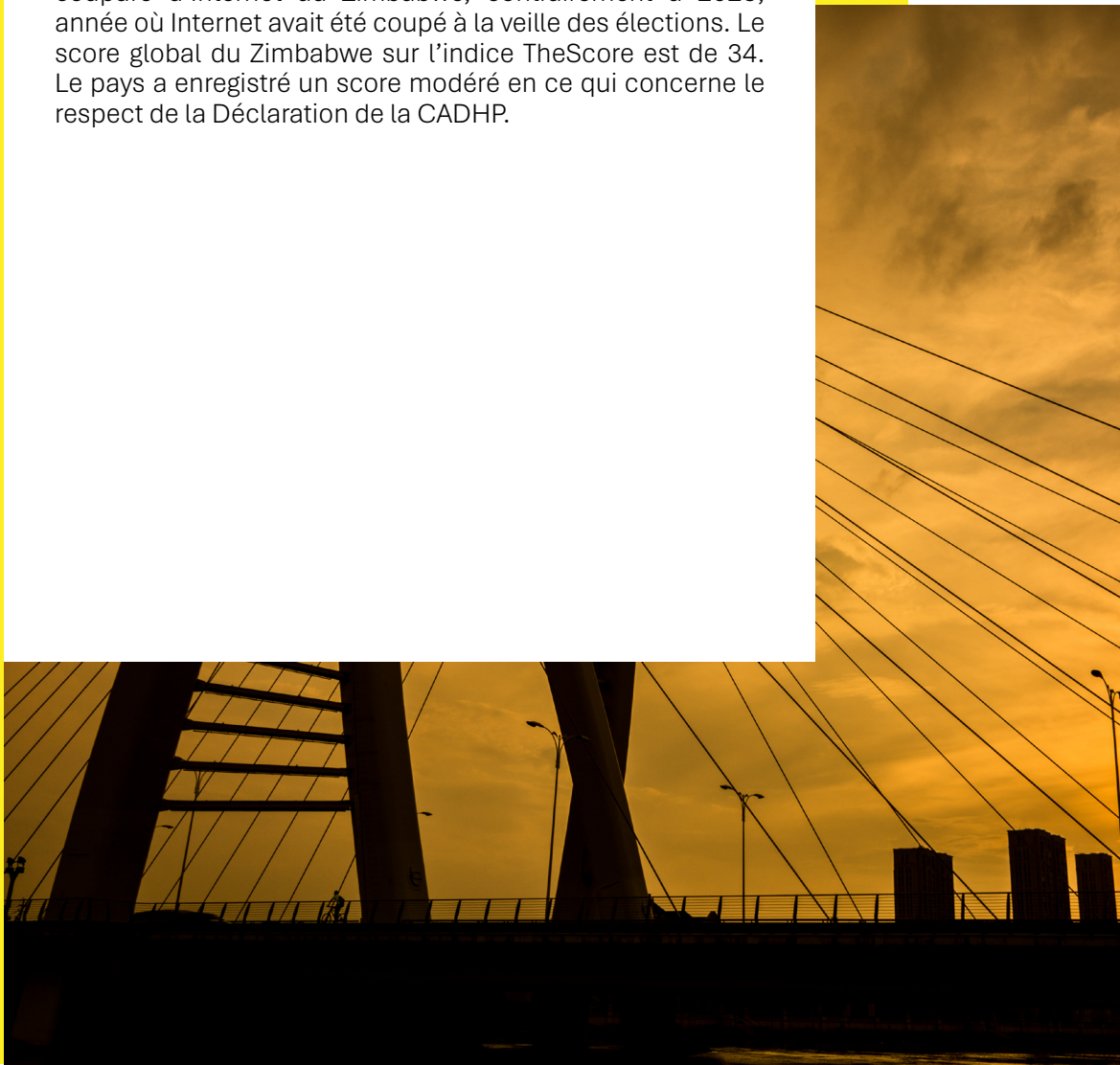
Résumé

Ce rapport met en lumière l'accessibilité d'Internet au Zimbabwe et évalue le paysage réglementaire en fournissant des informations sur la législation en vigueur en matière d'accès à Internet, de protection des données, de liberté d'expression, d'accès à l'information, de confidentialité et d'inclusion numérique. Il met en lumière les initiatives de villes intelligentes entreprises au cours de la période considérée et formule des recommandations pour l'amélioration des politiques et des pratiques. L'évaluation du pays a consisté en une étude documentaire approfondie examinant des documents pertinents tels que des rapports nationaux, la législation et des articles de presse. Le rapport s'est appuyé sur l'indice TheScore de Paradigm Initiative pour évaluer la conformité du pays avec la Déclaration sur la liberté d'expression et l'accès à l'information de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (la Déclaration). Bien que le gouvernement ait pris des mesures pour protéger les droits numériques, le rapport affirme que des défis subsistent dans des domaines tels que la liberté d'expression, l'inclusion numérique et la lutte contre les violences sexistes en ligne. Le rapport souligne l'existence du Fonds pour le service universel (FSU), mais des efforts supplémentaires doivent être déployés pour garantir un accès inclusif aux groupes marginalisés, notamment les personnes handicapées. Cette année, il n'y a eu aucune coupure d'Internet au Zimbabwe, contrairement à 2023, année où Internet avait été coupé à la veille des élections. Le score global du Zimbabwe sur l'indice TheScore est de 34. Le pays a enregistré un score modéré en ce qui concerne le respect de la Déclaration de la CADHP.

362

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024



Introduction

363

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

Le Zimbabwe est situé dans la région de l'Afrique australe et compte 15 178 957 habitants.¹⁴³⁷ Les droits de l'homme sont garantis par la loi de 2013 portant modification de la Constitution du Zimbabwe (la Constitution), mais le Zimbabwe est classé comme réprimé par le Civicus Monitor,¹⁴³⁸ et en septembre 2024, le Zimbabwe a rejoint trois autres pays sur la liste de surveillance Civicus,¹⁴³⁹ ce qui signifie que le pays connaît un déclin de l'espace civique. Cette situation fait suite à des signalements d'organisations de défense des droits humains comme Amnesty International,¹⁴⁴⁰ qu'au moins 160 personnes ont été arrêtées depuis la mi-juin, quelques mois avant que le pays n'accueille le sommet de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

¹⁴³⁷ Agence nationale des statistiques du Zimbabwe (ZIMSTAT) « Rapport sur le logement et le recensement du Zimbabwe 2022 » https://www.zimstat.co.zw/wp-content/uploads/Demography/Census/2022_PHC_Report_27012023_Final.pdf (Consulté le 27 octobre 2024).

¹⁴³⁸ Moniteur Civicus « Zimbabwe » <https://monitor.civicus.org/country/zimbabwe/> (Consulté le 8 janvier 2024)

¹⁴³⁹ Civicus, liste de surveillance Civicus septembre 2024. <https://monitor.civicus.org/watchlist-september-2024/zimbabwe/> (Consulté le 28 octobre 2024).

¹⁴⁴⁰ Amnesty International « Les autorités zimbabwéennes doivent mettre fin à leur répression contre les membres de la société civile avant le sommet de la Communauté de développement de l'Afrique australe prévu le 17 août 2024 à Harare » <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2024/08/zimbabwean-authorities-must-end-their-crackdown-against-opposition-and-civil-society-members-ahead-of-the-southern-african-development-community-sadc-summit-scheduled-for-17-august-2024-in-harare/> (Consulté le 8 janvier 2024)

Politique directrice

Le Zimbabwe a adopté une Stratégie nationale de développement (NDS1) en 2021, visant à utiliser les TIC pour améliorer l'économie numérique du pays. Le gouvernement a cherché à intégrer les TIC dans toutes les stratégies nationales de développement afin d'atteindre l'accès universel d'ici à 2030, il s'est fixé comme objectifs d'augmenter le taux de pénétration d'Internet de 59,1 % en 2020 à 75,4 % en 2025 et celui de la téléphonie mobile de 94,2 % à 100 % d'ici à 2025. La NDS1 expirera en 2025. Les données gouvernementales montrent qu'en 2023, le taux de pénétration d'Internet s'élevait à 70,1 %, puis a progressé à 83,52%¹⁴⁴¹ en 2024. Cependant, des données indépendantes montrent qu'en 2023, le taux de pénétration d'Internet s'élevait à 34,8%¹⁴⁴² en 2023 et est tombé à 32,6%¹⁴⁴³ en 2024. Des données de recherche indépendantes montrent que le Zimbabwe est loin d'atteindre les objectifs fixés dans la NDS1.

En mars 2024, le ZimbabweLe président, le Dr Emmerson Mnangagwa, a lancé lePolitique nationale des TIC (2022-2027),¹⁴⁴⁴ Plan national pour le haut débit (2023-2030)¹⁴⁴⁵ et le plan directeur Smart Zimbabwe 2030¹⁴⁴⁶ pour accélérer la transformation numérique. Le président a également mis en service un réseau de fibre optique de 1 500 kilomètres de long pour le groupe Bandwidth and Cloud Services (BCS) Limited Zimbabwe,¹⁴⁴⁷ pour améliorer la vitesse, la fiabilité et l'accessibilité de la connectivité Internet.

À partir de janvier 2024, l'utilisation de Starlink était illégale¹⁴⁴⁸ en raison de l'absence de licence d'exploitation au Zimbabwe. Les pays voisins comme la Zambie ont déjà adopté Starlink pour améliorer l'accès efficace à Internet. En avril 2024, Starlink a imposé des restrictions d'itinérance aux utilisateurs qui utilisaient Starlink hors de leur pays de service enregistré pendant plus de 60 jours. Starlink a informé les utilisateurs qu'ils accédaient à ses services depuis un territoire non autorisé et que les services seraient désactivés pendant les démarches auprès de POTRAZ pour obtenir les autorisations réglementaires nécessaires.¹⁴⁴⁹ En avril 2024, le fils d'un homme politique zimbabwéen, Neville Mutsvangwa, a été arrêté,¹⁴⁵⁰ accusés de possession illégale d'un terminal Starlink et de violation de la loi sur les postes et télécommunications. En mai 2024, le président du Zimbabwe, Emmerson Mnangagwa, a annoncé,¹⁴⁵¹ sur X, l'approbation de la licence de Starlink, citant qu'elle « ... entraînerait le déploiement d'infrastructures Internet en orbite basse à haut débit et à faible coût dans tout le Zimbabwe, en particulier dans toutes les zones rurales ».

¹⁴⁴¹ TechZim « Rapport abrégé sur la performance sectorielle du deuxième trimestre » (2024) <https://www.potraz.gov.zw/wp-content/uploads/2025/02/Third-Quarter-2024-Abridged-Sector-Performance-Report-Hmed-final.pdf> (consulté le 10 février 2025).

¹⁴⁴² Rapport national sur le Zimbabwe (2023) de l'Initiative Paradigm <https://paradigmhq.org/wp-content/uploads/2024/06/Zimbabwe-Country-Report.pdf> (Consulté le 30 octobre 2024).

¹⁴⁴³ Rapport de données « Digital 2024-Zimbabwe » (2024) <https://datareportal.com/reports/digital-2024-zimbabwe?rq=zimbabwe> (Consulté le 30 octobre 2024).

¹⁴⁴⁴ Ministère des TIC, des Postes et des Services de messagerie « Politique nationale des TIC » (2024) <http://www.ictministry.gov.zw/wp-content/uploads/2024/01/National%20ICT%20Policy%202022-2027.pdf> (Consulté le 27 octobre 2024).

¹⁴⁴⁵ Ministère des TIC, des Postes et des Services de messagerie « Politique nationale des TIC » (2024) <http://www.ictministry.gov.zw/wp-content/uploads/2024/01/National%20Broadband%20Plan.pdf> (Consulté le 27 octobre 2024).

¹⁴⁴⁶ <http://www.ictministry.gov.zw/wp-content/uploads/2024/01/Smart%20Zimbabwe%202030%20Master%20Plan.pdf> (Consulté le 27 octobre 2024).

¹⁴⁴⁷ Ministère de l'Information, Services de radiodiffusion « Le président Mnangagwa a commandé le projet de réseau de fibre optique BCS Zimbabwe de 1 500 kilomètres de long » (2024) <https://www.infomin.org.zw/he-president-mnangagwa-commissioned-the-1500-kilometer-long-bcs-zimbabwe-optic-fibre-network-project/> (Consulté le 29 octobre 2024).

¹⁴⁴⁸ Tech Central « Zimbabwe Starlink coupe ses services » (2024) <https://techcentral.co.za/zimbabwe-starlink-cut-off-services/242892/> (Consulté le 27 octobre 2024).

¹⁴⁴⁹ Techpoint Africa 'Potraz cutoff Starlink Zimbabwe' (2024) <https://techpoint.africa/2024/04/15/potraz-cut-off-starlink-zimbabwe/> (Consulté le 26 octobre 2024)

¹⁴⁵⁰ Mon haut débit « Le Zimbabwe arrête le fils d'un ministre pour avoir utilisé Starlink » (2024) <https://my-broadband.co.za/news/broadband/536301-zimbabwe-arrests-ministers-son-for-using-starlink.html> (Consulté le 16 octobre 2024).

¹⁴⁵¹ X 'ED Mnangagwa' (2024) <https://x.com/edmnangagwa/status/1794345897221902640?t=rSF3UICrcD-n7eA2gdcatsA&s=19>

Le 6 septembre 2024, POTRAZ a confirmé¹⁴⁵² l'octroi de deux licences à Starlink ouvre la voie à un meilleur accès à Internet pour les communautés des zones reculées. Cependant, malgré la promesse d'une meilleure accessibilité, des inquiétudes subsistent quant à une concurrence déloyale,¹⁴⁵³ et sur le caractère abordable de Starlink, avec des coûts matériels initiaux d'au moins 170 \$ et des abonnements mensuels de 30 \$,¹⁴⁵⁴ ce qui peut être prohibitif pour au moins 4,4 millions de personnes qui vivent avec moins de 1,90 \$ par jour.¹⁴⁵⁵ Les coûts sont relativement moins chers que ceux des fournisseurs de services locaux dont le forfait familial le plus élevé coûte 292 \$ par mois.¹⁴⁵⁶ L'arrivée de Starlink a intensifié la concurrence entre les fournisseurs d'accès internet locaux, les poussant à adapter leurs services. En septembre 2024, la POTRAZ a autorisé la revente de Starlink par des fournisseurs d'accès internet comme Telone,¹⁴⁵⁷ et les abonnés en itinérance ont été officiellement coupés du service.¹⁴⁵⁸

Dans l'ensemble, l'existence de lois, de politiques et d'autres mesures visant à promouvoir un accès universel, équitable, abordable et significatif à Internet démontre les progrès réalisés par le Zimbabwe vers un meilleur accès à Internet.

Restrictions Internet

Au cours de l'année sous revue, le Zimbabwe n'a pas subi de coupure d'internet imposée par le gouvernement. Cela témoigne d'une amélioration par rapport à 2023, année où le pays avait connu une interruption d'internet à la veille des élections harmonisées d'août 2023. Cependant, le 3 juin 2024, le Zimbabwe a connu des interruptions d'internet qui ont ralenti, voire interrompu, la connectivité des internautes sur tous les réseaux, en raison de problèmes d'infrastructure câblée affectant les pays d'Afrique subsaharienne.¹⁴⁵⁹

Liberté d'expression

La criminalisation des fausses nouvelles/sédition et les libertés des médias

Contrairement au principe 22 (2) de la Déclaration, qui appelle les États à abroger les lois qui criminalisent la sédition, l'insulte et la publication de fausses nouvelles, en vertu de l'article 31(a) (iii) de la loi sur le droit pénal (codification et réforme), il est illégal de publier ou de communiquer une déclaration totalement ou matériellement fausse dans l'intention de saper la confiance du public dans les forces de l'ordre ou l'État. Les contrevenants sont passibles de peines allant jusqu'à 20 ans de prison pour de telles infractions. Le 22 juillet 2024, la Haute Cour du Zimbabwe a acquitté l'ancien député Job Sikhala des accusations de « publication ou communication de fausses déclarations préjudiciables à l'État » et « incitation à commettre des violences ». Le 30

¹⁴⁵² Autorité de régulation des postes et télécommunications du Zimbabwe : « Déclaration de presse sur l'octroi de licences à Starlink » (2024) <https://www.potraz.gov.zw/?p=2810> (Consulté le 15 octobre 2024).

¹⁴⁵³ Centre pour l'innovation et la technologie « Les exonérations fiscales de Starlink suscitent des inquiétudes quant à une concurrence déloyale au Zimbabwe » (2024) <https://cite.org.zw/starlinks-tax-exemptions-raise-concerns-of-unfair-competition-in-zims-telecom-sector/#:~:text=Starlink's%20tax%20exemptions%20raise%20concerns%20of%20unfair%20competition%20in%20Zim's%20telecom%20secteur,-Staff%20Reporter8th&text=The%20entry%20of%20Starlink%20into,Econet%2C%20NetOne%2C%20and%20Telecel> (- Consulté le 13 novembre 2024).

¹⁴⁵⁴ Starlink « Résidentiel » (2024) <https://www.starlink.com/zw/residential> (Consulté le 15 novembre 2024).

¹⁴⁵⁵ Futures ISS Afrique « Zimbabwe » (2024) <https://futures.issafrica.org/geographic/countries/zimbabwe/> (Consulté le 7 novembre 2024).

¹⁴⁵⁶ Vérification des prix au Zimbabwe : « Les nouveaux tarifs d'itinérance Starlink sont-ils toujours intéressants pour les utilisateurs zimbabwéens » (2024) <https://zimpricecheck.com/market-intelligence/new-starlink-roaming-prices-is-it-still-worth-it-for-zimbabwean-users/?srsltid=AfmBOoplFfPanchHdzRchYvuC-flJpEZwxRn-9BeHuUVjtA3F-UG3AON-GZ> (Consulté le 7 novembre 2024).

¹⁴⁵⁷ Herald « Telone obtient le feu vert pour revendre les services Starlink » (2024) <https://www.herald.co.zw/telone-gets-nod-to-resell-starlink-services/> (Consulté le 27 octobre 2024).

¹⁴⁵⁸ Tech Zim « Starlink ferme les clients d'itinérance au Zimbabwe - Harare est obligé d'utiliser des revendeurs facturant beaucoup plus cher » (2024) <https://www.techzim.co.zw/2024/10/starlink-shuts-down-roam-customers-in-zimbabwe-harare-forced-to-use-resellers-solving-much-more/> (Consulté le 12 novembre 2024).

¹⁴⁵⁹ Institut des médias pour l'Afrique australe « Le Zimbabwe connaît une dégradation d'Internet en raison de problèmes d'infrastructure » (2024) <https://zimbabwe.misa.org/2024/06/05/zimbabwe-experiences-internet-degradation-due-to-infrastructure-issues/> (Consulté le 13 novembre 2024).

Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits humains et des citoyens

Le paysage zimbabwéen est marqué par une tension entre les protections constitutionnelles de la liberté d'expression et la répression de la dissidence. La liberté des médias, garantie par l'article 61 de la Constitution, a été menacée durant la période considérée, conduisant souvent à l'autocensure. Le NewsHawks, un journal d'investigation en ligne privé, a annoncé sur X que le site d'information suspendait ses enquêtes et mettait de côté l'histoire du limogeage de trois généraux de l'armée pour des allégations de corruption, invoquant des craintes pour la sécurité de ses journalistes, après avoir été accusé d'avoir tenté de « colporter des mensonges sur l'armée et des individus profitant de la corruption présumée ».¹⁴⁶¹

Violence sexiste en ligne

Le Zimbabwe est signataire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (1995), de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) (1991), du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits des femmes (2007) et du Protocole de la SADC sur le genre et le développement (2009), qui appellent tous les États à éliminer la violence sexiste. La loi sur la cybersécurité et la protection des données (2021) complète les lois mentionnées, car il s'agit de la première loi du pays à inclure des dispositions criminalisant la violence en ligne. Le Zimbabwe dispose de lois existantes, telles que la loi sur la violence domestique,¹⁴⁶² dont le champ d'application est davantage axé sur la violence « domestique », avec des mentions limitées de la lutte contre le harcèlement qui se produit lors de l'envoi et de la livraison de messages par courrier électronique. En 2024, le cyberharcèlement est devenu une source de préoccupation, souvent incontrôlée et sans mécanismes de protection des femmes et des filles. Une étude récente¹⁴⁶³ intitulé « Un examen de la cyberintimidation parmi les influenceuses des médias sociaux au Zimbabwe » a révélé la cyberintimidation dont sont victimes les influenceuses des médias sociaux.

Compte tenu de ce qui précède, le Zimbabwe réalise des progrès considérables dans l'élaboration de politiques de protection contre les violences sexistes. Cependant, certaines lois nécessitent une réforme, car leur portée est limitée pour lutter contre les violences sexuelles et basées sur le genre.

Protection des données et confidentialité

Protection et gouvernance des données

Le Zimbabwe a promulgué la loi de 2021 sur la cybersécurité et la protection des données (CDPA)¹⁴⁶⁴ mais n'a pas ratifié la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles (Convention de Malabo). La CPDA établit des protections de base pour les informations personnelles. Partie II, article 6(2) de la CDPA affirme l'indépendance de l'Autorité de régulation des postes et télécommunications (POTRAZ) est soustraite à tout contrôle gouvernemental ou politique. L'Autorité de protection des données est l'Autorité de régulation des

¹⁴⁶⁰ Amnesty International « Zimbabwe : Informations complémentaires : Les condamnations d'un ancien chef de l'opposition annulées : Job Sikhala » <https://www.amnesty.org/en/documents/afr46/8374/2024/en/> (Consulté le 11 novembre 2024).

¹⁴⁶¹ Les faucons de l'actualité : « Les principaux généraux de l'armée limogés pour corruption immobilière » <https://thenewshawks.com/top-army-generals-fired-over-housing-corruption/> (Consulté le 8 novembre 2024).

¹⁴⁶² Vérité <https://www.veritaszim.net/node/146> (Consulté le 12 novembre 2024).

¹⁴⁶³ Un examen de la cyberintimidation parmi les influenceuses zimbabwéennes des médias sociaux (2024) <https://www.ojcm.net/download/an-examination-of-cyberbullying-among-zimbabwean-female-social-media-influencers-15016.pdf> (Consulté le 8 novembre 2024).

¹⁴⁶⁴ Loi sur la protection des données de l'Autorité de régulation des postes et télécommunications du Zimbabwe <https://www.potraz.gov.zw/wp-content/uploads/2022/02/Data-Protection-Act-5-of-2021.pdf> (Consulté le 11 novembre 2024).

postes et télécommunications du Zimbabwe, créée en vertu de l'article 5 de la loi sur les postes et télécommunications [chapitre 12:05]. En vertu de la partie III, section 6 de la loi sur les postes et les télécommunications, chapitre 12:05, le président du Zimbabwe a le pouvoir de nommer le conseil d'administration qui régit POTRAZ, ce qui ajoute aux défis concernant l'indépendance de la DPA.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la CDPA, le Zimbabwe a publié au Journal officiel le Règlement sur la cybersécurité et la protection des données (agrément des responsables du traitement des données et nomination des délégués à la protection des données) (le Règlement), entré en vigueur le 13 septembre 2024. Ce règlement impose un enregistrement obligatoire aux entités traitant des informations personnelles et la nomination d'un délégué à la protection des données chargé de veiller au respect de la loi sur la protection des données par les responsables du traitement. Il définit les attentes en matière de notification des violations, obligeant les responsables du traitement des données à notifier toute violation de données à l'Autorité de protection des données dans les 24 heures et ne nécessitant l'information des personnes concernées que dans les 72 heures en cas de risque élevé pour leurs droits. La publication au Journal officiel du règlement constitue une avancée majeure pour la mise en œuvre de la CDPA au Zimbabwe.

Cependant, un mois après sa publication au journal officiel, des inquiétudes ont surgi quant à son application suite à des propos présumés,¹⁴⁶⁵ le ministre des Technologies de l'information et de la communication, des Postes et des Services de messagerie a annoncé que les utilisateurs de WhatsApp Business seraient tenus de payer des licences, ce qui suscite des craintes de surveillance et d'atteinte à la confidentialité des communications, interdites par le paragraphe 41 de la Déclaration. Deux jours après ces propos, le ministre a pris ses distances,¹⁴⁶⁶ extrait de la déclaration citant de fausses allégations, des fausses nouvelles malveillantes et soulignant que « l'affirmation ne s'applique pas en particulier aux joueurs qui ne collectent et ne traitent pas d'informations personnelles identifiables à des fins commerciales ou professionnelles ».

Conformément à la CDPA, qui oblige le Zimbabwe à dispenser une formation aux OPH, l'Institut de technologie d'Harare (HIT) a lancé¹⁴⁶⁷ Un programme de formation pour délégués à la protection des données a été lancé en collaboration avec l'Autorité de régulation des postes et télécommunications du Zimbabwe (POTRAZ) et des formations ont été lancées. Cette formation, préalable à la certification et à l'enregistrement en tant que délégué à la protection des données au Zimbabwe, s'adresse aux professionnels souhaitant devenir délégués à la protection des données. Au cours de la période considérée, l'APD a réalisé des progrès positifs en organisant une série de réunions de sensibilisation du public,¹⁴⁶⁸ d'informer les personnes concernées sur leurs droits et les responsables du traitement des données sur leurs obligations telles qu'elles sont inscrites dans la CPDA.

La CDPA crée le Centre de cybersécurité et de surveillance des interceptions de communications, une unité au sein du Cabinet du Président. Cette politique directrice absout le centre de son indépendance.

Développements de villes intelligentes

Le Zimbabwe a mis en place un système avancé de contrôle biométrique aux frontières, utilisant la reconnaissance des empreintes digitales et de l'iris. Le ministère de l'Immigration a acquis du matériel pour mettre en place un système de gestion des frontières en ligne (OBMS), qui devrait faciliter le dédouanement automatisé des formalités d'immigration en libre-service et renforcer la sécurité et l'efficacité en vérifiant l'identité des voyageurs dans une base de données nationale

¹⁴⁶⁵ LinkedIn Hon Tatenda Mavetera https://www.linkedin.com/posts/hon-tatenda-mavetera-7821b96b_potraz-breakfast-meeting-i-would-like-to-activity-7260191912416956416-wsy4?utm_source=share&utm_medium=member_ios (Consulté le 13 janvier 2025)

¹⁴⁶⁶ X Tate Mavetera https://x.com/TateMavetera/status/1855254130597494840?ref_src=twsrc%5Etfw%7Ctwcamp%5Etweetembed%7Ctwtterm%5E1855254130597494840%7Ctwgr%5E5e159bf7a1cbd05c86584d2c7477338cc8d60aab%7Ctwcon%5Es1_&ref_url=https%3A%2F%2Fbulawayo24.com%2Findex-id-news-sc-national-byo-247709.html (Consulté le 13 janvier 2025)

¹⁴⁶⁷ L'Institut de technologie de Harare conclut un accord d'introduction avec POTRAZ <https://www.hit.ac.zw/2023/11/09/hit-enters-into-agreement-with-potraz/> (Consulté le 10 novembre 2024).

¹⁴⁶⁸ Facebook POTRAZ <https://www.facebook.com/Potraz.Zw/photos/masvingo-and-mutare-public-sensitisation-awareness-workshops-on-the-cyber-and-da/746879650966953/> (Consulté le 13 janvier 2024)

sur l'immigration.¹⁴⁶⁹ Jusqu'à présent, 14 portails électroniques ont été installés¹⁴⁷⁰ à l'aéroport international Robert Gabriel Mugabe dans le cadre de la première phase.

Dans la ville de Bulawayo, des caméras de télévision en circuit fermé (CCTV) ont été installées¹⁴⁷¹ en août 2024, afin de freiner la criminalité et de fluidifier la circulation. L'installation de caméras de vidéosurveillance, si elle peut renforcer la sécurité, peut également être détournée pour s'immiscer dans la vie des citoyens, menaçant ainsi les droits garantis par l'article 17 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP).

Compte tenu de ce qui précède, le Zimbabwe est modérément conforme à la Déclaration puisqu'il existe un CDPA, des réglementations et un DPA dynamique.

Accès à l'information

Le Zimbabwe a promulgué la loi sur la liberté d'information en 2020 pour abroger la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (AIPPA) et permettre aux parties prenantes intéressées d'avoir un accès complet et justifié à l'information. En vertu de l'article 5 de la Loi, les entités publiques et commerciales publiques doivent se doter de politiques de divulgation d'informations et divulguer des informations dans l'intérêt de la responsabilité publique ou des informations nécessaires à l'exercice ou à la protection d'un droit. Cependant, certaines entités ne se conforment pas à la Loi.¹⁴⁷² Des entités comme POTRAZ ne disposent pas d'informations actualisées sur leur site web pour refléter les travaux réalisés au cours de l'année. La section consacrée au Fonds de service universel présente des informations sur les première, deuxième et troisième phases du FSU, remontant jusqu'à mai 2013. Aucune autre information n'est disponible dans cette section. De plus, au quatrième trimestre de l'année, le seul rapport de performance sectorielle disponible sur le site web était celui du premier trimestre. POTRAZ publie certaines mises à jour sur les réseaux sociaux. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un échantillon représentatif, on observe une tendance générale parmi les sites web gouvernementaux à ne pas afficher l'intégralité des informations. Par exemple, le site web du ministère des TIC, des Postes et des Services de messagerie n'est pas sécurisé.

À cet égard, le Zimbabwe se conforme légèrement au principe 29 (3) car les informations sont souvent difficiles d'accès et les sites Web du gouvernement contiennent souvent des informations obsolètes.

IA et technologies émergentes

Le gouvernement zimbabwéen serait en train d'élaborer une politique nationale sur l'intelligence artificielle (IA) afin de réglementer l'utilisation de l'IA et des technologies connexes dans divers secteurs. Le ministre des Technologies de l'information et de la communication, des Postes et des Services de messagerie, Tatenda Mavetera,¹⁴⁷³ cette initiative a été mise en avant. Cette politique vise à créer un cadre de gouvernance garantissant une utilisation éthique, la sécurité et la promotion des technologies de l'IoT et de l'IA dans le pays. Cependant, les consultations publiques concernant son élaboration ont été limitées. Au moment de la rédaction de ce document, elle n'était pas encore accessible au public.

Le 5 novembre 2024, le Zimbabwe a voté en faveur du projet de résolution L.77 sur les systèmes d'armes létales et autonomes (SALA)¹⁴⁷⁴ adoptée par la Première Commission de l'Assemblée

¹⁴⁶⁹ Sunday Mail « Zim déploie des frontières sans personnel » (2024) <https://www.sundaymail.co.zw/zim-rolls-out-unmanned-borders> (Consulté le 2 novembre 2024).

¹⁴⁷⁰ Sunday Mail « Zim déploie un système de gestion des frontières en ligne » <https://www.sundaymail.co.zw/zim-rolls-out-online-border-management-system> (Consulté le 1er novembre 2024).

¹⁴⁷¹ Centre d'innovation et de technologie « Le frère Bi regarde TTI installer des caméras de rue sur les routes du CBD » <https://cite.org.zw/big-brother-is-watching-tti-installs-street-cameras-on-cbd-roads/> (Consulté le 4 novembre 2024).

¹⁴⁷² Newsday « Les institutions gouvernementales violent la loi sur la liberté d'information » (2024) <https://www.newsday.co.zw/thestandard/news/article/200031734/govt-institutions-violating-freedom-of-information-act> (Consulté le 2 novembre 2024).

¹⁴⁷³ Zimbabwe Broadcasting Corporation « Le gouvernement va lancer une politique d'IA » (2024) <https://www.zbcnews.co.zw/government-to-launch-ai-policy/> (Consulté le 6 novembre 2024).

¹⁴⁷⁴ Les Nations Unies Résolution L.77 Système d'armes létales autonomes <https://documents.un.org/doc/undoc/ltd/n24/305/45/pdf/n2430545.pdf> (Consulté le 10 novembre 2024).

générale des Nations Unies (AGNU). Cette résolution reflète les appréhensions des États quant aux potentielles conséquences négatives des SALA sur la sécurité mondiale, les considérations éthiques et la stabilité régionale. Elle affirme que les algorithmes ne devraient pas avoir le contrôle total des décisions susceptibles de tuer ou de blesser des êtres humains, soulignant ainsi la nécessité de responsabiliser les opérations militaires. Adoptée par 161 États votant pour, 3 contre et 13 abstentions, la résolution témoigne d'un large soutien à la résolution des défis posés par les armes autonomes.

Malgré le vote sur la résolution L.77 relatives aux SALA, le Zimbabwe se conforme relativement bien à la Déclaration, car il prévoit actuellement la prise de décision automatisée dans la CPDA et a voté sur la résolution L.77 relatives aux SALA. Cependant, le Zimbabwe ne dispose pas de politique nationale d'IA accessible au public, malgré les annonces publiques indiquant que cette politique est désormais en phase finale. De plus, l'absence d'appels publics à la participation des parties prenantes est préoccupante et exclusive.

Inclusion numérique

En 2024, le Zimbabwe a utilisé le Fonds universel de télécommunications (FUL) pour améliorer ses infrastructures de télécommunications et sa maîtrise du numérique. Cependant, des défis subsistent en matière de transparence et de réduction de la fracture numérique. Cette section met en lumière les principaux développements et défis liés au FUL au Zimbabwe, ainsi que les efforts de renforcement des capacités entrepris par la POTRAZ pour combler les lacunes en matière de compétences numériques des personnes handicapées. Elle met également en lumière les cadres juridiques et réglementaires existants pour la protection des enfants dans l'environnement numérique.

Fonds de service universel

Le Zimbabwe dispose d'une législation sur le Fonds de service universel (FSU), institué par l'article 73 de la loi de 2000 sur les postes et télécommunications (chapitre 12:05). L'objectif du FSU est stipulé à l'article 74(c) de la loi de 2000 sur les postes et télécommunications (PTA). Les titulaires de licences au sens de la loi, y compris les opérateurs de télécommunications, paient des droits de licence qui financent ou contribuent au financement de l'extension des services postaux et de télécommunications aux zones mal desservies et aux centres communautaires situés à l'intérieur ou à l'extérieur de ces zones. Ces fonds sont destinés à promouvoir un accès abordable à Internet pour les groupes marginalisés.

En janvier 2024, le gouvernement a déployé de nouvelles stations de base, en plus des 6 896 stations de base du pays, pour soutenir les services mobiles dans les zones rurales et urbaines dans le cadre du Fonds pour les services universels (FSU).¹⁴⁷⁵ Toutefois, le nombre précis de nouvelles stations de base n'est pas précisé. Au 31 mars 2024, POTRAZ avait établi au moins 202 centres d'information communautaires (CIC) à travers le pays, dont 146 situés dans les bureaux de ZIMPOST, 24 dans des unités conteneurisées déployées sur 24 sites ruraux et 32 dans des structures physiques construites en zone rurale. Au total, 182 CIC sont opérationnels et vingt des sites physiques ne sont pas encore terminés et sont à divers stades d'achèvement.¹⁴⁷⁶ Il n'existe actuellement aucune information accessible au public sur la date d'achèvement des 20 CIC inachevés.

Renforcer les capacités des personnes handicapées

En juillet 2024, POTRAZ a formé au moins 30 personnes de la province de Manicaland souffrant de déficience auditive dans le cadre d'une formation d'une semaine aux compétences en TIC financée par le Fonds de service universel.¹⁴⁷⁷ Le Zimbabwe a publié au Journal officiel le projet de loi sur les

¹⁴⁷⁵ Ministère des TIC, des Postes et des Services de messagerie « Diverses stations de base déployées au Zimbabwe » <https://www.ictministry.gov.zw/divers-base-stations-deployed-in-zimbabwe/> (Consulté le 6 novembre 2024).

¹⁴⁷⁶ Sunday News « Plus de 200 centres d'information communautaires ont été créés à l'échelle nationale » <https://www.sundaynews.co.zw/over-200-community-information-centres-established-nationwide/> (Consulté le 11 novembre 2025)

¹⁴⁷⁷ The Chronicle « Le ministre des TIC réitère son engagement en faveur de l'inclusion numérique

personnes handicapées (le projet de loi)¹⁴⁷⁸ le 9 février 2024, dans le but de remplacer la loi sur les personnes handicapées de 1992. Le projet de loi vise à créer une Commission pour les personnes handicapées dont le rôle, dans l'article 5j, sera de « promouvoir la recherche, le développement, la disponibilité et l'utilisation de nouvelles technologies, y compris les technologies de l'information et de la communication, les aides à la mobilité, les appareils, les technologies d'assistance et les langages adaptés aux personnes handicapées ».

Améliorer l'accès numérique pour les enfants

Le Zimbabwe dispose d'une loi sur la cybersécurité et la protection des données (2021) qui protège les informations personnelles, y compris celles des enfants, dans l'environnement numérique. Cette législation protège les activités en ligne des enfants et garantit le respect de leurs droits dans les espaces numériques. Le gouvernement zimbabwéen est partie à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CIDE), au Protocole facultatif des Nations Unies à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (OPSC) et à la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE). Au niveau national, l'article 81 de la Constitution zimbabwéenne garantit les droits de l'enfant. Le Zimbabwe dispose également du chapitre 5: 06 de la Loi sur l'enfance. Cependant, cette loi n'a pas été mise à jour pour tenir compte des évolutions numériques et ne peut offrir de recours en cas de violence en ligne. Le Zimbabwe dispose de lignes directrices sur la protection des enfants en ligne,¹⁴⁷⁹ pour protéger les enfants contre les dangers en ligne.

En matière d'inclusion numérique, le Zimbabwe est modérément conforme au principe 37 (3) de la déclaration. Cependant, le manque d'informations publiques officielles sur les projets mis en œuvre dans le cadre du fonds et sur son allocation annuelle réduit le score du pays, car les informations disponibles proviennent souvent de reportages et non de rapports publics officiels publiés sur les sites web gouvernementaux.

Indicateurs clés de Londa 2025	Déclaration de la CADHP (P signifie Principe)	Score	Justification
Coupures d'Internet	P38(2)	4	Aucune coupure d'Internet n'a été enregistrée.
Lois, politiques et autres mesures inexistantes pour promouvoir un accès universel, équitable, abordable et significatif à Internet	P37	4	Des politiques telles que le Plan national pour le haut débit, la Politique nationale des TIC et le NDS1, entre autres, existent, mais l'accès universel, abordable et significatif pour tous, y compris les enfants et les personnes handicapées, à Internet est encore en cours de réalisation.

» https://www.chronicle.co.zw/ict-minister-reiterates-commitment-to-digital-inclusion/#google_vignette (Consulté le 6 novembre 2024).

¹⁴⁷⁸ Projet de loi sur les personnes handicapées https://www.veritaszim.net/sites/veritas_d/files/Persons%20with%20Disabilities%20Bill%20H.B.%202%2C%202023%20.pdf (Consulté le 10 mars 2025)

¹⁴⁷⁹ POTRAZ https://www.potraz.gov.zw/wp-content/uploads/2015/05/POTRAZ_COP.pdf (Consulté le 7 novembre 2024).

Criminalisation des fausses nouvelles	P22(2)	1	En vertu de l'article 31(a)(iii) de la loi sur le droit pénal (codification et réforme), publier ou communiquer une déclaration totalement ou substantiellement fausse dans l'intention de saper la confiance du public envers les forces de l'ordre ou l'État constitue une infraction. Les contrevenants sont passibles de peines allant jusqu'à 20 ans de prison pour de telles infractions.
Législation sur la sédition	P22(2)	1	En vertu de l'article 33 de la loi sur le droit pénal (codification et réforme), il est interdit de porter atteinte à l'autorité du Président ou l'insulter. Les contrevenants s'exposent à des peines allant jusqu'à 20 ans de prison.
Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits humains et des citoyens	P20(1) et (2)	3	Au cours de la période considérée, aucun journaliste ni défenseur des droits humains n'a été arrêté au nom de la liberté d'expression et de l'accès à l'information en ligne. Cependant, des journalistes en ligne se sont autocensurés en réponse aux menaces.
Législation sur la protection des données.	P42	3	Le Zimbabwe a adopté la CDPA, mais la réglementation ne prévoit pas d'exigence générale de notification des violations de données aux personnes concernées. L'Autorité de protection des données
Les États interviennent et exigent la suppression du contenu en ligne par les intermédiaires d'Internet	P38 et P39(4)	5	Aucun cas n'a été enregistré. Les rapports de transparence de Meta et TikTok pour 2024 indiquent que le Zimbabwe n'a formulé aucune demande de retrait de contenu. Le rapport de transparence de Google ne contient aucune information sur le Zimbabwe.

Atteinte à la vie privée des communications	P41	2	Le Centre de cybersécurité et de surveillance des interceptions de communications est hébergé au Cabinet du Président et suggère la possibilité de cibler les groupes vulnérables par une surveillance ciblée. L'article 6 (a, b et c) de la loi sur l'interception des communications oblige le ministre à délivrer un mandat aux personnes autorisées s'il a des motifs raisonnables de croire que la collecte d'informations concernant une menace réelle pour la sécurité nationale ou tout intérêt économique national impérieux est nécessaire, ou que la collecte d'informations concernant une menace potentielle pour la sécurité publique ou la sécurité nationale est nécessaire. Les dispositions ci-dessus exposent les individus à une intrusion dans leurs communications privées.
L'incapacité du gouvernement à divulguer et à diffuser de manière proactive les informations sur les technologies numériques.	P29(3)	3	Les sites Web gouvernementaux contiennent souvent des informations obsolètes. Le Zimbabwe dispose d'une loi sur la liberté d'information.
Stratégies nationales en matière d'IA et de technologies émergentes	P39(6)	2	Bien qu'annoncée comme achevée, la politique du Zimbabwe en matière d'IA n'est pas encore rendue publique. Cependant, l'article 4 (1) de la CPDA prévoit la prise de décision automatisée.
Adoption de lois, de politiques et de mesures spécifiques à l'enfance favorisant la sécurité numérique et la confidentialité des enfants en ligne	P37(5)	3	Le Zimbabwe a adopté la CPDA, qui contient des dispositions protégeant les droits des enfants en ligne.

Inclusion numérique	P37(3)	3	Des lois sont en place pour soutenir l’inclusion numérique grâce au Fonds pour le service universel. Cependant, le manque d’informations publiques officielles sur les projets mis en œuvre dans le cadre de ce fonds et sur son allocation annuelle explique la faiblesse de la note attribuée. Le Zimbabwe a publié au Journal officiel le projet de loi sur les personnes handicapées, qui vise à garantir l’accès des personnes handicapées aux technologies.
TOTAL(jusqu’à 60)		34	

Conclusion

Le rapport Londa 2024 du Zimbabwe met en évidence des évolutions positives et négatives. Le score de 34 du Zimbabwe démontre que le pays est modérément conforme à la Déclaration de la Commission africaine. Au cours de la période considérée, le Zimbabwe a élaboré de nouvelles politiques et réglementations et a progressé en matière d’inclusion numérique et de protection des données. Cependant, l’existence de lois sur la sédition et la criminalisation des fausses nouvelles constitue un obstacle majeur qui nécessite une réforme politique. Les difficultés de mise en œuvre des politiques freinent également les progrès du pays. Malgré les défis existants, le Zimbabwe a des possibilités d’améliorer son paysage numérique.

Recommandations

Le gouvernement devrait :

- Modifier les lois relatives à la violence sexiste, telles que la loi sur la violence domestique, pour les rendre plus efficaces dans la prévention et la lutte contre la violence sexiste en ligne.
- Signer et ratifier la Convention de l’Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles
- Mener des consultations publiques et des évaluations d’impact sur les droits de l’homme avant de mettre en œuvre des initiatives de surveillance.
- Créer des opportunités de participation publique pour permettre aux parties prenantes d’influencer les processus d’élaboration des politiques.
- Abroger les clauses de la loi sur le droit pénal (codification et réforme) qui criminalisent les fausses nouvelles
- Divulguer de manière proactive les informations en les mettant à jour et en les rendant facilement accessibles sur les sites Web du gouvernement.
- Divulguer la mise en œuvre de cadres tels que le Cadre de politique de données de l’Union africaine.¹⁴⁸⁰

¹⁴⁸⁰ Cadre de politique de données de l’Union africaine <https://au.int/sites/default/files/documents/42078-doc-AU-DATA-POLICY-FRAMEWORK-ENG1.pdf> (Consulté le 1er novembre 2024).

- Mettre à jour le chapitre 5 : 06 de la loi sur l'enfance pour tenir compte des évolutions numériques et offrir des réparations en cas de violence en ligne.
- POTRAZ devrait promouvoir la divulgation proactive régulière d'informations par le biais des canaux officiels et publier des rapports réguliers.
- Le ministère des TIC, des Postes et des Services de messagerie devrait améliorer l'accessibilité de son site Web et fournir des informations à jour.
- Le ministère devrait également déployer des efforts délibérés pour recueillir l'avis du public lors des processus d'élaboration des politiques.

Les organisations de la société civile devraient :

- Plaider pour la mise en œuvre de la CPDA
- Mener des campagnes de sensibilisation sur les droits numériques et l'inclusion
- Plaider en faveur d'une réforme des politiques dans les cas où celles-ci ne sont pas conformes aux droits de l'homme

Les médias devraient :

- Enquêter sur les évolutions du secteur des TIC afin de garantir que l'élaboration et la mise en œuvre des politiques respectent les droits de l'homme
- Sensibiliser le public aux droits numériques et à l'inclusion

Le secteur privé devrait :

- Effectuer une évaluation de l'impact sur les droits de l'homme et des mesures de diligence raisonnable avant de déployer des technologies de surveillance
- Mener des consultations publiques pour impliquer les citoyens dans le déploiement de nouvelles technologies afin de garantir que les produits soient conformes aux droits de l'homme
- Mettre en œuvre le règlement sur la cybersécurité et la protection des données récemment publié
- Publier des rapports de transparence sur l'utilisation des technologies de surveillance pour garantir la transparence et la responsabilité

375

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

Évaluation globale des performances du pays

Pays	Indice de score	Rang
South Africa	43	# 1
Ghana	42	# 2
Zambia	40	# 3
Namibia	39	# 4
Rwanda	36	# 5
Nigeria	36	# 5
Senegal	36	# 5
Malawi	35	# 8
Tunisia	34	# 9
Kenya	34	# 9
Zimbabwe	34	# 9
Benin	33	# 12
Egypt	32	# 13
Cameroon	32	# 13
Angola	31	# 15
CAR	31	# 15
The Gambia	31	# 15
Lesotho	31	# 15
Togo	29	# 19
Uganda	28	# 20
Botswana	28	# 20
Somalia	27	# 22
Tanzania	27	# 22
DRC	26	# 24
Mozambique	23	# 25
Sudan	21	# 26
Ethiopia	21	# 26

376

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

